

MÉMOIRES
de
l'Académie des Sciences, Belles Lettres
et Arts de Savoie

Années 2015 - 2016

NEUVIÈME SÉRIE
Tome II



2017

Académie de Savoie
Château des Ducs de Savoie – CS 3802 - 73018 Chambéry Cedex
www.academiasavoie.org

ARTICLE 45 DU RÈGLEMENT

« L'Académie n'entend ni adopter ni garantir les opinions émises dans les Mémoires ou autres ouvrages dont elle a autorisé l'impression. Cette mention sera portée en tête de chaque volume des Mémoires ».

.....

L'Académie de Savoie, à son regret, ne peut publier toutes les communications qui lui sont présentées chaque année.

Conformément à la mission que lui donnent ses statuts, elle retient prioritairement «les travaux ayant trait à la Savoie»

D'une manière générale, les textes doivent avoir un caractère d'originalité, être inédits ou reposer sur l'interprétation nouvelle de sujets connus.

La non-insertion d'un texte n'implique en aucune façon un jugement défavorable quant à sa valeur ou son intérêt.

.....

Droits de reproduction réservés pour tous les pays

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-cause, est illicite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par l'article L335-2 du code la propriété intellectuelle.

Sommaire

| | |
|--|----|
| Chronologie de l'Académie de Savoie | 8 |
| et liste des présidents et secrétaires perpétuels | |
| Liste des membres de l'Académie de Savoie au 1 ^o février 2017 | 9 |
| Le bureau de l'Académie au 1 ^o février 2017..... | 25 |
| Liste des sociétés et organismes correspondants | 27 |
| Le siège de l'Académie..... | 31 |

Année 2015

| | |
|---|----|
| Vie de l'Académie : Rapport moral du secrétaire perpétuel au titre de l'année 2015..... | 33 |
|---|----|

Séance solennelle de rentrée 2015:

| | |
|--|----|
| François FORRAY et Jean-Olivier VIOUOT <i>"Le théâtre Charles Dullin de Chambéry et son rideau de scène".....</i> | 43 |
|--|----|

Discours de Réception :

| | |
|---|----|
| M. Jean LUQUET <i>" Les archives de Savoie: une invitation à une lecture européenne de l'Histoire"</i> | 61 |
|---|----|

| | |
|-----------------------------------|----|
| Réponse de M.Jacques BERLIOZ..... | 81 |
|-----------------------------------|----|

| | |
|--|----|
| Adresse de M. Gabriel de BROGLIE, Chancelier de l'Institut de France..... | 89 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| M. Pierre GENELETTI <i>"Le docteur Antoine Mottard et les épidémies de choléra du XIX^e siècle"</i> | 93 |
|--|----|

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Réponse de M.Pierre DOMPNIER..... | 112 |
|-----------------------------------|-----|

Eloges funèbres :

| | |
|---|-----|
| Éloge de M. Lionello SOZZI <i>par Jean BALSAMO</i> | 122 |
| Eloge de M. Louis TERREAUX : | |
| “L'honnête homme <i>de Savoie</i> ” par Marie Claire Bussat - Enevoldsen..... | 130 |
| “ L'universitaire ” par Jean Burgos..... | 134 |
| “ L'homme de lettres ” par Jean-Louis Darcel et Jean Balsamo..... | 137 |
| “ La franco-italianité de Louis Terreaux ” par Aurore Frasson-Marin..... | 140 |
| “Le défenseur de la langue savoyarde” par Pierre Grasset..... | 143 |
| “ Louis Terreaux et l'Académie de Savoie ” par Jean-Olivier Viout..... | 148 |
| “ Louis Terreaux élu local ” par Jean-Marc Léoutre..... | 152 |
| Éloge de M. Georges GRANDCHAMP <i>par Michel AMOUDRY</i> | 156 |
| Éloge de M. Pierre GIRARD <i>par Paul DUPRAZ</i> | 168 |

Communications :

Paul DUPRAZ

« *Un quatuor de grands académiciens piémontais aux XVIII^e et XIX^e siècles: D'Antoni, Malacarne, Denina, Balbo (1780 -1825)* ».....

172

Jean-François CHIRON

“*Esquisse de l'histoire d'une entreprise savoyarde : la cimenterie Chiron (1872-1980)*”

180

Andrée MANSAU

“Marie-Louise, Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne ”.....

200

Gérard BLAKE

“Les toxiques émergents : effets des faibles doses sur l'homme et l'environnement ”.....

230

..

| | |
|---|-----|
| Pierre BURGUBURU “Naissance de l'industrie chimique en Savoie” | 237 |
|---|-----|

Recension des ouvrages reçus et signalés par l'Académie en 2015

| | |
|---|-----|
| par Jean-Louis DARCEL, <i>bibliothécaire</i> , et François FORRAY, <i>bibliothécaire-adjoint</i> | 248 |
|---|-----|

Année 2016

Vie de l'Académie :

| | |
|---|-----|
| Rapport moral du secrétaire perpétuel au titre de l'année 2016..... | 269 |
|---|-----|

Commémoration du 600^o anniversaire de l'érection du Duché de Savoie

Réception de SAR Serge de Yougoslavie

| | |
|--|-----|
| “Amédée VIII de Savoie à travers les travaux historiques de la reine Marie-José” Evocation historique de Christian GUILLERE..... | 278 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| Adresse de SAR SERGE de YUGOSLAVIE à l'Académie de Savoie..... | 300 |
|--|-----|

Séance solennelle de rentrée: “Six siècles de littérature savoyarde”

| | |
|---|-----|
| Présentation par Jean-Louis DARCEL..... | 304 |
|---|-----|

Flânerie littéraire et musicale (texte de Jean-Louis DARCEL avec la collaboration de

| | |
|--|-----|
| <i>Jean Burgos, Marie-Claire Bussat-Enevoldsen, Anne Buttin, Pierre Grasset, Christian Guilleré, Andrée Mansau</i> | 309 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| Christian GUILLERE: <i>Les chroniques de Savoie de Jean d'Orville dit Cabaret : Les relations entre le comte de Savoie Amédée VI et l'empereur Charles IV : suzeraineté et vassalité chevaleresque entre guerre et paix</i> | 335 |
|---|-----|

| | |
|---|-----|
| Marie-Claire BUSSAT- ENEVOLDSEN : <i>Une introduction à Saint François de Sales : une voix intemporelle</i> | 339 |
|---|-----|

| | |
|---|-----|
| Jean-Louis DARCEL : <i>Jean-Jacques Rousseau, Joseph et Xavier de Maistre, Jean-Pierre Veyrat</i> | 343 |
| Pierre GRASSET : <i>Amélie Gex : le départ pour Chambéry</i> | 353 |
| Anne BUTTIN : <i>La Savoie, capitale Bordeaux !</i> | 359 |
| Anne BUTTIN : <i>Daniel Rops et l'exploration de l'âme</i> | 361 |
| Marie-Claire BUSSAT- ENEVOLDSEN : <i>Jean-Vincent Verdonnet, ou les deux mémoires d'un poète</i> | 363 |

Discours de Réception :

| | |
|--|-----|
| M. Jean-Pierre DUBOURGEAT "L'hôpital-sous-Conflans aux derniers temps des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (XVI ^e - XVII ^e siècle) " | 366 |
| Réponse de Jean-Olivier VIOUT..... | 380 |
| M. Jean-Baptiste BERN " L'invasion de Chambéry par les Voraces, en 1848 et les justifications des principaux acteurs "..... | 389 |
| Réponse de Jean-Louis DARCEL..... | 404 |
| M. Jean BAUD "L'enseignement professionnel en Savoie histoire et perspective"..... | 410 |
| Réponse de Daniel CHAUBET (<i>lue par M. Jean-Louis Darcel</i>)..... | 427 |

Communications

| | |
|---|-----|
| Jean LUQUET "La route du Val d'Arly : un défi de l'homme à la montagne" | 434 |
| Jacques DALLEST "Une page d'histoire judiciaire régionale: l'affaire Vacher, l'assassin des campagnes (1897-1898)" | 442 |

Michel BUSSIERE
"Savoie et Poitou au XI^e siècle : le mariage entre Pierre « de Savoie » et
Agnès de Poitiers" 471

Jean-Charles DETHARRE
"Les ecclésiastiques savoyards dans la Grande Guerre"490

..
Claude FACHINGER
"L'histoire de la lithographie et ses illustrations en Savoie" 496

Docteur André VEYRAT
"Regards sur la médecine d'hier et d'aujourd'hui"528

Pierre GENELETTI
"Un ecclésiastique savoyard peu commun : Jean-Baptiste Clément,
curé de Valmeinier (1755 - 1810)"545

Jean-Noël PARPILLON dit FIOLETT
"D'un traité à l'autre (1860-1947) : la question de la frontière franco-italienne
dans les combats de 1945"567

Recension des ouvrages reçus et signalés par l'Académie en 2016

par Jean-Louis DARCEL, *bibliothécaire*,
François FORRAY, *bibliothécaire-adjoint*604

Chronologie de l'Académie de Savoie

| | |
|------------------|---|
| 1820-1827 | Société Académique de Savoie |
| 1827-1848 | Société Royale Académique de Savoie <i>(Lettres patentes de Charles-Félix du 23 juillet 1827)</i> |
| 1848-1860 | Académie Royale de Savoie <i>(Décret de Charles-Albert du 3 avril 1848)</i> |
| 1860-1870 | Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie <i>(Décret de Napoléon III du 14 juillet 1860)</i> |
| 1870 | Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie |

Présidents

| | |
|------------------------------------|-----------|
| François de Mouxy de Loche..... | 1820-1837 |
| Charles de Boigne..... | 1837-1842 |
| Xavier de Vignet..... | 1842-1844 |
| Alexis Billiet..... | 1844-1850 |
| Léon Costa de Beauregard..... | 1850-1853 |
| Auguste de Juge..... | 1853-1854 |
| Alexis Billiet..... | 1854-1855 |
| Léon Costa de Beauregard..... | 1855-1857 |
| Auguste de Juge..... | 1857-1858 |
| Léon Costa de Beauregard..... | 1858-1864 |
| Amédée Greyfié de Bellecombe . | 1864-1867 |
| Louis Guillard..... | 1867-1870 |
| César d'Oncieu de la Bâtie..... | 1870-1872 |
| Louis Guillard..... | 1872-1873 |
| Louis Pillet..... | 1873-1876 |
| Amédée Greyfié de Bellecombe . | 1876 |
| Louis Pillet..... | 1877-1879 |
| Pierre-Victor Barbier..... | 1879-1881 |
| Louis Pillet..... | 1881-1886 |
| François Descostes..... | 1886-1887 |
| Albert Costa de Beauregard..... | 1887-1889 |
| Eugène Courtois d'Arcollières..... | 1889-1892 |
| Louis Pillet..... | 1892-1894 |
| Eugène Courtois d'Arcollières..... | 1894-1895 |
| Francisque Borson..... | 1895-1900 |
| François Descostes..... | 1900-1908 |
| Joseph Révill..... | 1909-1912 |
| Clément du Bourget..... | 1912-1914 |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Eugène d'Oncieu de la Bâthie..... | 1915-1917 |
| Emmanuel Dénarié..... | 1917-1926 |
| Charles Arminjon..... | 1927-1958 |
| André Tercinet..... | 1958-1967 |
| Henri Ménabréa..... | 1967-1968 |
| Paul Tissot..... | 1968-1973 |
| Maurice Faure..... | 1973-1984 |
| Pierre Truchet..... | 1984-1992 |
| Louis Terreaux..... | 1992-2012 |
| Jean-Olivier Viout..... | 2012 - |

Secrétaires perpétuels

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Georges-Marie Raymond..... | 1820-1839 |
| Louis Rendu..... | 1839-1842 |
| Léon Ménabréa..... | 1842-1857 |
| François Chamousset..... | 1858-1882 |
| François Descostes..... | 1883-1886 |
| Laurent Morand..... | 1886-1894 |
| Eugène Courtois d'Arcollières..... | 1895-1931 |
| Carnille Greyfié de Bellecombe..... | 1931-1939 |
| Gabriel Loridon..... | 1939-1945 |
| Emile Gaillard..... | 1945 |
| Joseph André..... | 1945-1953 |
| Gabriel Loridon..... | 1953-1954 |
| André Perret..... | 1955-1984 |
| René Deblache..... | 1984-1991 |
| Paul Dupraz..... | 1991-1998 |
| Robert Deloince..... | 1998-2008 |
| Jean-Pierre Trosset..... | 2000 - |

- 1998 CHEVALLIER (Georgette) 28, rue Royale - 74000 ANNECY
- 2000 TICON (Joseph) 12, avenue du Léman - 74200 THONON-LES-BAINS
Président de l'Académie chablaisienne
- 2001 PACHOUD (Albert) Saint-Pierre - 73190 APREMONT
- 2003 DEMOTZ (Bernard) Chef-lieu, 73460 CLERY
- 2004 GUILLERME (Lucienne) 679, route de Melphe
Présidente de l'Académie de la Val d'Isère 73600 SALINS-LES-THERMES
- 2004 BURGOS (Jean) 291, boulevard des Monts - 73000 CHAMBERY
- 2004 DUMONT-MOLLARD (Michel) La Thibaudière, Hauteville
73160 ST-THIBAUD-DE-COUZ
- 2005 SOLDI (Robert, *abbé*) Maison Diocésaine - 2 place Cardinal Garrone
73000 CHAMBERY
- 2005 GOMANE (Jean-Pierre) « Le Vieux Village » 73390 CHAMOUSSET
et 66, rue Regnault - 75013 PARIS
- 2006 TROSSET (Jean-Pierre) Le Bocage Sainte-Anne - 73610 LEPIN-LE-LAC
- 2008 FORRAY (François) 71, rue des Bernardines - 73000 CHAMBERY
- 2008 IDÉE (Edwige) 395, rue Costa de Beauregard
73290- LA MOTTE-SERVOLEX
- 2011 FRASSON-MARIN (Aurore) 1082, chemin de la Cassine
73000 CHAMBERY
- 2011 BUSSAT-ENEVOLDSEN (Marie-Claire) Chef-lieu - 74160 NEYDENS
- 2011 RUSCON (Joseph) 6 rue Saint Antoine - 73000 CHAMBERY
- 2012 AMOUDRY (Michel) 11, rue de la Gare, 74000 ANNECY
- 2012 LAVILLE (Claude) 4, rue Eugène Verdun - 74000 ANNECY

- 2012 GUERRAZ (François) 6 avenue de Savoie – 73800 MONTMELIAN
- 2013 GRASSET (Pierre) 461 route du Château – 73230 BARBY
- 2014 BROCARD (Michèle) 61, rue Louis Abrioud - 73000 CHAMBERY
- 2014 GUILLERÉ (Christian) 169 rue du Lautaret, 73000 CHAMBERY
- 2015 LUQUET (Jean) 244, quai de la Rize - 73000 CHAMBERY
Directeur Départemental des Archives et du Patrimoine de la Savoie
- 2015 GENELETTI (Pierre) Les Aiguilles, rue Marcoz
Président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne 73300 ST-JEAN-DE MAURIENNE
- 2016 DUBOURGEAT (Jean-Pierre) Fournieux - 73460 MONTAILLEUR
Président de la Société des Amis du Vieux Conflans
- 2016 BERN (Jean-Baptiste) 24, route de la Cascade
73000 JACOB-BELLECOMBETTE
- 2016 BAUD (Jean) 5, route de Saint Baldoph – 73190 CHALLES-LES-EAUX
- 2017 BUTTIN (Anne) 42, place Saint Léger - 73000 CHAMBERY

en attente du discours de réception au 1^{er} février 2017

DUCHÂTEAU (Pierre-Louis) Saint Pierre – 73190 APREMONT

MEMBRES TITULAIRES NON RESIDANTS

- 1991 Le BLANC de CERNEX (Pierre) 15, rue Lakanal - 75015 PARIS
et Le Clos de Chère - 74290 TALLOIRES
- 1992 MANSOU (Andrée) 8, rue de Verdun - 31000 TOULOUSE
- 2003 COLLIARD (Lauro Aimé) Via Montorio, 60 - 37131 VERONA (Italie)

- 2004 MAISTRE (Jacques, Comte de) 19, rue Saint Nicolas
95450 GUIRY en VEXIN
- 2005 VACCHINA (Maria-Grazia) Via Lys, 3 -11100 AOSTA (Italie)
- 2008 SANTSCHI (Catherine) 20, rue Etienne Dumont CP 3640
1211 GENEVE 3 Rive (Suisse)
- 2009 CIFARELLI (Paola) Corso Machiavelli 119
10079 VENARIA REALE (Italie)
- 2010 BALSAMO (Jean) 22, rue de Savoie - 75006 PARIS
- 2011 THERME (Jean) Centre d'Etudes Nucléaires, 17 rue des Martyrs
Membre de l'Académie des technologies 38000 GRENOBLE et 73230 LES DESERT
- 2011 PERRIN (Joseph-César) Via Cherietties 36– 11010 AYMAVILLES (Italie)
Président de l'Académie Saint Anselme
- 2012 AMATUZZI (Antonella) Via Sostegno 65bis/34
10146 TORINO (Italie)
- 2014 BERLIOZ (Jacques) 14 ter, rue Montgolfier – 93500 PANTIN
- 2014 STACEY (Alyn, Sarah) French Department- Trinity College
DUBLIN2 (Irlande)

MEMBRES ASSOCIES RESIDANTS

- 2017 BERTHIER (Bruno) Villarivon – 73700 LES CHAPELLES
- 2017 BLAKE (Gérard) 317, rue de Villeneuve – Saint-Alban-Leyse
- 2010 BLANC (Michel) 93, quai des Allobroges -73000 CHAMBERY
- 1996 BOUQUET-BOYER (Marie-Thérèse) Bachelin-le-Bas
73240 ST-GENIX-SUR-GUIERS

| | |
|-----------------------------------|--|
| 2001 BOLLON (François, abbé) | Résidence St Martin, La Champagne 73250 SAINT-PIERRE- D'ALBIGNY |
| 2011 BOUCHARD (Françoise) | "Les Curtilles" 73360 SAINT FRANC |
| 2009 BOULET (Michel) | Le Sous Mollard – 73160 VIMINES |
| 2004 BRON (Marc) | Doucy, 74420 HABERE POCHE |
| 2016 BRUNAT (Eric) | La Charnellaz – 73250 SAINT PIERRE d'ALBIGNY |
| 2005 CARACO (Alain) | Université de Savoie, 27, rue Marcoz 73002 CHAMBERY CEDEX |
| 2002 CHÂTEL (Juliette) | 9, rue des Corsins – 74440 TANINGES |
| 2011 CHEVALLIER (Jacques) | 6, avenue Général de Gaulle-73000 CHAMBERY |
| 2017 CHIRON (Jean-François, abbé) | 14, chemin de Montjay 73000 CHAMBERY |
| 2009 CLEMENT (Maurice) | Les Bourneaux - 73800 LA CHAVANNE |
| 2003 COSTA (Nathalie) | La Licorne, 114 avenue de Genève 74000 ANNECY |
| 2012 DACQUIN (Monique) | Les Mollières – 73520 la BRIDOIRE |
| 2001 DEBONO (Robert) | 25, rue Ernest Grangeat 73000 JACOB-BELLECOMBETTE |
| 2005 DELACHENAL (Jean) | Résidence Saint-Benoît, 27 rue du Laurier 73000 CHAMBERY |
| 2010 DELAUNAY (Gilbert) | 471 route de Saint-Saturnin – 73000 BASSENS |
| DUPORT (Jean-Pierre) | 1210, route des Gotteland - 73000 BARBERAZ |
| 2006 DURAND (Robert) | 1304, route de Monterminod 73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE |

- 1994 FACHINGER (Claude) 5, rue du Chardonnet - 73000 CHAMBERY
- 2012 GAY (Maurice) 47, chemin Geroux - 744000 CHAMONIX
- 2011 GEORGE (Chantal) 29, rue Plaisance 73000 CHAMBERY
- 2017 GERMAIN (Michel) 27, rue Louis Boch – 74000 ANNECY
Président de la Société des auteurs savoyards
- 2009 GRANGE (Daniel) 100, avenue Gaspard Monge
74490 SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY
- 2011 HERMANN (Catherine) 14 route des Creuses -74960 CRAN-GEVRIER
- 1987 JANIN (Bernard) 12, rue Barral de Montferrat
38000 GRENOBLE
- 2006 MADELON (Jean-Pierre) 785, Le Tilleret - 73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE
- 2006 MALATRAY (Bernard) 1 rue Joseph Bonjean - 73000 CHAMBERY
- 2010 MAYE (Dominique) 404 route de Lavernay - 74800 AMANCY
Président de l'Académie du Faucigny
- 2008 MEGEVAND (Claude) 15, rue François Peissel - 69300 CALUIRE
Président de la société d'histoire régionale - La Salévienne
- 2002 MERMET (Christian) 8, Grande Rue - 73600 MOUTIERS
- 1996 MESSIEZ (Maurice) Le Chaney - 73800 CRUET
- 2007 NECKER (Louis) Domaine de Ripaille - 74200 THONON-LES-BAINS
- PAILLARD (Philippe) 45, quai Gailleton - 69002 LYON
- 2009 PARAVY (Pierrette) 9, rue du Lieutenant Chanaron - 38000 GRENOBLE
- 2007 PARPILLON dit Fiollet 207, route des Moissonneurs
(Jean-Noël) 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

- 2010 PERNON (Jacques) 76, rue Basse du Château - 73000 CHAMBERY
- 1995 PERRIER (Line) Chaffardon - 73230 SAINT-JEAN D'ARVEY
- 2006 PERROT (Jean-Pierre) Université de Savoie, BP110
73011 CHAMBERY CEDEX
- 2005 PERRUCHON (Etienne) 52 route du Clos don Jean
74290 MENTHON-SAINT- BERNARD
- 2005 PION (Gilbert) 895 route de la Bathie - 73230 SAINT-ALBAN-LEYSSE
- 1992 PRIEUR (Jean, R.P.) 88 place de la Cathédrale
73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
- 2011 REGAT (Christian) 2, rue des Noisetiers - 74960 MEYTET
- 1990 ROUGON (Charles) 325, rue Charles et Patrice Buet-73000 CHAMBERY
- 2009 ROURE de BEAUJEU Le Maupas - 73160 COGNIN
(Philibert, du)
- 2009 TARDY (Marc) Rocher de Menettaz- 73800 MONTMELIAN
- 2010 WEIGEL (Anne) 14, allée Raphaël - 73100 TRESSERVE
Présidente de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie

MEMBRES ASSOCIES NON RESIDANTS

- 2002 ABT (Jean) Grand' Rue CH- 1034 BOUSSENS (Suisse)
- 1989 AMIET (Pierre) 20, rue Pierre Demours - 75017 PARIS
- 1976 AUBERT (Jean) Musée des Beaux- Arts, 20 quai Emile Zola
35100 RENNES
- 1990 CAREGGIO (Alberto, Mgr.) Vescovado di Chiavari
16043 CHIAVARI (Italie)

- 2000 CASSETTA (Elio, Pr.) Académie des sciences de Turin
Corso Ré Umberto 79 -10128 TORINO (Italie)
- 2003 CECCHETTI (Dario) Via Palmieri, 26 - 10138 TORINO (Italie)
- 2007 COSTA (Maria) 2 place de l'Académie Saint Anselme
1100 AOSTA (Italie)
- 2007 GODINO (Roger) 9, rue Stanislas - 75006 PARIS
- 2005 GORRIS (Rosanna) Villa de la Pierre - 200 rue du Pont Romain
11027 SAINT-VINCENT - AOSTE (Italie)
- 2003 KANCEFF (Emanuele) Strada Révigliasco, 6 -10024 MONCALIERI
TORINO (Italie)
- MANOURY (Jacques) 168, rue de Grenelle - 75007 PARIS
- 2007 MELLINGHOFF-BOURGERIE(Viviane) Gebäude GB, 7 – Stock
44780 BOCHUNG- (Allemagne)
- 1981 NICOLAS (Jean) 2, cité du Couvent - 101, rue de Charonne
75011 - PARIS
- 2013 PERRILLAT (Laurent) 4, place Saint-Eynard – 38000 GRENOBLE
Président de l'Académie salésienne
- 2002 PILLET-WILL (Alexis, Comte) 46, rue de la Faisanderie- 75016 PARIS
- 1991 RABUT (Elisabeth) 34, rue Claude Lorrain - 75016 PARIS
- 1981 RAYMOND (Georges-Marie) 504, route de St Fonds - 69400 GLEIZE
- 1997 SORREL (Christian) 14 rue de l'Espérance – 69003 LYON
- 2010 TERREAUX (Claude) 106, Faubourg du Temple - 75011 PARIS
- 2000 THIEBAT (Pierre Georges) 14, rue de Paris - I-11100 AOSTA (Italie)

2001 TRACQ (Francis) Rue des Forges - 21320 BELLENOT

1976 UGINET (François) Via Monte della Farina, 52 - I-00186 ROMA (Italie)

1996 VIALLET (Hélène) Archives Départementales
Directrice des Archives 2, rue Auguste Prudhomme
départementales de l'Isère 38000 GRENOBLE

MEMBRES CORRESPONDANTS

2009 ABRAHAM (YVES) 41, chemin Bruyère – 74400 CHAMONIX

2000 ABRY (François) Maison Rouge - 38690 CHABONS

1992 AMBOISE (Valéry d') 722, chemin de la Gabre
06690 TOURRETTE -LEVENS

2001 BADINI (Luca) Université de Savoie 27, rue Marcoz73000 CHAMBERY

2000 BALLET (Françoise) Conservation du Patrimoine
Hôtel du Département
BP1802 73018 CHAMBERY –Cedex

2013 BALLOT (Philippe, *Monseigneur*) 2, place Cardinal Garrone
73000
CHAMBERY

1981 BANDIERI (Claude) 6, résidence St Mury - 38240 MEYLAN

2004 BARBIER (Claude) 243, chemin de Vie - 74580 VIRY
Président de l'Union des Sociétés Savantes de Savoie

2011 BIANCHI (Louis, *abbé*) Presbytère de St Pierre de Maché
place St Pierre de Maché - 73000 CHAMBERY

- 2012 BONNEL (Yves) 1, chemin des Combettes
Président de l'AMOPA/ Savoie 73100 BRISON SAINT INNOCENT
- 2003 BOUCHET (Florence) 68 bis rue Adolphe Coll – 31300 TOULOUSE
- 2015 BOUCHET (Jean-Claude) 19, square Elsa Triolet – 73000 CHAMBERY
Président de l'association des Amis de Montmélián et de ses environs
- 2005 BROILLET (Philippe) 17 rue Centrale – CH 1248 HERMANCE (Suisse)
- 2013 BRUNIER (Cédric) Les Perrets – 73390 HAUTEVILLE
- 2001 BUSSIERE (Michel) Le Calendal/ 44 A avenue Paul Cézanne
13090 AIX en PROVENCE
- 1991 BUTTET (Henry de, *Colonel*) 15, rue de Bellefond - 75009 PARIS
- 1986 BUTTIN (Jacques, *Maître*) 2, avenue du Général de Gaulle
73000 CHAMBERY
- 2010 BUTTIN (Pierre, *Maître*) 42, place Saint Léger - 73000 CHAMBERY
- 2002 BUZARÉ (Josette) 32 place de la Fontaine – 74350 CRUSEILLES
- 1981 CABAUD (Charles) 377, chemin de Chamoux - 73000 CHAMBERY
- 2013 CARASSI (Marco) via Pietro Micca 8 – 10122 TORINO (Italie)
- CASANOVA (François) 18, rue Sainte-Sophie - 78000 VERSAILLES
- 2016 CELISSE (Laurent) 691, chemin Louis de Pingon
73290 LA MOTTE-SERVOLEX
- 2006 CERINO (Yves) Librairie, 13 rue de Boigne – 73000 CHAMBERY
- 1981 CHAPUISAT (Jean-Pierre) Route de la Plaine, 40 CH-1022
CHAVANNES près RENENS (Suisse)
- 2013 CHAPPUIS (Pierre) 365, rue de Vaugirard - 75015 PARIS
Président des Amitiés savoyardes de Paris

2004 CHOUDIN (Lucien) 761 route de Bellevue – 01280 PREVESSIN-MOËNS

2008 COLBERT (François de) Savardin – 73360 LES ECHELLES

1999 COMBAZ (Christian) Le Presbytère, La Bastide des Ponts
12500 CORNUS

2001 CONSTANTIN (Renée) 27 avenue Jean Jaurès – 73000 CHAMBERY

2010 COTTARD (Bernard) Le Saré – 89, chemin des Ravons
74400 CHAMONIX

2015 COUTIN (Bernard) 45, rue Pasteur – 73200 ALBERTVILLE

1992 DAUDIN (Michel, Dr) 35, rue Victor Hugo - 37000 TOURS

1990 DELACHENAL (Bernard) Résidence Saint-Benoît, 27 rue du Laurier
73000 CHAMBERY

2013 DELERCE (Arnaud) Château de Montrottier
74330 LOVAGNY

2017 DEMOUZON (Laurent) 67, avenue Saint-Pierre
73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

2005 DERONZIER (Michel) 115 rue du Côteau
73190 CHALLES-LES-EAUX

2013 DESROCHE (Pierre, Colonel) 234, avenue Maréchal Leclerc
73000 CHAMBERY

2017 DUBOIS (Hervé-Guy) 376, rue de Grand-Champ – 73460 SAINT-VITAL

2007 DUBORGEL (Suzanne) 8 bis avenue de Mérande -73000 CHAMBERY

1986 DUFRESNE (Yves) " Le clos de Maillettes", rue du Mont des Princes
74910 SEYSSEL

2014 DUMAS (Janine) 22, rue Benoît Molin - 73000 CHAMBERY
Présidente de la Fondation Pierre Dumas

2000 DUPRAZ (Robert) Le Reposoir - 73190 APREMONT
2016 FAIVRE (Pierre) 12, chemin des Branches
73370 LE BOURGET du LAC

2016 FAVRE (Hubert) Les Avenières - 73270 BEAUFORT-SUR-DORON

2010 FERNEX de MONGEX (Chantal) 9, rue de Boigne
73000 CHAMBERY

2013 FERNEX de MONGEX (Olivier, *Maître*) 9, rue de Boigne
73000 CHAMBERY

1989 FLISE (Jacques) 15, boulevard de la Colonne - 73000 CHAMBERY

1976 FRISON (Gérard) Le Pré Fornet - 29, chemin des Amarantes
74600 SEYNOD

2004 FRUTIGER (Olivier) 20 rue de l'Enclos - 74380 NANGY

2001 GACHET (Louis-Jean) Galerie Euréka – BP 1105 - 73011 CHAMBERY

2002 GAILLARD (Jacques) Le moulin de la Tourne - 73800 LES MARCHES

2013 GAILLOT (René, *Colonel*) Le Villard - 73190 APREMONT

2006 GIDON (Maurice) Rue des Edelweiss - 38500 VOIRON

2008 GLAUDES (Pierre) Université de Paris IV - La Sorbonne
75005 PARIS

2007 GOUGAIN (Michel) 7, rue Doppet — 73000 CHAMBERY

GRACIANSKY (Pierre-Charles, *de*) 18, avenue de l'Observatoire
75006 PARIS

2015 GRUAZ (Laurent) 100, allée de Cornin - 73100 AIX-LES-BAINS

2000 HOBLEA (Fabien) Université de Savoie -CISM - LGHAM
73376 LE BOURGET DU LAC-CEDEX

2010 JACQUEMIN (Dominique) 104, chemin de Pomera
73190 SAINT-JEOIRE-PRIEURE

1996 JAULMES (Daniel) 764, avenue du Château
73600 SALINS-LES-THERMES

1999 JAY (Marcel) 58 avenue Charles Pillet, 73190 CHALLES-LES- EAUX

2001 JOISTEN (Alice) Centre alpin et rhodanien d’Ethologie
30 rue Maurice Gignoux 38031 GRENOBLE Cedex

2017 JUTTET (François) 146, rue Nicolas Parent - 73000 CHAMBERY

2008 KOHLHAUER (Michael) Université de Savoie - 27, rue Marcoz
73000 CHAMBERY

2009 LALLIARD (Odile) 45 quai de Ripaille - 74200 THONON-LES-BAINS

2001 LANÇON (Christiane) 3, rue Léchères -74140 DOUVAINE

1990 LANSARD (Monique) 1824, avenue Daniel Rops - 73000 CHAMBERY

2016 LATHOUD (Jean-Amédée) 50, rue des Quarts - 71680 VINZELLES

2006 LE DRUILLENNEC (François) 13 place de l’Hôtel de Ville
73000 CHAMBERY

2011 MANIPOUD (Jean-Pierre, Dr) 8, boulevard du Théâtre
73000 CHAMBERY

2016 MARGUET (Philippe) 35, rue des Gantières
38530 CHAPAREILLAN

2004 MAXIT (Bernard) Vers la Tour - 74360 LA CHAPELLE d’ABONDANCE

2012 MILLION (Nicolas) 29, allée des Muguets- 73290 LA MOTTE SERVOLEX

2008 MOGENET (Rémi) 26 chemin de la Fontaine - 74250 VIUZ-en-SALLAZ

2013 MONGOURDIN (Bernard) Rubaud 73800 COISE

1988 MORET (Georges) 1, rue Etienne Conti - 20000 AJACCIO

2001 MORNAND (François) 289 avenue des Airelles - 73000 CHAMBERY

2000 MOUTHON (Fabrice) Faculté des Lettres, Département d'Histoire
Université de Savoie BP 1104 - 73011 CHAMBERY-CEDEX

2000 NICOUUD (Gérard) Département de Géologie - Université de Savoie -
Technolac -73376 LE BOURGET DU LAC-CEDEX

2012 NICOULAUD (Gilles) 59, rue Croix d'Or - 73000 CHAMBERY

2015 OLLION (Henri, *Général*) 321, chemin de Lachat
73190 SAINT-JEOIRE-PRIEURE

1998 ORESKO (Robert) Bedford Gardens, 53 - LONDON W8 7EF (UK)

2017 PENNA (Luc, *Docteur*) 34, rue de la Fontanette - 73700 SEEZ

1998 PERRET (Jacques) 60, rue de Malaz - 74600 SEYNOD

2016 PERRIER (Michel) 37, avenue Général de Gaulle
74200 THONON-LES-BAINS

2000 PEYRIERE (Jacques) 15 quai de Bourbon - 75004 PARIS

2001 PHILIPPE (Jean) 4 impasse de la Tour— 73100 TRESSERVE

2007 PIN (Robert) Chef-lieu - 73800 LES MARCHES

2011 RAFFAELLI (Philippe) Conseil général de la Savoie
Direction du patrimoine
4, place du château - 73000 CHAMBERY

1998 REYMOND (José) Pré Saint-Jacques - 73320 TIGNES

1988 RICHARD (Dominique) Institut français de Djibouti
BP 183 – DJIBOUTI

| | |
|----------------------------|--|
| 2017 RIPART (Laurent) | 1, rue de Boigne - 73000 CHAMBERY |
| 2006 RIVIER (Paul) | TV8/Mont-Blanc, route des Portets - BP 200 74230 SEVRIER CEDEX |
| 2006 ROBACHE Thérèse | 215 chemin des Pècles 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC |
| 2009 ROGEAUX (Olivier, Dr) | 2, place de Genève - 73000 CHAMBERY |
| 2011 ROSSET (Guy) | 7, chemin Pégaz - 73100 BRISON ST INNOCENT <i>Président des Amis d'Amélie Gex</i> |
| 2013 SANTELLI (Michelle) | 3, rue Jean-Jacques Rousseau - 73160 COGNIN |
| 2015 SARDELLA (Jean-Yves) | 111, rue du Pré Vert - 73800 FRANCIN |
| 1998 TAVERNIER (Fernand) | Vautrey - 74540 CUSY |
| 1991 TERREAUX (Philippe) | « Le Chalet" - Route des Abrets 38730 VIRIEU-SUR-BOURBRE |
| 2014 TOWNLEY (Corinne) | 118, allée des Cimes - 73000 CHAMBERY |
| 2014 VALLIER (Claude) | 155, chemin du Petit Feu - 73160 COGNIN |
| 1999 VEDRINE (Mireille) | Le Sévigné- 25, rue de Buisson Rond 73000 BARBERAZ |
| 2011 VEYRAT (André) | 32 rue Vieille Monnaie - 73000 CHAMBERY |
| 2016 VIALLET (Jean-Henri) | 1, avenue des Romains - 74000 ANNECY |
| 2006 VIDAL (Bernard) | Galerie Vidal, place Clémenceau 73100 AIX-LES-BAINS |
| 2011 VIRET (Roger) | 26, avenue Berthollet - 74000 ANNECY |

| | |
|---|--|
| 2014 VITTOT (Jean-Pierre) | 406, chemin du Pré Quenard - 73800 MYANS |
| 2017 VUILLERMOZ (Marc) | 16, rue de Boigne - 73000 CHAMBERY |
| 1981 VULPILLIERES (Jean-François Reydet de) | 27 rue des Boulangers 75005 PARIS |

**MEMBRES EMERITES ET TITULAIRES DECEDES EN 2015, 2016
ET JANVIER 2017**

| | |
|------------------------------|---|
| 2015 GIRARD (Pierre) | Membre titulaire résidant depuis 1984 membre émérite depuis 2011 |
| 2015 TERREAU | Membre titulaire résidant depuis 1975 |
| 2015 HERMANN (Marie-Thérèse) | Membre titulaire résidant depuis 1999 |
| 2016 OPINEL (Maurice) | Membre titulaire résidant depuis 1999 |
| 2016 CHAUBET (Daniel) | Membre titulaire résidant depuis 1994 |
| 2017 FONTANEL (Pierre) | Membre titulaire résidant depuis 2008 |

DONATEURS

Mme Yole CHAPPAZ ; Joannès CHETAIL ; Daniel CHAUBET, René FIQUET ; Mlle GERFAUX ; Pierre GUISE ; Zoltan-Etienne HARSANY ; Maurice OPINEL, Ernest PLANCHE (G^{al}) ; Pierre PREAU, Mme SABOLO ; André TERCINET, ancien Président ; Mme André TERCINET ; Paul TISSOT (Dr), ancien Président ; Mlle Françoise VERNIER, Mme Marie VIALLET .

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADEMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

A LA DATE DU 1^o FEVRIER 2017

Président :

Jean-Olivier VIOUT

Procureur Général honoraire

2165, route de Chanaz - 73000 BARBERAZ

@ jeanolivier.viout@gmail.com

Vice-président :

Robert DELOINCE

Médecin-Général honoraire

173, chemin du Charmillon - 73190 SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ

@ robert.deloince@wanadoo.fr

Secrétaire Perpétuel :

Jean-Pierre TROSSET

Ancien éditeur - galeriste d'art

Le Bocage Sainte-Anne - 73610 LEPIN-LE-LAC

Tél. 04 79 36 01 08

Trésorier :

Jean-Charles DETHARRÉ

Avocat honoraire

4 rue de Boigne, 73000 CHAMBÉRY

@ jc.detharre@wanadoo.fr

Bibliothécaire :

Jean-Louis DARCEL

Professeur d'université honoraire

75 chemin du Parc- 73230 BARBY

@ jl.darcel@gmail.com

Bibliothécaire-Adjoint :

François FORRAY

Professeur honoraire

71, rue des Bernardines, 73000 CHAMBERY

@ françois.forray@wanadoo.fr

Chargés de mission:

Michel DUMONT-MOLLARD

Musicologue

La Thibaudière, Hauteville – 73160 ST-THIBAUD-DE-COUZ

@ dumont.ms@free.fr

Jean-Bapstise BERN

Ingénieur honoraire

24, route de la cascade - 73000 Jacob- Bellecombette

@ jb.bern@free.fr

**LISTE DES ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES
ET ORGANISMES CORRESPONDANTS**

En France

| | | |
|-----------------|--|--|
| AIME | Société d'Histoire et d'Archéologie | 210, route de Frébuge - 73210 AIME |
| AIX-EN-PROVENCE | Académie des Sciences, Agriculture Arts et Belles Lettres | Musée d'Aix Arbaud 2a rue du Quatre-Septembre 13100 AIX-EN -PROVENCE |
| AIX LES BAINS | Société d'Art et d'Histoire | 2, rue Lamartine 73100 AIX LES BAINS |
| ALBERTVILLE | Société des Amis du Vieux Conflans | B.P.73 73203 ALBERTVILLE CEDEX |
| ANNECY | Académie Florimontane | 1, place de l'Hôtel de Ville - 74000 ANNECY |
| | Académie Salésienne | 18, avenue de Trésun 74000 ANNECY |
| | Société des Amis du Vieil Annecy | 4 passage des Clercs 74000 ANNECY |
| | Archives Départementales Hte-Savoie | 37 bis avenue de la Plaine 74000 ANNECY |
| | Bibliothèque d'agglomération | 1 rue Jean Jaurès, 74000 ANNECY |
| BELLEY | Société scientifique, historique et littéraire «Le Bugey» | Palais épiscopal – BP 87 01303 BELLEY Cedex |
| BESANÇON | Académie des Sciences Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté | 20, rue Chifflet 25000 BESANÇON |
| | Société d'Emulation du Doubs | BP 86125 25014 BESANÇON Cedex 6 |

| | | |
|-----------------------|---|--|
| BONNEVILLE | Académie du Faucigny | Chez Mme J. Chatel9, rue des Corsins 74440 Taninges |
| CANNES | Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse | 10, rue du Suquet 06400CANNES |
| CHAMBÉRY | Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie | 244 quai de la Rize 73000 CHAMBERY |
| | Société d'Histoire Naturelle de la Savoie | Muséum, 208 avenue de Lyon, B.P. 73008 CHAMBERY CEDEX |
| | Société des Amis du Vieux Chambéry | 1, rue des Nonnes 73000 CHAMBERY |
| | Centre d'études franco-italiennes | Université de Savoie Domaine de Jacob B.P. 1104 73011 CHAMBERY CEDEX |
| | Archives départementales de la Savoie | 244, quai de la Rize 73000 CHAMBERY |
| | Médiathèque Jean-Jacques Rousseau Carré Curial | - 73000 CHAMBERY |
| CHAMONIX BLANC | Association des Amis du Vieux Chamonix | 114, place du Mont-Blanc 74400 CHAMONIX MONT- |
| COGNIN | Groupe de Recherches et d'Études Historiques de Cognin | Mairie de Cognin 73160- COGNIN |
| DIJON | Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon | 5, rue de l'Ecole-de-Droit 21000 DIJON |
| FAVERGES | Société d'Histoire et d'Archéologie des Amis de Viuz-Faverges | 855, route de Viuz- 74210 FAVERGES |
| GAP | Société d'Études des Hautes-Alpes | 23, rue Carnot 05000 GAP |
| GRENOBLE | Académie Delphinale | Bibliothèque Municipale BP 1095 38021 GRENOBLE Cedex 1 |
| LA MOTTE- SERVOLEX | Association Connaissance du Canton de La Motte-Servolex | Hôtel de Ville 73290 MOTTE-SERVOLEX |

| | | |
|------------------------------|--|---|
| LA ROCHE SU FORON | Académie de Faucigny | Château de l' Echelle 74800 LA ROCHE SUR FORON |
| LYON | Académie des Sciences Belles-Lettres et Arts de Lyon Bibliothèque Municipale de Lyon | Palais Saint-Jean 4, avenue Adolphe Max 69005 LYON 30, boulevard Vivier-Merle 69431 LYON CEDEX |
| MACON | Académie de Mâcon | 41, rue de Sigorgne 71 000 MACON |
| MONTMÉLIAN | Association des Amis de Montmélian et de ses Environs | Hôtel de Ville 73800 MONTMELIAN |
| MOÛTIERS | Académie de la Val d'Isère | Ancien Evêché, place Saint-Pierre 73600 MOÛTIERS |
| NICE | Academia Nissarda | Villa Masséna, 65 rue de France 06000 NICE |
| PARIS | Comité des Travaux historiques, et scientifiques | rue Descartes 75231 PARIS CEDEX 05 |
| RUMILLY | Les Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais | Musée de l'Albanais «Les Tabacs» 23, avenue Gantin 74150 RUMILLY |
| SAINT-JEAN - DE-MAURIENNE | Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne | 16, rue Humbert aux Blanches-Mains 73300 ST-JEAN-DE-MAURIENNE |
| SAINT-JULIEN EN-GENEVOIS | La Salévienne | 4, ancienne route d'Annecy 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS |
| THÔNES | Société des Amis du Val d e Thônes | 1, rue Blanche 74230 THÔNES |
| LA ROCHE SU FORON | Académie de Faucigny | Château de l' Echelle 74800 LA ROCHE SUR FORON |
| THONON- LES-BAINS | Académie Chablaisienne | B.P. 99 74202 THONON-LES-BAINS CEDEX |
| TOULON | Académie du Var | Passage de la Corderie 83000 TOULON |
| VILLEFRANCHE SUR SAÔNE | Académie de Villefranche en-Beaujolais | 96, rue de la Sous-Préfecture, 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE |

ÉTRANGER

| | | |
|--------|---|---|
| ITALIE | Académie Saint Anselme | BP 279 AOSTA-Ribidel I-11100 AOSTA |
| | Archives historiques régionales | Bibliothèque de l'Archivum Augustanum 3, rue C. Ollietti I-11100 AOSTA |
| | Comité des Traditions Valdotaines | 3 rue Jean-Baptiste de TILLIER I-11100 AOSTA |
| | Società per gli Studi storici, archeologici ed artistici della Provincia di Cuneo | Via Cacciatori delle Alpinel Palazzo Audifreddi Casella postale 91 I- 12100 CUNEO |
| | Accademia Nazionale di Scienze Lettere e Arti | Corso Vittorio Emanuele II 59 I-41100 MODENA |
| | Società Toscana di Scienze Naturali | Via Santa Maria 53 I-56126 PISA |
| | Accademia Nazionale dei Lincei | Via della Lungara 10 I-00165 ROMA |
| | Società Savonese di Storia Patria | Via Pia 14/4 Casella postale 358 I-17100 SAVONA |
| | Accademia delle Scienze di Torino | Via Maria Vittoria 3 I-10123 TORINO |
| | Museo Regionale di Scienze Naturali | Via G. Giolitti 36 I-10123 TORINO |
| | Centro Studi Piemontesi | Via Ottavio Revel 15 I-10121 TORINO |
| SUISSE | Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève | Bibliothèque publique et universitaire Les Bastions CH - 1211 GENEVE 4 |
| | Société de Physique et d'Histoire Naturelle de Genève | Bibliothèque publique et universitaire Les Bastions CH - 1211 GENEVE 4 |
| | Société d'Histoire de la Suisse Romande | Bibliothèque cantonale et universitaire Section des Echanges, 1015 LAUSANNE/DORIGNY |
| | Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie | Rue de la Mouline 32 CH-1022 CHAVANNES près RENENS |
| | Société Vaudoise des Sciences Naturelles | Palais de Rumine, 1005 LAUSANNE |
| | Société Neuchâtoise des Sciences Naturelles | Bibliothèque publique et universitaire Case postale 1916 2001 NEUCHÂTEL |
| | Bibliothèque Centrale de l'Université des Sciences Naturelles | Avenue du 1 ^{er} mars 26 Case postale 1916 2001 NEUCHÂTEL |
| | Bibliothèque Centrale de l'Université | Avenue du 1 ^{er} mars 26 2000 NEUCHÂTEL |

Le siège de l'Académie de Savoie,

Le siège de l'Académie de Savoie, occupe l'une des parties les plus anciennes du château des Ducs de Savoie. Ses murs (XV^es) remontent à l'époque d'Amédée IX le bienheureux et de Yolande de France qui a laissé son nom à la tour abritant le carillon et à la courette dans laquelle s'ouvrent la porte latérale de la Sainte Chapelle et l'étroit escalier à vis qui donne accès à l'Académie.

La salle de réunions a été jusqu'à la Révolution Française la salle capitulaire des chanoines de la Sainte Chapelle. A la suite de l'incendie du château, en 1798, elle fut utilisée comme salle de réception des préfets du département du Mont-Blanc.

Après avoir siégé rue Saint Antoine, dans un immeuble propriété municipale, puis au sein de l'hôtel de ville de Chambéry, l'Académie a été accueillie, en 1875, par le Conseil Général de la Savoie dans l'aile ouest du château, avant de se voir affecter en 1890, ses locaux actuels.



ANNÉE 2015

Rapport d'activité de l'année 2015

présenté par
M. Jean-Pierre Trosset, secrétaire perpétuel

Comme tous les Français, les membres de notre compagnie ont vécu une année 2015 très éprouvante et angoissante, ceci en raison des graves événements que vous connaissez. Néanmoins, notre Compagnie a poursuivi ses activités avec persévérance.

Comme en 2011 et 2012, l'Académie a encore été très éprouvée par la disparition de trois membres titulaires : M. Louis Terreaux, notre président durant une vingtaine d'années, M. Pierre Girard, notre ancien bibliothécaire, et Madame Marie-Thérèse Hermann.

Sont aussi décédés, trois membres associés : le Dr Pierre Calvelli, M. Roger Dumollard et le général Pierre Vincent ; et un membre correspondant : Mme Odette Dubourgel. Nous saluons leur mémoire et renouvelons nos vives condoléances à leurs familles.

Voici en quelques lignes le bref résumé de notre activité. Au cours de 8 séances nous avons entendu 12 communications, 2 discours de réception de nouveaux membres titulaires et 3 éloges funèbres, un hommage solennel à l'Université de Savoie pour notre ancien président, deux déplacements culturels à Beaufort-sur-Doron et à Turin et enfin notre traditionnelle séance solennelle rentrée au théâtre Charles Dullin.

Voici maintenant une présentation plus détaillée et dans l'ordre chronologique de nos activités de l'année :

Le 9 janvier, les responsables du CASSS et de la Numérisations de l'Union des sociétés savantes de Savoie et de la bibliothèque nationale se sont réunis à Annecy pour recevoir les nouvelles consignes concernant la sélection, l'envoi et la numérisation des ouvrages qui seront inclus au sein de la bibliothèque savoisienne de la BNF.

Lors de la réunion statutaire du 21 janvier, 23 membres titulaires présents ont écouté le rapport moral du secrétaire perpétuel puis ont élu :

- en qualité de membres titulaires : Madame Anne Buttin et M. Jean-Pierre Dubourgeat ;
- en qualité de membres correspondants : le général Henri Ollion, MM. Jean-Claude Bouchet, Bernard Coutin, Laurent Gruaz et Jean-Yves Sardella.

Ils ont débattu ensuite sur la gestion des biens immobiliers de l'Académie et décidé de la confier à un nouvel administrateur. Nos confrères Michel Dumont-Mollard et François Forray ont commenté les clichés photographiques réalisés lors de notre voyage dans le Val d'Aoste.

M. Jean-Daniel Legere s'est vu confier la réalisation et la maintenance du site internet de l'Académie.

Le 29 janvier, l'Académie de Savoie a invité l'ensemble des acteurs de l'exposition et de l'évocation historique « La Savoie à l'heure de la grande guerre », à un repas amical au lycée hôtelier de Challes-les-Eaux, sous la présidence du colonel Ghislain Lancrenon, chef de corps du 13^o BCA. M. Eric Jalon, préfet de la Savoie, a partagé quelques instants avec nous au cours de l'apéritif, pour exprimer sa reconnaissance pour la qualité et l'intérêt de nos activités mémorielles.

Le mercredi 18 février, séance mensuelle avec une première communication de M. Michel Gay, ancien pilote militaire, sur le bombardement de Chambéry par l'US Air Force, le 26 mai 1944, avec une présentation de documents inédits. La seconde communication de Madame Michèle Santelli, membre correspondant, a été consacrée aux ruines du château de Thomas II au Bourget-du-Lac, illustrée d'une riche iconographie.

Le mercredi 18 mars, séance mensuelle avec une première intervention du Pr. Paul Dupraz, membre titulaire, pour évoquer quatre personnalités marquantes de l'Académie Royale des Sciences de Turin, à la charnière du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle : le chimiste Papacino d'Antoni, le chirurgien Vincenzo Malacarne, l'écrivain Carlo Denina, et l'universitaire Prospero Balbo. La seconde communication a vu le Pr. André Palluel-Guillard, membre titulaire, s'interroger sur l'existence d'un souvenir napoléonien de nos jours.

Le mercredi 15 avril, le Pr. Jean Balsamo a ouvert notre séance mensuelle par l'éloge funèbre de M. Lionello Sozzi, professeur à l'Université de Turin, membre titulaire de notre Académie, décédé en septembre 2014. Titulaire de la chaire de littérature française à l'Université de Turin, M. Sozzi renforça les liens et les collaborations tissés avec l'Université de Savoie par MM. Louis

Terreaux et Franco Simone. L'abbé Jean-François Chiron a ensuite présenté une originale

communication : « *Histoire d'une entreprise familiale et savoyarde : la cimenterie Chiron (1872-1980)* ».

Les 16 et 17 avril, l'Académie de Savoie a vécu deux journées mémorables avec la visite à Chambéry de M. Gabriel de Broglie, chancelier de l'Institut de France, membre de l'Académie française.

Le jeudi 16 avril, dans le cadre imposant de la salle des délibérations du Conseil départemental de la Savoie, en présence de M. Hervé Gaymard, son président, de M. Loïc Chassot, maire-adjoint de Chambéry, le chancelier a présidé la séance solennelle de l'Académie consacrée au discours de réception de M. Jean Luquet, directeur des Archives et du Patrimoine de la Savoie, intitulé : « *Les archives de Savoie : une invitation à une lecture européenne de l'histoire* ». La réponse a été donnée par M. Jacques Berlioz, membre titulaire et ancien directeur de l'École nationale des Chartes.

Dans une brillante allocution, le chancelier de Broglie a évoqué les quatre académiciens savoyards ayant siégé à l'Académie française. Il a ensuite reçu des mains du président Viout la médaille d'honneur de l'Académie. A l'issue de la séance académique, les participants ont assisté, à la Sainte Chapelle du château des ducs de Savoie, à un concert d'orgue donné par M. Dominique Chalmin et à une aubade du carillon donnée par M. Jean-Pierre Vittot, membre correspondant de l'Académie. Le chancelier s'est rendu ensuite dans le salon de l'Académie où il a signé le livre d'Or, en présence d'une quinzaine de membres titulaires. Enfin, le président Viout lui a remis l'ouvrage collectif dirigé par feu Louis Terreaux, sur la littérature savoyarde.

Le vendredi 17 avril, en l'Hôtel de ville de Chambéry et en présence de très nombreuses personnalités de la Savoie, le chancelier Gabriel de Broglie et Madame Pierre Dumas, présidente de la fondation Pierre Dumas, ont remis à l'Académie de Savoie le Prix Pierre Dumas 2014 pour récompenser et honorer ses travaux pour le rayonnement culturel régional et l'organisation de l'exposition « La Savoie à l'heure de la grande guerre » qui a eu un grand retentissement bien au-delà de notre département.

Le mercredi 20 mai, dans le salon de l'Académie, M. Philippe Raffaelli, conservateur en chef du patrimoine, membre correspondant, a fait un point d'actualité sur l'état des chantiers de restauration et de valorisation

patrimoniale en cours dans le département de la Savoie. Puis Madame le professeur Andrée Mansau, membre

titulaire, a présenté une communication sur *Marie-Louise, Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne, de 1701 à 1714*, à travers des correspondantes inédites.

Le vendredi 29 mai, dans le Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Chambéry, en présence de M. le Maire Michel Dantin, Pierre Geneletti, président de la société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, auteur de très nombreux ouvrages historiques faisant autorité, a prononcé son discours de réception : « *Le Dr Antoine Mottard et les épidémies de choléra du XIX^e siècle* ». La réponse lui a été donnée par M. Pierre Dompnier, membre titulaire et ancien président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

Le vendredi 12 juin, à 15 h, en la Sainte Chapelle du Château des Ducs de Savoie, devant une assistance nombreuse, l'abbé Robert Soldo, membre titulaire, a célébré une messe à la mémoire de M. Louis Terreaux décédé au mois de février. Puis une séance académique exceptionnelle s'est déroulée à l'amphithéâtre Decottignies de l'Université de Savoie pour rendre un hommage posthume au doyen Louis Terreaux. Devant une assemblée émue et attentive ont été évoqués :

L'homme par Madame Marie-Claire Bussat-Enevoldsen ,

L'universitaire par M. le Pr. Jean Burgos ,

L'homme de Lettres par M. le Pr. Jean-Louis Darcel,

Son italianité par Madame Aurore Frasson-Marin,

Le défenseur de la langue savoyarde par Madame Odile Gaillard,

L'élu local par M. Jean-Marc Léoutre , maire de Saint-Jeoire-Prieuré,

Le président de l'Académie de Savoie par M. Jean-Olivier Viout.

Le Pr. Thierry Villemin, premier vice-président de l'Université de Savoie, représentant le Président Denis Varaschin empêché, conclut cet hommage public. Celui-ci fut prolongé par une réalisation audio-visuelle de M. Claude Fachinger, membre associé, à partir d'archives photographiques familiales, évocatrices de la vie et de la personnalité attachante de notre ancien président.

Le 17 juin, la séance académique mensuelle a été accueillie dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel de Chambéry où le Pr. Jean-Pierre Machelon, doyen honoraire de la faculté de Droit de l'université de Paris - Descartes, a prononcé une conférence sur : *Justice et politique, de la Révolution à nos jours*. Puis, le bâtonnier du barreau de Chambéry, Maître

Olivier Fernex de Mongex a présenté un remarquable court métrage sur la Cour d'Appel de Chambéry, réalisé avec M. Jean-Michel Renault, en 2014 .

Au terme de cette séance, M. Jean-Yves Mac Kee, Premier président de la Cour d'Appel, au seuil de son départ à la retraite, a reçu des mains de notre président une aquarelle de Chambéry de feu notre confrère Edmond Brocard.

Le 24 juin, l'Académie de Savoie a répondu à une invitation de M. Hubert Favre de visiter Beaufort-sur-Doron. Par une splendide journée de printemps, ce déplacement a réuni une trentaine de participants, sous la conduite de madame Martine Vallet, guide conférencière des Pays de Savoie. Nous avons successivement visité la célèbre coopérative de Beaufort, l'église avec son exceptionnel décor baroque avant de nous réunir à l'espace communautaire d'Arêche-Beaufort autour du maire, Mme Annick Cressens et d'Hubert Favre pour un échange nourri sur la mise en valeur du patrimoine du Beaufortain et l'évolution de ce territoire.

Au cours de l'amical apéritif offert par la municipalité, le président Viout et madame Michèle Brocard ont remis au maire et à Hubert Favre, deux aquarelles portant sur le Beaufortain de l'architecte des bâtiments de France Edmond Brocard, notre regretté confrère. L'après-midi a été consacré à une visite de l'impressionnante centrale hydroélectrique de La Bathie, creusée au sein de la montagne dans la vallée de l'Isère. Accueillie par Madame Martine Buissart, directrice de la FACIM, l'Académie a inauguré une nouvelle forme de tourisme mise en œuvre par EDF, en vue de l'appropriation par le grand public du patrimoine industriel de la Savoie, notamment dans le domaine de l'hydro-électricité.

Les 11 et 12 septembre, pour la grande sortie annuelle, de nombreux membres et amis de l'Académie de Savoie ont effectué, sous la conduite experte de notre confrère François Forray, un enrichissant voyage à Turin. Ils ont découvert avec ravissement la nouvelle Galeria Sabaudia, trois splendides palais restaurés : le Palazzo Barolo, le Palazzo di Città et le Palazzo Carignano ainsi que le relais de chasse de Stupinigi.

Notre confrère, Marco Carassi, directeur des Archives d'Etat de Turin, a réservé à l'Académie la présentation de pièces d'archives exceptionnelles. La découverte des originaux des principaux traités qui ont jalonné l'histoire de la Savoie fut un moment de grande émotion pour tous les participants. Nous avons aussi pu admirer les armoiries peintes sur parchemins, en particulier sur celui du traité de Cateau-Cambrésis.

Le 16 septembre, a été prononcé l'éloge funèbre de Georges Grandchamp, par notre confrère, Michel Amoudry, président des Amis du Vieil Annecy. Puis, M. Cédric Brunier, nous fait part des nouvelles découvertes historiques concernant le château de Miolans dont il est le spécialiste incontesté.

Lors des Journées européennes du Patrimoine des *19 et 20 septembre*, l'Académie de Savoie a ouvert ses portes à de nombreux visiteurs, particulièrement intéressés par les documents présentés sur la Fontaine des éléphants, récemment restaurée grâce à une souscription organisée par notre confrère Pierre Fontanel et la participation de la municipalité de Chambéry. Deux panneaux sérigraphiés « 200 ans d'histoire de l'Académie » et « l'Académie aujourd'hui » ont permis une présentation didactique de notre Compagnie, encore insuffisamment connue du grand public.

Le mercredi 21 octobre, dans une première communication, le Pr Gérard Blake, membre correspondant, nous a dévoilé le résultat de ses recherches sur les nouveaux toxiques et les conséquences de leur diffusion, même à faibles doses, sur l'homme et la biosphère. Cet exposé, fort intéressant, a provoqué quelques inquiétudes pour notre proche avenir. Lors de la seconde communication, M. Pierre Burguburu, membre de l'Académie delphinale a évoqué la naissance et le développement de l'industrie chimique en Savoie.

Le vendredi 20 novembre, dans le cadre du théâtre Charles Dullin, l'Académie de Savoie a tenu sa séance solennelle de rentrée marquée par la participation exceptionnelle du pianiste de renommée internationale, M. François-René Duchable accompagné de la remarquable cantatrice Sandrine Sutter. Une évocation musicale et historique centrée sur les personnages d'Orphée et d'Eurydice peints sur le rideau de scène du théâtre Charles Dullin avec des textes et des illustrations écrits ou sélectionnés par M. M. François Forray et Jean-Olivier Viout avec le concours technique de M. Claude Fachinger.

Cette séance solennelle avait pour but de lancer une souscription pour la restauration de ce rideau peint par l'artiste piémontais Luigi Vacca et offert à la ville de Chambéry en 1824 par le roi Charles-Félix. Après de nombreux déboires (incendie, délocalisation pendant la Seconde guerre mondiale), cette œuvre exceptionnelle de 94 m² appelle une restauration urgente. L'Académie a également rappelé son engagement dans la restauration de la salle des concerts du théâtre, très représentative du style Napoléon III, actuellement en état de grand délabrement. La réponse du public à cette initiative a été extrêmement généreuse et devrait permettre l'engagement des travaux de réhabilitation impatientement attendus.

Le mercredi 16 décembre, le Pr. Paul Dupraz a ouvert la séance mensuelle en prononçant l'éloge funèbre de notre éminent confrère Pierre Girard, ancien bibliothécaire qui a grandement œuvré à la remise en ordre de notre bibliothèque. Puis le Pr. Eric Brunat, ancien vice président de l'Université de Savoie, russionne et économiste émérite, nous a entretenus avec passion des relations particulière entre l'Union européenne et la Russie.

Présentons maintenant les diverses manifestations culturelles, artistiques et religieuses auxquelles l'Académie de Savoie a été conviée au cours de l'année 2015.

Le jeudi 5 mars, le président, Jean-Olivier Viout a présenté l'histoire de l'Académie de Savoie lors d'une conférence devant l'Université savoissienne du temps libre.

Le samedi 7 mars, plus de trente membres de l'Académie de Savoie ont assisté aux obsèques de M. Louis Terreaux, en l'église de Saint-Jeoire-Prieuré.

Le vendredi 13 mars, une délégation de notre compagnie était présente aux funérailles de son ancien bibliothécaire, M. Pierre Girard, célébrées en l'église Notre Dame par notre confrère l'abbé Robert Soldo.

Le samedi 21 mars, une délégation du bureau a assisté à l'abbaye d'Hautecombe, à la messe annuelle célébrée en mémoire du roi Humbert II et de la reine Marie-José.

Le 24 mars, deux membres de l'Académie ont participé à la formation organisée par l'Union des sociétés savantes de Savoie sur le catalogage de nos publications (*Mémoires* et *La Savoie littéraire et scientifique*) dans le catalogue en ligne (Cass).

Le 28 mars, le président a représenté l'Académie à la réception donnée à l'Hôtel de Ville de Chambéry à l'occasion du 60^e anniversaire de la Compagnie du Sarto.

Le vendredi 3 avril, au musée des Beaux-Arts de Chambéry, le président et plusieurs membres du bureau ont représenté l'Académie au vernissage de l'exposition « Rois et mécènes, la Cour et les formes du rococo ». Venant de Turin, étaient présentés de nombreux tableaux de ducs, rois et reines, un remarquable mobilier en marqueterie d'ivoire et une exceptionnelle tapisserie aux armes de Charles-Emmanuel III.

Le 20 avril, MM. Robert Deloince et Jean-Louis Darcel ont représenté l'Académie à l'exposition sur la Grande Guerre, organisée par la commune de Barby.

Le dimanche 7 juin, de nombreux membres de notre académie ont assisté à une messe solennelle célébrée par Mgr Philippe Ballot, en la cathédrale de Chambéry, en l'honneur de Camille Costa de Beauregard, fondateur de l'œuvre du Bocage.

Le samedi 13 juin, en la Sainte-Chapelle et dans le cadre de l'opération « Organalia », étaient donnés deux concerts par l'organiste italien Gianluca Gagni. L'Académie a apporté son soutien financier à cette manifestation culturelle mise en œuvre par notre confrère François Forray et l'association des Piémontais en Savoie.

Le 3 juillet, l'Académie était représentée à l'inauguration de la Fontaine des Eléphants restaurée, restauration pour laquelle notre compagnie a apporté une participation grâce à un généreux don d'un de nos membres qui a tenu à garder l'anonymat. La souscription pour cette restauration a été menée à bien grâce à l'expérience et au talent d'organisateur de notre confrère Pierre Fontanel.

Le 13 août, notre président et notre vice-président accompagnés de nombreux confrères ont assisté, en l'église de Notre Dame de Liesse à Annecy, aux funérailles de Madame Marie-Thérèse Hermann, membre titulaire et auteur de nombreux ouvrages consacrés à l'histoire régionale. Le Pr. André Palluel-Guillard a évoqué avec une grande émotion l'attachante personnalité de notre consœur.

Au cours de cette année, l'Académie a également été représentée aux funérailles de Mme Odette Duborgel, membre correspondant (24 mars), du Dr Pierre Calvelli, membre associé (25 juillet), de M. Roger Dumollard, membre associé (28 août).

Le 27 septembre, huit de nos confrères et consœurs représentaient avec l'ordre des Saints Maurice et Lazare, l'Académie de Savoie aux cérémonies au 1500^{ème} anniversaire de la fondation de l'abbaye de Saint Maurice d' Agaune dans le Valais.

Le 16 octobre, le président Jean-Olivier Viout était présent aux inaugurations des expositions sur les comtes et ducs de Savoie, à l'Hôtel de ville de

Chambéry et à la mairie de Barberaz, sous la présidence du prince Serge de Yougoslavie.

Le lundi 16 novembre, en la cathédrale de Chambéry, l'Académie de Savoie participait aux imposantes funérailles du général Pierre Vincent, Grand Croix de la Légion d'Honneur, membre associé de notre Compagnie, décédé à l'âge de 103 ans. Le Colonel Desroches et le président Viout ont évoqué sa carrière exceptionnelle et rappelé son comportement héroïque au cours de la seconde guerre mondiale, en particulier lors de la bataille de Cassino.

Le samedi 5 novembre, plusieurs de nos membres titulaires étaient présents lors de la réunion tenue à la mairie de Bassens par notre confrère Jean Baud pour « rendre la Savoie plus belle » dans le domaine de l'architecture et de l'environnement.

Pour terminer, quelques mots concernant nos *Mémoires*. Le tome 1 de la 9^{ème} série, couvrant les années 2013 et 2014, est paru au deuxième trimestre. Il comprend 540 pages et notre nouvel imprimeur nous donne entière satisfaction. L'Académie de Savoie renouvelle sa gratitude à M. Jean-Pierre Madelon et à son fils pour avoir réalisé la nouvelle couverture typographique très réussie de ce volume de nos *Mémoires*. Le prochain volume paraîtra en 2017 et portera sur les années 2015-2016.

Nous renouvelons nos sincères remerciements à M. Claude Fachinger qui, tout au long de l'année, a apporté une contribution inestimable à l'Académie dans le domaine audio-visuel.

Telles ont été, M. le président et chers confrères, les nombreuses activités de notre Compagnie durant l'année 2015.

Jean-Pierre Trosset

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE 2015

La séance solennelle de rentrée 2015 de l'Académie de Savoie s'est déroulée le vendredi 20 novembre 2015, en présence d'un auditoire de 400 personnes au premier rang duquel on comptait M. Michel Dantin, maire de Chambéry entouré de plusieurs élus municipaux. Elle a eu pour cadre le théâtre Charles Dullin qui constituait le sujet et le centre d'intérêt de cette rencontre culturelle.

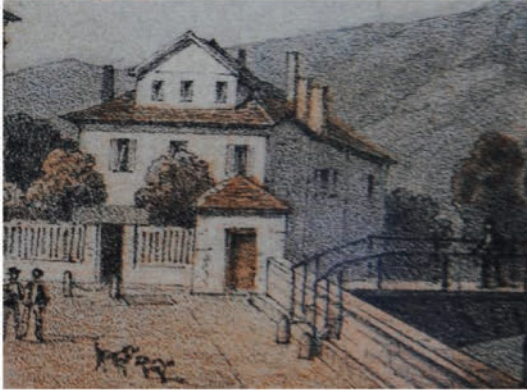
L'état de dégradation du théâtre historique de Chambéry, notamment son rideau de scène et sa salle des concerts, a paru justifier un engagement fort de l'Académie en faveur du lancement d'une souscription publique, propre à contribuer au financement des travaux urgents qui se doivent d'être entrepris.

La sensibilisation du public à l'histoire de l'édifice et à la valeur artistique de son rideau de scène, chef-d'œuvre du peintre piémontais Louis Vacca (1825) a été réalisée à travers une évocation historique écrite par François Forray et Jean-Olivier Viout, mise en voix par le comédien Gérard Desnoyers et Me Olivier Fernex de Mongex. Elle a été soutenue et illustrée musicalement par le pianiste virtuose de renommée internationale François René Duchable et la cantatrice Sandrine Sutter.

Le théâtre de Chambéry et son rideau de scène

Les chambériens à la recherche d'un théâtre

Chambéry 1774 : l'ancienne capitale de la Savoie vit des jours paisibles derrière les murs de son enceinte qui depuis longtemps a perdu toute fonction de défense. L'élite de ses habitants cultive les lettres et les arts.



Bien que concerts, comédies, tragédies et représentations lyriques ponctuent le rythme des saisons, la ville ne possède point de théâtre digne de ce nom. On a utilisé, un temps, la salle du Jeu de Paume, à l'entrée de la promenade du Verney. Mais l'inadaptation du lieu n'a cessé d'être décriée.

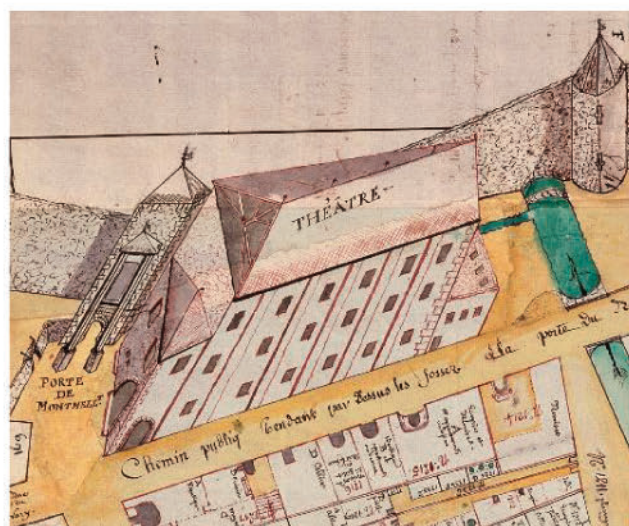
En 1743, l'Infant Don Philippe venu occuper la Savoie à la tête des troupes espagnoles s'est établi au château et a ordonné qu'on y installe un véritable théâtre avec « machines, décorations, orchestre, parterre, amphithéâtre, premières et secondes loges, balcons d'avant-scène, paradis et buvette ». Mais après le départ des Espagnols de Savoie, en 1749, le roi de Piémont-Sardaigne, Charles Emmanuel III, s'est empressé d'ordonner la suppression de ce théâtre qui laissait une trace trop ostensible de l'occupation étrangère qui venait d'être subie.

Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, les chambériens aménagent alors un théâtre de fortune, dans une salle appartenant à un particulier, la salle de Villeneuve, au fond d'une allée de la place Saint Léger. Sur sa modeste scène,

seront dorénavant données, à partir de 1770, les représentations théâtrales offertes aux Chambériens.

Mais la salle de Villeneuve, exiguë, d'accès malaisé, n'est qu'un pis-aller. Aussi, en cette année 1774, un groupe de bourgeois chambériens décide de fonder une société ayant pour objet « *la construction d'un théâtre à Chambéry et la direction des représentations qui y seraient données* ».

Dès le 28 mars 1775, la société présente une requête aux syndics aux fins de location d'un terrain à prendre sur le fossé près de la porte de Montmélian pour édifier un théâtre, avec autorisation d'en appuyer le toit sur le mur d'enceinte.



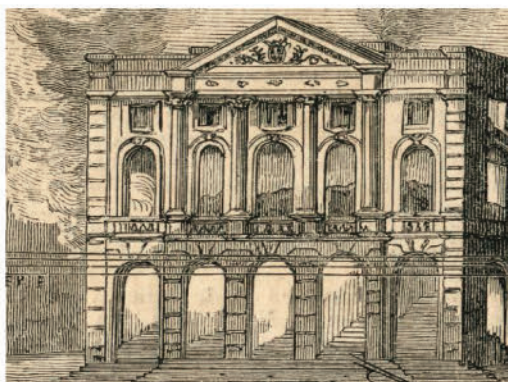
La construction est modeste ; elle est achevée en moins de dix mois. Le 29 janvier 1776, le roi donne son agrément pour que la société exploitante du théâtre de Chambéry puisse y faire jouer « *des opéras en musique, des comédies et des danses* ».

L'établissement reçoit bientôt l'appellation de théâtre royal de Chambéry. Solistes et concertistes vont bientôt disputer sa scène aux tragédiens et comédiens de troupes sédentaires ou de passage.

Vers 1820, après la parenthèse française de la Révolution et du Premier Empire et le retour de la Savoie dans les possessions du royaume de Piémont-Sardaigne, les conversations et doléances des Chambériens tournent autour de l'inconfort de leur théâtre. Mais la société qui l'exploite ne possède aucun moyen pour entreprendre les travaux qui s'imposent. Décision est donc prise par la Ville de s'en rendre acquéreur et d'édifier un vaste et moderne théâtre. Un tel projet, jusqu'alors inenvisageable, a été rendu possible grâce à un don de 60.000 francs du Général de Boigne.

L'adjudication du chantier est donnée, le 2 mars 1822, à l'architecte Jacques Pregliasco et à l'entrepreneur Dénarié. La machinerie est adjudgée aux frères Bertola, machinistes du Théâtre Royal de Turin, les sculptures de pierre à Collet dit le Romain, les peintures de la salle à Galliari, peintre du roi et à Fabrice Sevesi.

Le 24 juillet 1824, le roi Charles-Félix, la reine Marie-Christine accompagnés de la duchesse du Chablais, en visite officielle à Chambéry, inaugurent le nouveau théâtre. La foule se lève pour saluer l'entrée de la famille royale dans sa loge tandis que l'orchestre joue un air bien symbolique : « *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* »



Le spectacle s'ouvre par une première pièce composée pour la circonstance : « *La pièce improvisée ou la répétition de la fête* » puis les comédiens interprètent « *Les fausses confidences* » de Marivaux et la soirée s'achève avec « *La partie de chasse de Henry IV* », une œuvre de Collé-Monrose, membre de la Comédie Française.

« *Vive le roi, vive le roi !* » Cris et vivats interrompent souvent le spectacle. Les spectateurs ont, en effet, découvert le don que le roi vient de faire à la ville de Chambéry pour son théâtre : un imposant rideau d'avant-scène réalisé par son peintre attitré, Luigi Vacca.



Un artiste de talent : Luigi Vacca

Qui est donc ce Luigi Vacca auteur du monumental rideau de scène offert par le roi Charles Félix au théâtre de Chambéry? Bien que peintre du roi, cet homme n'a rien d'un courtisan. Sa discrétion, son humilité, sa bonté nuisent à sa réputation mais il n'en a cure. Très courageux, il a pris comme collaborateur dans l'atelier familial, un de ces Vaudois discriminés qui deviendra son gendre : François Gonin. Celui-ci écrira dans ses

mémoires :« *Cet homme de valeur n'a pas été bien reconnu pas ses concitoyens car il était très modeste et il ne voulait jamais se mettre en valeur. Luigi Vacca passionné par l'art, cultivé et travailleur infatigable, naturellement doux et studieux, fit ce qu'il put à une époque et dans une ville hostile à l'art* »...

Ce qui frappe dans la carrière de Vacca, c'est d'abord la précocité et la diversité de ses talents. Né à Turin en 1777 dans un milieu de peintre, son père Angelo semble fort estimé de ses confrères.

Luigi reçoit une formation artistique complète à l'Académie des Beaux-Arts de Turin sous la conduite de deux maîtres : Laurent Pécheux qui lui enseigne les codes de la peinture néoclassique et, pour la sculpture, les frères Collino dont les œuvres sont très appréciées dans les palais turinois. Mais ce qui va faire sa renommée, c'est la technique de la fresque que son père qui a travaillé à la décoration du palais de Stupinigi lui transfère.

A peine âgé de dix-sept ans, en 1795, Luiggi Vacca réalise son premier chef d'œuvre : les fresques de la nouvelle église du hameau d'Indiritto perché sur un versant de la vallée du Sangone, à la demande d'un Frère trappiste exilé qui fuyait les persécutions religieuses des révolutionnaires français.

A Indiritto, le jeune Vacca exprime déjà dans les fresques à la fois la virtuosité de son dessin, son art de la couleur, la force et l'énergie de sa peinture en particulier dans *La gloire de Saint Jacques* qui se déploie à l'intérieur de la coupole. Le prince Della Cisterna remarque les talents de Luigi, il voudrait en faire son protégé et l'envoyer à Rome pour parfaire sa formation, mais la bourrasque révolutionnaire dévale sur le Piémont et le prince a bien d'autres soucis.

Curieusement, ce sont les révolutionnaires et les partisans de Bonaparte en Piémont qui lancent la carrière du jeune Vacca. Ils lui commandent des œuvres allégoriques pour célébrer les fastes du nouveau pouvoir qui s'intéresse aux commémorations politiques et au théâtre. Vacca participe à la décoration du plafond du Théâtre National, puis Impérial,



en peignant la fresque des Dieux de l'Olympe. C'est ainsi, qu'il se spécialise dans la peinture d'histoire et dans la peinture scénographique.

Le prince Camillo Borghese, l'époux de Pauline Bonaparte, et le représentant personnel de l'Empereur Napoléon en Italie, lui rend visite dans son atelier le 27 septembre 1810 : « *Son Altesse Impériale, le Prince Camille Borghese, Gouverneur général des départements au-delà des Alpes, s'est rendu hier matin à l'Académie pour y voir deux tableaux que les peintres Vacca et Monticone viennent d'achever... Les peintres ont trouvé dans l'honneur qu'il leur a fait, la plus douce récompense de leurs travaux.* ». Ces deux tableaux dans la lignée néoclassique de Laurent Pécheux décorent toujours l'église paroissiale de Carmagnola.

L'effondrement de l'Empire ne met pas fin à la carrière de Vacca alors que nombre de collaborateurs du pouvoir français sont fermement remerciés, à commencer par la famille des Benso di Cavour dont Philippine de Sales ou l'atelier des frères Galliari. C'est désormais Charles-Félix, le frère du roi Victor-Emmanuel Ier, alors qu'il n'est pas encore roi, qui se passionne pour l'art de Vacca.

Dès 1819, il lui confie la décoration intérieure des appartements du château de Govone où Vacca réalise un chef d'œuvre dans le salon d'honneur en évoquant un thème de la mythologie grecque : le cycle de Niobé. Charles-Félix, épris de musique, de danse, de théâtre et d'antiquité fait entrer Vacca comme professeur de scénographie à l'Académie des Beaux Arts de Turin.

Vacca devient peintre du roi et se voit confier de multiples commandes non seulement comme peintre du Théâtre Royal de Turin, mais aussi comme intervenant lors de la construction du théâtre de Chambéry ou encore, lors de la restauration de l'abbaye d'Hautecombe.

Il participe aussi à la décoration de la résidence royale du château d'Agliè, la demeure préférée de Charles-Félix et de la reine Marie-Christine, située dans la campagne du Canavese au nord de Turin, loin des agitations politiques de la capitale.

La longévité artistique de l'atelier de Vacca se poursuit sous les règnes de Charles-Albert puis de Victor-Emmanuel II avec moins d'intensité et de reconnaissance de la part du pouvoir ; mais Vacca sait s'adapter aux temps nouveaux : les thèmes mythologiques s'éloignent pour désormais promouvoir les valeurs et la sensibilité du Risorgimento intéressé par l'histoire du mouvement national ou par l'avènement des premiers opéras de Verdi comme *Attila* créée en 1848-1849.



Vacca va réaliser sa dernière œuvre dans l'église du Corpus Domini à la demande de la municipalité de Turin qui n'appréciait guère la politique anti-religieuse de Cavour. C'est une réalisation de 1853 reprenant le fameux *Miracle de la Sainte Hostie*. Vacca meurt un an plus tard, « jusqu'à ce que, opprimé par le poids des ans, il dut renoncer » écrira François

Gonin.

Ses œuvres accomplies pour l'Etat ou pour l'Eglise, ne sauraient faire négliger ses travaux entrepris pour les grandes familles aristocratiques ou pour de nombreuses villes du Piémont.

L'héritage de Vacca apparaît donc d'une grande diversité et d'une qualité certaine. Artiste de talent qui a su s'adapter aux évolutions de la sensibilité et transgresser l'académisme qu'on lui avait enseigné, Vacca apparaît bien oublié de nos jours. C'est là, un des mystères de la postérité artistique.

Le mythe d'Orphée

C'est le mythe d'Orphée qui a guidé l'inspiration de Luigi Vacca pour le rideau de scène du théâtre de Chambéry, primitivement commandé pour le théâtre de Modène. Depuis des millénaires, l'humanité s'intéresse aux aventures et aux pouvoirs d'Orphée.

Chaque époque interroge le mythe d'Orphée selon des préoccupations bien différentes. Ainsi le thème de la descente d'Orphée aux Enfers pour retrouver et ramener sur terre sa bien aimée apparaît tardivement dans les années 1820.



Orphée est-il le fils du roi de Thrace ou est-il le fils d'Apollon lui-même et de la muse Calliope, la muse de l'éloquence ? Apollon lui a offert une lyre à sept cordes et c'est pour plaire aux neuf muses qu'Orphée aurait ajouté deux cordes à son instrument. Il devenait ainsi l'image de la musique parfaite et absolue qui émerveille et qui envoûte.

Sa musique et son chant suscitent des pouvoirs surnaturels subjuguant toute la création : hommes, animaux, végétaux, minéraux. C'est lui qui va aider Jason à conquérir la fameuse Toison d'or, lors de l'expédition des Argonautes arrêtant les rochers menaçant de s'abattre sur le vaisseau Argo. C'est lui qui protège les marins du chant et de la séduction fatale des Sirènes.

Au retour de l'expédition, retourné dans son pays natal, Orphée tombe passionnément amoureux de la belle Eurydice qui pour échapper aux avances du dieu Aristée s'enfuit à travers la campagne et c'est là qu'elle se fait mortellement mordre par un serpent. Alors son amant ne pense plus qu'à utiliser son pouvoir pour parvenir au royaume des morts et arracher sa bien-aimée au destin fatal.

Aucun être vivant ne revient du royaume des morts, mais le charme de sa musique et de son chant émeuvent les maîtres de l'Enfer qui lui permettent de retrouver le monde des vivants à une condition : ne pas se retourner vers Eurydice avant d'avoir franchi la porte des Enfers.

Ce regard en arrière fatal s'explique-t-il par la passion amoureuse incontrôlable ? Orphée ne peut s'empêcher de regarder Eurydice qui retourne immédiatement au royaume des morts. S'explique-t-il par une mise en doute de la parole des dieux ? Malheureux, et inconsolable, Orphée revient seul sur la terre des vivants.

Les premiers Chrétiens pour qui « l'amour est plus fort que la mort » évoquaient déjà à travers les aventures d'Orphée une anticipation du mystère de Pâques et de la victoire sur la mort. Aujourd'hui encore, une foule de musiciens, de chorégraphes, d'hommes de théâtre et de cinéma, de poètes et de peintres s'inspirent du mythe d'Orphée. Orphée reste un mythe éternel.

Radiographie du rideau de scène de Chambéry



« Le rideau du théâtre de Chambéry s'intitule « *Orphée demandant à Proserpine la libération d'Eurydice* ». C'est une peinture de grandes dimensions de 8 mètres 35 de hauteur et de 10 mètres 13 de longueur couvrant une superficie de 84,6 mètres carrés.

L'œuvre est réalisée au moyen d'une peinture à la colle disposée sur un assemblage de 17 bandes de lin. Cette toile présente une trame de tissage italienne avec un tissage en chevrons alors que les tissus français se caractérisent par une trame en grains. Certains personnages ont reçu des rehauts de peinture à l'huile. Le rideau provient des ateliers du Théâtre Royal de Turin où Vacca exerçait son art scénographique.

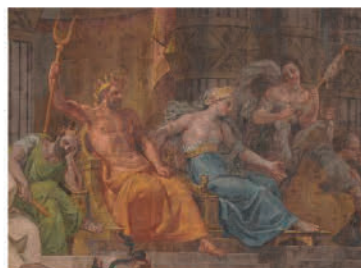
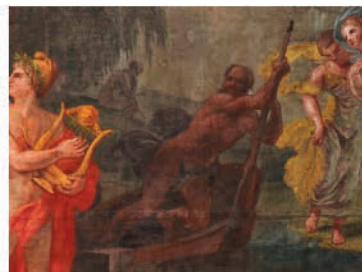


La composition de l'œuvre décrit une spirale qui s'initie dans l'angle supérieur gauche pour s'étendre sur les bordures et venir se briser au contact des deux personnages principaux qui se font face : la reine Proserpine et le héros Orphée muni de sa lyre.

Les couleurs dominantes restent dans des tonalités sombres comme cela convient au domaine des morts. Quelques touches de lumière plus vive mettent en valeur l'intervention d'Orphée et l'apparition d'Eurydice attirée à nouveau par le chant de son époux et la sonorité de sa lyre.

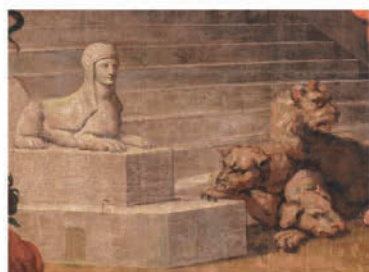
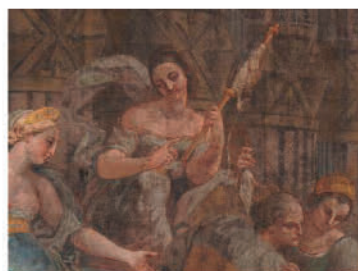
Tout un ensemble de personnages anime la scène :

- Charon sur sa barque conduit les morts aux Enfers.



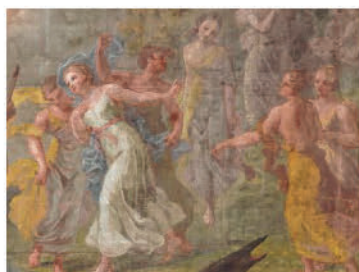
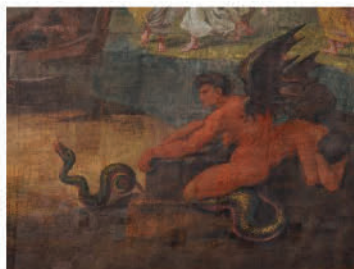
- Sur leur trône, siègent le roi Pluton et la reine Proserpine.

- Ils sont entourés des Juges des morts et des trois Parques qui filent la laine. Elles président aux destinées des hommes à travers la naissance, le mariage et la mort.



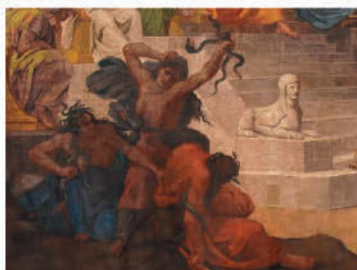
- Sur les premiers gradins donnant accès aux trônes des souverains, voici le chien Cerbère et le Sphinx. Ils semblent apaisés par la musique d'Orphée.

- Appuyés sur un rocher proche d'un sarcophage, les Enfants de la Nuit dont l'un s'est endormi.

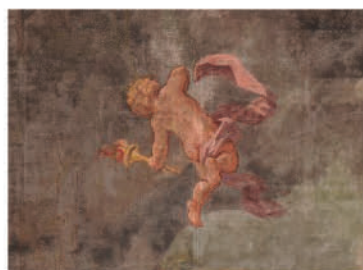


- Plus éclairé, un groupe de femmes jeunes et gracieuses entraîné par Eurydice accourt prestement des Champs Elysées attendant l'éventuelle sentence de libération.

- Au premier plan, les Furies s'agitent encore.

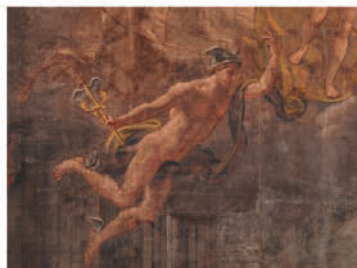


Dans la partie supérieure de sa toile, Luigi Vacca a campé, dans les nuées, quelques divinités qui se dispersent :

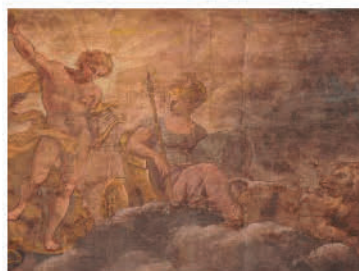


- Amour muni de sa torche, éclairant Orphée dans sa marche au pays des Ombres.

- Mercure avec son casque ailé et son caducée, qui a décapité Argo pour libérer la nymphe Io, victime de la jalousie de Junon.



- Apollon, le dieu de la poésie, juché sur le char du soleil, tenant de sa main gauche une lyre à quatre cordes, auprès de Cybèle assise sur un char traîné par des lions ; elle vient de rendre fou Attis qui, de dépit, s'est émasculé.



Cette composition à la fois dense et équilibrée magnifie le personnage d'Orphée qui a osé par amour affronter le domaine des morts. Dans leur diversité, les dieux et les déesses portent aussi un message de Résurrection : le cycle de la vie n'est-il pas qu'un passage entre la mort et la renaissance, comme la semence enfouie sous terre avant de renaître au printemps ?

Le grand incendie

La toile de Vacca préside ainsi aux grandes heures de ce théâtre, fierté des Chambériens qui, 39 ans après sa construction, va être la proie des flammes.

Nous sommes en ce rigoureux hiver 1864 ; la maison de ville ayant été détruite pour laisser place au chantier de construction d'un spacieux hôtel de ville, les bureaux municipaux et leurs archives ont temporairement trouvé refuge au théâtre.

Il faut donc faire feu continu, jour et nuit, pour conserver une température ambiante minimum. Il est trois heures du matin, en ce samedi 13 février 1864 ; le calorifère de la grande salle transmet le feu aux cloisons de bois et de plâtre dans lesquelles il est imprudemment encastré.

L'alerte est donnée par le domestique du café du théâtre implanté dans le bâtiment, qui accourt réveiller le maire. Celui-ci se précipite sur les lieux en ayant en tête une unique préoccupation : sauver les valeurs en numéraires de la caisse municipale et les registres d'état civil, au point d'oublier de faire sonner l'alerte générale qui n'interviendra qu'à quatre heures du matin.

A l'alerte trop tardive s'ajoutent les conditions climatiques. Deux des trois pompes de la ville enfin arrivées sur place, sont gelées. Il faut faire chauffer de l'eau pour dégripper leur mécanisme.

Tandis que convergent vers le lieu du sinistre les pompiers des communes avoisinantes et les militaires en garnison



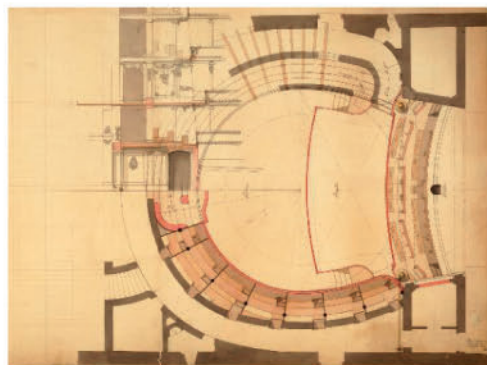
dans les casernes toutes proches, la population contemple avec désolation la progression du feu et se lamente sur le sort du rideau d'Orphée.

Aux premières lueurs du jour, se répand bientôt l'heureuse nouvelle du miraculeux sauvetage du rideau de Vacca. On rapporte d'abord que celui-ci a pu être extrait du bâtiment en flammes à la faveur d'un acte de courage et de bravoure d'un relieur de la ville, M. Crevat et d'un « *fonctionnaire littéraire* », M. Micoud, secondés par un père capucin.

On apprendra plus tard que le mérite du sauvetage du rideau revient, en réalité, à deux pompiers chambériens aidés par des militaires du 11^e de ligne qui, constatant que la toile était maintenue à la verticale par un système de cordages, sont montés dans les cintres pour délier les cordages et faire choir le rideau sur la scène.

Reconstruction

Grâce à l'obtention de 200.000 francs de sa compagnie d'assurances, la ville entreprend la reconstruction du théâtre confiée à son architecte Bernard Pellegrini. Ses plans sont rapidement approuvés par les édiles municipaux. Ils conservent et restaurent les murs des façades qui n'ont pas été totalement détruits dans l'incendie.



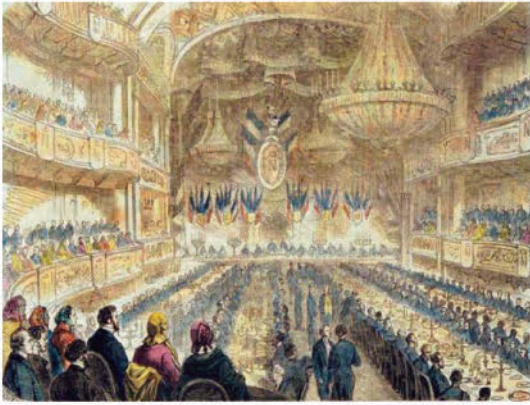
A la mort de Pelligrini, en décembre 1864, la poursuite de l'ouvrage est confiée à Joseph-Samuel Revel.

Le 15 juillet 1866, la salle de spectacle est inaugurée. Lors de la première, le tout Chambéry admire la pimpante décoration du nouvel édifice et s'extasie devant l'imposant lustre venu remplacer celui disparu, qu'un ingénieux

dispositif installé dans les combles du bâtiment permet de faire descendre du plafond, afin de faciliter le remplacement de ses chandelles.

Mais le chantier n'est pas encore achevé. On poursuit la reconstruction de la salle des concerts, s'ouvrant par de larges fenêtres sur la place du théâtre. Il faudra attendre, un an encore, pour que, le 14 août 1867, celle-ci révèle aux chambériens le raffinement de son décor restauré.





Le théâtre devient bientôt l'enceinte officielle de la ville lorsqu'elle veut honorer des hôtes de passage ou commémorer un évènement important. Le plancher de sa grande salle se vide alors de ses sièges pour accueillir bals ou banquets officiels, le tout devant l'imposant rideau de Vacca qui a retrouvé sa place.

Le rideau de Vacca.... Un trésor méconnu

Il ne subsiste aujourd'hui, dans le monde, que quatre rideaux datant de la fin du XVIII^e siècle et de la première moitié du XIX^e siècle :

- celui de Vacca à Chambéry, achevé en 1824 ;

-celui du Teatrino du château d'Agliè en Piémont, daté de 1825, également peint dans l'atelier de Vacca au Théâtre Royal de Turin, qui, reprend le thème de la légende d'Orphée en illustrant '*Orphée et les Muses*', une scène de charme dans une campagne arcadienne ;





- Le troisième se situe à Drottningholm sur une île du lac Malar à l'ouest de Stockholm, résidence privée de la Maison de Suède. Ce Palace Theater remonte à 1766.

- Le quatrième, sans doute le plus récent, se déploie dans le Polski Teatr de Bielsko- Biala, une ville de Silésie au sud de la Pologne.

Les rideaux de scène de Vacca ont été peints entre 1814 et 1838. La plupart concerne la décennie 1830 où se manifeste une vive fièvre théâtrale qui se traduit par la rénovation ou la construction de multiples édifices dans les villes des Etats de Sardaigne. C'est à Vacca que l'on devait encore les rideaux du



Théâtre Royal, des théâtres Carignan et d'Angennes à Turin, des théâtres de Saluzzo et de Cuneo, tous hélas aujourd'hui disparus.

Les concepts se modifient au cours du temps. Au thème de Bacchus prédominant dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ont succédé les thèmes d'Apollon, d'Orphée, d'Hercule très prisés au temps de la Restauration comme si le théâtre assumait moins la simple distraction mais de plus en plus une fonction pédagogique et initiatique aux Beaux Arts et à la Musique.

C'est à Chambéry que Vacca s'est magistralement illustré par la représentation théâtralisée de la descente d'Orphée aux Enfers, avec son cortège de représentations mythologiques.

Le rideau de Chambéry à l'épreuve du temps...

C'est à la lecture du « Petit Dauphinois » du 25 septembre 1922 que l'on va apprendre qu'une offre d'achat du rideau de Vacca est parvenue à la ville de Chambéry, en provenance de la Grande Bretagne.

Les Chambériens opposent un refus cinglant.

Redécouvre-t-on alors la valeur artistique de cet élément majeur du patrimoine artistique chambérien ? Toujours est-il que, dans le même article de presse, est évoquée la problématique que pose la protection du rideau, lors des manœuvres des pompiers au cours desquelles est actionné le grand secours, en charge de déverser un rideau d'eau sur la scène du théâtre, en cas d'incendie. Mais rien n'advient, car bien peu ont pris la juste mesure de la valeur de la toile.

Ainsi, le rideau d'Orphée du théâtre de Chambéry que l'on croit à l'abri de l'outrage des ans ne fait l'objet d'aucun entretien d'envergure durant plus d'un siècle et demi, hormis quelques reprises de peinture, vraisemblablement contemporaine à sa réinstallation dans le nouveau théâtre, en 1866.

Le « relookage » de la grande salle réalisé en 1960 ne concerne pas le rideau, pas davantage, lors de la dernière intervention, en 1994.

Un devis de restauration du rideau est enfin réalisé en 1999 ; il s'élève à 950.000 francs. Le 17 mai 2000, est élaboré un projet de convention en vue de cette restauration, dans lequel l'Etat s'engage à financer les travaux à hauteur de 380.000 francs et le Département de la Savoie à hauteur de 171.000 francs.

Le lundi 19 juin 2000, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire de Chambéry, à signer cette convention, fixant la participation de la ville à hauteur de 399.000 francs.

Hélas, la délibération est demeurée lettre morte. Plus de quinze années ce sont écoulées... et le rideau d'Orphée, silencieux dans les cintres du théâtre, subit l'érosion du temps.

Fier, il tente de garder bonne figure pour donner l'illusion, mais les déchirures de sa toile se font de moins en moins discrètes, tandis que ses couleurs, jadis si chatoyantes, s'affadissent jour après jour. Toujours debout, mais pour combien de temps encore, il attend qu'un sursaut d'attention le sauve d'une agonie certaine.

Mais aussi la salle des concerts...

Cet état de péril ne concerne pas hélas le seul rideau, mais la salle de spectacle toute entière. Sa décoration, sa machinerie, ses circuits électriques, son installation de chauffage présentent un état de dégradation avancée.

Et que dire de la salle des concerts fermée au public pour cause de vétusté, depuis plus de dix ans ?

Se résigner, au nom de l'impossibilité pour les finances publiques locales d'entreprendre la restauration de ce patrimoine dont on mesure insuffisamment la valeur ? S'en tenir à une déploration stérile ? Ou réagir, se mobiliser, s'engager dans une vaste opération de mécénat, tant auprès des entreprises de Chambéry et de la Savoie, que de leurs habitants.

Réaliser à nouveau, la vaste et généreuse mobilisation des Chambériens de 1937 et de 1991 pour l'acquisition des carillons successifs de leur château ducal ou, plus récemment, pour la restauration de leur fontaine des éléphants ?

C'est à toutes les individualités attachées aux arts, à la culture et au patrimoine que la réponse appartient avant qu'il ne soit trop tard.

*François Forray
Jean-Olivier Viout*

DISCOURS DE RECEPTION

Discours de réception de M. Jean Luquet,
directeur des archives et du patrimoine de la Savoie

16 avril 2015

Les archives de Savoie,
invitation à une lecture européenne de l'Histoire

Monsieur le Chancelier de l'Institut de France,
Monsieur le Président de l'Académie de Savoie,
Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous dire combien je suis sensible à l'honneur qui m'est fait aujourd'hui, à la suite de mon élection parmi les membres de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie. Je tiens à en remercier le président Jean-Olivier Viout qui a souhaité ma présence à l'Académie et mes consoeurs et confrères qui l'ont acceptée. C'est un signe de reconnaissance qui m'oblige et j'en mesure la responsabilité. Je suis en effet d'abord un fonctionnaire, un agent de l'Etat mis à la disposition du Département de la Savoie pour remplir une mission. Cette position au service de la collectivité, je l'ai souhaitée dans ma carrière. Elle se fonde sur une conviction profonde que le service public est un engagement moral de haute valeur. Croyez-moi, il n'apporte à ceux qui s'y engagent qu'un pouvoir dérisoire et bien plus qu'une sécurité matérielle qui est une réelle aisance quand on atteint mon grade : la satisfaction d'essayer d'être utile dans la société.

C'est donc d'abord au Département de la Savoie que je dois ma présence à l'Académie. Sous le contrôle du Président du nouveau Conseil départemental, je crois pouvoir indiquer que la cérémonie d'aujourd'hui vise aussi à réaffirmer combien cette collectivité prend en compte la Culture et le Patrimoine, autrement dit les Sciences, les Lettres et les Arts, pour éclairer ses choix. Le rôle qu'on me demande de jouer est assurément d'être un des médiateurs privilégiés de ces échanges, de contribuer, avec mes collègues des autres directions des services départementaux, à garantir l'authenticité et la rigueur des sources d'inspiration des décisions, c'est une place enviable, un défi intellectuel et un combat culturel.

J'ai la chance immense dans cette tâche de ne pas être seul. Je dois associer à mon discours d'aujourd'hui d'abord deux de mes prédécesseurs, tous deux membres de l'Académie : Gabriel Pérouse, archiviste et historien de la Savoie de 1898 à 1928, dont le travail immense de collecte et d'analyse des documents historiques, son engagement, déjà, en faveur du patrimoine historique savoyard, a construit les fondations pour tous ses successeurs et André Perret que j'ai eu l'honneur de croiser trop brièvement, auteur discret de centaines d'inventaires, de guides et d'articles qui ont fait véritablement entrer les archives départementales de la Savoie dans l'ère de l'histoire scientifique telle que nous la concevons encore. Je dois associer aussi les 60 agents départementaux qui sont mes collègues dans la direction des archives, du patrimoine et des musées car le temps n'est plus où l'archiviste travaillait seul ou presque. Dans une administration devenue complexe, qui utilise massivement des technologies de pointe pour des projets que nos prédécesseurs n'auraient pas même imaginés, le directeur des archives et du patrimoine ne fait plus rien par lui-même. Il n'est qu'un chef d'orchestre qui doit comprendre que les musiciens n'ont pas toujours besoin de lui et que la qualité du résultat dépend de la motivation et de l'engagement de chacun. Mes collaborateurs directs et quotidiens, les trois chefs de services, Sylvie Claus, Marie-Anne Guérin et Philippe Raffaelli, doivent à cet égard être cités tant leur rôle est essentiel et pour ce qu'ils m'apportent dans nos discussions fréquentes. Je tiens aussi à remercier publiquement la douzaine de cadres hautement qualifiés qui les accompagnent : au 21^e siècle, ce qu'on leur demande, mener des projets et organiser le travail d'une équipe dans un service culturel, demande des connaissances et des qualités humaines au plus haut degré d'exigence.

Le métier d'archiviste

L'archiviste est un historien en ce sens que son métier ne peut se concevoir sans référence aux études historiques. Il est à ce titre soumis aux mêmes

exigences qui fondent la connaissance scientifique : exposer ses sources, énoncer sa problématique, publier ses conclusions afin de les soumettre à la critique des pairs. Mais la pratique archivistique française s'organise autour du triptyque collecter, conserver et communiquer les documents utiles à la recherche historique ainsi qu'aux droits des personnes, de l'Etat et des collectivités. Chacune de ces étapes allie étroitement des méthodes professionnelles de plus en plus définies dans des normes précises, à l'échelle internationale, et la nécessité d'une pédagogie que les responsables du patrimoine historique préfèrent souvent appeler médiation. Celle-ci s'exerce d'abord auprès des interlocuteurs dans les institutions et les administrations qui sont à la fois, les producteurs des archives et les commanditaires des politiques publiques qui s'y appliquent. Mais elle concerne évidemment la totalité du public, des jeunes enfants qui découvrent comment on écrit l'Histoire jusqu'aux citoyens en faveur desquels la République, dès 1796, a défini l'accès aux documents des administrations publiques comme un droit fondamental en démocratie. Comme l'Histoire, les archives sont donc par essence un récit, mais inséparable de la vie de la Cité, un récit politique.

Le choix de l'objet de notre récit n'est pas neutre : devons-nous parler des archives de la Savoie, un service d'archives départementales parmi une centaine d'autres. Les fonds qu'il conserve peuvent alors s'inscrire dans un cadre de classement national défini au cours du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, les particularités liées à l'histoire locale, notamment les documents d'exceptionnelle valeur que le Département de la Savoie conserve à Chambéry dans le bâtiment du quai de la Rize, peuvent être relevées et inscrites dans un *Guide du lecteur*. Qu'on ne s'y trompe pas : cette histoire locale a une profonde légitimité, c'est l'histoire des habitants de la Savoie. Mais ne devons-nous pas parler aussi et d'abord des archives de Savoie, un objet virtuel rassemblant les multiples sources d'une histoire millénaire traversée par trois frontières, dans toute l'aire géographique des anciens états, de Bourg-en-Bresse à Turin en passant par Annecy, Genève, Lausanne, Martigny, Nice, Suse et Aoste, sans négliger les annexes fondamentales – les archivistes parlent de sources complémentaires - que sont, d'un point de vue savoyard, Avignon, Dijon, Neufchâtel, Milan et aussi, pour les administrations contemporaines, Paris et Lyon.

Cette question de périmètre est désormais une constante de l'historiographie savoyarde. Louis Terreaux, le président d'honneur de l'Académie de Savoie que nous avons eu le regret de perdre ces dernières semaines, constate dans sa monumentale *Histoire de la littérature savoyarde* que « l'histoire de Savoie est complexe » avant de se rallier à la définition géographique et contemporaine des deux départements actuels, en acceptant de multiples

exceptions. Denis Varaschin dans son introduction à *L'histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours* évoque une historiographie « en chantier », avant de se rallier, pour des raisons pratiques, aux mêmes territoires départementaux.

Décrire notre seconde hypothèse demanderait assurément plusieurs congrès des meilleurs spécialistes et quelques centaines d'ouvrages ou de pages de sites internet. Nous voudrions ici, plus raisonnablement, commencer à examiner la pertinence de cette approche au regard des fonds conservés à Chambéry.

Nous regarderons d'abord les éléments historiques fondateurs des archives savoyardes quand la capitale était Chambéry, nous décrirons comment ces archives, une des sources majeures de l'histoire européenne, sont devenues un enjeu transfrontalier. Puis nous évoquerons la richesse et la spécificité des archives des institutions de Savoie quand celle-ci n'était plus constituée que des provinces « au-delà des monts ». Nous essaierons de discerner si le rattachement à la France, en 1792 puis en 1860, a effacé l'originalité des sources locales contemporaines. Nous risquerons enfin quelques réflexions sur ce que cet héritage peut apporter aux politiques publiques actuelles.

Les archives de la principauté savoyarde

L'histoire des archives de Savoie commence au milieu du 13^e siècle. A partir de 1230 en effet, le comte de Savoie achète le bourg puis une partie du château de Chambéry, acquisition qui sera achevée en 1295. Les raisons de cette décision ne sont pas exposées mais elles peuvent être assez facilement comprises : le site de Chambéry et la butte sur laquelle s'élève le château, précisément à l'endroit le plus étroit de la cluse naturelle, est un lieu privilégié au carrefour des routes de Lyon, de Genève, et de l'Italie, bien placé pour le contrôle des péages qui font la prospérité du comte et pour surveiller les limites avec l'ennemi dauphinois.

Bien qu'elle précède la situation savoyarde d'une cinquantaine d'années, une autre explication peut être tentée en considérant l'exemple français. Jusqu'au 13^e siècle, les grands princes féodaux d'Europe occidentale doivent se montrer en personne et régulièrement sur tous leurs territoires pour conforter les fidélités et rendre la justice. De manière plus pragmatique, les cours princières composées de plusieurs centaines de personnes peuvent difficilement vivre aux dépens des ressources locales de l'agriculture, en la plupart des lieux à l'exception de quelques villes importantes et de leurs commerçants. Après quelques mois, il faut partir pour ne pas souffrir de la faim, sort que

connaissent maintes familles nobles abandonnées par leur seigneur parti aux croisades. Cette itinérance n'est pas sans risque : Guillaume le Breton, historiographe de Philippe Auguste, rapporte qu'à la bataille de Fréteval, Richard Cœur de Lion détruit « les livrets de comptes du fisc » et manque s'emparer des archives du royaume que le roi emportait dans ses coffres. A la suite de cet incident, Philippe Auguste crée le Trésor des chartes et le confie au grand chambellan Gauthier de Nemours.

A partir de 1231, les documents sont gardés au palais royal, dans l'île de la Cité, notamment au premier étage de la Sainte Chapelle. Le comte de Savoie Amédée V quant à lui, prescrit en 1288 aux vérificateurs des comptes de ses possessions de désormais les apporter au lieu où il se trouve en personne plutôt que de les vérifier sur place auprès des châtelains. Dès 1295, le fonds des archives de la Chambre des comptes commence à se constituer au château de Chambéry qui dès cette période aménagé en siège des institutions. Les comptes plus anciens y sont apportés, le plus ancien actuellement répertorié aux Archives départementales de la Savoie est daté de 1251.

Les circonstances de la création de ce fonds des archives de la Chambre des comptes de Savoie éclairent un autre débat. Les historiens ont longtemps pensé que la création par le comte Pierre II du système de vérification des revenus et des dépenses administrées par ses châtelains était inspirée directement de son éducation à la cour des Plantagenêt. Les rouleaux de comptes normands seraient le modèle pour l'administration savoyarde. Christian Guilleré a suffisamment montré que les comptes savoyards, au-delà de la forme matérielle des rouleaux de parchemin, sont beaucoup plus proches des règles du droit écrit que du contrôle féodal de l'Echiquier normand, donc d'un modèle méridional et pourquoi pas catalan. Ainsi, quand Philippe Auguste crée un Trésor des chartes, collection des actes relevant du pouvoir féodal, le comte de Savoie maintient longtemps l'unité des archives de la Chambre des comptes. Les clercs des comptes, dont l'activité est directement calquée sur celle des notaires, conservent la totalité des titres dans le même dépôt que les comptes, comme preuves écrites des droits comtaux, et en délivrent de nombreuses retranscriptions dans des actes authentifiés.

Nous connaissons assez bien le fonctionnement de cette Chambre des comptes au 15^e siècle. Elle bénéficie d'une extension du Château réalisée à cette époque, comme la Sainte Chapelle, par une impressionnante élévation dominant la ville. D'après les sondages archéologiques, cette surface a été probablement gagnée sur les latrines et les écuries. La grande salle d'audience était ornée d'une remarquable cheminée centrale. Le plafond et ses poutres armées ont été abaissés au 18^e siècle quand la pièce a été transformée en salle

à manger du gouverneur. La restauration de 2009 a permis de retrouver les deux portes latérales qui conduisaient au greffe, de part et d'autre de la cheminée. Dans les murs du greffe, les archéologues ont mis au jour les niches où se logeaient les documents. Jusqu'au 18^e siècle, la Chambre des comptes est à l'évidence le cœur de l'administration savoyarde et de la longue persistance des institutions féodales appuyées sur le droit écrit, y compris après sa division et la création de la Chambre des comptes de Turin lors de la brève occupation de cette ville par Henri II.

Les archives de la Chambre des comptes sont donc, dès le 14^e siècle, le cœur de l'administration savoyarde. Le comte Amédée VI puis sa veuve Bonne de Bourbon prennent des dispositions pour en faire l'inventaire et en contrôler l'accès. Deux clercs aux comptes sont spécifiquement désignés en 1389 pour en garder les clés. Ces « clavaires » sont les prédécesseurs des archivistes savoyards, les plus anciens connus sont François Calot et André Cousin qui exercent entre 1401 et 1403.

A l'époque d'Amédée VIII, 150 ans après le royaume de France, le Trésor des chartes se distingue enfin et progressivement des archives de la Chambre des comptes en rassemblant les pièces essentielles au conseil privé du Prince. Jean Balay en dresse le premier inventaire en 1405. Ce travail est poursuivi par ses successeurs, notamment, de 1411 à 1423, Pierre Rostaing, secrétaire d'Amédée VIII lors de l'élévation du duché de Savoie de 1416. Il s'inscrit manifestement dans les ambitions du nouveau duc qui cherche à faire reconnaître sa place incontournable au centre de l'Europe occidentale et dote ses états, dès 1430, d'un véritable code, à la fois administratif, judiciaire et social, les *Statuta Sabaudiae*.

Le Trésor des chartes des ducs de Savoie sera enrichi jusqu'à la fin du 18^e siècle des actes fondamentaux de l'administration du Duché puis du Royaume, que ces pièces soient extraites des archives des autres institutions, particulièrement les chambres des comptes, ou livrées directement. Il est conservé pour l'essentiel à Turin, aux Archives d'Etat, et forme une des plus spectaculaires et des plus précieuses collections de documents, indispensables à l'Histoire de l'ensemble de l'Europe occidentale. La Maison de Savoie s'est en effet alliée par mariage et diplomatie, un jour ou l'autre de ses mille ans d'histoire, à toutes les dynasties d'Occident et entretient avec elles d'innombrables traités et correspondances tant officiels que privés.

Nous choisirons de commenter deux actes conservés aux Archives départementales de la Savoie pour illustrer ce propos. Notre plus ancien document d'abord, la charte de Rodolphe III de Bourgogne, datée de 996. Par

cet acte, ce souverain burgonde confère les droits comtaux à l'évêque de Moûtiers. L'essai de traduction en français que nous en avons donné avec Edouard Bouyé, alors stagiaire de l'École des chartes en Savoie, est un exercice périlleux tant les formulaires utilisés comme modèle pour ce texte semblent mal compris et incomplets. Néanmoins, il nous apprend deux faits majeurs et négligés de l'histoire de nos régions alpines. En premier lieu, les Sarrasins sont présents de manière importante et durable, tout près du Nord du massif. Ils saccagent Moûtiers bien après que le comte Guillaume de Provence fût supposé, dans sa geste héroïque en grande partie réécrite par les Clunisiens deux siècles plus tard, les avoir chassés, entre la bataille de Tourtour en 973 et la prise de la Garde-Freinet en 983. Ensuite, l'acte est rédigé au monastère d'Agaune, actuellement Saint-Maurice-en Valais, qui célèbre cette année le 1500^e anniversaire de sa fondation. Cette abbaye suit, depuis le concile de 816, la règle d'Aix-la-Chapelle et se trouve reconnue comme terre « nullius diocesis ». Elle est ainsi l'héritière lointaine de la « renaissance carolingienne », même si le clerc qui rédige l'acte sur lequel le roi Rodolphe appose une croix de sa main pour compléter le monogramme a manifestement du mal avec les déclinaisons latines.

Avec l'abbaye de Novalaise, ces grands centres religieux dépositaires des écrits anciens, donc des sources du droit, sont les acteurs de la transition des pouvoirs entre les dynasties déclinantes héritières des Carolingiens et les pouvoirs féodaux. Les premiers cartons d'archives du Trésor des chartes racontent cette histoire. Apparenté aux évêques de Belley, un certain Humbert qui sera surnommé « aux Blanches Mains » dans les chroniques du 14^e siècle et qu'une habile stratégie d'alliances place au contrôle de la route d'Italie, tant sur les rives du lac du Bourget que sur les hauteurs de la Combe de l'Isère, se fait ainsi reconnaître pas à pas, en une trentaine d'années, le titre de comte « en Savoie ».

Notre Trésor des chartes conserve un autre très rare document, une bulle d'or de l'empereur Frédéric Barberousse, datée de 1186. Cet acte confirme la charte de Rodolphe III, deux siècles plus tard, toujours au profit de l'évêque de Moûtiers. Depuis 1184, Frédéric Barberousse est au faite de son pouvoir. Il a tenu à Mayence la plus importante diète de la période médiévale, 40 000 chevaliers y auraient participé. En cette année 1186, il obtient le ralliement contre la Papauté des évêques de l'Empire, y compris l'évêque de Moûtiers, à Gelnhausen. Par un hasard qui n'en est évidemment pas un, cette petite ville de la Hesse surnommée « la ville de Barberousse » est, depuis l'extension de l'Union européenne à 27 puis 28 états, son centre géographique officiel.

Actes politiques et administratifs au cœur des enjeux diplomatiques européens, les archives savoyardes sont ainsi, depuis la fin du 15^e siècle et jusqu'au traité de paix franco-italien de 1947, un symbole historique et un enjeu de pouvoir.

Les mouvements transfrontaliers des archives savoyardes

En 1536, François Ier occupe la Savoie, premier d'une longue série de rattachements des provinces au-delà des monts au puissant voisin. Le Trésor des chartes est mis à l'abri à Verceil et à Nice. Certains documents concernant les possessions piémontaises sont transférés à Turin. En 1560, le duc Emmanuel-Philibert reprend possession de ses Etats, mais la capitale est installée à Turin et les archives y sont peu à peu rassemblées. Entre 1710 et 1720, le Trésor des chartes, désormais connu sous l'appellation d'Archives de Cour, fait l'objet de 75 inventaires. Tout au long du 18^e siècle, les administrations piémontaises utilisent ce fonds et ses inventaires pour leurs besoins propres, y appliquant un classement méthodique et utilitaire qui ignorait – et pour cause – les règles archivistiques de respect des fonds qui seront inventées un siècle plus tard. De nombreuses pièces sont reclassées par lieu ou par famille, pour faciliter le travail des feudistes. Des éléments importants, nous l'avons déjà indiqué, sont extraits des archives de la Chambre des comptes pour rejoindre les archives de Cour.

L'ensemble s'enrichit considérablement de la production administrative d'Ancien Régime. Pour résumer la situation à la fin du 18^e siècle, les anciennes archives de Savoie appartiennent désormais à un vaste ensemble de plusieurs fonds, les archives de l'administration royale de Piémont-Savoie, une collection quelque peu hétéroclite mais parfaitement constituée et inventoriée selon les meilleures normes en vigueur à l'époque. Elle distingue les Archives de Cour constituées autour du Trésor des chartes et les Archives camérales, provenant des chambres des comptes de Chambéry puis de Turin. André Perret a donné une traduction française dactylographiée de cinq des inventaires des Archives de Cour et de 99 inventaires des Archives camérales qui est le seul outil de recherche détaillé et complet pour la partie savoyarde. Les nombreux index confectionnés au 18^e siècle et consultables dans la salle des inventaires de *l'Archivio di Stato di Torino*, via Piave, n'ont pas été surpassés même pas nos modernes bases de données, malgré quelques imperfections méthodiques.

Puis vint Bonaparte.

Dès 1802, d'importants transferts d'archives sont organisées vers Chambéry. Parmi les premiers fonds concernés, le cadastre de 1730 devait servir de base à la constitution du cadastre français. Déjà des éléments importants des archives de Cour les accompagnent, avant de reprendre le chemin de Turin en 1817 puis 1825.

En 1860, les conventions annexes au traité de rattachement de la Savoie à la France prévoient que les autorités sardes remettront à la France l'ensemble des documents utiles à l'administration des provinces. Ils constituent la série FS (fonds sarde) des Archives départementales de Haute-Savoie et de Savoie. D'importants mouvements d'archives ont lieu à ce moment : beaucoup de dossiers ont été soigneusement expurgés par les fonctionnaires piémontais avant d'être remis à leurs homologues français, des fonds entiers, jugés trop sensibles, ont été emportés vers Turin, notamment les archives du Ministère de l'Intérieur. Les administrations préfectorales françaises n'ont pas brillé par leur goût du classement d'archives et semblent avoir considéré ces legs de l'administration sarde comme dénués d'intérêt, s'empressant à y substituer leurs propres procédures. Aucune étude complète des fonds du 19^e siècle respectivement conservés à Turin et en Savoie n'a été menée, en sorte que nous avons encore beaucoup de difficulté à cerner les fonds d'archives définitivement disparus et ceux qui sont simplement fractionnés.

Mais les archivistes savoyards entre 1860 et 1940 s'intéressaient en priorité aux archives anciennes. Cette clause restée inappliquée devient un des *leitmotive* de l'œuvre exceptionnelle d'inventaire et d'étude scientifique de Gabriel Pérouse, archiviste départemental de la Savoie de 1898 à 1928. Celui-ci multiplie les rapports à sa direction et les notes d'information aux préfets pour obtenir « conformément aux traités » la restitution des documents historiques de l'ancien Duché de Savoie. Son propos n'est pas fondamentalement nationaliste : il ne cherche nullement à opposer l'Italie et la France, alors même que les contentieux diplomatiques entre les deux nations et le racisme anti-italien d'une partie de l'opinion d'avant-guerre pouvaient l'aider. Pour conforter sa revendication, Gabriel Pérouse devient un des premiers promoteurs de l'idée régionaliste en Savoie, dans le courant idéologique des « petites patries » qui composent la Grande Nation. Pour lui, il faut que les archives de l'ancien Duché reviennent en Savoie parce qu'elles contiennent l'histoire des anciennes provinces, ce qui fonde en soi la légitimité de la restitution avant même l'interprétation aléatoire des traités. On ne peut penser que d'autres écriront l'histoire de la Savoie, or pour écrire une histoire scientifique, il faut détenir les documents qui en sont les preuves positives. Son sentiment de propriété sur l'histoire est partagé : les érudits et les sociétés savantes écrivent régulièrement au préfet pour soutenir les demandes des

archivistes. Ce même sentiment va présider aux opérations de restitution quand la situation diplomatique va permettre à la France de les engager.

En application du traité de paix de 1947, les archivistes français engagent entre 1950 et 1951 plusieurs missions d'étude à Turin, afin de repérer puis organiser le transfert des documents.. C'est encore la question des archives de la Savoie qui, en 1948, en application du traité de paix avec l'Italie, entraîne Robert-Henri Bautier, alors au CNRS, dans une mission de restitution des archives de la Savoie et Nice conservées à Turin. Les spécialistes savent que c'est en étudiant les comptes de châtelainies de Savoie qu'il commença son travail qui fait encore référence sur *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-Age*. Les conditions humaines et matérielles de ces transferts ont été évoquées dans quelques rares récits, par plusieurs participants. Du côté français, le sentiment assuré de son bon droit est manifeste. Le mauvais état des bâtiments turinois emporterait les hésitations, mais il n'y en a aucune. On concède à regret ce qui peut rester à Turin. La mauvaise volonté des archivistes italiens indigné. Côté italien, c'est bien sûr l'humiliation de devoir se soumettre et le sentiment d'un pillage destructeur. Il faut s'opposer à la barbarie : certains inventaires sont dissimulés, des documents manquent, puis réapparaissent...

Officiellement, le transfert concerne tous les documents intéressant territorialement les provinces du royaume situées en France. Tous les documents intéressants la Maison de Savoie, la politique générale et l'économie, ainsi que les territoires hors de France doivent rester à Turin. Le critère territorial est encore affiné au moment de définir la destination en France des documents. Ainsi les deux départements savoyards se répartissent les fonds : la Savoie accueille à Chambéry les documents généraux concernant les anciens Etats et les documents des provinces de Savoie-Propre, Tarentaise et Maurienne, la Haute-Savoie accueille les fonds des anciennes circonscriptions, y compris l'apanage de Genevois-Nemours. La même opération est menée pour le comté de Nice au profit des Archives départementales des Alpes-Maritimes.

Dans les deux services d'archives de Savoie, les documents reçoivent une nouvelle cotation, pour laquelle une série spécifique de cotes, SA, est créée. L'inventaire des archives de Cour est repris, pour les 259 premiers articles, le reste des cotes étant simplement reporté sur les inventaires turinois en version française. Les nombreuses cotes manquantes lors du récolement sont indiquées sur les inventaires français et italiens, avec toutefois des discordances nombreuses qui font craindre des pertes en cours de transfert ou

traduisent plus simplement la difficulté de récoiler des collections désormais réparties dans cinq services d'archives différents.

Le bilan de ces mouvements d'archives peut désormais être fait

Objectivement, les Archives départementales de Haute-Savoie et les Archives départementales de Savoie ont acquis grâce aux dernières opérations de transfert des documents d'archives de grande valeur, qui rehaussent le prestige des fonds conservés, permettent des expositions et des opérations de valorisation. Les fonds savoyards se comparent ainsi, sinon par le volume, du moins par la nature des documents conservés, aux fonds les plus prestigieux conservés dans les services départementaux en France. La présence de ces documents est un argument puissant pour intéresser les autorités aux questions d'archives et obtenir les moyens d'action. Les universitaires ont pu trouver sur place une partie essentielle de leur documentation : même s'il leur faut aussi aller à Turin. Les programmes de microfilm de complément qui ont été engagés dans les fonds des Archives d'Etat de Turin n'auraient sans doute jamais été initiés si une partie des collections ne se trouvait en Savoie.

La contrepartie turinoise de ces points positifs peut aisément être déduite : les Archives d'Etat de Turin ont perdu une partie importante du fonds constitué au 18^e siècle. Si les universitaires turinois s'intéressent peu à l'histoire de la Savoie et aux projets de coopération transfrontalière pour la recherche historique, une des raisons est certainement ce morcellement des sources. Surtout, le principe de respect des fonds a été piétiné à grande échelle, avec des conséquences très lourdes pour la connaissance historique : les inventaires et index sont devenus en partie inutilisables. La cohérence d'interprétation apportée par la proximité des documents a été perdue. Tel document est à Chambéry, tel autre, similaire dans sa nature, ses dates et son objet, est resté à Turin.

Puisque les archivistes sont en partie responsables de la situation, ils doivent désormais rechercher des solutions. Dès les années 1950, un important programme de microfilm des archives turinoises qui intéressent la Savoie en même temps que d'autres provinces a été lancé. Ce programme a été ensuite repris au titre de la coopération entre les deux départements de la Haute-Savoie et de la Savoie. Les archives eurent ainsi le privilège d'être pendant longtemps un des rares programmes de travail commun à ces deux collectivités, avant que les décisions politiques ne les rapprochent au sein de l'Assemblée des Pays de Savoie. Plus de 3 000 matrices de microfilms ont été réalisées dans ces différents programmes, intéressant une cinquantaine de

fonds ou sous-fonds. Ces microfilms ont permis aux chercheurs savoyards de compléter leur étude des documents originaux sans avoir besoin de se déplacer à Turin. D'autres centres de recherche, ont pu acquérir ces microfilms en fonction de leurs propres besoins.

L'opération n'en a pas moins de sérieuses limites : les difficultés d'utilisation des inventaires n'ont pas été résolues ; les opérations de microfilm sont très longues et coûteuses. Le microfilm est, pour de tels documents, une solution de pis-aller. On subit la mauvaise qualité des vues et l'inconfort des appareils de lecture parce qu'on n'a pas d'autre moyen de consultation. La question de la numérisation des fonds se pose donc, ainsi que le besoin d'une coopération entre service d'archives pour résoudre la question de l'inventaire. Le programme à mettre en place est gigantesque, c'est avec une pleine conscience de sa dimension utopique que nous devons nous y lancer résolument. La possibilité désormais réelle de mettre en ligne sur Internet l'intégralité des fonds d'archives numérisés est à considérer : les Archives d'Etat de Turin comme les archives des départements savoyards ont une solide expérience en la matière. La question de l'inventaire est peut-être plus redoutable : les services d'archives turinois et savoyards doivent définir une norme commune de travail, s'ils veulent rendre leurs outils accessibles de part et d'autre de la frontière. Elle existe désormais avec la généralisation du format de description XML-EAD lui-même décliné de la norme internationale ISAD(G) : derrière ces indicatifs abscons sont affirmés les principes fondamentaux de l'archivistique : respect des fonds et des classements existants, identification des producteurs des documents, documentation précise du contexte historique, description par niveaux hiérarchiques du fonds d'archives jusqu'à la pièce, principe de non-répétition des informations entre les niveaux. Ces outils doivent s'adapter au public nouveau que les moyens de diffusion numérique nous permettent d'envisager.

Peut-on imaginer de reconstituer un jour virtuellement les fonds des archives de la Principauté savoyarde matériellement à jamais divisés ?

Les archives des provinces de Savoie

Depuis le milieu du 16^e siècle officiellement, mais en réalité dès le 15^e siècle, le centre politique et économique des états de Savoie s'est déplacé de Chambéry à Turin. Les provinces savoyardes vues depuis le riche Piémont sont « au-delà des monts ». Ce serait cependant négliger la nature intrinsèquement féodale des possessions de la Maison de Savoie que penser qu'elle pouvait cesser de s'intéresser à la terre de ses origines. Dès le 16^e siècle, une administration judiciaire héritée de l'occupation française de 1536 se met en place, puis au 17^e siècle les intendants prennent les rênes d'une

administration qui devient, au 18^e siècle avec la monarchie absolue de Victor-Amédée II, un véritable Etat.

Les sources documentaires sont d'un intérêt considérable. Force est de reconnaître, cependant, qu'il s'agit d'abord de documents destinés à l'administration. Ils donnent donc un point de vue extérieur à la population, avec un but souvent très pragmatique, principalement lever au mieux les impôts qui permettent à l'Etat de s'organiser et de mener son jeu dans les grands débats diplomatiques et militaires qui modèlent la carte de l'Europe.

Dans l'ensemble des régions alpines, les études sociologiques, la toponymie, la démographie permettent de pressentir que l'histoire vue par les populations est sensiblement différente de l'image donnée par l'histoire officielle. Cette histoire du quotidien décrit une société extraordinairement ouverte : loin de rester dans leurs vallées, les montagnards franchissent constamment les routes et les cols, pour aller s'établir au-delà ou en deçà des monts, migrer vers les villes, revenir dans les villages, commercer ou échanger. Les documents historiques qui rendent compte de cette vie quotidienne sont d'une utilisation difficile par les historiens car ils présentent des caractéristiques contradictoires : d'abord, les types de sources sont peu nombreuses. Mais aussi, paradoxalement, les séries constituées par ces mêmes documents sont extraordinairement volumineuses : ce sont des dizaines de milliers de dossiers.

Les archives judiciaires de l'Ancien régime sont à cet égard très caractéristiques et concernent aussi bien les particuliers que les communautés.

Les archives judiciaires de l'Ancien régime (16^e, 17^e et 18^e siècles), constituent pour nos régions une source d'information de premier ordre sur la population, les mentalités, la propriété et l'agriculture de montagne, les déplacements, le commerce, la toponymie et la langue, en un mot ce que les géographes et les historiens appellent la civilisation alpine. L'instruction des affaires civiles et criminelles respectait en effet des procédures rigoureuses, inspirées par la volonté de l'Etat d'apparaître comme un garant impartial de l'ordre public face aux pouvoirs locaux. Les interrogatoires, parfois de villages entiers, donnent des indications très précises, recoupées des centaines de fois à chaque affaire similaire.

Parce que les pays de montagne étaient trop pauvres, les grands pouvoirs féodaux s'en sont désintéressés très tôt. Les communautés ont dû s'organiser pour administrer les biens communs, par exemple les pâturages, les ressources en eau ou en bois, le bétail. Le pouvoir central s'est appuyé sur cette organisation presque autonome pour affirmer sa propre légitimité en faisant

des syndics de communautés des interlocuteurs privilégiés pour la fiscalité et l'ordre public. Ce modèle d'organisation des communautés de montagne s'est largement diffusé vers les vallées. Il explique pourquoi, en Piémont, en Savoie, en Vallée d'Aoste comme dans le comté de Nice, les archives judiciaires concernent souvent des différends opposant les communautés à leurs seigneurs respectifs, ou les communautés entre elles.

Beaucoup d'historiens ont essayé d'exploiter ces sources. Mais ils se sont rapidement heurtés à l'obstacle majeur de l'absence d'inventaire pour un nombre de dossiers conservés de plusieurs centaines de mille. En pratique, actuellement, il est impossible de mener une étude systématique des ces archives de la vie quotidienne. Le seul accès possible est de procéder par sondage, avec les aléas que présente cette méthode sur le plan scientifique, le risque surtout de mettre en évidence des événements particuliers (les grands crimes, la sorcellerie) qui témoignent plus d'une pathologie sociale que de la vie réelle des populations.

Le développement, ces dix dernières années, d'outils de bases de données informatiques très performants et disponibles sur des petits ordinateurs permet d'envisager désormais ce qui avait fait jusqu'ici reculer les historiens : réaliser l'inventaire complet des fonds d'archives judiciaires, de façon à permettre un accès réellement complet aux chercheurs, la seule garantie du caractère scientifique de leur travail.

Les services d'archives de *l'Archivio di Stato di Torino*, des Archives historiques du Val d'Aoste, de l'Assemblée des Pays de Savoie (Archives départementales de Haute-Savoie et Archives départementales de Savoie), les Archives départementales des Alpes-maritimes se proposent donc, avec la collaboration d'universitaires compétents, de faire réaliser l'inventaire des trois fonds d'archives majeurs, concernant le Sénat de Savoie, le Sénat de Piémont et le Sénat de Nice, de constituer à l'aide du cadastre de 1730 une base de références et de comparaison et de recenser les sources judiciaires accessibles relatives à la Vallée d'Aoste, dans le but d'en constituer des bases de données communes destinées à ouvrir l'accès à la recherche les sources d'histoire de la civilisation alpine.

Pour la première fois, une étude systématique d'une source historique majeure intéressera donc la totalité des anciens états de Piémont-Savoie.

Le cadastre de 1730

Dans les communes de montagne, la propriété du sol et le statut personnel des exploitants est une question historique fondamentale. L'ingratitude des conditions économiques dans ces régions fait que, très tôt les pouvoirs seigneuriaux abandonnent leurs droits, trop coûteux à faire valoir et de revenus incertains. Ils les laissent simplement tomber dans l'oubli ou les concèdent à la communauté pour la longue durée (*albergements*). Parallèlement, les éleveurs ne peuvent survivre qu'en partageant l'exploitation des pâtures, aucun n'ayant la terre suffisante pour un troupeau. Ces deux phénomènes ont contribué concurremment à l'autonomie des communautés qui ont dû s'organiser pour gérer l'exploitation et partager le « fruit » commun.

Le statut de ces exploitants, les *communiers*, est à l'origine d'une proportion considérable des procédures civiles instruites par les juridictions locales ainsi que, en appel, par les Sénat de Savoie et de Piémont.

Or, pour le début du XVIII^e siècle, nous disposons d'une source d'information sans équivalent en Europe, sur ce régime de la propriété foncière, pour connaître qui étaient ces communiers : le plus ancien cadastre cartographié à l'échelle d'une province pour les anciens Etats de Savoie et une partie des communes de Piémont.

Toute étude des populations au XVIII^e siècle en Savoie ou Piémont serait incomplète si elle n'exploitait ou ne faisait référence à cette source d'information unique. Elle permettra d'établir sur un échantillon des communes de montagne une base de référence de propriété des sols, d'identification et statuts des personnes, autorisant une comparaison et une évaluation des données qui seront par ailleurs obtenues dans l'exploitation des procédures judiciaires.

L'origine du cadastre de 1730

Dans l'Europe au début des Lumières, l'Etat doit s'affirmer d'abord comme un principe rationnel et centralisé face à l'anarchie des administrations locales et aux risques de démembrements provoqués par les guerres. En 1696, après six années d'occupation française, la perception de l'impôt est anarchique. Victor-Emmanuel II, roi de Piémont-Sardaigne, grand admirateur de Louis XIV, veut éliminer tous les obstacles à son pouvoir qu'il qualifie lui-même de despotique. Ce « despotisme éclairé » le conduit à imposer une remise en ordre fiscale, donc la confection d'un nouveau cadastre.

L'innovation principale était la confection des mappes, cartographie généralisée des parcelles pour toutes les communes. Par lettres patentes du 9 avril 1728, l'intendant général fut chargé de la direction des opérations.

On conserve d'autres cadastres systématiques en Europe au début du XVIII^e siècle, principalement en Prusse et en Angleterre. Mais ces cadastres ne sont pas accompagnés de levées topographiques: les cartes sont de simples plans parcellaires, limités en général aux domaines d'une seule seigneurie (par exemple les grands domaines d'Ile-de-France). Le premier cadastre moderne fut en fait réalisé à partir de 1718 en Milanais. C'est sans doute l'inspirateur du cadastre piémontais.

Le projet de mappe est très ambitieux: il s'agit rien moins que d'établir une mesure équitable, c'est-à-dire uniforme, des biens fonciers, par catégorie et par parcelle. Cette mesure est assise sur le produit brut et sur le produit net, déduction faite des charges et coûts de production.

Plus de cent géomètres groupés en « escadres » participent à l'opération. Ils lèvent d'abord un plan rapide de la commune, puis confectionnent des « planchettes » en assemblant les levées parcellaires. La juxtaposition des planchettes constitue la mappe originale, à l'échelle 1/2372^o (la mesure originelle est en trabucs, mesure du Piémont).

Les levés sont effectués d'abord à l'équerre, puis selon la méthode de la table prétorienne. Le géomètre établit parallèlement à ses levés un registre des numéros suivis ou livre de géométrie dans l'ordre d'arpentage, avec mention de la nature des parcelles (bâti, non bâti, cultures) et le nom des propriétaires.

Quand ce premier travail est achevé, l'estimateur reporte sur le « livre d'estime » les données sur le produit et charges des parcelles recueillies auprès des habitants, des estimateurs désignés par les communautés ou tirées des archives.

Expédiées à Chambéry avec la mappe originale, ces informations sont recopiées sur deux mappes-copie légendées et coloriées au lavis (J.-J. Rousseau y a travaillé deux ans lors de son séjour à Chambéry chez Mme de Warens). Un exemplaire est destiné à la paroisse, un autre aux Archives de Cour à Turin.

D'autres secrétaires établissent le *livre de calculation*, bilan de toutes les informations sur les revenus. Une partie de ce livre permet la rédaction de la *tablette-minute*, registre dans l'ordre des propriétaires soumis à examen

contradictoire des habitants en même temps que la mappe. Les réclamation (*cotet à griefs*) sont annexées aux livres des numéros suivis. De retour à Chambéry est enfin établie la *tablelle générale*.

L'utilisation de la collection

La quasi-totalité de ces documents a été conservé à l'*Archivio di Stato di Torino*, aux Archives départementales de Haute-Savoie et aux Archives départementales de Savoie.

Exploiter l'ensemble de ces documents dépassait de loin le cadre du projet. Cependant, pour les communes de montagne et particulièrement pour les communes de la zone frontière entre la Savoie et le Piémont, de part et d'autre de la frontière, la constitution d'une base commune de données est un outil primordial de compréhension et d'analyse des données judiciaires.

Il faut préciser, à ce propos, que ce type d'enquête n'est pas totalement réalisable pour la Vallée d'Aoste, puisque les registres du Cadastre sarde, rédigés dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, sont totalement dépourvus de plans. Cette cartographie ne fut pas réalisée en raison d'une dispense accordée par le souverain au Duché d'Aoste par lettre à cachet du 26 février 1768. Même les quelques registres cadastraux antérieurs au Cadastre Sarde, concernant surtout la Ville d'Aoste et ses faubourgs, ne possèdent aucun type de plan.

De plus, la possibilité d'intégrer ces données cadastrales dans un système d'information géographique (SIG) est de nature à faciliter la consultation et la compréhension des données par un public de non spécialistes.

Trois travaux parallèles sont menés :

- à partir des vues numérisées du cadastre, un géographe retrace les pourtours de parcelles dans un système d'information géographique (SIG). Elles sont ensuite accordées avec les coordonnées géographiques normalisées (projection Lambert II), pour permettre une exploitation cartographique contemporaine (par exemple lien avec la cartographie au 1/25.000).

- à partir des registres annexes (matrices ou tabelles), un dépouillement systématique permet de constituer une base de données des noms de propriétaires et exploitants des biens, de la nature des cultures et occupation des sols.

- un système de consultation intègre le relevé cartographique et les données, ce qui rend l'ensemble accessible au public. Une version Web du système de consultation pourra être mise en œuvre ultérieurement.

Les archives des administrations contemporaines : héritage historique et stratégie des collectivités

Pour comprendre comment le patrimoine historique peut devenir un des objectifs stratégiques d'une collectivité, il est nécessaire de considérer la situation particulière de ce territoire du point de vue de ceux qui ont la responsabilité d'y conduire les politiques publiques. La Savoie appartient à l'arc alpin par toutes ses caractéristiques géographiques et anthropologiques : contraste et complémentarité sociale et économique entre les vallées et les différents étages montagnards, voies de communication majeures au cœur de l'Europe occidentale, civilisation agro-pastorale mutée en pluri-activité industrielle autour de l'hydroélectricité depuis la fin du 19^e siècle jusqu'aux années 1950, puis développement des métropoles économiques et urbanisation, fortement soutenus ici par l'impact majeur du tourisme des sports d'hiver. Ce secteur d'activité représente actuellement 50% du PIB d'un département plus prospère que la moyenne nationale. Cependant les bénéficiaires de l'or blanc ont une pleine conscience de la fragilité de leur modèle économique menacé moins par les changements climatiques que par l'évolution démographique et le vieillissement de la population, les changements sociaux dans la clientèle qui fréquente la montagne et la concurrence de pays émergents, dans ce domaine aussi.

Mais beaucoup de territoires alpins peuvent se reconnaître dans ce rappel de leurs spécificités. Ici comme ailleurs les données géographiques ou structurelles se révèlent moins déterminantes pour définir un territoire que l'héritage historique : stratégie de la Maison de Savoie qui, de l'an Mil au Second Empire, pendant 800 ans joue des alliances de part et d'autre des montagnes pour conforter ses Etats, privilégie les possessions personnelles du Prince et n'envisage que de manière marginale et anecdotique l'hypothèse d'une construction nationale. C'est au 19^e siècle le triomphe de l'Europe des nationalités qui conduit les ducs de Savoie à délaïsser la terre de leurs ancêtres pour incarner, avec Victor-Emmanuel II et Cavour, le rêve d'unité italienne. Prix à payer pour l'intervention française à Solférino et Magenta, la Savoie et Nice sont ainsi devenues les plus récentes acquisitions significatives de l'Hexagone français, il y a 150 ans à peine.

Pour se rapprocher des années 2000, les habitants de la Savoie et leurs élites politiques, économiques et administratives fondent leur opinion et leurs projets comme partout sur la situation économique et sociale et l'expérience individuelle bien plus que sur le sentiment d'appartenance. Il n'en reste pas moins que la Savoie se définit d'abord par son histoire. Ce sentiment diffus, inscrit en filigrane dans l'opinion et les politiques publiques comme dans l'abondance des logos d'entreprises qui utilisent la croix de Savoie, fonde une forme de légitimité ou une responsabilité particulière des pouvoirs locaux au regard de leur héritage historique, aussi indéfini, méconnu et parfois dévoyé soit-il. Il s'est révélé un levier puissant en faveur des politiques du patrimoine.

Les Archives départementales de la Savoie sont depuis une trentaine d'années impliquées dans une approche nouvelle de leurs missions dont les textes réglementaires et les publications rendent encore mal compte. La collectivité dont elles dépendent leur demande de prendre place dans une vision stratégique du rôle du patrimoine historique, une politique au sens premier qui a de multiples dimensions, culturelles bien sûr, mais aussi économiques et institutionnelles. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette mutation s'accomplit peu de temps après que les grandes lois de décentralisation prennent leur effet dans notre domaine d'activité, en 1986, et surtout quand la Savoie se lance sous l'impulsion de Michel Barnier dans l'aventure des Jeux olympiques de 1992. Les Archives départementales se sont donc trouvées depuis ces dates fondatrices de plus en plus étroitement associées à un pôle culturel dédié à la promotion du patrimoine, voire fortement sollicitées de contribuer au « tourisme culturel », objectif majeur de développement et de diversification économique pour le territoire.

Bien entendu le choix n'a jamais été posé pour les Archives départementales, compétence obligatoire du Département, de s'adapter ou de disparaître. Mais, dans une approche volontariste, les moyens humains, financiers et matériels disponibles ont été clairement orientés. Les archivistes pouvaient soit regarder passer le train depuis leur tour d'ivoire soit admettre la légitimité des choix opérés par la collectivité au service de laquelle ils sont et chercher ce que peut apporter l'approche spécifique de l'histoire qui est leur métier.

Conclusion

Dans sa lettre au comte de Marcellus du 9 août 1819, Joseph de Maistre se désespère de la médiocrité des régimes hérités de la Restauration et s'exclame : « Je meurs avec l'Europe, je suis en bonne compagnie ». Plusieurs auteurs ont souligné les faiblesses théologiques de l'auteur *Du Pape*. On peut

ne pas le suivre quand il voit dans l'infailibilité papale le moyen d'inscrire à l'échelle de l'Europe chrétienne un principe moral supérieur. Mais l'intuition maistrienne qui séduit des auteurs aussi différents que Chateaubriand, Baudelaire ou Auguste Comte, son interrogation tourmentée sur les fondements et la légitimité des pouvoirs, face aux révoltes humaines qui conduisent à la guerre et à la dictature, ont été suffisamment corroborées par l'histoire des 19^e et 20^e siècles.

Les archives occupent donc leur place dans la construction d'un territoire politique. Dépositaires de la mémoire des anciens Etats de Savoie mais aussi de leurs habitants et des multiples formes d'organisation qui structurent les activités économiques et sociales, elles sont une ressource majeure et millénaire qui autorise à regarder avec confiance et détermination les questions d'identité et de devenir de nos institutions.

Jean Luquet

Réception de M. Jean Luquet

Réponse de M. Jacques Berlioz

membre titulaire

Monsieur, cher confrère,

Dès vos premiers mots, vous avez bien voulu exprimer l'honneur que constituait pour vous votre accession à l'un des sièges de membres titulaires de l'Académie de Savoie. Cet honneur, sachez-le, est ressenti de façon chaleureuse par notre Compagnie qui se félicite et se réjouit de vous accueillir en cette salle des délibérations du Conseil départemental, en ce château tant national que départemental, et qui est un beau symbole de votre carrière.

Vous l'avez dit, cher confrère, cher Jean Luquet, dès le début de votre discours : vous êtes un fonctionnaire, un agent de l'Etat mis à la disposition du département de la Savoie. Au service de la collectivité. Au service de la Savoie.

Cette Savoie, vous l'avez adoptée, vous, votre épouse, et vos trois filles. Et elle vous a adoptée, vous et votre famille. Vous êtes né à Rouen, il y a moins de soixante ans. Mais vous n'êtes pas normand, car c'est un accident de carrière de vos parents qui vous y a fait naître. Vos racines sont méridionales, et elles se trouvent plus précisément à Albi d'où votre famille maternelle est originaire. Vous avez passé votre enfance à Agen et poursuivi vos études à Toulouse, où vous avez, comme celui qui vous accueille aujourd'hui, entamé la préparation au concours d'accès à l'Ecole nationale des chartes, en ce magnifique Lycée Pierre de Fermat qui jouxte l'ancienne chapelle des dominicains. Dès 1978, vous rejoignez cette Ecole, dans ce Quartier latin qu'elle a quitté depuis quelques mois, dans ces locaux de la Sorbonne certes étroits et incommodés, mais dont l'évocation amène aisément à quelque mélancolie.

Contrairement à vos camarades de promotion, vous ne vous orientez pas vers les périodes médiévales et modernes, mais bien, en véritable pionnier au sein de l'Ecole, vers l'histoire contemporaine.

Votre thèse, soutenue en mars 1983, porte le titre : « Du paternalisme aux conventions collectives. La politique sociale de la Société des hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson jusqu'en 1939 ». Jusqu'en 1939 ! Jamais une thèse d'Ecole des chartes n'avait osé se prolonger jusqu'à une date si récente ! Son sujet, vous l'avez choisi en accord avec François Caron, professeur d'histoire économique à la Sorbonne, historien de la Compagnie des chemins de fer du Nord, et qui enseignait l'histoire économique à l'Ecole des chartes. Ce qui montre au passage que l'Ecole des chartes ne se contentait pas de la paléographie et de la diplomatique... Ce professeur charismatique et d'une redoutable exigence, qui est disparu il y a quelques mois, vous a rendu encore plus chartiste que chartiste... Vous attaquer à un tel sujet demandait de l'audace. Les archives sociales d'une entreprise telle que celle-là sont dans leur organisation comme dans leur abondance d'une redoutable complexité. Les aborder, les critiquer, les interpréter est, le médiéviste doit le reconnaître, bien plus ardu que d'affronter un cartulaire, exercice quotidien sinon banal pour les élèves de l'Ecole des chartes. Il vous a fallu inventer vos propres instruments d'investigation, en un mot construire une nouvelle érudition.

Vous montrez dans ce travail comment, de 1886 (date de la fondation de la Société des hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson) à la Seconde guerre mondiale, l'évolution de la politique sociale de cette entreprise relève largement de sa stratégie industrielle. Vous montrez comment, après le choc des grèves de 1905, qui donnèrent lieu à de violents affrontements, la réponse patronale fut la mise en place d'un système paternaliste, avec des mesures en faveur de l'hygiène, des logements ouvriers, des organismes de secours. Vous analysez ensuite comment ce paternalisme a dû s'accommoder, non sans mal, de la nouvelle législation sociale (allocations vieillesse, allocations familiales). Les années 1930 marquent une mutation décisive : la Société de Pont-à-Mousson rationalise les méthodes de travail, avec moins d'ouvriers mais mieux formés, organise efficacement la prévention des accidents du travail, installe des dispensaires, accepte la présence d'un pouvoir syndical.

Vous avez mis en œuvre dans cette thèse tant l'histoire sociale que l'histoire économique. Ces deux histoires sont dialectiquement liées, mais dans des rythmes différents, dans des inspirations diverses, et votre travail illustre avec brio ces rapports complexes, et conflictuels.

Cette approche très concrète des archives contemporaines d'entreprise ne pouvait rendre insensible Jean Favier, directeur général des Archives de France, et membre de l'Institut, qui nomme immédiatement le jeune archiviste paléographe que vous êtes chargé de la mission des Archives nationales auprès du ministère de l'Équipement. En un mot, vous voilà seul, ou presque, pour

défendre l'utilité de la conservation des archives au sein d'un très grand ministère.

Vous y restez sept ans, jusqu'en 1990. Vous y classez les archives des dommages de guerre et des politiques de construction des années 1950-1975. Sans oublier votre vocation d'historien, vous participez à plusieurs programmes de recherche élaborés par le CNRS et l'Institut d'histoire du temps présent (et vous avez la chance collaborer avec François Bedarida), sur la Reconstruction et le Logement. Vous publiez alors plusieurs articles sur l'histoire de l'urbanisme. On vous doit aussi l'organisation du réseau des archives des Directions départementales de l'Équipement (la Savoie en profita donc) et enfin l'installation dans l'Arche de la Défense des archives administratives courantes et intermédiaires du ministère de l'Équipement.

Cette mission achevée, vous allez devenir l'homme des secrets, ou plutôt des secrets d'État... Car Jean Favier vous envoie en mission rue de Varenne, auprès des Services du Premier ministre. Sans compter votre temps, vous collectez les archives de Michel Rocard, Edith Cresson, Pierre Bérégofoy, Edouard Balladur. Vous faites l'inventaire des archives de Laurent Fabius, Jacques Chirac, Michel Rocard, Edith Cresson, Pierre Bérégofoy. Vous rassemblez les archives des organismes rattachés au Premier ministre ; vous préparez la collecte des archives des membres du Gouvernement ; et enfin vous réorganisez les systèmes informatiques du service. Tâche exaltante, car vous savez que ces documents permettent de savoir ce qu'est l'action du gouvernement. Tâche ingrate, car si ces documents sont riches d'information, ils restent des archives confidentielles... Durant les cinq ans que dura votre mission, vous avez vu cinq changements de gouvernements, et autant de collectes massives et urgentes. Vous avez rencontré Pierre Bérégofoy, et c'est pour vous un souvenir que je sais douloureux, dans une entrevue sur la remise de ses archives, en avril 1993, quelques jours avant sa mort.

Après cette rude mission, vous mettez le cap, si j'ose dire, sur les Archives départementales de la Savoie. Le poste était disponible, et la collectivité (dans sa grande sagacité) accepta votre candidature. Moi-même ancien responsable des archives départementales du Jura, je peux dire combien ce métier est passionnant. Une des raisons de cet intérêt est que, lorsque l'on n'est pas issu familialement du territoire où l'on est nommé, l'on découvre et apprend à apprécier un département, un pays, son paysage et ses habitants de l'intérieur, par les documents que depuis le Moyen Âge il a produit, mais aussi par le contact quotidien avec celles et ceux qui travaillent avec vous. Le savoir et le travail de tous les jours ouvrent pour l'archiviste à la passion du pays dans lequel il vit, dans les secrets duquel il est plongé, dans son âme même. Bien des conservateurs d'archives font, et c'est votre cas, d'un département de

travail, un département d'adoption et de cœur. De plus, doit-on le répéter, la Savoie est d'une richesse archivistique prodigieuse, digne de la nation qu'elle fut. Lors de sa nomination Jean Luquet a dû être envié par bien des consœurs et confrères chartistes.

Depuis 1996, vous êtes donc directeur des Archives départementales de la Savoie. Et, je le signale, vous appartenez depuis 2013 au corps prestigieux des conservateurs généraux du patrimoine.

Rien ne sied mieux à un archiviste que la durée : il a le temps de s'imprégner de ses fonds, d'en connaître les méandres et la complexité, d'agir sur eux. Vous l'avez dit dans votre discours, un archiviste collecte, trie, diffuse, valorise.

Vous avez collecté des archives d'administration, certes, mais aussi des documents d'organismes importants dont les documents peuvent si vite disparaître, je pense aux archives de l'Atelier d'architecture en montagne. Vous avez collecté (ou transféré) les archives de personnalités ayant œuvré en Savoie, comme celles de Jacques Labro, le visionnaire d'Avoriaz, de Michel Bezançon, l'architecte de La Plagne, ou d'Henri-Jacques Le Même, architecte ayant œuvré à Megève, ou enfin de Laurent Chappis, l'architecte de Courchevel. Vous avez dirigé de nombreux inventaires autour des archives de Joseph de Maistre, cher à notre confrère Jean-Louis Darcel, des archives de l'administration de la Savoie pendant la Seconde guerre mondiale, des archives d'Henri-Jacques Le Même.

L'archiviste c'est aussi celui qui maîtrise les technologies informatiques. Vous êtes un spécialiste reconnu internationalement des questions de numérisation et d'internet. L'université de Lyon III, celle de Lausanne, ou l'Institut national du patrimoine font régulièrement appel à vous pour former leurs étudiants.

Vous avez mis en place le site Internet Sabaudia.org (avec diffusion des inventaires et la présentation de dossiers d'histoire, pour les deux départements savoyards, dans le cadre de l'Assemblée des Pays de Savoie). Vous avez entamé un vaste programme de numérisation des collections (plus de 2,5 million d'images) avec leur diffusion sur Internet depuis avril 2003 qui attire des centaines de milliers de visiteurs par an (680 000 visiteurs en 2013). Là les archives sont vraiment à la disposition de toutes et tous.

Vous n'avez pas oublié votre rôle d'historien et de savant. Vous avez organisé, ou co-organisé nombre de colloques. Vous écrivez vous-même, et je pense notamment à votre belle synthèse publiée en 2010 : *La Savoie de l'annexion* :

le rattachement à la France, ou aux catalogues d'expositions, qui sont des œuvres à par entière. Mais vous savez que la valorisation passe par des expositions destinées à un vaste public (« Mille ans d'archives », « Boire et manger », « Les Communes de montagne », « La Savoie des ombres », etc.). Cette question vous préoccupe. En 2012, vous donnez à La Gazette des archives (vous y écrivez d'ailleurs régulièrement) un article au titre quelque peu provocateur : « L'action culturelle est-elle l'avenir des archives? » Car collecter et trier ne suffisent plus. Les Archives doivent s'impliquer davantage dans le travail de restitution du savoir historique.

Vos qualités intellectuelles, morales et humaines, votre puissance de travail, unanimement reconnues, vous amènent à suivre, depuis 2006, l'ensemble des politiques des patrimoines pour le service du conseil général, aujourd'hui départemental, et dont je salue le Président, Monsieur Hervé Gaymard.

Il serait trop long de détailler tous les dossiers passionnants que vous avez traités et mis en route. Je citerai le 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France qui bénéficia d'actions innombrables et réussies, tant savantes (et cher Jean Luquet, vous avez même aidé financièrement l'École des chartes à organiser une rencontre sur ce sujet à La Courneuve ; je vous en remercie encore), tant savantes donc que populaires. Je citerai quelques-unes de vos actions visant à mettre en lumière les grands sites patrimoniaux savoyards : l'abbaye de Hautecombe avec ses expositions à la Grange batelière, dans ce cadre majestueux, où se rencontrent histoire, nature et vie intérieure ; la Sainte- Chapelle du château des ducs, avec sa restauration ; les forts de l'Esseillon, vestige exceptionnel des lignes de défenses de la Maison de Savoie contre une éventuelle invasion française, avec l'offre de parcours instructifs et ludiques.

Un simple mot sur le Musée savoisien, désormais départemental, qui lorsqu'il ouvrira de nouveau sera un musée modèle, tant dans sa présentation muséale que dans la gestion de ses collections. J'ai la chance de faire partie de son comité scientifique et, lors de chacune de ses réunions, je goûte votre précision d'administrateur, votre sens de la médiation, votre savoir d'historien, votre ambition dans le désir du partage de ce savoir. Vous aimez travailler en équipe, avec les autres, et cela est sensible. Et vous savez allier action et réflexion, alimentée sans doute par les longues randonnées en montagnes dont vous êtes friand.

Responsable des archives et du patrimoine savoyard, vous incarnez le passé savoyard. Vous le protégez, vous l'alimentez, vous le faites connaître. Pour

vos discours de réception en qualité de membre titulaire, vous avez puisé dans votre expérience et votre savoir de directeur des archives de la Savoie. Mais aussi dans l'expérience et le savoir acquis dans vos précédentes fonctions, où vous avez dû *ex nihilo* construire et organiser un service d'archives.

Vous avez insisté dans ce discours qui invitait à une lecture européenne de l'histoire à travers les archives savoyardes sur quatre aspects fondamentaux :

1. Les archives des nations et des collectivités humaines ont une histoire. Cela sonne certes comme une évidence, mais nous l'oublions trop souvent, comme si les documents s'entassaient doucement, comme par nature, au fil du temps. Les historiens et même les archivistes (c'est paradoxal) ont longtemps négligé cet aspect.

Le prestigieux Trésor des chartes des archives nationales n'a été étudié dans sa profondeur historique, du XIII^e au XIX^e siècle, et dans ses nombreux aléas, que dans une thèse d'Ecole des chartes soutenue en 2007 par Yann Potin, même si Krzysztof Pomian avait rapidement traité le sujet dans le 3^e tome de l'ouvrage collectif *Les lieux de mémoire*, paru en 1992.

Vous avez brillamment retracé pour la Savoie cette histoire millénaire, en attirant l'attention sur le fonds des archives de la Chambre des comptes et de ses imposants rouleaux de parchemin, que connaît si bien notre confrère Christian Guilleré, de l'université de Savoie, qui a contribué avec vous et bien d'autres à les mettre en valeur, notamment par le biais d'Internet.

Ces archives sont « le cœur de l'administration savoyarde », avez-vous dit avec raison et elles sont un modèle pour l'Occident médiéval d'une bonne administration. Quant au Trésor des chartes, il est minutieusement inventorié, depuis le XV^e siècle. Et vous en avez présenté deux de ses gemmes : le premier en est la charte de Rodolphe III, datée de 996. J'ai noté au passage que votre formation de médiéviste reçue à l'Ecole vous a permis d'affronter efficacement ce rude document, de le traduire et de le commenter. Ainsi les archives de la société de Pont-à-Mousson ne vous ont-elles pas éloigné (bien au contraire) des actes burgondes. Le second, la bulle d'or de Frédéric Barberousse, datée de 1186.

2. Le deuxième aspect sur lequel vous avez insisté, et qui est tout aussi fondamental, est que les archives sont des enjeux de pouvoir, à haute teneur symbolique. Au XVI^e siècle, le Trésor des chartes quitte Chambéry, pour

échapper au pouvoir français conquérant. Turin, nouvelle capitale de la Maison de Savoie, le conservera bientôt.

Vous avez montré combien ces documents étaient fréquemment utilisés. Ils devaient donc être inventoriés avec soin, dans une perspective que l'on dirait aujourd'hui plus documentaire qu'archivistique. Le principe du respect des fonds n'était précisément guère respecté. Et vous avez montré que les index de ces inventaires sont si élaborés que les bases de données contemporaines ne peuvent les égaler. Cela pousse à la modestie et au respect de la science de nos prédécesseurs. Quant aux conventions annexes au traité de rattachement de la Savoie à la France, elles ouvrent à un fractionnement des archives, et sans doute à quelques disparitions. Plus tard vos prédécesseurs, comme Gabriel Pérouse, militent pour le retour des archives anciennes de l'ancien duché de Savoie. Son propos, vous l'avez montré, n'est pas nationaliste, mais tout à la fois régionaliste et scientifique. Les choses se compliquent avec l'application du traité de paix de 1947. Vous en avez retracé avec brio les étapes.

Et vous n'avez pas manqué de souligner le rôle premier de celui qui fut notre professeur de diplomatie, Robert-Henri Bautier, membre de l'Institut, qui fut membre de la délégation française pour l'exécution des clauses d'archives du traité de paix franco-italien de 1947, et délégué à la remise des archives de la Savoie et de Nice à la France de 1949 à 1952.

De façon générale les deux départements savoyards ont accru leurs fonds, et les chercheurs peuvent désormais trouver leur provende sur place, ou œuvrer sur des microfilms de substitution. Mais hélas le respect des fonds a été, avez-vous dit, piétiné...

3. Et c'est là, troisième aspect marquant de votre présentation, où la responsabilité de l'archiviste intervient. Les fonds ont été dispersés. Il faut les réunir. S'il semble impensable de les réunir matériellement, il faut les réunir virtuellement.

Votre plaidoyer pour une numérisation des fonds savoyards et la restitution de leur intégrité sur Internet montre votre goût du défi scientifique. Il est à la hauteur du savoir faire français, savoyard et italien en la matière.

4. Vous aussi montré que si les archives étaient un enjeu politique, elles étaient aussi un enjeu patrimonial. La Savoie se définit d'abord par son histoire. Vous

l'avez dit. Sentiment certes diffus, surtout parmi les « nouveaux Savoyards », mais très présent.

Comme vous l'avez si bien dit, les archives participent de façon volontaire, voire volontariste, à la mise en place de l'héritage historique au sein d'une mise en valeur d'une culture qui prend toute sa place dans une Europe largement ouverte au monde. Soyez remercié pour ce programme savant et ouvert à un large public, savoyard, français et européen, citoyen et humaniste, qui s'enracine pleinement dans l'histoire et l'expression des territoires qui constituent cette Europe.

Cher Jean Luquet, au terme de votre discours de réception vous rejoignez cette après-midi la lignée des directeurs des archives de la Savoie que l'Académie a eu l'honneur de compter dans ses rangs.

Vous avez cité Gabriel Pérouse, archiviste et historien de la Savoie, de 1898 à 1928 ; vous avez cité aussi André Perret, archiviste départemental de 1955 à 1984, travailleur infatigable, auteur en 1979 du magnifique *Guide des archives de la Savoie*, et nous avons été sensibles à l'hommage que vous lui avez rendu. Il faudrait encore citer Alexis de Jussieu, archiviste du département de 1860 à 1890 ; Jules-Joseph Vernier, archiviste départemental de la Savoie de 1890 à 1898, qui publia, à ses frais, en 1897, l'irremplaçable *Dictionnaire topographique de la Savoie* ; ou encore Pierre Bernard, lui aussi archiviste départemental de la Savoie de 1929 à 1949, et qui classa le fonds du Sénat de Savoie.

Votre présence parmi nous sera, j'en suis persuadé, aussi active que celle de vos valeureux aînés. Et notre Académie va pouvoir bénéficier du fruit de vos recherches sur la Savoie, de votre savoir et de votre expérience en matière de conservation et de valorisation du patrimoine savoyard.

Soyez donc le bienvenu, cher confrère, dans notre Compagnie !

Jacques Berlioz

Séance solennelle du 16 avril 2015

Adresse de M. Gabriel de Broglie
Chancelier de l'Institut de France

Monsieur le président de l'Académie de Savoie,

Mesdames et Messieurs de l'Académie de Savoie, chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

Vous me faites l'honneur de m'inviter à l'installation d'un nouveau membre au sein de votre Académie et j'en suis très touché. Recevez mes vifs et sincères remerciements.

L'histoire de votre institution est riche. L'Académie florimontane l'a illustrée même si ce fut pour peu de temps en 1607. Sa vie propre, à partir de 1820, témoigne du vif dévouement et de la ferme volonté de créer une société littéraire et scientifique qui animait ses quatre membres fondateurs et ses quatre premiers membres. Ils ont été qualifiés d' « ouvriers de la première heure ». Le mérite académique de chaque membre, de la première heure à l'heure actuelle, est égal et je forme des vœux pour qu'il n'en existe pas de dernière. C'est cela l'immortalité.

En éprouvant le plaisir à venir saluer mes confrères de Savoie, j'imagine que peut-être il ne s'agit que d'une visite de plus d'un membre de l'Académie française à votre illustre assemblée, académie sœur, dans la suite d'une longue chaîne de relations depuis presque deux cents ans ?

J'ai plaisir à citer ici mes confrères du quai de Conti natifs de Savoie.

Vaugelas [1585-1650]

Joseph Michaud [1767-1839]

Alphonse de Lamartine [1790-1869]

Monseigneur Dupanloup [1802-1878]

Edouard Pailleron [1834-1899]

Charles de Costa de Beauregard [1835-1909]

Henry Bordeaux [1870-1963]

Daniel-Rops [1901-1965]
Louis Armand [1905-1971]

Comment ne pas évoquer plus précisément la figure d'Henry Bordeaux. Il est né à Thonon-les-Bains en 1870 et, je cite Thierry Maulnier, « garda toute sa vie le culte fidèle de ses montagnes, de leurs vallées et de leurs forêts, de leurs rugueuses parois de roches et de glace » dont il fit de nombreuses ascensions.

Il est l'auteur d'une œuvre de près de 130 volumes, poursuivie pendant trois quarts de siècle à raison de deux ouvrages par an et quelquefois cinq, comprenant des romans à succès immense, une critique littéraire d'une grande acuité, et, parmi les meilleurs pages, des descriptions des paysages de la Savoie, de ses chemins vers les sommets « où l'aurore de chaque matin recrée le premier jour du monde ».

Il fut présent au centenaire de l'Académie de Savoie en 1921 et l'aurait été également en 1971, au cent cinquantième, si un imprévu ne l'avait pas retenu en dernière minute à Chantilly. Je reprends ses propres mots pour parler des relations qui nous lient : « *admiration et fraternelle amitié* ». Ne disait-on pas dans les couloirs de l'Académie française, au long de ses quarante-trois ans de présence quai de Conti : « *La Savoie ? Capitale : Bordeaux !* » ?

Ce théorème de géographie académique me fait penser que nous sommes dans une région frontalière.

Être aux frontières, votre Académie et chacun d'entre vous l'expérimentez chaque jour, hier comme aujourd'hui. Hier, c'était l'Académie florimontane du 17^e siècle, dont les fondateurs furent « *inspirés par les petites cours d'Italie* » ; aujourd'hui c'est avec l'Académie des sciences de Turin, la société d'histoire de Genève, le nouvelle Académie florimontane de 1911, l'ensemble des sociétés savantes de Savoie –vivantes et nombreuses ! –, les autres académies de province réunies au sein de la Conférence nationale des académies ou encore, bien sûr, l'Académie française. La Savoie rayonne et ses voisins, proches ou lointains, se soumettent avec bonheur à cet héliotropisme.

Être frontalier permet les doubles allégeances, celle du « terroir » et celle de « l'esprit », mais aussi des doubles terroirs : la famille de Broglie est une famille française d'origine piémontaise (de Chieri, au sud-est de Turin) où elle est connue dès le XI^e siècle dont la branche qui s'est illustrée en France n'est pas l'aînée. Elle s'est installée en France au XVII^e

siècle, non pas à la suite de Mazarin mais lors du siège d'une ville du Piémont défendue par les armées du Pape dans lesquelles combattait avec bravoure un capitaine Broglia, siège emporté par l'armée du roi de France qui imposa, dans la convention d'armistice, que le capitaine Broglia passerait au service du roi de France. Voici comment ont fleuri des deux côtés des Alpes de façon continue le rameau piémontais jusqu'en 1960 et le rameau français plus prolifique.

Si je tente de caractériser, du point de vue des académies qui est le nôtre aujourd'hui, les rapports entre la Savoie et la France, je relèverai d'abord ce que le français doit à la Savoie. Il s'agit de renouveler l'« *hommage souvent rononcé par l'Académie française* » et sa « *gratitude pour tant de services rendus à notre langue* ».

Deux écrivains natifs de Savoie, Henry Bordeaux et Daniels-Rops, ont chacun rendu hommage à Vaugelas.

Pour le premier, « *quand l'Académie française vit le jour, elle n'oublia pas que notre langue était parlée avec toute sa pureté et son élégance, hors des frontières, dans ce duché de Savoie d'où lui vint le grammairien Vaugelas qu'elle plaça avec Chapelain à la tête de l'entreprise du dictionnaire* ».

Pour le second, « *on était fort érudit, à Chambéry, en ce début du XVIIe siècle, et si amoureux du bon langage de France que ce fut un Savoyard qui s'installa censeur de ce langage, et fit, fort bien, la leçon aux Français* ».

En 1860, « *lorsque la Savoie acheva librement de devenir française* », elle l'était déjà « *de cœur, de langue et d'intérêt* » et pour Henry Bordeaux, l'Académie de Savoie « *cessa d'être une Académie de langue française hors de France* ». Daniel-Rops insiste : « *L'apport de la Savoie aux lettres françaises était déjà grand quand les circonstances historiques eurent pour résultat de l'inclure dans la communauté.* »

Fort de cet aspect historique, Henry Bordeaux se permet même une forme de boutade : « *La Savoie n'avait jamais connu que la langue française que, même, elle se flattait de parler assez bien* » ! Ce qui permettait à François Descostes, le président de l'Académie de Savoie, en 1886, d'enfoncer le clou :

« *Notre Académie a toujours été une Académie française par l'esprit, par le genre, par le goût, par la langue* ». Me tournant vers vous, je salue ici le rôle de gardien de la nature originale de la Savoie, joué par votre Académie.

Dans son discours de réception à l'Académie française, en 1896, Charles de Costa de Beauregard rendant l'hommage aux lettres de son pays d'origine et évoquant les « *gloires et légendes* » de Savoie, déclarait à ses confrères sous la Coupole « *ne voilà-t-il pas quarante ans bientôt que tout cela est à vous ? Il est vrai qu'une signature manquait encore au bas de l'acte qui nous fit Français en 1860. Cette signature, Messieurs, c'était la vôtre et je vous remercie au nom de la Savoie comme au mien de nous l'avoir donnée.* »

Avançons dans le temps et nous voici en 1960, année du centenaire. L'Académie de Savoie invita une délégation de l'Académie française à se joindre à une réception solennelle au théâtre municipal de Chambéry. Les académiciens français, Etienne Gilson, Daniel-Rops, André François-Poncet, « *prirent place sur la scène, dans leur habit vert* », aux côtés des « *membres de l'Académie de Savoie, en tenue de soirée* ». Les époques changent et l'habit passe de moins en moins les portes des Coupoles. Question de temps, d'usage. Mais la cause de la langue française demeure la préoccupation essentielle, impérieuse, qu'il nous revient de défendre ensemble. La Savoie s'en est toujours souciee au sein de votre Académie, mais aussi au-delà. Par exemple en 1863, l'an 3 du rattachement, lorsque l'avocat général Maurel prononça un discours de rentrée à la Cour d'appel de Chambéry ayant pour thème : « *Du concours de la Savoie aux progrès de la langue française* ». Je lui laisserai le mot de conclusion : « *C'est en France ou c'est sur les choses françaises que, de tout temps, se sont formées les principales illustrations de la Savoie* » disait-il alors. « *En étudiant les écrivains les plus renommés de la Savoie, je suis frappé de la parenté d'esprit qui unissait déjà les deux peuples, parenté dans l'amour de la clarté, l'instinct de l'ordre en toutes choses, le besoin de la régularité. Cette passion de la lumière, c'est bien la vocation commune de la Savoie et de la France.*».

Mesdames et Messieurs de l'Académie de Savoie, je tiens à vous remercier, en terminant, de l'honneur que vous faites à quelqu'un qui s'est toujours senti Piémontais, de l'accueillir à vos côtés.

Gabriel de Broglie

Discours de réception de M. Pierre Geneletti

29 mai 2015

Le docteur Antoine Mottard et les épidémies de choléra du XIX^e siècle



Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs les membres de l'Académie, chers amis,

Je voudrais vous dire combien je suis honoré et fier d'être aujourd'hui reçu comme membre titulaire. À mes remerciements, j'aimerais associer deux personnes : le père Jean Prieur qui, avec sa gentillesse, sa compétence, m'a toujours conseillé, corrigé et soutenu depuis que je suis entré à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne. Pierre Dompnier, qui, par deux fois m'a témoigné sa confiance : en faisant de moi son successeur à la tête de cette Société d'Histoire qu'il a si bien su faire évoluer, et la seconde fois en proposant et en soutenant ma candidature dans cette Académie de Savoie.

Plusieurs de mes prédécesseurs à la présidence de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne ont été membres titulaires de l'Académie de Savoie. L'un d'entre eux n'a été que membre correspondant, il était pourtant un ami du cardinal Billiet, un des fondateurs de l'Académie. Nommé membre correspondant en avril 1838, il a été décrit par l'écrivain savoyard Charles Buet dans un roman intitulé *Les bourgeois de Garocelle* comme *Un monsieur tout habillé de noir, mais râpé comme un dix-huitième clerc d'huissier, omni savant, sentencieux, matérialiste et spirite, théologien consommé, médecin émérite, démocrate et socialiste, fort aristocrate en ses manières et libéral à la façon de ceux qui ne veulent de liberté que pour eux*. Ce portrait correspond à celui du docteur Antoine Mottard, le président fondateur de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

1 - Le docteur MOTTARD

Antoine Mottard est né le 25 août 1806 à Saint-Jean-de-Maurienne. Il est l'aîné d'une famille de sept enfants. Son père, François Mottard, originaire de Bourdeau, est jardinier ; sa mère Jacqueline Vial est née à La Chambre en Maurienne. Baptisé le lendemain de sa naissance dans la chapelle du Collège Libre de Saint-Jean-de-Maurienne, alors église paroissiale, il fait ses études primaires puis secondaires à Saint-Jean-de-Maurienne, au Collège Royal dont le supérieur est le père Jourdain, le futur évêque d'Aoste. Il restera lié d'amitié avec ce dernier. À la fin de ses études, il passe quelques semaines au Grand Séminaire, pendant lesquelles il se rend compte qu'il n'est pas fait pour la prêtrise. Il part alors à pied pour Turin, pour y suivre des études de médecine. Enfant issu d'une famille aux revenus modestes, Antoine Mottard a la chance qu'un bienfaiteur qui a remarqué ses aptitudes à l'étude, lui paye sa pension à Turin. Pendant ces années d'études, il connaît de nombreuses privations. Il revient de Turin le 11 juillet 1833, docteur en médecine et en chirurgie. Il a vingt-sept ans. Il va alors, avec une activité débordante, se dévouer au service de ses concitoyens et de sa ville natale.

En 1837, il épouse Henriette Corte de Casalborgone, fille d'un commandant de place un temps en poste à Saint-Jean-de-Maurienne. Devenu veuf, le Dr Mottard épouse en seconde noces en 1867, Séraphine Alex, dont il aura un fils Marcel qui deviendra prêtre, puis Supérieur du Grand Séminaire et enfin prévôt du chapitre de la cathédrale.

La vie et les travaux du Dr Mottard ont été étudiés par plusieurs grands auteurs mauriennais. Parmi ceux-ci citons le chanoine Gorré Jean-Géry en 1930, en 1952 et enfin en 1967, le chanoine Emmanuel Rostaing en 1956, Pierre

Dompnier en 1990 dans un travail intitulé *Une ville et ses notables : Saint-Jean-de-Maurienne au XIX^e siècle*, et en 2006 à l'occasion des cent cinquante ans de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

Dans ces différents travaux, les études historiques que le Dr Mottard a réalisées, son travail pour mettre en valeur son compatriote le docteur François-Emmanuel Fodéré à qui il fera élever un monument en 1846, ses annuaires d'observation, ont été largement évoqués. Mais aussi ses quelques années passées à la tête de la municipalité de Saint-Jean-de-Maurienne (1862-1865) pendant lesquelles il commencera à transformer la cité en supprimant des quartiers insalubres, en ouvrant des rues, en élargissant des passages où le soleil ne venait jamais, en faisant construire l'hôtel de la Sous-Préfecture et le bâtiment à double face qui contient l'Hôtel de Ville et le tribunal. Sa participation à l'une des nombreuses tentatives pour réaliser une station thermale à l'Échaillon ne saurait être oubliée, ni le fait qu'il ait doté la ville d'une bibliothèque municipale et d'un jardin expérimental créé avec l'aide financière de son ami le chevalier Bonafous. Enfin, la fondation le 3 janvier 1856 de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne occupe une très grande place dans sa bibliographie. Il en sera le président jusqu'à sa mort le 15 janvier 1890. Dans son éloge funèbre, son successeur, le chanoine Saturnin Truchet écrira : *M. le docteur Mottard a non seulement eu l'initiative de l'institution de la Société d'Histoire, mais il en a été pendant trente-quatre ans d'une présidence que nous nous faisons un devoir et une joie de lui conserver.*

Son activité médicale, pourtant fort importante, est passée au second plan dans toutes les études le concernant. Pendant sa vie de médecin, il se fera le propagandiste de l'hygiène et des mesures prophylactiques, il s'efforcera de répandre la pratique de la vaccine, luttera contre la fièvre typhoïde. Lorsque Mgr Billiet, évêque de Maurienne de 1825 à 1840 puis archevêque de Chambéry et enfin cardinal, étudiera l'état sanitaire des populations savoyardes, il fera appel au Dr Mottard.

C'est à propos d'une autre maladie arrivée en Europe au XIX^e siècle que j'évoquerai l'activité médicale, sociale et politique du docteur Mottard.

2 - La maladie : le choléra.

Le choléra est une maladie diarrhéique due à des souches *Vibrio cholerae* séro-groupe O1. Ce bacille a été isolé en 1883 par Koch en Égypte. Cette maladie est restée confinée au sous-continent indien jusqu'en 1817. À partir

de cette date, les premières pandémies vont déferler sur l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique, pour atteindre tous les continents, progressant de plus en plus rapidement avec l'amélioration des moyens de transport.

Le bacille cholérique est une bactérie très mobile, aux exigences nutritionnelles très modestes qui a pour cible élective l'homme. La contamination se fait en général par absorption d'eau ou d'aliments contaminés. Une fois dans l'intestin, les vibrions sécrètent la toxine cholérique, principale responsable de l'importante déshydratation que l'on observe dans la maladie. L'homme sert à la fois de milieu de culture pour la bactérie et de moyen de transport, car, ses selles diarrhéiques sont responsables de la propagation de la maladie dans l'environnement et de la transmission oro-fécale. Il est alors évident que la surpopulation associée à une hygiène défectueuse est un facteur primordial pour l'apparition et la propagation de l'épidémie.

Le temps d'incubation est de quelques heures à quelques jours. De violentes diarrhées suivies de vomissements sans fièvre caractérisent la maladie. En l'absence de traitement, la mort survient en un à trois jours par collapsus cardio-vasculaire dans vingt-cinq à cinquante pour cent des cas. Les enfants et les personnes âgées présentent un risque beaucoup plus élevé. Le traitement consiste à compenser les pertes hydriques et d'électrolytes. Une guérison sans séquelles est en général obtenue en quelques jours. L'ancien vaccin injectable a été retiré du marché en 1990 en raison de son efficacité insuffisante. Un nouveau vaccin à prendre par voie orale à l'efficacité limitée existe actuellement à l'intention des voyageurs.

3 - Le docteur Mottard et les épidémies de choléra en Maurienne.

Le choléra morbus fait sa première apparition en Europe en 1831.

En 1834, on craint l'arrivée en Savoie de la maladie. La médecine de l'époque étant impuissante, on a recours à la foi. Dans sa lettre pastorale du 1^{er} septembre 1835, Mgr Alexis Billiet, évêque de Maurienne écrit : *Moïse a dit : si vous n'écoutez pas la voix de Dieu, toutes les malédictions tomberont sur vous ; malédictions sur vos villes et sur vos campagnes ; malédictions sur vos enfants, sur vos troupeaux et vos récoltes ; le Seigneur vous enverra une suite interminable de mauvais succès ; des sècheresses brûlantes, des froids excessifs ; la guerre, la pauvreté, la famine, un air pestilentiel, des maladies contagieuses ; le ciel sera d'airain sur vos têtes ; la terre sera de fer sous vos pieds. Et tout cela parce que vous n'avez pas écouté la voix du Seigneur, ni observé sa loi (Deut. 28, 23).* Puis il continue : *par l'ordre de Dieu, une*

longue guerre a promené ses ravages sur tous les États de l'Europe ; le sang n'a pas même encore entièrement cessé de couler. Instruits par cette leçon, les hommes ont paru un moment réfléchir et se tourner vers Dieu. Mais cet élan religieux n'a duré qu'un moment ; bientôt l'esprit d'indépendance, l'impiété et le libertinage ont recommencé leurs excès et renouvelé leurs scandales. Dieu l'a vu, et pour donner aux hommes un nouvel avertissement, il envoie contre eux une maladie contagieuse, inconnue aux siècles passés. Du fond de l'Inde où elle prit naissance, elle s'avance vers l'Europe, elle y arrive, et depuis plusieurs années promène ses ravages de ville en ville ; les savants, dont le génie ne croyait plus rencontrer de limites, sont demeurés muets. [...] On a souvent répété qu'il n'existe pas de remède spécifique contre le choléra ; cette assertion n'est pas entièrement exacte : il en existe un, mais il n'en existe qu'un seul, c'est de se réconcilier avec Dieu par le moyen d'une bonne confession, c'est de se mettre en état de grâce tandis qu'on le peut et de se soumettre ensuite à toutes les dispositions de la Providence.

Mgr Billiet ajoute à cette lettre pastorale des instructions à l'usage des curés, recteurs et vicaires du diocèse de Maurienne pour le cas où le choléra viendrait à envahir leurs paroisses. Il demande aux prêtres de ne pas quitter leurs paroisses en cas d'épidémie, de pratiquer la charité, de prendre les mêmes précautions que les médecins, de maintenir une grande propreté au dedans et au dehors de leurs maisons et d'avoir un minimum d'hygiène corporelle.

En 1835, une épidémie débute à Gênes. Le docteur Mottard s'y rend, appelé par un de ses anciens professeurs de la Faculté, pour l'aider à soigner les malades du fléau, car les médecins locaux ont quitté la ville. Dans ses *Annales d'observations*, le docteur Mottard dit en parlant de lui : *Le Dr Mottard part à ses frais pour le Piémont et Gênes pour y étudier le choléra morbus.*

En Savoie, la première épidémie date de 1854. La maladie est apportée par des gens qui fuyant Marseille sont venus se réfugier en Savoie, apportant dans leurs vêtements la maladie en incubation. L'épidémie qui dure trois mois débute le 20 juillet, visitant soixante-treize communes situées dans six des huit provinces qui composent l'ancien duché de Savoie. L'épidémie est relativement bénigne puisqu'on ne retrouve que mille neuf cent vingt-cinq malades pour une population de cent vingt-deux mille trente-neuf personnes et six cent soixante-dix-huit décès.

En Maurienne, trois communes voisines sont atteintes : Aiguebelle, Montgilbert et Randens.

Le médecin d'Aiguebelle, le Dr Brunier, qui ne connaît pas le choléra et qui donc ne sait pas le traiter voit mourir ses compatriotes. Il s'adresse à l'intendant de la province de Maurienne, le marquis Delcarotto, qui, affolé, envoie sur place un ancien médecin de Saint-Jean-de-Maurienne, le Dr Dupraz. Ne connaissant pas non plus la maladie, il n'eut guère plus de résultats. L'intendant informé du voyage à Gênes du Dr Mottard en 1835, lui demande de se rendre en basse Maurienne. Antoine Mottard accepte, mais en posant un certain nombre de conditions : d'abord que l'on mette à sa disposition trois religieuses ; ensuite que le syndic d'Aiguebelle soit prévenu immédiatement de son arrivée, qu'il soit informé que la maladie régnante dans sa commune est le choléra, maladie que le Dr Mottard connaît ; et enfin que *dans cette affection tout retard entraînant forcément la mort des personnes qui en étaient atteintes, il ne voulait pas que le conseil communal fût appelé à délibérer sur les demandes de chaque moyen de secours et autres qu'il serait dans le cas de réclamer dans l'intérêt des malades.* Il demande les pleins pouvoirs, ce qui lui est accordé. Les carabiniers sont aussi mis à sa disposition. Le docteur Mottard part le jour même avec les religieuses, arrive à Aiguebelle où il visite immédiatement les malades qui sont au nombre de dix-sept, la plupart dans la phase la plus avancée de la maladie. Afin de leur apporter les soins les plus efficaces, il demande la création d'un hôpital, ce qui permet de les rassembler dans un seul lieu. Le soir même, un local est trouvé et douze malades y sont réunis et traités. Cette efficacité fut récompensée par une médaille du gouvernement sarde. Peu de temps après, l'épidémie arrive à Randens, le nouvel intendant, le comte de Faverges qui a remplacé le marquis Delcarotto muté, accorde les mêmes facilités au Dr Mottard.

Le 26 août suivant, en exécution de la circulaire de l'intendant de la province du 23 juillet relative aux mesures de précaution à prendre dans l'intérêt de l'hygiène publique et pour éloigner autant que possible les causes de l'épidémie de choléra régnante, le conseil communal de Saint-Jean-de-Maurienne délibère d'instituer une commission de huit membres chargée de veiller à tout ce qui intéresse la santé publique et de provoquer toutes les réparations propres à améliorer la salubrité dans l'intérieur de la ville. Les docteurs Mottard et Chaix sont chargés d'indiquer les arbres voisins des habitations qu'ils estiment devoir être abattus. Tous ces commissaires sont chargés d'exercer la surveillance sur les fruits avariés ou en non-maturité parfaite qui seront introduits dans la ville.

Les traitements empiriques et exotiques fleurissent. On préconise une potion composée de deux blancs d'œufs très frais dans un litre d'eau froide et cinq grammes d'eau de fleur d'oranger. D'autres utilisent le sirop Pagliano de Florence, un violent élixir purgatif. Mais apparaissent aussi des remèdes créés

par des Savoyards dont le célèbre élixir du docteur Bonjean. Dans la Gazette de Savoie, on peut lire : *Préservatif du choléra. Le moyen le plus sûr d'éviter ce terrible fléau c'est de prévenir la cholérine qui le précède toujours. Il faut pour cela que l'estomac fonctionne bien, car pendant que les digestions sont régulières, la diarrhée n'est pas à craindre et par conséquent pas de choléra. On obtient cet important résultat avec l'élixir de Santé préparé par Mr Bonjean, pharmacien-chimiste à Chambéry. L'éther qui en fait la base, ainsi que les substances qui le composent, sont employées chaque jour par les médecins de tous les pays pour combattre le choléra et c'est à l'heureuse combinaison de ses principes divers que sont dues les principales propriétés de cet élixir. Il a pour action spéciale de donner du ton aux intestins, siège de la maladie, de faciliter la digestion et de prévenir ainsi la cholérine qui n'est qu'un dérangement des fonctions digestives. Quand la cholérine est déclarée, il calme les coliques et les crampes d'estomac et provoque une salutaire transpiration. Les heureux résultats ont été obtenus dans plusieurs localités de Savoie et constatés d'une manière officielle par tous les journaux du pays.*

Au mois d'août 1854, l'épidémie semble confinée aux trois paroisses de basse Maurienne. Le Dr Mottard commence dans le journal le Courrier des Alpes du 29 août, une campagne pour améliorer l'hygiène publique. *Il est impossible de prévoir quand le choléra envahira nos provinces de Savoie. [...] Néanmoins, la saison avancée dans laquelle nous sommes nous fait espérer que pour cette année, il est parvenu aux limites que rationnellement parlant, il ne saurait franchir. Mais qui peut nous assurer qu'après s'être assoupi pendant l'hiver, le choléra ne se réveillera pas menaçant au sortir de cette saison ? [...] Dans cette hypothèse qui n'est pas dénuée de probabilité, ne conviendrait-il pas dès aujourd'hui de prendre toutes les mesures, toutes les précautions imaginables pour le priver de son élément propagateur, dès qu'il est bien reconnu que le choléra a choisi pour sa pâture de prédilection tout ce qui contribue à vicier l'air que l'on respire et ce, dans toutes les localités sans exception. [...] Ne devrions-nous pas procurer à nos populations un bon air, du soleil et la libre circulation du vent ? C'est peu, mais c'est presque tout. [...] Il est encore temps. A l'ouvrage et déclarons une guerre active, instantanée, une guerre à outrance aux immondices, aux mares, aux cloaques, aux eaux croupissantes, aux atterrissements défectueux, aux marais, aux amas de fumiers et de substances en putréfaction, aux mauvais fruits, aux arbres qui entourent, enveloppent et couvrent de leur ombre funeste les habitations de nos campagnes. Agissons simultanément et sans relâche jusqu'à complet achèvement. Les populations y sont préparées. [...] Dans un mois tout peut être fait : l'hiver terminera l'œuvre de désinfection et au printemps, il nous sera donné de respirer un air pur et sans miasmes. Si alors le choléra vient à passer sur nous, ne trouvant plus rien qui le retienne, il s'éloignera de nos*

vallées et de nos montagnes en épargnant des milliers de victimes que l'état actuel des choses lui assure inévitablement.

Le 7 octobre suivant, on craint l'arrivée de la maladie. L'évêque de Maurienne met "généreusement" à la disposition de l'intendance et de l'administration communale pour le cas où le choléra viendrait à se déclarer dans cette ville, la maison des missionnaires encore appelée couvent des capucins, mise en état de recevoir immédiatement les malades. Le vicaire général, recteur du séminaire, fournira les lits et le linge nécessaire. Les sœurs de Saint-Joseph, fidèles à leur mission de sacrifice et de charité, se sont offertes pour les soins à donner aux malades. Dans sa lettre pastorale Mgr Vibert, l'évêque de Maurienne, parle de la maladie et en profite pour donner quelques conseils : *Les ravages que le choléra a exercés dans diverses contrées de l'Europe ont excité des craintes parmi un grand nombre d'entre vous. Ces craintes se sont accrues, depuis que l'on a appris que le terrible fléau a fait son apparition dans quelques lieux de la Savoie. Nous conservons encore l'espérance qu'il ne s'étendra pas jusqu'à notre diocèse ou que du moins il ne viendra pas au milieu de nous avec une grande intensité. Cependant Nous croyons, mes très chers frères, devoir vous exhorter à prendre dans cette circonstance les précautions qu'indique la prudence chrétienne. [...] Parmi les péchés qui fournissent plus spécialement un aliment à l'épidémie qui nous menace, l'Esprit Saint place celui de l'intempérance (manque de retenue, de modération). Garde-toi, dit-il dans le livre de l'Ecclésiastique, garde-toi, mon fils, d'être avide dans le repas, et de te charger de mets ; l'excès dans le manger cause des maladies, et conduit jusqu'aux plus cuisantes douleurs. Le vice de l'incontinence, le plus dégradant de tous, nous est aussi représenté comme le plus terrible dans ses effets. Les insomnies, les tortures et le choléra sont pour l'homme dérégulé. Si donc vous voulez écarter de vous le fléau qui nous menace, vous devez éviter les excès et les désordres. Il faut que vous soyez sobres et tempérants et que vous résistiez à vos passions. [...] Le second moyen d'éloigner le choléra est la tranquillité de l'esprit. Rien ne dispose plus à cette maladie qu'une crainte excessive de la maladie même.*

Le 10 octobre, on tente encore dans le « Courrier des Alpes » de rassurer les populations en affirmant que jusqu'à ce jour, il n'y a dans la ville de Saint-Jean-de-Maurienne aucun cas de choléra, pas même de cholérine, ni d'autre maladie épidémique.

Le 13 octobre, le docteur Mottard publie un long article dans le « Courrier des Alpes » dans lequel il explique que le mal est arrivé dans nos vallées, qu'il ne pouvait en être autrement, car l'épidémie nous enveloppait de toutes parts

et qu'il est donc de son devoir de citoyen et de médecin de donner quelques conseils utiles pour en prévenir les ravages ou du moins de les diminuer. Ses conseils s'adressent d'abord aux élus : *Prévoyons, prévoyons à tout par mesures provinciales, communales et domiciliaires. L'initiative générale, la surveillance et le contrôle appartiennent au conseil sanitaire et à son président. L'action est du ressort du conseil délégué de chaque commune ; mais il nous faut des syndics intelligents, pleins de bonne volonté et d'une grande énergie ? Au syndic appartiennent les améliorations communales et domiciliaires. S'il le veut, il peut faire de grands biens à ses administrés et c'est malheureusement ce qui ne se fait pas et si l'on veut s'en convaincre, que l'on parcoure les communes et l'on verra ce qui a été fait.* Mais il explique pourquoi, la situation est mauvaise et il propose une solution. *Les syndics sont souvent à plaindre. Il faut excuser leur apathie qui n'est souvent qu'apparente, car l'état précaire de leur position, leurs rapports de parenté, de voisinage, d'intérêts, etc., les empêchent de faire tout le bien qu'ils désireraient. Dans ce cas, c'est à l'autorité supérieure de prendre l'initiative et c'est bien le cas ou jamais de faire du bien aux populations, même malgré elles. Plus tard, elles en seront satisfaites.*

Il revient ensuite sur ce qui constitue depuis plusieurs années une grande partie de son combat : les problèmes d'air vicié. Il écrit : *Il est incontestable que le choléra est épidémique et dès lors il nous est apporté par l'air ambiant. Si à cet air vicié, on ajoute encore pour augmenter sa viciation, il est également incontestable que cette maladie frappera d'abord ceux qui vivent sous cette double influence. C'est ce qui a été partout observé depuis que le choléra a envahi l'Europe. Il est donc de toute nécessité que l'on avise par tous les moyens possibles à procurer à nos populations de l'air, du soleil et la libre circulation du vent.*» Deux autres mesures sociales sont ensuite proposées : agrandir les cimetières en prévision de la forte augmentation des décès et les sortir du centre des villages ; la création d'hôpitaux pour cholériques dans chaque commune. Le médecin estime que ce n'est que par ces hôpitaux pourvus des remèdes de l'époque et de personnel dévoués aux malades que l'on pourra éviter de perdre les trois quarts des cholériques. *En effet, comment veut-on donner des secours utiles à un cholérique dans les communes qui ont des villages très éloignés et même dans les grands centres si le malade est obligé d'attendre une ou plusieurs heures que le médecin soit près de lui ? La maladie n'a-t-elle pas le temps de devenir incurable ? Et dans une épidémie de cette nature où les remèdes doivent être administrés avec promptitude, énergie, constance et intelligence, qui se chargera ou pourra se charger de le faire ? Le médecin ne pourra pas rester longtemps près d'un malade, il faudra qu'il coure à un autre, qu'il aille et vienne jour et nuit ; et quelle est la force humaine qui pourrait lutter des semaines entières contre une aussi rude besogne ?*

La fin de l'article concerne ses confrères : *On trouve mauvais, on trouve très mal que plusieurs d'entre eux fuient à l'apparition du choléra. On a grandement raison, car, dans cette circonstance, le médecin doit savoir que sa frayeur centuple celle de la population au milieu de laquelle il vit et qu'il est la cause de grands maux. Il doit avoir à l'esprit qu'un médecin est un soldat et qu'une époque d'épidémie est pour lui un jour de bataille ; qu'il doit s'il le faut succomber à la brèche et mourir les armes à la main ; honte donc à celui qui prend la fuite !* Antoine Mottard explique ensuite que cette exigence des pouvoirs publics de voir le médecin rester inébranlable au poste d'honneur qui lui est confié, a une contrepartie : le gouvernement doit, en cas de malheur, accorder une pension convenable à sa veuve et ses orphelins.

Cette intervention du docteur Mottard aura pour effet d'entraîner une réponse faite par « un habitant de Saint-Jean » qui en profite pour se plaindre de la qualité de l'eau délivrée dans la ville : *J'ai lu de très utiles conseils donnés par ce modèle de citoyen zélé et de médecin dévoué, dont les talents et preuves de civisme sont assez connus pour que j'épargne ici à sa modestie les éloges qu'il mérite à si justes titres ; mais avec tout son bon vouloir, ses bonnes intentions pour stimuler qui de droit relativement aux précautions dont il s'agit, M. Mottard a oublié :*

1) *Que, dans la ville de Saint-Jean, nous nous abreuvons d'une eau sale, pleine d'insectes et d'éléments pernicieux à la santé publique ;*

2) *Que sur un grand nombre de fontaines, une seule est permanente, lorsqu'elle n'est pas réduite, même à un très petit filet d'eau pour 3 000 personnes ;*

3) *Que cet état de choses ne peut se tolérer plus longtemps par les pères de famille et surtout par les contribuables qui ont certainement motif de craindre le choléra autant que les percepteurs, ce fléau de bourses péniblement arrondies et qui ont encore la croyance d'avoir le droit de faire appel à l'administration supérieure qui a tant de sollicitude pour nous précautionner contre le fléau européen, surtout dans notre pauvre rue de Bonrioux et qui doit, pour ce motif, voir qui, de l'administration communale ou de l'entrepreneur des fontaines publiques, est chargé de nous fournir de la bonne eau, attendu que toutes les sociétés médicales et les administrations municipales de l'Europe, même celles de Russie ont reconnu que l'eau ménagère doit être limpide et saine. Ce qui est loin d'être applicable à l'établissement des eaux dans les quinze fontaines de Saint-Jean. [...] Toutes les ménagères ne cessent d'en jaser jour et nuit auprès de nos fontaines*

sèches, vides et arides, en observant que ce manque d'eau est en outre cause de démoralisation pour nos domestiques, parce qu'elles perdent trop de temps à attendre leur tour de seau et que, pendant cette trop longue attente, la médisance, la calomnie, les petites vengeances et les correspondances qui inquiètent les mères jouent leurs rôles, dont tout le drame est au détriment de ceux qui ne voient pas la partie scénique et qui en redoutent tant néanmoins les diaboliques effets pour tous... Voilà donc où nous mènent les précautions contre le choléra, la négligence des administrateurs et les justes réclamations de votre dévoué.

Le choléra restera finalement confiné aux communes de basse Maurienne. Surtout à Randens où la maladie sévira assez fortement.

Le journal le Courrier des Alpes du 9 novembre 1854 publie un article assez édifiant intitulé : *Le choléra est-il contagieux ?* L'auteur explique que les médecins du Piémont sont presque unanimes pour l'affirmative alors que les médecins de ce côté des Alpes soutiennent de préférence l'opinion contraire. Doit-on voir dans cette divergence les prémices de la séparation de la Savoie et du Piémont, les médecins savoyards tenant à se différencier radicalement de leurs confrères piémontais ? Les seconds justifient leur position en reprenant un article publié dans la Gazette d'Augsbourg par un médecin nommé Julius Stein. Dans cette publication, le docteur Stein explique que le choléra n'est pas contagieux puisque parmi les nombreux ecclésiastiques qui ne quittaient pas le chevet des cholériques pendant les quatre semaines où l'épidémie était à son apogée, aucun n'était atteint ; qu'il en a été de même des fossoyeurs et des employés de maison où les cadavres sont déposés pendant quelques jours pour éviter les enterrements précipités ; que parmi les sœurs de la Charité employées comme infirmières dans les hôpitaux des cholériques deux seulement ont été atteintes, mais soignées, elles ont recouvré la santé ; que deux médecins seulement ont succombé au fléau. Ce qui permet à M. Stein de conclure que le choléra n'est pas contagieux. Reprise en Savoie, l'étude montre que parmi les médecins, les curés, les R.R. pères capucins et les sœurs de Saint-Joseph qui ont œuvré pendant l'épidémie, il n'y a eu que quelques décès dus plus aux fatigues continuelles, aux veilles, à l'air impur des hôpitaux encombrés de morts et de mourants qu'à la maladie. Ces quelques exceptions ne permettent donc pas de valider l'opinion des confrères piémontais.

Les chiffres officiels annoncent 1,37% de la population touchée par l'épidémie, 0,64% de décès soit environ six cent soixante personnes pour tout

le département. Mais ces chiffres doivent être pris avec prudence, car de nombreux cas n'ont pas été recensés dans les campagnes.

Le 22 mai 1862, Antoine Mottard est nommé maire de Saint-Jean-de-Maurienne par décret impérial. Son installation est faite lors d'une séance du conseil municipal présidée en personne par le préfet de la Savoie. Le représentant du gouvernement fait observer que *la nomination de ce médecin habile et versé dans les connaissances hygiéniques ne saurait manquer d'être bien vue et appréciée, puisqu'elle est toute de circonstance et répond parfaitement aux besoins actuels de la ville, qui a tant à faire en ce moment au point de vue de l'assainissement et de l'hygiène*. Le docteur Mottard quittera son poste de maire le 6 septembre 1865.

Le choléra réapparaît dans le midi de la France à l'automne 1865. Le gouvernement français destitue les employés qui quittent leur poste par crainte de la maladie. *Le gouvernement français veut que les employés, les fonctionnaires salariés et même quelques-uns qui ne le sont pas, comme les maires par exemple, restent à leur place, afin que, par leur présence, ils inspirent du courage et du calme aux habitants de la localité*. Le docteur Mottard retrouve ses réflexes d'élu et de médecin et explique que cette attitude serait valable si le but était atteint. Mais dit-il : *on me permettra quelques observations à cet égard. Je ne veux adresser au gouvernement ni conseil, ni censure, ni blâme ; loin de moi cette pensée ; je ne veux lui soumettre que des observations, que des idées si l'on veut et rien de plus*. Il explique qu'il connaît bien le choléra pour l'avoir déjà combattu trois fois, cherchant à lui arracher le plus de victimes possibles. Il estime que de renvoyer les gens qui quittent leur poste par crainte de la maladie est une erreur. *La peur est comme la faim, une mauvaise conseillère : si la faim vous fait commettre un vol pour la calmer, la peur vous pousse instinctivement à vous éloigner des causes qui la produisent. Bien souvent on m'a demandé quel est le meilleur moyen d'éviter le choléra. Ma réponse invariable a été et sera toujours la fuite. C'est le seul spécifique. Il n'y en a pas d'autres*. Il explique ensuite que le choléra étant dans l'air que l'on respire, rien ne peut empêcher les habitants de le respirer et dès lors suivant le plus ou moins de prédispositions naturelles, ils contractent cette maladie dont on guérit environ la moitié de ceux qui sont atteints. Il préconise donc : *ce qu'un gouvernement pourra faire de mieux quand le choléra s'abat sur une ville serait d'encourager l'immigration. [...] Ceux qui ont de la fortune iraient au loin et ceux qui n'en ont pas et qu'il faut en pareil cas secourir à domicile se réfugieraient dans des endroits indiqués par l'autorité administrative locale qui les ferait camper dans des endroits exposés au bon air et logeraient comme des militaires en campagne, sous la tente. Après deux ou trois mois au plus et très souvent moins, le choléra*

n'ayant plus d'aliments à dévorer finirait par disparaître. Car, si la cause est apportée par l'air au début, elle est ensuite entretenue et développée par les miasmes que les cholériques émanent. Antoine Mottard pense qu'un pays ne peut fonctionner normalement pendant une épidémie. Il préconise de laisser partir ceux qui ont peur sans briser leur avenir et de les remplacer par des hommes de bonne volonté que l'on récompenserait par de l'avancement ou de toute autre manière. Un employé contraint de rester à son poste ne peut pas travailler correctement sous l'emprise de la peur, souvent il tombe lui-même malade, laisse alors une veuve et des orphelins. Ces décès et les licenciements ne permettent pas de remettre l'administration en route rapidement une fois l'épidémie passée. Enfin, le docteur Mottard parle des visites que les souverains et ministres font sur les lieux pour rassurer les populations et pourvoir aux besoins les plus pressants. *J'ai bien cordialement applaudi à leur dévouement, bien que, arrivés dans la matinée, ils en soient repartis dans l'après-midi du même jour. Ils ont prudemment agi tant pour eux que pour le public ; car si, par un séjour plus ou moins prolongé, ils avaient contracté la maladie et qu'ils y eussent succombé, qu'elle aggravation dans la panique générale !*

Le 7 novembre 1865, le docteur Mottard reprend la plume pour écrire un article intitulé : *Du choléra*. Il explique qu'une nouvelle épidémie est en cours. Celle de 1831, avait été apportée du Delta du Gange par des troupes russes venues des confins de l'Inde pour réprimer la révolte polonaise ; la nouvelle a été importée par des pèlerins musulmans qui, venant des mêmes lieux, se sont rendus sans organisation ni surveillance et en caravanes à La Mecque. Les quarantaines ayant été supprimées, la maladie a gagné la Turquie, l'Égypte, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et maintenant la France où, partant du midi, elle est arrivée à Paris. La question qui se pose est de savoir si la Savoie va être contaminée ou pas ? Le docteur Mottard pense que l'arrivée de l'hiver devrait retarder la maladie jusqu'au printemps. Une conférence internationale qui doit se réunir à Constantinople ne lui semble pas être en mesure de régler le problème. Il estime plus opportun de se préparer efficacement à une nouvelle arrivée de la maladie. *Devons-nous attendre avec impassibilité ? Non, nous devons nous préparer. Je n'entends pas indiquer toutes les mesures qu'il y aurait à prendre, ce serait inutile dès lors que le gouvernement vient de le faire par son organe officiel. Mais, je dirai qu'il est de ces choses que l'on peut faire impunément en hiver et auxquelles on peut à peine toucher en été, je veux parler de l'enlèvement général et scrupuleux durant la saison froide de tout ce qui occasionnerait des miasmes pendant les chaleurs. Au printemps on aviserait aux autres moyens. [...] Si contre notre attente le choléra venait s'abattre sur nos vallées, il ferait bien moins de victimes. Car, s'il est avéré qu'il va partout, chez le riche et chez le pauvre, il est bien connu que c'est ce*

dernier qu'il frappe avec plus d'intensité, parce qu'il est moins bien alimenté, moins propre et généralement moins sobre. [...] Quand on est préparé, le choléra n'est pas aussi intense, ses cas ne sont pas aussi nombreux et il est de plus courte durée. Enfin, les malades étant en plus petit nombre reçoivent plus de soins et l'on compte un plus grand nombre de guérisons.

La semaine suivante, Antoine Mottard revient sur l'attitude des médecins en confirmant ce qu'il avait dit en 1854. *On trouve très mal que plusieurs médecins fuient à l'apparition du choléra. On a grandement raison. Honte donc à celui qui prend la fuite ! J'en excepte toutefois le médecin âgé, le médecin malade et convalescent : à ceux-là je conseillerai de fuir. Ne pouvant être utiles ils s'exposeraient à succomber sans gloire.* Mais il rappelle que si l'on veut que le médecin sacrifie son existence pour le bien public, le gouvernement doit en contrepartie assurer l'avenir de sa veuve et de ses enfants. Il propose qu'une pension viagère soit accordée en cas de malheur à la veuve, s'il est établi qu'elle n'est pas dans l'aisance, et pour un temps aux fils et filles en bas âge. La ville de Barcelone a adopté cette mesure, *il est toujours sage d'imiter ce qui est bien et dans ce cas c'est de la justice.*

Le choléra ne sévira pas en Savoie cette année 1865, mais en 1867. L'épidémie viendra d'Italie, de Borgone, commune de la province de Suse, apportée par des familles qui viennent travailler et se procurer en Savoie des moyens de subsistance et aussi, pense le docteur Richard, de Termignon, par les nombreux bestiaux arrivés d'Italie. L'épidémie aurait commencé le 18 juillet, mais il semble que la population ait, au début, refusé l'évidence. Le 2 août, le sous-préfet prie le docteur Mottard d'aller s'assurer par lui-même de l'état des choses. Il commence son inspection par la commune de Fourneaux, trois cent soixante-six habitants, où s'entassaient plus de deux mille ouvriers piémontais, sans compter les femmes et les enfants, sur le chantier du tunnel des Alpes. Cette population refuse tout contact avec le médecin du chantier, disant qu'il les empoisonne. Le docteur Mottard trouve au cabaret un malade convalescent. *Son facies, qui est sui generis chez le cholérique, la coloration de sa peau, son abattement général, l'état de ses facultés mentales et la narration qu'il me fit de tous les symptômes qu'il avait éprouvés ne me laissèrent plus de doute ; son compatriote, son cousin, son compagnon de chambre et de chantier qui avait eu peu de jours auparavant le même mal que lui avait succombé à ses atteintes.* Dans la suite de l'interrogatoire, le malade reconnaît être arrivé du Piémont depuis onze jours seulement, et qu'il avait fui une commune contaminée. Le choléra est bien là.

Le docteur Mottard, sur ordre du sous-préfet, parcourt un maximum de communes de Maurienne car la maladie progresse très vite. Partout il instaure

des mesures d'hygiène, s'entretient avec ses confrères médecins, avec les curés et les maires. Parfois, il s'interroge sur son action : *Les résultats si peu satisfaisants de la médecine contre le choléra m'ont toujours humilié. Je m'explique ainsi, car c'est une vérité bien dure pour moi et probablement pour un grand nombre de mes confrères, si ce n'est même pour tout le corps médical qui a été appelé à se mesurer contre ce rude adversaire.* Il constate que certains malades guérissent après l'emploi de tel remède alors que d'autres guérissent après l'emploi de remèdes totalement opposés. *Faut-il attribuer ces résultats à la nature ? Dès lors je me suis demandé s'il m'était permis à moi petit et obscur médecin d'une petite ville de sortir de l'ornière commune et de chercher un traitement nouveau, à mon usage seul ; c'est ce que j'ai fait et que j'aurais mieux expérimenté encore si j'avais pu appliquer dans un hôpital la méthode que je me suis faite. Notre ville en est bien pourvue d'un, mais je n'y puis mettre les pieds, en ayant été évincé pour des motifs politiques après vingt ans de service.* Toute sa thérapeutique consiste à traiter les diarrhées dès qu'elles apparaissent. *Dès que j'avais affaire à un cholérique déjà atteint de diarrhée et vomissement, je lui faisais administrer dans l'intervalle d'une heure quatre ou cinq grands lavements d'eau bien froide qui étaient acceptés avec plaisir par le malade. Cette espèce de médication avait pour avantage de rafraîchir, de nettoyer, de tonifier en quelque sorte le bas intestin et de le préparer à recevoir et à absorber le remède, en lavement aussi que je faisais donner après. [...] Dans la crainte, bien fondée du reste, que ces lavements ne vinssent à être rendus involontairement par le cholérique je lui faisais tamponner l'anus par quelque personne qui avait ordre bien formel de ne lâcher le tampon en linge que lorsque le malade n'éprouverait plus le besoin de l'évacuer.* Le traitement était complété par des pilules de sa composition et dans les cas où il y avait flux de sang, de sangsues à l'anus.

Le 29 août 1867, le sous-préfet fait afficher dans toutes les communes de son arrondissement un placard contenant les instructions détaillées du docteur Mottard : *Le docteur recommande la propreté, prescrit le nettoyage des linges et des vases ayant contenu des déjections des cholériques, recommande de ne pas sortir de chez soi le matin sans avoir pris du café ou du thé, ou une décoction de cannelle, d'absinthe ou de menthe : de ne manger ni viande salée, ni salades, ni légumes venteux, ni mauvais fruits, ni laitages. Il faudrait se laver le corps avec de l'eau de vie, camphrée et fumer des cigarettes Raspail.*

Le docteur recommande aussi d'éviter tout ce qui peut effrayer les populations, d'enterrer promptement les corps des cholériques. Enfin dès qu'une commune se croit atteinte du choléra, elle doit immédiatement se

procurer pour les mettre à la disposition du médecin : du vitriol vert, du chlorure de chaux, de la liqueur de Labarraque, de l'eau-de-vie camphrée, du camphre, de la moutarde grise, du laudanum, des têtes de pavot, des pilules et extraits gommeux d'opium, de l'amidon, de l'élixir Bonjean, du sirop d'éther, des sangsues, des briques pour chauffer le malade.

L'épidémie touchera six cent quatre-vingt-dix malades dans les vingt-huit communes de Maurienne atteintes par la maladie, pour une population de vingt-deux mille quatre cent trente-neuf habitants. Le docteur Mottard en tient une comptabilité précise : trois cent quatre-vingt-deux malades guérissent. Il y a trois cent huit décès dont trente-six enfants, cent quarante-cinq femmes et deux cent un hommes. À l'issue de l'épidémie, le docteur Mottard rédige un rapport de dix-neuf pages dans lesquelles il consigne toutes ses observations sur la maladie, les épidémies qu'il a vécues, ses expérimentations médicales, son plan de traitement avec la composition de sa pilule. Ce *Rapport sur les épidémies de la Maurienne (Savoie). Choléra de 1867*, par le docteur Mottard Antoine, médecin des épidémies, est envoyé au préfet de la Savoie le 26 février 1868 et à l'Académie de Médecine où il obtient une mention très honorable.

Dans ce rapport, les considérations purement médicales cohabitent avec des observations plus empiriques. Partant du principe que la contagion se fait par l'air chargé de miasmes, il explique avoir remarqué que *les oiseaux à l'exception de ceux qui ont encore une couvée avaient tous abandonné les communes où sévissait la maladie. La maladie ayant cessé à Villargondran quelques jours avant Saint-Jean, cette commune qui n'en est éloignée que d'environ trois kilomètres en ligne directe voyait son ciel sillonné par des myriades d'hirondelles tandis qu'on n'en voyait point à Saint-Jean où elles sont revenues quand le choléra l'a quitté.* L'homme politique resurgit lorsqu'il préconise de fermer les écoles dès l'apparition du choléra, d'inviter les curés à abrégier les fonctions religieuses, à diminuer le temps d'ouverture des cabarets, de mettre police et gendarmerie à la disposition des maires. L'abattage des arbres qui font de l'ombre aux maisons et sont une grande cause d'insalubrité, car les fruits tombent à terre, pourrissent et sont mangés par les enfants à chaque instant au grand détriment de leur digestion, car à cette raison il est reconnu qu'ils mangent moins et que leur santé s'affaiblit, est une des recommandations à laquelle il tient le plus. Elle l'amène à faire une réflexion sur le monde paysan : *Les paysans sont partout les mêmes, apathiques, indifférents, avares, ne comprennent que l'intérêt du moment et ne songent pas à l'avenir. Ses enfants sont faits, rien ne peut les changer, vous dira-t-il, s'il en vient encore d'autres, ils feront comme les premiers. À voir sa conduite, on serait tenté de dire qu'aux yeux des paysans un enfant n'est rien*

et qu'un arbre représente une valeur. Inutile de lui offrir de l'argent à titre d'indemnité pour l'encourager à abattre son noyer, si vous ne lui payez pas au moins le double de sa valeur il n'en fera rien et même dans cette condition refuse-t-il encore bien des fois et loin de céder il en plante encore d'autres s'il a de l'espace à disposer. Il faut donc à cet égard une loi large, complète, radicale, absolue, despotique même.

L'action du docteur Mottard lors de cette épidémie sera récompensée en janvier 1869 par une médaille d'argent décernée à la demande de l'Académie de Médecine par le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Conclusion

Le docteur Mottard, un médecin dévoué certes, un homme renseigné sur l'organisation sociale et politique de son temps qu'il souhaite faire évoluer, un homme conscient de ses faiblesses et de celles de la médecine à cette époque.

Le docteur Mottard : un novateur ; un homme moderne pour son époque ? Un novateur ? Pas en ce qui concerne les mesures d'hygiène et les mesures de prévention qu'il préconise puisque ces mesures étaient déjà contenues dans les *Lois et règlements de santé pour les États de Terreferme* de S.M. le roi de Sardaigne publiés en 1831. Mais un novateur dans la façon de traiter le choléra. S'il croit comme la majorité des médecins de l'époque en la théorie miasmatique, il se démarque de ses confrères qui se divisent en deux écoles. Selon François Broussais, le choléra est une inflammation qu'il faut éteindre grâce à l'ingestion de glace, à des sangsues et des saignées. Alors que selon François Magendie, il faut au contraire réchauffer le malade. Antoine Mottard recherche et expérimente de nouveaux traitements, essaye d'en connaître les limites et les applications et finit par mettre au point un protocole thérapeutique qui lui est propre.

Un opportuniste ? Sûrement un peu. Dans un travail intitulé : *Une ville et ses notables : Saint-Jean-de-Maurienne au XIX^e siècle*, Pierre Dompnier a écrit à propos de quelques personnalités de la ville : *Ces notables, qui sont-ils ? Quelles ont été leurs activités, leur influence ? A quelles motivations ont-ils obéi ? Enfin qu'ont-ils obtenu de la ville en retour ?* Les activités d'Antoine Mottard, leurs influences sur la ville, sont bien connues. Son implication comme médecin, en particulier dans les épidémies, est indéniable. Il sera récompensé par de nombreuses médailles, par l'Ordre de Saint-Maurice et Lazare, la Légion d'honneur, une toute petite rue de Saint-Jean-de-Maurienne porte son nom.

Un de ces hommes de science du XIX^e siècle qui s'intéressent à tout, qui sont capables de donner un avis sur tout. Alors qu'il visitait, comme médecin référent, les nombreux chantiers en cours en Maurienne pendant le temps des épidémies, le docteur Mottard en profite pour observer les effets néfastes du travail du dimanche, qui prive les travailleurs d'un repos indispensable à la santé de leur corps et de leur esprit. *Celui qui consacre six jours de suite à sa besogne doit garder le septième jour pour sa famille, ses devoirs religieux ou même ses plaisirs. L'hygiène et la morale sont d'accord sur ce point comme tant d'autres et si l'on ne suit pas l'exemple que nous donne Dieu lui-même au commencement de toutes choses, la santé la plus docile se met rapidement en grève* écrit-il dans un article publié dans le « Courrier des Alpes ». Il avait demandé à être aidé par des religieuses pour soigner les cholériques. Leur fréquentation l'amènera à faire des constatations et à publier un article sur *Les inconvénients de la lecture pendant les repas dans les communautés*. Ces lectures empêchent l'individu de bien mastiquer et donc de bien digérer, car la première digestion doit se faire dans la bouche. Or, il est écrit dans l'Évangile : « Nemo duobus. » l'homme ne peut faire deux choses à la fois. Il ne peut donc faire marcher de front la digestion et la préoccupation. Prenons l'exemple des religieux, religieuses, des élèves des Grands Séminaires qui écoutent et mangent en même temps. Comment sont-ils lorsqu'ils sortent de table ? Ils sont lourds, pesants, ils rotent, ils baillent, sont las, sans courage, ils suent, leur estomac est plein, la tête est embrouillée. S'ils vont au travail une heure après le repas, leur intelligence fait défaut, ils comprennent difficilement ce qu'ils lisent, ont de la peine à retenir ce qu'ils étudient.

Il semblait intéressant de mettre ce médecin du XIX^e siècle en valeur dans une situation bien spécifique, les épidémies de choléra, situation dans laquelle on retrouve bien le portrait qu'en avait fait de lui Charles Buet : *Un monsieur tout habillé de noir, mais râpé comme un dix-huitième clerc d'huissier, omni savant, sentencieux, matérialiste et spirite, théologien consommé, médecin émérite, démocrate et socialiste, fort aristocrate en ses manières et libéral à la façon de ceux qui ne veulent de liberté que pour eux.*

Pierre Geneletti

BIBLIOGRAPHIE

BILLIET Alexis, Mgr : *Lettre pastorale du 1^{er} septembre 1835. Suivie d'instructions à l'usage de MM. Les Curés, Recteurs et Vicaires du diocèse de Maurienne, pour le cas où le Cholera viendrait à envahir leurs paroisses.* 1835. Imp. Puthod, Chambéry.

DOMPNIER Pierre : *Une ville et ses notables : Saint-Jean-de-Maurienne au XIX^e siècle.* Actes du XXXII^e congrès des Sociétés Savantes de Savoie. Moutiers 1988. Mémoires et documents de l'Académie de la Val D'Isère. Tome XVIII nouvelle série, 1990.

Cent cinquante ans de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne. 2006. Bulletins de la SHAM. 2^e série, Tome XL, p 5-21.

GORRE Géry : *Le docteur Antoine Mottard. Bienfaiteur de Saint-Jean-de-Maurienne et fondateur de la Société d'Histoire et d'Archéologie.* 1930. Bulletins de la SHAM. 2^e série, Tome VII, 2^e partie, p 92-104.

Les études historiques du Dr Mottard. 1967. Bulletins de la SHAM 2^e série, Tome XVI, p 83-88.

INSTITUT PASTEUR : *Fiches sur les maladies infectieuses, le choléra.* Mars 2006.

Journal le Courrier des Alpes des : 9 juin, 23 février, 29 avril, 25 septembre 1869.

ROSTAING Emmanuel : *Les présidents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.* 1956. Bulletins de la SHAM. 2^e série, Tome XIII, p.26-28.

TRUCHET Saturnin : *La Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.* 1894. Bulletin de la SHAM. 2^e série, Tome I, 1^{re} partie, p 45-54.

Réception de M. Pierre Geneletti

Réponse de M. Pierre Dompnier

membre titulaire

Cher Pierre Geneletti,

C'est avec un très grand plaisir que j'ai accepté l'agréable tâche de vous présenter aujourd'hui aux membres de cette Académie qui vous accueille. Agréable car je sais que votre aimable caractère tout comme votre goût pour les vieux grimoires, votre opiniâtreté et vos talents dans la recherche historique ne peuvent décevoir l'adhésion unanime de nos confrères. Et je suis très heureux de voir ainsi reconnaître les talents de mon successeur à la présidence de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, qui se trouve, à travers vous, honorée.

Vous avez d'ailleurs choisi, pour votre discours de réception, de parler de son fondateur et premier président, Antoine Mottard. Un personnage hors du commun. L'exemple même de ces notables du XIXe siècle aux activités multiples, et un notable arrivé seul à ce niveau, par son talent et son travail acharné. D'autres, dont moi-même vous l'avez rappelé, se sont intéressés à lui, mais l'homme avait tellement de facettes que ces études, non exhaustives dans leurs intentions, se sont focalisées sur l'une ou l'autre sans jamais faire le tour du personnage.

Nous avons évoqué le maire qui, de 1862 à 1865, fit disparaître des quartiers insalubres en menant à bien la construction de la mairie, du palais de justice et de la sous-préfecture, travaux importants décidés après l'Annexion. Nous avons parlé du philanthrope qui, avec les encouragements et l'aide financière de son ami, le chevalier Bonafous, dota la ville d'une bibliothèque municipale et surtout d'un jardin expérimental qui lui permit d'améliorer les espèces cultivées et le matériel d'exploitation. Nous n'avons pas oublié ses efforts pour organiser un comice agricole, pour développer le reboisement ou encore pour fonder un établissement thermal à l'Echaillon. Nous avons détaillé ses *Annales d'Observation*, publiés de 1835 à 1843, sa collaboration aux travaux de recherche sur la météorologie et les tremblements de terre, menés par Mgr Billiet alors évêque de Maurienne, et bien sûr ses travaux historiques puisque le fondateur de la SHAM publia dans ses Bulletins dix-neuf articles, pour la plupart des documents anciens annotés.

Cependant, même s'il y a à Saint-Jean-de-Maurienne une rue Docteur Mottard, même si pour parler de lui nous n'oublions jamais son titre professionnel, nous n'avons que bien peu évoqué le médecin. Il appartenait donc au chirurgien-dentiste et praticien hospitalier que vous êtes de vous intéresser à un homme qui, dans une spécialité certes différente de la vôtre, avait le souci de la santé de ses contemporains. Même s'il nous faut relativiser, une rage de dent n'ayant pas de commune mesure avec une épidémie de choléra, nous ne sommes plus non plus au XIX^e siècle et je ne doute pas que votre sensibilité de soignant ait, avec votre goût pour l'histoire, influencé le choix de votre sujet.

Mais parlons un peu de vous.

Si votre nom n'entre pas dans la liste des plus vieux patronymes mauriennais, vous n'en êtes pas moins fortement ancré dans ce que le chanoine Truchet appelait "notre petite patrie". Comme beaucoup de Mauriennais, au XIX^e siècle un de vos ancêtres a passé le Mont-Cenis pour venir travailler dans la vallée et y faire souche. C'était la grande époque des mines de fer des Hurtières et, pour alimenter les hauts-fourneaux avec le bois des forêts d'Argentine, il fallait de nombreux bucherons. C'est ainsi que Emmanuel Geneletti quitta sa commune de Santa Brigitta, dans la province de Bergame pour occuper le poste de chef d'équipe. Et c'est à Argentine qu'il rencontra Marie-Jeanne Prat, qu'il épousa en 1886 à Lépin-le-Lac. Leur fils Joseph, après son service militaire et la Grande Guerre, au cours de laquelle son attitude héroïque lui valut trois citations et la Croix de Guerre, revint s'installer à Saint-Jean-de-Maurienne. Il occupa un poste de commis (on dirait aujourd'hui : commercial) chez Madame Séraphine Ruaz, née Claraz, originaire de Fontcouverte et veuve d'Albert Ruaz natif de Saint-Sorlin-d'Arves, qui tenait un commerce de vins et spiritueux. Madame Ruaz avait deux filles, Joseph épousa la seconde : Adolphine, tandis que l'aînée se maria avec Augustin Dupré. Les deux beaux-frères gèrent ensemble le commerce, lui ajoutant la fabrication de limonade.

Le fils de Joseph et Adolphine, Emmanuel, épousa Claudette Michelon, originaire de Chambéry, dont le père possédait une épicerie de gros à Saint-Jean-de-Maurienne. Mais professionnellement ce fut un changement de cap, puisqu'il devint chirurgien dentiste, unanimement apprécié à Saint-Jean-de-Maurienne où toute une génération a connu "Lelo" Geneletti.

De cette union vous êtes né en 1949 à Lyon, mais c'est bien à Saint-Jean-de-Maurienne que vous avez fait vos premières études. D'abord au collège Saint-Joseph que l'on appelait alors le Collège Libre, héritier du

collège fondé en 1572 par Mgr Pierre de Lambert et installé depuis le XIXe siècle sous les voûtes vénérables du couvent des Bernardines. Ce remarquable exemple du patrimoine cistercien, fondé en 1623, était bien propre à susciter un attrait pour l'histoire chez les élèves qui l'ont fréquenté, ce qui fut le cas de la plupart de vos prédécesseurs à la Société d'Histoire.

Vous avez poursuivi vos études au lycée de Saint-Jean, puis au pensionnat du Chenoz à Aix-les-Bains et au cours Pascal à Lyon. On est souvent marqué, dans son adolescence par un ou deux professeurs qui ont su éveiller un attrait particulier pour une matière. Ce fut le cas ici de votre professeur d'Histoire, M. Durousset. Vous obtenez en tout cas votre baccalauréat, série D, option Latin, avec mention. Vous effectuez ensuite le Premier cycle des Etudes médicales à la Faculté de médecine de Grenoble, vous êtes en 1977 diplômé de l'UER des Sciences Odontologiques de Lyon et vous soutenez votre thèse de Doctorat en Chirurgie dentaire le 8 juillet 1977, mention très honorable avec échanges. Vient ensuite le service militaire au 93ème régiment d'artillerie de montagne à Grenoble puis au 99ème régiment d'infanterie à Sathonay-Camp à Lyon. En 1979 vous obtenez le CES de 3ème cycle de Psychologie médicale à l'Université de Lyon. Enfin, comme il ne faut pas cesser d'apprendre tout en exerçant, vous êtes Post Graduate en implantologie à l'Université de New York en 1995.

J'allais oublier l'essentiel : sur les bancs de l'Université vous rencontrez Elisabeth Lecoeur, aujourd'hui chirurgien-dentiste orthodontiste, née au Maroc où ses grands-parents avaient émigré en 1921, mais fille d'une Savoyarde du Pont-de-Beauvoisin portant le nom, bien connu en Savoie, de Cholat. Et vous avez tout lieu d'être fier de vos enfants, Olivier, cadre bancaire en Suisse, et Florence, avocate spécialiste en droit social à Lyon, qui vous ont donné cinq petits-enfants.

Vous exercez donc la profession de chirurgien-dentiste libéral à Saint-Jean-de-Maurienne de 1977 jusqu'à votre retraite le 30 juin 2014 et vous êtes aussi praticien-hospitalier à l'hôpital de cette ville depuis 1988.

Parallèlement, le goût qu'avait fait naître chez vous le professeur d'histoire de votre jeunesse vous faisait solliciter votre admission à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, où nous vous recevions avec grand plaisir en 1980. Deux ans plus tard paraissait votre premier livre: *Hier c'était Saint-Jean-de-Maurienne*. Il s'agissait d'un recueil de cartes postales et photographies anciennes que vous aviez réalisé en collaboration avec René Podoriezack. Dans la préface que vous m'aviez demandé d'écrire, je saluais le

patient travail de recherche et soulignais l'intérêt d'un tel ouvrage pour la préservation du patrimoine.

L'une de vos passions, à part les activités sportives liées à la montagne et les voyages à travers le monde, est la collection de documents et de livres sur la Savoie et la Maurienne. Passion qui demande beaucoup d'assiduité et de compétence. Les administrateurs de la Société d'Histoire s'en sont bien vite aperçus et vous ont sollicité, en 1989, pour assumer la fonction très prenante d'archiviste bibliothécaire. Une tâche que vous avez prise très au sérieux puisque dès 1990 nous pouvions publier dans les Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne un index complet où, en 136 pages, étaient détaillés les articles par auteurs et par sujets. Vous mettiez ainsi à la disposition de tous des informations qui n'existaient jusque-là que sous la forme de quelques cahiers manuscrits réservés à un bien petit nombre d'initiés. Dans la préface qu'il écrira pour votre ouvrage sur Jacques Guille, le père Jean Prieur pourra affirmer que c'est sans doute le bulletin le plus consulté de nos Travaux.

Cette année-là, nous nous voyions confier l'organisation du Congrès des Sociétés Savantes de 1992. C'était pour moi une seconde expérience puisque en 1980 nous avions eu la charge de celui qui avait pour thème "Soldats et armées en Savoie", mais c'était l'année de votre arrivée et les jeux étaient déjà en partie faits. En 1992, les administrateurs de la SHAM et moi-même avons apprécié votre précieuse implication, tout comme lors du congrès suivant, en 2004. Étant donné le travail qui vous attend avec la responsabilité de l'organisation du congrès de 2016, on peut dire que cela nous donne toute confiance. En 1992, le thème était : "La femme dans la société savoyarde" et vous aviez présenté une communication sur *Les servantes de curé de 1738 à 1930 en Maurienne*, qui montrait bien votre art de trouver les sujets insolites et de les traiter avec autant d'humour dans le ton que de sérieux dans la recherche.

Parallèlement vous avez publié entre 1993 et 1996 dans le journal d'établissement des services de personnes âgées divers articles : *Le passage du Mont-Cenis* ; *La noblesse maurienne, mythe ou réalité* ; *Un Maurienais en Afrique : Jacques Antoine Brun-Rollet* ; *Un deuxième Maurienais en Afrique : Alexandre Vaudey, ses neveux Poncet*. Je ferai un rapprochement entre cette initiative et les motifs qui avaient poussé le docteur Mottard à écrire ses *Annuaire d'Observation* : distraire et informer les curistes qui viendraient prendre les eaux de l'Échaillon.

Vous vous êtes ensuite intéressé aux chapelles sises sur les hauteurs entourant Saint-Jean-de-Maurienne : *La chapelle de Montandré (Hermillon)* en 1996 et, en 1998, *La chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, un petit ouvrage toujours très apprécié des Mauriennais et des touristes intrigués par ce lieu emblématique d'où l'on domine toute la ville.

Votre perspicacité d'amateur de documents originaux vous fit ensuite acquérir le carnet de croquis que le peintre Jacques Guille avait réalisé pendant ses études à l'Académie des Beaux-Arts de Turin. Ce peintre mauriennais, injustement méconnu jusque-là avait trouvé son chantre ! De quelques années plus jeune que le docteur Mottard, né à deux pas de la maison de votre famille, Jacques Guille avait été élève du collègue Lambert avant de bénéficier de la protection de Mgr Billiet pour devenir un artiste de qualité dont les œuvres, surtout religieuses, ornent de nombreuses églises de notre province et au-delà : la période était favorable avec la restauration de nombreux édifices après la tourmente révolutionnaire. Un gros travail de recherche vous permit de retracer la vie de ce peintre, et surtout de recenser l'essentiel de ses œuvres. Cela tombait bien : le congrès des Sociétés savantes organisé par l'Académie Chablaisienne à Thonon en septembre 1998 avait pour thème : "Art et artistes en Savoie". Vous y avez donc présenté le fruit de vos recherches sous le titre : *Jacques Guille, peintre savoyard né en Maurienne, 1814-1873*. Mais le cadre d'un congrès ne permet qu'une présentation rapide, c'est pourquoi vous avez publié l'année suivante l'intégralité de votre travail dans un ouvrage richement illustré, préfacé, comme je l'ai dit, par le Père Jean Prieur.

Est-ce la peinture religieuse qui vous a amené à vous intéresser au culte des saints ? L'un d'entre eux est particulièrement bien représenté en Maurienne, même si Jacques Guille n'a guère eu l'occasion de le peindre, il s'agit de saint Roch. En 2001, vous avez publié aux éditions Derrier : *Un remède contre la peste. Le culte de saint Roch en Maurienne*.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne étant chargée de l'organisation du Congrès de 2004, votre implication dans cette organisation ne vous a pas empêché, le thème choisi étant : "Voyages et échanges en Savoie", de présenter une communication sur *Jacques Alexis Vichard de Saint-Réal et la route de Maurienne*.

En 2007, dans le tome XLI des Travaux de la SHAM, vous mettiez en lumière une longue querelle qui opposa, de l'Annexion à la Loi de Séparation de 1905, le clergé de Maurienne à l'État français pour savoir à qui incombait désormais l'entretien du clergé, assuré jusque-là par *les Cartelles sardes*. Une querelle où l'on a découvert aussi, sous votre plume, la combativité d'un

membre éminent de la Société d'Histoire de Maurienne et de l'Académie de Savoie : Saturnin Truchet. Il est vrai qu'en la matière il défendait aussi son traitement de chanoine.

En 2008 paraissait le premier volume de la chronique *1000 ans d'histoire de la Savoie*, dans lequel vous avez écrit la monographie sur Argentine. Le choix n'est pas étonnant, puisque se trouvent là les racines mauriennes de votre famille. Remarquons au passage le destin, que vous décriviez, d'une autre famille arrivée d'outre-monts au début du XVI^e siècle, celle des Castagneri, qui assura sa fortune grâce aux mines des montagnes voisines. L'histoire a surtout retenu Pierre Antoine de Castagneri, baron de Chateaufort, conseiller d'État, président de la Chambre des comptes de Savoie, contrôleur des finances et bienfaiteur de l'église d'Argentine. Mais vous ne délaissiez pas pour autant Saint-Jean-de-Maurienne, bien au contraire. Depuis plusieurs années vous fréquentiez assidument les archives, notamment municipales, pour étudier dans le détail ces quartiers que vous aviez évoqués à travers les photos anciennes dans votre premier ouvrage. Ce travail méritait un volume entier, le tome XLII des Travaux de la SHAM : *Quartiers historiques du vieux Saint-Jean*. Cette parution coïncidait avec la démolition d'un de ces témoins du passé dont certains regrettent que l'on n'ait pu assurer la conservation, l'hospice et sa chapelle voulus par Mgr Vibert ; mais au moins notre Société d'Histoire avait-elle grâce à vous rempli son rôle : celui d'en conserver la mémoire.

Toujours fidèle aux Congrès des Sociétés Savantes, vous présentiez à La Roche-sur-Foron en 2006 *Les plaisirs au sein de la Société des Savoyards du Maroc*, publié en 2009 dans *Les plaisirs en Savoie*. Paraissaient cette même année dans *Les Cahiers du Vieux Conflans* les actes du congrès de 2008 avec votre communication sur *La station thermale de l'Echaillon à Saint-Jean-de-Maurienne. Un rêve, des désillusions*. Vous reviendrez plus tard sur ce sujet cher aux Maurienais.

En 2009, toutes les Sociétés Savantes commençaient à préparer les commémorations du cent cinquantième anniversaire de l'Annexion, mais il revenait à la Maurienne de précéder cet événement puisque, en 1859, c'est à Saint-Jean-de-Maurienne, terminus de la ligne de chemin de fer, que firent étape les troupes parties combattre à Magenta et Solferino. Nous avons apprécié le travail que vous avez pu faire pour l'organisation de ce colloque qui a réuni plus de deux cents personnes, et votre communication publiée dans le tome XLIII : *Les Français "débarquent" à Saint-Jean-de-Maurienne*.

Pour le tome XLIV, paru en 2010, vous avez donné plusieurs articles. L'un sur *Argentine et les évêques de Maurienne*, un autre sur *La chapelle et*

l'hôpital Saint-Antoine, venant compléter votre ouvrage sur les *Quartiers historiques du vieux Saint-Jean*, un autre enfin sur une *Délibération du conseil municipal de Saint-Jean-de-Maurienne concernant la suppression du tribunal en 1858*, un sujet tout à fait en rapport avec l'actualité. Vous avez profité aussi de ce volume pour présenter un petit historique de la SHAM et actualiser l'index général de ses publications sous une forme plus facile d'accès.

Vous avez participé au colloque organisé les 17 et 18 septembre 2010 par la Société d'Art et d'Histoire d'Aix-les-Bains sur l'impact économique de l'Annexion en présentant une communication sur : *La campagne électorale de 1860, les arguments économiques intéressant la Maurienne. Ce qu'on n'avait pas dit aux Mauriennais*. Communication publiée en janvier 2011 dans le n° 61 des travaux de cette société.

Au congrès de 2008, vous aviez présenté une étude sur la station thermale de l'Échaillon, mais vous n'aviez pas pour autant abandonné vos recherches sur le sujet et, une trouvaille en amenant une autre, vous étiez en possession de documents nouveaux qui méritaient une publication. Ce fut l'objet du tome XLV de nos Travaux, auquel nous avons ajouté une réédition d'un fascicule paru en 1902 sous la plume du chanoine Truchet : *Échaillon, voie romaine et eaux thermales*. Une manière de rendre hommage à cet autre ancien président de la SHAM et membre de l'Académie de Savoie.

Au mois de mars 2012, considérant que depuis le décès du chanoine Bellet en novembre 1978 j'avais passé suffisamment d'années à la tête de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, je présentais ma démission à notre Assemblée générale, qui décidait de vous élire Président et, sur votre proposition de me gratifier du titre de Président d'honneur. Je vous cétais aussi, du même coup, le poste de directeur de la publication à partir du tome XLVI de nos Travaux, tome qui, sur six articles en compte trois de votre plume : *Le passage des réformés en Maurienne au XVIIe siècle*, *Une lettre du père Antide, prédicateur capucin, autrefois Félix Varcin* et la *Visite pastorale de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne par Mgr de Rosignan le 26 novembre 1753*.

En septembre 2012, au 44^e congrès des Sociétés Savantes de Savoie, vous présentiez une communication très vivante intitulée : *Moi Claude B. libraire à Saint-Jean-de-Maurienne ou petite revue des romans sur la Maurienne*, publiée en 2013 dans les Actes de ce congrès.

La revue de l'Association Valloire, patrimoine et culture (*La Chauve*) a également bénéficié de plusieurs articles depuis 2012 : *Des Valloirins en pays vaudois*, *Les grands incendies à Valloire au XVIIIe siècle*, *le village de*

Geneuil (en 2013) et *Les grands incendies à Valloire au XVIIIe siècle, le village des Granges* (en 2104).

Cette même année 2014, votre retraite professionnelle vous laissait un peu plus de temps pour vos recherches historiques (déjà considérables !). Centenaire oblige, vous engagiez la SHAM dans un cycle d'étude sur la Grande Guerre en présentant, pour la séance de rentrée, une conférence sortant des sentiers battus, une approche nouvelle sur Saint-Jean-de-Maurienne pendant le premier mois de la guerre, évoquant au milieu des grands événements, une vie qui continue avec ses faits divers parfois dérisoires, mais dont l'évocation, émaillant le récit, donnait beaucoup d'humanité et de réalisme à cette tranche de notre histoire. Lors de la même séance vous présentiez le tome XLVIII des Travaux de la SHAM avec des sujets inédits concernant les quartiers historiques du vieux Saint-Jean. Pour cet ouvrage que vous avez écrit avec le responsable des Archives municipales, Alban Levet, vous avez déniché dans la presse de l'époque et les délibérations du conseil municipal des échanges croustillants ! Ce bulletin fut d'ailleurs un best-seller du Salon du Livre d'Hermillon, l'une des principales manifestations de ce genre en Savoie, dont les organisateurs ne s'étaient pas trompés en vous demandant d'en être le parrain pour cette édition 2014.

Ces multiples activités vous ont valu quelques récompenses bien méritées. Vous avez reçu en 1984 la médaille de la ville de Suse et vous avez été honoré par la ville de Saint-Jean-de-Maurienne en 2012. Vous avez été fait Chevalier de l'Ordre du Mérite Savoyard en 2007.

J'ai laissé pour la fin vos communications à l'Académie à laquelle, à trois reprises, vous avez donné la primeur de vos travaux. En 2006, vous veniez d'être élu membre correspondant, vous nous avez parlé de *Quatre Mauriennais en Afrique*.

Jacques-Antoine Brun-Rollet, Alexandre Vaudey et ses neveux Ambroise et Jules Poncet, contemporains du Docteur Mottard furent à la fois explorateurs, géographes et surtout aventuriers. Vous citiez à leur propos Patrice Buet, fils du grand romancier Charles Buet, et neveu d'Ambroise et Jules Poncet : "*Ces voyageurs héroïques qui eurent tant d'obstacles à briser, tant de difficultés à vaincre [...] ces victorieux ruinés, vaincus, morts sans un appel, sans un cri, sans un regret : qu'ont-ils eu de la Savoie ? qu'ont-ils eu de la France ?* Vous répondiez en somme à cet appel en nous faisant revivre les aventures de ces personnages hors du commun.

En 2009 c'est de faux monnayeurs en Maurienne que vous nous entreteniez. Pas de celui d'Aiguebelle qui, au XI^e siècle, imitait la monnaie de Saint-Maurice de Vienne, ce qui relevait plutôt de la lutte d'influence, mais de quatre affaires de faussaires qui, au XVIII^e siècle, ont donné lieu à des procès, l'occasion pour vous de détailler non seulement le système monétaire de l'époque mais surtout une justice particulièrement lourde et expéditive.

Reconnaissant la qualité de vos travaux, les membres titulaires de l'Académie vous ont élu, lors de leur assemblée générale de janvier 2010, membre associé. Prouvant, si nécessaire, la pertinence de ce choix, vous nous avez encore donné en 2012 une conférence sur *Le marquis Janus de Bellegarde et son action dans la gestion du problème des réformés à la fin du XVII^e siècle d'après sa correspondance*, publiée dans le tome XII, huitième série, des Mémoires de l'Académie. C'était encore une fois, une approche originale d'un sujet, basée sur des documents inédits. Et surtout, comme vous venez de le faire si bien pour le Docteur Mottard, vous aviez su déceler toute l'humanité de ce personnage.

C'est donc en toute connaissance de cause que, lors de son assemblée générale du 17 janvier 2014, l'Académie de Savoie vous a élu et qu'elle vous reçoit aujourd'hui comme membre titulaire. Vous rejoignez ainsi quatre de vos sept prédécesseurs à la Présidence de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne : les chanoines Saturnin Truchet, Adolphe Gros et Jean Bellet et, premier laïc à partager cet honneur : votre serviteur. Des trois autres, Florimond Truchet fut nommé membre agrégé, Antoine Mottard et Joseph Rambaud membres correspondants. Ce dernier taquinait la Muse avec un certain talent et l'édition de ses poèmes ne fut pas sans succès, mais sa présidence de la SHAM fut assez brève.

Ce n'était pas le cas du Docteur Mottard, fondateur de cette Société qu'il présida durant 34 ans. Pour son œuvre il aurait largement mérité de faire partie de cette Académie, mais, malgré l'amitié que lui témoigna toujours le cardinal Billiet, il était sans doute trop libéral pour correspondre à ses critères de l'époque ! En choisissant de faire son éloge dans votre discours de réception vous lui avez en quelque sorte donné dans ces murs une place qui aurait pu être la sienne.

C'est en tout cas une place qui est la vôtre. Vous méritez amplement d'être membre de cette Académie, qui vous accueille avec bonheur.

Pierre Dompnier

ELOGES FUNÈBRES

Séance du 15 avril 2015

Eloge funèbre de M. Lionello Sozzi
membre titulaire

par le professeur Jean Balsamo, membre titulaire



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres
de l'Académie,
Mesdames et Messieurs,

On doit à un humaniste savoyard du XVI^e siècle, Claude Guichard, un juriste, historiographe au service du duc, le premier grand ouvrage en français consacré aux coutumes funéraires anciennes et modernes. Guichard y retrace les origines du discours funèbre. Celui-ci avait été inventé par les Grecs pour honorer les seuls morts au combat. Les Romains l'élargirent en un meilleur

usage, destiné à célébrer tous les citoyens « gens de bien et d'honneur en considération des vertueux déportements de toute leur vie, non pas pour un seul acte »¹. Selon Guichard, cette évolution correspondait au passage de la brutalité antique à la véritable civilisation, dont le degré de perfection s'estime aux soins rendus aux défunts et aux paroles qui savent les accompagner. Plus tard, dans l'Europe moderne, des institutions publiques ou privées ont assumé ce rôle oratoire. Ce furent les académies, des lieux de sociabilité voués à la diffusion du savoir, dans lesquels se cultivaient les lettres, les sciences et les arts, qui assumaient désormais la parole de l'hommage rendu aux défunts, dans des genres codifiés dont elles perpétuaient la tradition. Aujourd'hui, ce rituel serait-il désuet, comme l'expression d'une irréductible vanité de

groupe ? Je crois au contraire qu'il s'agit d'une des dernières formes de civilité publique et désintéressée, qu'il est nécessaire de maintenir dans une société vivant dans l'instant, devenue amnésique en dépit de ses prétentions à cultiver la mémoire, et dans laquelle le sens véritable du temps et des personnes semble faire défaut.

Lionello Sozzi était membre de l'Académie des sciences de Turin depuis 1981, membre correspondant de l'Académie *dei Lincei* à Rome, membre titulaire de l'Académie de Savoie. Il fut reçu dans notre compagnie en 1999. Son discours, publié l'année suivante dans les *Mémoires*, traita du séjour de Jean-Jacques Rousseau à Turin. Lionello Sozzi reconnaissait avoir un faible pour l'écrivain genevois : ce n'était pas, disait-il, pour la complaisance narcissique de l'écrivain ni pour sa pensée politique, porteuse, selon lui, de toutes les menaces de l'esprit totalitaire, mais pour la critique vigoureuse qu'il adressa au matérialisme étriqué de son siècle, pour sa capacité *poétique* à dépasser le réel, « de voir au-delà des choses du monde, l'univers infini des valeurs et des principes [...] le charme du pays des chimères »¹. Ce fut Louis Terreaux qui prononça la « Réponse » à ce discours. Il y rappelait l'ancienne tradition liant l'Académie de Savoie au Piémont et à Turin en particulier, il retraçait la carrière du Professeur Sozzi, il évoquait les mérites précis qui justifiaient sa réception : son action marquée par la générosité et le désintéressement dans l'établissement de liens durables entre l'Université de Chambéry et une « université puissante qui, apparemment, n'avait rien à retirer [...] d'échanges avec la Savoie »¹. Lionello Sozzi était le successeur du Professeur Franco Simone à Turin ; il pouvait légitimement lui succéder à l'Académie de Savoie, où une mort prématurée avait empêché celui-ci de siéger.

Conscient d'être le dépositaire d'une longue tradition académique et universitaire, Lionello Sozzi entretenait une vaste correspondance avec ses collègues d'Italie et d'Europe. Homme de respect et de belles manières, élégant en toute circonstance, aussi disponible pour ses étudiants qu'attentif à ses pairs, il sut lui-même, à de nombreuses occasions, rendre hommage aux institutions, aux maîtres, aux collègues disparus. C'est à lui, au représentant d'un monde universitaire dont nous contempions le lent effacement, qu'il nous revient aujourd'hui de rendre un ultime hommage.

Avec le Professeur Sozzi, enlevé à l'affection de ses proches le 25 septembre dernier après une longue et douloureuse maladie, disparaît un grand lettré, une grande et belle figure des études littéraires françaises en Italie et un membre de notre compagnie. Cette disparition nous touche doublement. Lionello Sozzi en effet était lié par une longue et étroite amitié à Louis

Terreaux, notre ancien président. C'est à lui qu'aurait incombé de prononcer cet éloge. Le chagrin que lui causa cette disparition et la fatigue de son grand âge ne lui permirent pas d'accomplir ce pieux devoir. Il me fit l'honneur de m'en confier la tâche, en raison de mes propres liens avec le Professeur Sozzi. C'est ici-même, en effet, dans cette même salle, sous ces mêmes portraits, il y a plus de trente ans, en 1982, qu'il me présenta à lui, à l'occasion du colloque *Culture et pouvoir dans les États de Savoie du XVI^e siècle à la Révolution* qu'ils organisaient ensemble et dont ils publièrent les actes. À cette fin, Louis Terreaux mit à ma disposition quelques documents, la copie du dossier biographique et bibliographique qu'il avait établi jadis pour la réception du Professeur Sozzi à l'Académie, ainsi que quelques lettres de son ami. L'une d'entre elle, datée du mois de février 1990, adressée au Secrétaire perpétuel de l'Académie était destinée à accompagner un volume de mélanges sur le thème du rapport entre culture et pouvoir en France du XVIII^e siècle à Julien Benda, que le savant turinois offrait à l'Académie par l'entremise de Louis Terreaux. Une autre, datée du 13 février 2014, invitait Louis Terreaux à donner un recueil de ses propres articles pour un volume à paraître dans une nouvelle collection que Lionello Sozzi avait fondée ; cette lettre annonçait également, avec pudeur, la douloureuse nouvelle de la maladie dont il venait de se savoir atteint.

Louis Terreaux lui-même nous a quittés le 15 mars dernier. Je ne voudrais certes pas anticiper ici l'hommage solennel qui lui sera rendu par l'Académie de Savoie au mois de juin prochain, sous la présidence de M. Viout. D'autres parleront d'une voix plus autorisée. Mais il ne me sera pas possible d'évoquer Lionello Sozzi sans évoquer Louis Terreaux, en raison de leur longue et profonde amitié, mais aussi pour leur activité savante et universitaire au sein d'une institution qu'ils avaient fondée à Chambéry et qu'ils ont animée ensemble.

Né en 1930 à Lecce dans les Pouilles, dans une famille de professeurs et d'érudits, Lionello Sozzi fit ses études à l'École normale supérieure de Pise, où il passa sa *laurea*. Après un long séjour en France (1953-1961), durant lequel il enseigna en qualité de lecteur à Lyon puis aux universités de Caen et de Grenoble, il entra dans la carrière universitaire en Italie : assistant (1962) puis chargé d'enseignement (1965-1970) à Turin et à l'université Bocconi de Milan, nommé professeur ordinaire de langue et littérature françaises, il exerça à l'Institut universitaire de Bergame (1970-1974), avant de succéder à Franco Simone à la Faculté des lettres et philosophie de l'université de Turin, et d'occuper la chaire prestigieuse, illustrée au début du siècle par Ferdinando Neri. Entre-temps, en 1965, Lionello Sozzi avait été reçu docteur de l'université de Paris, en soutenant une thèse sous la direction de Verdun L.

Saulnier. L'université de Savoie lui décerna le titre et le grade de docteur *honoris causa* en 1979.

Lionello Sozzi était président du centre d'études Natalino Sapegno (Morgex-Aoste), qui se consacre à la formation post-doctorale des jeunes chercheurs et aux échanges littéraires en Europe. Il organisa avec Luigia Secchi Rotondi Tarugi les célèbres rencontres internationales annuelles de Chianciano et Montepulciano, qui ont longtemps réuni les principaux spécialistes de l'humanisme et de la Renaissance. Enfin, il contribua avec Louis Terreaux et Franco Simone à l'établissement de relations universitaires durables entre les universités de Savoie et de Turin. Dans ce contexte, le Professeur Sozzi et le Doyen Terreaux développèrent une double activité, pédagogique et scientifique. D'un côté, ils mirent en place un *cursus* commun permettant à quelques étudiants choisis de Chambéry et de Turin d'obtenir un diplôme binational du niveau de l'ancienne licence et de la *laurea*, après un séjour d'une année d'étude dans l'université d'accueil. De l'autre, ils favorisèrent une activité de recherche, centrée autour des échanges historiques et culturels entre la France et l'Italie, dans la perspective d'une relation privilégiée passant par les anciens États de Savoie.

Ces travaux savants trouvèrent à se déployer au sein d'une institution créée à cet effet, le Centre d'études franco-italien (CEFI), qui bénéficia de la reconnaissance du Centre national de la recherche scientifique. Ils prirent forme à l'occasion de plusieurs colloques internationaux qui, dans ces années de renouvellement des savoirs et des méthodes, contribuèrent à codifier une forme particulière de valorisation de la recherche. Le colloque déjà cité, *Culture et pouvoir dans les Etats de Savoie* (1982), avait été précédé en 1974 par le colloque *Culture et pouvoir au temps de l'humanisme et de la Renaissance* ; il fut suivi en 1988 par le colloque *L'Aube de la Renaissance*, à l'organisation duquel se joignit le Professeur Dario Cecchetti, un collègue turinois lui-même très impliqué dans les activités du CEFI. Ces travaux suscitérent de nombreuses publications. Sous la co-direction de Lionello Sozzi et de Louis Terreaux, puis de Pierre Blanc qui succéda à ce dernier, le CEFI fut le maître d'ouvrage de plusieurs collections : la « Bibliothèque Franco Simone », dont l'éditeur Slatkine à Genève, puis Honoré Champion à Paris assurèrent la diffusion, la revue *Franco-Italica*, dirigée par Daniella Dalla Valle et Dario Cecchetti, les *Cahiers de Civilisation Alpine*, dirigés par Emanuele Kanceff. Ces publications jouèrent un rôle central durant, un quart de siècle, dans le domaine des études littéraires françaises et italiennes, des relations savantes franco-italiennes, de l'histoire des États de Savoie.

Se souciant assez peu des questions administratives, Lionello Sozzi n'établit pas sa renommée universitaire sur son influence dans les commissions ou les couloirs, son pouvoir dans l'attribution des postes ou sur l'écho d'une voix publique. Aux journaux et à la politique, il préféra toujours les revues et les seuls débats savants. Il offrit ainsi aux *Studi francesi*, la prestigieuse revue d'études littéraires françaises fondée par Franco Simone, une collaboration déterminante, ne trouvant pas indigne d'un illustre *accademico* de rédiger d'innombrables comptes rendus, notes de lectures ou mises au point critiques sur ce qui se publiait dans son domaine. Sa carrière, toute linéaire, fut vouée à l'enseignement et à la recherche. Parfait représentant de la méthode historique de l'école turinoise, centrée autour de questions génériques en relation à des auteurs, sans jamais céder aux facilités de l'approche biographique à laquelle se réduit trop souvent l'histoire littéraire, il laissa une œuvre considérable portant sur les lettres françaises, en particulier celles de ses deux époques de prédilection, qu'il ne cessa d'étudier conjointement avec une curiosité toujours renouvelée, sans pour autant négliger d'autres domaines ou d'autres perspectives : d'un côté, les Lumières et la fin du XVIII^e siècle, en particulier Rousseau, le cercle de Coppet, Mme de Staël, Mme de Charrière ; de l'autre, la Renaissance, de Boccace à Montaigne. Sa thèse, consacrée aux contes de Bonaventure des Périers, fut publiée en 1965 ; elle fut suivie par de nombreuses études sur le genre narratif, allant de la réception française des auteurs italiens, le Pogge ou Boccace, à Rabelais, dont il dirigea la traduction italienne, publiée en 2012, et à laquelle il donna une introduction d'une impeccable précision.

Lionello Sozzi sut élargir l'histoire littéraire érudite en des perspectives et des synthèses culturelles plus vastes. Dès 1970, il publiait un article fondateur sur la notion de « *dignitas hominis* », dont il allait faire une de ses clefs de lecture de la littérature de la Renaissance, mais également la formule d'une éthique personnelle qu'il mit en œuvre dans ses relations à autrui. Dans une note manuscrite destinée à préparer sa « Réponse », reprise d'une lettre qu'il avait adressée à son ami, Louis Terreaux notait à propos de cette question :

“Portée humaine considérable de ce fameux thème de la Dignitas qui aura absorbé tant de moments précieux de la réflexion philosophique et littéraire, de l'Antiquité à Sartre et Camus. Ce thème aboutit à des analyses d'une telle hauteur que l'on devra toujours y recourir quand on voudra connaître le point d'aboutissement de cet idéalisme qui t'a si bien guidé dans ta jeunesse.”

En 2004, il fit paraître un bel ouvrage sur la conception du temps présent dans la tradition occidentale ; en 2011, il réunit ses études sur l'espace intérieur,

offrant une admirable analyse, parmi d'autres, de « l'arrière-boutique » de Montaigne et ses références antiques et chrétiennes. Il donna également un infléchissement radical aux études menées depuis le milieu du XIX^e siècle sur la question de l'italianisme en France, en formulant celle-ci en termes symboliques et idéologiques décisifs, par l'analyse des filiations entre les textes et de la relation d'émulation qui opposa les lettrés français aux grands auteurs italiens qu'ils imitaient tout en les critiquant. Ses principales études dans ce champ de recherches, publiées séparément dans différents revues et actes de colloques, ont été réunies en 2002 sous le titre *Rome n'est plus dans Rome. La polémique anti-italienne et autres essais sur la Renaissance* (Paris, Champion).

Les belles-lettres accompagnèrent toute la vie de Lionello Sozzi. Elles constituèrent la matière de son enseignement, à Turin, à Chambéry, dans les colloques et les séminaires qu'il anima en France et en Italie. Elles ne cessèrent de l'accompagner plus tard, dans sa retraite, jouant un rôle plus urgent encore dans ses dernières années. Dans une lettre datée du mois de décembre 2009 adressée à Louis Terreaux, il rappelait quelle joie elles seules donnaient à ses « tristes journées ». Il remerciait son ami d'avoir mentionné dans une missive précédente un texte qui semble avoir été pour eux un véritable symbole partagé, comme cette tessère d'amitié des anciens Grecs ; il en tirait un « bel éloge des études littéraires » :

Hæc studia adulescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis perfugium ac solacium præbent, delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur.

Le passage qu'il citait était tiré du *Pro Archia* (VII, 16) de Cicéron, un texte qui lui était cher depuis le lycée, et qui conservait pour lui toute sa portée et ses encouragements, comme il a constitué une référence et une justification pour toute la tradition lettrée occidentale : « les lettres nourrissent la jeunesse, elles charment la vieillesse, elles donnent un éclat à la prospérité, elles offrent un refuge et une consolation dans le malheur, elles sont un plaisir, toujours, en tout temps, en tout lieu ».

En Lionello Sozzi, proche en cela des grands critiques de la tradition genevoise qu'il admirait, le savant aux vastes connaissances, maîtrisant la critique la plus récente, savait s'effacer derrière le lecteur pour revenir sans cesse aux grands textes et aux œuvres majeures. Il était, pour ceux qui le lisaient ou mieux encore, qui avaient le privilège de l'écouter, un commentateur raffiné, attentif aux allusions, aux plus fins réseaux d'intertextualité et aux nuances de l'expression. De son éloquence soignée,

dans un des français les plus élégants que l'on pût entendre « au-delà des monts », il savait mieux que personne guider son auditoire dans « l'espace intérieur » des grands écrivains, pour lui donner à comprendre les mystères de la création et tout ce que l'expérience littéraire comporte d'irréductible à toute approche non poétique.

De ce point de vue, un texte assume une portée emblématique. Il s'agit de la belle étude portant sur la figure d'Icare dans la poésie française du XVI^e siècle, qu'il dédia à Louis Terreaux dans le volume des *Mélanges* qui lui furent consacrés¹, et pour laquelle son ami se revancha deux années plus tard, en lui dédiant un savant commentaire du troisième livre du poème *La Savoye* de Jacques Peletier du Mans. Dans cette étude, où il convoquait les plus grands poètes, d'Ovide à Baudelaire, Lionello Sozzi éclaira un texte du poète Jean Bertaut dont Louis Terreaux avait aussi procuré l'édition du *Recueil de quelques vers amoureux* (1970) :

Ainsi, du plumage qu'il eut
Icare pervertit l'usage :
Il le recout pour son salut,
Et s'en servit à son dommage.

En mettant en œuvre une immense culture lettrée, qui lui permettait de confronter les textes de l'antiquité grecque et romaine à la modernité européenne, il déployait sur la longue durée tout le réseau de significations et d'échos par lequel une œuvre littéraire fondée sur un mythe et la variation de celui-ci peut prendre sens, sans se réduire au ressassement de lieux communs. Dans les vers trop sages de l'évêque de Séz confluait ainsi deux traditions antinomiques. La première, depuis Ovide et ses interprètes chrétiens, fait d'Icare l'exemple de l'outrecuidance et de la témérité complices d'une cupidité coupable contre toute raison. Cette tradition fut souvent mise au service de subtils développements illustrant les formes les plus raffinées du lyrisme amoureux. La seconde tradition peut aussi se prévaloir de ses origines antiques, néo-platonicienne : Icare est considéré comme un héros de l'aspiration vers l'au-delà et d'un élan, porteur d'un désir ailé qui le pousse vers le sublime et l'infini, dont l'amour, une sainte fureur, est le moteur, au risque de la chute. Les poètes italiens et français de la Renaissance, dans un contexte de contraintes spirituelles et morales, surent jouer de cette contradiction fondatrice de la figure d'Icare, son vain désir et son élan sublime, pour dire la contradiction même de l'homme de culture, légitimement insatisfait de limites qui lui sont imposées, tenté de se frayer un chemin nouveau tout en étant conscient de son échec nécessaire : un rejet du monde réel et de ses bassesses par un élan héroïque, qui seul orne l'humanité infirme de noblesse et de dignité, la grandeur des songes vains, la nostalgie de ce qui eût été possible et meilleur. Cette contradiction donne sens à la vie ou plutôt

à l'échec de toute vie, même de celles qui semblent témoigner d'une réussite apparente dans l'ordre matériel et mondain. Telle est sans doute la leçon *morale* autant que littéraire que nous a laissée notre défunt confère.

Jean Balsamo

Séance du 12 juin 2015

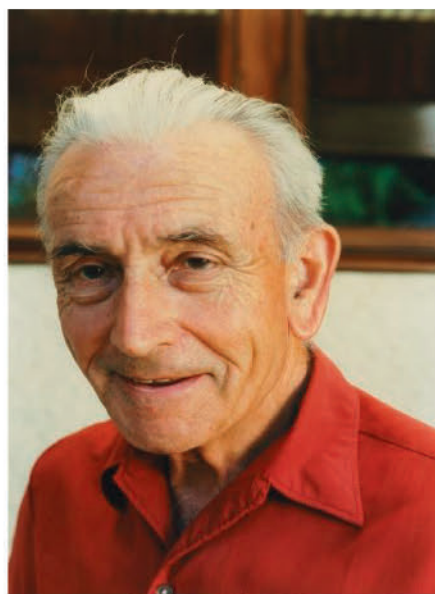
Eloge funèbre de M. Louis Terreaux

President d'honneur de l'Académie

(1921 – 2015)

Louis Terreaux, « Honnête Homme » de Savoie

par Marie-Claire Bussat-Enevoldsen, *membre titulaire*



Puisqu'à votre invitation, Monsieur le Président, me revient le délicat honneur de présenter l'homme, permettez-moi d'introduire mon propos par cette question : Qui était Louis Terreaux ?

C'était il y a deux ans. Nous étions aux Pétrales, dans la maison basse et blanche familiale, nichée dans une prairie un peu en contrebas de la route, près du Marais de Bon de Loge, que surplombe un paysage circulaire d'une grande beauté, le Mont Granier, la Savoyarde, l'église de Saint-Jeoire Prieuré accrochée à ses flancs, les Tours de Chignin avec leur damier de vignes pentues, et de ce côté-ci, « nous

avons Notre-Dame de Myans, un sanctuaire auquel je suis très attaché ». Louis Terreaux me reçoit chez lui, tel qu'en lui-même, courtois et affable. Il faisait très chaud ce jour-là, notre ami allait à petits pas, le souffle court. « Hâtez-vous lentement » lui dis-je pour le taquiner un peu. Et mon ancien professeur de poursuivre « et sans perdre courage, vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. Polissez-le sans cesse et le repolissez ». Ah ! Boileau, soupira-t-il, quelle leçon ! Son regard pétillant éclaira son visage émacié, animé de ce double clignotement d'yeux qui ponctuait le rythme de ses pensées.

Précédée de vos encouragements, Monsieur le Président, associés à ceux de ses fidèles amis, nos confrères, Robert Deloince et François Guerraz, j'étais venue recueillir pour l'Académie les souvenirs d'enfance mi-rurale, mi-citadine de son Président d'honneur. S'il naquit à Chambéry le 7 novembre 1921, il restera toujours intimement enraciné à Saint-Jeoire-Prieuré, son village familial ancestral. Quelle mémoire gardait-il de ses origines, de son enfance, de sa famille, de son milieu ? De cette petite patrie de jadis pour laquelle il avait refusé des postes universitaires importants, à Tours et à Rouen, préférant retrouver en 1970 sa ville natale où venait d'être créé le Centre universitaire de Savoie. Il y occupera la chaire de langue et littérature française du Moyen-âge à la Renaissance, le premier poste de doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Sociales, et entreprendra, avec succès, une collaboration pédagogique et scientifique avec l'Université de Turin.

Certes, il aurait pu la porter à la boutonnière cette maxime universelle, ayant tracé son chemin professionnel avec détermination, courage et compétence. En cela, il sera fidèlement accompagné par son épouse, Paulette Barlet, attachée d'intendance au lycée d'Evreux. De leur union célébrée le 15 février 1950, naîtront cinq enfants, Catherine, Claude, François, Philippe, Cécile ; suivront plus tard seize petits-enfants et douze arrière-petits-enfants. La fratrie d'alors partagera les petites vicissitudes d'un père attentif bien que souvent absent. Agrégé de grammaire, ce professeur de littérature, assistant du doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers, enseignera également tout au long des années soixante, le latin à Paris, au célèbre collège Sévigné entre autres, tout en préparant son doctorat d'Etat à la Sorbonne. Le grand écart géographique pour ce seizième républicain réputé des deux côtés des Alpes, Savoyard de souche, Piémontais de cœur, qui maîtrisait avec délectation le trait d'humour en latin, en italien, en franco-provençal, sans oublier l'anecdote locale dans son patois de la Cluse de Chambéry. Eminent intellectuel, chercheur reconnu, Louis Terreaux ne se départissait point d'une sorte de bonhomie cordiale, modeste, assortie d'un solide bon sens terrien, bienveillant à l'égard d'autrui, mais toujours lucide sur lui-même.

Ecoutons-le à propos de sa thèse, soutenue à la Sorbonne, sur *Ronsard, correcteur de ses œuvres*, qui lui vaudra la « laus optima » de l'académicien belge Fernand Desonay. Ce dernier soulignera « l'admirable acribie de cet *opus magnum* » d'un « patient épilucheur de variantes ». D'où lui venait cette exigence pointilleuse, de sa personnalité ou de son éducation ? « Un peu des deux sans doute », me répondit-il, « mais surtout de mon directeur de thèse, le professeur Robert Wagner ». Après en avoir lu une dizaine de pages, il s'exclama sans mâcher ses mots : « ça ne va pas du tout ! Ce n'est pas comme ça, vous écrivez mal, ce n'est pas clair, il faut tout reprendre ». Il m'a donné

un modèle, et quand je l'ai revu, il a déclaré « Vous voyez, j'ai eu raison de vous tenir l'épée dans les reins, cette fois-ci vous avez attrapé le ton valable. Je lui dois une reconnaissance infinie. Je n'aime pas les formules alambiquées. J'aime que ce soit clair et net ».

Les parents de Louis Terreaux se sont mariés en 1915 à Saint-Jeoire Prieuré, berceau ancestral des deux familles. Agent administratif de la SNCF, son père travaillait à la gare de Chambéry. Louis, né six ans après leur mariage fut, pensait-il « l'enfant du miracle », avant la venue de Paul quatre ans plus tard. On le surnomma « Lili ». Selon la coutume, les Louis devenaient des Lili, et les anciens de Saint-Jeoire appelleront ainsi leur maire. François était un homme austère, assez colérique, fortement imprégné de jansénisme savoyard, alors très répandu. Il le tenait de sa grand-mère maternelle, une janséniste pure et dure, au demeurant efficace receveuse des postes de Saint-Jeoire. « J'ai été victime de ce jansénisme familial. J'ai d'ailleurs failli succomber à cette maladie, aujourd'hui encore je me pose des questions. Le jansénisme en Savoie a fait des ravages, c'était une terrible tyrannie domestique, d'une rigueur et d'une exigence morale telle, qu'elles en devenaient ridicules ».

Après l'école des Sœurs de Sainte-Geneviève de Chambéry, Lili entrera pour ses huit ans en 6^e au Collège Saint-François de Sales. C'était alors un établissement plutôt réservé aux élèves issus de la société mi-bourgeoise, mi-aristocratique, assez éloignée de son milieu social. Cependant, son grand-père, Claude Terreaux, maire de Saint-Jeoire, était ami avec leur curé, frère du directeur du collège de Chambéry, et son papa était chantre à l'église paroissiale. A 8 ans, en 6^e, tout de même, ce n'est pas fréquent. Était-il un élève précoce, voire un surdoué ? Pas vraiment, surtout très studieux, mais aussi fragile et craintif. A 12 ans, refusant d'aller en seconde, il préférera redoubler sa 3^e pour rester avec son professeur de latin et de grec. C'est d'ailleurs grâce à lui si, aimant le latin, il obtiendra un DES de Lettres Classiques « *La vie à Rome d'après les lettres de Pline le Jeune* » à l'Université de Grenoble. Mais le directeur refusera, et ce sera catastrophique ! Et Louis ajoutera : « Mon professeur de littérature, qui était notre professeur principal, me terrorisait. C'était un ecclésiastique très dur qui me répétait « vous êtes comme un âne avec des chevaux. Les chevaux prennent tout le foin du râtelier, et à vous, il ne reste rien ! ». Cela voulait dire que j'étais incapable de suivre le rythme des autres. Le rythme ? Le futur bachelier de 15 ans avec dispense le retrouvera vite et de toute évidence ne le perdra jamais.

Louis Terreaux se présentait comme un homme de la terre. Issu d'un milieu en partie « terrien-paysan », des fermiers du côté maternel, et des boulangers-

paysans du côté paternel, cet archéologue des noms propres et des noms communs, était remonté jusqu'à l'origine de son patronyme « Terreaux », qui autrefois s'écrivait « Taraud », et se prononçait « tareu », la terre, étymologiquement « ce qui appartient à la terre ». Il tenait de son père l'origine de leur branche paternelle. Celle-ci remontait à la Révolution, issue d'un nouveau-né trouvé dans un champ de maïs à Saint-Jeoire, de père et de mère inconnus. On l'appellera donc « tareu » le fils de la terre. Lorsque le professeur reviendra au pays natal, il retrouvera le goût de la vie rurale. Dès qu'il avait une demi-journée de libre, il quittait la faculté, redevenait paysan, élevant des moutons, labourant, cultivant, taillant ses plants de vigne savoyards, l'Altesse et la Mondeuse. Il reprendra d'ailleurs, à la mort de son père, son statut de « double-actif ».

A la question « si c'était à refaire, que feriez-vous ? », notre ami prendra son temps avant de répondre. « Vous posez la question du destin. J'ai toujours pensé qu'on n'est pas maître de son destin, qu'il vous est imposé. Maintenant, j'hésite ». A Grenoble, l'un de ses professeurs lui avait conseillé d'entreprendre des travaux de dialectologie. Et de préciser : « A cette époque, une carrière de dialectologue, ça me cassait plutôt les pieds ! ». Avec le recul, le ton n'était plus aussi péremptoire. « Je suis devenu un patoisant acharné. Je retrouve maintenant des intonations de naguère. J'entends les femmes de ma famille raconter leurs histoires dans le patois d'ici ». Surtout à cette époque, il y eut la découverte d'Amélie Gex, grâce à son père qui connaissait par cœur tous ses récits en français. « Je n'ai jamais cessé de l'admirer depuis » poursuivra-t-il « pour son talent, son choix de vie, son combat permanent pour la sauvegarde de la langue locale, l'âme de la vieille Savoie. Vous connaissez *Le Petiou* de Jean-Gaspard Perrier, et sa quête de l'âme paysanne ? C'est un livre qui me bouleverse encore. J'ai toujours vécu avec la passion de la Savoie, son histoire, sa géographie » avant de souligner dans un demi-sourire : « Et pourtant je ne sais pas si je suis un échantillon de Savoyard digne de passer à la postérité ! ». La postérité ? Nous n'en parlerons plus, ce jour-là sera notre dernière rencontre sereine. Paulette, son épouse déjà bien malade, décédera peu après, à la fin juillet. Commencera pour notre ami la lente traversée de l'ultime solitude.

Qui était Louis Terreaux ? Un homme de savoir et de savoir-faire, tantôt vigneron soucieux de tailler ses vignes avant qu'elles ne pleurent, tantôt philologue subtil, à l'écoute des mots, veillant à n'en blesser aucun, idiomes anciens ou modernes, d'ici ou d'ailleurs, tous mettaient en joie ses papilles comme les vins fruités et fleuris de son terroir. Un homme de foi et de devoir, tiraillé entre inquiétude métaphysique et espérance mystique. Son âme habitait son regard, voilée parfois de l'ombre récurrente d'un lointain jansénisme subi,

ou soudainement éclairée par sa connaissance réfléchie et méditée de son vénéré François de Sales. Ce portrait n'est qu'une modeste esquisse d'une personnalité multiple d'une extrême sensibilité. A l'homme public maintenant de s'avancer, accompagné de ses nombreux titres, récompenses, prix et distinctions. (*) A notre président d'honneur qui fit entrer avec lui dans la noble Maison, comme sœurs jumelles, l'Agriculture et la Littérature, de quoi faire rougir Montesquieu qui aurait déclaré : « J'aime les paysans, ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers ».

Dans son roman testamentaire, *Un jour*, Maurice Genevoix fait prononcer à son personnage central ce que notre ami, « Honnête homme » de Savoie, aurait pu également prononcer : « Une longue vie pour devenir un homme, et ce n'est jamais achevé. C'est à l'instant où je mourrai que je serai un peu mieux homme, le plus près de Dieu, j'en suis sûr. Il n'y a pas de mort pour le passant qui s'est perçu vivant (...) Il n'y a pas de mort. Je peux fermer les yeux, j'aurai mon Paradis dans les cœurs qui se souviendront ».

Marie-Claire Bussat-Enevoldsen

() Membre titulaire de l'Académie Florimontane, de l'Académie Saint-Anselme d'Aoste, correspondant de l'Académie des Sciences de Turin ; récipiendaire en 1988 du prix Béatrice de Savoie, du Prix des Neiges, de la plume d'or 2002 de la Société des Auteurs Savoyards ; également chevalier de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite et du Mérite Agricole, Commandeur des Palmes Académiques, Officier du Mérite de la République italienne, Officier de l'Ordre des Saint Maurice et Lazare.*

L'universitaire

par **Jean Burgos**, *membre titulaire*

On l'appelait toujours « le Doyen Terreaux », comme si l'homme et la fonction universitaire, en ce qui le concernait, étaient indissociables. Ou plutôt comme si l'appellation de doyen, avec lui, devenait un vrai titre – un titre qui lui avait été donné d'emblée, très peu après son arrivée en milieu universitaire savoyard, alors même que l'Université de Savoie n'était encore que Centre universitaire ; un titre qu'il devait conserver tout naturellement, alors même qu'il n'exerçait plus la charge annoncée.

Tout fraîchement nommé Professeur, le plus haut grade de la fonction universitaire, faut-il le rappeler, c'est en 1970 que Louis Terreaux nous arrivait de Poitiers où il avait franchi, en 11 ans, tous les grades précédant celui-ci – et ils étaient nombreux alors. Après avoir passé une Agrégation de grammaire – et non pas l'Agrégation de Lettres classiques comme on l'aurait attendu de la part de qui était très attaché aux lettres anciennes (mais l'on trouvera bientôt, à l'énoncé de ses travaux, mille réponses à ce choix) – il venait de soutenir brillamment, depuis peu, sa thèse de Doctorat-ès-lettres, en Sorbonne comme il se doit. De cette thèse, consacrée à *Ronsard correcteur de ses œuvres* et publiée chez Droz en 1968 – pas moins de 750 pages bien remplies, et il n'est guère de seiziémistes qui ne s'y réfèrent toujours aujourd'hui –, de cette thèse date la place qui sera désormais la sienne, une place de première importance au sein des spécialistes du seizième siècle français.

Ce brillant seiziémiste, paré maintenant du titre de Professeur de langue et littérature françaises du Moyen âge et de la Renaissance, sait-on assez qu'il aurait pu choisir d'être nommé tout ailleurs qu'en Savoie ? Qu'il me soit permis de lui donner un instant la parole, à ce propos, en citant quelques lignes de son discours de réception de la légion d'honneur, en juin 1993, où il s'explique ainsi :

« Transplanté dans le Nord, l'Ouest ou à Paris, rien ne me destinait plus à un retour aux sources. Or, l'Université de Savoie allait naître. Elu à Tours et à Rouen, je choisis la Savoie. Comme les choses traînaient, je passai au Ministère. Le chef de service qui me reçut était déconcerté. Il en était aux vieux schémas d'une province vouée à la neige et aux pâturages. Il ne savait pas, moi non plus, qu'un jour j'élèverais des moutons. Il ne buvait pas de la mondeuse, pourtant déjà classée. Il ne voyait pas d'avenir universitaire dans un pays à demi-barbare. C'était en 1970. Mais l'imaginaire est une puissance. »

Est-il besoin de dire combien ce choix délibéré de Louis Terreaux d'opter sans hésitation pour la terre de ses ancêtres et le franco-provençal mérite qu'on s'y arrête ?

Ainsi donc exaucé, et bientôt nommé à la tête du secteur littéraire du Centre universitaire de Savoie, il devait rester à ce poste 3 années encore après la transformation de celui-ci en Université de plein exercice. Pendant ces 12 années de décanat, qui certes ne furent pas de tout repos quand c'étaient toutes les structures d'une Université nouvelle qu'il convenait progressivement de

mettre en place tandis qu'augmentaient les effectifs d'étudiants et que se multipliaient les formations, Louis Terreaux devait s'acquitter de sa tâche avec une sérénité non crispée qui devait se révéler bientôt pleinement efficace. Sans doute la vigilante secrétaire qui allait l'assister pendant toutes ces années vous en dirait-elle davantage sur les vertus administratives qui étaient les siennes ; mais ses qualités humaines allaient pourvoir à tous les offices, outre une ardeur à la tâche peu commune.

De son enseignement – car c'est bien d'abord un enseignant qu'il était – ceux et celles qui ont suivi ses cours, étudiants de tous les niveaux, se souviennent, m'ont-ils dit, comme autant de moments privilégiés, quand on venait à leur parler de la *Défense et illustration de la langue française* ou des *Amours de Marie* comme autant de nouvelles toutes fraîches découvertes dans le journal du jour. Le naturel de son propos comme de son abord, son constant souci de ne point paraître pédant ni distant, devaient rendre ses cours attrayants pour chacun, ce qui n'est pas un mince mérite.

Il ne devait pas s'en tenir là, ce qui était déjà beaucoup, et il allait par surcroît instaurer un « Institut savoisien d'études françaises », à destination des étudiants étrangers qui commençaient à converger nombreux vers la toute nouvelle université, lequel institut devait très vite connaître un franc succès. Et puis ce fut surtout, peu après, la création du « Centre d'études franco-italien » : un centre de recherches promis à rapprocher les Universités de Savoie et de Turin et mis sur pied en un temps record grâce à l'étroite connivence qu'il entretenait, par-delà les Alpes, avec le Professeur Franco Simone. Devait en résulter un diplôme franco-italien du niveau de la maîtrise et de la *laurea* bientôt reconnu par les deux Etats concernés et dont on ne regrettera jamais assez la disparition dans la suite des temps. Mais, par bonheur, ce « Centre d'études franco-italien » allait devenir bien vite un lieu privilégié de rencontres multiples, de colloques de haut niveau entre chercheurs des deux pays, et le point de départ d'un grand nombre de publications dont peut s'enorgueillir à raison l'Université de Savoie, tant elles servaient conjointement et les relations littéraires entre France et Italie, et les études proprement seiziémistes.

Enfin, et par-delà toutes les réalisations durables dont il fut au départ, l'universitaire Louis Terreaux ne devait cesser à aucun moment de s'adonner à diverses recherches dont il ne tirait nulle gloire – cela lui aurait bien peu ressemblé – et qui pourtant allaient enrichir à jamais tant l'histoire de la langue française, dont il s'attachait aux moindres détours, que celle d'une Savoie dont il revendiquait la pleine appartenance tout autant que l'héritage – et cela avec certain sourire dont il avait le secret. C'est tout un colloque qu'il faudrait

consacrer à ses travaux, fort divers en apparence mais dont l'unité foncière ne tarde pas à apparaître et dans la façon d'approcher les textes au ras de la syntaxe, sensible au moindre détail, et dans la rigueur de l'argumentation au détriment de tout effet. Impossible ici d'en détailler plus avant les mérites, sans doute, mais qu'on sache du moins que lire le moindre de ses articles est déjà, bien souvent, façon de le retrouver tout entier.

Pour l'heure, qu'il me soit seulement permis d'ajouter que celui dont il allait me revenir un jour d'assurer la succession reste à jamais pour moi non point un collègue, mais un ami, c'est sûr, un ami qui, mieux qu'un universitaire particulièrement doué, reste un exemple – un modèle-, que le Doyen Terreaux, tout simplement.

Jean Burgos

L'homme de lettres

par **Jean Balsamo et Jean-Louis Darcel**, *membres titulaires*

Evaluations littéraires : Les études littéraires seiziémistes

Louis Terreaux laisse une œuvre personnelle remarquable, qui conserve toute son actualité et sa pertinence. Ses travaux ont porté sur deux domaines principaux, qui se recoupent sur plusieurs points et qu'illustrent les études de quelque vingt-cinq chercheurs publiées dans le volume de *Mélanges de poétique et d'histoire littéraire du XVIe siècle* (Paris, Champion, 1994) qui lui fut offert : la poésie française du XVIe siècle et les lettres dans les anciens Etats de Savoie.

D'un côté, son grand ouvrage, *Ronsard correcteur de ses œuvres* (Genève, Droz, 1968), tiré de sa thèse d'Etat, est la contribution fondamentale à la poétique ronsardienne et à l'histoire de la langue française offerte par un philologue attentif aux variantes, d'un linguiste compétent en métrique et parfait connaisseur de l'ancienne rhétorique. Au milieu des tâtonnements critiques des années 1960, il s'imposait par une impeccable rigueur, prouvant qu'entre le formalisme abstrait et la critique biographique, la meilleure méthode pour comprendre les grandes œuvres et leurs enjeux était celle de leur histoire et de la compréhension des styles. Plusieurs articles élargirent cette approche à d'autres poètes, Baïf, Buttet, Bertaut, dont il édita le *Recueil*

de quelques vers amoureux, et surtout Du Bellay, dont il procura une édition de la *Deffense* et dont il sut admirablement analyser la « douceur ».

D'un autre côté, Louis Terreaux fit paraître des études toujours fines et précisément documentées, consacrées au poème *La Savoye* de Peletier du Mans, aux *Noëls* de Nicolas Martin, à la *Rhetorica* de Guillaume Fichet, à François de Sales surtout, l'auteur de son cœur, dont il ne cessait de rappeler qu'il était savoyard de nation et de culture, et que c'était un abus que de le considérer comme un écrivain « français ».

Jean Balsamo

Louis Terreaux et son *Histoire de la littérature savoyarde*

Cette « immense » *Histoire de la littérature savoyarde*, ainsi que la qualifie notre collègue et ami commun Jean Balsamo, est parue en mars 2011 chez l'éditeur La Fontaine de Siloé, sous l'égide de l'Académie de Savoie. Elle constitue l'ouvrage majeur de Louis Terreaux au soir de sa vie. Il l'avait médité de longue date.

On peut en situer les prémices en 1978 où il signe la partie *Littérature* de l'ouvrage collectif *La Savoie* publié sous la direction de Jacques Lovie chez l'éditeur Christine Bonneton.

On peut y lire l'esquisse du futur ouvrage où il s'interroge sur la pertinence d'une identité savoyarde dans sa littérature ; à la question « existe-t-il une littérature savoyarde ? », il répondait positivement, mais d'une façon nuancée déjà en 1978 : « la langue n'est pas tout » ; le terroir, de même qu'il donne une typicité à ses vins, peut présenter « un caractère original et bien spécifique » dans sa littérature. D'où un premier critère de sélection des auteurs : ne retenir que des écrivains nés sur le territoire de la Savoie historique élargie au Bugey avec quelques exceptions notables et fluctuantes, comme Lamartine et Rousseau, le premier intégré en 1978, puis renvoyé à sa Bourgogne natale en 2011 ; le second, d'abord renvoyé à Genève, ensuite réintégré grâce peut-être à Mireille Védrine : « C'est assurément en Savoie qu'il est devenu Rousseau », ainsi qu'elle l'écrit non sans raison (p. 454).

Une fois les contours définis et les limites fixées de l'ouvrage, la grande idée de Louis Terreaux était de réunir des collaborateurs au sein de l'Académie de Savoie et de « les mettre au travail » (c'était son expression !) sur des auteurs avec lesquels ils avaient quelque affinité ou compétence ; ainsi, sur les 45 contributeurs, 38 sont membres de l'Académie, comme des diverses sociétés savantes du nord et du sud de la Savoie historique. La solution de facilité aurait été pour L. Terreaux de faire appel à son réseau de spécialistes universitaires qui auraient pris en charge chacune des six parties et réuni les auteurs des notices. Non, il voulait s'affranchir du tropisme universitaire et permettre de partager l'œuvre à construire avec toutes les bonnes volontés, pourvu qu'elles fussent compétentes.

Une fois la répartition des tâches faite, se posait la question : comment « gérer » une équipe de 45 auteurs et, par suite, comment relier des textes forcément disparates, et harmoniser des méthodes forcément différentes. Louis Terreaux travaillait à l'ancienne : pas de réunions d'étapes, ni de consignes contraignantes. Le travail commun reposait sur la confiance et le « colloque singulier » entre « le patron » et ses auteurs. Nous avons remis nos notices à la fin de l'année 2008, je crois.

Les trois principales originalités du projet étaient, d'une part, la prise en compte des textes en latin, abondants jusqu'au XVIII^e siècle : saint François de Sales, le président Favre, le grammairien Vaugelas latinisaient dans la langue de Cicéron la plus classique ; d'autre part, la prise en compte de la littérature patoisante au point de lui consacrer la sixième et ultime partie de l'ouvrage ; et, enfin, de retenir le principe de morceaux choisis pour chaque auteur, dans la langue d'origine, ce qui posait le problème de la traduction du français ancien, du latin et du francoprovençal.

Quelques mots sur la partie finale, particulièrement harassante, qui nous ramène au mois d'août 2010. Louis Terreaux, après avoir réuni non sans mal l'ensemble des textes et la remise du manuscrit à l'éditeur étant fixée à septembre, a réalisé que les textes étaient loin d'être publiables en l'état, qu'ils étaient disparates, que les notes, les apparats critiques, les usages typographiques et les bibliographies étaient à harmoniser... Ne pouvant assumer seul ce lourd travail, il fit appel à moi pour le soulager dans l'ingrate révision finale.

Ainsi, travaillant encore à l'ancienne sur des épreuves papier, j'ai eu avec lui de longues séances de confrontation où il discutait une à une mes propositions pour parvenir à un texte conforme aux usages universitaires : j'ai pu apprécier sa perspicacité, sa minutie scrupuleuse, son immense culture... et

son humour, mais toujours avec le souci de respecter les intentions et les formulations de l'auteur que j'avais tendance à bousculer. En un jeu de rôle tacite, j'étais le censeur et il était l'avocat.

Telle est la genèse et l'aboutissement de ce grand livre, menés à bonne fin au soir de sa vie : outre la direction générale de l'ouvrage, il en est largement l'auteur puisque le quart du livre est de sa plume érudite, classique et constamment élégante.

Jean-Louis Darcel

La franco-italianité de Louis Terreaux

par **Aurore Frasson-Marin**, *membre titulaire*

Cher Louis Terreaux,

J'étais triste de ne pouvoir vous accompagner le 8 mars dernier pour votre dernier voyage. Aussi me pardonneriez-vous de déroger quelque peu aux tonalités solennelles de la longue tradition du genre qui traverse le temps et les civilisations et qui honore notre Académie, car je m'apprête à recourir à quelques souvenirs personnels qui font aussi partie de notre université.

Notre dernière conversation fut téléphonique, le 14 octobre 2014, veille de ma communication à l'Académie de Savoie sur l'œuvre d'un autre universitaire, Gilbert Durand. Avec votre habituelle courtoisie, vous vouliez vous excuser de ne pouvoir y assister compte tenu de votre état de santé ; et puis, comme à l'habitude, notre conversation se prolongeait, et je vous imaginais en train de sourire, lorsque je vous rappelais notre première rencontre dans le cadre du « Centre d'Etudes franco-italiennes » que vous aviez fondé avec votre ami le professeur Franco Simone. Alors que nous attendions l'arrivée de nos collègues italiens de l'université de Turin, mon étonnement fut grand en vous entendant me demander si je voulais bien aller chercher à la gare nos collègues avec ma voiture, la vôtre ayant servi à transporter vos moutons et étant imprégnée d'une odeur qui pouvait être inconfortable pour nos hôtes. Voilà que je découvrais derrière la figure de l'intellectuel, de l'érudite, du doyen de notre Faculté des Lettres, un aspect peu courant dans notre monde universitaire. Puis la conversation se poursuivit à propos d'une copie que vous m'aviez adressée quelque temps auparavant d'un texte écrit par vous en hommage à Franco Simone, mort prématurément le 13

novembre 1976 et paru dans la revue « Studi francesi » de l'université de Turin. Elle était accompagnée d'un petit mot affectueux de votre part, plein de nostalgie : il prend aujourd'hui tout son sens.

Vous y parliez de façon émouvante de cette amitié improbable qui vous avait amené à créer le CEFI, le Centre d'études universitaires franco-italiennes évoqué plus haut, entre d'une part la prestigieuse université de Turin avec ses 70 000 étudiants qui avait formé pendant des siècles les élites de part et d'autre des Alpes, et, d'autre part, le jeune Centre universitaire de Chambéry.

Dans cet hommage, vous exprimiez une visible admiration pour le grand humaniste, l'intellectuel, l'universitaire turinois, en des termes d'une grande simplicité, dans une rhétorique où la litote occupe une place de choix, qui est votre marque. Car, je vous cite : « la rencontre avec Franco fut à l'origine d'une collaboration affectueuse, à laquelle le Centre universitaire de Chambéry n'apportait que sa bonne volonté »... Tout change, dites-vous, avec l'organisation à Chambéry et à Annecy du « congrès Marguerite de Savoie », en présence de la reine Marie-José, membre d'honneur de notre Académie et auteur de nombreux ouvrages. Le Val d'Aoste avec sa culture francophone bien vivante y était associé. Il y avait une gravité dans cette évocation qui tenait à la fois à votre amitié commune et à votre attachement à l'histoire comme à la culture des Pays de Savoie, au sein des Etats de la Maison de Savoie pendant huit siècles. Il y avait tout cela dans les origines du CEFI.

Franco Simone avait encore deux années à vivre. Lionello Sozzi allait lui succéder. Le Centre universitaire de Chambéry allait devenir en juin 1979 « Université de Savoie » et le CEFI, qui avait reçu l'agrément du ministère des universités développait des activités liées au domaine des recherches littéraires français et italien, mais le cœur même du dispositif restait celui-là même qui vous avait inspirés et rapprochés. Les colloques organisés autour des Etats de Savoie, de 1974 à 1988, en témoignent tandis que les activités éditoriales avec l'éditeur Slatkine à Genève et Honoré Champion à Paris vont permettre de conforter le rôle du CEFI durant une vingtaine d'années dans le domaine des études littéraires françaises et italiennes, dans celui des échanges franco-italiens avec cette composante majeure rattachée à l'histoire des Etats de la Maison de Savoie.

Et puis, il y eut un deuxième temps, chaque département de la Faculté menant ses propres activités pédagogiques avec ses étudiants, tandis que le CEFI poursuivait les siennes avec ses chercheurs français, italiens, italianistes. Moins d'un an après l'inauguration de la nouvelle université de Savoie par le ministre de l'Education nationale, Edgar Faure, la nouvelle tomba brutalement: Mme Saunier-Séité, ministre des Universités, annonçait la

suppression de plusieurs enseignements dispensés à Chambéry, dont celui de l'italien... Je venais à peine de me retrouver à la tête du département d'italien, mon prédécesseur, Mme Martin-Gistucci ayant souhaité alléger ses responsabilités en fin de carrière. Il nous fallait réagir très vite, ce qui fut fait : les maires de Chambéry et d'Annecy, les conseillers généraux de Savoie et de Haute-Savoie, le consulat d'Italie furent alertés. Là encore, cher Louis Terreaux, malgré vos interrogations, votre solidarité, en tant que doyen, fut totale ainsi que celle du président de l'université, le Haut Savoyard Dominique Paccard. Le dossier était également remonté à Paris par l'intermédiaire de l'ambassade d'Italie. Il y avait tant de bonnes raisons et d'arguments en faveur du maintien de l'italien dans notre jeune université de Savoie : une histoire commune multiséculaire, une infinité de relations actuelles entre Savoie et Piémont, intellectuelles, culturelles et économiques, à commencer par les deux villes de Turin et de Chambéry, que nos amis turinois nommaient affectueusement « la città madre »...

Il faudra attendre 1981 pour que la situation générale se clarifie, mais nous avons été entendus. Un délai nous était accordé pour présenter un nouveau projet au ministère. Galvanisés par les soutiens, nous avons construit une ambitieuse maquette. Je remercie tout particulièrement le professeur Martin-Gistucci et Roland Vibert, plus tard Francis Darbousset et André Vig qui s'investirent dans cette tâche, mais aussi nos collègues de Lettres Jean Burgos, Jean-Louis Darcel, Bernard Perrier, sans oublier les historiens Bernard Groperrin et André Palluel-Guillard. Les nouvelles circulaires ministérielles et européennes parlaient d'une même voix de modernité nécessaire, d'échanges d'étudiants indispensables pour ouvrir les jeunes à l'identité européenne. L'ultime maquette fut approuvée par Paris et Bruxelles. Ce serait la « laurea » ou maîtrise binationale franco-italienne qui avait pour objectif de former des étudiants linguistes d'un nouveau type, cultivés, spécialistes de langues, littératures et civilisations, mais aussi susceptibles d'affronter les problèmes d'une société contemporaine en plein mouvement dans une Europe en formation. S'adressant à des étudiants de fin de premier cycle, français et italiens, elle prévoyait un cursus en deux ans avec une année complète dans le pays d'accueil.

Se mettaient en place de nouveaux cours de culture contemporaine : cinéma, théâtre, histoire de l'art, courants littéraires du XXe siècle, mais aussi histoire contemporaine, droit comparé, histoire des institutions. Ainsi fut créée, en 1982 pour la Licence et 1983 pour la Maîtrise une des premières formations universitaires, reconnue par la France, l'Italie et l'Europe : Lionello Sozzi et moi en partagions la direction. Nous étions en quelque sorte les pionniers des dispositifs Erasmus et Socrates que la Commission européenne mettait

progressivement en place dès 1989 et dans lesquels nous serions intégrés ultérieurement. Si les premières années furent pleines de difficultés, elles furent aussi des plus passionnantes. L'intérêt des étudiants pour cette formation et son succès devinrent évidents : les effectifs s'accrurent, ce qui nous valut la création d'un second poste de professeur, dont le titulaire, Pierre Blanc, assura le relais.

Ce que je souhaite retenir aujourd'hui, c'est le joyeux et productif va-et-vient des enseignants, des étudiants entre Chambéry et Turin qui permettait aux uns et aux autres de se confronter à des pédagogies diverses, à des modes de vie différents, pour le plus grand bénéfice de tous. Nous ajoutions ainsi une pierre européenne dans cet édifice de franco-italianité qui nous tenait tellement à cœur. Mais, cher Louis Terreaux, nous n'avions jamais oublié combien votre investissement précurseur et votre bienveillante tolérance avaient facilité notre tâche. Nos collègues et amis italiens, ceux de la « Laurea » furent d'abord ceux du « CEFI » comme Lionello Sozzi, Dario Cecchetti, Daniela Della Valle, Valeria Ramacciotti et, plus tard, Marziano Guglielminetti. Il conviendrait aussi de rappeler que vous aviez suscité l'investissement des clubs du Rotary de Chambéry et de Turin quand vous le jugiez nécessaire ¹. Enfin, nous sortions d'une crise, solidairement confiants mais prêts à affronter les incertitudes des changements futurs... Pour cela aussi, cher Louis Terreaux, je vous dirai merci et j'ajouterai : ce fut un grand honneur de partager avec vous ce long chemin...

Aurore Frasson-Marin

1 Chevallier Jacques, « Les Académiciens des Rotary Clubs de Savoie », dans *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. XI, 2010-2011.

Le défenseur de la langue savoyarde

par **Pierre Grasset**, *membre titulaire*

Dès son plus jeune âge, Louis Terreaux a toujours entendu parler le français et le patois savoyard dans sa famille. Il a peut-être même entendu le savoyard avant le français. Le patois est sa véritable langue maternelle à laquelle il restera fidèle tout au long de son existence. C'était son plaisir de parler le

patois qui faisait partie de ses racines, le liait à la vie rurale, à la terre, aux vignes. Il aimait le parler avec ses parents, ses voisins, ses amis, regrettant au cours des ans de ne plus avoir suffisamment d'interlocuteurs pour lui donner la réplique. Il le parlait avec plaisir avec ses enfants, ses petits-enfants et leur chantait : « La Maryon su on pomyé », cette chanson pleine d'humour et plus riche d'enseignements que l'on ne pense. Toute son existence il parlera le patois, l'écrira, n'aura de cesse de le conserver, de s'en faire le défenseur, de le promouvoir, porté par le plaisir spontané de communiquer « in patué » et de faire découvrir les richesses de la langue savoyarde, de sa littérature, de ses auteurs. A la fin de sa vie, sur son lit d'hôpital, il conversera en patois aussi spontanément qu'en français et avec plus d'émotion.

Nos maîtres de l'Education Nationale nous interdisaient d'utiliser le patois, sous prétexte qu'il nuisait à l'acquisition du français. Louis Terreaux est un exemple éclatant qu'il n'en est rien. Contre tous les détracteurs du patois, contre les Abbés Grégoire de tous les temps, il montre au contraire qu'être bilingue dès l'enfance, parler le patois dès son plus jeune âge, est une condition supplémentaire de réussite. En devenant un universitaire éminent tout en restant un patoisant authentique, Louis Terreaux représente un modèle pour tous les Savoyards.

Aussi a-t-il été un acteur inlassable en faveur du patois et à la fois un auteur savoyard reconnu.

Un acteur inlassable en faveur du patois, Louis Terreaux l'a toujours été. Il est au cœur de toutes les manifestations et de toutes les initiatives favorables à la langue savoyarde. Pour les patoisants, il est une référence indispensable. Aucune action d'importance pour le francoprovençal ne se fait sans qu'il soit la personne de référence nécessaire.

Président de l'Université de Savoie, il tente de créer un poste de dialectologie destiné au patois savoyard. Un candidat est pressenti. Une subvention du Conseil Général doit permettre l'achat d'un ordinateur, mais les forces noires de l'Administration en décident autrement. L'Education Nationale préfère choisir un autre candidat et avec la grande perspicacité qui la caractérise, trouve plus adaptée aux besoins de la Savoie la création d'un poste de langue esquimaude !...

A l'Académie de Savoie, qu'il préside de 1992 à 2012, Louis Terreaux a constamment le souci de valoriser le patois savoyard, de le faire reconnaître et peut-être apprécier par ses confrères. Il fait élire plusieurs patoisants comme membres associés et membres correspondants de l'Académie de Savoie, et

tout en prenant soin de prévoir une structure pour le patois au sein de la bibliothèque de l'Académie, il obtient la création d'un poste de membre titulaire pour un auteur savoyard. Il aura le plaisir de donner lui-même la réponse à son discours d'intronisation, ne manquant pas de souligner l'importance que revêt à ses yeux, après les exemples de Joseph Béard et d'Amélie Gex, la perpétuation d'une tradition écrite du patois.

Membre du « Centre de la Culture savoyarde de Conflans », aux côtés du professeur Tuillon et de l'Abbé Hudry, il approuve la mise au point de la graphie de Conflans pour le francoprovençal, qu'il soutient et préconise contre toute autre modalité d'écriture. Il suit activement à chaque trimestre les réunions du groupe de Conflans et tout en déplorant que la langue savoyarde ne soit pas assez parlée entre les patoisants eux-mêmes, jusqu'à la fin de sa vie, il est présent parmi eux à leurs réunions.

Outre ces nombreuses activités, il ne néglige pas le quotidien des associations auquel il participe avec plaisir, constance et compétence. Dans les années 1990, avec le groupe de patoisants des Bauges, qu'il encourage et soutient, il participe au lancement du journal savoyard « Dava Rosan-na », dont la devise est : « Ntra lèga é ntron premi patrimoéne » (Notre langue est notre premier patrimoine). Très favorable à la création de la « Fédération des groupes savoyards : Lou Rbiolon », il aide cette association à se constituer puis, par la suite, la soutient dans ses diverses activités.

Louis Terreaux encourage la création du « Concours Constantin-Désormaux » organisé par l'Association des Enseignants de savoyard. Chaque année, jusqu'en 2008, il préside la remise des prix, heureux de voir les enfants des écoles, participer à ce concours avec leurs maîtres, apprendre la langue savoyarde et rivaliser entre eux pour le meilleur prix.

Il soutient la création de « L'Institut de la langue savoyarde » en 2004 et participe à ses activités en tant que membre de son comité scientifique. Son avis est toujours sollicité par l'Institut, non seulement avant toute édition d'ouvrages bilingues, mais aussi pour ses choix en matière technique ou linguistique, comme par exemple le choix d'une graphie commune. Conscient de la nécessité de donner aux patoisants une formation de base pour enseigner leur langue, il participe à l'organisation d'une « formation de formateurs » dont les réunions se font, sous sa présidence, au siège de l'Académie de Savoie.

Chaque fois qu'il le peut, il assiste aux représentations théâtrales en patois données par les « Balouriens » et jusqu'en 2014, il participe aux réunions

bimensuelles du groupe de patois : « Les Marches », à qui il apporte ses connaissances et son expérience. Il aime participer également à la fête annuelle du groupe, donnée dans la salle Montgrabelle des Marches en Savoie.

En 2010, lorsqu'à l'initiative de la Députée européenne Malika Benarabatou, membre de la « Commission parlementaire, Culture, éducation, audiovisuel et affaires étrangères », est initié le projet d'un « Lexique français-francoprovençal du nom des communes de Savoie », c'est autour de Louis Terreaux, dans les locaux de l'Académie de Savoie, que se regroupent les patoisants. Avec son concours actif, le lexique des « Kmoune in Savoué », qui mentionne l'appellation de chaque commune en francoprovençal est réalisé en 2011 et envoyé à chaque mairie de Savoie.

Sous l'égide du Conseil Régional, Louis Terreaux suit avec intérêt les échanges entre les associations de patois de Savoie, du Val d'Aoste et de la Suisse qui ont lieu à Lyon. Il voit, en s'en réjouissant, l'aboutissement de la « Charte de coopération interrégionale et transfrontalière de développement de la langue francoprovençale », qui établit un lien d'étroite collaboration entre les groupes linguistiques de la France de la Suisse et de l'Italie. Malheureusement, il ne pourra participer à la signature officielle de cette charte qui se tient à Lyon, dans les locaux du Conseil Régional, à l'Esplanade François Mitterrand, le 28 mai 2015. La maladie ne lui en a pas laissé le temps.

Louis Terreaux est aussi un auteur savoyard reconnu par tous. Passionné par la littérature savoyarde et par la littérature patoise, en 1986, il rédige une importante préface au recueil des « *Contes et Chansons populaires de Savoie* » d'Amélie Gex, qu'il fait rééditer aux éditions « Les Savoisiennes Curandera », dans laquelle il présente l'historique, les caractéristiques et l'intérêt de cette œuvre. C'est une véritable analyse littéraire qui montre que « par l'excellence de son talent, l'écrivain haussait le patois au rang de langue littéraire. » (p. 11). Il fait une étude approfondie des thèmes de l'auteur, de sa langue et même de son orthographe, non sans remercier en conclusion M. Gaston Tuailon pour ses « précieuses observations » et surtout, « M. Adrien Dieufils, petit-fils du fermier d'Amélie Gex (qui l'a) très aimablement renseigné sur le patois de la Chapelle Blanche ».

Ultérieurement, il publie aux éditions « Les Régionales », un poème d'Amélie Gex, inédit dans ce recueil, puis deux articles majeurs. Le premier intitulé : « *Amélie Gex et la traduction de son œuvre patoise* », qui paraît dans les *Etudes Francoprovençales* (Paris 1993) et le deuxième intitulé : « *Langues et identité : le cas d'Amélie Gex* », qui paraît dans « le Millénaire de la Savoie : Les fondements historiques et culturels de l'identité savoyarde ». Mentionnés

par M. Jean-Baptiste Martin dans sa réédition des œuvres d'Amélie Gex, aux éditions EMCC, en 2012, ces articles font partie des Actes du colloque de Ripaille organisé par l'Académie Chablaisienne, La Salévienne et l'Académie de Savoie.

En 2010, Louis Terreaux fait paraître aux éditions La Fontaine de Siloé, sous les auspices de l'Académie de Savoie, un monumental ouvrage intitulé : « *Histoire de la littérature savoyarde* ». C'est un livre auquel ont collaboré plus de 45 auteurs dirigés par Louis Terreaux. Il présente l'ensemble de la littérature savoyarde écrite en français et fait une large place à la littérature patoise depuis le XVII^e siècle, jusqu'au milieu du XX^e siècle. Il évoque l'œuvre de Jean-Gaspard Perrier, un auteur de transition « Du patois au français », puis présente les œuvres des divers auteurs de la langue fanceprovençale, à partir des Noëls de Nicolas Martin au XVI^e siècle. Il évoque largement « Patois et moqueries », « Poèmes et chansons », puis les poètes de Thônes, d'Annecy, de l'Albanais, sans oublier les deux célèbres « instituteurs patoisants : Just Songeon et Albert Lapraz ». Cette étude exhaustive et érudite s'achève par une présentation résumée de la « Langue et (de la) littérature savoyardes dans la seconde moitié du XX^e siècle ».

En 2012, dans une contribution très remarquée au 44^e Congrès de l'Union des Sociétés savantes de Savoie, qui s'est déroulé à Chambéry et auquel il participe en tant que membre du comité scientifique, il présente une brillante communication sur : « *Amélie Gex, entre Challes et la Chapelle Blanche* », où il étudie avec intérêt la langue de cet auteur original, partagé entre deux registres linguistiques : le patois de Challes les Eaux et celui de la Chapelle Blanche.

Louis Terreaux reste pour tous les patoisants, pour tous les Savoyards et bien au-delà des frontières de la Savoie, un homme d'exception qui a su allier l'érudition et la simplicité, l'action et la création, la notoriété et l'amitié, la langue française et la langue savoyarde. Il est à jamais, ainsi que l'on disait autrefois, un modèle d'« Honnête Homme » pour l'honneur des patoisants savoyards et de tous les amoureux, comme lui, des « Sciences, Belles lettres et Arts de Savoie ».

Pierre Grasset

Louis Terreaux et l'Académie de Savoie

par **Jean-Olivier Viout**, *président de l'Académie*

De retour, en 1970, dans son terroir natal, à la faveur de la vacance d'une chaire à l'Université de Savoie, Louis Terreaux n'a pas tardé à s'immerger dans la vie culturelle locale et a été aussitôt remarqué par l'Académie de Savoie qui, dès l'année suivante, l'a intégré en son sein, en qualité de membre agrégé (suivant la désignation en usage à l'époque).

Il n'aurait pu être qu'un sympathique consommateur des activités de notre Compagnie; il en est devenu bien vite un acteur zélé, au point d'être appelé, moins de cinq ans plus tard, à occuper l'un des quarante fauteuils de membres titulaires devenu vacant.

Le 14 février 1976, Louis Terreaux prononçait son discours de réception à l'Académie, tout entier consacré à la linguistique dont l'enseignement avait, sur son initiative, fait son entrée à l'université de Savoie depuis trois années. Ample et pénétrante réflexion sur la notion de Verbe dans les Saintes Ecritures, mais aussi plus laïquement sur ce qu'il qualifiait dans son discours « *d'efficience de la parole, maîtresse de toute chose, mobilisant les énergies, renversant les situations, faisant couler les pleurs ou déchaîner le rire...force qui détermine l'action* ». Et d'évoquer l'évolution du langage et ses dérives, fruit d'une ignorance voulue ou subie, des racines qui en constituent la richesse. Puis Louis Terreaux de conclure son magistral propos par ce constat sans concession « *Un pragmatisme morne imprègne peu à peu les mentalités. Y-a-t-il beaucoup de différence entre le technocrate du langage, esclave de signes déshumanisés et d'un fonctionnalisme aveugle, et l'obsédé du béton et de l'asphalte incapable de voir rien d'autre que l'utilitaire et le fonctionnel ? L'un et l'autre rampent au bas de la terre...Les concepts se brouillent et le langage ne traduit plus que des apparences confuses ou vides. Quel respect peut-il dès lors inspirer ? Si les mots sont vides de substances, s'ils ne sont plus que des signes, codifiés par je ne sais quel hasard, pourquoi ne pas en jouer comme on manipule les chiffres et les signes d'une équation ?* » Emouvante défense et illustration du langage dans sa dimension philosophique et sociétale en forme de réquisitoire contre « *la linguistique des apparences* » pour reprendre sa propre expression.

C'est au professeur Jacques Lovie qu'était revenu l'honneur de faire réponse à ce discours, ainsi que l'exigent les statuts de l'Académie. Celui-ci avait salué le pédagogue des belles-lettres mais surtout l'humaniste qu'il avait fort pertinemment décelé en la personne de Louis Terreaux, à travers l'exercice de ses fonctions de Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines et sociales. « *Il y faut de la compétence, de la clarté d'esprit et de la diplomatie. Vous n'en manquez pas, attentif, tel le conducteur de locomotive, à ce que le train ne déraile pas, à ce que les hommes ne déraillent pas non plus....humaniste sortant des livres pour trouver l'humanité vraie où vous donnez votre mesure en esprit de paix, avec un mélange de cordialité et de bon sens qui facilite bien des choses...* » et de poursuivre : « *Vous êtes, cher collègue, de ceux que la science amène à l'homme au lieu de l'en écarter. Vous êtes un rassembleur* ».

Oui, Louis Terreaux à l'Académie de Savoie, comme au sein de sa chère université, sera un rassembleur car possesseur de cette vertu, oh ! combien précieuse, qui se nomme « esprit de tolérance ». Tout sauf sectaire, Louis Terreaux a rassemblé, fait confluer les unes avec les autres, les personnalités, les sensibilités, les convictions les plus diverses, tout en demeurant le vigilant gardien de principes de vie et de morale sur lesquels il ne pouvait être question pour lui de transiger.

Comment donc s'étonner que dès 1988, Louis Terreaux fût élu à la vice-présidence de l'Académie de Savoie. Quatre plus tard, le 17 janvier 1992, l'Académie prenant acte de la décision du Docteur Pierre Truchet de mettre fin, pour raisons de santé, à son mandat de président exercé depuis huit ans, l'investissait fort légitimement dans cette fonction. Durant vingt années, Louis Terreaux allait ainsi présider aux destinées de notre Compagnie.

Il n'est pas possible, dans le cadre de cette brève évocation, de faire rappel de toutes les actions conduites durant sa présidence. Qu'il me soit permis d'évoquer quelques empreintes durables qu'il a tenu à inscrire dans la durée et qui rejoignaient naturellement ses inclinations culturelles.

J'évoquerai d'abord son italianité qui lui fit œuvrer pour une ouverture plus large de notre Compagnie aux cercles académiques et universitaires du Piémont et du Val d'Aoste, dans le droit fil de son

action de rapprochement de ses étudiants avec ceux des universités transalpines. C'est sous sa présidence que des personnalités importantes des cercles universitaires et culturels transalpins ont intégré l'Académie de Savoie, au rang de ses membres titulaires non résidents : en 1998, Lionello Sozzi ; en 1999, Gianni Montbello ; en 2005, Maria-Grazia Vacchina ; en 2009, Paola Cifarelli ; en 2011 Joseph-César Perrin ; en 2012, Antonella Amatuzzi.

Cette italianité de Louis Terreaux, n'était pas étrangère à sa remémoration permanente des liens unissant historiquement notre Académie à la Maison de Savoie qui, à partir de 1820, l'avait portée sur les fonds baptismaux et avait encouragé à sa croissance. A preuve, l'hommage solennel qu'il avait organisé, le 24 octobre 2001, au siège de l'Académie, à la mémoire de S.M. la reine Marie José inhumée neuf mois auparavant en l'abbaye d'Hautecombe, aux côtés de son époux, le roi Humbert II. En présence du prince Victor-Emmanuel de Savoie et de sa famille, il avait prononcé une sobre et émouvante adresse préluant une évocation de la vie et de l'œuvre de la défunte par le Doyen Paul Guichonnet.

Je voudrais aussi évoquer son souci de voir l'Académie manifester une considération particulière pour les acteurs, je dirais les mainteneurs, de la vie rurale savoyarde, illustration de son viscéral attachement à la terre.

Ce n'est pas un hasard si le dernier survivant des prix que l'Académie décernait depuis le XIX^e siècle, fut le prix Pillet Will destiné à récompenser une personnalité du monde agricole. Le 21 novembre 2003, Louis Terreaux procédait à sa dernière remise officielle dont le lauréat fut un agriculteur de la commune de Dullin, M. Jean-Paul Bois.

Enfin, je ne saurais passer sous silence sa volonté de briser l'éloignement de l'Académie vis-à-vis des jeunes générations, de faire connaître son activité et partant, de faire prendre la mesure de son utilité sociale dans notre monde contemporain. Rappelons à ce propos cet accueil trimestriel des étudiants étrangers suivant un cursus à l'Institut français des Alpes implanté alors à Chambéry, à l'issue de leur séjour d'études linguistiques. Il prenait le temps et le soin de les recevoir, au siège de l'Académie, revêtu de sa toge universitaire, tant il lui paraissait important, disait-il, de « *montrer à des jeunes d'Europe, d'Asie ou d'Amérique, ce que représente une société*

académique pérennisant la culture du vieux continent tout en se voulant ouverte aux réalités du moment, notamment en direction des aspirations de la jeunesse d'aujourd'hui ».

Et comment oublier sa joie profonde de présider, le 2 mai 2002, au Bourget-du-Lac, la remise des prix du concours annuel de patois pour les classes primaires des pays de Savoie, patronnée par les inspections académiques des deux départements. Illustration de ce rôle de défenseur de la langue savoyarde qui a été précédemment évoqué si pertinemment. Le 16 mars 1996, à Thônes, Louis Terreaux avait exprimé son souhait de voir l'Académie de Savoie prendre la direction et la coordination de la rédaction d'un dictionnaire des patois savoyards.

Il ne pourra hélas mener à bien cette entreprise ambitieuse et consacrer une part de son énergie de ses cinq dernières années de présidence, à mener à bonne fin cette magistrale histoire de la littérature savoyarde qu'a évoquée le professeur Jean-Louis Darcel, pour laquelle il parvint à mobiliser, autour de la sienne, quarante-quatre prestigieuses plumes amies.

Le 17 novembre 2000, au cours d'une séance solennelle de rentrée au théâtre Charles Dullin de Chambéry, en présence des présidents des conseils généraux de Savoie et de Haute Savoie, Louis Terreaux avait entrepris de broser un magistral tableau rétrospectif de l'histoire et de l'évolution de l'Académie, jetant un regard lucide sur le rôle de notre institution au seuil du XXI^e siècle, et invitant ses confrères académiciens à « *se tourner vers l'avenir avec modestie, mais assurance* ».

Oui, la présidence de Louis Terreaux l'une des deux plus longues qu'ait connue l'Académie de Savoie dans son histoire, a été un temps de sérénité féconde. L'homme de la terre de Saint-Jeire-Prieuré y a tracé un sillon trop profond pour être éphémère. A nous de cultiver l'héritage qu'il nous a légué, fait de mille et un conseils discrets, de rappels à mémoire, de référence à l'essentiel, d'ignorance du subalterne, dans une belle primauté toujours donnée à l'être sur le paraître.

Jean-Olivier Viout

Louis Terreaux élu local

par **M. Jean-Marc Léoutre**, *maire de Saint-Jeoire-Prieuré*

Dans la continuité des intervenants précédents, je vais tenter de vous faire partager une « facette » de Louis Terreaux, en fait de vous « croquer » Louis Terreaux pour vous rendre « visible » l'élu local que vous connaissiez un peu moins puisqu'il a été Maire de Saint-Jeoire-Prieuré de 1977 à 1989, soit pendant deux mandats.

Louis « Tarreu » fait le choix, avec son épouse Paulette, de venir s'installer dans la commune de ses racines aux « Pétrales » (peut-être d'ailleurs un dérivé patoisant de « petra » terrier (!) du XVI^{ème} siècle).

C'était sa base de vie au cœur d'un secteur naturel, rural et agro-pastoral, où il se sentait en harmonie de vie, pour réfléchir, écrire et conserver une activité rurale à sa mesure (pré de fauche, moutons ...) équilibrant pour lui sa vie intellectuelle et universitaire et lui assurer de « vrais » contacts de vie avec les habitants et les familles de « son » Saint-Jeoire, paraphrasant l'Abbé Eugène Cantin de 1805, en 1977 : Saint-Jeoire-Prieuré « *Est une commune rurale ;*

- La population se monte à 650 habitants

- Les habitants pour la plupart sont fermiers et ne sont pas d'une fortune aisée. Cette commune quoique peu étendue est pénible dans sa desserte à cause de l'éloignement des hameaux, en montée et en descente, pierreuse dans sa plus grande partie.

Il faut aller à Chambéry ou à Montmélian pour se procurer les denrées de première nécessité excepté le pain que l'on peut trouver dans les boutiques au village, sur la route ».

Il y a à peu près 35 ans, après les vicissitudes des précédentes équipes municipales, que Louis Terreaux fait l'unanimité et qu'il devient Maire.

Dans ce contexte alors rural, le premier magistrat va souvent servir d'arbitre entre les familles, les cousinages, les usages ou les récriminations en matière de voiries : il est celui qui sait, qui sait raisonner et penser, c'est un « mochu » garant de l'équité, on lui reconnaît l'autorité conciliante, en finesse, parfois avec malice, constamment disponible où tout le monde y trouve son compte... sauf parfois sa famille qui accepte de le partager !

« Tout ce à quoi nous consacrons notre vie commence par une émotion » : c'était bien là Louis Terreaux pour son territoire - je dirai- son biotope !

Ses administrés savaient pouvoir trouver « Monsieur le Maire » en bottes boueuses souvent - vêtu de son tablier bleu délavé de jardinier-vigneron, où il les accueillait volontiers avec sa simplicité attentive, en s'excusant de la terre accrochée à ses mains qui tenaient aussi bien le stylo que la faux, la triandine, l'Arrêté Municipal ou le sécateur.

Quand il n'était pas aux « Pétrales », on savait le trouver à « La Guicharde » cette vigne « montante, sablonneuse, malaisée et de tous côtés au soleil exposée » qui était son trésor, que toute sa famille connaissait et qui symbolisait pour Louis l'enracinement profond dans son territoire : il s'y consacrait à l'élevage de deux joyaux, l'Altesse et la Mondeuse qu'il consacrait comme le vin savoyard par excellence: il n'était pas loin de considérer que le seul terroir viticole qui vaille pour toutes les communes de Savoie était celui de Saint-Jeoire-Prieuré !

Pour les Saint Jeoiriens, notamment ceux qui avec le temps sont devenus les plus anciens, il était devenu « Lili » avec un respect affectueux et admiratif lié à sa proximité d'homme de Savoir et de Terroir, ou sa simplicité masquait un homme entier et de caractère, qui connaissait toutes les familles de sa commune, leur histoire généalogique, terrienne, voire patrimoniale ; malgré sa douceur, il était sans concession.

Au service de ses administrés, il pratiquait deux « cabinets de consultations» :

- au pied de sa vigne la « Guicharde » ancrée dans le terroir ;
- en sortie de la messe dominicale ceint non pas de son écharpe mais de sa cravate souvent nouée serrée en « ficelle » et en chemise de coton blanc ...

Il réservait pour les grandes discussions ou les sujets stratégiques les rendez-vous quasi confidentiels dans la cuisine ou la cave de la maison familiale d'origine... sans doute pour protéger son épouse Paulette de quelques discussions d'homme !

Il a regretté de ne pouvoir impulser un développement agricole de sa commune (d'autant qu'il avait sous les yeux le modèle de la « ferme Silvoz » structure de production rurale élaboré par l'ingénieur agronome du même nom, devenue depuis la « Ferme de la Ramée » en passant par le domaine de « Praz Ramée » ; c'eut été pour lui le moyen de garantir l'intégrité de « son » territoire et de le préserver un peu, à l'abri de formes urbaines de modernité qu'il réprouvait.

Au fil de ses deux mandats de 1977 à 1989, il a traité les dossiers qui installent Saint-Jeoire dans une posture d'avenir pour une commune « petite » :

- l'impulsion et la facilitation du premier P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) ce qui n'est jamais simple dans une commune rurale où la propriété viscérale et le classement des parcelles sont des sujets hautement sensibles ;

- il a entraîné son Conseil Municipal pour faire adhérer la commune à la première forme d'intercommunalité, devenue depuis Chambéry Métropole Agglomération: c'était une rupture d'isolement et de tentation de repli sur soi ;

- il a su intuitivement préserver les espaces naturels et agricoles, conserver les secteurs « zone humide » des marais sans succomber à la tentation d'y implanter comme ailleurs quelques activités à risque et coûteuses, de ce fait il put conserver le gisement en eau potable au-delà de la capacité communale, et pérenniser les captages naturels de cette ressource aujourd'hui de plus en plus rare surtout lorsqu'elle est naturellement potable ;

- sa modernité forgée par sa vision « d'Honnête Homme » lui avait dicté de traiter la traversée de Saint-Jeoire devenue humainement dangereuse et structurellement inadaptée pour l'avenir.

Il n'a eu de cesse entre 1975 et 1985 d'obtenir cette décision de remodelage et les financements correspondants pour adapter ainsi la voirie historique de Saint-Jeoire (Letraz, c'est-à-dire la « Strada » première vraie route) issue des grands passages des Alpes faisant ainsi le lien entre l'histoire et l'avenir !

Lui, Louis le pacifique, courtois, pondéré, s'est retrouvé Chef de village, Chef de Barrage routier, debout sur les Barricades pour interdire toute traversée tant qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction: il ne manquait qu'un Delacroix pour croquer la scène ! Il peut être fier du résultat obtenu... même si, respectueux de l'Autorité, il prenait la précaution d'informer chaque fois et le Préfet et la gendarmerie pour éviter tout dérapage.

Cet épisode de mandature, comme l'évolution de sa charge, l'avait profondément marqué à cause des pérégrinations administratives et a sans doute forgé sa décision, partagée avec son épouse Paulette, de mettre en place une « succession concertée et complice » entre 1983 et 1989.

Dès lors, il était devenu « le sage », la référence mémorielle, il connaissait autant l'histoire de ses administrés que de sa commune, l'étymologie et l'ethnologie de chaque parcelle, de chaque lieu-dit dont il prenait plaisir à révéler les significations et l'évolution linguistique tant en français, qu'en franco-provençal ou en patois, voire en italien.

Je peux témoigner au fil des entretiens pluriannuels partagés pendant trente ans qu'il était extrêmement attentif et passionné de l'évolution de «son» Saint-Jeoire, curieux de tout et du devenir de la Savoie qu'il aimait - y compris dans sa configuration historique- soucieux de l'évolution de la Cluse de Chambéry et de ses piémonts, de son ouverture à l'Europe, soucieux des formes de développement d'urbanisme et de communication.

Au travers de son regard pétillant de finesse, d'intelligence et de malice terrienne, se cachait un « homme de bonne volonté », un élu humaniste, de caractère et de grande droiture.

Vous me permettrez une complicité avec Gabriel Pérouse pour vous dire que si depuis « vingt siècles, toute l'Europe est passée par ici, franchissant nos ruisseaux, longeant nos prés, grimpant nos côtes »..... Louis Terreaux est, lui aussi, beaucoup passé par les chemins de Saint-Jeoire..... Nul doute qu'il y ait apporté ce supplément d'âme invisible par les yeux !

Jean-Marc Léoutre

Séance du 16 septembre 2015

*Eloge funèbre de Georges Grandchamp
(1920-2014)*

par M. Michel Amoudry, *membre titulaire*



Chers Confrères,

En 1964, à l'occasion de l'assemblée générale des Amis du Vieil Annecy, le président Georges Grandchamp notait, avec satisfaction, un regain d'intérêt en faveur de la sauvegarde et de la renaissance des quartiers anciens.

Lorsque le président de l'Académie de Savoie, Jean-Olivier Viout, évoque cette période si faste pour le patrimoine, il rappelle toujours que trois hommes incarnaient alors le patrimoine savoyard : Jean Planche, président des Amis du Vieux Chambéry ; l'abbé Marius Hudry, président des Amis du Vieux Conflans et Georges Grandchamp.

Deux d'entre eux nous ont quittés depuis plusieurs années déjà : Jean Planche en 1973 et l'abbé Hudry en 1994. Le troisième, Georges Grandchamp est décédé le samedi 17 mai 2014 à Annecy à l'âge de 94 ans, c'est à lui que s'adresse cet hommage.

Georges Grandchamp était né le 22 octobre 1920 à Annecy, un vendredi pluvieux et vécu par les Annéciens comme un « vrai temps de Toussaint ».

Il sera l'enfant unique de Joseph Grandchamp et de son épouse Elvire née Chamoux. Son père, Joseph Grandchamp, a reçu la Croix de Guerre 1914-1918 et sera décoré de la Légion d'honneur à titre militaire.

Joseph Grandchamp s'était associé avec Louis Haase de Thônes où, dans cette petite commune, ils avaient créé une entreprise de bonneterie, très active.

La mère de Georges Grandchamp appartient à une famille d'industriels, les Chamoux qui exploient une usine d'ouates et de cordons cardés à Annecy, au lieu-dit *Vovray*.

En 1926, Joseph Grandchamp s'associe cette fois-ci à son beau-frère Auguste Bernardin pour diriger l'entreprise Chamoux qui sous-traite les déchets de coton provenant de la *Manufacture d'Annecy* ; on se rappelle que la *Manufacture* de la place Sainte-Claire avait été la plus grande entreprise de Savoie dans la période qui avait précédé la réunion de la Savoie à la France.

L'usine Chamoux produit de l'ouate utilisée pour les vêtements et pour les casquettes, mais aussi une « ouate glacée » utilisée dans les domaines les plus variés et les plus inattendus : elle est très demandée par les chocolatiers, par les fabricants de gaines pour dames et par les pompes funèbres...

Georges Grandchamp vit sa jeunesse dans l'ambiance de l'entreprise familiale. Parmi ses souvenirs d'adolescent, il rappelait avec émotion celui de l'appareil photo que ses parents lui avaient offert. Georges éprouve beaucoup d'intérêt à photographier les événements de la vie annécienne : à douze ans, il effectuait son premier « reportage » qui porte sur l'aménagement de la rue du Lac. Depuis, il n'a jamais cessé de patrouiller dans les rues annéciennes, appareil photo en bandoulière. Il a légué aux archives départementales et municipales plusieurs milliers de clichés, ce fonds revêt une valeur inestimable pour suivre l'évolution d'Annecy, une ville qui connaît un fort renouvellement urbain.

Le jeune Grandchamp a effectué des études secondaires au collège Saint-Michel d'Annecy, la nouvelle école privée fondée par les oblats de Saint-François-de-Sales. De 1946 à 1973, Georges Grandchamp présidera avec un rare dévouement l'*Association des anciens élèves de Saint-Michel* dont il a été, sinon le fondateur, du moins un membre fondateur efficace. A

son initiative, *l'Association des anciens* éditait un bulletin de liaison, en fait une véritable revue culturelle.

A Saint-Michel, Georges Grandchamp a rencontré l'esprit salésien, tout au long de sa vie, il considérera François de Sales comme son « Compagnon de route ». Chaque début d'année, il glissait soigneusement une image du docteur de l'Église dans la couverture de son agenda de poche.

En février 1940, l'année de son vingtième anniversaire, il entre comme ouvrier dans l'entreprise familiale.

Mais la Guerre vient bouleverser les destins des jeunes gens de son âge. En juillet 1941, Georges Grandchamp était appelé pour effectuer sa période obligatoire de huit mois dans les *Chantiers de la Jeunesse Français* ; il rejoint le massif de Belledonne.

Ce fils unique qui avait vécu une jeunesse plutôt protégée, se trouve projeté dans une vie communautaire plutôt rude. Pourtant, il se sent parfaitement à l'aise dans l'ambiance des *Chantiers* : elle lui permet de partager des idéaux patriotiques et humanistes avec des camarades de milieux différents. L'activité des *Chantiers* consiste surtout en des travaux de mise en valeur des forêts et du milieu rural, ce qui l'intéresse.

Son temps légal terminé, il poursuit un engagement dans l'encadrement des *Chantiers*. Il témoignera : « Nous nous sommes engagés dans les *Chantiers* ni dans un but politique ni dans un but de propagande, nous voulions simplement nous mettre au service des jeunes pour chercher à les améliorer tant au point de vue physique qu'au point de vue intellectuel et moral ».

Après-guerre, sa fidélité à l'esprit Chantier, en fera la cheville ouvrière de l'association amicale qui réunit les chefs des groupements qu'il a fréquentés.

Le samedi 19 août 1944, Annecy est libéré. Le lundi suivant, Georges Grandchamp s'installait à la préfecture de Haute-Savoie où il assistera Jean Barthalais, membre du Comité Départemental de Libération, en charge des dossiers « jeunesse ». Georges Grandchamp se voit confier deux responsabilités principales : la mise en place du *Centre éducatif des Marquisats* et la publication de la revue *Jeune Savoie*.

Le *Centre éducatif des Marquisats* se voulait une structure accueillant les stages organisés par les mouvements de jeunesse quelles que soient leurs obédiences et leurs philosophies, des jeunesses communistes aux jeunes chrétiens. Le Centre est installé dans la villa *la Commanderie* construite aux Marquisats sur le bord du lac ; elle avait été réquisitionnée pour la Milice, elle l'est à nouveau pour le Comité Départemental de Libération.

Georges Grandchamp assumera la fonction de « directeur administratif » du *Centre des Marquisats*, de 1944 à 1945. Il en est aussi l'économiste en tant que trésorier de l'association *Peuple et Culture de Haute-Savoie* qui sert de support juridique au Centre. On sait qu'à l'après-guerre, *Peuple et Culture*, PEC, a été l'association d'éducation populaire de référence.

Les équipes de *Peuple et Culture* seront à l'initiative de plusieurs associations : le *Ciné-club* dont Georges Grandchamp rappelait son titre de « membre fondateur » ; le *Groupe d'Action Théâtrale*, le GAT, et les MJC d'Annecy et de Thonon : ces associations marqueront durablement la vie culturelle et socioculturelle annécienne.

Directeur de *Jeune Savoie*, Georges Grandchamp devait régler de nombreux problèmes politiques et techniques dont celui du papier alors contingenté.

L'éditorial du premier numéro, probablement écrit par Georges Grandchamp, mentionne que les jeunes Savoyards : « y exposeront leurs idées, leurs espoirs, leurs désirs ». Toutefois, *Jeune Savoie* née dans l'enthousiasme de la Libération cessera sa parution à l'automne 1945.

Georges Grandchamp évoquait avec émotion les souvenirs de *Jeune Savoie* et du *Centre culturel des Marquisats* qui fermera ses portes en 1951 : pour des raisons politico-économiques, il était passé sous la tutelle de l'Education nationale. Il avait apprécié l'ouverture d'esprit de cette période et les idées généreuses qui étaient développées : « peu importe que les idées viennent de gauche, de droite ou du centre, pourvu qu'elles se montrent nouvelles et pertinentes » disait-il en substance.

En concomitance avec ce militantisme culturel intense, en juin 1945, il adhéra à la Société des Amis du Vieil Annecy.

Il entra aussi à l'Académie Florimontane, aux Académies du Faucigny, Chablaisienne et Salésienne et à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry. La Société Catholique d'Histoire de Genève le désignait comme membre d'honneur.

A moins de trente ans, le voilà donc entièrement immergé dans le monde des Sociétés Savantes de Savoie. Il s'y sent à l'aise. A plus de quatre-vingt-dix ans, il sera toujours aussi attentif aux activités des sociétés d'histoire et de patrimoine!

Georges Grandchamp devint rapidement en 1946 le secrétaire des Amis du Vieil Annecy. Cette fonction lui donne une place privilégiée dans la direction de la Société au côté d'Auguste Gruffaz, le président et le fondateur de l'association en 1932. Ses engagements démontraient une grande appétence en faveur d'Annecy et de la Savoie. Notre confrère Paul Guichonnet témoignera que Georges Grandchamp était comme lui : « viscéralement attaché à la Savoie ».

En 1949, secrétaire et animateur des Amis du Vieil Annecy, Georges Grandchamp résume l'activité de la Société : « Une action soutenue auprès des pouvoirs publics pour défendre avec acharnement notre patrimoine annécien, qu'il s'agisse de richesses naturelles comme la forêt du Crêt du Maure, ou de richesses monumentales comme le château d'Annecy. [Les Amis du Vieil Annecy], c'est une vigilance accrue pour veiller sur nos vieux quartiers ; une recherche opiniâtre et persévérante en vue de regrouper tous les documents anciens ou curieux intéressant notre ville ».

Attentif aux problèmes de l'urbanisme, Georges Grandchamp, délégué local de la *Ligue Urbaine et Rurale* qu'avait créée en 1942 l'écrivain Jean Giraudoux, se montrait opposé au projet de construction d'immeubles de grande hauteur le long de l'avenue d'Albigny. Il mène campagne contre « le mur d'Albigny », n'hésitant pas à braver la municipalité en collant des affiches sous le porche de la mairie.

Dans les années soixante-dix, le conseil municipal auquel il appartenait, prendra des dispositions pour n'autoriser que des constructions basses en front de lac.

Son implication au *Centre des Marquisats* qui accueille de jeunes stagiaires auxquels il présente Annecy, l'incite à créer en 1950, sous le double patronage de *Peuple et Culture* et des *Amis du Vieil Annecy*, une équipe de jeunes guides-accompagnateurs qui effectueront les visites commentées de la ville suivant une pédagogie renouvelée : « à tourisme nouveau, guides nouveaux. Nous n'avons que trop ri de ces guides radoteurs rencontrés au cours de nos voyages, essayons donc de définir les qualités essentielles que doit présenter le guide que nous voulons adapter utilement au tourisme d'aujourd'hui ».

Au fil des années, les guides des Amis du Vieil Annecy proposeront des visites régulières de la vieille ville, en 1992 ils ont conduit plus de 50 000 visiteurs.

L'équipe des guides d'Annecy sera une des premières de France à être conventionnée par la *Caisse Nationale des Monuments Historiques*, ce qui ouvrira à Annecy le chemin vers la labellisation *Ville d'Art et d'Histoire*.

Le 27 avril 1956, Georges Grandchamp était élu président des Amis du Vieil Annecy. Ce qui n'aurait pu être qu'un engagement associatif va devenir toute sa vie.

Le président des Amis du Vieil Annecy observait le chantier de restauration du château dont la ville était propriétaire depuis 1953. Il conteste les choix effectués par l'Architecte des Bâtiments de France, ce qui le conduisit à envoyer une lettre vitriolée à la Direction nationale de l'Architecture pour « que prenne fin une série de profanations qui, si elles devaient se poursuivre, feraient de la restauration du château d'Annecy, un vaste acte de vandalisme officiel ».

En réponse à cette puissante interpellation, une inspection diligentée par l'Inspecteur général des Monuments Historiques donnait raison au président des Amis du Vieil Annecy.

On ne peut qu'admirer l'autorité dont a fait preuve- et fera preuve- Georges Grandchamp : même sans formation attestée en architecture et en histoire de l'Art, ses conseils avisés seront toujours pertinents et écoutés.

Les relations plutôt difficiles qu'entretenaient les Amis du Vieil Annecy avec la municipalité évoluent avec l'arrivée du maire Charles Bosson en 1954. Au cours de l'assemblée générale de 1956, Georges Grandchamp salue Charles Bosson comme étant « le premier maire à prendre en considération les propositions de la Société ».

La municipalité a mis en place des commissions spécialisées, Georges Grandchamp y participe activement.

A l'occasion des élections municipales de 1959, Charles Bosson lui demande de figurer sur la liste qu'il conduira et qui a toutes les chances d'être élue. Bien sûr, Georges Grandchamp donnera son accord puisqu'il s'agit avant tout de servir Annecy. Cependant il s'était interrogé : il approche de la quarantaine, il est en charge de famille et il doit assurer sa reconversion

professionnelle puisque l'entreprise familiale de Vovray dans laquelle il était associé, a dû cesser son activité en 1958, suite logique de la fermeture de la *Manufacture* en 1954.

Il reprend alors une petite librairie-papeterie désuète de la place Notre-Dame dans laquelle on vend aussi des antiquités. Il la transforme en une librairie moderne spécialisée dans l'édition régionale. Bientôt, lorsqu'on cherche un livre sur Annecy ou sur la Savoie, on se rend à « la librairie Grandchamp ».

Dès 1962, il occupe des responsabilités dans l'exécutif municipal, il sera élu maire-adjoint chargé des affaires culturelles et du patrimoine, fonction qu'il conservera sous des formes diverses dans les municipalités présidées par Charles Bosson, André Fumex et Bernard Bosson. Il abandonnera toute fonction municipale en 1995, il aura siégé durant trente-six années au sein du conseil municipal.

Le maire-adjoint Grandchamp faisait prendre à la municipalité une ligne osée et risquée : ne pas entrer dans le dispositif des *Secteurs Sauvegardés* prévus par la loi Malraux du 4 août 1962, il le jugeait pesant parce que trop encadré par l'administration centrale. Pourtant, *le Secteur Sauvegardé* c'était alors l'outil jugé indispensable pour la mise en valeur des quartiers historiques.

Aux municipalités qui interrogent Annecy sur sa position, Georges Grandchamp répondra que chaque ville est un cas particulier et qu'il incombe à sa municipalité de choisir la méthode la plus adaptée à son contexte.

En contrepartie de cette belle indépendance, la municipalité annécienne et son maire-adjoint en charge du patrimoine doivent faire la preuve de la justesse des initiatives prises si elles veulent recevoir les aides financières de l'Etat. Georges Grandchamp y excellait !

Il propose des plans quinquennaux ambitieux ayant trait à la protection et à la valorisation des monuments sans oublier le petit patrimoine auquel il se montrera très attaché. Les programmes patrimoniaux concernaient les arcades, les passages et les chaussées, la mise en lumière du quartier ancien et plus tard, la suppression des antennes de télévision...

Il continuait à surveiller de très près les dossiers relatifs aux travaux de restauration du château. Il est présent à toutes les réunions de chantier et, bien sûr, il n'hésite pas à donner des avis techniques aux hommes de l'art les plus avisés.

Le maire-adjoint sera à l'initiative, ou facilitera de nombreuses opérations. Exemples parmi d'autres : achats de l'église Saint-François-de-Sales et du manoir de Novel par la ville ; mais aussi installation de la margelle du puits Saint-Jean dans la zone piétonne à son emplacement d'origine ; il était le seul à en connaître les tribulations. Son souvenir est aussi largement associé au sauvetage de l'ancien séminaire du diocèse d'Annecy quasiment promis à la démolition. On pourrait, sans peine, allonger la liste...

Sa passion pour le patrimoine naturel était tout aussi éclatante. Il a veillé sur la forêt communale et a été un artisan du triplement de sa surface. Le lieu qu'il privilégiait, c'était le vallon Sainte-Catherine où avait été construite une abbaye qui était la nécropole des comtes de Genève. C'était le sujet de sa première conférence devant les Amis du Vieil Annecy

Georges Grandchamp, membre actif de la commission d'urbanisme, avait préconisé le choix de mettre en couleurs les façades des maisons du secteur historique. « Le parti de la polychromie avait surpris, il enthousiasmera par la suite » écrira-t-il.

Le maire-adjoint avait cherché à convaincre les commerçants d'éviter l'usage massif de verre de Saint-Gobain, très à la mode puisque signe de modernité. Avec l'humour que nous lui connaissons, c'était un délice que de l'écouter évoquer les anecdotes qui émailleront cette période dont celle du commerçant qui le poursuivra avec son couteau... Les commerçants féliciteront l'élu municipal pour sa vigilance et sa rigueur dans les choix architecturaux.

Humaniste, il affirmait qu'une façade, aussi esthétique soit-elle, ne devait pas faire oublier les conditions de vie à l'intérieur de l'appartement. L'habitat des Vieux Quartiers d'Annecy n'échappait pas à une insalubrité de plus en plus dramatique.

D'où sa contribution active en faveur de *l'Opération Sainte-Claire* : une opération originale pour coordonner les aides nationales et locales en faveur de l'habitat. En 2015, *l'Opération Sainte-Claire* reste toujours d'actualité pour la prévention incendie et pour ses aides financières en faveur des ravalements de façades et les créations de règlements de copropriétés.

Aujourd'hui, les Vieux Quartiers ont laissé place au *Vieil Annecy*, un élément majeur dans la vocation touristique d'Annecy, on peut le mesurer à la foule qui déambule tout au long de l'année.

Paul Guichonnet qui avait été adjoint à Bonneville témoignera encore : « C'est dans l'action municipale que Georges Grandchamp allait donner toute sa mesure. Maire-adjoint chargé du patrimoine, domaine dans lequel Charles Bosson lui donnait carte blanche, dans une conjoncture très favorable où l'argent coulait à flots, il régnait de son bureau de l'hôtel-de-Ville sur les architectes et sur les entrepreneurs. »

Si vous interrogez un Annécien, Georges Grandchamp c'était « l'historien de la ville ». Ce qu'il réfutait par respect envers les historiens : pour lui, un « historien » c'est une personne dont la compétence est attestée par une qualification. « Non disait-il, je ne suis pas historien, je suis simplement curieux des choses d'Annecy ».

Il produira une multitude de recherches historiques sur Annecy et sur la Savoie et a été le fondateur de la revue annuelle *Annesci*, une revue de référence dans l'histoire locale et régionale.

Sa grande fierté a été de compter, parmi les rédacteurs d'*Annesci*, l'éminent géographe Raoul Blanchard, directeur de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble et père de la géographie urbaine. Le doyen Blanchard avait proposé une étude historique et prospective d'Annecy suivant une méthode toute nouvelle, associant sciences dures et sciences humaines.

Certains Sociétaires s'étaient posé la question : l'avenir de la ville entre-t-il bien dans les compétences des Amis du Vieil Annecy ? Le président répondait : « l'étude du passé ne peut se justifier pleinement que si elle a des prolongations dans le présent qu'elle peut mieux expliquer ».

Georges Grandchamp a participé lui-même à la rédaction de onze numéros d'*Annesci* qui ont porté sur le château, sur le tourisme, sur les photographes d'Annecy, sur la forêt communale et sur le séjour de Cézanne à Talloires. Le couronnement de son œuvre, ce sont les trois *Annesci* sur les noms de rues parus entre 2006 et 2008, une encyclopédie très complète dans laquelle la presse régionale pioche régulièrement des informations.

Les contributions historiques du président Grandchamp se caractérisent par leur fiabilité, il reconnaissait avoir un « sens pointilleux de l'histoire ». Le regretté président Louis Terraux surenchérit : « il souffrait des imprécisions ».

Georges Grandchamp ne lisait jamais un texte « en diagonale » mais toujours mot à mot, un « crayon rouge à la main » - suivant son expression préférée-. Il traquait erreurs et incohérences pour les redresser.

Il lisait l'ensemble de la presse régionale ce qui lui permettait d'être à la pointe de l'actualité savoyarde. Il manifestait beaucoup d'attention pour la capitale des Anciens Etats de Savoie. Il n'hésite pas à exhorter les Annéciens à prendre exemple sur Chambéry dont il aimait parcourir le secteur historique, il appréciait l'ambiance populaire des jours de marché.

Georges Grandchamp croyait beaucoup aux échanges d'idées et au travail en commun. Il a pris une part active à la création de *Civitas Nostra*, fédération des quartiers anciens du pays de Vaud, du val d'Aoste et de l'est de la France. Beaucoup d'entre vous se souviennent encore de *Civitas Nostra* dont l'exposition itinérante, *Quartiers anciens, vie d'aujourd'hui*, avait marqué les années 1965 à 1968.

Il sera un soutien inconditionnel à la création du réseau des *Guides du Patrimoine des Pays de Savoie*, les GPPS, qui font un travail remarquable en faveur de la connaissance de notre province.

Avec l'émergence du fait régional, il donne son accord à Régis Neyret pour la création d'une fédération Rhône-Alpes des sociétés savantes, il sera un des vice-présidents fondateurs de *Patrimoine Rhônalpin*.

Georges Grandchamp s'est beaucoup dévoué pour l'Académie florimontane dont il a été le vice-président de 1964 à 2010. Son engagement pour l'Académie est lié au serment fait à l'érudit annécien Joseph Serand dont il se considérait comme le fils spirituel. Joseph Serand, né en 1868 et décédé en 1957, avait consacré sa vie à la Savoie, à son histoire, à sa montagne, au domaine de Montrottier que l'Académie avait hérité en 1916. A travers Joseph Serand, se manifestait son admiration pour ces historiens savoyards du XIX^e siècle animés de passions sans limites.

Georges Grandchamp considérait comme un grand honneur d'avoir été élu membre titulaire de notre Compagnie en 1993, parrainé par notre cher président Louis Terreaux. Pour lui, l'Académie représentait la vraie dimension savoyarde.

Ses nombreuses activités et implications lui ont valu des récompenses savoyardes et nationales. Georges Grandchamp attachait beaucoup d'importance au *Prix des Neiges* qui lui a été décerné en 1990. Ce prix avait été fondé par René Bianco, un Savoyard de Paris : c'était pour lui, l'exemple

de la poursuite du « patriotisme savoyard » qui voulait que les Savoyards de Paris décernent des récompenses à leurs compatriotes restés au pays. Au cours de sa réception parisienne du Prix des Neiges il définissait ce qu'est être savoyard : « Etre Savoyard, c'est assumer son passé. Être Savoyard, c'est veiller sur tout ce qui en fait le prix, l'exploiter intelligemment pour en faire le meilleur livre ouvert de notre histoire, mais c'est aussi être attentif au monde qui nous entoure, saisir les opportunités avec pragmatisme et efficacité : c'est-à-dire assumer pleinement notre tempérament de Savoyard dans le souci constant de notre avenir ».

Georges Grandchamp a été décoré des Palmes académiques et a été nommé chevalier dans l'ordre national du Mérite. Le maire honoraire d'Annecy, Charles Bosson, lui épinglait la croix de chevalier de la Légion d'honneur, le 25 août 1995. Le maire Bernard Bosson qui préside la cérémonie lui rendait hommage : « Cette action constante pour la sauvegarde du patrimoine n'a jamais occulté votre vision de l'avenir, étant souvent dans vos luttes à contre-courant parce que vous étiez en avance sur votre temps. Vous restez, [Georges Grandchamp], associé à de nombreuses réalisations qui ont marqué l'évolution de notre cité, notamment dans le domaine culturel où votre liberté d'esprit et votre défense d'une culture pluraliste, ont permis de faire d'Annecy une capitale culturelle dont Bonlieu est le vivant symbole. »

Dégagé de ses obligations professionnelles et municipales, Georges Grandchamp reste un militant engagé pour la cause annécienne. Si quelque chose ne lui convient pas, sa voix tonne pour protester.

Son dynamisme ne se trouvera même pas entamé par des yeux qui très tôt l'ont trahi et qui l'ont beaucoup handicapé. Il ne se plaindra jamais. Il restait toujours très disponible envers les personnes en quête d'un renseignement sur la Savoie et il ne comptait jamais son temps lorsqu'il fallait aider un étudiant dans son travail de recherches.

En 2007, Georges Grandchamp quittait la présidence des Amis du Vieil Annecy qu'il aura assurée durant un demi-siècle. Il a hissé la Société au niveau d'une institution annécienne.

Si dans le temps son physique a vacillé, ses interlocuteurs resteront impressionnés par sa mémoire toujours exacte, sa curiosité intellectuelle et son bon sens. Il continuait à tout savoir en cultivant un réseau d'amis avec lesquels il aimait bavarder autour d'un vin blanc de Savoie : « Le meilleur remède, proclamait-il ».

Lorsqu'il évoquait sa vie, Georges Grandchamp remerciait en premier lieu son épouse Thérèse. Ils ont été les heureux parents de cinq enfants qui leur ont fait honneur : François, Catherine, Philippe, Bernard et Claire. Thérèse Grandchamp était aussi une femme d'énergie qui mettra son expérience et sa générosité au service des femmes touchées par la maladie. Georges Grandchamp était très attaché à ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, il ne manquait pas de les entraîner à la découverte de la forêt du Crêt-du-Maure.

Il nous a quittés dans la matinée du 17 mai 2014.

Le jeudi 10 septembre 2015, la municipalité annécienne a inauguré dans la forêt du Semnoz, un sentier qui portera son nom : c'était son souhait.

Georges Grandchamp a inlassablement défendu les valeurs savoyardes, il a œuvré sans relâche pour Annecy, ce qu'avait rappelé Louis Terreaux dans sa réponse à son discours d'intronisation. J'ai déjà emprunté au président Terreaux ce passage, mais je trouve qu'il résume très bien Georges Grandchamp : « Annecy et vous, c'est une longue histoire d'amour éclos dans les combats. Annecy vous l'avez conquis, soumis, vous l'avez façonné. Pas seul j'en conviens. Votre collaboration a été féconde, car Annecy vous l'avez aimé d'un amour de connaissance et de passion - Le vrai ».

Michel Amoudry

Séance du 16 décembre 2015

Eloge funèbre de M. Pierre Girard

par M. Paul Dupraz, *membre titulaire*



Le 6 mars 2015, malgré les soins prodigués par Madame Girard et l'hospitalisation nécessitée par une longue période d'affaiblissement, notre confrère Pierre Girard décédait à l'âge de quatre-vingt-treize ans, quelques jours après son ami et contemporain Louis Terreaux. La cérémonie d'adieu s'est déroulée vendredi 13 mars, en l'église Notre-Dame de Chambéry où notre confrère Jean-Charles Détharré tenait l'orgue, et en la présence de nombreux académiciens.

Pierre Girard appartenait à une véritable lignée de pharmaciens de grande qualité. Il était le fils d'André Girard, docteur en pharmacie, et de Geneviève Tercinet, et le petit-fils du renommé pharmacien Pierre Tercinet. Mais il était aussi le neveu d'André Tercinet qui fut président de l'Académie de Savoie.

Après ses études à l'Externat Saint-François de Sales de Chambéry, il suivit les cours de Pharmacie à la Faculté de Lyon, obtint son diplôme en 1946, et devint l'assistant de son père dans l'officine ouverte par celui-ci en 1934, au n°4 de la rue Sommeiller, où il lui succéda après la mort brutale de ce dernier en 1953.

Le 15 juin 1954, devant le jury spécialisé de la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, il soutint sa thèse de doctorat intitulée "*Contribution à l'histoire de la pharmacie en Savoie*", de plus de deux cents pages, élégamment écrite, d'une richesse documentaire

exceptionnelle, et dont la conclusion contient une véritable profession de foi, toujours valable après plus d'un demi-siècle : *"Aujourd'hui le pharmacien, le pharmacien d'officine, dont le diplôme sanctionne une formation de plus en plus complète et dont l'activité s'exerce selon une réglementation très stricte, constate amèrement l'ignorance dont il est l'objet de la part d'un public abusé par l'aspect commercial de la médication, et de la part d'une administration aux vues sommaires"*.

En 1958, notre confrère épouse Christiane Robert, elle aussi pharmacienne dans l'officine, et ils eurent deux filles, Geneviève et Elisabeth, dont l'aînée docteur en pharmacie elle aussi, fit devant notre Académie le 17 mars 1982 une communication *sur 'L'histoire de l'ophtalmologie traditionnelle en Savoie'*, tandis que sa sœur obtenait des diplômes à Ottawa et devenait par la suite consultante.

Au cours de sa belle carrière, Pierre Girard, passionné par l'histoire savoyarde, ne put s'y adonner pleinement jusqu'à sa retraite en 1987. Il avait cependant exercé les fonctions de Juge au Tribunal de Commerce de Chambéry, de 1966 à 1976 et, dès sa cessation d'activité, la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie en fit son secrétaire de séance de 1988 à 1992.

Le goût de Pierre Girard pour les études d'histoire savoyarde ne tarda pas à être remarqué par notre Académie, devant laquelle il présenta le 18 février 1981 une belle communication intitulée *"Toxiques et poisons dans le passé pharmaceutique de la Savoie"*. Et, le 15 février 1984, élu membre titulaire, il prononça son discours de réception sur « *Les Pharmaciens de l'Académie de Savoie* » auquel répondit le docteur Boschetti, et dont le texte contient une étonnante documentation sur les pharmaciens du passé, tant chambériens que de la Savoie. Et cette même passion pour la recherche fut à l'origine d'une fort intéressante communication de notre confrère, le 17 janvier 1990, intitulée *"Chronique des Eaux de la Boisse à Chambéry"* décrivant fort agréablement la source de la Boisse aujourd'hui injustement oubliée.

Pierre Girard avait sans doute hérité de l'intérêt que son père avait témoigné pour la Maurienne et ses eaux thermales dans sa thèse de doctorat en Pharmacie publiée par l'Institut d'Hydrologie de Lyon en 1925 sous le titre: « *Géologie et sources minérales et thermales de la Savoie, Source de l' Echaillon en Maurienne* ».

Au cours des années qui suivent sa retraite, notre confrère est un académicien très assidu, toujours fort élégant, discret et d'une grande amabilité. Membre du Bureau en 1991 et bibliothécaire-adjoint, il devient bibliothécaire le 15 janvier 1997 et le restera jusqu'au 15 janvier 2003. Il s'était découvert un nouveau champ d'activité, passionnant mais difficile, celui d'une meilleure organisation de notre bibliothèque où il succédait à Joannès Chetail.

Entre-temps le président Terreaux avait confié à Pierre Girard et à moi-même le soin de préparer une communication sur "*L'Académie de Savoie au XXème siècle*", et nous avons pu présenter ensemble le 20 décembre 2000 ce fruit d'un travail commun et amical sur l'évolution de notre compagnie.

Mais l'avenir de notre Bibliothèque demeurait l'objectif essentiel, car Pierre Girard voulait absolument améliorer la sélection et le classement de nos ouvrages afin de les rendre mieux utilisables par les chercheurs et lecteurs. A cette tâche ardue et parfois ingrate notre confrère s'adonna de tout son cœur, avec patience et discrétion. Avec le président Terreaux il put revoir le choix des ouvrages et leur rangement selon les possibilités d'accueil, sans ménager sa peine ni son temps, et cette méthodique et ambitieuse remise en ordre prolongeait fort utilement l'œuvre de ses prédécesseurs.

Mais Pierre Girard voulut aussi, et logiquement, faciliter l'accès direct et précis aux documents. Ses qualités professionnelles et son goût pour l'ordre et la clarté l'amènèrent à établir un répertoire complet des ouvrages reclassés de la Bibliothèque de l'Académie en rédigeant, de sa propre main, le magnifique "Registre" de nos livres qui a rendu d'appréciés services pour le catalogage informatisé de notre Bibliothèque au sein des Sociétés Savantes de Savoie.

De cette œuvre précieuse, cher Pierre Girard, nous vous félicitons et vous remercions sincèrement, et de votre personne, toute de droiture, de distinction et de dévouement, nous garderons le souvenir fidèle et reconnaissant.

Paul Dupraz

COMMUNICATIONS

Séance du 18 mars 2015

**« Un quatuor de prestigieux académiciens
transalpins: d'Antoni, Malacarne, Denina, Balbo »**

Communication de M. Paul Dupraz, *membre titulaire*

Monsieur le Président, mes chers Confrères, Mesdames,

Je remercie notre Président d'avoir donné place à mon imprudente proposition de vous présenter quatre académiciens transalpins dont chacun mériterait une étude approfondie, Papacino d'Antoni, Malacarne, Denina et Prospero Balbo, que leurs mérites, leur amitié et leur estime réciproque *nous* ont fait rassembler dans cette évocation qu'à notre grand regret nous ne pouvons illustrer de portraits adéquats.

Facilitées par le prodigieux essor de l'imprimerie et de l'édition, de très nombreuses rencontres culturelles s'étaient multipliées au 17^{ème} et au 18^{ème} siècle entre des personnes de la noblesse et de la bourgeoisie au-delà des Alpes, où à Florence, le dynamisme de «La Crusca» avait placé le toscan au premier rang de la langue littéraire italienne, dès 1582, es thèmes évoqués dans la vie mondaine étaient philosophiques, religieux et littéraires. Cependant, les connaissances avaient beaucoup progressé dans les domaines scientifique et technique où l'on trouvait les noms de Pascal, Galilée, Newton, tandis, que Colbert créa l'Académie des Sciences en 1635, que Rome vit naître l'Académie des Lincei en 1603, et que Leibniz créa en 1700 l'Académie de Berlin qui fut réorganisée en 1744 par Frédéric II.

De nombreuses petites académies étaient nées dans les villes d'une certaine importance (Venise, Padoue, Parme, Turin), et leurs membres se donnaient volontiers des épithètes humoristiques, comme « Gli Incogniti », « Gli Impietriti » à Turin.

Grâce à des personnalités de génie, la capitale du Piémont voulut échapper à cette accoutumance et s'ouvrit résolument à la science et à l'Europe. A leur tête nous voyons le mathématicien

Louis Lagrange-Tournier, turinois et fils d'un ancien officier originaire de Touraine qui avait choisi de servir le roi de Piémont-Sardaigne. Avec deux de ses amis scientifiques, le Comte Giuseppe Angelo Saluzzo di Monesiglio (chimiste) et Giovanni Cigna (médecin) il fonda la « Società Privata Torinese » qui voulait d'abord promouvoir tous les aspects de la recherche scientifique. Cette société rencontra l'appui bienveillant du prince héréditaire Victor-Amédée qui obtint pour elle le titre de « Société Royale Académique », dont le prestige fut bientôt tel que le roi Victor-Amédée III lui accorda le nom d'« Académie Royale » par Lettres Patentes du 25 juillet 1783.

La qualité de ses travaux ne cessa de lui attirer de nouveaux membres. Mais elle dut aussi, comme l'Académie Française, subir les contrecoups de la Révolution et reparut sous Bonaparte 1^{er} Consul pour être interrompue pendant l'année 1821 particulièrement difficile à Turin. Dans cette nouvelle Compagnie figuraient toutes les disciplines scientifiques, mais les Lettres avaient aussi des représentants de grand mérite, que nous évoquerons brièvement avec ce quatuor d'académiciens qui rassemble un militaire, un médecin-chirurgien, un lettré, mais aussi un véritable homme d'Etat de grande culture et d'une profonde humanité.

Nous rencontrons d'abord un militaire, un officier très apprécié, **Alessandro Vittorio, Papacino d'Antoni**, premier élu de la nouvelle Académie, que Prospero Balbo accueillit à l'académie par un très beau discours... Il naquit le 20 mai 1714 à Villafranca, ce mot nous fait un clin d'oeil, puisqu'il s'agit de la belle rade de Villefranche sur Mer, où son père était capitaine du port. Il voulut joindre à son patronyme le nom de sa mère, d'Antoni.

D'une famille d'officiers d'artillerie, il prit part à des combats en Piémont ; puis en 1739, quand l'Ecole d'Artillerie fut créée par Ignazio Bertola, il y fut très apprécié et multiplia ses relations avec le monde scientifique en effectuant des recherches sur le salpêtre, les métaux et la poudre. Dès 1759 il publia un savant ouvrage sur l'architecture militaire qui lui valut les éloges de Tempelhof dans « Le bombardier prussien ». Toujours modeste et chercheur passionné, il devint directeur général des études théoriques et pratiques à l'Ecole d'Artillerie où, avec son collègue Napione il introduisit l'enseignement de la chimie. Il ne cessa de perfectionner des modèles de canons et de mortiers, et après l'échec

d'une expérience avec le mortier «Tigre», il fit preuve d'une très grande humanité envers les soldats qui l'avaient aidé.

Après sa mort le 7 décembre 1786, ce fut Pierre Antoine Canova, intendant général d'artillerie, mais aussi auteur de la célèbre statue de Pauline Borghese qui assura la publication de la dernière partie du grand ouvrage de d'Antoni sur l'architecture militaire.

Sobre, réglé, passionné par les recherches, Papacino d'Antoni, comme l'a écrit Prospero Balbo, «a su associer admirablement les vertus de jadis et les doctrines modernes».

Nous quittons maintenant les mathématiques, la physique et la chimie pour aborder les sciences de la vie avec la médecine et la chirurgie incarnées par **Vincenzo Malacarne (1744-1816)**, fier d'être né à Saluces et disciple du célèbre médecin piémontais Bertrandi. Nous voici devant un brillant médecin, auteur de très beaux textes étudiant les multiples aspects de la maladie et des difficultés corporelles ; mais il est aussi l'historien de la médecine dans ce chef.- d'oeuvre de prose et de clarté intitulé « *A propos des Travaux des médecins et des chirurgiens qui naquirent et se développèrent avant le I 6^{ème} siècle dans les Etats de la Maison Royale de Savoie, rassemblés par Vincenzo Malacarne, de Saluces, chirurgien-chef de la Ville et de la Citadelle de Turin, Turin, Imprimerie Royale/1786* ».

Ce qui nous touche particulièrement, c'est que Malacarne aurait dû exercer son activité à Chambéry et qu'il en fut empêché ; mais il n'oublia pas notre bibliothèque à laquelle il offrit le livre précité en écrivant sur la page de garde «*Appliqué à la Bibliothèque de la Ville de Chambéry*».

Dans cet ouvrage, la vivacité de l'intelligence et le sens critique de l'auteur se manifestent avec vigueur lorsqu'il dénonce le recul subi au 17^{ème} siècle par la médecine «étouffée alors par un épais brouillard de vanité, d'alchimie et d'archaïsme», dont elle fut sauvée par les souverains à partir d'Emmanuel-Philibert. Par ailleurs, convaincu de l'utilité des cures thermales, Malacarne sut restaurer et perfectionner l'établissement d'Acqui Terme en le dotant d'un ensemble carré de chambres qui font songer aux cellules d'un monastère.

La qualité de son observation, son sens critique et sa culture donnent à Malacarne une vision parfaite de la nature humaine et de son comportement dans les étapes de la vie, lorsqu'il aborde — sans ménagements ! - l'enfance, l'adolescence, l'âge viril et tous les détails physiques et dégradants du vieillissement. Exerçant à Padoue, Malacarne révèle dans la huitième partie de son ouvrage « *Premières lignes de la chirurgie* » sa conviction profonde qu'il exprime ainsi : « L'Ordre est le père de la clarté, de l'évidence et le guide vers la vraie science ». Sa volonté d'être utile ne le quitte jamais, comme en témoignent ses expériences sur « *Dix types de pulsations* » et l'invention d'un pelvimètre destiné à mesurer la partie inférieure du bassin.

Praticien de grand talent et profondément humain, Malacarne sait aussi se pencher sur les déshérités, goitreux et débiles mentaux.

Passionné d'écriture, il est l'auteur d'une centaine de textes et il compte de nombreux amis dans la société de la ville de Padoue qu'il affectionne, où il décède le 4 septembre 1816 et sera enseveli dans la cathédrale. Mais il avait pris soin de rédiger en latin son épitaphe trois ans plus tôt !

Avec Malacarne, l'Académie Royale des Sciences de Turin a eu l'un de ses sociétaires les plus appréciés dans la voie de la médecine, et cette tradition se poursuivra chez les membres effectifs de l'Académie de Savoie où l'on trouve des médecins et des chirurgiens de très grande qualité comme le furent les docteurs Gouvert, Guiland, Mottard, Caffè et nos regrettés confrères les docteurs Pierre Truchet et André Gilbertas.

Dans ce nouvel élan de l'Académie de Turin, la qualité littéraire et l'érudition s'affirment chez l'Abbé **Carlo Denina**, lettré fécond et historien, né à Revello, près de Saluces ! en 1731, qui aurait dû enseigner la rhétorique à Chambéry mais y renonça pour achever son « *Discours sur vicissitudes de la littérature* » publié en 1760. Son chef d'oeuvre demeure « *Les révolutions d'Italie* », ouvrage impressionnant qui fut admiré par Frédéric II à Berlin. Celui-ci demanda à Denina de rédiger un livre de ce genre sur l'Allemagne, mais le délai de cinq ans proposé par Denina horrifia Frédéric II qui renonça à ce projet (Frédéric mourut quatre ans plus tard). Mais

Denina lui avait dédié *«Les vicissitudes de la littérature»*, ouvrage revu et développé.

Ecrivain et chercheur infatigable, Denina publia en 1776 sa *«Bibliopée ou art de composer des livres»*, ouvrage savant qui sera traduit en allemand et qu'il dédie à Angelo Carron de Saint-Thomas, marquis d'Aigueblanche, premier secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures.

En 1804 il publie *«La clef des langues ou remarques sur l'origine et la formation des principales langues... d'Europe»*, dédiée à Napoléon dont il aurait souhaité devenir le bibliothécaire. Denina aurait voulu être élu à l'Académie Française, mais Napoléon estima que c'était une erreur, « une balourdise ».

Mort le 5 décembre 1813 et inhumé au Père Lachaise (dans une fosse temporaire d'où ses os furent dispersés), Denina affirma la primauté des Italiens et apparaît comme un précurseur de Gioberti.



Après ces trois représentants de l'Armée, de la médecine et des Lettres, nos pensées se tournent maintenant vers un Académicien qui nous est cher, le Comte **Prospero Balbo**, né à Chieri (au sud-est de Turin) le 2 juillet 1762 de son nom complet Balbo di Vinadio, de famille noble (un de ses ancêtres fut au XVIème siècle ambassadeur).

Orphelin de mère et éduqué par sa grand-mère, entouré par la bienveillance du ministre Bogino, il fit de belles études et dans la carrière juridique ses compétences firent de lui un ambassadeur à Paris sous le Directoire pour atténuer les effets de l'armistice de Cherasco du 23 avril 1796 confirmant la victoire de Bonaparte sur Victor-

Amédée III. Héritier de son patriotisme, son fils aîné César fut l'auteur exemplaire de «Les espoirs d'Italie», en 1844.

Fort distingué et habile dans la communication, Prospero Balbo fut encore deux fois ambassadeur en Espagne. Président de la nouvelle Académie de Turin, toujours réélu, il en devint le «Président Perpétuel». Son intelligence et son énergie au service de la collectivité le firent accéder très vite à de hautes responsabilités politiques.

Mais sa curiosité d'esprit et sa culture le font s'intéresser au monde qui l'entoure, les sciences comme les lettres. Ainsi, parmi ses nombreux écrits publie-t-il une étude sur «*Le mètre sexagésimal*»; puis une autre sur «*L'arithmétique politique*» dans laquelle il réfléchit aux causes possibles de la mortalité à Turin en 1798.

Mais nous découvrons aussi qu'il aimait passionnément la littérature et la poésie en y manifestant une qualité spontanée et très personnelle de traducteur. Car il était très lié avec James Smith, poète anglais son contemporain dont il traduisit plusieurs oeuvres tant sur le roi Arthur que sur la poésie d'origine celtique, et il réussit même à traduire en vers italiens des poèmes de James Smith.

Dans un domaine plus concret, Prospero Balbo homme de science étudia les cours d'eau du Piémont, où, s'intéressant à la possibilité de trouver des paillettes d'or dans la rivière Orco, il réfute la théorie de notre Réaumur selon laquelle les dites paillettes seraient véhiculées par l'eau, en affirmant qu'elles proviennent du sous-sol immédiat du fleuve.

L'observation scientifique de Prospero Balbo demeure empreinte d'humanité, qu'il étudie les difficultés de l'agriculture en Piémont ou comprenne la peine des ouvriers travaillant le chanvre.

Une telle ouverture d'esprit, accompagnée d'un si grand don de soi conduisirent Prospero Balbo à de multiples et grandes responsabilités. Ainsi le «Président Perpétuel» de l'Académie Royale des sciences de Turin reçut la charge de réorganiser l'Université dont il fut Recteur en 1805, puis celle de la réforme de l'enseignement où il s'efforça de limiter les excès d'un contrôle trop strict pour le

«Buon Governo». Ses compétences le firent accéder à la responsabilité des finances puis au titre de Ministre d'Etat et des Affaires Intérieures, où il aurait pu exercer ses fonctions avec la plus grande efficacité si les troubles politiques de 1821 n'étaient venus les interrompre.

De tendance libérale, Prospero Balbo refusa ensuite d'appuyer la politique trop conservatrice de la Restauration et n'accepta plus aucune responsabilité dans le fonctionnement de l'Etat. Plus tard, Charles- Albert lui proposa de hautes fonctions dans les finances, qu'il refusa pour raisons de santé.

La fin des missions officielles n'empêcha pas Prospero Balbo de poursuivre des recherches érudites. Ne le voyons-nous pas transcrire les manuscrits de savantes lettres de Peiresc à Galilée qu'il réussit à trouver à la bibliothèque de Carpentras ? Homme de culture d'une très grande bonté, Prospero Balbo, décoré du Grand Collier de l'Annonciade, décédé le 14 mars 1837, est un fort bel exemple de dévouement patriotique qui vient s'unir aux qualités et à l'action, de ses trois autres amis et académiciens D'Antoni, Malacarne et Denina.

Mais nous ne quitterons pas Prospero Balbo, sans évoquer un épisode qui nous est cher, car dès l'origine de la modeste Société Académique de Savoie Prospero Balbo s'est intéressé avec la plus grande bienveillance à sa progressive mise en place... Roget de Cholex, alors ministre de l'Intérieur, secondé par Prospero Balbo, avait donné tout son appui au développement de notre Société.

Or, voici qu'un jour de 1823 on apprend que, se trouvant à Chambéry, Prospero Balbo annonce son intention d'assister à une séance de la Société. On sait que les relations officielles avec Turin se développaient et qu'elles furent illustrées par le voyage de Charles- Félix et de Marie-Christine à Chambéry au printemps de 1824 décrit ici par Monsieur Viallet de l'Académie Florimontane.

Comme on peut le penser, notre société accepte avec enthousiasme cette proposition ; nous voici le 18 mai 1823. Prospero Balbo arrive ponctuellement à la réunion où il écoute les divers exposés, dont celui de l'Abbé Billiet sur la météorologie. Nous imaginons aisément l'honneur et la joie du président le Comte de Mouxy de Loche

et de ses confrères... cette visite amicale fut suivie quelques semaines plus tard par l'élection de notre Académie comme Société correspondante de l'Académie Royale des Sciences de Turin.

Nous nous réjouissons, aujourd'hui, qu'une telle rencontre illustrant l'entente et l'amitié des deux académies et de nos deux provinces ait pu se dérouler dans notre Ville, où, par les «Lettres Patentes» du 23 juillet 1827 notre compagnie reçut le nom de « Société Royale Académique ». Et, en cette même année 1827, le 22 juin, le sculpteur turinois Giacomo Spalla -qui est l'auteur du buste du général de Boigne se trouvant au Musée Savoisien- fit don à notre Académie du buste de Prospero Balbo, juché au-dessus des vitrines de notre bibliothèque.

Paul Dupraz

Séance du 15 avril 2015

Jean-François Chiron, *membre correspondant*

Esquisse de l'histoire d'une entreprise savoyarde : la cimenterie Chiron (1872-1980)

Voici, à très grands traits, et pas uniquement d'après des archives originales (1), l'histoire d'une entreprise savoyarde. Nous le ferons en essayant d'éviter de tomber soit dans l'anecdote, soit dans une trop grande technicité (la fabrication du ciment, des différentes sortes de ciments et de chaux, est une affaire de haute spécialisation).

La « préhistoire » de l'entreprise remonte à Philibert Chiron, né en 1788, mort en 1853, maréchal-taillandier route de Lyon, et meunier à Cognin. Forte personnalité sans doute, à qui sa petite taille (1,48 m) valut d'être exempté des conscriptions napoléoniennes. À l'aîné de ses fils, Antoine, il donne, lors de son mariage, le moulin de Cognin (2). Antoine quitte Cognin vers 1875 pour s'installer au Bocage ; il ajoute à la meunerie la semoulerie puis la fabrication de pâtes alimentaires (en 1892). D'où les « pâtes Chiron » (devenues Alpina Savoie en 2003), qui ont connu une longue et belle carrière.

Le second fils, né en 1825, est dénommé Jacques. Son père fait pour lui l'acquisition d'un deuxième moulin, en 1850, à La Revéraz (d'un terme franco-provençal évoquant le demi-tour nécessité par un cul-de-sac), le long de l'Hyères. Mais le rattachement de la Savoie à la France, en 1860, a pour conséquence la suppression des droits de douane. C'est aussi l'ouverture à la circulation d'une partie de la ligne de chemin de fer Culoz-Saint-Jean-de-Maurienne. Les deux événements ouvrent la porte à la concurrence de produits étrangers meilleur marché. La crise sera dure pour les artisans/industriels établis le long du canal de l'Hyères depuis le XVI^e siècle.

Jacques Chiron va décider sa reconversion : après quelques tâtonnements (boulangerie industrielle, scierie), il s'oriente vers la fabrication de ciment. Il songe à utiliser les meules de son moulin pour broyer la pierre et fabriquer ce

ciment. Reste à trouver la matière première : un mélange de calcaire et d'argile, soit un calcaire argileux contenant les proportions requises de calcaire et d'argile. Or le sous-sol de Montagnole est constitué de calcaire argileux. Il achète en 1863 un coteau dans la combe du Pontet, à Montagnole, et commande, la chose se révélant nécessaire, une paire de meules à ciment. Mais la pierre extraite s'avère de mauvaise qualité, insuffisamment argileuse.

Il va donc parcourir Montagnole pour essayer de trouver, de ce côté du massif de la Grande-Chartreuse, le banc exploité à la « Porte de France » (sortie de Grenoble dans la direction de Lyon, vers Voreppe) par plusieurs petits fabricants de ciment. Il le fait le plus discrètement possible (pour ne pas éveiller la concurrence), et on dit que les Montagnolais le prenaient pour un détraqué. Il ramenait des échantillons qu'il plaçait le soir dans le foyer de sa cuisinière, se levant dans la nuit pour vérifier leur état de cuisson. Le matin, il les pulvérisait dans un mortier et confectionnait de petites briques. Il finit, sinon par trouver le banc même de la Porte de France, du moins d'autres qui donnèrent le résultat espéré, ce que lui confirma un laboratoire de Lyon.



"Le four de la Revéraz à la fin du XIX° (peinture de Joseph Morion)"

Il construisit alors son premier four à La Revéraz (aujourd'hui boulevard Henry-Bordeaux) en profitant de la dénivellation de la colline de Montjay (cylindre enterré de six mètres de profondeur) et affecta à la fabrication du ciment l'un de ses deux moulins, continuant à moudre du blé dans l'autre, au cas où l'aventure du ciment tournerait court. La date de 1872 est traditionnellement retenue pour la « création » de l'entreprise (3).

Il faut mentionner qu'il n'était évidemment pas le seul fabricant de ciment de la place de Chambéry. Il y en avait de nombreux dans la région, Vicat et autres à Grenoble, Lafarge au Teil dans la vallée du Rhône. Il y avait surtout une entreprise, établie à Montagnole en 1857, puis transférée à Vimines en 1860. Ladite entreprise avait une longueur d'avance. Qu'à cela ne tienne : J. Chiron engagea le représentant commercial de Vimines et, le 17 février 1876, l'annonça par lettre circulaire lithographiée à la clientèle actuelle et potentielle.

On peut faire le point sur la production de ciment au début des années 1870 grâce à l'ouvrage de Victor Barbier, publié dans les Mémoires de l'Académie

de Savoie, *La Savoie industrielle*(4). Barbier consacre près de deux pages, l'essentiel de son propos sur les cimenteries, à l'usine concurrente et aînée de Vimines qui emploie 35 ouvriers, dont 20 aux carrières travaillant entre six et dix mois par an, et 15 à l'usine, travaillant toute l'année, recevant un salaire de 2 francs par jour à l'usine et de 1 fr. 75 « seulement » aux carrières ; la production s'élevant à 1 200 000 kg de ciment/an, à partir de 2 500 000 kg de pierre.

L'auteur note ensuite (p. 515) que « une deuxième fabrique de ciment s'est établie tout récemment à La Revériaz, près de Chambéry. C'est celle de M. Chiron Jacques. Son établissement possède un four d'une capacité de 21 m³. Il emploie, pendant neuf mois de l'année, 5 ouvriers, qui reçoivent 2 fr. 50 par jour. Ils mettent ainsi en œuvre 3 000 000 de kg de pierre calcaire, qui rendent environ 1 140 000 kg de ciment dit de Montagnole, et qui paraît égaler son concurrent par la qualité. » Il ajoute : « On consomme 3600 tonnes d'antracite de Saint-Michel, qui valent 8400 francs ».

Notons que J. Chiron pense à l'exportation : vers 1885, les lignes de chemin de fer reliant Genève et Évian au reste du réseau sont ouvertes ; il installe à Vevey un bureau de vente et un entrepôt, à destination de la Suisse.

Rappelons que le ciment était alors un produit relativement peu employé dans le bâtiment : les murs sont en pierre liées entre elles par un mortier de chaux éteinte et de sable ; les planchers sont en bois, comme souvent les escaliers. On commence à utiliser la brique et les structures de fer.

Un document publicitaire à en-tête « Ciment de Montagnole/Reconnu de qualité supérieure par les expériences de MM. les ingénieurs/Jacques Chiron. 12, rue de la Banque, [...] /Usine à La Revériaz/Fournisseur des Ponts et Chaussées, du Génie militaire, du Service vicinal, des Administrations municipales et autres et de nombreux Établissements industriels » précise, toujours en en-tête : « Ciments naturels à prise lente et demi-lente/Ciment n°1 à prise lente/Pour Dallages, Chaussées, Trottoirs, Ponts, Blocs artificiels, Bâties de machines, etc./Ciment n°2 à prise demi-lente/Pour enduits, Canalisations de tous genres, Cuves, Moëllons, Carreaux unis, etc. » Le document évoque « la nouvelle usine de La Revériaz », « à proximité tout à la fois et des Carrières et de la Gare de Chambéry (5) ».

Pour l'anecdote (mais pas seulement), mentionnons (archives familiales) une lettre du curé de Montagnole, du 10 octobre 1886, adressée à « Madame » Chiron, comptant sur son « intercession » : « Le curé de Montagnole gémit dans son âme de prêtre du scandale que donnent à la paroisse les voituriers

venant chaque dimanche charger de la pierre à ciment... Il regrette beaucoup l'obligation où se trouvent quelques-uns de ses paroissiens d'aider à ces chargements, obligation qui leur fait souvent manquer la messe. » Et de la « supplier bien modestement » : « À vous de faire vos efforts pour obtenir de M. Chiron que ses ouvriers et ses chevaux ne travaillent pas le dimanche... Ce travail ne fait jamais profit et cause souvent de grands malheurs et la ruine de ceux qui s'y livrent (6). »

À la mort de J. Chiron, en 1890, la production annuelle ne dépasse pas les 2000-2500 tonnes. Il y a encore, ça et là, dans les allées du vieux Chambéry, des plaques indiquant que tel secteur a été refait en ciment de la cimenterie J. Chiron ; elles sont rares, n'ayant pas résisté à la frénésie excavatrice qui ne cesse de bouleverser nos rues (il en reste deux, dans une allée entre la rue Croix-d'Or et la rue Dessaix, vers la rue de Roche, en plus ou moins bon état). Ses deux fils prennent le relais : Vincent (20 ans) et Lucien (19 ans). Ils formèrent une société en nom collectif, sous la raison sociale « Chiron frères » au capital de 280 000 francs, les bureaux étant situés rue de la Banque, puis rue Pasteur (à gauche du 148 actuel, démolis pour être remplacés par un immeuble HLM). La production continua à progresser lentement ; deux nouveaux fours furent construits peu avant la guerre de 1914, la production s'élevant à 22 000 tonnes (7).

On peut se faire une idée des carrières de Montagnole à partir d'un article publié dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Savoie* (8). Il dénombre sous la rubrique « ciments de Montagnole » un certain nombre de carrières qui « sont en exploitation actuellement ou y ont été récemment » ; « elles appartiennent toutes à MM. Chiron frères ou à la Société des ciments de Vimines et des chaux de Leysse (capital social, 400 000 francs) (9) ». « Ces carrières exploitent un banc caractérisé par la présence de l'*Ammonites Boissieri* et contemporain des bancs de Berrias, de Purbeck et de la Porte-de-France. Cette marne contient 24,50 à 24,80% d'argile et exceptionnellement 26%. »

Carrières de la société Chiron frères (six, dont trois abandonnées ; une des carrières est en fait à Vimines) :

« *Nouvelle carrière Chiron à ciel ouvert*, à 100 mètres du pont du chemin de grande communication n°3, sur le ruisseau de la Ca. Donne, non pas du ciment, mais de la chaux hydraulique.

Carrière Chiron n°1 à ciment prompt. – La galerie ouverte à droite du chemin le traverse. MM. Chiron se sont munis d'une autorisation à cet effet. La galerie a atteint à 100 mètres du jour le crochon d'un pli synclinal ayant un léger ennoyage vers le Sud-Est.

Carrière Chiron n°2 à ciment demi-lent. – C'était une exploitation à ciel ouvert dans le toit d'une ancienne galerie, pour y exploiter un massif haut de 7 à 8 mètres entre le toit de la galerie et le jour. Le 22 mars 1899, le chef mineur a été tué par un éboulement fortuit survenu dans une amorce de galerie souterraine ouverte au fond de cette carrière à ciel ouvert. MM. Chiron ont abandonné et remblayé cette amorce de galerie souterraine. Ils ont ultérieurement abandonné cette exploitation à ciel ouvert.

Carrière Chiron à ciment lent actuellement abandonnée. Elle comprenait un travers banc dont l'entrée était fermée par une grille en fer et une galerie d'allongement de 300 mètres de long et de 6 mètres de haut. Près de l'entrée du travers banc on chargeait la pierre en voiture sous un hangar.

Carrière Chiron des Cornélies. – Elle a été abandonnée il y a une dizaine d'années. MM. Jarre, Giraud et Ginet y ont installé une champignonnière d'où ils ont tiré, en 1898, 1200 kilogrammes de champignons. [...]

Carrière Chiron n°3 aux Guillermins [donc à Vimines]. – Elle occupe 8 à 10 ouvriers, parfois reportés ailleurs. Elle applique la méthode des piliers abandonnés et possède une première sortie au jour par galerie et une seconde sortie par un puits, que j'ai recommandé d'aménager. Cette carrière a empiété inconsciemment sur la suivante [de la société des ciments de Vimines]. À la suite d'un procès, les frères Chiron ont payé une indemnité et ont construit un faux investison en maçonnerie.

J'ai recommandé à MM. Chiron de réduire à 3 mètres la largeur de leurs galeries, de les séparer par des piliers de 4 mètres au moins de côté, de remblayer l'extrémité de leurs galeries qui s'approche à moins de 15 mètres (10 mètres plus la hauteur des travaux) du chemin des Fontanettes et de se munir d'une autorisation pour la traversée de ce chemin par leur galerie de roulage, ce qu'ils ont fait d'ailleurs. »

L'auteur note à propos de la carrière suivante, « contiguë à la précédente », que « elle donne comme elle du ciment prompt, et elle occupe 10 ou 11 ouvriers ».

« *Usine Chiron*, à La Revériaz, près le Champ-de-Mars de Chambéry. Deux fours continus dits coulants produisent 3000 tonnes par



an. » Note ensuite que l'usine de Vimines, au pont Saint-Charles, sur la route de Chambéry à Lyon, compte six fours produisant 6000 tonnes. Note que « le ciment moyennement cuit est dit *prompt*, le ciment surcuit est dit *demi-lent* ou *portland naturel*, le ciment surcuit mélangé à des grapiers de Saint-Alban (usine à chaux hydraulique appartenant à la même Société des ciments de Vimines) est dit *portland artificiel*. »

Un document de 1959-1960 **(I0)** indique que « les produits de base [...] [des carrières de Montagnole] sont deux calcaires argileux provenant de deux carrières différentes, l'une contenant 15% et l'autre 35% d'argile. Ces deux calcaires argileux sont mélangés afin d'obtenir la proportion nécessaire d'environ 20% d'argile. »

Une note sur un papier conservé dans les archives familiales rappelle que, en 1890, les pierres de meule « sont remplacées par un broyeur Morel (de Domène). En 1900, on installe un tube et un broyeur Davidson que oncle Vincent avait vu à l'exposition de 1890. Entre temps, l'électricité ayant été amenée à Chambéry, un moteur avait été installé pour aider la turbine. C'était un moteur Secheron, de Genève. »

La guerre fut favorable à l'expansion de la société, qui prit de l'avance sur ses concurrents savoyards, groupés dans une société unique, « Société des chaux de Laysse et des ciments de Vimines » (lieu des deux usines en activité). Ladite société connut des difficultés, et fut rachetée par la cimenterie Chiron, qui devint l'unique producteur de chaux et ciments de Chambéry ; en 1920, la production des trois usines atteignait les 30 000 tonnes ; deux autres fours furent construits en 1922-1923 à La Revériaz. Au lendemain de la guerre, l'usine de La Revériaz comptait 90 ouvriers (50 en 1914). **(II)**

Ceci ne disant quelque chose que de la quantité ; il faudrait évoquer la qualité, c'est-à-dire les différentes variétés de ciments alors produites. N'en retenons qu'un seul élément : le passage de la fabrication de ciment naturel à celle du ciment artificiel. Nous avons rappelé que le ciment était fabriqué à partir d'une certaine proportion de calcaire et d'argile ; le ciment naturel est fabriqué à partir de roches qui contiennent la bonne proportion de calcaire et d'argile, se rapprochant le plus possible de 81% et 19% respectivement (ces roches dont J. Chiron recherchait les bancs à Montagnole, qu'il finit par trouver). Le ciment artificiel (dont le Grenoblois Louis Vicat fut en quelque sorte l'inventeur, ou du moins le perfectionna-t-il grandement) est fabriqué à partir de mélanges, calcaire et argile ; le procédé de cuisson est également différent. Au début du XX^e siècle, la fabrication de ciments artificiels de grande qualité se développa, mettant en danger les entreprises qui ne fabriquaient que du

ciment naturel, d'une qualité plus approximative parfois. Ces entreprises durent passer à la fabrication de ciment artificiel, ou disparaître, faute d'investissements importants.

En 1926, Vicat passe au ciment artificiel, suivi par Porte de France. L'administration, le PLM, exigent du ciment artificiel pour leurs travaux. Il fallait y passer, mais Lucien Chiron, déjà malade, n'arrivait pas à franchir le pas (Lucien était responsable de la partie financière et commerciale de l'entreprise, son frère Vincent se consacrait au fonctionnement de l'usine et à la surveillance de l'extraction de la pierre). En 1929, deux fours, de 16 et 14 m de haut, commencent à être construits (par la firme allemande Manstaedt), qui ne furent mis en service qu'en 1932, dans un contexte difficile et quelques jours après la mort de L. Chiron.

À la veille de la guerre (Vincent Chiron étant mort en 1937), la production atteindra 50 000 tonnes/an, malgré la crise économique et bancaire de 1931 qui avait fait baisser la production de 30%. Après la mort de Lucien et Vincent Chiron, la cimenterie fut dirigée par les fils de Lucien, Jacques et Roger (Jacques pour la partie administrative et commerciale, Roger, ancien élève de l'École Centrale, pour la partie technique).

Notons qu'en 1936 un système de dépoussiérage des fumées par technique électrostatique fut installé à l'usine de La Revériaz, qui fut ainsi la deuxième en France à être équipée d'un tel système ; mais, faute d'expérimentation chez le constructeur, les résultats furent décevants. Aujourd'hui, toutes les cimenteries sont équipées de ce système.



3196. — Pont en Béton Armé
de La Balme sur le Rhône (Ain-Savoie).
Longueur 97 mètres — Flèche 9 mètres
Ciment artificiel CHIRON Frères
à Chambéry

Dans ces années, on construira en ciment Chiron des ouvrages d'art comme le pont de La Balme sur le Rhône, d'une longueur de près de 100 m et d'une flèche de 9 m (détruit en 1940), ou le pont de Thoirette sur l'Ain (60 et 10,50 m), le barrage de Vallières en Haute-Savoie.

Il faudrait évoquer les « concurrents », c'est-à-dire le « paysage » cimentier de la région. Trois entreprises ou usines en Dauphiné : Vicat, Porte de France et Allard (la première seule à faire concurrence) ; dix entreprises ou usines en Haute-Savoie (deux), Bugey (cinq) et Savoie (trois : Chanaz, Bourdeau et Saint-Michel-de-Maurienne). Seul Vicat subsiste aujourd'hui. À l'époque, les

« trois grands » en France étaient Lafarge, les Ciments français et Polliet et Chausson.

Un mot, quitte à revenir en arrière, sur une caractéristique de la cimenterie Chiron. On l'a compris, les carrières se trouvaient à Montagnole, les fours à La Revériaz, à 6 km de là et 150 mètres de dénivellation ; d'où la nécessité de faire descendre la pierre des carrières aux fours. On eut d'abord recours à des tombereaux (attelés de bœufs) de paysans de Montagnole, puis à des chariots tirés par des chevaux ; le premier départ avait lieu à 3 heures du matin. J.O. Viout et Cl. Fachinger (*12*) évoquent un tracteur Scott à vapeur attelé de quatre chariots mis en place en 1904 (photo place du Centenaire) ; c'est exact, et on peut préciser les choses – Scotte et non Scott, 30 chevaux (*13*), 15 tonnes de charge au total – mais il s'agit d'une expérience qui ne se révéla pas concluante (du fait de la déclivité et de l'étroitesse des chemins). En 1912 (pour fabriquer les 16 000 tonnes de ciment il fallait 24 000 tonnes de pierre), on mit donc en place un chemin de fer (*14*) avec locomotive à vapeur et à crémaillère, avec quatre wagons, acheté d'occasion en Suisse : il descendait du Pontet à la cascade de Jacob, traversait le domaine des hospices (ancienne propriété Grand) puis suivait la route de Saint-Cassin et le chemin du Biollay avant de tourner à gauche sur la fin du chemin de Maché (au niveau de la « villa saïgonnaise »).

Le problème était la traversée de la route de Lyon, le chemin de fer, pour remonter la petite pente du tronçon du chemin de Biollay situé de l'autre côté de la route de Lyon (entre ladite route et le chemin de Maché) devait la franchir sur sa lancée et ne pouvait s'arrêter en cas d'obstacle ; une collision (sans victimes) avec un taxi où se trouvait le président du Touring-Club de France donna à la presse l'occasion de dénoncer la « guillotine roulante » qui traversait plusieurs fois par jour la route de Lyon sans s'arrêter. Ceci dura jusqu'en 1922 ; ce fut miracle qu'il n'y ait eu qu'un accident mortel, dont une vache fut victime, « la vache du père Serpollet » (un paysan de Jacob). Il fallut passer à un transport aérien, avec construction de pylônes métalliques, et pour cela obtenir des « autorisations de survol » qui furent accordées, sauf par la famille Horteur (notaire d'origine mauriennaise), dont la propriété se trouvait (et se trouve toujours) route de Lyon au niveau du Biollay ; il fallut acheter à la famille de Boigne une parcelle en bordure de la route de Lyon (en face de maison Horteur) pour y installer une station de déchargement d'où la pierre serait transportée par wagonnets jusqu'à La Revériaz : le petit train continua donc à circuler sur 1 km. Il fallait toujours traverser la route de Lyon, mais au moins pouvait-on le faire plus sûrement. Le télébenne, mis en service en 1924, partait de la station de Tire-Poil à Montagnole et arrivait à la Favorite (Biollay), à la station de déchargement : une centaine de petites bennes d'une

contenance de 300 kg chacune. Un petit train à vapeur continuait d'assurer le transport en amont et en aval (15). On a des photos des bennes passant au large de l'église de Jacob (16).

L'existence d'une cimenterie en bordure de ville n'alla d'ailleurs pas sans protestations de riverains, gênés par les poussières (c'était jusqu'à une période récente le problème de toutes les cimenteries), puis par les fumées, ou par le bruit de la station. Un procès fut intenté en 1933 par M^e Horteur et la comtesse d'Oncieu, du château de Montjay (situé au-dessus de La Revériaz). On doit admettre que les nouveaux fours étaient source de « nuisances » certaines ; sans oublier le bruit occasionné par le déchargement sus-indiqué, connu dans la région sous le nom de « tonnerre Chiron », à proximité de la maison Horteur. Une solution fut proposée : le passage en souterrain du dernier tronçon, accepté par M^e Horteur, refusé par Mme d'Oncieu (avec des arguments transmis par la tradition familiale : « Vous allez mettre 200 ouvriers au chômage ! – Ils retourneront à la terre qu'ils n'auraient jamais dû quitter »). Le tunnel fut finalement creusé, moyennant un détour. Quant aux fumées, un dépoussiéreur électrique fut installé, dont on a parlé plus haut ; entre-temps, le tribunal avait condamné l'entreprise à payer des indemnités relativement modestes aux deux plaignants.

Nous arrivons à la deuxième guerre. La mobilisation se traduit par l'arrêt de l'usine, du fait du départ d'une grande partie du personnel. Elle reprit son activité grâce à l'affectation spéciale de quelques membres du personnel, activité très modérée mais suffisante, les ventes de ciment ayant baissé de 80%. La signature de l'armistice permit une reprise plus importante, mais au ralenti. Quelques améliorations furent apportées à l'usine pendant la guerre.

Un document dactylographié conservé dans les archives, non daté mais postérieur à la Libération, est intitulé « Note au sujet de la prise de position de la société des ciments Chiron en face des réquisitions allemandes de ciment ».

« Jusqu'en mai 1943, nous avons pu éviter toute livraison de ciment aux Allemands. Par ordonnance en date du 15 mai 1943, le Docteur Donath, grand maître des travaux en France, décrète que toutes les cimenteries de la zone Sud seront dorénavant requises de fournir leur production de ciment à l'organisation Todt pour la fortification du littoral méditerranéen. La Société des Ciments Chiron reçoit signification qu'elle est imposée pour 2000 tonnes par mois à partir du 1^{er} mai 1943. » Dans les mois qui suivent (mai 1943 à juillet 1944), l'usine fournira 1897 tonnes aux Allemands (contre 40 977 aux chantiers français), soit 4,3% de sa production (et moins d'un mois de ce qui était requis par mois, sur un total de quinze mois). Encore ne s'agit-il que de

la quantité ; le document rappelle les subterfuges auxquels on eut recours, d'abord pour limiter au maximum la quantité (en invoquant des difficultés de fabrication, l'insuffisance des stocks, le manque d'emballage etc.), puis, des « pionniers » allemands étant sur place pour faire le travail d'enlèvement, pour saboter la qualité (17) ; de fait, les livraisons furent interrompues après janvier 1944.

On trouvera quelques allusions à la cimenterie Chiron dans les années 1950 dans le roman policier de Jacques Ouvard, de l'Académie de Savoie, dans le civil le P. Roger Guichardan, directeur du *Pèlerin, L'assassin est dans le couvent*, collection Le Masque, 1959, grand prix du roman d'aventures 1959, réédité en 2003.

Une revue spécialisée (18) consacre en 1964 une page à un « coup d'œil sur les cimenteries régionales ». Pour la cimenterie Chiron, on indique que « le front de taille est exploité par abattage en masse, après perforations verticales par sondeuse. À chaque coup (2 à 3 tonnes d'explosif) on abat un pan de 4 m de profondeur correspondant à environ 60 000 tonnes de pierre. » (Il semble qu'on soit passé de carrières souterraines à des carrières à ciel ouvert (19) – il y avait déjà une carrière à ciel ouvert en 1900, cf. sup.) « La production de 1964 atteindra environ 280 000 tonnes (20). »

Devant l'accroissement de la demande de ciment (si on construit 100 000 logements/an en France en 1930, on en construit 550 000 en 1974, soit 25% de la production nationale de ciment), il s'avère que, malgré nombre d'améliorations (on construit quatre fours verticaux de 1949 à 1954) (21), l'usine de La Revériaz ne peut plus satisfaire à la demande ; elle est, de plus, progressivement enclavée dans l'agglomération qui s'étend du côté de Cognin.



*"Le train de la cimenterie,
chemin de Jacob"*

Dès 1960 est mise à l'étude l'installation, à Montagnole, d'une unité de production plus performante (il s'agit, d'après un document des archives, d'augmenter de 50% la capacité de production de l'entreprise, et de désenclaver l'atelier de cuisson). En 1963, le concassage et le broyage de la pierre sont transférés de La Revériaz au Pontet (Montagnole) (22) ; c'est

donc du matériau pulvérulent qui est descendu à La Revériaz, et non plus de la roche. C'est alors qu'un souterrain est creusé (23) entre Montagnole et La Revériaz (24), avec transport ferroviaire : deux galeries de 1500 m, se rejoignant à l'aplomb de la fontaine de Jacob-Bellecombette. La galerie amont a une pente de 10%. En 1970 (seulement), les quatre fours verticaux de La Revériaz furent arrêtés pour être remplacés par le four rotatif (horizontal) du Pontet (mis en service début 1970, l'installation représentant un investissement de 20 millions de francs de l'époque) (25) : tube métallique de 4 m de diamètre et 68 m de long, légèrement incliné et revêtu intérieurement de briques réfractaires, pour une cuisson à plus de 1000 degrés ; une lente rotation de ce tube (un tour en 40 secondes) fait descendre la poudre de pierre calcaire (à 20% d'argile environ) vers la sortie.

Nombre de paramètres interviennent dans la cuisson (composition du mélange calcaire/argile, vitesse de rotation, force de la flamme). Le four produisait 1200 à 1500 tonnes par jour (26) de « clinkers » (« scories » en anglais), qui deviendra du ciment après adjonction de 2% de gypse et broyage en poudre fine avant mise en silo. C'est ce clinker qui a été transporté souterrainement, après 1970, à La Revériaz, où il était broyé et mis en silo (25 000 tonnes de clinker pouvant être stockées avant broyage). (27) La nouvelle installation avait permis aussi d'éliminer, après quelques tâtonnements, les poussières à peu près à 100%. On voit encore la cheminée, à une altitude de 647 m (28).



"Le dernier état du four à Montagnole (à gauche, le système de dépoussiérage)"

Certains se souviennent peut-être que la mise en route des nouvelles installations de Montagnole n'allait pas de soi, du fait de procès intentés par des riverains de Montagnole, en fait un cousin germain de Jacques et Roger Chiron, propriétaire à Montagnole, particulièrement procédurier et qui travailla les habitants des communes voisines, d'où la constitution de « comités de défense de la population » de Myans, d'Apremont, de Saint-Baldoph (mais pas de Montagnole, on comprend pourquoi). Des instances successives devant le tribunal administratif de Grenoble retardèrent de plus de trois ans la mise en route du four – mais ce fut l'arrêté préfectoral autorisant la mise en route du four qui fut attaqué, et non le permis de construire, ce qui permit d'en continuer l'installation.

L'entreprise finit par gagner sur toute la ligne, par deux arrêts du Conseil d'État de janvier et novembre 1972 (29). Il s'agissait encore une fois de motifs écologiques. Les esprits de certains, à certains moments, furent très échauffés (30). Cela fut l'occasion de campagnes d'affichages (deux au moins) dans les rues de Chambéry, et d'une campagne de presse, dont les archives familiales conservent quelques traces : *Le Monde* (dès le 14 juin 1967, l'article le plus sérieux et « distancié »), *Le Figaro* du 25 juillet 1968 (sur quatre colonnes avec caricature à l'appui, titre : « Le vallon des Charmettes cher à J.-J. Rousseau et le campus universitaire de Chambéry menacés par l'installation d'une cimenterie » :

« Le délicieux vallon des Charmettes où Jean-Jacques Rousseau passa la période la plus heureuse de sa vie est menacé de destruction. Soumise aux lois aveugles du progrès technique, notre société industrielle est prête à sacrifier cette oasis de verdure, de fraîcheur et de calme [...] » « De l'autre côté du coteau, une vision dantesque nous attend. Au fond de la vallée se dressent les installations gigantesques d'une cimenterie moderne qui va araser les collines [...]. » On cite largement les propos de R. Reulos : « Nous sommes assurés d'une distribution quotidienne, par temps de brouillard, de vitriol sous forme d'aérosol. » On finit ainsi : « [...] il y a encore un fait plus grave » : car c'est à Jacob-Bellecombette « à quelques centaines de mètres du grand four à ciment, que se construit le nouveau campus universitaire de Chambéry, prévu pour deux mille étudiants. Pourquoi ne pas implanter une cimenterie à la Sorbonne ? Les causes de la révolte, du moins, seraient pleinement justifiées [...]. (31)»).

Également la *Gazette de Lausanne* (16 octobre 1970 : « Près des rives du lac du Bourget, une usine illégale arrose de vitriol le vallon des Charmettes cher à Rousseau », « une vision dantesque... »), *La Nouvelle revue de Lausanne* (octobre 1970 : « À cent kilomètres de Genève, un site célèbre en péril », qui reprend presque à la lettre, en les amplifiant, les dénonciations du *Figaro* (on perçoit que la source est la même, R. Reulos), (32) et évoque des articles de *L'Humanité dimanche*, *L'Express*, *Le Monde diplomatique*), *Paris-Jour* (« Fondateur : Cino del Duca », 18 janvier 1971 : « Légumes au ciment près de Chambéry »), *Minute* (numéro du 26 janvier au 1^{er} février 1972, sous le titre « Pujade s'en lave les mains » :

« S'il existe en France un endroit où il convient par priorité de bâtir une cimenterie, c'est certainement les Charmettes, près de Chambéry. Rendu célèbre par le séjour de Rousseau, on y trouve notamment un centre aéré, un établissement de cure thermale et les vignes d'Apremont, au vin réputé. Tout cela méritait évidemment d'être arrosé à l'anhydride sulfureux qui s'échappe

de toute cimenterie qui se respecte. M. Chiron, gros industriel bien vu des autorités, n'a pas manqué d'y pourvoir (33) »).

Il y a matière à réflexion sur les mouvements grégaires des journalistes de tous bords, dès lors qu'ils sont correctement circonvenus, et sur l'exactitude de ce qu'on peut lire dans les gazettes (34). (On peut toutefois reconnaître qu'il semble, d'après les documents d'archive, que le système de dépoussiérage commença par donner de très mauvais résultats ; ce n'est qu'au bout d'un an (après donc le 3 février 1970) que des modifications purent lui être apportées pour le faire fonctionner avec les meilleurs résultats.) (35)

L'entreprise Chiron surmonta cette épreuve, qui en fut une au moins pour ses dirigeants ; sa survie ne tenait plus qu'à un fil. Elle put du moins continuer à fonctionner, en développant son activité. Elle assurait la totalité des besoins en ciment de la Savoie et 50% de ceux de la Haute-Savoie. La cimenterie a produit dans les années 1960-70 le ciment ayant servi à construire le tunnel sous le Mont-Blanc (1960, 60 000 tonnes), le barrage franco-suisse d'Émosson (à l'est de Chamonix, 1972, 75 000 tonnes, chantier dont J. Chiron était particulièrement fier qu'il ait été attribué à la cimenterie ; le chantier nécessitait une expédition vers la Suisse de 750 tonnes de ciment tous les trois jours, soit une rame de 27 wagons (36) , la plupart des grandes tours de refroidissement des centrales nucléaires françaises (on exigeait un ciment de qualité supérieure, parfaitement homogène de bas en haut, pour des raisons esthétiques : 130 à 160 m de hauteur, 100 à 130 m de diamètre à la base). (C'est la régularité des produits qui est la qualité première des cimenteries.) Il ne semble pas que la cimenterie ait connu de mouvements sociaux importants – ils étaient moins « suivis » à Chambéry qu'ailleurs en France, les conditions de travail et les rémunérations étant sans doute reconnues comme supérieures à la moyenne.

L'entreprise a été rachetée par l'entreprise Vicat en 1980 (la fabrication du ciment s'est considérablement concentrée, et est aujourd'hui le fait d'entreprises multinationales, à commencer par Lafarge). En 1971, Vicat avait absorbé ses deux concurrents « les ciments de la Porte de France » et « les ciments de Voreppe et Bouvesse (37) ». La concurrence était trop forte, pour une usine employant un peu plus de 200 personnes et dont le marché était limité aux deux départements savoyards, sauf exceptions (un peu de « dumping » de la part de Vicat et c'en était fini de la cimenterie savoyarde). L'usine de Montagnole a finalement été mise en sommeil en 1993 (il semble qu'elle ne serve plus que ponctuellement, pour des essais de ciments très particuliers, selon une communication de M. Merceron-Vicat en 2011).

Voilà donc, brièvement retracée, l'histoire d'une entreprise savoyarde, et même chambérienne, qui a su rester vivante et indépendante pendant un siècle, relevant nombre de défis, dirigée de père en fils sur trois générations, dont deux générations de frères. Il n'y en a pas tant en Savoie... Son histoire mériterait d'être étudiée de plus près, et par des professionnels, dans la mesure où des archives existent encore. (38)

Jean-François Chiron

Notes

1) Maurice Vincent, *Le métro de Montagnole. Histoire d'une cimenterie savoyarde*, en vente chez l'auteur, 1990, 40 pages ill. (rédigé sur les indications de J. Chiron).

Jean Lemasson, Historique de la cimenterie, 126 pages manuscrites (« À M. Jacques Chiron, à M. Roger Chiron. Hommage d'un ancien aux brillants continuateurs de l'Usine ancestrale »). Non daté ; fin des années 1970, début des années 1980 ?

Un certain nombre de documents sont conservés dans les archives familiales. Également nombre de photographies.

2) Les chronologies aujourd'hui publiées par Alpina donnent 1844 pour la création du moulin par Antoine Chiron.

3) Un tableau de J. Moriond représente les fours de La Revériaz. Voir une vue en coupe du four dans *Le métro de Montagnole, op. cit.*

4) 1875, t. II p. 512 s.

5) Il semble que la femme de Jacques Chiron, Marie Girod, fille de Claude, boulanger place Saint-Léger, tenait la comptabilité, faisait la correspondance et la paie des ouvriers.

6) R. Durand (*Un siècle dans les mines de Savoie*, Éditions GAP, 2010, p. 61-62) donne les attendus d'un jugement du tribunal correctionnel de Chambéry de 1907 à propos d'un accident mortel survenu dans une mine.

7) J.O. Viout et Cl. Fachinger, *Mémoire en Images. Chambéry*, Alan Sutton 1998 (2002²) p. 67 (deux illustrations), donnent pour 1912 50 ouvriers et 16 000 tonnes/an.

8) 2^e série t. VI 1899-1900 p. 63 s., ici p. 131-133 (M. Badoureau, « Le passé, le présent, l'avenir de l'industrie minérale dans l'arrondissement minéralogique de Chambéry »). Voir aussi R. Durand, *op. cit.*, p. 55-62, avec photos et plans des carrières souterraines. L'auteur note (p. 57) avoir identifié onze carrières différentes, l'ensemble des galeries pouvant atteindre trente kilomètres de long.

9) Une note dans les archives mentionne que les industriels des ciments de Vimines avaient pour eux, via le marquis de La Serraz, « toute la noblesse » et « un conducteur des Ponts et Chaussées » dont on donne le nom.

10) Format « à l'italienne » « le ciment... » 8 p. illustrées sur la fabrication du ciment.

11) J. Gillio, *Chambéry. Ses conditions géographiques et son développement*, Chambéry, Librairie Dardel, 1946, p. 74 (extrait de la *Revue de géographie alpine* XXXIV/1 et 2, 1946). L'auteur note que l'usine « peut concurrencer les chaux et ciments grenoblois car son équipement est très moderne. » Il avait noté p. 73 que, à la fin du XIX^e siècle, les chaux et ciments sont « en plein essor à La Revériaz et Vimines (112 ouvriers et 3 entreprises). »

12) *Op. cit.*

13) 25 à 30 chevaux dans *Voie étroite*, art. cité note suivante, qui précise : quatre chariots pour les 15 tonnes.

14) À voie de 0,60 m, longue de 5 km pour plus de 150 m de dénivellation : l'usage de la crémaillère s'impose, ainsi que « de grands S dans le tracé de la voie en site propre » (G. Jenny, « Voie étroite industrielle : La cimenterie Chiron (Savoie) », *Voie étroite* (Revue de l'Association picarde pour la Préservation et l'Entretien des Véhicules Anciens), n°100 (1987/3), p. 23-25 (ill.)). « Deux locomotives à vapeur du type 020T, construites en Allemagne, sont affectées à la ligne. Elles remorquent quatre wagonnets, et apportent à chaque rotation 10 tonnes de pierre à l'usine. Par mesure de sécurité, deux serre-freins assistent le mécanicien et protègent le passage à niveau de la route de Lyon. » On parle, pour 1912, de 20000 t. de ciment. Voir R. Durand, *op. cit.*, p. 58-61, qui décrit un accident survenu en 1913 dans le tunnel.

15) Voir, pour de nombreux détails, *Le métro de Montagnole*, *op. cit.*, et *Voie étroite*, art. cité.

16) Monographie de la commune de Jacob-Bellecombette.

17) « Nous devons donc trouver un autre moyen d'échapper aux réquisitions allemandes. Au début de janvier nous décidons de nous orienter du côté "qualité du ciment" malgré les risques que cette formule comporte. La réaction ne se fait pas attendre et le 23 janvier nous recevons avis que notre ciment réceptionné depuis le 5 janvier ne donne plus satisfaction (et pour cause) [*Die Kochprobe zeigt, dass der Zement vereinzelt treibende Teilchen enthält*]. On nous met en demeure de remédier aux défauts signalés sinon notre ciment "ne sera plus accepté" (!). Nous répondons que les difficultés de fabrication, la

mauvaise qualité des combustibles mis à notre disposition ne nous permettent pas de faire mieux et nous cessons les livraisons. Notre réponse n'ayant pas amené de réaction, nous échappons à partir de ce moment à tout nouveau prélèvement allemand. »

18) *L'ingénieur. Organe de l'union des ingénieurs Dauphiné – Savoie* n°64 (4^e trimestre 1964, 16^e année), p. 41.

19) À partir de 1950, R. DURAND, *op. cit.*, p. 55.

20) Le document de 1960 « le ciment... » indique que les deux départements savoyards réunis ont consommé, en 1959, 350 000 t. de ciment ; l'usine Chiron ayant cette année livré, dans les deux départements savoyards, 232 000 t. de « liants hydrauliques » (on note que la quantité nécessaire à la construction d'une petite villa est d'environ 30 t., un barrage comme Roselend nécessitant de 200 à 300 000 t. de ciment).

21) Art. du *Dauphiné Libéré (DL)* du 21 janvier 1970.

22) La notice de *L'ingénieur* indiquait en 1964 : « La poudre crue est préparée près de la carrière par voie sèche dans une installation à broyeur-sécheur largement automatisée. Elle est transportée par le souterrain de liaison jusqu'aux quatre fours verticaux de l'usine de Chambéry. » Ajoute : « Un four rotatif – 800 à 1000 tonnes/jour – est actuellement à l'étude, son installation est prévue à la carrière. [...] L'usine produit une importante proportion de ciment de laitier au clinker type CLK (80% de laitier – 20 % de clinker). Un train de laitier de 1000 tonnes fait une navette hebdomadaire avec la région de l'Est. »

23) Dernière explosion le 5 mai 1962 à 21h 12. Il a fallu 18 mois, à raison de 2,40 m par explosion. De 6 à 7000 tonnes de déblais furent évacués pour la partie creusée dans la roche (1500 m ?) (art. du *DL* du 6 mai 1962).

24) Cf. *Le métro de Montagnole, et Voie étroite.*

25) Art. du *DL* du 21 janvier 1970.

26) 400 000 tonnes/an selon un article du *DL* de 1995.

27) Selon *Voie étroite*, « dans un immense puits de stockage de 12 m de diamètre et 140 m de profondeur », sous lequel arrivait le nouveau tunnel, long de 3,8 km.

28) Selon *Voie étroite*, le four fonctionnait grâce à 170/180 tonnes de poussière de houille provenant des Houillères du Dauphiné ; mais pouvait aussi fonctionner au fuel, au gaz ou à l'huile usagée.

NB : après autorisation du PLM, un embranchement à voie normale de 1800 m avait été réalisé pour relier l'usine de La Revériaz à la gare de Chambéry, avant ou après la première guerre.

29) Renvoyons aux deux arrêts du Conseil d'État : 5 janvier 1972 et 3 novembre 1972, passablement techniques, déboutant les consorts Reulos et les différents comités de défense.

Un document des archives, daté du 16 janvier 1971, note que les actions entreprises « ont servi de prétexte pour bloquer pendant plus de trois ans la mise en service du four » et ajoute : « On comprend aisément que ce veto prolongé ait empêché toute mise au point pendant la période où les fours anciens étaient encore en état de marche. Une installation aussi complexe exigeait en effet de longs et minutieux tâtonnements, avant de pouvoir devenir un outil de production efficace. » On note aussi que « l'arrêté [du préfet de la Savoie] d'autorisation du 10 août 1967 est le plus rigoureux et le plus précis qui ait jamais été pris en France pour l'industrie du ciment. »

L'arrêt du Conseil d'État du 3 novembre note que « dans son rapport établi le 4 juillet 1967 à la suite d'une consultation régulièrement faite [...] le Conseil départemental d'hygiène a donné un avis favorable au projet » ; on ne saurait donc « se prévaloir de la circonstance que les installations litigieuses avaient commencé à fonctionner avant qu'il n'ait été statué sur la demande d'autorisation, pour soutenir que ladite demande devait obligatoirement être rejetée ».

30) Reproduisons un tract demi A 4 conservé dans les archives (pas le plus violent...) :

« Halte à la Pollution... ET À LA MORT BLANCHE distillée par la cimenterie CHIRON/Malgré les décisions Répétées du Tribunal administratif de Grenoble, la Cimenterie CHIRON arrose toute la Région de Montagnole et de Jacob-Bellecombette d'une poussière blanche qui ensevelit tout, les arbres, les prés, les toits et qui s'insinue dans les poumons. Chambériens, venez vous rendre compte sur place de la façon dont un Industriel qui ignore systématiquement les décisions de justice, empoisonne toute une population. S'il n'est pas mis fin sans tarder à cette Situation intolérable, l'expérience ayant prouvé que, dans ce pays, seule l'action directe est payante, la population ainsi bafouée, à son tour, passera à l'action. Menace ? Non... Simple avertissement. » (Imp. P. Poncet Chambéry). Voir aussi une affiche dessinée par E. Meyer (devenue par la suite une amie de la famille).

31) Chacun sait qu'il y a une bonne distance entre l'université de Savoie, à Jacob, et les installations de Montagnole... Il apparaît, au vu de l'arrêt du Conseil d'État du 3 novembre 1972, que les requérants avaient invoqué « la présence d'un centre universitaire dans la région où devait s'implanter l'établissement litigieux » pour soutenir que l'arrêté préfectoral attaqué aurait dû être précédé d'une consultation de l'inspection académique de Grenoble ou du ministère de l'Éducation nationale. De même, dans un article du *Dauphiné* du 30 mars 1966 (hostile), on fait état d'une lettre du ministère de la santé du 30 mars 1965 écrite « à l'un des opposants » : « Il m'apparaît important d'éviter la pollution atmosphérique en un lieu à proximité duquel doivent se trouver un centre aéré et une cité (*sic*) universitaire ».

32) On trouve les mêmes expressions dans les articles des deux journaux de Lausanne, comme si les deux journalistes s'étaient copiés, après s'être inspirés de l'article du *Figaro*.

33) Copie autographe dans les archives d'une lettre au rédacteur en chef de *Minute* de Olivier Clément, « ancien élève de l'ENS, agrégé de l'université », sur le thème : votre journal si remarquable n'a pas en l'occurrence rendu compte d'une réalité que je connais bien.

34) Voir aussi Fanny Deschamps, *Vous n'allez pas avaler ça ! Le tour de France des pollués. Une série noire et un réquisitoire*, Albin Michel, 1971, p. 18 : « Péchiney aurait tort de se gêner [les pages précédentes sont consacrées aux dégâts provoqués par l'usine de Maurienne]. En Savoie, les saccageurs de tout poil m'ont l'air bien vu, même les petits. À Montagnole, près de Chambéry, un nouveau four de cimentier asperge le pays de sa crasse illégale, depuis plus d'un an. Le préfet, talonné par les plaintes, a fini par nommer des experts pour aller voir... Il y a 8 mois de cela et les experts n'ont pas encore eu le temps de voir. Un four à ciment sans dépoussiéreur rejette environ 15 tonnes de poussière par 24 heures. C'est mesuré depuis longtemps, mais les autorités locales ont besoin d'attendre le résultat des prélèvements avant d'aller ennuyer le patron du four. » La suite, sans transition, porte sur les dégâts infligés à la Vanoise.

35) D'une note manuscrite de J. Chiron : « Le dépoussiérage électrostatique construit par Humboldt du four de Montagnole donna, dès la mise en marche de ce four, de très mauvais résultats. Au bout d'un an, grâce aux modifications conseillées par Roger, un constructeur français le rendit totalement efficace. Un procès fut alors intenté aux Allemands, et gagné. »

36) Selon le *DL* du 21 janvier 1970, le marché (fourniture et transport) devait faire entrer en France pour 10 millions de francs suisses, soit plus de 10 millions de francs d'alors.

37) Le « coup d'œil sur les cimenteries régionales » de *L'ingénieur* donne, à la date de 1964, quelques indications. Avec la cimenterie Chiron, on évoque Porte de France, avec trois installations, à Porte de France, Saint-Égrève et Sassenage, pour 250 000 t./an (Chiron : 280 000) ; Vicat avec cinq usines, Genevrey-de-Vif (au sud de Grenoble, le site historique), La Grave de Peille près de Nice, Aouste près de Valence, La Perelle près de St-Laurent-du-Pont, Montalieu « de beaucoup la plus importante » dans le nord-Isère, le tout pour « largement 2 000 000 » de tonnes ; et enfin Voreppe et Bouvesse (installations dans ces deux lieux, surtout le deuxième), pour 1 000 000 t./an avec 175 employés à Bouvesse.

Dans une brochure des archives, *Chaux et ciments*, on indique qu'on a produit en 1961 15 500 000 tonnes de ciment en France ; une brochure *L'industrie cimentière française* indique pour 1980 29 100 000 tonnes (peut-être avec les chaux hydrauliques ; donne pour les deux 16 690 000 t. en 1961).

38) Rappelons l'exposition « Mémoire de la Cimenterie Chiron » organisée à la galerie Euréka (Curial) en 1996, avec de nombreux documents photographiques.

Séance du 20 mai 2015

Andrée Mansau, *membre titulaire*

*Une princesse savoyarde reine d'Espagne
de 1701 à 1716 :
Marie-Louise Gabrielle, épouse de Philippe V.
Le sceptre et le lit.*



Victor Amédée II, ses deux
filles et son fils (Anonyme
italien – vers 1714)

« *La Savoyana* », le peuple espagnol nommait ainsi Marie-Louise Gabrielle, fille de Victor Amédée II, duc de Savoie, prince de Piémont puis roi de Sardaigne, et d'Anne-Marie d'Orléans¹ (1669-1728), qui épouse le 8 mai 1701 Philippe V (1683-1746), petit-fils de Louis XIV, proclamé Roi d'Espagne pour succéder à Carlos II, dernier Habsbourg. Née le 17 septembre 1688 et décédée le 14 février 1714, elle était la sœur cadette de Marie-Adélaïde (1685-1712) qui épouse en 1697 Louis de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV et futur roi de France. À treize ans, elle abandonne Turin pour Madrid et donne plusieurs héritiers au premier Bourbon monté sur le trône espagnol de la Maison

d'Autriche. Elle écrira de nombreuses lettres à sa grand-mère Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours (1664-1724), régente de 1675 à 1684, qui réside au Palais Madame de Turin. La princesse des Ursins, « virago » qui conseillait la Reine tout en espionnant pour le compte de Louis XIV, donne aussi des nouvelles de la Reine d'Espagne à Marie-Jeanne-Baptiste. La guerre de Succession d'Espagne a fait couler des flots d'encre ; la princesse des Ursins écrit lettres et rapports à Louis XIV évoquant le roi et la reine d'Espagne dans

la guerre et dans leur intimité alors que Saint-Simon, qui sera ambassadeur de France en Espagne, est déjà « l'espion sublime » qui écrit ses *Mémoires* politiques. Cependant, Élisabeth Farnèse, la seconde épouse de Philippe V qui aimait écouter les castrats, mais qui assura la pérennité dynastique des Bourbons d'Espagne et de Naples, a retenu plus souvent l'attention que Marie-Louise Gabrielle.

Les correspondances conservées à Turin : 145 lettres inédites de la Reine Louise-Marie-Gabrielle, 35 lettres écrites entre 1701 et 1713, également inédites, de la princesse des Ursins, racontent les drames intimes, les naissances de princes monstrueux et inaptes à régner, la vie dans le vieux palais royal de Madrid. Les lettres de Marie-Jeanne-Baptiste conservées à Madrid, les archives espagnoles concernant Louis I de Bourbon (1707-1724), roi d'Espagne de février à août 1724, fourniront certainement d'autres éléments pour mieux connaître cette descendance espagnole de Victor-Amédée II et Anne-Marie d'Orléans et le rôle joué par Marie-Jeanne-Baptiste que l'on considère inactive après sa disgrâce de 1684ⁱⁱ.

Ces correspondances juxtaposent les événements quotidiens, les anecdotes et plus rarement les faits politiques ; le changement qui sépare le duc de Savoie Victor-Amédée II de l'alliance française dans la Guerre de Succession d'Espagne et qui entraîne la défaite et la ruine de la France. Les sentiments intimes et les soucis personnels sont écrits dans les lettres à Marie-Jeanne-Baptiste, dont les historiens disent qu'elle servit de confidente parce que la duchesse Anne-Marie était trop occupée par ses maternités successives.

Maternité, vie quotidienne à l'Alcazar de Madrid et Régence

Les enfants

1- LOUIS I né 25 août 1707 à 10 h. – mort de la petite vérole ou de mélancolie le 31 août 1724, marié en 1722 à Louise-Élisabeth d'Orléans, fille du Régent (1709-1742), ne régna qu'un an ce qui rappela son père sur le trône: « un petit

prince robuste, fait à peindre et beau comme le jour.ⁱⁱⁱ» La reine a dix-neuf ans lorsqu'elle met au monde son premier né.^{iv} Le 26 avril, elle a écrit avec beaucoup d'ambiguïté : « mon fils est grâce à Dieu en bonne santé mais il me donne de petites alarmes. »

2- PHILIPPE, prématuré, né le 7 et mort le 8 juillet 1709. En 1709, la reine attend un second enfant qui naît en juillet. En novembre, elle revient du *Retiro* au Palais « en chaise, le pavé de Madrid est si mauvais que je n'ose aller autrement.» L'infant Philippe ne semble pas normal, bien qu'il tète et dorme ; une grosse tumeur le dépare et il est emporté par des convulsions le 9 juillet : le même jour, la reine annonce pour Turin le départ du Roi pour l'armée et « la mort de son pauvre enfant. » La princesse des Ursins donne plus de détails sur la santé de l'Infant Philippe à Madame Royale le 9 juillet 1709 : « ce Prince était très faible ; il commence à se renforcer parce qu'il dort et fait toutes les autres fonctions. Une excroissance de chair qu'il a apportée au monde et qui est grosse comme un gros œuf, elle est au bout du dos, si elle n'a point de racine dedans. On espère bien. Ce serait grand dommage que nous le perdissions. Clément et Mme de la Salle croient qu'il est venu au monde avant terme. Ce n'est pas la seule peine que nous ayons eue. Mgr le prince des Asturies nous en a donné une autre par la petite vérole, mais nous en sommes grâce à Dieu quittes. Il court dans son appartement comme s'il n'en était pas question. » « Ce prince ne vient pas aussi bien qu'on le souhaiterait. Nous n'avons été, Madame, que six jours dans quelque petite espérance de conserver l'infant. Dieu avait permis qu'il vint avec des difformités au monde qui lui devaient écourter la vie ou qui l'auraient rendu, s'il eut vécu, à charge de lui-même, parce qu'il n'aurait jamais pu se tenir que courbé à cause de l'épine du dos finissant à moitié et auprès de ce cœur (sic), dont tous les chirurgiens ont été étonnés et aussi de cinq onces d'eau qu'il avait dans la tête. Les mêmes chirurgiens prétendent, Madame, que tous les chagrins que S.M. a eu pendant sa grossesse sont cause que la nature n'a pas été assez forte pour achever de former ce prince et cela ne serait pas impossible. »

Mme des Ursins ajoute le 14 juillet 1709 : « malgré le rude accouchement de la Reine, sa santé ne laisse pas d'être bonne... Dans l'état où elle est nous lui cachons avec tous les soins possibles la perte qu'elle a faite et le Roi est le premier par la tendresse qu'il a pour elle à nous donner l'exemple, renfermant dans son cœur son affliction et ne montrant à la Reine qu'un visage serein ».

3- PHILIPPE-PIERRE-GABRIEL 1712-1720^v. Lorsqu'elle met au monde l'enfant, Marie-Louise Gabrielle écrit le 27 juin 1712 à sa grand-mère: « pour l'enfant que Dieu m'a donné, il est tel que nous pouvons le désirer, il est né grand et fort et il y a tout lieu d'espérer qu'il s'élèvera aisément et sans donner beaucoup de peine. Pour son visage, je vous dirai qu'il me paraît très joli, son frère n'en est pas du tout jaloux et l'aime fort.»

4- FERDINAND VI, né le 23 septembre 1713 « La reine d'Espagne accoucha pour la dernière fois d'un quatrième prince. Il eut pour parrain et marraine le roi et la reine de Sicile, ses aïeux maternels, et fut nommé Ferdinand. Il est devenu prince des Asturies par la mort de tous les princes ses aînés ; il a épousé la fille du roi de Portugal et de la sœur des empereurs Joseph et Charles, derniers de la Maison d'Autriche. Il naquit à Madrid le 23 septembre de cette année, et y fut proclamé et juré aux *cortes* de 1724 successeur de la monarchie des Espagnes. ^{vi}» La nouvelle arriva à Versailles le 3 octobre 1713. Décédé en 1759, roi de Naples avant d'être roi d'Espagne en 1749, époux de Barbara de Bragançe, il meurt sans héritier et il est enterré à Madrid, aux *Salesas reales*.

Charles III, 1716-1759, fils de la reine Élisabeth Farnèse, d'abord roi de Naples de 1716 à 1738, comme Ferdinand VI, assura la succession des Bourbons en Espagne et il fut réformateur, « despote éclairé », comme son frère.

Accouchements et maladies de la Reine

Comme le montrent ses portraits les plus réalistes, la Reine qui avait contracté dans son enfance une tuberculose soignée par des boissons lactées, était atteinte d'une inflammation chronique des glandes qui gonflait son cou et sa tête. Dès avril 1702, elle écrit à Turin : « les médecins ne connaissent pas encore mon naturel, mais pourtant(sic) le Roi en a un qui est fort habile, qui est Français ». Elle écrit à sa grand-mère, le 27 août, avoir quelque « inquiétude sur les glandes que j'ai au cou » et sur lesquelles on pose des emplâtres, puis le 5 novembre 1708 : « mes glandes vont assez bien », mais le

28 janvier 1709 l'inflammation continue avec des glandes « au bas de la joue, mais j'en ai plusieurs au-dessus de l'oreille et à l'entour du cerveau.»

En avril-mai 1711, nouvelle maladie de la Reine qui ira prendre l'air à Corella^{vii}. Mme des Ursins propose en septembre-novembre 1712 d'aller faire des soins à Bagnères où Mme de Maintenon avait amené jadis les enfants de Mme de Montespan.

Le 15 août 1707, accouchement du premier né et futur prince des Asturies : « ce sera bientôt, et j'ai une grande envie d'être délivrée d'un fardeau qui est bien incommode. » Louis naît le 25 août 1707, jour de la saint Louis, son parrain sera Louis XIV, que le duc d'Orléans, oncle de la Reine alors à Madrid, représentera ; sa marraine est la duchesse de Bourgogne, sa tante, que la princesse des Ursins représentera. L'enfant « fort comme un Turc, le visage au monde le plus aimable » a le visage couvert de gale lors de la cérémonie.

Le 25 août, la Princesse des Ursins annonce la naissance du futur Louis I : « La Reine votre petite-fille est accouchée très heureusement d'un prince des Asturies à dix heures un quart du matin. Sa Majesté n'a guère été plus d'une heure dans les grandes douleurs pour mettre au monde un petit prince robuste, fait à peindre et beau comme le jour.»

Le 29, une autre lettre annonce le « très bon état » de la santé de la Reine ; « Clément et la garde en sont dans un perpétuel étonnement et en même temps charmés. Monseigneur le Prince des Asturies est d'une si furieuse avidité, qu'à peine sa nourrice a-t-elle du lait suffisamment pour le contenter ».

« Les cérémonies du baptême de mon fils se sont faites la semaine dernière. Je crois que vous savez que mon oncle a été le parrain au nom du Roi de France et la princesse des Ursins pour la sœur en a été la marraine. Le cardinal Portocarrero qui fait cette fonction l'a faite magnifiquement. Tout se passe magnifiquement hormis de la part de mon fils qui ne fit que pleurer et qui fit



Portrait de
Marie-Louise de Savoie
par Melendez

voir son visage tout galeux. À part cela il se porte à merveille et continue à être gros et gras. » (Madrid, 12 décembre 1707).

Le 7 avril 1709, le jurement du prince des Asturies par le cardinal Portocarrero, a lieu à l'église du *Retiro* et une lettre de la Reine parle le 8 avril de la magnificence de la cérémonie des États et « de la sagesse merveilleuse de la part de son fils ».

En septembre, le petit Louis a eu sa première dent en janvier 1709 et il a déjà seize dents et le 14 octobre au retour du Roi : « mon fils l'a fort bien reconnu et fait de grands progrès dans la parole ». La crainte de la mort du seul héritier du trône la poursuit comme la peur d'avoir d'autres enfants « mon fils se porte à merveille et Dieu me le conservera. Je vous avoue que je n'en souhaite point d'autre. » Ces confidences sont rares de la part d'une reine : elle dévoile ses sentiments les plus intimes au milieu d'une lettre qui parle des malheurs de sa mère, sans cesse en couches et qui vient de perdre un enfant, Emmanuel – Philibert, né en 1705 et mort-né. Elle garde le souvenir des grossesses de sa mère en avril 1707 et en décembre 1711 « je n'ai pas même les migraines tant de migraine que j'avais dans le commencement de la grossesse de mon fils ; elle me fait souvenir que quand vous étiez grosse de mes frères vous vous portiez aussi bien ». Le 4 mars 1707, Marie-Jeanne-Baptiste reçoit la nouvelle de la grossesse de la Reine par Mme des Ursins : « Il y a quelques jours que la Reine a senti remuer son enfant. » Et le 4 septembre 1707, un portrait du petit prince des Asturies part vers Turin « je crois qu'il aura la bouche façonnée comme VAR et ses yeux paraissent fort grands et d'une couleur non brune. Tout le monde dit qu'il a l'air de la Reine, mais il est difficile de pouvoir en juger à l'âge qu'il a ».

Outre une nouvelle dent qui pousse le 26 novembre (1709), « mon fils a depuis hier soir une grosse dent de plus », elle évoque le 17 mars 1710 sa « docilité merveilleuse » et le 14 avril, l'enfant « dit son catéchisme et le *pater*. »

Le 4 juillet 1711, « de bonnes nouvelles à vous dire de mon fils, le petit engraisse tous les jours. Toutes les personnes qui le voient disent qu'il paraît au mieux et effectivement, il est fort robuste ». En décembre 1712, la crainte de la petite vérole pour ses enfants la conduit du Palais Royal au *Retiro*, plus aéré.

En mai 1713, la reine, enceinte de nouveau, a une grossesse pénible : une saignée en juillet et des souffrances, la chaleur, un accès de fièvre, rien ne lui est épargné ; ses glandes ressortent, énormes, et un nouvel Infant, le futur Ferdinand VI, naît le 23 septembre 1713. De novembre à décembre 1713, elle garde le lit car elle ne se remet pas de la naissance de Ferdinand qui a eu lieu le 23 septembre et elle parle de ses douleurs. En novembre, elle écrit à sa mère « ma santé, ma chère mère n'est pas encore bien forte, une fluxion sur la tête et la tête qui me tourne », mais elle parle des enfants qui se portent à merveille, « le petit ne saurait être mieux venu et c'est un plaisir de le voir quand il est démaillotté. » Le 27 novembre, Mme des Ursins écrit à la Princesse de Condé que la reine ne sait pas qu'elle est condamnée ; elle souffre d'insomnie, manque d'appétit, tousses. Sa fièvre est soignée avec du quinquina mélangé d'opium ; on tenta le lait après le quinquina. Le 18 janvier, Dangeau note que la reine est perdue et Fagon, médecin de Louis XIV, approuve de Paris le lait de femme ainsi que les bains chauds destinés à fondre les glandes. Elle pleure lorsque le Roi lui demande de se confesser. Helvétius déclare que seul un miracle peut la sauver ; on amène donc les reliques de San Isidro. Elle meurt le 14 février 1714 après avoir béni ses enfants^{viii}. « La reine d'Espagne, depuis longtemps violemment attaquée d'écrouelles autour du visage et de la gorge(...) Ne tirant aucun secours de médecins, elle voulut avoir Helvétius, et pria le roi par un courrier exprès de le lui envoyer. Helvétius fort incommodé, et sachant d'ailleurs l'état de la princesse, ne voulait point y aller ; mais le roi le lui commanda absolument... Helvétius arrive à Madrid le 11 février, dès qu'il eut vu la reine, il dit qu'il n'y avait qu'un miracle qui put la sauver. Elle avait un confesseur jésuite ; elle fit comme madame la dauphine sa sœur : lorsqu'il fut question des derniers sacrements, de penser tout de bon à la mort, elle le remercia et prit un dominicain. Le roi d'Espagne ne cessa que le 9 de coucher dans le lit de la reine. Elle mourut le mercredi 14 avec beaucoup de courage, de connaissance et de piété.^{ix} »

Les médecins

En 1702 Philippe V a pour chirurgien Jean-Baptiste Legendre qui demandera à être anobli et dont la fille épousera un domestique du palais. Les chirurgiens espagnols sont mauvais et les matrones ne connaissent pas leur métier.

Le 4 avril 1707, Philippe V écrit à Louis XIV : « La reine sent depuis quelques jours remuer son enfant, cela achève d'assurer pleinement sa grossesse. Elle a

été saignée aujourd'hui et elle s'en porte, Dieu merci, fort bien. Aussi je vous prie de disposer Clément, ou s'il ne pouvait pas venir, celui que vous jugerez le meilleur, à être ici fin de juin et comptez que vous ne pourriez me faire plus grand plaisir que celui-là puisqu'il y va du tout pour moi, et que sans cela, s'il arrivait la moindre chose à l'accouchement de la reine, je ne sais ce que nous ferions, n'ayant ni chirurgien ni sage-femme qui s'y entende^x .»

Mme des Ursins a précisé le 4 mars à Marie-Jeanne-Baptiste que le chirurgien français, sans doute Legendre, a saigné la Reine à mi-terme : « les Espagnols ne saignent jamais les hommes et les femmes qu'au pied, ce qui me paraît de plus extraordinaire c'est que la plupart des dames se font saigner sept ou huit fois pendant leur grossesse et après qu'elles sont accouchées ; leur exemple ne me paraît pas bon à suivre car elle sont bien maigres et très défigurées. V.A.R. sera bien aise de savoir que la Reine sa petite fille est parfaite en tout ».

13 juin 1707, la reine écrit : « ma sœur m'envoie son accoucheur et sa garde ; ils sont déjà ici l'un et l'autre, qui me sont très nécessaires car je ne suis pas persuadée de l'habileté des sages femmes de Madrid. Un chirurgien est toujours plus que la garde. Ici, ils ont très peu de soin des femme en couche ». Il s'agit de Julien Clément qui fut le médecin accoucheur de Louis et de Ferdinand ; il arrive à Madrid avec Mme de la Salle, la sage-femme, le 5 juin 1707 ; tous deux reviendront à Paris peu après l'accouchement.

La vie quotidienne

Faire face au froid, aux chaleurs, aux maux de tête provoqués par le chauffage des *braseros*, les menus détails abondent dans les lettres ; le 4 mars 1702, la reine évoque pour sa grand-mère le dernier jour de Carnaval à Barcelone, les masques et le bal. La prédication de Carême, le 25 mars 1702, toujours à Barcelone, la laisse assez froide : « le meilleur de toute l'Espagne. Apparemment, je ne connais pas encore la beauté des sermons espagnols, et quoique je l'entende, cela ne me paraît pas ainsi. Le Roi et moi nous sommes soignés et purgés cette semaine par précaution. » Le 13 mai, à Saragosse, elle trouve plus de promenades qu'à Barcelone et elle visite les couvents des carmélites et la Chartreuse en juin.

Le 11 août 1702, elle mentionne le « chaud brûlant » de Madrid et une promenade à la Floride : « l'air d'ici n'est pas bon pour prendre du café. J'en prends quelquefois et je m'en trouve fort bien » ; en revanche, le chocolat ne semble pas lui convenir : « le chocolat ne me fait pas trop de bien, je veux vous mander qu'il y a fort longtemps que je n'en ai tant pris » puis elle ajoute dans la lettre du 5 mars 1702 « les vins de Perpignan sont beaucoup plus ressemblants à ceux de Piémont que celui de Champagne, voilà pourquoi j'en bois ». Lorsque le roi a la rougeole en février 1702^{xi}, le couple est séparé, mais le 11 février « la princesse des Ursins a jugé à propos que je le vois car je l'ai déjà eue » (À Marie-Jeanne-Baptiste). En mars 1703, « un accès de fièvre tierce (est) guéri par le quinquina » et elle prend de l'émétique. En 1704, « la ville (Madrid) est pleine de petite vérole. »

Le 19 juin 1707, du *Buen Retiro* (sic) Mme des Ursins mentionne pour Marie Jeanne Baptiste la « perfection de la Reine...c'est l'opinion de Clément et de la garde de Mme la duchesse de Bourgogne qui sont arrivés depuis peu et que j'ai fort désiré. Ils ont trouvé que la reine est en parfait état et fort grosse. S.M. se promène tous les jours dans les jardins de ce palais afin d'accoucher plus facilement...Les très grandes chaleurs que l'on trouve au Retiro forcent à retourner au palais de Madrid. J'ai pourtant fait des appartements où la reine sera proprement et avec dignité, dont S.M. aurait grand besoin, car vous ne sauriez imaginer ce qu'était son logement avant que j'y eusse mis la main...Elle se sent soulagée de se trouver comme elle est présentement.^{xii}»

Le 12 août 1707, Mme des Ursins se réjouit de la guérison de la fluxion au visage de Marie-Jeanne-Baptiste, la duchesse-mère et « ajoute au sujet des couches : « Clément doute que ce soit avant le 20, mais il croit que ses couches seront fort heureuses...les grandes chaleurs incommodes la Reine, l'empêchant de dormir la nuit. Nous avons des nourrices dont M. Clément est assez content. »

La Princesse ajoute une réflexion marquée par les relations sociales à l'époque sur la « rareté des bons laits surtout pour nos Princes et Princesses dont la vie est si importante ». Les bruits qui courent dans Madrid sur l'accouchement de la Reine obligent cette dernière à se montrer au balcon. Le 30 février 1713, « la galle (sic) me dure toujours ».

Le roi, fort amoureux et fidèle, tombe malade en Italie en 1702 ; Louville, chef de la maison française du roi d'Espagne et gentilhomme de sa chambre, instruit des affaires d'Espagne par la confiance des deux cours, avait imaginé ce voyage en Italie et l'avait fait accepter à M. de Beauvillier et à Torcy. « Tout s'enfla prodigieusement ; la cause de l'enflure ne trouvant pas d'issue par les vaisseaux forts aussi et peu accoutumés à céder d'eux-mêmes à la nature reflua dans le sang ; cela causa des vapeurs considérables. » Yves Coirault, l'éditeur moderne de Saint-Simon parle « d'imagination gaillarde qui reflue dans cette physiologie » ; « l'espion sublime » devrait ces renseignements à Louville qui demande à Paris qu'on tire le roi de son esclavage en renvoyant Mme des Ursins et en exilant Medinaceli « la reine sent que son mari est un imbécile. » Au temps de la Régence, Saint-Simon persiste : le roi « est une bête, et qui ne se mêle de rien ». D'autre part, le roi aime chasser ; en février 1713, il participe avec la Reine à une battue de loups.

La vie à Madrid

La Reine mentionne en août 1702 qu'elle joue du clavecin ; le 8 septembre 1705, « je joue du clavecin, j'apprends à jouer de la guitare, j'apprends aussi la musique. » Elle ajoute « il est vrai que je vais de temps en temps dans les églises mais par cela je ne le trouve pas trop divertissant ; il faut passer d'ordinaire par des rues fort mal pavées et qui sentent fort mauvais. Les églises sont belles mais cela n'empêche pas qu'on y crève de chaleur l'été et qu'on y gèle l'hiver ; j'aurai ce plaisir aujourd'hui que nous allons à une église où il y a la messe de la Vierge, mais celle-ci n'est pas si incommode car elle est fort près du palais ». Le 23 septembre 1706, de Burgos, elle évoque le monastère royal de *Las Huelgas* « je ne vais pas non plus dans les couvents de filles en ce pays, si vilains et si malpropres qu'ils ne font aucun plaisir ; je n'ai été qu'une fois à un appelé Las Huelgas^{xiii} qui est un couvent fameux, où l'on ne veut que des personnes de qualité ; cela ne m'a donné aucune envie d'y retourner ».

Elle avoue s'habiller plus souvent à la française qu'à l'espagnole, bien qu'elle envoie un habit à l'espagnole à sa sœur la duchesse de Bourgogne. L'affaire du *tonsillo* avec les dames espagnoles occupe plusieurs pages de Saint-Simon qui n'ira en Espagne que bien plus tard mais qui rapporte comme s'il avait tout vu. Elle fait faire des habits à l'espagnole sur les galères qui en 1701 l'ont

conduite en Espagne. « Une très belle robe de chambre d'étoffes d'Inde fort riche et fort ajustée » lui est offerte en 1701 par la princesse des Ursins. En 1707, pour la naissance de son premier fils Louis, le cardinal Portocarrero lui offre « une grande pièrrierie d'émeraudes et de diamants estimée 1500 pistoles et une à la Princesse des Ursins de 800, que nous ne jugeâmes pas à propos d'accepter.»

Le 8 février 1703, la Reine s'est installée dans une nouvelle chambre à l'Alcazar^{xiv} « car je ne pouvais m'accoutumer aux brasiers qui montent à la tête et qui du reste ne réchauffent pas, on sent toujours une odeur de charbon qui incommode fort. » Mme des Ursins arrange sa chambre au palais royal « je tacherai qu'il n'y ait point de punaises dans les tapisseries et dans les lits et ce ne sera pas peu si j'en viens à bout ». Le 28 janvier 1708, la reine doit changer la nourrice de son fils Louis : « j'en ai été bien fâchée, mais il fallait bien le faire pour remettre ce pauvre enfant déjà fort anémié et qui maigrissait... mon fils a changé considérablement en mieux, il engraisse... Une petite galerie pour aller dans sa chambre, je n'ai point de gouvernante et c'est la princesse des Ursins et moi qui y sommes toujours... » La Reine énumère ensuite le personnel qui s'occupe de l'enfant : une sous-gouvernante couche dans la chambre, une remueuse qui est fort adroite, et une autre femme pour la soulager, trois femmes de chambre et la faiseuse de bouillies. En mai, son fils Louis, filleul de son grand-père, le Roi de France, qui a eu en février « une espèce de tumeur sur l'oreille » est en robe, en septembre « il continue à être très fort », et le 23 septembre « sa nouvelle nourrice est fort bonne, il marche presque tout seul » et au *Retiro* elle passe tout le jour avec lui. De nouveaux aménagements sont faits en novembre 1711, et elle écrit le 14 décembre « ma grossesse continue d'être heureuse », mais le petit Philippe-Pierre ne survivra guère plus que son frère Philippe né en 1709. Le 22 octobre 1711, elle évoque son fils, Louis, « mon fils m'amuse fort par ses manières et par ses rires ».

L'amour de la Reine pour ses enfants est attesté également par la *Camarera mayor* « elle est ravie d'embrasser son cher enfant...il rend des visites le soir à la Reine qui le reçoit fort bien et qui l'embrasse de bon cœur » (Lettre du 4 septembre 1707). Le 12 septembre 1707, toujours de Madrid, les nouvelles données à la duchesse-mère confirment la ressemblance de l'Infant Louis avec sa mère, donnent des nouvelles de la santé de la reine et de la visite de l'arrière grand-père, le duc d'Orléans, et de l'envoyé savoyard, le comte de Sassenage :

« Il y a quatre jours que la Reine a commencé à se lever pour dîner et pour s'accoutumer peu à peu à reprendre des forces. Sa couche lui a fait faire une grande évacuation, elle se sent encore les jambes bien faibles.

Mgr le prince des Asturies ne peut être en meilleur état, il est fort engraisé et a des couleurs admirables ; il commence déjà à divertir la Reine en riant et en la regardant avec de très grands yeux, lesquels, je crois, seront d'un bleu obscur.

Le comte de Sassenage qui est venu avec M. le duc d'Orléans pour faire les compliments, ne pouvait se rassasier du plaisir de considérer cet aimable enfant. »

La régente d'Espagne

Marie-Gabrielle n'a aucune fonction réelle de gouvernement ; le mariage, négocié par les souverains, lui donne un rôle très limité d'accompagnement ou de représentation du Roi : « Nous croyons partir demain pour aller voir les états d'Aragon à Fraga » (Barcelone, le 27 novembre 1701). Le 1er janvier 1701, à Barcelone « le Roi a fini ses États. Il monta sur le trône pour les fermer et j'y montai aussi, ce qui n'arrive pas tous les jours aux Reines d'Espagne. » Après la tenue des États d'Aragon, à l'arrivée à Madrid, les mêmes moyens se présentèrent par la régence de la reine, avec plus d'étendue qu'à Saragosse mais Mme des Ursins qui veut influencer la junte et gouverner, cherchera en vain à lui donner le goût du pouvoir.

En mars 1702, elle écrit à madame Royale, que le Roi s'est embarqué pour Naples : « Me voilà déjà revenue de mon voyage en Italie, ma très chère grand-maman, car le Roi a bien voulu faire le plaisir aux Espagnols de me laisser le pays. » De Barcelone, le 9 mars 1702, la princesse des Ursins écrit à Torcy : « On ne peut pas se dispenser de la déclarer régente sans lui faire affront » et elle partira avec la Reine pour ouvrir les États de Saragosse tandis que Philippe V part vers Naples ; la reine préside en réalité une *junta* qui a pouvoir exécutif dans laquelle le cardinal Portocarrero qui ne croît guère aux

ouvertures italiennes de l'Espagne, a le rôle principal. La Princesse des Ursins fera des rapports hebdomadaires sur les audiences de la *junta*. Les Grands d'Espagne sont dans l'ensemble hostiles à la France. Le retour à Madrid se fera le 5 juillet avec lever à 3 ou 4 heures du matin pour éviter la chaleur. La même lettre parle de Vendôme^{xv} et du duc de Bourgogne en Flandres. Le 19 octobre, « la junte jugeait à propos que j'étais prête (sic) à aller à aller dans quelques grandes villes d'Andalousie pour encourager mes peuples à bien se défendre mais ils n'ont pas eu besoin de cela puisqu'ils n'ont pas manqué dans cette occasion d'être de bons sujets ». Elle précise qu'elle n'a « pas de bonnes nouvelles à vous mander » le 7 novembre à propos des ennemis de la couronne en Galice, et deux jours plus tard « il n'y a rien de si ennuyeux et si désagréable à ma fantaisie que de gouverner », tout en ajoutant le 16 du même mois : « je n'aurai pas eu le plaisir de gouverner pendant que j'étais régente et après cela le goût ne me viendrait pas. » Le retour du Roi, le 25 décembre, met fin à cette première régence.

Saint-Simon parle au contraire, en 1705, de l'étrange adresse de la reine d'Espagne « par un conseil profond la reine d'Espagne avait persuadé au roi son mari de choquer en tout les volontés du roi son grand-père, et de négliger en tout ses conseils avec affectation. Le but était de lasser par là, et de lui faire comprendre qu'il n'y avait que Mme des Ursins, bien que traitée et renvoyée toute puissante, qui pût remettre les choses dans le premier état, et le faire obéir en Espagne comme dans les premiers temps.^{xvi} » En 1710, à Madrid, la reine s'adresse au peuple avant l'entrée de l'archiduc d'Autriche, mais le discours est certainement rédigé par Portocarrero, elle part pour Vitoria et elle installe la Cour à Valladolid où arrivent Noailles et Vendôme.

Trois fois régente au cours de la guerre, elle gouverna avec la junte et surtout sous l'influence de Mme des Ursins. Saint-Simon ne flatte guère ses talents « à Versailles l'embarras était que le roi d'Espagne ne put résister aux cris que ferait la reine. » Sa lettre à son père en 1703, « se peut-il, papa, que vous nous abandonniez » ne changea pas le dessein du duc. La Reine d'Espagne rejoignit le roi plusieurs fois à mi-chemin entre la Cour et le théâtre des combats. Elle fut nommée régente pour la première fois en 1702 lorsque Philippe V dut mater une rébellion à Naples, ensuite lorsque le Roi se trouve sur les champs de bataille et en 1710, la Cour se déplaça à Valladolid pour rapprocher le couple royal^{xvii}.

Le 23 janvier 1702, la reine mentionne « l'envie du Roi d'aller en Italie et elle pense l'accompagner s'il se rend à Naples. Les lettres à Victor-Amédée II lorsque ce dernier se retourne contre le Roi d'Espagne et la France et s'allie avec les Autrichiens et les puissances maritimes ne cessent pas de plaider la cause espagnole. Le 28 octobre 1708, la Reine mentionne à Victor-Amédée des « vastes desseins des Anglais et des Hollandais en Espagne, (...) la déclaration pour nous de l'électeur de Bavière, l'heureuse victoire que le marquis de Villars remporte en Allemagne sur l'électeur de Bavière, chasse la flotte ennemie de l'Andalousie^{xviii} .»

Début mai 1714, Saint-Simon note le piteux état physique de la Reine : « Il y avait déjà quelques mois que la santé de la reine d'Espagne était altérée : il lui était venu des glandes au cou, qui peu à peu dégénérèrent en écrouelles. Elle eut des rechutes de fièvre fréquentes ; mais elle ne s'appliquait pas moins au rétablissement des affaires. ^{xix}»

Madame des Ursins, virago ou âme damnée de la « veuve du cul-de-jatte Scarron » ? ^{xx}



Mme des Ursins.
1670. Musée Condé, Chantilly

Saint-Simon juge ainsi la princesse des Ursins « elle savait trop la carte de la cour », « Laissons-là triompher », « la divinité de la cour » pour ses entretiens particuliers avec le roi et Mme de Maintenon ou encore « J'étais flatté de cette confiance de la dictatrice de la cour ^{xxi} ». Des Ursins mérite tous ces qualificatifs pour son rôle auprès de Marie Louise Gabrielle en Espagne. « Si on se souvient de ce que j'ai déjà dit de la princesse des Ursins, lorsqu'elle fut choisie pour être *camarera-mayor* de la reine d'Espagne à son mariage, et depuis, lors de l'apparente régence de cette princesse pendant le voyage du roi son mari en Italie, on verra que Mme des Ursins

voulait régner. Elle n'y pouvait atteindre qu'en donnant à la reine le goût des affaires et le désir d'y dominer, et se servir du tempérament de Philippe V et des grâces de son épouse pour un partage du sceptre, qui, en laissant l'extérieur

au roi, en ferait passer la puissance à la reine, c'est-à-dire à elle-même qui la gouvernerait, et par elle le roi et la **monarchie**.^{xxii}» Dès 1701, **Saint-Simon note « Caractère de la princesse des Ursins, camarera mayor de la Reine : « Une dame de notre cour ne pouvait y convenir ; une espagnole n'était pas sûre et eût aisément rebuté la reine. On chercha un milieu, et on ne trouva que la princesse des Ursins...En France, elle était liée d'un grand commerce d'amitié avec les deux duchesses de Savoie...C'est le cardinal d'Estrées, leur parent proche et leur conseil, qui avait formé cette union, que les passages à Turin avaient fort entretenu avec Mmes de Savoie^{xxiii} ».** Mme des Ursins qui était aussi liée avec la reine d'Angleterre dans les salons bleus parisiens, faisait ces visites à Turin *incognito*. Quant à d'Estrées et son neveu l'abbé, ils durent s'incliner devant cette femme d'état en jupon qui avait en outre alliance avec Mme de Maintenon la « chétive veuve de ce fameux cul-de-jatte. » que Saint-Simon nomme en secret « la Scarron ».

La première lettre adressée à Marie-Jeanne-Baptiste est datée de Rome, 30 octobre 1697 : « j'ai cru devoir user modestement de la liberté que j'avais de reprendre cet ancien commerce qui m'a toujours fait un si grand plaisir... » Si le commerce entre Madame Royale et Madame de La Fayette est bien connu, celui de Madame Royale avec Mme des Ursins date des années parisiennes, salonniers et précieuses des trois dames : il reste à préciser^{xxiv}.

La princesse des Ursins enverra un rapport hebdomadaire à Torcy ; Louis XIV et Mme de Maintenon suivent de très près le comportement habile de Mme des Ursins avec le Roi, la Reine et les Espagnols.

Dès le 26 septembre 1702, Victor-Amédée, sous prétexte de donner des nouvelles familiales : « vos deux petits frères se portent à merveille », ménage la princesse des Ursins : « qu'elle soit bien persuadée que personne ne l'estime et ne l'aime plus que moi^{xxv}. » Les affaires politiques se règlent aussi dans l'alcôve, et la Reine déjà écrit à son père le 13 juillet 1702 « Je vous ai dit que si j'étais seule, je désespèrerais, mais ayant la Princesse des Ursins pour moi, je puis bien me flatter avec raison. » et la confiance, comme on le verra ne fut pas spontanée.

Les Grands d'Espagne voient d'un mauvais œil la Princesse prendre le titre de *camarera mayor* ; l'affaire traîne depuis Barcelone: « J'avais appréhendé que la résolution prise par le Conseil d'Espagne de renvoyer tous ses domestiques

et exécutée depuis à Perpignan ne l'abattit beaucoup. Grâce à Dieu, hors quelques mouvements (en réalité plusieurs heures sans vouloir ouvrir sa porte), ou cela s'est bien passé comme il était à désirer. La petite Vermet n'aurait pas eu beaucoup de satisfaction parmi les caméristes... Ce qui est plus important, madame, c'est que le Roi a trouvé la Reine mieux que tous les portraits et que la nation espagnole en est très satisfaite. On ne m'a point encore pressée de prêter le serment de *camarera mayor*. Je fais cependant comme si je l'étais. La Maison de la Reine m'obéit sans rechercher pourquoi. Le Roi m'honore de sa confiance ; la Reine ne fait pas tout à fait de même.» (Lettre du 14 novembre 1701)

Le 23 octobre 1702, la lutte entre la princesse Portocarrero et les d'Estrées s'amplifie et elle confie à Madame Royale : « Le cardinal d'Estrées a préféré venir dans cette cour se mettre dans une agitation perpétuelle. Cette éminence a tenu son dessein secret. J'en ai encore entretenu ce matin le cardinal Portocarrero que je voudrais unir fortement avec lui. Je fais la même chose avec le duc de Medinaceli qui n'est pas moins mon ami. » La junte ou *despacho* perd son pouvoir, les deux cardinaux Portocarrero et d'Estrées sont discrédités. La princesse essaie de diviser les deux cardinaux : Portocarrero, « fier du grand personnage qu'il avait fait au testament de Charles II... » et Estrées, « vif, ardent, haut à la main, bouillant, accoutumé aux grandes affaires et à décider, n'était guère moins impatient que l'autre de n'être pas le maître... ils reconnurent qu'elle les jouait, et ils s'unirent pour se maintenir contre elle.^{xxvi} » En 1703, les bruits d'un renvoi de la princesse courent et elle est abandonnée par Mme de Maintenon sous l'influence de madame de Noailles, liée aux d'Estrées^{xxvii}. Le 16 janvier 1703, la Reine écrit à son père « la Princesse des Ursins n'a pas encore pris le titre de *camarera mayor* mais j'espère qu'elle voudra le prendre bientôt. Je ferai tout mon possible pour cela car ce serait un grand malheur pour moi si elle voulait s'en retourner. » La Princesse a donc su se rendre indispensable auprès de la Reine



Marie-Louise Gabrielle de Savoie.
Jean Garavaque. Turin.

à son père « la Princesse des Ursins n'a pas encore pris le titre de *camarera mayor* mais j'espère qu'elle voudra le prendre bientôt. Je ferai tout mon possible pour cela car ce serait un grand malheur pour moi si elle voulait s'en retourner. » La Princesse a donc su se rendre indispensable auprès de la Reine

comme elle tentera de l'être lors du veuvage du Roi. Le 14 février 1703, Victor-Amédée appelle sa fille à la prudence : « je suis fort fâché de ce que vous avez écrit à votre mère sur tout ce qui s'est passé au sujet de Messieurs les Cardinaux Portocarrero et d'Estrées ; il convient pour le bien de la monarchie que cet incident n'ait pas de suite. » Le 1^{er} mars 1703, la Princesse explique à Madame Royale que son action diplomatique entre la Savoie, la France et l'Espagne est contrée par d'Estrées : « M. le cardinal d'Estrées ayant eu tout le temps de prévenir V.A.R. contre moi, j'appréhenderai beaucoup qu'elle ne me crut l'ennemi le plus dangereux qu'auraient les deux Couronnes comme il a taché de le persuader en France. » Mme des Ursins feint de se retirer en Italie. Saint-Simon parle au contraire d'une « trame ourdie dans les plus obscurs réduits de Mme de Maintenon » et « ce spécieux hameçon fut avalé avec facilité et le Roi ne voulut point ouïr parler de retraite en Italie ^{xxviii}».



**Philippe V d'Espagne et
la reine Isabelle Farnese,
par Lozano Valle**

Les d'Estrées, le cardinal et son neveu l'abbé ont en effet insinué que Mme des Ursins avait une relation intime avec son écuyer d'Aubigny ^{xxix}, et cette dernière écrira dans sa lettre de dénégation : « pour mariée non » ; elle triomphera bien que le Cardinal ait tenté de nier la responsabilité de cette affaire, et bien que l'abbé soit entré au *despacho*, conseil intime, avec l'appui de Mme des Ursins. Le

25 janvier 1703,

Portocarrero qui avait d'abord refusé l'entrée au *despacho* de l'ambassadeur français résiste : « le bruit s'est répandu que l'Espagne allait être gouvernée par un Français ; le cardinal Portocarrero est donc cause de toutes ces histoires. Les inimitiés personnelles contrarient l'influence politique et le 28 février 1703, Victor Amédée écrit à Marie-Louise Gabrielle être « affligé que le Roi très Chrétien (Louis XIV) veut que la Princesse des Ursins s'en aille et tout cela par les calomnies et les faussetés du Cardinal d'Estrées . » Victor-Amédée, en mars 1703, conseille une nouvelle fois la prudence à sa fille dans cette querelle entre d'Estrées et la Princesse. Louis XIV est bien décidé à exercer son influence bien que la Reine écrive à son père le 23 avril 1703 « je

« passe la journée un peu en jouant aux cartes dans ma chambre avec le Roi et la Princesse des Ursins. » Pour les affaires de palais, Mme de Maintenon échange avec Mme des Ursins car elle est persuadée comme le Roi que cette dernière est utile auprès de Marie-Louise Gabrielle.

Madame des Ursins fut renvoyée en France en avril 1704 et d'Orry, qui gérait les finances et la modernisation de l'État espagnol, chassé d'Espagne au moment de la disgrâce, reviendra avec elle et restera pour moderniser les finances. Marie-Louise Gabrielle ne veut pas choisir d'autre *camarera mayor* car Des Ursins lui a fait peur des dames espagnoles ; « elle crut n'avoir de ressource qu'en Mme des Ursins : elle s'y livra tout entière » nous dit Saint-Simon. Des bruits d'intelligence secrète entre la Reine, la princesse et le duc de Savoie courent à Madrid et les accusations de vouloir éloigner le Roi d'Espagne de son grand-père sont rapportés à Louis XIV. Le 4 janvier 1705, Mme des Ursins arrive à Paris ; le 12 le Roi rentre de Marly à Versailles ; Saint-Simon et la Princesse s'y rendent aussi ; elle reste enfermée deux heures et demi dans le cabinet du Roi, puis elle a un long entretien avec Mme de Maintenon. Elle voit la duchesse de Bourgogne. Le Roi lui annonce qu'elle retourne en Espagne. La reine écrit à sa mère le 12 avril 1704 : « le Roi très Chrétien me veut bien laisser la princesse des Ursins, vous pouvez croire quelle consolation c'est pour moi. » Saint-Simon est plus explicite : « étrange adresse de la reine d'Espagne : par un conseil profond la reine d'Espagne avait persuadé au roi son mari de choquer en tout les volontés du roi son grand-père, et de négliger en tout ses conseils avec affectation. Le but était de lasser par là, et de lui faire comprendre qu'il n'y avait que Mme des Ursins, bien que traitée et renvoyée toute puissante, qui pût remettre les choses dans le premier état, et le faire obéir en Espagne comme dans les premiers temps ^{xxx}».

Désormais la correspondance adressée à Turin, comme nous l'avons vu, traitera des naissances, des aménagements dans les appartements royaux et de la santé de la Reine^{xxxi} mais l'influence de la *virago* sur le gouvernement durera car « cette femme dont il n'était pas possible de se défendre quand elle voulait séduire » et qui avait « de ces ambitions vastes fort au-dessus de celles de son sexe et de l'ambition ordinaire des hommes, et un désir sans pareil d'être et de gouverner. »

À la mort de la Reine, Philippe V confie ses trois enfants à Mme des Ursins qui devient leur gouvernante. Elle a 74 ans, le Roi 29, mais les médisants disent qu'elle tient le Roi cloîtré. Saint-Simon, très informé par la maison du Roi, nous dit : « La princesse des Ursins gouvernante des Enfants, ses mesures pour se glisser dans la place de la reine d'Espagne. : la princesse des Ursins était d'un âge où ses agréments n'étaient plus que de l'art^{xxxii} » et le roi interrogé par un membre de la junte au sujet d'un remplacement de la reine par Mme des Ursins se serait publiquement écrié : « oh, pour cela non ! ». La Cour, en France comme en Espagne, se hâte donc de faire le mariage du roi d'Espagne avec la princesse de Parme.

Du 1 au 9 décembre 1714, Élisabeth Farnèse et sa tante la reine Mariana d'Autriche sont à Bayonne où cette dernière vivait en exil. Le 23 décembre 1714, Mme des Ursins accueille à Cadaqués Élisabeth Farnèse, princesse de Parme, qui a été proposée par Alberoni et cette dernière, peu reconnaissante mais habile, la destitue de ses fonctions et la congédie sur le champ dès la nuit du 24 décembre, ce que raconte Saint-Simon. Le 4 janvier 1715, la princesse disgraciée quittera Burgos. Louis XIV apprend par l'ambassadeur d'Espagne la disgrâce de la princesse des Ursins qui en 1720, après avoir vendu l'île de Noirmoutier, réside à Rome *incognito* sous le nom de comtesse de Torre ; elle mourra le 5 décembre 1722 après une brève maladie et sera enterrée à Saint-Jean de Latran. Quant à Alberoni qui avait été nommé cardinal en juillet 1717 pour le récompenser d'avoir œuvré au mariage, disgracié à son tour, en décembre 1719, il quitte l'Espagne pour Gênes.

Le choc dynastique Bourbon-Habsbourg lors de la guerre de succession d'Espagne est un conflit européen doublé d'une guerre civile qui apparaît peu dans ces lettres^{xxxiii}. Le bas clergé aragonais sera par exemple favorable aux Autrichiens et les Catalans qui n'aimaient guère les Français seront retournés habilement par l'archiduc Charles. La politique de Louis XIV essaie de neutraliser l'Autriche, Habsbourg contre Bourbons ; Victor-Amédée renie sa politique matrimoniale, rompt son alliance avec la France, montre la recherche d'un nouvel équilibre européen avec la « paix anglaise » des traités d'Utrecht. En outre, l'idée de nation s'efface devant le nationalisme français et l'impérialisme autrichien. La remise en question du testament de Charles II, la guerre entre les dynasties ne provoque nullement un sursaut vers la

démocratie et encore moins vers une république. Ces notions de responsabilité citoyenne, d'originalité nationale, n'apparaissent nullement et cette absence souligne l'engrenage vers l'autorité venue de l'étranger ou le rôle du souverain aux limites de la tyrannie dans son déchaînement belliqueux. Si les structures de l'État espagnol sont modernisées durablement par les diplomates français, les lettres « privées » que nous avons utilisées ne traitent guère de cet important bouleversement de la carte des royaumes européens qui devait finir par un échec des armées de Louis XIV et le traité de Nimègue.

Le couple royal espagnol gouverne à la française et selon les souhaits du « Roi très catholique » Louis XIV. Marie-Louise Gabrielle, bien que trois fois régente et chargée de présider la *Junta*, intervint peu dans les affaires politiques mais elle joue le jeu mené par la princesse des Ursins pour Versailles ; « plus on en était capable, et moins on en était à portée tant que la Princesse des Ursins y gouvernait, qui sut barrer et renvoyer bientôt celui-ci, comme elle en avait chassé, puis exclu tant d'autres^{xxxiv}. » La guerre ruinera la France de Louis XIV et assombriera la fin du règne ; elle ne favorisa guère le développement de l'Espagne bien que Orry, selon les souhaits de Portocarrero, ait commencé une modernisation du système financier espagnol. Cependant le mouvement *afrancesado* et les *Sociedades económicas de amigos del país* vont commencer sous le règne de Ferdinand VI, fils de Philippe V et de la Savoyarde, le roi mort sans postérité en 1759 après avoir lutté contre la mélancolie qui a tué son père et son frère.

Philippe V fut également atteint de mélancolie à la mort de Marie-Louise Gabrielle. Ayant abdicé en janvier 1724, il remonta sur le trône à la mort de Louis I jusqu'en 1746 ; la petite histoire dit qu' enfermé dans son palais de *La Granja* avec Isabelle Farnèse, il écoutait de la musique et les castrats dont Farinelli fut l'un des plus célèbres. Les lettres intimes de Marie-Louise Gabrielle et celles de la princesse des Ursins révèlent des aspects que les mémoires de Saint-Simon ignorent ou ne veulent pas mentionner comme les causes de la mort des infants. La vie de Marie-Louise Gabrielle montre bien que les filles ou épouses de roi n'avaient pas de réelles fonctions politiques : la Régence en l'absence du Roi ne lui permettait que de présider le Conseil sans gouverner. Le cardinal Portocarrero, puis Alberoni détenaient le pouvoir et quand la des Ursins se heurte à Portocarrero ou à d'Estrées la reine n'intervient que pour exprimer ses sentiments personnels. Cette existence sans joie, qui supporte des maternités continues, s'accompagne de réflexions

poignantes comme le 16 juin 1710 sur « le malheur des princesses qui n'ont jamais la joie de revoir leur famille » ou de souvenirs de fous rires familiaux en allant voir le Saint-Suaire à Turin. Les maladies, les attendrissements devant son enfant démaillotté, ses réflexions sur les rues et les églises espagnoles donnent une vivacité exceptionnelle et rare à ces lettres qui associent intimité et politique, le sceptre et le lit.

Andrée Mansau

Notes

1) - 1669 -1728, soeur de Philippe d'Orléans, le futur régent de France. Elle met au monde en 1701, le futur Charles Emmanuel III.

2) - Voir Simcox, Geoffrey : « Marie –Jeanne - Baptiste de Savoie (1675 - 1684) » Académie Salésienne , Cité In «Victor-Amédée II, l'absolutisme en Savoie, 1675 -1730 »

L'histoire en Savoie , N°16, 2008. Marie -Jeanne-Baptiste meurt à 80 ans en 1724.

3) - Lettre de Madrid du 25 août 1707.

4) - Cermakian, Marianne, Op.cit.,cite une lettre écrite sous le nom de comtesse de la Torre à propos de l'Infant Philippe, décédé en 1720, écrite de Gênes au Cardinal Gualterio le 27 janvier 1720 évoquant la mélancolie du Prince Louis qui en mourra en 1724 « il répandait des larmes chaque fois qu'il voyait le deuil des courtisans, ce

qui a obligé le roi son père à commander qu'on le quittât (sic) de crainte que sa mélancolie ne fit impression sur sa santé.»

5) - Cermakian, Marianne, Op.cit.Même lettre: «que j'aimais comme si j'avais eu l'honneur d'être sa propre mère, il avait sept ans et demi, et paraissait avoir surmonté une assez mauvaise santé. Il était beau, bien fait, il avait l'esprit ferme et résolu...et il ressemblait tout à fait à des portraits que j'ai vus de feu son aïeul quand il était à son âge» P. 575.

6) -Saint -Simon Op.cit.1713 p.699

7) -Lettre de Saragosse, 25 mai 1711

8) -Louis XIV demandera à Helvétius de l'autopsier pour savoir si elle a pu contaminer le Roi.

9) -Saint-Simon, Op.cit.p.140 et 1714, p734-735

10) -Saint-Simon, Op.cit.p.. 249.

11) - En décembre 1702 et janvier 1703, la fièvre du Roiest soignée avec du quinquina. En avril 1710 Mme desUrsins a la rougeole et le 13 novembre 1711 de la fièvre avec « une bile échauffée.»

12)- Description de la chambre dont la Princesse précise qu'elle est sans tapisseries « elle est grande élevée avec trois portes dont deux qui sont en vis à vis l'une de l'autre qui font passer l'air. J'ai fait couvrir les murailles de tableaux entourés de belles bordures. Il y a un lit avec tout le reste des meubles de damas cramoisi tissu avec de l'or que j'ai apporté de Paris...Le reste de l'appartement est infiniment commode et propre. Outre la salle des gardes et les antichambres, la chambre d'audience pour les cérémonies et les galas où la Reine reçoit quand on vient pour lui baiser la main pour les jours de naissance, elle a pour elle une pièce où elle s'habille qui était la seule raisonnable qu'aient eu les Reines qui l'ont précédées, ne outre une espèce de salon d'une belle grandeur. Le plafond en est magnifique par sa dorure, j'y ai fait une cheminée et dans les quatre milieux il y a quatre grands trumeaux de glace qui l'ornent aussi bien que les tentures qui y sont. Du salon on va dans la chambre du lit dont je viens de vous faire la description. De ces deux pièces, on entre dans une petite galerie au bout de laquelle il y avait un cabinet d'une figure agréable et deux autres moins grands. Les Reines se servaient dudernier pour écrire car ils ne peuvent être contemplés de personne. Comme le parquet ne réussirait pas dans cepays à cause des punaises qui s'y mettraient, j'ai fait tout paver de carreaux bleus.» Juin 1707.

13) - Elle ignore sans doute que sa grand-tante, Marguerite, fille de Charles–Emmanuel I et de Catherine -Michelle, y est enterrée

14) - L'Alcazar sera incendié et il deviendra le Palais royal reconstruit après 1734 par Sacchetti, qui avait construit le Palais madame à Turin.

15) - Louis-Joseph, duc de Vendôme, arrière-petit -fils de Henri IV (1654-1712) décédé lors des combats en Espagne sera enterré à l'Escorial. Saint-Simon 1712, p.501: «elle (Des Ursins,) fit ordonner que le corps de ce monstre hideux de Grandeur et de fortune serait porté à l'Escorial .» Il était arrivé à Valladolid en 1710 avec l'abbé Alberoni qui s'était attaché à lui en Italie ; lors de la campagne militaire de 1700-1706 où Campis tron était son secrétaire. Saint-Simon 1706 p. 696.

«Commencement de la fortune d'Alberoni qui servait le prince de Parme et fut envoyé par ce dernier à Vendôme: « il fut bien surpris d'être reçu par M.de Vendôme sur sa chaise percée, et plus encore de le voir se lever au milieu de la conférence, et se torcher le cul devant lui... Alberoni était fils d'un jardinier...pour, sous une figure d'abbé, aborder où son sarrau de toile eût été sans succès. Il était bouffon, il plut à M. de Parme.Vendôme en usa avec lui comme il avait fait avec l'évêque, il se torcha le cul devant lui. À cette vue Alberoni s'écrie :O culo di angelo!...et courut le baiser. Rien n'avança plus ses affaires que cette infâme bouffonnerie. » 16-Saint-Simon, Op.cit.p.55.

17) - En 1711, Madrid retrouva son rôle de Villa y Corte.

18) - Octobre et novembre 1702, le combat se déroule à Vigo, en Galice et à Naples en Italie; le 23 novembre, on entend les coups de canon jusqu'à La Corogne ; le 30 novembre, les Anglais et les Hollandais réembarquent à Vigo.

19) - Saint-Simon, Op.cit. p.225 début mai 1711 et .444.

20) - Anne-Marie de La Tremoille-Noirmoutiers, épouse à Rome le 6 janvier 1675 le Prince Flavio Orsini, duc de Gracian; veuve depuis 1698, elle réside à Rome, a connu dans sa jeunesse à l'hôtel d'Estrées, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie Nemours et sa sœur Françoise, future reine du Portugal. Camarera mayor de la Reine, avec Michel-Jean Amelot, agent de Louis XIV, qui arrive lorsque la Princesse des Ursins, qui avait été disgraciée, revient à Madrid, elle fera le lien avec Versailles , Mme de Maintenon et Torcy. Amelot a été choisi par Mme de Maintenon avec l'accord de Mme des Ursins. In Bernardo Ares (Op. cit.) voir: «Gobernar España desde Versalles: Michel-Jean Amelot, agente de Louis XIV» par Juana Maria, Sadado Santa. Elle recevra le duché de Limbourg au traité d'Utrecht.

21)-Saint-Simon,Op.cit. p 576.

22) -Saint-Simon, Op.cit.p.364-365

23) - Saint-Simon, Op.cit. p.51

24) - Les procès à la mort du Prince Orsini sont liés aux affaires privées et au rôle politique de la Princesse à Rome contre le parti autrichien : « je passe ici ma vie dans les procès qu'il m'a fallu entreprendre pour empêcher que certaines âmes basses et intéressées ne s'approprient les biens de cette maison. Comme la justice est de mon côté leurs efforts et ceux de tout le parti de la maison d'Autriche qui les protège ont été vains.» Rome, 30 octobre 1707.

25) - Victor-Amédée II, 20 juin 1702 «Vous témoignerez à Madame la Princesse des Ursins en lui rendant compte de ce que je vous ai écrit, de l'obligation que je lui ai»

26) - Saint-Simon, Op.cit.p.369.

27) - Geffroy, Lettres à la maréchale de Noailles. Lettres à Mme de Maintenon.

Retrouvées dans les archives de Gustave III de Suède.

28) - Saint-Simon, Op.cit. P. 371-373.

29) - D'Aubigny rédigera un «Mémoire sur les Affaires d'Espagne», cité par Baudrillard, rapportant l'accord scellé en 1705 à Marly entre Louis XIV et Mme des Ursins, en présence de Mme de Maintenon dans la chambre du Roi et conservé dans sa cassette par la princesse. Mme de Maintenon lui aurait dit de ramener le roi et la reine d'Espagne à la France. Le Cardinal d'Estrées (1628-1714) ambassadeur de France à Rome puis à Madrid voulait entrer au Conseil de Louis XIV mais ce dernier, mécontent de son attitude à Madrid entre octobre 1702 et mars 1703, car il aurait provoqué le Roi et la Reine d'Espagne à refuser l'influence de Versailles, le nomma abbé de Saint-Germain. Les accusations sont confirmées par Louville, intime de Philippe V et Saint-Simon; Daubenton, confesseur du Roi, rapporte aussi l'hostilité de la Princesse aux d'Estrées auxquels elle interdit d'entrer librement chez la Reine.

30) - Saint-Simon, Op.cit. 1705. p.559.

31) - D'ailleurs, les premières lettres échangées en 1701 de Rome avec Marie-Jeanne-Baptiste ne laissent paraître aucune intention de politique du côté des dames savoyardes bien que « les Allemands» aient empêché la princesse de gagner Modène et Turin et que certaine ambiguïté subsiste sur le sens à donner à «ordres et conseils».

« Je vous suis infiniment obligée, Madame, du soin que vous voudrez bien avoir de prévenir votre petite-fille en ma faveur....Je n'ai encore aucun ordre du Roi mon maître sur le lieu où il faut que je me rende. J'écrivis cependant samedi dernier à Gênes pour m'assurer une galère de la république qui me portera de Lerice à Villefranche où je dois supposer sur tout ce qui me revient que la reine s'embarquera. Cette route, Madame, détruit l'idée flatteuse que je m'étais fait de vous rendre mes très humbles devoirs et de vous faire ma cour et à Madame la Duchesse royale pendant quelques jours à Turin. J'en souffre une peine très grande mais présentement que les Allemands me barrent le chemin de Modène et il m'est impossible d'exécuter aucun des projets que je m'étais Imaginé pour me procurer cet honneur. J'ai déjà supplié VAR de me dédommager en me donnant par lettres autant que cela se pourra ses ordres et les instructions dont j'ai besoin...Dans l'envie que j'aurais de les prendre à la source, je trouve encore davantage qu'on risque beaucoup d'exposer la Reine à la mer puisqu'il est certain que la moindre frayeur peut à l'âge où elle est gêner sa santé pour toujours et même empêcher qu'elle ait des enfants.» Rome, le 20 juillet 1701. La même lettre évoque les tenues à l'espagnole que pourra porter la Reine et une véritable querelle éclatera au sujet des tenues à la française, plus pratiques, qu'instaureront la Reine et sa camarera mayor. Pour Mme des Ursins, il s'agit surtout de savoir qui occupera la fonction:«Il est vrai, madame, qu'il n'y point de camarera mayor nommée et qu'il n'y en aura point tant que je resterai en Espagne; les lettres de Madrid ajoutent qu'on m'offrira cet avantage.» Rome, 1er août 1701. Mme des Ursins affirme sacrifier ses domestiques italiens et ne garder qu'une femme de chambre française pour prendre des domestiques « des filles espagnoles et une dueña pour me conformer à l'usage.» De Villefranche, le 26 septembre 1701, elle transmet l'opinion des Espagnols; « Tous nos Espagnols me paraissent très contents de connaître la Reine. Ils désireraient qu'elle fut plus grande mais ils la trouvent spirituelle et gracieuse.» Villefranche, le 26 septembre 1701.

Les vomissements de la reine entre Villefranche, Toulon et Marseille, les fatigues de Mme des Noyers et des autres femmes permettent à la Princesse de se rendre indispensable: « quand le vent a été fort j'ai toujours été seule à servir la Reine.» Marseille, Le 18 octobre 1701. Finalement, après une escale à Montpellier

le 27 octobre, la Reine et Mme des Ursins sont à Barcelone le 28 novembre.

32) -Saint-Simon,Op.cit.P.752.

33) -Saint-Simon,Op.cit. 1711 p. 31

Bibliographie

- Baudrillard, H. : *Philippe V et la Cour d'Espagne*. Paris : 1890-1901. 4 vol.
- Bernardo Ares, José Manuel, Echeverría Pereda, Elena (coords.) : *Las cortes de Madrid y Versalles en el año 1707 : estudios traductológico e histórico de las correspondencias real y diplomática*. Madrid, Silex, impr. 2011.
- Bottineau, Yves : *L'art de la Cour d'Espagne de Philippe V*. Bordeaux : Ferot, 1962. -*Philippe V d'Espagne et l'art de son temps*. (Direction scientifique, éd. Sylvie Robin-Osorio). Sceaux : Musée de l'Île de France, 1995.
- Cermakian, Marianne : *La Princesse des Ursins, sa vie et ses lettres*. Montréal, Paris, Bruxelles : Didier, 1969.
- Simcox, Geoffrey: « Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie (1675-1684) » *Académie Salésienne*, Cité In « Victor-Amédée II, l'absolutisme en Savoie, 1675-1730 » *L'histoire en Savoie*, N°16, 2008.
- Perey, Lucienne : *Une reine de douze ans, Marie –Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne*. Paris : 1905.
- Ribadière, Diane : *La Princesse des Ursins, dame de fer et de velours*. Paris : Perrin, 1988.
- Comtesse delle Rocca : *Correspondance de la duchesse de Bourgogne et de la reine d'Espagne*. Paris : 1865.
- Saint-René -Taillandier : *La Princesse des Ursins à la Cour d'Espagne*. Paris : 1908.
- Saint-Simon (Louis de Rouvroy 1675-1755 Duc de)- *Mémoires*. Éd. Yves Coirault. Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1982.
- Sclopi, Frédéric : *Marie-Louise Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne. Étude Historique*. Turin : Imp. Civelli, 1866. (Geffroy en 1859, Claretta en 1887, ont consacré des études à nos personnages.)
- Varga, Suzanne : *Philippe V roi d'Espagne*. Paris, le Grand livre du mois, 2011.

ARCHIVES D'ÉTAT DE TURIN

Lettere principi Mazzo 38

Contient divers actes et lettres du Pape Clément XI, du légat de Milan, de l'ambassadeur d'Espagne, comte de Figueroa. Août 1701.

Séjour à Nice ; salutation du prince de Monaco qui offre un carrosse « meuble fort inutile » pour se promener dans les rues étroites de Nice ; galères annoncées à Villefranche pour la duchesse Royale. Septembre 1701.

Contrat de mariage, procuration de Philippe V. Signé le 23 juillet. Philippe V est représenté par Emmanuel-Philibert de Carignan.

Fêtes de Turin. Messes et danses. Septembre, lundi 11, mardi 12.

Départ vers Cuneo le mercredi 14, accompagnée par sa mère jusqu'à Cuneo. Copie d'une lettre du comte de Torcy à Mme de Braciano (autre titre de la Princesse des Ursins) « Vous partirez de Turin, Madame, avec la Princesse, vous serez toujours auprès d'elle jusques à Madrid, et nous vous demandons instamment d'y faire quelque séjour ». Cette lettre est révélatrice des intentions du cabinet de Versailles et de son rôle dans le mariage et la nomination postérieure de la Camarera mayor qui aura le pas sur les Savoyardes et les Espagnoles.

Autre lettre du même À Marly, le 25 avril 1701 : « Il faut une personne accomplie pour conduire à Madrid la Princesse de Savoie dès qu'elle s'y rendra »

Plusieurs lettres N°3, N°4 sont adressées à ses frères le Prince de Piémont Vittorio Amadeo Giuseppe, le duc d'Aoste Carlo Emanuele au sujet du Carnaval, des danses et de comédies en 1712, 1713 et 1717. Le 18 mai 1712 « vous êtes bien aise que la paix affermira le Roi et moi sur le trône...je suis ravie de l'élévation de notre maison etc. »

Lettere principi 1701-1713 :

345 lettres de Louise Gabrielle de Savoie, épouse de Philippe V, roi d'Espagne à Victor-Amédée II, son père.

21 lettres de Victor-Amédée à sa fille.

Lettere particolari 1696-1711 O liasse 11 Orsini

45 lettres inédites Anne-Marie de La Trémoille, Princesse des Ursins, duchesse de Braciano, adressées à Marie-Jeanne-Baptiste, Rome, 30 octobre 1697 et 1^{er} juillet 1697.

Tableaux :

Anonyme Italien, *Victor Amédée II, ses deux filles et son fils*. Vers 1712-1714, Musée Savoisien Chambéry.

Lozano Valle, Copie de Louis-Michel Van Loo, *La Famille de Philippe V* avec Philippe V et Élisabeth Farnèse. Patrimonio nacional, La Granja.

Melendez, *Portrait de Marie Louise de Savoie*, Madrid, Prado.

Melendez, *Portrait de Marie Louise de Savoie*, Madrid, Musée Alcalá Galiano.

École française *La Princesse des Ursins*. 1670. Versailles. Voir aussi galerie du château de Villandry avec d'autres portraits de la famille de la Trémoille à laquelle appartenait Mme des Ursins.

Houasse, *La Princesse des Ursins*. 1700. Versailles, Musée Lambinet.

Ranc, Jean, *Louis I*. 1723.

Gravures disponibles sur le catalogue Estampes, BNF Paris,

Jollain, François-Gérard, *L'arrivée de S.M. catholique Philippe V à Figuières en Catalogne, Pour son Auguste Alliance avec Marie-Louise Gabrielle de Savoie, le 9 octobre 1701*. Estampe.

Langlois, Nicolas, *L'heureuse naissance du Prince des Asturies, fils de Philippe V roi d'Espagne et de Marie- Louise Gabrielle de Savoie né à Madrid le 25 août 1707*. Almanach, Estampe, 1707.

Trouvain, Antoine, *L'heureuse naissance du Prince des Asturies, fils de Philippe V roi d'Espagne et de Marie- Louise Gabrielle de Savoie*. Almanach, estampe, 1708.

Quelques dates

1701

Juin : la princesse des Ursins est désignée pour accompagner Marie-Louise de Savoie allant épouser le roi d'Espagne. Début de la Guerre de Succession.

3-5 novembre : Rencontre et mariage à Figueras des souverains.

1702

Octobre - novembre : Combats à Naples et à Vigo où les Anglais et les Hollandais réembarquent en novembre.

Novembre : Le duc de Savoie opère un renversement d'alliances et se joint aux alliés.

1705

Soulèvement de la Catalogne. L'archiduc d'Autriche, qui sera l'empereur Charles VI est proclamé roi d'Espagne sous le nom de Charles III.

1706

28 juin : L'archiduc d'Autriche entre à Madrid

3 août : Philippe V rentre dans Madrid

7 décembre : La Feuillade est battu devant Turin.

1707

Victoire de Berwick à Almansa. Philippe V reconquiert la Catalogne ; le duc d'Orléans est envoyé en Espagne.

1708

11 juillet : Le duc de Vendôme est battu à Audenarde.

1709

Bataille de Malplaquet. Mort de Portocarrero.

1710

15 février : Naissance du duc d'Anjou, futur Louis XV.

10 décembre : Victoire de Vendôme à Villaviciosa.

1712

11, 18 février : Mort de la Dauphine et du Dauphin.

8 mars : Mort du duc de Bretagne, leur fils aîné.

Juin : Mort du duc de Vendôme.

1713

11 avril : Signature du traité d'Utrecht.

1714

14 février : Mort de la Reine d'Espagne Marie -Louise Gabrielle.

14 septembre : Mariage de Philippe V avec Elizabeth Farnèse, fille du duc de Parme François-Marie. Il sera enterré dans la chapelle d'Aranjuez avec Isabelle Farnèse tandis que Marie-Louise Gabrielle repose à l'Escorial.

22 septembre : La Princesse des Ursins est chassée d'Espagne par la nouvelle reine.

1715

1^{er} septembre : Mort de Louis XIV.

1722

5 décembre : Mort à Rome de la princesse des Ursins.



Séance du 21 octobre 2015

Gérard Blake,
membre correspondant

***Les toxiques émergents: effets des faibles doses
sur l'homme et l'environnement.***

Evoquer en quelques mots le changement de paradigme, en toxicologie, que créent les faibles doses des toxiques émergents de notre environnement est une gageure. Nous présenterons cette réflexion en exposant deux cas de familles de composés : celle des bisphénols représentant des perturbateurs endocriniens et celle des pesticides néonicotinoïdes. Notre but est d'illustrer la dangerosité de ces « nouveaux » toxiques et de comprendre ainsi leur mode d'action.

La toxicologie est dominée depuis Paracelse (15^{ème} siècle) par le paradigme suivant : « c'est la dose qui fait le poison ». Cette loi est basée sur l'existence d'une relation quasi linéaire entre doses et effets. De cette relation découlent les démarches d'évaluation des risques et de prévention sanitaire. La protection des populations humaines et la préservation de la faune des milieux naturels sont établies sur les données acquises par des tests de toxicologie et d'écotoxicologie. Ceux-ci sont pour la plupart normalisés par des organismes comme l'AFNOR, en France, et par l'OCDE et l'ISO, au niveau international.

Les procédures de la recherche scientifique nécessaires à la compréhension des mécanismes d'effets néfastes des toxiques, présents à faible dose dans notre environnement, découlent de l'extrapolation de tests effectués, à de fortes concentrations, sur des organismes vivants (*in vivo*) ou des cultures de cellules (*in vitro*). Grâce à ces fortes concentrations expérimentales, on peut quantifier des manifestations aisément visibles de la dégradation sanitaire des organismes vivants, lors d'une durée réduite, par rapport à leur vie. On parle alors de **toxicité aiguë** alors que, le plus souvent, les êtres vivants sont soumis à de faibles concentrations de substances toxiques pendant de longues durées, ce qui entraîne des phénomènes de **toxicité chronique**.

Actuellement, les animaux et les hommes sont exposés à des milliers de composés chimiques depuis le début de l'ère industrielle sans se préoccuper vraiment des effets chroniques de ces substances. Répondant aux préoccupations du monde médical, la toxicologie a étudié les effets de différentes familles de composés « classiques » tels que :

- Les métaux (éléments traces métalliques) ;
- Les pesticides (appelés produits phytosanitaires) ;
- les composés chimiques industriels (acides, bases etc.), alors que de nombreux produits de synthèse plus récents ont des effets néfastes encore mal connus.

Ces derniers que nous appelons **émérgents** sont néanmoins présents dans notre environnement domestique et leur usage est constant dans notre vie.

Les obligations réglementaires conduisent les industriels à fournir des résultats de toxicité ou d'écotoxicité, au delà d'un tonnage de production annuel relativement élevé (REACH) et, ainsi, de nombreuses substances ne sont prises en compte que partiellement. De plus, les tests de toxicité obéissent à la démarche classique de détermination par « extrapolation » des effets aux faibles doses ou de non-effet sans vérification expérimentale.

Premier exemple : Les perturbateurs endocriniens, les Bisphénols

Dès 1996, des scientifiques précurseurs comme F. Vom Saal, et Théo Colborn ont attiré l'attention sur le fait que de très faibles doses pouvaient entraîner des effets non prévus par cette démarche classique d'extrapolation. Ces résultats vivement rejetés par le monde industriel et quelques chercheurs se sont révélés être, par la suite, exacts et confirmés pour de nombreuses substances qui avaient des parentés de comportement avec celles des hormones. F. Vom Saal, spécialiste des hormones naturelles, a mis en évidence que ces composés dénommés **perturbateurs endocriniens (PE)** causaient des dérèglements sur la synthèse, le transport et la réceptivité des hormones du système endocrinien des mammifères et autres animaux. Ce même auteur a étudié le Bisphénol A (BPA) ; cette substance de synthèse très employée comme plastifiant (1) possède des similitudes de structure avec les hormones et, de plus, est caractérisée par un type de courbe doses/effets qualifié de **non-monotone**. Ces courbes, propres aux hormones, ne suivent pas la forme classique décrite par Paracelse et fournissent des résultats particuliers d'effets toxiques pour les très faibles doses. Ainsi, des concentrations 25 000 fois plus faibles que les concentrations de toxicité aiguë les plus basses se manifestent par des dommages très significatifs.

Au cours des deux décennies suivantes, de nombreux résultats scientifiques obtenus dans l'environnement, ont corroboré les découvertes de ces chercheurs : féminisation des poissons des cours d'eau recevant des effluents domestiques, perturbations du développement sexuel chez les alligators du lac Apopka en Floride, modification du sex-ratio des mollusques, malformations des organes génitaux ...

Parallèlement, les augmentations de certains troubles présents dans les populations humaines (baisse de fertilité, hypospadias, cryptorchidies ...) ont engagé des rapprochements et des questionnements sur les similitudes d'effets avec ceux constatés dans le monde animal. L'ouvrage de R. Carson, « Printemps Silencieux » avait déjà encouragé les scientifiques à rechercher dans l'environnement les causes de ces perturbations.

Actuellement plus de 900 substances chimiques sont répertoriées comme perturbateurs endocriniens et ce nombre ne fait que s'accroître au fil des années. Ils sont issus pour la plupart des activités industrielles, largement présents dans notre environnement où ils sont classés pour certains d'entre eux parmi les Polluants Organiques Persistants (POP). L'homme et les animaux sauvages ou domestiques se trouvent ainsi exposés à de multiples perturbateurs endocriniens à de faibles concentrations, par le biais de l'environnement et des chaînes alimentaires.

D'autre part, il est physiologiquement cohérent que des dysfonctionnements thyroïdiens ou surrénaliens puissent induire des modifications des régulations des hormones de la reproduction. Les conséquences possibles d'une perturbation de l'homéostasie par des molécules chimiques présentes dans l'environnement de l'homme ne se limitent donc pas à des effets directs sur la reproduction.

Chez l'homme, les effets potentiels sont les suivants :

- altérations des fonctions de reproduction ;
- malformations du système reproducteur ;
- inversion du sex-ratio ;
- altération du système immunitaire ;
- augmentation de la fréquence de certaines tumeurs : cancers testiculaires ou du sein, endométriose ;
- perturbation de la fonction thyroïdienne .

Les troubles de la reproduction humaine (anomalies du sperme en qualité et quantité, cf. l'hypothèse de Skakkebaek, 1993) sont documentés et

sujets à discussion. Ils correspondent à des résultats significatifs obtenus chez le rat ou d'autres animaux de laboratoire. L'incidence du cancer des testicules et de la prostate est liée au rôle délétère des PE, en particulier avec le DDT et les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques). Des troubles de la reproduction féminine (fonction ovarienne, fertilité, trouble de l'implantation et de la gestation) ont été décrits pour des expositions à des substances oestrogéniques qui interfèrent avec le récepteur des AH (« Aryl Hydrocarbon Hydroxylase»). Les troubles relevés au niveau de la thyroïde sont évoqués en relation avec quelques produits comme les PCB (Polychlorobiphényles) et les polybromobiphényles (retardateurs de flamme).

Pour le BPA, le réseau Environnement /Santé souligne des effets chez les enfants tels que troubles du comportement et du développement ainsi que obésité et troubles cardiovasculaires dans des cas d'exposition de la mère, lors de la grossesse. Ces troubles ont été vérifiés lors d'études épidémiologiques avec dosages urinaires du BPA chez la femme enceinte.

La question principale porte également sur les effets des populations exposées comme celles des agriculteurs manipulant des pesticides, les travailleurs de l'industrie pharmaceutique ou des plastiques.

Les modes d'action, les cibles des PE sont spécifiques à chaque type de composé mais, généralement, on constate que les effets sont plus importants lors de certaines **fenêtres de sensibilité** des organismes vivants et si celles-ci correspondent au développement des organes reproducteurs, ces effets se répercuteront sur les futures générations (2 à 3). Ainsi, les PE illustrent la problématique des effets de notre environnement sur les altérations de l'épigénome animal ou humain. Les méthylation de l'ADN des cellules germinales peuvent expliquer ces mécanismes épigénétiques. Les effets transgénérationnels (jusqu'à 3 à 4 générations) des PE correspondent à une problématique très étudiée. Les mécanismes mis en jeu sont encore complexifiés par l'**effet cocktail** des faibles doses de ces composés. L'effet additif de très faibles doses a été vérifié par plusieurs expérimentations : un mélange de PE à des doses qui ne donnent aucun effet pour chacun d'entre eux se révèle par des perturbations liées à la synergie des actions de chacun d'entre eux.

Le bisphénol A fait l'objet d'une interdiction d'emploi pour les biberons et les emballages alimentaires ; mais son remplacement par le bisphénol S ou F, dans ce cas crée de fortes inquiétudes dans la mesure où des effets semblables au premier ont été décelés chez l'animal. (2) (En annexe, figure un tableau des principaux PE reconnus.)

Notre second exemple est celui des pesticides néonicotinoïdes.

Les pesticides sont connus depuis leur origine comme biocides, c'est-à-dire des produits très toxiques pour les êtres vivants. L'évolution de l'utilisation de ces substances, depuis les composés minéraux, végétaux vers les produits de synthèse, a conduit à des composés de synthèse de plus en plus spécifiques dont les effets sont censés être limités et réduits pour l'environnement et l'homme. Les effets des produits phytosanitaires sur l'homme ont fait l'objet de milliers d'études scientifiques et un rapport récent de l'INSERM fournit une bonne synthèse des répercussions sanitaires sur l'homme.

Nous nous intéresserons seulement aux néonicotinoïdes dont il a été question ces dernières années en raison des dégâts causés en apiculture. En effet, ces produits chimiques sont censés protéger les plantes de l'attaque d'organismes nuisibles qui réduisent la productivité agricole.

Ces substances connues sous des noms commerciaux comme le Régent (Fipronil), le Gaucho (Imidaclopride), ont été fortement réglementées dans les usages agricoles mais sont encore utilisées comme produits antiparasitaires en milieu vétérinaire.

Ils agissent spécifiquement sur les échanges entre les cellules nerveuses (neurones) et sont de puissants neurotoxiques pour les insectes. Ce sont des agonistes de l'acétylcholine, et se montrent particulièrement efficaces sur les pollinisateurs car ils migrent des racines vers les fleurs, contaminant ainsi pollen et nectar. Ces effets, longtemps décriés par les apiculteurs et dénigrés par les producteurs industriels, ont participé au phénomène d'effondrement des colonies d'abeilles (avec d'autres paramètres comme le varroa, les modifications culturelles et la modification des habitats...)

Les effets sur les abeilles portent principalement sur un abaissement des capacités d'apprentissage des jeunes ouvrières. Le Gaucho est commercialisé dans les années 1990 et il faut attendre 2004, pour que le ministre de l'agriculture de l'époque, H. Gaymard, en application du principe de précaution, interdise l'usage du Gaucho en traitement des semences.

En fait, c'est deux ans après, qu'une nouvelle approche de la connaissance de la toxicité chronique de ces produits sur les abeilles est proposée. Des travaux récents mettent en évidence qu'un rapport de masse équivalant au poids d'une pièce de 1 cent sur la masse de la Tour Eiffel (10 000t.) est suffisant pour entraîner un effet de toxicité chronique chez l'abeille ! En fait,

les valeurs antérieures basées sur des tests de toxicité aiguë n'étaient pas valables ... mais étaient utilisées pour la réglementation et la démarche d'évaluation des risques !

Le Fipronil figure parmi les substances prioritaires à surveiller dans nos eaux, d'après l'ANSES.

Les néonicotinoïdes constituent une menace majeure pour la biodiversité et un rapport récent de 30 scientifiques mondiaux fait un bilan inquiétant des effets de ces composés sur l'homme et l'environnement (3).

Nous touchons du doigt par cet exemple le problème de la validation des résultats de toxicité des faibles doses et la remise en cause de la démarche d'évaluation des risques basée sur une approche ancienne qui doit être revue avec lucidité et courage par les agences de réglementation et les responsables européens et nationaux.

Notes

- 1) Le bisphénol a été synthétisé la première fois comme oestrogène synthétique en 1890 !
- 2) D'après le réseau Environnement Santé, 179 substances dangereuses peuvent contaminer nos aliments en provenance des emballages.
- 3) Worldwide Integrated Assessment on the Risks of Neonicotinoïds and Fipronil to biodiversity and ecosystem functioning.(2015)

A consulter:

http://www.ec.europa.eu/research/endocrine/pdf/eden_final_report_en.pdf
<https://www.anses.fr>

Anne-Corine Zimmer, *Polluants chimiques, enfants en danger*, Editions de l'Atelier.

Frédéric Denher, *Les pollutions invisibles*, Delachaux et Niestlé.

Stéphane Horel, *La grande Invasion; Enquête sur les produits qui intoxiquent notre vie quotidienne*, Editions du Moment.

Denis Zmirou, *Quels risques pour notre santé ?* Editions Syros

Annexe

Principaux perturbateurs endocriniens reconnus

| <u>Herbicides Fongicides</u> | | | |
|---|--|--------------------------------|---|
| Fongicides | Vinclozoline Fénarimol Zirame Nitrofène Trifuraline Bénomyle Mancozèbe Manèbe Zinèbe | Organochlorés | DDT DDE Méthoxychlore Lindane Heptachlore Endosulfan Toxaphène Mirex |
| Herbicides | Atrazine Linuron | Organophosphorés Carbamates | Parathion Carbaryl |
| | | Pyréthroïdes | Cyperméthrine |
| <u>Produits chimiques Industriels</u> | Bisphénols A,F,S Styrènes Alkylphénols Phtalates | <u>Phytoestrogènes</u> | Genistéine Coumestrol Enterolactone Zéaralénone |

Séance du 21 octobre 2015

Pierre Burguburu

Naissance de l'industrie chimique en Savoie

L'industrie chimique s'est implantée en Savoie à la fin du XIXe siècle, attirée par la possibilité d'utiliser l'énergie électrique qui devait faire la richesse et la renommée de notre province. Ainsi, la Maurienne sera le principal site favorisé par la pente de l'Arc, de nombreux affluents et enfin le chemin de fer sur toute sa longueur. En outre, l'existence de nombreuses mines alors en exploitation renforce l'attraction sur cette région.

Mais que reste-t-il des sites d'industrie chimique en Savoie qui rappellent leur souvenir, si ce n'est ceux de Pomblière, de Notre-Dame-de-Briançon et de Saint-Jean-de-Maurienne ? Beaucoup d'autres ont disparu, mais il faut rendre honneur aux hommes qui sont à l'origine de cette industrie. Je ne pourrai les citer tous, mais je vais évoquer l'histoire de deux hommes remarquables dans ce domaine.

Aucun n'est natif de notre région mais ils ont en commun la mise au point de l'utilisation industrielle de l'électricité par un procédé, révolutionnaire à l'époque, qui est l'électrolyse. L'électrolyse est l'utilisation du courant continu pour décomposer les molécules de certaines substances et obtenir un produit plus facilement que par une méthode purement chimique.

Une des premières découvertes par cette méthode a été celle de la fabrication de l'aluminium.

Histoire de l'aluminium

On ne mesure pas assez de nos jours que l'on puisse se passer de l'aluminium et de ses dérivés. On n'imagine pas, que, il y a 150 ans, si l'on

avait voulu emballer de la nourriture dans une feuille d'aluminium, cela aurait coûté le prix de l'or.

C'est Henri Sainte-Claire Deville, chimiste français, qui, avec l'acquis de quelques prédécesseurs, réussit, après de nombreux essais, à obtenir en 1854 «un métal blanc et inaltérable qui ne noircit pas à l'air, qui est fusible, malléable, ductile et tenace et, en plus, qui est plus léger que le verre ».

Napoléon III subventionne un ami de Sainte-Claire Deville qui commence le premier une petite production artisanale et, lors de l'exposition universelle de Paris en 1855, un barreau d'aluminium est exposé dans une vitrine à côté des bijoux de la couronne.

Sainte-Claire Deville fait breveter son procédé par Louis Le Châtelier, brevet qui se décompose en deux phases :

- fabrication de l'alumine à partir de la bauxite découverte en 1821 à côté des Baux-de-Provence ;
- fabrication d'aluminium à partir de l'alumine par un procédé chimique.

La seule usine au monde de fabrication d'aluminium se développe à Salindres, à côté d'Alès dans le Gard par la société « Merle et Compagnie » .

Le coût de fabrication était tellement important que son prix de vente en faisait un métal semi-précieux : c'est ainsi que l'aluminium cherchait à remplacer l'argenterie partout où sa légèreté offrait un avantage. Sont apparus ainsi des couverts, des jumelles et des statuettes.

Mais pendant ce temps, une invention va apporter dans le monde un bouleversement aussi important que l'apparition de la machine à vapeur. Il s'agit de la dynamo inventée en 1871, qui permet de produire du courant continu à un débit industriel, c'est-à-dire plusieurs centaines d'ampères. Auparavant, le courant continu était obtenu à partir de piles, avec un débit faible, limité en durée. Cela suscite l'apparition d'un certain nombre de chercheurs comme Kiliani en Allemagne et surtout en France, Adolphe Minet et Paul Héroult. Et c'est ce dernier qui réussira le premier à présenter un brevet valable.

Paul Héroult

Paul Héroult est né en 1863 en Normandie où son père avait une tannerie. À l'âge de 15 ans, ayant lu le traité de Sainte-Claire Deville, il pensait déjà à l'invention d'un nouveau procédé de fabrication de l'aluminium par électrolyse. Il a l'esprit très vif, avec une ingéniosité d'esprit remarquable, passionné par les sciences naturelles, la physique et la mécanique. Il sera toujours incapable de se plier à une discipline de travail. Ses idées lui viennent après des rêveries en bateau ou après des parties de billard où il se montre imbattable : il dessine alors un croquis sur un coin de table ou un morceau de papier, mais jamais de texte. Il intègre l'Ecole des mines, mais n'y reste qu'un an. Son père meurt quand il a 22 ans et sa mère met à sa disposition l'ancienne usine. Il mène ses recherches avec quelques camarades d'école dont Louis Merle, le fils du fondateur de l'usine de Salindres. C'est par son intermédiaire qu'il se procure les produits nécessaires à ses recherches, produits que l'on ne trouvait pas dans le commerce. Il modifie la cheminée de l'usine pour chauffer le creuset, n'hésitant pas à faire des d'essais qui durent plusieurs jours ininterrompus, y compris la nuit.

Finalemen, le 23 Avril 1886, Héroult dépose, à son nom, le brevet qui s'intitule « procédé électrolytique pour la fabrication de l'aluminium ».Ce brevet est valable 15 ans.

La même année, en Amérique, Charles Martin Hall, né la même année qu'Héroult, fait la même découverte et dépose son brevet le 28 juillet 1886. Un peu plus tard, à Pitsbourg, à côté des chutes du Niagara, une société se monte pour exploiter le brevet américain.

Héroult et son ami Merle se rendent alors ensemble à Salindres, pour convaincre le directeur, Alfred Péchiney, de changer de procédé, mais celui-ci ne croit pas à l'électricité. Il s'adresse alors à une banque pour solliciter un prêt et monter son entreprise ; cette banque nomme Adolphe Minet comme expert, qui remet un rapport défavorable. Ce dernier s'empresse d'ailleurs de s'associer avec des industriels pour essayer de monter une petite fabrication, dans la région parisienne, à partir de son propre brevet.

Tout à fait par hasard, Héroult rencontre Jules Dreyfus qui connaît des industriels suisses susceptibles de s'intéresser à sa découverte. Ces Suisses, Hubert et Naville fondent à Neuhausen la « Société Métallurgique Suisse » et signent avec Héroult, le 26 avril 1887, un contrat pour l'exploitation industrielle de son procédé. Héroult est directeur technique. Peu après Kiliani rejoint cette société. Rapidement une production industrielle démarre.

Devant cette réussite, Jules Dreyfus convainc facilement deux industriels français Munerel et Viard de s'unir pour constituer la « Société Electro Métallurgique Française » (S.E.M.F.) à Paris, le 17 octobre 1887. Ils ont racheté un atelier alimenté par une modeste chute existante à Froges, près de Grenoble. C'est d'ailleurs sous ce nom que l'on appellera la S.E.M.F.

Ils arrivent à faire revenir Héroult en France et la production démarre en fin 1888. Héroult est directeur technique et est intéressé à la production. Le prix de vente est si attractif que l'usine de Salindres arrête la fabrication de l'aluminium par voie chimique à la fin de cette même année. Mais Héroult constate qu'il est limité par la qualité des électrodes vendues par une société parisienne : il demande une assistance technique. Léon Hulin, jeune ingénieur, est envoyé pour résoudre le problème ; ce qu'il fait après bien des déboires. Héroult comprend qu'il faut fabriquer lui-même les électrodes et il demande à Hulin de s'occuper de cette activité. Nous le retrouvons un peu plus tard.

L'aluminium produit est de très bonne qualité : les deux constructeurs suisses et français se font concurrence, baissent leurs prix, mais le marché ne décolle pas. Le directeur de Froges voudrait ralentir la production, mais il ne peut freiner Héroult qui améliore sans cesse le procédé de fabrication.

En deux ans, le stock des invendus de la société française atteint 40 tonnes, soit six années de ventes. La société est prête à déposer le bilan. Mais tout à coup les deux Suisses, qui sont tous les deux colonels de réserve de l'armée suisse, trouvent des débouchés dans l'armée suisse, puis dans d'autres armées. Ce sont les couverts, quart et gamelles utilisées en campagne. Leur société se trouve en rupture de stock ; elle rachète celui de Froges ce qui sauve cette dernière de la faillite. En France, il faudra attendre 1892 pour qu'à la suite des essais de Moissan, prouvant la non nocivité de cette nouvelle utilisation, l'armée française utilise l'aluminium pour le matériel de campagne, ce qui fait décoller le marché. Mais Héroult est toujours bouillonnant d'idées : son directeur s'arrache les cheveux, car il voudrait faire des essais sur un hélicoptère ! Pendant ce temps, Minet essaye de passer au stade industriel en créant une usine au lieu-dit « l'île de Calypso » en aval de Saint-Michel de Maurienne en utilisant son propre brevet.

Au bout de deux ans d'essais infructueux il est forcé de vendre cette usine d'abord à une société qui a acheté le brevet américain puis, deux ans plus tard, celle-ci cède à « Merle et Cie » devenu « Alais et Camargue », car Pechiney croit maintenant à l'électricité. Pechiney utilise non sans difficulté

le brevet américain : il dira souvent : «Calypso est une danseuse qui me coûte cher ! »

Cependant, nous devons rappeler qu'Hérault avait déposé son brevet avant celui de Hall, son concurrent américain. Hérault se rend en Amérique pour essayer de s'entendre avec ce dernier, mais, devant son refus il lui intente un procès en antériorité.

Mais Hérault le perd, car Hall peut, en s'appuyant sur un texte de loi américaine, prouver qu'il a eu l'idée avant qu'Hérault ne dépose son brevet : il ne peut donc pas toucher des royalties en Amérique. Ultérieurement les deux hommes se reverront et s'apprécieront.

Les dirigeants de Froges sont limités par la capacité de la chute et ils cherchent un site capable d'une puissance bien plus importante. Ils trouvent à La Praz, en amont de Saint-Michel-de-Maurienne, une chute disponible. Le projet d'une usine d'une capacité initiale quadruplée par rapport à celle de Froges est pris le 15 septembre 1892.

Hérault est chargé de l'installation de la nouvelle usine. Il mène rapidement les travaux pour une mise en service le 3 août 1893. L'alumine venant de Gardanne est mal calcinée ; Hérault imagine un four à calciner qui permet une bonne exploitation. Non seulement l'aluminium est de bonne qualité mais Hérault annonce à tout le monde qu'il consomme moins d'électricité que ses concurrents pour la fabrication d'un kilo d'aluminium. Les Suisses avec Kiliani et les Américains viennent à La Praz pour constater qu'il est le meilleur.

Mais il faut augmenter la puissance de la centrale et créer une nouvelle chute avec une prise d'eau située de l'autre côté de l'Arc. Hérault, au lieu de construire un pont supportant la conduite d'amenée d'eau, imagine de mettre la conduite en arc de cercle sans supports, ce qui est une première en France. Les calculs effectués prouvent la pertinence de cette idée. On peut encore voir cette conduite depuis l'autoroute de Maurienne.

La « société Electrométallurgique Française » avait acheté à Gardanne l'usine de production d'alumine qui venait de se doter d'un nouveau procédé, le procédé Bayer, mais celui-ci n'était pas au point.

Hérault part donc à Gardanne et réussit à résoudre ce problème, uniquement chimique, avec Bayer lui-même. Ce procédé est encore utilisé actuellement. Hérault était vraiment un homme exceptionnel. A partir de

1898, il commence à s'intéresser à l'acier et aux fours électriques, domaine dans lequel il acquiert aussi une grande notoriété.

Il prend successivement de nombreux brevets, puis il décide de faire le tour du monde pour profiter des royalties dégagées par ses brevets et l'intéressement à la production d'aluminium. En 1901, le procédé Héroult est tombé dans le domaine public, de nombreuses sociétés se mettent à fabriquer de l'aluminium d'autant plus que la consommation démarre fort.

En 1905, Héroult est appelé aux États-Unis pour être nommé ingénieur conseil de plusieurs aciéries dont notamment la U.S. Steel. : cette dernière est alors le plus gros producteur d'acier du monde.

En 1907, Badin qui a remplacé Pechiney chez « Alais et Camargue », après avoir fait à Calypso des essais comparatifs entre les deux procédés français et américain, met en route l'usine de Saint-Jean-de-Maurienne, avec le procédé français, celui d'Héroult. Cette même année une autre société, l'« Electro-Chimie », démarre la fabrication de l'aluminium à Prémont.

En 1908, la société « Electro Métallurgique du Sud- Est » rachète l'usine et la chute que le papetier Armand Aubry avait installée à Venthon sur le Doron de Beaufort, tout près d'Albertville: cette société démarre une fabrication d'aluminium. Mais l'usine est rapidement arrêtée car il y a surproduction d'aluminium. Il faudra attendre 1920 pour qu'une fabrication d'aluminium recommence, à Venthon sous l'impulsion de l'« Electro-Chimie » .

En 1911, Badin qui redoute la concurrence américaine monte le consortium l'« Aluminium Français », association entre les producteurs d'aluminium. L'« Aluminium Français » projette la construction d'une usine en Caroline du Nord pour concurrencer les Américains sur leur sol. Cette usine devait être la plus grosse du monde. Héroult est recruté comme ingénieur-conseil, mais il ne supporte pas le climat et en 1912 il rentre en France où il achète un yacht de 35 m et voyage en Méditerranée. Au printemps 1914, il est atteint de la fièvre typhoïde et meurt le 8 mai à l'âge de 51 ans. Hall décédera la même année.

En 1921, sous l'impulsion de Badin « Alais et Camargue » fusionne avec « Froges » sous le nom bien connu de « Alais, Froges et Camargue » qui deviendra « Pechiney » en 1950.

Un autre homme a marqué de son influence la chimie en Savoie : ayant dans sa jeunesse la même idée fixe qu'Hérault, il a pu la concrétiser et ensuite monter une importante société qui a eu une renommée internationale. Cet homme se nomme Henry Gall.

Henry Gall

Né le 6 octobre 1862 à Strasbourg, d'une famille bourgeoise, après ses études secondaires, il quitte l'Alsace à 16 ans étant passionné par la chimie. Il s'inscrit à la Sorbonne, en particulier au cours de chimie organique qui avait été ouvert peu de temps auparavant par Wurtz.

Il commence à travailler à 20 ans comme employé dans une fabrique de matières colorantes à Paris, puis, sur la recommandation de Wurtz, il est embauché à Salindres par Alfred Pechiney dont nous avons déjà parlé. Henry Gall est chef de laboratoire de l'usine où est fabriqué le chlorate de potassium par voie chimique. Le marché du chlorate de potassium était dominé par les Anglais et Henry Gall présentait un marché important, s'il trouvait un nouveau procédé plus économique.

Henry Gall fait la connaissance du comte Amaury de Montlaur propriétaire du château de Pondres, à côté de Salindre. Montlaur est sorti de l'Ecole Centrale de Paris et mène chez lui des travaux de recherche en amateur. Ils travaillent ensemble sur le moyen de fabriquer du chlorate de potassium par voie électrolytique. Pourquoi s'intéressent-ils tous les deux à la fabrication du chlorate de potassium ?

L'apparition récente des allumettes suédoises dites « de sécurité » donnait au chlorate de potassium un intérêt certain à partir du moment où, par électrolyse, on était sûr que l'on pouvait obtenir un prix de revient inférieur à celui de la voie purement chimique. Il faut signaler que les allumettes suédoises n'étaient pas une invention suédoise mais bien française.

Elles ont été inventées par un Français, Charles Sauria, en 1830, alors étudiant, mais qui n'avait pas pris de brevet. Elles seront commercialisées à partir de 1855 par les frères Lundstrom, suédois.

Les essais des deux chercheurs sont suffisamment concluants pour que, le 23 septembre 1886, Gall et Montlaur déposent ensemble à la préfecture du Gard le brevet pour la fabrication du chlorate par voie électrolytique. Henry Gall soumet alors son idée à Pechiney, directeur de l'usine de Salindre qui, rappelons-le, ne croit pas à l'électricité. Celui-ci refuse cette possibilité de changer de méthode de fabrication. Henry Gall quitte Salindres en 1887 pour

Villers-Saint-Sépulcre à côté de Beauvais, où il sera directeur de l'usine qui fabrique de l'acide salicylique.

L'intérêt de Henry Gall pour cette usine est qu'il a obtenu l'autorisation d'utiliser la petite centrale hydroélectrique de 40 chevaux que possède l'usine pour effectuer des essais pour son compte, en dehors des heures de travail.

En plus de sa fonction de directeur, il poursuit sans cesse ses essais la nuit et le dimanche. Il détermine ainsi expérimentalement les données essentielles de tout le processus. Deux années passent ainsi, mais le brevet a eu un grand retentissement : quelques sociétés de produits chimiques envoient leurs experts à Villers, mais aucune d'elles ne croient au procédé car l'idée est trop neuve, et surtout les démonstrations sont peu convaincantes à cause de la dynamo qui tombe tout le temps en panne, car elle ne supporte pas l'intensité élevée pour l'époque que nécessite l'électrolyse.

Miraculeusement arrive un ingénieur suisse, Anthelme Boucher, qui apporte une dynamo adaptée qui permet de prouver que le procédé est valable et que l'on peut tout de suite passer au stade industriel.

De plus, il connaît des banquiers suisses qui facilitent la création de la « Société d'Electrochimie » le 7 juin 1889 et trouve à Vallorbe en Suisse un site où sera créée la première usine de fabrication de chlorate de potassium par voie électrolytique. La production démarre un an après la décision du conseil d'administration.

Après avoir doublé la production en 1891 la société songe à construire une usine en France pour atteindre le marché français. C'est encore Anthelme Boucher qui trouve le site à Prémont en aval de Saint-Michel-de-Maurienne : la production démarre fin février 1894, soit 13 mois après la décision prise en conseil d'administration. La prise d'eau sur l'Arc est un exploit technique, car les travaux ont été réalisés pendant l'hiver précédent.

En 1893, Henri Moissan avec qui Henry Gall est en relation, réussit à fabriquer du carbure de calcium. Il faut savoir que le carbure sous l'action de l'eau dégage de l'acétylène : ce gaz est d'abord utilisé pour l'éclairage, le chauffage industriel et plus tard dans le chalumeau oxyacétylénique pour remplacer le rivetage. Ce n'est qu'après 1910 que l'acétylène sera utilisé comme point de départ de produits de synthèse. Il faudra encore attendre 1950 – 1960 pour que le pétrole remplace l'acétylène dans tout ce domaine de la chimie. H. Gall arrive à convaincre la jeune société à se lancer dans la fabrication industrielle après des essais concluants, à Vallorbe.

En 1897, H.Gall rachète au papetier Planche à Notre-Dame-de-Briançon une usine en construction, ainsi qu'un droit d'eau. Il installe une première centrale dans l'usine, turbinant l'eau du torrent venant du col de La Madeleine puis devant le succès de son procédé il en installe une deuxième, bien plus puissante à coté de Moutiers, sur le Doron des Belleville. Rapidement, comme pour l'aluminium, les électrodes nécessaires au four à carbure sont fabriquées sur place, dans une société qui existe encore sous le nom de : « la Société des Electrodes et Réfractaires de Savoie » (S.E.R.S.).

Nous avons vu qu'à Froges, Hérault avait fait appel à Léon Hulin pour résoudre les problèmes posés par les électrodes de ses cuves. Dans ses essais d'amélioration, il découvre un produit inconnu qu'il diagnostique comme étant du sodium. Hulin cherche à produire industriellement du sodium, mais sans succès, jusqu'à ce que Henry Gall le fasse venir à Vallorbe pour enfin réussir à mettre le procédé au point et met en route une installation qui fonctionne correctement aux Claveaux dans la vallée de La Romanche. Cette installation sera transférée en Savoie après la guerre de 14-18.

Il faut signaler qu'Henry Gall avait reçu en 1900 la croix de la Légion d'honneur à l'âge de 38 ans, distinction rarement accordée à un industriel surtout aussi jeune.

Sous son impulsion, la société s'internationalise par des rapprochements avec des industriels de divers pays. Ainsi, en 1906, un industriel allemand entre au conseil d'administration. La guerre de 14 oblige la « S.E.C. » à un effort intense en particulier pour la recherche très rapide d'un procédé de fabrication de la cryolite artificielle pour remplacer la cryolite naturelle importée du Groenland. La cryolite est un fondant nécessaire pour la fabrication de l'aluminium. Ainsi, Henry Gall s'implique personnellement dans la recherche et la mise au point en 15 jours du procédé de fabrication de la cryolithe artificielle.

Cette même année, à la suite de l'attaque des Allemands par des gaz asphyxiants, en l'occurrence du chlore, Loucheur, ministre de la guerre, sollicite les industriels capables de fabriquer rapidement du chlore. Henry Gall savait que le chlore était un sous-produit de l'usine de Pomblière, situé à quelques kilomètres en amont de Moutier. Cette usine avait été construite à la fin du XIXe siècle.

En 1898, une société franco-suisse « la Volta » avec comme directeur général Georges Coutagne, polytechnicien d'origine lyonnaise, commence l'installation d'une centrale hydroélectrique d'une puissance de 6600 kW, puissance très importante à l'époque, et d'une usine à Pomblière en amont de

Moutier. Cette société se propose de fabriquer de la soude par un procédé électrolytique. Ce sont les Suisses qui apportent leur soutien technique et financier.

Au bout de plusieurs années de mise au point, le procédé s'avère non rentable à cause des frais d'entretien. Heureusement, la puissance électrique utilisée par l'usine n'était que le tiers de celle de la centrale. La location à des industriels de ce surplus de puissance permet de rétablir les comptes : ce fut d'abord « Coignet » pour la fabrication de phosphore et ensuite la société « Force et Lumière » qui alimente ainsi le tramway de Lyon par une ligne en courant continu haute tension, selon un brevet suisse.

« La Volta » est contrainte de tenter un rapprochement avec d'autres sociétés pour finalement fusionner en 1913 avec « Les Salins de l'Est » à capitaux allemands. Mais à la déclaration de guerre en août 1914, la société est mise sous séquestre. La S.E.C. rachète « La Volta » et démarre rapidement la fabrication de chlore. Après la guerre, d'autres produits viendront s'ajouter en particulier au sodium qui restera le produit phare.

En 1950, j'ai pu visiter cette fabrication qui n'avait pas évolué depuis le début du siècle et l'atmosphère y était dantesque. Le sodium était recueilli à la main avec une louche que l'ouvrier versait dans un réservoir semi-circulaire qu'il portait sur lui, comme un semeur à la volée, au milieu des pétarades d'hydrogène qui se dégageaient. Ce procédé a été abandonné l'année suivante. Actuellement, Pomblière est la seule usine d'Europe à en produire avec une qualité reconnue mondialement.

En 1919, issu des regroupements avec les sociétés du Giffre, la «S.E.C » devient « Electrochimie et Electro Métallurgie ».

En 1922, la fusion avec les « Aciéries Electriques Paul Girod » constitue la « société d'Electro Chimie d'Electro Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine.» (S.E.C.E.M.A.E.U.) », plus connu sous le nom d'« Ugine ».

Il ne faut pas cacher l'aspect paternaliste qui existait à l'époque dans les grandes sociétés qui avaient implanté des usines loin des villes. Je peux ainsi vous rapporter une anecdote véridique, car mon père qui avait été embauché par Henry Gall me l'a souvent racontée.

Quelques années avant sa mort le 8 Novembre 1930, venant un jour à l'usine de Notre-Dame-de-Briançon où mon père avait commencé sa carrière, Henry Gall lui dit : « Je vais vous faire rencontrer des jeunes filles de bonne famille à Chambéry où réside la famille de mon gendre. Il n'est pas bon qu'un

futur directeur reste célibataire, car lorsqu'on est à ce poste, c'est son épouse qui aura la charge de détecter la plupart des problèmes sociaux ». Ma mère, effectivement, s'est occupée des problèmes rencontrés par le personnel au niveau de la santé, des enfants etc. Le rôle de la femme du directeur d'une usine a disparu avec l'apparition des assistantes sociales.

Pierre Burguburu

Recension des ouvrages reçus et signalés par les bibliothécaires de l'Académie en 2015

Recension de février 2015

Edifier l'Etat : politique et culture en Savoie au temps de Christine de France, sous la direction des professeurs Alain Becchia (université de Savoie) et Giuliano Ferretti (université de Grenoble 2), publication de l'université de Savoie Mont Blanc, décembre 2014, 266 pages.

Ce volume est le troisième volet d'études universitaires consacrées ces derniers mois à une réévaluation de l'oeuvre politique de Christine de France, « Madame Royale » de ce côté des Alpes, « Madama reale » de l'autre côté du Mont-Cenis, régente de Piémont-Savoie dès 1637 jusqu'à sa mort en 1663. Elle était la fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, donc la sœur du roi Louis XIII auquel elle était profondément attachée.

Née le 10 février 1606, elle épouse en 1619 le duc de Savoie Victor-Amédée Ier et assumera une longue régence de 26 ans en des temps de troubles sur tous les plans, de conflits armés, de guerre civile.

Elle a été durablement ignorée ou discréditée (à commencer par Richelieu de son vivant) dans sa fonction de femme d'État. Les historiens français du XIXe siècle ont boudé cette française de naissance et de coeur devenue régente d'un duché transfrontalier « à cheval (...) sur deux histoires nationales et tentant par tous les moyens de préserver l'existence d'un Etat sabaudo-piémontais » face aux deux puissances dominantes de l'époque, la France et l'Espagne afin de le transmettre intact à ses enfants, les héritiers légitimes du duché.

Le professeur Ferretti, en des mots qui sonnent justes, comme son confrère de Savoie Alain Becchia, rappellent pourquoi « à partir des mêmes faits, des mêmes documents, nous réécrivons constamment l'Histoire » (p. 15). En effet, le contexte actuel d'une Europe fédérale permet de regarder autrement « ces entités territoriales de taille moyenne (...) acteurs importants

d'une Europe fondée sur une riche diversité » (p. 11). C'est le cas de la Savoie unie au Piémont au XVIIe siècle, comme ailleurs de la Lorraine ou de la Navarre. Telle est l'oeuvre de « cette fille de France devenue savoyarde et piémontaise » qui a assumé, puis défendu ardemment l'héritage de son mari Victor-Amédée, qui a fait sien la vision d'un Etat-tampon appelé à devenir un royaume, une moyenne et influente puissance européenne, une cinquantaine d'années plus tard. Comme l'écrit le préfacier, cette femme « a tout réussi dans sa vie, la politique, la religion, les arts, l'amour » (p. 12).

L'un des apports originaux de ce recueil réunissant des communications forcément disparates est dû à Florine Vital-Durand, spécialiste en histoire de l'art, qui présente les fresques et décors peints inédits, hommages d'artistes du temps au « règne » de la Régente Christine.

Après deux volumes également publiés en 2014 sur *Christine de France et son siècle*, numéro spécial de la revue *XVIIe siècle* et *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie* (l'Harmattan, 360 pages), les auteurs annoncent un ample volume dont le titre provisoire est *La cour, l'État et la ville. Le duché de Savoie au temps de Victor-Amédée Ier et de Christine de France, 1618-1663*, à paraître en 2016.

Voilà une injustice mémorielle enfin réparée. Gageons que ces quatre volumes pèseront durablement dans l'historiographie de la Savoie au XVIIe siècle.

Trois ouvrages reçus autour des commémorations de la Grande Guerre :

- ***Les monuments aux morts en Haute-Savoie***, Archives départementales de la Haute Savoie, 2014, 391 p. Ils sont classés par ordre alphabétique des communes, d'Abondance à Yvoire avec en annexe les éléments biographiques relatifs aux architectes, sculpteurs, marbriers ;

- Frédéric Mareschal, « ***2 août 1914...et leur vie bascula- mémorial cantonal... des hommes mobilisés lors de la première guerre mondiale*** », Le Souvenir français, Comité de Cognin, 383 pages, avec des notices biographiques par classe, de 1887 à 1918, suivi des principaux régiments de l'armée de terre concernés ;

- ***Mémoire de nos villages pendant la grande Guerre***, publié par l'Association des Amis de Montmélian, n° 93, novembre 2014, 96 p. Avec des

notices signées et illustrées de documents d'époque sur différentes communes du canton.

Le coffret multimedia « *La Savoie au fil du temps* » réalisé par l'association folklorique « les Edelweiss » comprend deux DVD : sur le premier d'une durée d'1 h 20 , en une dizaine de scènes, sont présentés les traditions et l'artisanat des villages de Savoie tels qu'ils survivent de nos jours : ainsi pour les costumes traditionnels, leur confection par les dentellières et tailleurs, mais également, le bijoutier, l'horloger, le potier, le sabotier etc. Je signale la qualité des images, particulièrement celles visionnées sur l'ordinateur , et l'intérêt des témoignages des artisans sur la survivance de leur pratique. Une réserve toutefois à propos de la monotonie d'un accompagnement musical omniprésent, répétitif et dont l'exécution laisse à désirer.

Le second DVD présente un diaporama en 70 chapitres sur les costumes traditionnels dans les villages de Maurienne et de Tarentaise principalement avec leurs variantes infinies. Présentation utile et chatoyante, mais en partie gâchée par des déformations liées au format de l'image (passage du format 4/3 au 16/9 ?) et d'un fond sonore par trop répétitif pendant 1 h 40.

La légitime et nécessaire sauvegarde et mise en valeur du patrimoine rural de la montagne savoyarde, notamment à travers son folklore, doit être associée à la recherche de la qualité esthétique du son et de l'image.

Jean-Louis Darcel

Recension de mars 2015

« **La Savoie à l'épreuve de la Grande Guerre** », L'Histoire en Savoie n° 28, publiée par la

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 2014, 123 p.

Voilà, peut-être, l'ultime publication consacrée à la commémoration de l'entrée en guerre vue depuis la Savoie. Compte tenu de la notoriété de notre consœur et de la qualité reconnue de sa revue dirigée par l'universitaire Sylvain Milbach, je m'y arrête un peu longuement.

Dans son introduction, Corinne Bonafoux (université de Savoie) privilégie

une approche d'histoire culturelle et d'histoire des représentations, fort à la mode de nos jours, en recentrant l'intérêt sur les hommes, sur « les victimes de la guerre », sur toutes les victimes: souvent de simples soldats dont les témoignages épistolaires soumis à la censure ont besoin d'être décodés, mais aussi des pacifistes, des insoumis, des déserteurs, bref ceux qui sont présentés également comme les « victimes » de cette guerre, avec pour finir les foules de civils des zones occupées accueillies principalement à Thonon et à Evian, au risque de perdre de vue les enjeux supérieurs d'une guerre cataclysmique, à courir le risque également d'un facile plaidoyer compassionnel mettant toutes ces victimes, quelles qu'elles soient, sur le même plan au coeur de l'histoire.

Dans un premier article, Jean-Noël Parpillon dit Fiollet (pp. 11-35) présente la presse savoyarde face à la mobilisation, à travers trois titres politiquement engagés, *Le Travailleur Savoyard* (socialiste SFIO et pacifiste), *Le Réveil Savoyard* (Action française, royaliste) et *Le Patriote Républicain* (radical, anticlérical et soutien de la IIIe République). Expression en Savoie des grands clivages nationaux entre, à droite, patriotisme, nostalgie monarchique, nationalisme et ralliement à « l'union sacrée » ; et, à gauche, patriotisme, internationalisme, pacifisme et adhésion à la République laïque. Le débat est incarné en Savoie principalement par Louis Dimier, Théodore Reinach et Jean Dumollard : difficile « union sacrée » proclamée dès le 4 août 1914 par le président de la République Raymond Poincaré. Mais les réalités de la guerre vont l'imposer.

Le second article consacré au moral des soldats savoyards durant l'été 1914 est dû à Sébastien Chatillon doctorant à l'université de Lyon 2 (pp. 37-59) à partir du vécu de 132 témoins originaires des deux départements savoyards sélectionnés par l'auteur, au cours des semaines qui précèdent et qui suivent la mobilisation et la montée vers le front des troupes alpines, entre incrédulité, ferveur et résignation au cours des deux phases distinctes, la guerre de mouvement entre août et octobre 14 et l'installation durable dans la guerre de tranchées, dans la terrible guerre industrielle devenue guerre mondiale.

L'historien controversé Mino Faïta aborde la question des réactions des fantassins sous la mitraille et les bombardements intenses, devant les hécatombes des premiers mois : 600 000 victimes pour les premiers quarante-cinq jours d'affrontements. La censure peut cacher les chiffres réels des victimes à la population, mais elle est sans effet sur les combattants qui vivent le cauchemar au quotidien d'une guerre mal préparée. D'où la répression qui s'organise dès 1915 pour enrayer les actes d'insoumission, les abandons de poste, les désertions, les mutilations volontaires et autres stratégies d'évitement

qui aboutiront aux mutineries de mai-juin 1917. L'auteur traite son sujet avec l'engagement qu'on lui connaît par ailleurs : son ouvrage paru en 2013 sur les fusillés innocents durant la Grande Guerre a suscité la controverse. Peut-on le suivre quand il comptabilise sans autre justification « plusieurs dizaines de milliers de mutins ou de grévistes de la guerre » ? Passion et Histoire font rarement bon ménage.

La dernière étude due à Mélanie Martin-Marin aborde un sujet neuf qui concerne la Haute-Savoie, terre d'accueil des victimes civiles de la Grande Guerre (pp. 87-121). Dès 1914, sous l'égide du CICR de Genève et en application de la Convention de La Haye, les civils vont être évacués des zones de combats et des territoires occupés, via l'Allemagne et la Suisse. Par dizaines de milliers chaque mois, ils débarquent à Annemasse, Thonon ou Evian et sont accueillis dans les centres de rapatriements où ils sont réconfortés, soignés, nourris, habillés, interrogés, pourvus de papiers provisoires par les services officiels, avec le concours de nombreux bénévoles, avant d'être dirigés vers des villes du sud de la France.

Entre octobre 1914 et juillet 1918, ces civils français victimes de la guerre, rapatriés en Savoie du nord via l'Allemagne et la Suisse s'élèvent à près d'un demi million d'hommes et surtout, de femmes et d'enfants en état de choc, de dénutrition et de dénuement souvent dramatique.

Je signale enfin, l'intéressante brochure que Geneviève Gauffillet a consacrée à l'école de Peisey-Nancroix à partir des premières années du XVIII^e siècle, sous le titre « **Ecoles, écoliers d'autrefois dans une haute vallée savoyarde** ». Elle est remarquablement documentée et illustrée ; elle est préfacée par notre confrère André Palluel-Guillard (96 pages).

Jean-Louis Darcel

Recension de mai 2015

Jean-Paul Barbier-Mueller, *Dictionnaire des poètes français de la seconde moitié du XVI^e siècle (1549-1615)*, tome 1, lettres A –B, Droz, Genève, 2015, 1000 pages.

Etonnante entreprise que celle de M. Barbier-Mueller, membre associé de l'Académie de Savoie, alors qu'il est dans sa 84^e année ! Ce premier

tome de 1 000 pages mérite le respect et force l'admiration. Il couvre les deux premières lettres A et B ; il sera suivi de nombreux volumes pour aller au terme de l'alphabet, si Dieu prête vie à l'auteur. Heureux éditeur dont les ouvrages de références font autorité, particulièrement dans le domaine de la littérature française du siècle des poètes et des humanistes : il se lance dans un dictionnaire sans égal à ce jour. Heureux pays –la Suisse-- qui peut encore se permettre de publier des ouvrages d'érudition de cette qualité, à diffusion forcément limitée et à rentabilité problématique !

Un dictionnaire aussi spécialisé, pour une fois, n'est pas l'œuvre d'un universitaire ni d'un bénédictin, mais d'un bibliophile passionné doublé d'un collectionneur d'éditions rares rassemblées dans une bibliothèque personnelle enrichie depuis 1945 : elle a fait l'objet d'un catalogue raisonné qu'il a rédigé sous le titre *Ma Bibliothèque poétique*, dont sept volumes ont déjà paru chez le même éditeur ; les deux derniers volumes sont annoncés pour 2015. C'est dire l'ampleur, sans doute unique, de ce fonds où les raretés sont légion.

Pour comprendre la démarche éditoriale de M. Barbier-Mueller, il faut revenir un instant sur son parcours étonnant, et proprement atypique dans notre époque qui privilégie la spécialisation, au risque, souvent, d'un enfermement dans la spécialité.

Fils de collectionneur, collectionneur lui-même dès l'âge de treize ans, il a suivi une formation de juriste qui lui ouvre une carrière dans la finance et la gestion au sein de l'entreprise qu'il a créée : héritier et, tout autant, *homo novus*. Passionné d'arts « non occidentaux », il crée un musée à son nom, organise des expositions à travers le monde avec les plus grands musées, produit des études ethnoculturelles reconnues sur des civilisations anciennes tant en Amérique qu'en Asie ou en Afrique. Il est l'un des grands donateurs du musée du quai Branly.

Cette polyvalence exceptionnelle autant que déconcertante –à la manière des érudits humanistes de son cher XVI^e siècle-, permet, peut-être mieux, de saisir l'originalité et les limites du livre que je présente.

Les 78 notices consacrées aux poètes de langue française réunis dans le présent volume, comportent une partie biographique classique, mais surtout –et c'est là, me semble-t-il, l'originalité du livre- une partie bibliographique confrontant les diverses éditions d'une œuvre, avec un florilège de citations, parfois développées, des meilleures poésies de chaque auteur. A côté des *majores* comme Agrippa d'Aubigné, Baïf, de Bèze, de très nombreux *minores*

bien oubliés aujourd'hui font l'objet de notices et d'extraits significatifs de la manière de l'auteur.

Le volume s'achève sur la notice du Savoyard Marc-Claude de Buttet auquel il consacre une douzaine de pages (pp. 935-947) en s'arrêtant plus particulièrement sur sa position vis-à-vis de la Réforme calviniste. Mort fidèle à la foi catholique, était-il secrètement troublé par la critique développée par les réformateurs contre la corruption de l'Église du temps, voire était-il acquis *in petto* à la théologie de ses amis de la « Rome protestante », Genève où il avait résidence et cercle d'amitiés ? L'auteur, sans trancher, suggère une possible communauté d'idées. Notre consœur Sarah Alyn-Stacey, dont les travaux universitaires sur Buttet font autorité, s'interdit de trancher. La notice de Barbier-Mueller vient ainsi compléter le chapitre magistral que Mme Alyn-Stacey a consacré au poète chambérien dans le *Dictionnaire de la littérature savoyarde* dirigé par Louis Terreaux (pp. 203-220).

Signalons pour finir que M. Barbier-Mueller a fait don à l'université de Genève de près de cinq cents éditions rares de poètes du XIVe au XVIe siècles. Saluons la générosité du mécène. Ce legs a fait l'objet d'un catalogue en 2007 rédigé par notre confrère, le professeur Jean Balsamo, une référence dans le domaine des littératures française et italienne du XVIe siècle.

Comme tout usuel de référence, l'ouvrage s'achève sur deux index d'une cinquantaine de pages qui sont une mine d'informations pour le lecteur. Voici donc un livre majeur que notre ami Louis Terreaux aurait aimé saluer.

Le dernier *bulletin de la « Société des amis du Vieux Chambéry »* (n°54, 2^e tr. 2015, 84 pages) se situe encore dans l'ambiance de la commémoration de la Grande Guerre, particulièrement avec un article fort bien venu sur le Lycée Vaugelas, ses anciens élèves et « l'impôt du sang » (pp. 37-50). Jean-François Arragain a extrait du Livre d'Or du lycée des notices émouvantes bien documentées et illustrées sur des anciens élèves mobilisés : y figurent le cursus scolaire, les états de services militaires, les faits d'arme, décorations et citations, date et lieu de mort. Comme l'écrit l'auteur, ce Livre d'Or publié en 1927 s'inscrit « dans une entreprise d'héroïsation du soldat et de sacralisation de la mémoire de la guerre ». Il est tout à fait légitime que les héros, ceux qui ont fait leur devoir jusqu'au sacrifice, soient célébrés comme des héros de la nation, même si l'on ne doit pas oublier qu'ils en furent aussi les victimes. Ces documents sont effectivement « une source documentaire précieuse pour l'historien ».

Notre confrère, Jean-Baptiste Bern, publie dans le même numéro une rapide notice relative au cardinal Billiet, à son rôle particulier en 1860 où, quoique partisan discret du rattachement à la France, il rappelle la nécessaire prudence du clergé dans un choix de nature politique (pp. 51-58). Plus loin, il consacre quelques pages à l'Ordre des saints Maurice et Lazare, à son histoire et à son activité contemporaine, illustrée de photographies (pp. 70-77).

Un long article, lui aussi illustré, est consacré par Jacques Viout à la présence de la Savoie à Paris, dans ses rues et certains de ses édifices ou monuments, avec quelques raretés comme la statue personnifiant Chambéry sur la façade de l'Hôtel de Ville, les armes de « l'Académie de Chambéry » (sic) sur la façade de la Sorbonne, et, dans le haut moyen âge, la sépulture d'Alix de Savoie à l'abbaye de Montmartre (pp. 59-69).

Enfin, dans un « bilan patrimonial » particulièrement bien venu et illustré de photographies plus parlantes que de longs paragraphes, quelques chefs-d'œuvres chambériens en péril parmi lesquels le rideau de scène de Louis Vacca et le salon d'honneur du théâtre Charles Dullin, également, le triste état du château de Buisson Rond, propriété du comte de Boigne qui a pourtant fait montre d'une générosité exceptionnelle pour le sauvetage, la conservation et l'embellissement de sa ville.

Enfin quelques vues photographiques inquiétantes - ou révoltantes - sur « la nouvelle architecture chambérienne » ou la provocation le dispute à la laideur, avec notamment deux photos représentant la nouvelle résidence pour étudiants du chemin J.J. Rousseau justement qualifiée de « carcérale ».

Jean-Louis Darcel

Comptes de la châteltenie de Cly (1399-1409), éd. Anselme Pession, Aoste, 2015, Bibliothèque de l'Archivum Augustanum, XXXIX.

La collection d'Etudes d'Histoire valdôtaine, publiées par les Archives Historiques Régionales sous la direction de Jean G. Rivolin, qui en assure l'introduction, voit sa 39^{ème} livraison consacrée aux comptes de la châteltenie de Cly. Il s'agit en fait du quatrième volume consacré à l'une des cinq châteltenies qui composent le bailliage de la Val d'Aoste, commencé avec le tome XXX et poursuivi depuis 2006, avec les tomes XXXI, XXXII, et en cette année 2015 XXXIX. Les comptes de la châteltenie de Cly sont édités à partir de l'année 1376 et atteignent aujourd'hui l'année 1409. Dans la présente livraison, Anselme Pession présente de façon parfaite en plus de 500 pages les

comptes de François de Challant, dont le lignage est originaire de la vallée d'Aoste et de son épouse, Marguerite d'Oron, qui lui apporte en dot la seigneurie de Bossonens. L'édition correspond aux débuts de la gestion de François de Challant qui devait rester à la tête de cette châtelainie jusqu'en 1424. Au total ce sont les cinq premiers comptes de cette nouvelle gestion qui sont édités, chacun d'une durée moyenne d'environ deux ans. La châtelainie est l'unité administrative de base du comté de Savoie ; le châtelain en assure la gestion administrative autour de trois missions essentielles, financière, judiciaire et militaire. Le compte débute par le rappel des erreurs et omissions commises par leurs prédécesseurs remontant au règne d'Amédée VII et mis en relief par la Chambre de comptes. Il s'agit d'une comptabilité en partie simple qui débute par les recettes : les premières décrites sont les recettes en nature (céréales, volailles, ovins, issues, fromage, vin, cire et épices). Les recettes en argent se composent des prestations seigneuriales (corvées, services de transport, cens et servis), des droits de mutations (lods et ventes), des revenus de la basse justice (bans, amendes), des aides féodales (plaîts), des droits de sceau et autres dons. Quant aux dépenses, moins bien structurées, elles portent sur l'entretien du château, sur les dépenses de guerre (Canavais et Verceil), sur l'exercice de la justice, le coût d'un otage envoyé à Bourg-en-Bresse pour retard de paiement concernant l'achat du comté de Genève (par le droit d'échute dû à la maison de Thoire-Villars). Le mariage de Marie, fille de Philippe le Hardi, avec Amédée VIII génère une assignation sur les revenus de la châtelainie, ainsi que celui de Jeanne de Savoie, sœur du comte. Le compte se termine par le salaire des châtelains et du desservant de la chapelle castrale. Avec une moyenne de recettes d'environ 650 livres de viennois et environ 500 florins de bon poids, ces recettes placent la châtelainie parmi les plus lucratives du comté.

Cette édition est très claire et présente un texte en bon latin médiéval d'une lecture aisée pour un latiniste ; elle conserve la numération en chiffre romain et se trouve complétée par deux *indices nominum et locorum*. Il y manque cependant une carte de situation qui aurait permis au lecteur de mieux se repérer par rapport aux toponymes cités dans ce document. Cet effort d'édition est cependant très méritoire et donne à connaître à tous les publics les riches comptes des châtelainies valdôtaines en une période clé de l'histoire de la Savoie médiévale. On en souhaite ardemment la continuation.

Christian Guilleré

Le « *Tour des grands Lacs Alpains naturels* » est un ouvrage collectif publié par le GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) en mars 2015. Dans cet ouvrage de plus de 200 pages abondamment illustré, quatre vingt questions sont traitées afin de développer des thématiques variées portant sur les quatre grands lacs alpins naturels (Léman, Bourget, Annecy et Aiguebelette). Les rédacteurs sont des scientifiques, des gestionnaires de ces masses d'eau. La lecture est agrémentée par de nombreuses figures qui offrent des niveaux de présentation synthétiques et variés. Les thématiques abordées rassemblent les derniers résultats scientifiques du domaine de la limnologie (science des eaux continentales) mais également les questions préoccupantes de la gestion des lacs en liaison avec l'économie et les activités liées à la présence de ces lacs. Leur protection, leur devenir face au changement climatique, l'évolution de leur flore et de leur faune sont des points-clés de l'ouvrage. Cet ouvrage sera, sans doute, une référence pour les différentes thématiques pour plusieurs années.

Gérard Blake

Sozzi Lionello : « *L'Italia di Montaigne e altri saggi sull'autore degli 'Essais'* », Biblioteca di Studi Francesi, éditions Rosenberg et Sellier, Turin, 2014, 117 pages.

La Biblioteca di Studi Francesi fondée par Marco Simone en 1957 vient de publier en octobre 2014, l'étude de notre regretté confrère Lionello Sozzi qui explore en huit chapitres la pensée de Montaigne. Lionello Sozzi semble fasciné par les Essais de Montaigne, par son ouverture à l'autre, ar cette humanité si diverse et si riche, par cette opposition entre le masque que l'on porte extérieurement et notre vrai visage, par les contradictions entre nos comportements sociaux et la liberté qui réside au fond de notre cœur, notre identité intérieure.

De ces huit chapitres, nous soulignerons plus spécialement celui consacré à Montaigne et Girolamo Benzoni, ce voyageur milanais bouleversé par la condition des Indiens d'Amérique colonisés par les Espagnols. Benzoni avait écrit en 1565 sa fameuse *Historia del Mondo Nuovo* qui inspire la pensée de Montaigne dans son Essai, Des cannibales où l'on relève cette pensée : ' Chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage.'

L'ouvrage s'achève par un dernier chapitre qui va donner le titre du livre: L'Italia di Montaigne. Sozzi s'intéresse à l'opinion de Montaigne sur l'Italie qu'il situe sur le fond complexe et contradictoire des relations entre nos deux pays au seizième siècle. Si une partie des Français est fascinée par la civilisation italienne, une autre partie exprime des sentiments anti italiens. C'est une étude passionnante qui mériterait ultérieurement une longue analyse.

François Forray

Recension de septembre 2015

Dans les revues académiques nationales reçues cet été, j'ai retenu l'important dossier « *Relire Fustel de Coulanges : la Cité antique cent cinquante ans après (1864-2014)* » dans le « *Bulletin de l'Académie des Sciences morales et politiques* », avril-décembre 2014, n° 8, pp. 59-132. Ce livre fondateur d'un jeune historien de 34 ans a connu 12 rééditions du vivant de son auteur : livre événement. Est venu le temps de la réévaluation 150 ans après avec les contributions de haut niveau de Xavier Darcos, François Hartog, Pierre Manent, Jacques Jouanna, Jean-Louis Ferrary et Jean Baechler. L'Académie des Sciences morales et politiques rend un hommage magistral et nuancé au confrère qu'elle a élu en 1875 à l'âge de 45 ans au fauteuil précédemment occupé par François Guizot, en croisant les analyses de l'historien, du philosophe, de l'helléniste et du latiniste, de l'anthropologue enfin. L'œuvre, dont l'auteur passe pour être le pionnier de la sociologie historique, résiste bien à l'usure du temps.

La *revue Akademos*, dans sa livraison 2014-2015, n° 32 présente notamment une contribution de Bernard Rigaux (Académie de Mâcon) consacrée à « Lamartine, historien de la Restauration » (pp. 57-72), présentée comme une suite de l' *Histoire des Girondins*, c'est-à-dire comme « le déferlement et le reflux d'une même vague », à savoir la Révolution française « nouvelle époque du monde » comme l'écrivait Joseph de Maistre. Les qualités littéraires de l'œuvre sont superbes : « c'est un grand morceau de littérature, poétique et pathétique » qui aurait pu porter le titre de « tragédie de la Restauration » où les rois Louis XVIII et, surtout, Charles X apparaissent comme des héros tragiques broyés par un destin qui « soumet fatalement la monarchie au souffle républicain » (p. 69).

Revenons à la Savoie et à sa périphérie avec l'excellente revue annuelle *Le Bugey* publiée à Belley par la société éponyme. Je signale d'abord à l'attention de nos confrères curieux de l'an Mil dans l'espace rhônalpin, les pages consacrées à la décomposition du royaume rodolphein de Bourgogne à la fin du Xe siècle et à l'apparition de principautés émergentes, dont celle du comte Humbert dit « les Blanches-Mains ». L'article dû à l'historien médiéviste universitaire Laurent Ripart est une synthèse de ses recherches antérieures et, je crois, très neuves sur « le diocèse de Belley comme foyer de la première principauté savoyarde » (pp. 51 – 64).

Dans la même revue, le président de la société, François Dallemagne, publie la première partie d'une monographie qui renouvelle la connaissance de l'important *oppidum* de Pierre-Châtel, devenu chartreuse jusqu'à la Révolution. Enfin, Bernard Kaminski, dont j'ai déjà souligné les érudites et originales contributions sur les voies antiques, étudie cette fois « les cadastrations antiques de Yenne, Belley et Chambéry » à l'époque romaine (pp. 15-49).

Pour terminer cette recension des parutions reçues lors de la période estivale, j'en viens plus longuement au numéro spécial des « *Cahiers du Vieux Conflans* » 2015/176 consacré à « La société de secours mutuel d'Albertville L'Humanité 1849-1953 » de Jean-Marc Mollet (pp. 3-119). Cette étude fouillée de plus de cent pages est le condensé d'un mémoire de master soutenu par l'auteur à l'université de Savoie en 2011, à l'issue d'une enquête méthodique et neuve à partir des archives et des articles de la presse locale.

La « Société d'Humanité » est instituée à Albertville en 1849, à l'instar des sociétés de secours mutuels qui surgissent dans diverses villes et localités de la Savoie d'ancien régime dans le contexte politique libéral du *Statuto* du roi Charles-Albert. Elle est, à l'origine, un regroupement d'ouvriers et d'artisans qui créent un dispositif d'assistance mutuelle. De 19 membres lors de la fondation, puis une cinquantaine dans la foulée, elle va progressivement compter plusieurs centaines de sociétaires : en 1904 s'ouvre une section féminine. Financièrement autonome et prospère, elle remplit sa mission d'assistance des adhérents malades jusqu'en 1953, cette fois comme mutuelle complémentaire de la récente Sécurité sociale (1945). Elle compte, dès le troisième tiers du XIXe siècle, un nombre grandissant de notables au titre de membres honoraires.

Au départ, elle est incontestablement inspirée par les idées libérales et républicaines dont elle se revendique : elle apparaît comme une réplique laïque et démocratique des confréries de métiers d'ancien régime dans leur

dimension caritative, interdites par les lois d'Allarde et Le Chapelier (1791) ; plusieurs de ses adhérents ont des liens notoires avec les loges maçonniques à partir du rattachement à la France, mais dans ses statuts elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse, ce qui favorise la concorde interne et des relations sereines, à deux exceptions près, avec la municipalité et le clergé local.

La croissance régulière de ses effectifs touchant tous les milieux du travail et la présence de grands notables catholiques posent la question de sa composition plus mélangée que ne le dit l'auteur, à l'image de la société albertilloise de l'époque. Ainsi, la présence de représentants éminents du patronat local comme national, les Aubry père et fils (Aubry-Navarre), les Fontanet sur plusieurs générations, le curé de Grenelle Charles Désaire, resté fidèle à sa ville natale, aurait dû éveiller la curiosité de l'auteur et l'amener à étudier l'influence bien réelle des catholiques traduisant localement la doctrine sociale de l'Eglise définie par l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII (1891), notamment les relais locaux du Sillon de Marc Sangnier dont le militantisme social est bien connu. Les travaux de Christian Sorrel sur les milieux catholiques savoyards du XIXe siècle auraient dû servir de guide sûr, permettant une analyse moins caricaturale, plus fine, donnant du sens au dénombrement quantitatif. On perçoit bien les limites de ce travail : soit par manque de curiosité sur le fait religieux, soit par déni sectaire du fait religieux dans une Savoie pourtant massivement catholique jusqu'à la Première guerre mondiale, l'auteur s'est fermé à une approche plus exacte de la réalité sociale de l'époque. On peut, on doit le regretter.

Enfin, le Conseil national de la Résistance met à son programme « un plan complet de sécurité sociale » qui sera mis en œuvre par les ordonnances de 1945 : les sociétés de prévoyance locale comme l'*Humanité* d'Albertville se trouvaient vidées de leur raison d'être.... Présenter la Sécurité sociale comme « conquête ouvrière par excellence » (p. 96) comme l'écrit Jean-Marc Mollet paraît relever du slogan plus que de la réalité historique. Si l'un des pères de la sécurité sociale, Ambroise Croizat, ouvrier cégétiste né à N.D. de Briançon et devenu ministre du Travail, peut en partie le justifier, le juriste et conseiller d'Etat Pierre Laroque, principal rédacteur des ordonnances de 1945, n'a rien à voir avec le monde ouvrier ou l'engagement militant. La sécurité sociale universelle et obligatoire est l'aboutissement d'un processus de prise en charge par les Etats de la protection sociale, la mutualité devenant un système complémentaire de santé laissé à l'initiative de l'assuré.

Je signale pour finir le grand intérêt et la magnificence du catalogue bilingue de l'exposition : *Rois et mécènes – La cour de Savoie et les formes du rococo – Turin, 1730 – 1750*, Silvana Editoriale, mars 2015,

255 pp. Il est l'aboutissement d'un partenariat exemplaire entre les musées de Turin et de Chambéry d'une part, les deux villes capitales et les deux régions. Deux exemplaires sont à disposition de nos confrères et amis.

Hier 15 septembre, paraissait en librairie la troisième édition très attendue des *Peintres de la Savoie 1860-1980*, chez Neva Editions, 325 p. La première édition due aux mêmes auteurs, Anne Buttin et Sylvain Jacqueline, publiée par les « Amis des Musées de Chambéry » remontait à 1991, il y a près de vingt-cinq ans : elle comportait 165 notices. La nouvelle édition présente plus de 250 notices.

Ainsi, cet ouvrage de référence, remarquablement documenté et illustré, présente une refonte et une importante augmentation d'informations sur le sujet. Plusieurs raisons l'expliquent :

- la présente édition couvre 120 années d'expression picturale, de 1860 à 1980, sur l'ensemble des deux départements, avec la présence de nouveaux venus dans la peinture moins figurative contemporaine ;
- un enrichissement sensible des notices d'origine dû à l'apport des familles et des proches des artistes ;
- un index des noms de plus de 20 pages;
- d'utiles notices sur les écoles de dessin et sociétés de peinture de Savoie et de Haute-Savoie, des prix de peinture, dont le prix de la fondation Guy décerné par notre académie à partir de 1833, d'abord tous les deux ans, puis plus irrégulièrement jusqu'à la dernière guerre.

- Une telle publication fait honneur aux auteurs et à l'Académie de Savoie dont Anne Buttin est membre associé.

Jean-Louis Darcel

Recension d'octobre 2015

Marc Dumoget L'appel. Souvenirs écrits en collaboration avec Jean-Charles Detharre, 2014, 324 pages.

Notre confrère Jean-Charles Detharre vient de publier un ouvrage original et utile en travaillant avec l'ancien Vicaire Episcopal, Marc Dumoget (1924-2015) en recueillant ses souvenirs et en ordonnant ses notes et ses dossiers. L'ouvrage présente une originalité en ce sens que ce n'est pas un livre de Mémoire, Marc Dumoget semble trop discret pour se livrer à de

grands épanchements de sentiments personnels. Le livre contient surtout le relevé de ces interminables notes que Marc Dumoget relevaient sur les pages d'un grand cahier lorsqu'il participait à une réunion ainsi que des dossiers sur la vie de l'Eglise catholique en Savoie. Voilà donc le témoignage d'un prêtre qui a exercé sa fonction religieuse durant soixante années. Voilà surtout une accumulation de matériaux qui seront très utiles pour la rédaction future d'une histoire des diocèses savoyards.

Marc Dumoget naît à Bissy en 1924. Ce village appartient alors à la couronne rurale de la capitale chambérienne. On rencontre surtout, en dehors de quelques propriétés de l'aristocratie savoyarde, une société paysanne de petits propriétaires, fortement christianisée. Dès son enfance, encouragé par son milieu familial et social, Marc Dumoget est attiré par la vocation religieuse. Il est ordonné prêtre en 1947. Au lendemain de la guerre, les séminaires savoyards ne manquent pas de recrues et finalement la chance de Marc Dumoget réside dans le fait qu'au sortir du séminaire, il n'est pas envoyé dans une paroisse mais il est nommé comme missionnaire du Sanctuaire de Myans où il découvre l'extraordinaire dynamisme de la section locale du mouvement de la Jeunesse Agricole Catholique. Pendant plus de vingt ans, il travaille comme aumônier des Mouvements d'Action Catholique en Milieu Rural : Jeunesse agricole catholique, Mouvement familial rural, Chrétiens en milieu rural. C'est une des plus grandes réussites de l'Action catholique qui va transformer et moderniser l'agriculture française en formant les cadres de la société rurale. Marc Dumoget par la suite va ressentir douloureusement l'effacement du monde rural dans notre société contemporaine.

Délaissant le monde rural proprement dit, Marc Dumoget, s'intéresse à la reconversion du territoire savoyard en zones touristiques. Il devient l'un des artisans de la pastorale touristique en essayant de percevoir comment les sociétés montagnardes peuvent s'approprier cette nouvelle richesse sans oublier de promouvoir aussi la société nouvelle des saisonniers que l'essor du tourisme suscite.

Le Vicaire Episcopal pour la vie religieuse doit faire face aussi au déclin des ordres religieux et à leur vieillissement. En introduisant la Communauté du chemin neuf à Hautecombe, il parvenait à trouver de jeunes successeurs aux moines bénédictins qui abandonnaient la Savoie pour la Provence.

Enfin, il est un ministère très délicat que Marc Dumoget sut exercer avec humilité et humanité, c'est celui d'exorciste. C'est là un monde où s'affrontent les forces du mal et du bien où il est difficile de déterminer les limites entre la pathologie et la réalité. Dans ce domaine, Marc Dumoget sut faire preuve

d'une grande tendresse. Il convient d'apprécier tous ces matériaux que l'expérience de Marc Dumoget peut apporter à une histoire à venir de l'Eglise savoyarde.

Académie Saint-Anselme d'Aoste Bulletin XV- 2014

Nos confrères valdôtains consacrent le bulletin aux diverses communications du congrès organisé à Aoste, le 26 octobre 2013 sur le thème : '*Anselmo d'Aosta e la politica cristiana*'.

Un ensemble de cinq communications étudie *L'Evangile et la politique dans le Nouveau Testament, une réflexion sur les origines du Christianisme, Anselme et la vérité sur l'homme d'Aoste à Canterbury, La position d'Anselme dans le débat politique au moyen âge, Jacques Maritain ou l'humanisme intégral et l'apport du Christianisme à la démocratie, Les rapports entre institutions civiles et Eglise catholique en Vallée d'Aoste (1860-1948)*. Cette dernière communication d'Alessandro Celi est rédigée en langue française. On sait combien les relations entre le nouvel Etat italien unifié et l'Eglise furent exécrables mais cela fut encore plus accentué dans les régions périphériques comme la Vallée d'Aoste. Celi insiste sur les oppositions fondamentales entre le pouvoir des gouvernements italiens et celui d'une Eglise locale guidée par des évêques et un clergé s'efforçant de défendre non seulement la langue française mais aussi une vision solidaire de la société montagnarde qui se heurte à la fois à la pensée des libéraux et à celle des socialistes communautaires.

Cette étude nous permet de mieux connaître les idéaux démocratiques et régionalistes d'un Emile Chanoux ou l'action des évêques comme Mgr Duc, initiateur au début du XX^e siècle de l'hégémonie d'un parti catholique dans la vie politique valdôtaine, la volonté dans les années 1911- 1930 de Mgr Stevenin pour réformer l'Etat dans le sens régionaliste de l'abbé Luigi Sturzo, les difficultés de Mgr Imberti qui au coeur de la période fasciste s'efforce de maintenir l'enseignement du français dans les écoles ou de soutenir ses jeunes prêtres engagés contre le fascisme puis dans la Résistance. L'Eglise valdôtaine n'a jamais manqué de projets pour réformer la société. A-t-elle encore aujourd'hui une telle capacité ?

Società Savonese di Storia Patria Atti e memoria Nuova Serie –Vol. LI . 2015

De ce beau volume de 214 pages, nous signalerons deux articles. Celui de Danilo Bruno intitulé : *L'altra via : Giuseppe Mazzini e*

l'autogestione operaia tra Noli e l'Italia qui traite de la question sociale en Italie. Mazzini montre qu'à travers l'autonomie et l'associationnisme volontaire des travailleurs, on peut faire avancer le projet d'une Italie libre, indépendante et républicaine. Quant à Marcello Penner, dans son étude : *Le funivie Savona- San Giuseppe (Bragno) de 1912 à 1930*, il souligne combien dans la phase d'industrialisation de l'Italie la cote ligure a joué un rôle prépondérant nécessitant des investissements énormes pour relier les ports de Ligurie au nord de l'Italie. Savone a dû trouver de l'espace pour implanter des aciéries et pour stocker les matériaux avant de franchir les Monts ligures, elle se dote dès 1912 d'une liaison par câble de plus de 17 km pour transporter dans la plaine du Po, le charbon alimentant les usines à gaz du Piémont et de Lombardie ou les balles de coton à destination des manufactures textiles. Ce raccordement entre les ports ligures et l'intérieur reste en ces temps de mondialisation une contrainte permanente.

Bollettino della società per gli studi storici, archeologici ed artistici della provincial di Cuneo
N° 151 2014.

Saluzzo a inauguré en février 2014, dans le château des marquis qui domine la ville, un Musée de la civilisation chevaleresque. Ce volume constitue en fait un guide qui accompagne le visiteur dans les onze salles du Musée. C'est une recherche très complète sur le monde de la chevalerie qui se transforme à partir du XI^e siècle, sur la naissance de la principauté des marquis de Saluces à la fin du XII^e siècle, sur les relations entre les ecclésiastiques et les hommes d'armes, sur le mythe des amours entre une petite paysanne, Griselda, qui après bien de mises à l'épreuve épouse le marquis Gautier. Cette légende locale est devenue célèbre car elle a été évoquée par Bocacce dans le *Décameron* rédigé vers 1350. On retrace aussi la vie des marquis : Manfred, Thomas III, Louis Ier, Louis II.

Une salle est réservée à la présentation des monnaies du marquisat sans oublier les transformations de l'urbanisme et de l'architecture civile et religieuse entre le XV^e et le XVI^e siècle illustrées par de multiples maquettes.

Signalons aussi la recherche du Président Joseph Perrin qui détaille le *Recensement de la population et du bétail dans la commune d'Aymavilles en 1737*. Contrairement à une idée reçue, on n'est pas en présence de la famille patriarcale, les foyers sont bien émiettés et ils ne dépassent guère plus de cinq personnes en moyenne. C'est un monde d'agriculteurs et surtout d'éleveurs mais la richesse est très inégalement répartie. A côté de quelques familles opulentes, la plupart des foyers vit dans l'indigence et la misère. Pour survivre,

on se place comme valets ou comme servantes chez les nantis et l'on émigre vers les grands centres urbains de l'Europe.

François Forray

Nous avons déjà attiré l'attention sur l'excellence du « *Bulletin de l'académie des sciences morales et politiques* » à propos du dossier consacré à *La Cité antique* de Fustel de Coulanges. La livraison 2015/9 présente notamment un passionnant dossier sur « **les enjeux actuels de l'Histoire et de la Géographie** » par trois références majeures de la recherche universitaire française dans leur discipline respective : Jean-Robert Pitte sur « la Géographie, une science morale et politique » (pp. 26-42) ; Georges-Henri Soutou sur « les problèmes actuels de la science historique par rapport aux sciences morales et politiques » (pp. 43-60) ; enfin Jean Tulard sur « Histoire et Politique » (pp. 61-69).

En des pages denses dépourvues de ce jargon qui envahit trop souvent les sciences humaines, le lecteur y trouvera la présentation des grands enjeux contemporains propres à la géographie et à l'histoire à l'échelle de l'humanité.

On signalera également de Patrick Givelet, « *Peisey-Nancroix, le plomb et l'argent – Histoire d'un grand site minier européen XVIII - XIXe siècles* », Société d'histoire et d'archéologie d'Aime, 19/2015, 258 p., comportant de nombreuses illustrations et plans de galeries, bibliographie importante et sources inédites.

Jean-Louis Darcel

Recension de décembre 2015

Voici d'abord une rareté publiée par l

a *Revue du comité français de cartographie* (n° 224, juin 2015, 89 p.) : « Cartographie d'un territoire éphémère : le département du Fier (Savoie, 1814-1815) » par Emilie Dreyfus (bibliothèques de Chambéry) et Christophe Gauchon (université de Savoie Mont Blanc), pp. 73-89.

Il s'agit de la carte dressée, sur l'ordre du préfet Finot, de ce département éphémère du Fier décidé lors du premier traité de Paris (30 mai

1814) et annulé par le second (20 novembre 1815) : soit presque dix-huit mois où la Savoie fut partagée entre le royaume de Piémont-Sardaigne partiellement reconstitué et la France de Louis XVIII lors de la première Restauration...

Cette partition absurde était évidemment connue des historiens de la Savoie avec le tracé surprenant de la nouvelle frontière intra-savoyarde de 1814, mais la carte originale du nouveau département du Fier vient d'être retrouvée par les deux auteurs aux Archives nationales et fait l'objet de la présente publication. Cet épisode, cet inédit qui concerne un bref instant de l'histoire de la Savoie mérite, en soi, notre intérêt et il appelle une réflexion plus générale sur la fragilité des traités internationaux, notamment et près de nous sur ceux issus du traité de Versailles du 28 juin 1919 redessinant les frontières et les contours de l'Europe et du Proche-Orient, sur leur obsolescence porteuse de risques qui peuvent être majeurs.

Chambéry au fil d'un siècle – 1900-2000, seconde édition revue et augmentée, La Fontaine de Siloé, 2015, 415 p. Si ce livre n'est pas « un livre d'Histoire » ainsi que le précise l'auteur, Jean-Olivier Viout, notre président, dès la première ligne de son « Avant-Dire », il est un livre d'histoires retraçant l'évolution de Chambéry au long du XXe siècle : du fait divers au fait majeur, bref ce qui fait l'événementiel d'une ville de province qui vit à la fois une histoire spécifique et une histoire nationale, dans une volonté de rester fidèle au ressenti du ou des témoins. Subjectivité revendiquée par l'auteur, inhérente à son statut de mémorialiste. A trois niveaux : celle de l'auteur dans le choix des 49 moments retenus ; subjectivité des échetiers de l'époque dans les journaux de diverses sensibilités ; subjectivité enfin des témoignages recueillis par l'auteur auprès de témoins toujours en vie depuis les événements de juin 40.

A ce titre, ces annales chambériennes présentent une « radiographie » fidèle d'une ville au cours du siècle écoulé, que l'auteur dresse en s'effaçant derrière ses témoins, petits ou grands. Invitation salutaire à éviter les jugements de valeur sur notre passé, les anachronismes comme les procès abusifs à l'aune de nos œillères idéologiques prétendument plus valides que celles de nos devanciers.

Si le livre est heureusement exempt de coquilles qui déparent nombre de publications contemporaines, je signale toutefois un certain nombre de mots coupés : traces probables de la première édition de 2002.

Je signale ensuite trois articles. L'un dû est à notre estimé confrère Maurice Clément sur « Les soldats du fort de Montmélian » dans la *revue de l'*

Association des Amis de Montmélian et de ses Environs, 95 / 2015, pp. 2-15. Il est le fruit d'une recherche originale menée dans les archives militaires de Vincennes et dans les registres de catholicité entre 1661 et 1705 déposées aux archives de Savoie. Dans la dernière livraison de *La Revue savoisienne* (2014, 336 p.), je signale particulièrement, deux articles, l'un d'Henri Comte sur « La réforme de l'abbaye de Talloires par saint François de Sales » (pp. 73-112) ; l'autre de notre consoeur Georgette Chevallier, un élégant article sur « Xavier de Maistre et l'Italie » (pp. 157-182).

Nous sont récemment parvenues deux plaquettes publiées par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, l'une de notre confrère Paul Guichonnet, *L'émigration des Savoyards aux XIXe et XXe siècles* : réunion de trois articles publiés sur le sujet entre 1945 et 1986 ; l'autre, de Stéphane Henriquet sur un sujet assez neuf : *Naître et mourir en Savoie – Anciennes et nouvelles enquêtes sur les rites de passage de Tarentaise et Maurienne*, 175 pages. L'étude repose sur une enquête personnelle de l'auteur menée sur plus de vingt ans auprès des anciens des deux vallées.

Publiée sous l'égide de l'Institut de France, la dernière livraison de la revue « *Akadémos* » mériterait qu'on s'y arrête longuement tant son sujet est passionnant : *le corps de l'homme*, 340 pages avec une approche interdisciplinaire. Je signale particulièrement la contribution remarquable d'un confrère de l'Académie du Var, le professeur et écrivain Yves Stalloni : *Le corps découvert : nu et dénudé*, pp. 115-124 : exercice brillant sur l'opposition en miroir des deux adjectifs et le jeu de leurs variations infinies.

Pour finir sur une touche maistrienne qui m'est chère comme vous le savez. Voici la première thèse publiée à Pékin et en mandarin sur Joseph de Maistre. Le professeur Zhanshi prend appui principalement sur les travaux des universitaires chambériens publiés depuis les années 1975. Cette thèse de 300 pages ne comportant pas de traduction, je ne pourrai hélas ! en rendre compte et lance un appel à la personne qui maîtriserait assez le mandarin pour nous donner un aperçu du contenu.

Jean-Louis Darcel

ANNÉE 2016

Rapport d'activité de l'année 2016

présenté par
M. Jean-Pierre Trosset, secrétaire perpétuel

En cette année 2016, la France a été éprouvée plusieurs fois par des événements tragiques et meurtriers qui ont aussi affecté la sensibilité et le cœur des membres de notre compagnie. Néanmoins, l'Académie n'a pas relâché son dynamisme qui s'est manifesté par la tenue de 9 séances mensuelles avec 15 communications, de 3 séances solennelles, d'un éloge funèbre et de notre traditionnelle séance de rentrée au théâtre Charles Dullin.

Malheureusement, nous avons perdu, cette année, deux confrères toujours assidus à nos réunions mensuelles: Maurice Opinel, industriel renommé et respecté, Daniel Chaubet, ingénieur, membre de notre bureau. Nous saluons aujourd'hui leur mémoire.

Le vendredi 10 juin, en la chapelle du lycée Vaugelas, M. le Ministre Louis Besson a élevé à la dignité d'officier dans l'Ordre des Arts et des lettres notre trésorier le bâtonnier Jean-Charles Détharré, président la société savoissienne des Beaux-Arts. Notre compagnie lui adresse ses vives et chaleureuses félicitations. Et tout dernièrement, lors des promotions du 1^{er} janvier 2017, nous avons eu le plaisir d'apprendre que notre président Jean-Olivier Viout était élevé au grade de commandeur de la Légion d'Honneur. Nous le félicitons bien vivement.

Lors de l'assemblée générale annuelle, réunie le 13 janvier 2016, ont été élus :

- en qualité de membres titulaires résidants : MM. Jean Baud, Jean-Baptiste Bern et Pierre-Louis Duchâteau ;

- en qualité de membre associé résidant : M. Eric Brunat ;

- en qualité de membres correspondants : MM. Laurent Céliste, Pierre Faivre, Hubert Favre, Jean-Amédée Lathoud, Philippe Marguet, Michel Perrier, Jean-Henri Viallet.

Voici le résumé de nos activités au cours de l'année 2016.

Le vendredi 29 janvier, réception de M. Jean-Pierre Dubourgeat, président des Amis du Vieux Conflans, en la salle des délibérations du Conseil départemental de la Savoie, et en présence de son président M. Hervé Gaymard. Le discours de réception de notre confrère a retracé la présence de l'Ordre des hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem aux XVI^e et XVII^e siècles, et les origines du village de l'Hôpital et de la ville d'Albertville. La réponse lui a été donnée par notre président.

Le vendredi 5 février, pour commémorer le 600^{ème} anniversaire de l'érection du comté en duché de Savoie, l'Académie de Savoie a effectué une séance solennelle sous la présidence de SAR le prince Serge de Yougoslavie, accompagné de plusieurs membres de l'association Reine Hélène et d'une délégation de la compagnie du Sarto. Cette évocation a été conçue et présentée par MM. Christian Guilleré et Jean-Louis Darcel, professeurs honoraires à l'Université Savoie-Mont Blanc. M. Michel Dumont-Mollard a ponctué leurs interventions de pages musicales. Pour conclure cette séance, Serge de Yougoslavie a rendu un filial et émouvant hommage à sa grand-mère et à ses travaux historiques. Cette réunion s'est prolongée par un cocktail dans la Tour de la Trésorerie du château des ducs de Savoie où les participants ont pu s'entretenir avec le prince.

Le 17 février, l'Académie se déplace aux Archives départementales de la Savoie pour entendre une communication de notre confrère, M. Jean Luquet, directeur des archives et du patrimoine de la Savoie, sur *l'histoire de la route du Val d'Arly*. Puis, il nous a proposé une très intéressante visite commentée des locaux, et nous a permis de contempler certains trésors documentaires liés à l'histoire de la Savoie.

Le 16 mars, après la traditionnelle recension des ouvrages reçus au cours du mois par nos bibliothécaires, Jean Louis Darcel et François Forray, la séance académique a débuté par une intervention de M. Guy Lecomte, initiateur de l'association « Choisir Savoie ». Il a présenté un projet de mobilisation des entrepreneurs des deux départements en vue de la promotion du savoir-faire des Savoyards. Puis M. Jacques Dalest, procureur général près la Cour d'Appel de Chambéry, nous a fait revivre *l'affaire Vacher*, un tueur en série qui défraya la chronique judiciaire régionale à la fin du XIX^{ème} siècle.

Le 20 avril, le Pr. André Palluel-Guillard ouvre la séance académique par l'éloge funèbre de Mme Marie-Thérèse Hermann, écrivain et historienne savoyarde de renom, décédée courant 2015. Puis l'amiral (CR) Hubert Putz, ancien commandant du sous-marin à propulsion nucléaire le « Redoutable » et, aux 22000 heures de plongée sous-marine dans tous les océans du monde,

nous a entretenu des problèmes stratégiques liés aux sous-marins lanceurs d'engins, dans le cadre de la dissuasion nucléaire.

Le 18 mai, M. Michel Bussière, membre correspondant, nous a présenté *les conséquences du mariage entre le comte Pierre de Savoie et Agnès de Poitiers*. Puis M. Claude Fachinger, membre associé, a évoqué *l'invention de la lithographie* par l'allemand Aloïs Senefelder à l'aide d'une iconographie exceptionnelle des paysages et monuments savoyards reproduits par cette méthode tout au long du XIX^{ème} siècle.

Le 20 mai, séance solennelle pour la réception de M. Jean-Baptiste Bern, devant un important auditoire réuni en la salle des délibérations du Conseil départemental de la Savoie. Notre nouveau confrère a apporté un éclairage nouveau, à l'aide de documents inédits, de l'invasion de Chambéry par les Voraces, en avril 1848. Notre confrère, le Pr. Jean-Louis Darcel, bibliothécaire de l'Académie, a retracé dans sa réponse la brillante carrière de M. Bern, docteur ès sciences de l'Institut Polytechnique de Grenoble et vice-président des Amis du Vieux Chambéry.

Le 15 juin, M. Jean-Charles Détharré, trésorier de l'Académie, a précisé *l'engagement du clergé savoyard au cours de la guerre de 1914-1918*. Puis M. Dubois, architecte au « Conseil architecture, urbanisme, environnement de la Savoie », nous a présenté les caractéristiques propres de l'architecture rurale en Savoie et la nécessité de s'en inspirer pour conserver l'harmonie de nos paysages.

Le 21 juin, une cinquantaine de membres et amis de l'Académie ont effectué, sous la direction de M. Jacques Chevallier, membre associé, une sortie culturelle en Tarentaise, à la découverte du patrimoine de Peisey-Nancroix. Sous la conduite du Dr. Jean-Luc Penna, membre de l'Académie de la Val d'Isère, nous avons pu admirer les beautés et la richesse des sept retables de la remarquable église de la Sainte Trinité, et en particulier le monumental maître-autel en bois sculpté, réalisé à la fin du XVII^{ème} siècle, par le novarais Jacques Todesco et Jean-Baptiste Gualaz du Valsesia. Pour notre grand plaisir, notre confrère Michel Dumont-Mollard, musicologue averti, assisté de notre secrétaire perpétuel, a donné un aperçu des sonorités du petit orgue du XVIII^{ème} siècle, toujours actionné manuellement par deux soufflets. Ce fut ensuite la visite commentée par le Dr Penna du merveilleux sanctuaire baroque de Notre-Dame des Vernettes, situé au milieu des alpages. Après un repas revigorant dans un refuge du parc de la Vanoise, la visite des vestiges de l'ancienne mine de plomb et d'argent de Peisey-Nancroix et du siège de la première école nationale française des Mines, sous la direction

émérite de M. Patrick Givelet, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie d'Aime, conclut cette enrichissante journée.

Les 9 et 10 septembre, trente membres de notre compagnie ont effectué un voyage en mâconnais. Ils ont été reçus à cette occasion par l'Académie de Macon, dans le cadre des échanges prônés par la conférence nationale des Académies de province.



Après avoir été accueillie dans le prestigieux hôtel Senecé (XVIII^e siècle), siège de l'Académie bourguignonne, et à l'issue d'une réception officielle, la délégation savoyarde a effectué un périple de deux journées sous la houlette experte de son vice-président, M. Jean-Amédée Lathoud.

Sur les pas de Lamartine et de l'art roman, des conférenciers locaux ont présenté tour à tour, les célèbres fresques (XII^e siècle) d'inspiration byzantine de la chapelle aux moines de Berzé la Ville ; à Milly, la maison natale de Lamartine jalousement conservée par son propriétaire dans son cadre d'époque ; Bussières terre d'inspiration de *Jocelyn* avec le presbytère et la tombe de l'abbé Dumont ; Saint-Point enfin, au pied du tombeau du poète et de Miss Birch, avec laquelle il convola en justes noces à Chambéry, en 1820.

Cluny, phare de l'occident chrétien au moyen âge, le château de Cormatin et son étonnant décor de boiseries peintes du XVII^e. Chapaize, Brancion et Tournus, autres chefs d'œuvres architecturaux de l'art roman,

étaient au menu de la seconde journée d'un déplacement culturel riche en maints enseignements. En 2017, ce sera au tour de l'Académie de Macon d'être accueillie à Chambéry.

Le 21 septembre, le Dr. ès sciences Patrick Abry a présenté ses travaux de recherches sur « *l'aide au diagnostic en obstétrique* ». Ce travail mathématique utilise « la transformée de Fourier » pour l'analyse des signaux émis par le cœur du fœtus. Lors de l'accouchement, ce modèle mathématique fournit des indications précieuses sur l'état du fœtus et il permet la mise plus précoce d'un traitement approprié. Puis le Dr André Veyrat nous a fait une brillante synthèse de ses réflexions sur la médecine d'hier et d'aujourd'hui, en énumérant les progrès accomplis depuis une cinquantaine d'années mais aussi les problèmes nouveaux qui sont posés à la pratique médicale.

Le 23 septembre, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Chambéry, en présence de nombreux élus, des membres de l'Académie et de nombreux amis, M. Jean Baud a prononcé son discours de réception très instructif sur *L'Enseignement professionnel en Savoie. Histoire et perspective*. En reprenant une citation de Plutarque, « *Il faut inventer en même temps que l'on apprend* », Jean Baud, après un parcours exceptionnel, nous a démontré que *la formation par l'action* n'est pas un vain mot. La réponse de M. Daniel Chaubet, malheureusement hospitalisé et qui décédera quelques jours plus tard, a été lue par notre dévoué confrère, Jean-Louis Darcel.

Le 19 octobre, M. Pierre Généletti, membre titulaire, président de la société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, nous a évoqué la vie peu ordinaire d'un ecclésiastique mauriennais : *Jean-Baptiste Clément, curé de Valmenier*, à partir de l'étude de son journal. Puis, M. Jean-Pierre Madelon, nous a fait découvrir un sujet passionnant et original intitulé *l'image des mots, un art omniprésent et méconnu : la typographie*. Une iconographie magnifique a illustré son propos.

Le samedi 19 novembre, la traditionnelle rentrée solennelle de l'Académie réunissait au théâtre Charles Dullin, les autorités, les membres et les amis de l'Académie pour commémorer six cents ans de littérature en Savoie. Dans le sillage d'une jeune étudiante annécienne et de son ancien camarade de lycée chambérien, joués par deux élèves comédiens, l'auditoire a été convié à une flânerie inattendue à travers Chambéry et ses environs, à la rencontre de onze personnalités majeures des lettres savoyardes.

Les prestations de Gérard Desnoyers, Olivier Fernex de Mongex et Bernard Mongourdin récitant chevrons cotoyant Cécile Claeys (Yolande), Florestan Verhagen (Amédée), Roland Gary, prometteurs élèves de la classe

d'art dramatique du conservatoire à rayonnement régional de Chambéry (professeur M. Olivier Baert), ainsi que Monique Baron et le groupe patoisant des Marches, ont donné à cette évocation littéraire et musicale un relief particulier, largement ovationné.

La conception et l'écriture des textes a été réalisée par Jean-Louis Darcel, bibliothécaire de l'Académie, assisté de six membres titulaires de notre compagnie : Jean Burgos, Marie-Claire Bussat-Enelvodsen, Anne Buttin, Pierre Grasset, Christian Guilleré, Andrée Mansau. Les illustrations visuelles ont été sélectionnées et assemblées par Claude Fachinger et Jean-Claude Bouchet. Les illustrations musicales ont été assurées par l'ensemble vocal et instrumental Maéva Bouachrine (Doriane Bie, Louise Bouedo, David Dumonteil, Christine Hominal, Nicolas Kuntzelmann, Kévin Leroy, Amandine Lesne) ainsi que par Michel Dumont-Mollard et Jean-Louis Darcel. La coordination scénique a été faite sous la direction de Jean-Olivier Viout.

Jean d'Orville dit Cabaret, Marc-Claude de Buttet, François de Sales, César Vichard de SaintRéal, les frères Joseph et Xavier de Maistre, Jean-Pierre Veyrat, Henry Bordeaux, Jean-Vincent Verdonnet, Amélie Gex, Daniel Rops furent ainsi revisités au gré de cette flânerie. On partit à leur rencontre du château des Ducs de Savoie à la rue Basse du Château, en passant notamment par la cathédrale Saint François, la croix du Nivolet, Puygros, les ruines du refuge du maquis de Curienne ou les hauteurs de Challes-les-Eaux. Une vidéo complète de cette séance sera proposée à l'initiative de Michel Dumont-Mollard.

Le 21 décembre, M. Philippe Raphaelli a présenté l'*actualité du patrimoine savoyard*. Il a fait le bilan des travaux engagés, terminés ou en cours pour la réhabilitation du patrimoine de la Savoie décidée par le Conseil départemental ou les communes. Cette présentation désormais traditionnelle à l'Académie est très suivie par nos membres. Cette dernière séance de l'année a été clôturée par une communication de M. Jean-Noël Parpillon, membre associé, délégué départemental du Souvenir français, sur l'évolution de la frontière franco-italienne de 1860 à la fin de la guerre de 1939-45.

L'Académie a, par ailleurs, participé à diverses activités.

Le mardi 22 mars, à l'initiative du président Jean-Olivier Viout, les responsables des principales associations de la Savoie et les délégués départementaux de la Fondation du Patrimoine se réunissaient à l'Académie de Savoie, pour la création d'un comité de donateurs pour la restauration du

rideau de scène et de la salle des concerts du théâtre Charles Dullin. Notre confrère graphiste, Jean-Pierre Madelon, s'est vu confier la confection d'une plaquette illustrée destinée à présenter la souscription et ses enjeux.

Le 29 mars, de très nombreux membres de l'Académie ont manifesté, en l'église Notre Dame, leur affection et leur sympathie envers leur confrère Jean-Charles Détharré lors des obsèques de son épouse Anne.

Le 25 mai, une délégation de l'Académie était présente au Palais de Justice pour l'inauguration de la Bibliothèque des Avocats en présence de M. Yves Mahieu, président de la Conférence des bâtonniers et de notre confrère, le bâtonnier Olivier Fernex de Mongex.

Le 3 juin, M. Jean-Louis Darcel, membre du Bureau, a représenté l'Académie à l'inauguration de l'exposition « **Les vies de châteaux** » organisée au château-musée d'Annecy, tout au long de l'été. Notre Académie a participé à cette exposition par le prêt d'une aquarelle de Philippe Courtois « Les ruines du château du Bourget ». Nos vives félicitations à ses concepteurs et réalisateurs, à partager avec les auteurs de l'exposition « **Par monts et châteaux** » proposée parallèlement à la grange batelière de l'abbaye d'Hautecombe, par la conservation départementale du patrimoine de la Savoie.

Le samedi 2 juillet, notre président et quatre membres de notre compagnie, MM. Bernard Demotz, François Guerraz, Laurent Gruaz, et Jean-Pierre Trosset ont assisté aux Echelles à l'inauguration du nouveau monument dédié à Béatrice de Savoie en présence d'une délégation de carabiniers italiens.

Le 22 août, en l'église de Cognin, une importante délégation de notre compagnie a rendu un dernier hommage à notre illustre confrère, Maurice Opinel, importante personnalité du monde industriel et économique savoyard.

Les 1^{er} et le 2 octobre, 32 membres de l'Académie (19 titulaires ; 13 associés et correspondants) ont participé à tout ou partie des travaux du 46^{ème} congrès des sociétés savantes de Savoie, tenu à Saint-Jean-de-Maurienne et remarquablement organisé par la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne et son président, notre confrère, Pierre Généletti. Ce congrès s'inscrivait dans le cadre des commémorations du 600^{ème} anniversaire de l'érection du comté de Savoie en duché et portait sur l'Etat et les institutions en pays de Savoie. Des élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux ainsi que les princes Victor-Emmanuel de Savoie et Serge de Yougoslavie ont

honoré de leur présence la séance d'ouverture. Une nombreuse assistance a suivi les communications de qualité.

Le 7 octobre, de très nombreux académiciens ont rendu un dernier hommage à leur confrère Daniel Chaubet, membre du bureau, lors de ses obsèques en l'église du Sacré Cœur de Chambéry. Qui de nous n'a pas eu, au cours de ces derniers mois, le cœur serré devant son courage, sa vitalité et sa volonté de vivre et de travailler pour l'Académie jusqu'au bout de ses forces ?

Le 25 novembre, le Président a représenté l'Académie à la manifestation organisée au château de Servolex, par la délégation de Savoie de la **Fondation du Patrimoine**, à l'occasion de son vingtième anniversaire.

Les 26 et 27 novembre, l'Académie de Savoie était présente au salon du Livre des Marches. Nous disposons d'un espace conséquent permettant la présentation de deux panneaux relatifs à l'histoire de notre compagnie. Présents à notre stand, Mme Michèle Brocard, MM. Jean Baud, Jean-Pierre Trosset et Jean-Olivier Viout, ont dédié leurs ouvrages.

Le 2 décembre à Cognin, plusieurs membres de l'Académie ont participé à la rencontre historique « **Les écrivains savoyards combattants de la Grande Guerre** », organisée par la délégation de Savoie du Souvenir Français que dirige par M. Jean-Noël Parpillon dit « Fiollet », membre associé de notre compagnie. Notre président a eu la charge des propos conclusifs de cette manifestation.

Le samedi 10 décembre, une forte représentation de l'Académie a assisté à la cérémonie de remise du **Prix Pierre Dumas 2016**, au théâtre Charles Dullin de Chambéry, Le choix du lauréat par Mme Janine Dumas, présidente de la fondation Pierre Dumas, membre correspondant de l'Académie, s'est porté avec bonheur sur le valeureux orchestre Tetralyre qui a fait démonstration de son talent .

Le 21 décembre, à la suite de l'annonce inopinée du prochain départ de Chambéry de la congrégation des Carmélites, le président de l'Académie a longuement été reçu par la Mère supérieure du couvent du **Carmel de Lémenc**, afin d'évoquer l'avenir des bâtiments conventuels et du tènement immobilier sur lequel ils sont implantés. La nécessité de les conserver et de leur donner une destination digne de leur histoire et de leur finalité, a été exprimée.

Voici enfin quelques bonnes nouvelles à annoncer.

M. Michel Dantin, maire de Chambéry, après avoir reçu le devis pour la restauration du rideau du théâtre Charles Dullin (110.000 euros) et compte tenu de la souscription initiée par l'Académie (cf. ci-dessus), a estimé pouvoir envisager l'engagement des premiers travaux dès 2017.

Un notaire parisien a signifié à notre président le legs d'une somme en euros "équivalente à dix fois la hauteur du Mont-Blanc en mètres", par notre confrère Daniel Chaubet, décédé au mois d'août dernier. M. Jean-Olivier Viout a pris contact avec Mme Claire Chaubet pour la remercier très vivement de ce geste généreux marquant le profond attachement de son défunt mari à notre compagnie.

Le Conseil départemental, et en particulier le sénateur Michel Bouvard nous a fait savoir par l'intermédiaire de M. Jean Luquet, directeur des archives et du patrimoine, qu'une restauration du salon de l'Académie sera menée à bien au cours de l'année 2017. Nous assurons le Conseil départemental de notre reconnaissance pour cette décision.

Comme en 2015, nous remercions notre vice-président Robert Deloince et M. Jean-Baptiste Bern pour la poursuite du catalogage en ligne des livres de notre bibliothèque (projet Casss) et la numérisation de certains périodiques et ouvrages par la Bibliothèque nationale.

Notre site rénové (www.academiesavoie.org) fonctionne parfaitement grâce à la diligence et la compétence de M. Daniel Legere (Watooweb). Plusieurs centaines d'internautes le consultent régulièrement et disposent rapidement des textes de communications et discours de réception, des recensions de livres remis à nos bibliothécaires, du programme et des comptes rendus de nos activités.

Nos plus vifs remerciements à nos bibliothécaires, MM. Jean-Louis Darcel et François Forray, pour les recensions des ouvrages remis à l'Académie par leurs auteurs. Nos séances mensuelles ne pourraient se dérouler sans l'irremplaçable assistance technique de M. Claude Fachinger que nous remercions bien vivement.

Le prochain volume des *Mémoires* de l'Académie, couvrant les années 2015 et 2016, paraîtra au printemps 2017.

Jean-Pierre Trosset

Commémoration du 600^o anniversaire de l'érection du duché de Savoie

Séance du 5 février 2016

Réception de SAR Serge de Yougoslavie

“Amédée VIII de Savoie à travers les travaux historiques de la reine Marie-José”

*par M. le professeur **Christian Guilleré**, membre titulaire*

*Déclamations des textes par M. le professeur **Jean-Louis Darcel**,
membre titulaire. Illustrations musicales choisies par M. **Michel
Dumont-Mollard**, membre titulaire*

« C'est une situation rare en effet qu'une souveraine réalise un véritable travail d'historien. Mémoires ou biographies étaient plutôt leur apanage (l'on pense aux mémoires de la comtesse de Boigne), alors que la confrontation avec les sources documentaires et archéologiques, ainsi que l'historiographie, implique une formation, un goût très particulier et une connaissance du contexte des plus précises.

En l'espace de moins de dix ans, précisément entre 1956 et 1962, la reine Marie José de Savoie publie aux éditions Albin Michel deux forts volumes consacrés à la Maison de Savoie, et tout particulièrement au prince Amédée VIII, dont l'histoire clôtur le premier tome et constitue l'essentiel du second.

Nous nous consacrerons dans un premier temps à la présentation de ces deux volumes, présentation qui est conçue comme une invitation à leur relecture, avant de mettre en exergue la méthode, les sources et la bibliographie étudiée avec précision par la reine, ainsi que les points forts

de l'histoire de la Maison de Savoie. Rappelons toutefois que cette année 2016 fera l'objet d'un grand nombre de rencontres et colloques qui porteront sur le 6ème centenaire de l'événement-clé du règne d'Amédée VIII qui est l'élévation au duché de l'ancien comté de Savoie par le roi des Romains, Sigismond, futur empereur, reçu ici même le 19 février 1416. La rencontre de ce jour, à l'Académie de Savoie, est en quelque sorte le point de départ de ces commémorations.

Le premier de ces volumes, qui compte 425 pages, est sous-titré : « *Les origines. Le comte Vert (Amédée VI) – le comte Rouge (Amédée VII)* ». Préfacé par Benedetto Croce, grand philosophe et historien italien, il est composé de trois parties. La première consacrée aux origines est la plus courte. Elle est en fait une sorte d'introduction à son véritable propos qui est de présenter la trilogie des trois derniers grands comtes de Savoie (Amédée VI, VII et VIII), dont on sait que le dernier devait accéder à la dignité ducale, précisément voilà près de six cents ans.

Sur les origines, après une courte introduction remontant aux Romains et aux Burgondes, en un rapide survol, elle présente les fondateurs de la Maison de Savoie de Humbert à Édouard dit le Libéral, qui n'est autre que le fils d'Amédée V, contemporain du roi capétien Philippe IV le Bel. C'est Amédée V encore qui installe sa capitale à Chambéry, en faisant du château le centre de son pouvoir. Son mariage avec Sybille de Bâgé le pousse à faire l'unité de ses territoires de la Saône aux terres de la Savoie propre, en s'opposant au Dauphin, aux sires de Beaujeu et au comte de Genève. Ses deux fils, Édouard et Aymon, font reculer les juridictions épiscopales de la Maurienne et de la Tarentaise, avant qu'Amédée VI ne réorganise ses nouveaux États après la Peste noire.

Cette introduction se clôt sur le règne d'Aymon (1329-1343) auquel la reine consacre une vingtaine de pages : un des principaux points de discussion porte sur l'accession des femmes au pouvoir (d'où l'expression consacrée : « les États de Savoie ne tombent pas de lance en quenouille »), dans un contexte comparable, quant à la question de la succession, au royaume de France et de ses trois rois maudits. Par son mariage avec Yolande de Montferrat, Aymon marque son intérêt pour les pays d'au-delà des monts. Yolande lui donne un fils, le futur Amédée VI, qui naît au château de Chambéry. Ce règne d'une dizaine d'années est aussi l'objet des débuts de la réorganisation d'un État composé de dix bailliages, divisés

en 75 châtelainies, dont le système remonte au règne de Pierre II au milieu du siècle précédent. Son habile politique extérieure l'amène au début de la Guerre de Cent Ans à se rapprocher du roi de France, alors que, jusque-là, la Savoie était beaucoup plus liée aux rois d'Angleterre. À sa mort, son héritier est pris en charge par ses proches parents, qui deviennent ses tuteurs et administrateurs, Amédée III de Genève et Louis II de Vaud, cette pratique de la régence se retrouvant un demi-siècle plus tard lors de la minorité d'Amédée VIII, mais en l'occurrence féminine.

La deuxième partie du premier volume est consacrée au règne du comte Vert, auquel la reine dédie une véritable biographie de près de 200 pages. Le traitement en est chronologique, mais elle sait insérer quelques chapitres de nature thématique, comme ceux consacrés à l'organisation administrative des États de Savoie.

Son découpage chronologique est clair : la première étape du règne est celle qui va de l'avènement du prince (1343) jusqu'au traité de Paris (1355). La période qui suit, jusqu'en 1366, est consacrée à l'unification et à la réorganisation de ses États (achat du Pays de Vaud, réforme administrative autour de la Chambre des Comptes, fondation de l'ordre du Collier) et à l'affirmation de la place de la Savoie dans l'Europe de la guerre de Cent Ans (politique italienne, rôle dans le conflit, concession du vicariat impérial). Au milieu des années 1360, la politique étrangère reprend ses droits et la fin du règne peut être considérée comme plus belliqueuse que son début : la Croisade de 1366-1367, les rivalités piémontaises, et les conséquences du Grand Schisme scandent les quinze dernières années du règne d'Amédée VI.

La troisième partie est consacrée au Comte rouge. Forte d'une centaine de pages, son dernier chapitre peut être considérée comme une véritable transition entre le court règne d'Amédée VII et la minorité de son fils, marquée par la rivalité entre Bonne de Bourbon, sa mère, et Bonne de Berry, son épouse et ce, jusqu'en 1397.

Cette biographie plus courte, du fait d'un règne d'une durée de huit ans, met parfaitement en valeur les débuts du règne entre alliance française

et milanaise qui voit le jeune prince intervenir auprès de Charles V dans les Flandres et contre la révolte des Tuchins, révolte paysanne et fiscale, dans les marquisats de Saluces et de Montferrat avec le comte de Milan Visconti. Fidèle à la tradition d'unification de ses terres et d'ouverture sur la Méditerranée, on suit aussi les différentes conventions qu'il passe avec des villes méridionales (Cuneo, Mondovi et surtout Nice en 1388). Cette forte activité diplomatique régionale se clôt par le tragique accident de chasse dans les forêts autour de Ripaille qui entraîne la mort du prince le 1^{er} novembre 1391 et voit la cour de Savoie se déchirer autour des deux comtesses et des partis qui les soutiennent. Le jeune prince, Amédée VIII, âgé de huit ans à la mort de son père, va ronger son frein loin de la capitale pour véritablement prendre en main le pouvoir un peu plus tard, vers sa quinzième année.

Commence alors l'un des plus long règne de l'histoire médiévale et de l'histoire de la Savoie, puisque Amédée VIII aura marqué non seulement l'histoire de son comté/duché, mais aussi l'histoire européenne, pendant la première moitié du XV^{ème} siècle, à la fois comme comte, duc, pape sous le nom de Félix V (élu le 5 novembre 1439) et enfin conseiller du duc Louis I^{er}.

Le second tome est donc entièrement consacré à la biographie d'Amédée VIII (soit plus de 300 pages). Avant de l'aborder de façon détaillée, rappelons-en le plan. Une première partie est consacrée à l'activité administrative et législative du duché et son mécénat (100 pages), la question conciliaire occupe la deuxième partie : y sont présentées la politique de la Savoie dans le Grand Schisme, l'élection du duc sous le nom de Félix V au concile de Bâle en 1439, son abdication dix ans plus tard, en 1449 (150 pages). Manifestement, c'est la partie de la vie d'Amédée VIII qui intéresse le plus la souveraine. Enfin, les deux dernières années de la vie du prince sont développées dans les cinquante dernières pages de l'ouvrage, longue conclusion, comme si la souveraine avait quelque peine à quitter son modèle. Amédée VIII fut alors à la fois administrateur du diocèse de Genève, légat pontifical et cardinal de Sabine, les deux dernières années de sa vie, et conseiller de son fils Louis

I^{er} : il lui consacre en effet la fin de sa vie (1449 à 1451) en lui apportant des conseils avisés notamment en ce qui concerne la succession milanaise après la mort de Philippe-Marie Visconti en 1447, qui se solde par la défaite militaire du jeune duc à laquelle s'ajoutent des difficultés financières. De retour d'Italie, Amédée VIII peut déclarer l'ouverture de l'Année Sainte ou jubilé de 1450 à Genève. C'est au tout début de l'année suivante qu'il décède le 7 janvier 1451 à l'âge de 67 ans. Il avait rédigé son testament quelques années plus tôt, lors de son élévation à la papauté. Il fut inhumé à Ripaille, malgré ses dernières volontés, qui prévoyaient son inhumation dans la nef de l'abbaye d'Hautecombe.

Il s'agissait-là de présenter un cadre, un contexte. Nous développerons dans une seconde partie, où alterneront commentaires rapides, lecture de passages de l'ouvrage de la Reine Marie José et extraits musicaux, le bilan et les principaux aspects du règne d'Amédée VIII.

Sur la méthode historique, les sources et la bibliographie, il est incontestable que la souveraine fait œuvre d'historienne avec un sens critique, même vis-à-vis de ses ancêtres, fort aigu.

Le travail de l'historien tient dans sa confrontation aux sources : la reine a pu travailler sur les principaux dépôts d'archives, et ils sont nombreux, du fait de leur dispersion après la Seconde Guerre mondiale, entraînée par une des clauses du Traité de Paris qui prévoit le reversement des sources locales des territoires français de la Maison de Savoie aux Archives départementales (Annecy, Chambéry, Nice). Elle s'est intéressée aux fonds plus anciens regroupés après le traité de Lyon en 1601 à Mâcon, Dijon et Paris, voire Grenoble ; elle a également travaillé sur les fonds conservés à l'étranger en Suisse, à Genève et Lausanne, mais aussi à Turin où elle a pratiqué aussi bien les archives de Cour que les archives camérales (autrement dit la chancellerie et les finances).

Les sources publiées ne sont pas négligées, qu'il s'agisse de sources d'archives, ou de chroniqueurs savoyards (Servion) ou bourguignons (Monstrelet).

La bibliographie, à l'orée des années 1950-1960, est à jour. Elle est alors à dominante italienne. Mais historiographiquement parlant, si l'on a

publié de nombreux articles sur Amédée VIII, les biographies sont rares : citons les travaux de Francesco Gabotto, à cheval sur la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle, qui portent sur le règne de ce même prince, notamment sur la politique étrangère et l'organisation administrative, ainsi que ceux de Francesco Cognasso qui a publié une biographie de ce prince en italien en 1930.

Les deux volumes de la reine Marie José comportent des *indices* complets regroupant *index nominum* et *index locorum*. Les notes sont précises et font référence aux travaux cités dans la bibliographie et à des sources d'archives qui sont bien connues. Sa pratique historique de longue date relève d'une parfaite connaissance des lieux, et l'on sait combien l'itinérance des princes était un moyen de communication auprès des populations à tous les sens du terme, dans les temps médiévaux et plus tard encore. Elle a aussi une parfaite connaissance du personnel politique, qui entoure le prince à tous les échelons du pouvoir, proches conseillers (comme en témoigne dans l'annexe 1 ce dossier très complet et fort original, consacré à Jean Lageret et intitulé « capitaliste du XVe siècle et conseiller du duc »), membres de la cour (qui trouve son point d'équilibre précisément sous le règne du comte/duc), voire officiers locaux (châtelains, péagers, juges). Enfin ce qui ne gâte rien, elle a un don de conteur qui donne au livre une grande fluidité dans l'écriture et procure un réel plaisir de lecture. Ce sont autant de qualités qui font de la souveraine une historienne reconnue.

Je rappelle à nouveau que nous allons développer dans une seconde partie - où alterneront commentaires rapides, lecture de passages de l'ouvrage de la Reine Marie José et extraits musicaux, choisis avec tact par notre confrère Michel Dumont-Mollard-, les principaux aspects et le bilan du règne d'Amédée VIII. C'est d'ailleurs avec deux extraits musicaux de Guillaume Dufay, qui a officié à la cour de Savoie dans la première moitié du XVe siècle, que nous ouvrons ces lectures, lues par Jean-Louis Darcel, et que j'introduirai brièvement. »

Interlude musical de Guillaume Dufay : Au chant de l'alouette

1. Portrait du prince : le mécène

A. Le portrait

Amédée VIII fait donc partie intégrante de ces suzerains féodaux et administratifs qui apparaissent au début du XVe siècle comme des protagonistes actifs sur l'échiquier européen. Mais à quelques exceptions près, on ne possède que peu de portraits de princes aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, à l'instar de celui du roi de France Jean II le Bon, ou plus tard des ducs de Bourgogne. Cependant, comme prince et mécène, Amédée VIII a été le dedicataire d'un grand nombre de manuscrits, comme la traduction du traité d'Albertano da Brescia, auteur du XIII^{ème} siècle, « du livre de parler et de taire » (*ars loquandi et tacendi*), dont le premier folio, enluminé par Jean Bapteur, connu aussi par la célèbre *Apocalypse des ducs de Savoie*, le représente, comme premier duc de Savoie et prince d'Empire, siégeant en majesté sur son trône. C'est à partir de cette miniature que la reine Marie José a pu décrire le prince, tel que l'extrait qui va être lu le présente. Ce traité peut être considéré comme un traité du bon gouvernement où les termes du titre représentent à eux seuls tout un programme politique en un temps où l'itinérance de la cour est un des rares moyens de communication, souvent limitée jusqu'alors aux sceaux et aux monnaies.

« Amédée a cinquante ans, lorsqu'il se décide à choisir une nouvelle vie. La maturité l'a embelli, ses cheveux et sa barbe ont blanchi.

Sans être grand, il est imposant et majestueux, plein de mélancolie, il exerce sur ses interlocuteurs une sorte de fascination. Sans être grand, il est imposant et majestueux, plein de mélancolie, il exerce sur ses interlocuteurs une sorte de fascination.

Son visage s'est épaissi, le front est vaste; le nez fort, la bouche charnue et bien dessinée révèle tout à la fois un sens critique aigu, une certaine amertume, mais aussi de la bienveillance. Ses gestes pondérés, sa parole mesurée, proviennent d'un contrôle permanent qu'il a de lui-même. Chez Amédée, la raison domine - raison lucide et froide.

Sa pensée guide toujours son action, et cet équilibre entre le dynamisme jailli des profondeurs de l'être, les forces se récupérant au fur

et à mesure qu'elles se dépensent, et cette netteté du concept rationnel, sont l'une des originalités d'Amédée VIII.

Quarante ans d'incessante activité dénotent cette puissante vitalité et ce bel équilibre qui conditionnent une nature pleine de contrastes. Cependant, quelques faiblesses le rapprochent de nous: une certaine susceptibilité, tant soit peu cassante et hautaine, un penchant à la rancune, s'attaquant surtout aux fauteurs de désordre, car le désordre est ce qu'Amédée déteste le plus. Chez cet homme profondément religieux, ce n'est pas tant le mysticisme qui l'emporte que l'amour de l'ordre et de la paix. Il le transfère du domaine de la pensée sur le plan des faits.

Amédée VIII est rarement un utopiste, il n'est pas non plus un artiste, bien qu'il ait le goût des belles choses, celles de l'esprit surtout, comme les Valois à qui il est apparenté. On trouve chez lui la magnificence de ces derniers jointe à l'esprit juridique et réaliste des Savoyards. C'est un souverain doué d'un utilitarisme supérieur, qui se manifeste jusque dans ses renoncements. Ceux-ci ne furent que de l'opportunisme, puisqu'ils devaient amener le retour à l'ordre et à la paix entre les hommes.

Au moment où le duc contemplait la perspective de se retirer du monde, il était à l'apogée de sa gloire. Il pouvait recueillir le fruit de quarante années d'un labeur incessant. Ses États, dotés d'une sage législation et d'une heureuse administration, étaient agrandis et prospères. Sa sagesse et son équité étaient reconnues dans toute la chrétienté, et son personnage jouissait d'une estime qui deviendra légendaire. »

[Marie José, *La Maison de Savoie. Amédée VIII le Duc qui devint Pape*, p. 103-105]

B. Le mécène

Ainsi, par le mécénat, tout prince pouvait faire admirer son goût : la cour est alors un pôle culturel, social et politique, au sens de gouvernement, des terres savoyardes. Elle devient le lieu de la représentation et de la symbolique du pouvoir. Le château de Chambéry, acquis par Amédée V en 1295, n'a cessé de se transformer. C'est du règne

d'Amédée VIII que datent ces transformations essentielles. De l'administration en passant par la nouvelle chapelle, c'est ainsi que les textes la nomment autour des années 1408-1410, en passant par le « maïsonnement neuf », qui correspond à l'habitat privé, et la tour demi-lune, son règne peut être considéré comme une étape importante de l'histoire de la construction du château

Il est bon aussi de rappeler à grands traits la généalogie d'Amédée VIII : ce sont des princesses de la famille des Valois, qui règnent alors sur le royaume de France et composent la paierie princière qui ont été associées aux princes de la Maison de Savoie dans la seconde moitié du XIV^e siècle. L'on sait que ces princes Valois étaient de grands mécènes, en particulier Jean de Berry, son oncle, frère de sa mère Bonne de Bourbon. Le hasard des dates fait qu'en cette année de célébration de l'élévation au duché de Savoie, Jean de Berry, grand mécène et sûrement modèle d'Amédée VIII, devait décéder en cette même année 1416. Les choix musicaux qui ont été faits pour accompagner cette évocation mettent en valeur la variété et la munificence de la musique du temps, avec les tenants de la polyphonie médiévale, qui ont séjourné parfois fort longtemps à la cour des princes de Savoie dans la première moitié du XV^e siècle, comme Pierre Fontaine, Gilles Binchois, Guillaume Dufay et Antoine Brumel, sans oublier Guillaume Machaut, dont vous aurez le plaisir d'écouter quelques extraits ponctuant cet hommage.

« Le château de Chambéry.

Voyons d'abord le château et la Sainte Chapelle de Chambéry. De 1394 à 1395, la Régence de Bonne de Bourbon procède à la construction d'un bâtiment destiné à abriter la Chambre des Comptes. Apparition d'une fenêtre ogivale pour éclairer les lieux. De 1400 à 1408, on améliore constamment les logis, et l'on construit une nouvelle cuisine. Entre ces deux dates, une tour ronde de trois étages vient encore s'ajouter aux anciennes, œuvre du maçon François Matelli, engagé par Boniface de Challant, maréchal de Savoie et châtelain de Chambéry.

En même temps, on améliore un peu partout fenêtres, latrines et conduites d'eau. De toutes ces transformations il ne nous reste guère que des témoignages écrits, les bâtiments eux-mêmes ayant subi, au cours des siècles, trop de transformations.

Tout château possédait sa chapelle; Chambéry en avait probablement deux, mais cela n'empêcha pas Amédée VIII de décider la construction d'une troisième, de style flamboyant, que l'on admire aujourd'hui encore, et qui est à peu près intacte, à l'exception de la façade, morceau de décor du XVII^e siècle. Dressée très haut au-dessus de la ville, posée sur la puissante muraille qui lui sert de fondement, la Sainte-Chapelle de Chambéry lance vers le ciel ses verrières flamboyantes. »
[Ibid., p. 66-67]

Interlude musical : Pierre Fontaine : *Pour vous tenir.*

Amédée VIII législateur : la Savoie au XV^e siècle

L'élévation au duché se justifie par la « *dilatatio regni* », où, dans une tradition carolingienne, l'unité territoriale était synonyme d'élévation politique, en tout cas la précédait.

Au dire du chroniqueur bourguignon Olivier de la Marche, Amédée VIII avait « si sagement gouverné son pays qu'il estoit le plus riche et le plus plantureux de tous ses voisins ». Le prestige de la cour savoyarde au milieu du XV^e siècle est tel que le thuriféraire des princes de Bourgogne place le nouveau duc de Savoie au même rang que son seigneur Philippe le Beau. Le règne d'Amédée VIII est l'aboutissement d'une politique cohérente grâce aux alliances internationales, à la multiplication des territoires soumis à l'autorité du prince et à une organisation stricte des structures administratives.

Amédée VIII, se fondant sur une longue tradition administrative et judiciaire qui commence sous Pierre II et se poursuit sous ses successeurs, fait rédiger en deux temps, au début de son jeune règne les *Antiqua Sabaudiae* (1402-4), et à son apogée en 1430 les *Statuta*

Sabaudiae. Si les articles concernant la justice sont nombreux en termes notamment de contrôle de police, le prince ne s'intéresse pas moins aux aspects économiques et sociaux, en particulier pour préserver l'équilibre des salaires et des prix, après une période marquée par une forte hausse de ses derniers aux lendemains de la Peste noire, mais aussi aux différentes communautés de ses États, qu'il s'agisse des communautés rurales, notamment celles des différents massifs montagneux, jalouses de leur autonomie, ou des centres urbains, plus rares, mais non moins actifs.

« *Les « communes rurales* ».

Dans certaines hautes vallées au Nord et au Sud des Alpes, voire en Valais, des « communes rurales » s'étaient organisées pour défendre les intérêts communs à plusieurs familles ou à plusieurs villages. Elles se proposaient d'exploiter, en vertu des contrats d'albergement, les alpages, les forêts et les eaux, y compris les chalets, les bâtiments et les instruments de travail respectifs, elles assuraient la pâture du bétail, l'engrangement du foin, la conservation du lait, la fabrication du fromage et la récolte du bois. Parfois, la commune réglementait l'irrigation et jusqu'à l'exploitation des fours et des moulins. Son administration, indépendante du seigneur et du duc, était dévolue à un ou plusieurs syndics. Les décisions collectives étaient prises par des assemblées générales.

Les communes rurales bénéficiaient de franchises dans le domaine du droit civil, de la procédure et du commerce.

L'industrie et le commerce dans les villes.

Les centres urbains avaient reçu des comtes de Savoie, aux XIII^e et XIV^e siècles, une large autonomie et des franchises qui faisaient de leurs habitants des hommes libres. Au XV^e siècle, les franchises octroyées antérieurement étaient confirmées, moyennant une participation importante des bénéficiaires. Elles portaient principalement sur la liberté de tester, le droit de bourgeoisie, l'organisation municipale, les foires et les marchés, les garanties judiciaires et la protection des habitants contre les abus de pouvoir des officiers ducaux. Les villes avaient conservé un caractère rural, et ne participaient pas au commerce international,

sauf Chieri et Saluces, qui fournissaient des tissus à l'exportation. En général, les producteurs ne fabriquaient que des objets usuels destinés à la population urbaine et campagnarde avoisinante. Le gros de la population était composé d'artisans, dont le nombre et la spécialisation variaient suivant l'importance de la ville : boulangers, bouchers, tailleurs, forgerons, armuriers, menuisiers, potiers, etc. La fabrication d'armes était très répandue dans les États de Savoie.

Les corporations de métiers (les « Universités ») au Piémont, et les autorités municipales en Savoie assuraient la protection de l'artisan et de ses clients. Le pain était soumis à l'impôt. La vente de la viande pouvait être un monopole. On inspectait régulièrement les ateliers et les boutiques pour contrôler la bonne qualité des produits employés et pour éviter ou supprimer les abus.

Le désir de promouvoir une organisation méticuleuse de ses États poussa Amédée VIII à intervenir dans la vie économique et sociale de ses sujets. Les Statuts comprennent une réglementation générale de ces activités [...]

L'œuvre législative d'Amédée VIII consiste en la promulgation des Statuts de 1403, 1423, 1430 [...] La cérémonie de la promulgation des Statuts de 1430.

Le 17 juin 1430, toutes voiles dehors, Amédée promulgue ses nouveaux Statuts devant une grande assemblée, composée des éléments les plus représentatifs de ses États, et réunie au château de Chambéry. Le duc lui-même, en un long préambule, expose l'origine divine de l'idée de justice, en admettant cependant que les lois des hommes pussent subir parfois des influences malheureuses, vu l'instabilité de la nature humaine, d'où la nécessité de remanier souvent les lois, en souhaitant qu'elles approchent le plus possible de la perfection, afin que les peuples se sentent protégés par la justice du prince.

Le chancelier Jean de Beaufort donna ensuite lecture du texte, rédigé en latin, des cinq livres qui composaient les nouveaux Statuts.

Coups de trompettes et claquements de bannières devaient contribuer à perpétuer un tel événement dans les mémoires. »

[Ibid., p. 15-20]

Interlude musical. Gilles Binchois : *Je ne vis onques la pareille*.

2. Causes de sa retraite : le prince-philosophe

Le goût pour le beau, mais aussi l'importance donnée à la culture écrite, sont intimement liés dans les manuscrits qui constituent les débuts de bibliothèques princières ou royales, et où les traductions en langue vernaculaire, ici le franco-provençal, y sont de plus en plus nombreuses. Amédée VIII comme les souverains de son temps apprécie les romans de chevalerie, mais aussi les textes religieux et plus politiques qui l'aident dans le gouvernement de ses États. Au cours d'un très long règne, il eut à prendre des décisions difficiles, mais sa connaissance des hommes, et surtout ceux de son lignage, lui a permis lors de l'adoubement de ses deux fils, Louis et Philippe, de mettre en scène son retrait, sans abandonner complètement son pouvoir, dans la mesure où Louis ne recevait le titre que de lieutenant général du duché de Savoie. C'est dans le cadre enchanteur des bords du Léman, à Ripaille qu'il se retire en 1434 avec six de ses chers compagnons, après y avoir fondé l'ordre des Augustins.

« Ce qui laisse planer un doute sur la sincérité de la vocation du duc ermite, fut effectivement son extraordinaire accession à la papauté, et il est certain que s'il était mort dans l'exercice de ses fonctions de doyen de l'Ordre de Saint-Maurice, personne n'eût eu ces doutes.

Pourtant, son attitude demi-monacale pouvait s'expliquer par le désir de s'immiscer davantage dans les choses de l'Église, et de reprendre son rôle de médiateur dans le conflit qui opposait le pape et le concile.

On trouve une autre explication dans sa formation littéraire et intellectuelle. Les romans de chevalerie jetaient au XV^e siècle un dernier éclat, D'innombrables vers célébraient un monde fantastique, les héros de la Table Ronde, les princes philosophes, puissants encore, mais dont l'existence simple avait quelque chose de magique à une époque où les prophéties de Merlin, « l'ami à la Dame du Lac », couraient le monde. Toute cette littérature, dont la bibliothèque d'Amédée était abondamment

pourvue, pouvait avoir son poids sur son étrange décision, et l'Apocalypse de saint Jean, dont Amédée VIII avait fait faire un magnifique manuscrit, n'aurait-elle pas eu aussi quelque influence sur l'architecture de son nouvel ermitage : les sept églises d'Asie ?

Nous savons également que l'œuvre d'Aristote figurait parmi ses livres de chevet, ainsi que Le Gouvernement de saint Thomas d'Aquin, et combien toute sa vie fut imprégnée des principes moraux du grand dominicain, « le docteur angélique ».

Le bonheur et la félicité de l'homme, fondés sur la pratique des plus hautes vertus, et la contemplation, étaient le corollaire de la présence d'un beau paysage, capable de favoriser ces heureuses dispositions, car, au dire d'Aristote, la vie sans agrément n'est plus une vie, et il fallait que le lieu de séjour s'étendit, selon saint Thomas, sur une plaine spacieuse, ornée d'arbres, rendue pittoresque par la proximité des montagnes, et arrosée de cours d'eau. Nul endroit mieux que Ripaille n'aurait pu répondre à cette description : les rives du Léman, les montagnes, les grands bois, le prieuré, enfin, qu'Amédée avait fondé vingt-quatre ans auparavant pour sanctifier le lieu où son père était mort tragiquement. Ce couvent des chanoines de Saint-Augustin, placé sous le double vocable de saint Maurice et de Notre-Dame, était tout imprégné d'un esprit de recueillement et animé par le travail et la prière. Des messes de requiem et des cierges brûlant jour et nuit entretenaient avec ferveur la mémoire du comte défunt. Il est naturel que cette ambiance recueillie et pieuse ait incité Amédée vieillissant à venir s'établir à proximité du monastère. Comme il n'y avait pas de place pour lui et ses chevaliers dans cet édifice religieux, il fit construire un château vis-à-vis du prieuré, et il alla y vivre cinq années selon les règles de l'ordre de chevalerie qu'il avait fondé et dont nous reparlerons. » [Ibid., p. 108-110]

« Amédée, installé à Ripaille depuis le 8 octobre 1434, est devenu doyen d'un ordre de chevalerie, une fois retiré dans la paix, s'empressa de passer les rênes du gouvernement à son fils Louis, en le nommant lieutenant général pour ses États.

Le 7 novembre 1434, une grande cérémonie eut lieu sur le parvis de Ripaille. Les plus hautes personnalités y assistaient : les évêques de Genève, Lausanne, Maurienne et Tarentaise, Jean de Beaufort, chancelier de Savoie, Humbert le Bâtard, le maréchal Manfred de Saluces, toute la noblesse savoyarde, des princes, des prélats étrangers, ainsi que hérauts, mimes, trompettes portant pavillon rouge et blanc, aux armes de Savoie. Tout ce déploiement annonçait un événement extraordinaire; Amédée armait chevaliers ses deux fils, les ceignant de la ceinture symbolique et leur remettant le collier de l'ordre fondé par le Comte Vert.

Le duc saisit cette occasion solennelle pour annoncer sa retraite, effective depuis plusieurs semaines, expliquant que, dorénavant, il voulait s'adonner à la méditation et à la prière, pour vivre conformément à sa devise : « servir Deo regnare est. ». Dans ce but, et après avoir consulté les trois états, il nomma son fils Louis lieutenant général de son duché, avec le titre de prince de Piémont, tandis que son second fils, Philippe, recevait celui de comte de Genève.

Pour confirmer publiquement ces nouvelles dispositions, Amédée, sur la placé, devant le château, investit ses deux fils de leurs nouveaux titres, suivant les rites féodaux, par la traditionnelle cérémonie de l'épée.

Pour Amédée commençait enfin la nouvelle vie, si ardemment désirée. En réalité, il renonçait à l'apparat et à l'ennui du pouvoir, se réservant l'âpre jouissance de garder dans ses mains les leviers qui font mouvoir les hommes. » [Ibid. p. 124-125]

Interlude musical de Guillaume Dufay : *Quel fronte signorille in paradiso*.

3. Le duc-pape : bullaire et l'abdication d'avril 1449

Le contexte international de l'élévation ducale est encore marqué par le scandale du temps, le Grand schisme d'Occident, qui dure depuis 1378. Né en 1383, Amédée VIII aura baigné pendant toute sa jeunesse et même jusqu'à sa majorité dans ce contexte.

Longtemps absent dans l'histoire du Grand Schisme, l'Empire revient au centre du jeu, à partir du règne de Sigismond, qui est à l'origine de l'érection du duché en 1416. Cet empereur est à l'origine du Concile de Constance, qui commence ses travaux en 1414 et affirme la supériorité du concile sur le pape. Martin V, élu en 1417, dénoue cette crise. Mais après sa mort, la Chrétienté se divise à nouveau : le concile de Bâle élit Félix V, celui de Florence continuant à reconnaître Eugène IV et Nicolas V. Amédée VIII sous le nom de pontife Félix V abdique le 7 avril 1449 au concile de Lausanne permettant ainsi à la Chrétienté de retrouver son unité. Son activité inlassable est conservée dans un document essentiel, le bullaire, conservé aux Archives de Cour de Turin.

« Le duc-pape

Il est indéniable, cependant, qu'Amédée, tout en étant pape, ne peut oublier qu'il est duc de Savoie, Très conscient du besoin de ses administrés, Félix n'est jamais aussi grand dans le Bullaire que lorsqu'il traite de la chose publique. Il profite largement des droits qui lui ont été conférés en même temps que la tiare pontificale, pour pallier de multiples carences et pourvoir au bien général. Ainsi, par la bulle du 9 août 1440, il s'empresse de réaliser un rêve de jeunesse, et donne 4.000 ducats de la Chambre pontificale afin de construire, près de Poncin, un pont à l'endroit où la Juss est très rapide. Depuis son enfance, Amédée avait vu de ses propres yeux les inondations qui provoquaient des accidents mortels, et déjà alors il avait recommandé d'y remédier. Il promet trois années d'indulgences à tout chrétien qui aidera à la réparation d'un pont en dehors de Versoix, « pour nos chers fils qui habitent cette petite ville forte et qui ne peuvent plus passer la rivière ni à pied ni à cheval, ainsi que pour les marchands qui se rendent au marché de Genève ». Il veille en outre à ce que ses sujets puissent accomplir tous leurs devoirs religieux, en multipliant les chapelles, afin d'éviter en hiver, aux vieillards et aux femmes enceintes, les dangers des chemins inondés, recouverts de neige ou balayés par la tempête. Il crée et entretient aussi de nombreux hôpitaux.

Tant de menues préoccupations matérielles qui le portent à se soucier même des intempéries et de l'établissement de routes et de ponts, ou à prendre des mesures en vue de la reconstruction d'Annecy, en partie détruite par le feu, ainsi que de la restauration de nombreuses églises, ne le détournent pas de la mission proprement religieuse, et, en 1440, il accorde des indulgences à tous ceux qui prieront Dieu pour que la paix soit rétablie entre les rois, les princes et les peuples, et sans s'oublier lui-même, il demande aux fidèles des prières pour le pape afin qu'il soit préservé du mal qui l'entoure.

Enfin, à côté de mesures purement administratives, de liquidations de procès compliqués, nés de différends entre certains monastères et les gens qui en dépendent, se trouvent des mesures individuelles, au caractère parfois insolite, révélant le souci de Félix V de protéger les humbles. [...]

Sa sollicitude s'adresse aussi aux Juifs; une bulle de 1444 excommunie tout habitant du duché de Savoie qui commettrait des excès en faits ou en paroles contre les Juifs qui y résident. Ces derniers s'étaient plaints de ce que plusieurs prédicateurs avaient insinué, dans leurs sermons, qu'il était permis de les tuer ou de les dépouiller. Il confirme aussi une bulle de Martin V, relative à la protection des biens des Israélites. Parfois même, il tente de modérer l'ardeur des inquisiteurs attachés à la perte des hérétiques. » [Ibid., p. 192-194]

« Abdication de Félix V

Dans la deuxième session de Lausanne, réunie au couvent de Saint-François ou dans la cathédrale, Félix signa, le 7 avril 1449, son acte d'abdication. Il renonça à la date, librement, devant le Saint Concile, qui, légitimement rassemblé dans le Saint-Esprit, représentait l'Église universelle. S'exprimant en paroles simples, il déclara avoir accepté la papauté sur les instances du Concile de Bâle, pour venir en aide à l'Église, assurant qu'il avait tout fait pour ramener l'union dans l'Église. Il préférait ainsi, par sa cession et sa renonciation, unir les fidèles divisés, plutôt que de prolonger le schisme en demeurant sur le siège de saint Pierre. » [Ibid., p. 241-242]

Interlude musical d'Antoine Brumel : *Christe eleison*.

5 - L'infatigable sexagénaire : son bilan

Le règne d'Amédée VIII est un des plus longs règnes de la période médiévale : s'il n'a régné directement que 43 ans, il n'en demeure pas moins qu'il a gardé sur son duché une forme de domination sinon jusqu'à la fin de sa vie, du moins jusqu'à son élévation pontificale, Louis n'ayant que le titre de lieutenant général du duché.

Une politique territoriale active et efficace - englobant un espace s'étendant de part et d'autre des Alpes, des portes de Mâcon à Verceil et Ivrea, d'ouest en est, et des rives du lac de Neuchâtel à celles de la Méditerranée, du nord au sud, dont il a refait l'unité -, une gestion lui permettant de se doter de moyens financiers importants, un rôle d'arbitre sur le plan international, aussi bien pour des affaires temporelles que spirituelles, rendent compte de ce point d'orgue du règne que constitue l'élévation en duché du comté de Savoie. Il sut se retirer dès 1434 du jeu politique comme un quasi ermite en compagnie de six compagnons choisis, retrait qui précède dix ans d'un pontificat actif.

« On demeure confondu devant l'infatigable activité de cet homme, qui avait passé la soixantaine, et qui trouva en lui-même, après bien des tribulations, encore assez d'énergie pour veiller à l'exécution, en une vingtaine de mois, de plus de six cent soixante actes de toute nature sans cesser pour autant de se déplacer par les routes les plus incertaines, ne se souciant guère de la saison. En effet, après être resté quelque temps à Lausanne, lieu de sa retraite et de son abdication, il partit le 21 juin 1449 Pour Évian, d'où il gagna bientôt Ripaille. A la fin de juillet, il repassa à nouveau par Évian et Lausanne, pour se rendre à Genève, au couvent des dominicains, à Plainpalais, hors des murs ; jusqu'au 9 août, il séjourna à Genève, puis il descendit ensuite en Piémont pour décider son fils à faire la paix avec Sforza. »

[Ibid.,p. 261-262]

« Ce qu'il fut

Destinée extraordinaire, prisme aux multiples faces, Amédée incarne tous les personnages avec un sens égal de l'autorité, de la sagesse et de la prudence : qu'il soit pape et rédige des bulles, ou duc promulguant ses édits, ou évêque de Genève accordant des franchises, un même esprit l'anime.

Ses actes révèlent toujours sa profonde humanité, le projettent au-delà de son temps, le rapprochent étonnamment de nous; parmi les princes de son époque, il se distingue par un modernisme qui se manifeste surtout par une conception nouvelle de l'État monarchique. Ses préoccupations sociales lui donnent aussi une place originale parmi les réformateurs du siècle. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer ses lois somptuaires et les législations d'alors, celles des ducs de Bourgogne par exemple. Pour le voir dans sa vraie lumière historique, il faut situer Amédée VIII à la suite d'un Pierre II, d'un Amédée V et d'un Amédée VI, dont toute l'œuvre tendit à une centralisation territoriale. Celui qui devint Félix V consolide cette œuvre et la parachève. Son ermitage et sa papauté l'auréolent cependant d'une grandeur religieuse assez inattendue chez un prince laïque. Cela crée un mythe, or le mythe se rattache toujours au langage universel qui ne périt point. Toutefois, la piété et la circonspection de l'homme d'Église n'entravèrent jamais chez ce prince l'indépendance, même à l'égard de Rome.

Aussi est-ce avant tout le grand politique qu'il convient d'admirer en lui. Mais, avant l'homme d'État et le politique, il y a l'homme, sa nature profonde, les traits innés de son caractère. Dans sa vie privée comme dans sa vie publique, Amédée garde un constant équilibre. Il dirige bien tous ses actes; son existence semble réellement suivre le cours qu'il lui imprime, éclairé par un idéal moral et religieux. Le souci d'y rester fidèle se traduit particulièrement dans toute son attitude comme évêque de Genève.

Pourtant ses aspirations et pensées intimes demeurent secrètes. Une part mystérieuse de sa nature nous échappe, mais cela ajoute à son charme. Et n'est-ce pas la raison pour laquelle ses admirateurs comme ses détracteurs s'acharnent à élucider l'énigme de sa vraie nature ?

Nous avons longuement évoqué son activité politique. Elle ne doit pas, cependant, repousser dans l'ombre la juste idée qu'il avait de sa grandeur. Et pourtant il ne se laissait pas entraîner au-delà du raisonnable, même dans le rêve méditerranéen qu'il est loin d'être le seul à avoir caressé.

Certes, il peut paraître personnel et égoïste lorsqu'il défend son pouvoir, mais son autorité est toujours lucide, équitable et pondérée.

On peut dire aussi que chaque fois que sa politique pacifique se heurte aux intérêts de son Duché, le désir de maintenir intact et même agrandi le territoire de ses aïeux, domine chez lui toutes les préoccupations idéales.

*Cela expliquerait les apparentes contradictions que nous avons remarquées tout au long de son règne, et qui devaient moins frapper ses contemporains puisque Piccolomini le traite de « Nouveau Salomon », reconnaissant chez lui, pour principal souci, outre les intérêts supérieurs de la Savoie, de voir celle-ci servir la cause de la paix en Europe, et contribuer à l'équilibre entre les États, placée comme elle l'est au carrefour de tant de routes. » *Ibid.*, p. 301-303]*

Interlude musical de Guillaume Dufay : Franc cuer gentil.

6 - La fin de sa vie : le(s) testament(s) d'Amédée VIII

Il n'existe dans les fonds d'archives qu'un seul testament d'Amédée VIII conservé aux Archives de Cour de Turin. Un premier semble avoir été rédigé en 1432, mais il n'a pas été conservé. Le document définitif date du 6 décembre 1439, entre son élection et son élévation à la papauté, mais Amédée VIII ne s'y présente qu'en sa qualité de duc.

Long document, sous forme d'un testament nuncupatif, il contient 120 dispositions testamentaires selon l'organisation du testament médiéval, dont la majeure partie est consacrée à la sépulture, et aux legs pieux (3-25 et 26-79). Les dispositions 80 à 116 déterminent l'institution de l'héritier

et le jeu des substitutions, ainsi que l'éventuelle constitution d'apanages. Les quatre dernières dispositions comprennent la nomination des exécuteurs testamentaires et les clauses finales (témoins). Les exécuteurs testamentaires sont des ecclésiastiques. Seuls quatre laïcs, chevaliers de l'ordre de Saint-Maurice, apparaissent comme témoins.

Les funérailles : deux sépultures sont prévues. Le corps doit être déposé à Hautecombe dans la Chapelle des Princes, nécropole dynastique fondée par Aymon de Savoie ; le cœur à Ripaille qui est réinvesti par le duc à partir de 1434 pour le duc. Les dispositions portent essentiellement sur la liturgie.

Le testament met en exergue la munificence de la cérémonie liée au luminaire (plus de 800 torches et 2400 livres de cire, 4 gros cierges de cent kilos chacun), à l'importance du clergé, aux aumônes, et au banquet funéraire. Ces torches et cierges devaient être distribués à 200 pauvres répartis dans les nombreuses paroisses du duché. Plus de 3000 clercs venus de toutes les paroisses du duché devaient être présents à cette cérémonie, tout comme la présence de 100 pauvres en habit blanc était aussi prévue.

Qu'advint-il réellement de l'exécution du testament d'Amédée VIII ? Les exécuteurs testamentaires sont trois religieux : l'archevêque de Tarentaise et les évêques de Genève et de Lausanne.

Mais les comptes du Trésorier Général de Savoie qui concernent la sépulture d'Amédée VIII sont loin de rendre compte de cette munificence douze ans après la rédaction du testament. L'on sait que le prince est mort à Genève le 7 janvier 1451, mais qu'il a été enseveli à Ripaille dans un cercueil de plomb, transporté le 8 et que les différentes dispositions en matière de legs pieux sont loin d'avoir été réalisées : 5 % seulement de ce qui avait été prévu de distribuer dans le testament de 1439 l'aurait été.

« Quant à mon corps, à l'exception du cœur, par son testament, ce même duc désire et ordonne qu'il soit déferré et conduit honorablement au monastère de Hautecombe de l'ordre des Cisterciens dans la chapelle qui se trouve dans l'église anciennement fondée en souvenir de mes prédécesseurs, à savoir dans le sépulcre de mes parents dans lequel il

reposera ; que ce corps soit inhumé, que de nombreuses messes soient célébrées, accompagnées d'aumônes et de prières ; où que soit le testateur, que son corps soit enseveli dans ce lieu. »

(Archives d'Etat de Turin , Corte, Real Casa, Testamenti, mazzo III, n° 10, transcription de B. Andenmatten et A. Paravicini Bagliani, « Le testament d'Amédée VIII », dans Amédée VIII – Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451), Lausanne, 1992, p. 471-472 (Fondation Humbert II et Marie José de Savoie – Bibliothèque historique vaudoise, n° 103.)

Final musical de Guillaume Dufay: *Ce jour de l'an voudray joye mener*
et François Couperin : *La Pateline et Baricades mystérieuses.*

Christian Guilleré

Adresse de SAR le prince Serge de Yougoslavie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Académiciens,

Je mesure l'honneur qui m'est fait aujourd'hui de m'exprimer devant vous, dans ce prestigieux lieu, héritier d'une longue histoire commune et symbole de l'excellence intellectuelle.

Je veux vous dire le plaisir qui est le mien d'être ici, en Savoie, à Chambéry dans cette ville que j'aime, cette ville qui ne ressemble à aucune autre.

Votre histoire, notre histoire, est riche et complexe. Cette histoire commune est celle d'un grand peuple, qui au fil des siècles, de 1003 à 1860, a bâti un Etat souverain qui a contribué à façonner le destin de l'Europe et du monde comme « portier des Alpes » et unificateur de l'Italie.

La Savoie a une identité européenne, c'est indéniable, et elle doit continuer à la cultiver au sein de la nation française, car la France a besoin de la Savoie. Et ceux qui ont oublié cela ont commis une lourde erreur. Cette erreur, la Maison de Savoie ne l'a pas commise parce qu'elle a respecté les peuples sur lesquels elle a régné, fière de son histoire, fière de sa culture, fière de son esprit.

Quelles qu'aient été les vicissitudes de l'histoire, en particulier le rattachement à la France, nos liens sont restés les mêmes, car nous avons la même origine et la même identité. C'est là l'objet de mon premier message.

Avoir une identité, c'est un patrimoine irremplaçable. Cette identité doit être une source de fierté et de confiance en soi. Dans le respect mutuel, dans la reconnaissance de ce que nous avons vécu ensemble pendant plus de 850 ans, nous devons travailler main dans la main. Vous êtes et nous sommes les héritiers d'une longue histoire qui donne beaucoup de possibilités, mais qui crée également des responsabilités.

C'est dans ce contexte que j'agis comme Président de l'Association Internationale Reine Hélène, dont la devise est celle de ma bisaincée : SERVIR. Apolitique mais d'inspiration catholique, l'association agit concrètement. Ses moyens sont modestes par rapport aux nécessités, mais elle intervient directement, sans intermédiaire, auprès de ceux qui souffrent.

Pour ma part je n'ai jamais eu d'ambition politique ou dynastique mais seulement la volonté de continuer une relation qui ne s'est jamais interrompue, juste un peu distendue depuis la mort de mes grands-parents, le Roi Humbert II et la Reine Marie-José.

Ces deux grands souverains ont fait beaucoup pour l'Italie, mais leur véritable identité est restée savoyarde, de naissance pour la Roi et d'acquisition pour la Reine.

Mon grand-père venait souvent en Savoie et a choisi l'abbaye d'Hautecombe pour attendre la translation au Panthéon de Rome qui est l'unique sépulture des Rois d'Italie.

Ma grand-mère a consacré des années de sa vie à l'œuvre de quatre Princes de notre Maison : les Comtes Amédée VI, Amédée VII, Amédée VIII et le Duc Emmanuel-Philibert. Et elle a renoncé à la crypte royale du château de Laeken à Bruxelles pour, elle aussi, reposer en l'abbaye d'Hautecombe, près de son époux.

Mes grands-parents sont destinés par l'Histoire à reposer au Panthéon de Rome mais je pense qu'ils se trouvent sereinement en Savoie, dans la chapelle voulue par le Duc de Savoie et Roi de Sardaigne, Charles-Félix, qui a tant aimé ce duché et qui portait le titre ancien et peu utilisé dans les derniers siècles de Duc de Genevois.

Mon deuxième message sera culturel. La culture est, en effet, fondamentale. Bien que les activités majeures de notre association soient caritatives, dans nos statuts nous avons donné la priorité à la spiritualité et à la culture. Il ne s'agissait pas d'une intention idéale mais de la volonté de manifester l'ordre de nos priorités, qui n'a pas changé.

Les Académies, les Sociétés savantes, d'archéologie et d'histoire, les Associations culturelles ont un rôle primordial et leurs activités sont un témoignage authentique d'un présent qui œuvre pour le futur en transmettant le passé, car s'il manque un maillon, la chaîne n'existe plus. Il ne s'agit pas de vivre dans un passé révolu mais de le connaître, de l'étudier, de le transmettre et de « l'ajourner ». On ne modifie par l'histoire mais on doit la contextualiser. Il est ridicule de vouloir utiliser aujourd'hui les mots avec leur sens d'hier. Les langues ont évolué et certains mots ont changé de sens. Cela peut être jugé regrettable mais c'est une réalité avec laquelle on doit agir. La culture du passé, oui ; la nostalgie, non.

C'est ainsi qu'ont agi mes ancêtres auxquels on a parfois reproché les changements d'alliances militaires et politiques. Mais il faut prendre en considération que les guerres étaient très différentes et pouvaient durer jusqu'à 30 voire 100 ans durant lesquels les chefs d'Etat mourraient, les populations souffraient de famines, de catastrophes naturelles et les évolutions étaient constantes.

Un des meilleurs exemples reste celui d'Amédée VIII, dont le règne a commencé à l'âge de 8 ans en 1391. Pendant un quart de siècle, il a été comte, pendant un autre quart de siècle il a été duc dont une décennie passée sur le Trône pontifical.

La Reine Marie-José s'est passionnée pour cet ancêtre qui a joué un rôle charnière à plusieurs niveaux : il a évité les guerres, il a légiféré; il a fait des réformes administratives, fiscales et d'urbanisme ; il a créé un Ordre religieux et chevaleresque ; il a créé le titre de Prince de Piémont pour son fils et successeur ; il a créé la fonction de Lieutenant général qui sera reprise au cours des siècles et je pourrais continuer ainsi longtemps.

Je veux souligner qu'au XXe siècle la fonction de Lieutenant général a été assumée à deux reprises au nom de mon bisaïeul le Roi Victor-Emmanuel III : du 25 mai 1915 au 7 juin 1919 par le 2° Duc de Gènes, Tommaso di Savoia-Genova, petit-fils du Roi Charles-Albert et neveu du Roi Victor-Emmanuel II et, du 5 juin 1944 au 9 mai 1946, par mon aïeul qui portait également le titre de Prince de Piémont. Ce qui démontre la continuité dans la dynastie : les mêmes titres et fonctions se retrouvant à plus de cinq siècles : en 1434 avec le futur 2ème Duc de Savoie Louis et en 1944 avec le futur 4ème Roi d'Italie.

Mon troisième et dernier message s'adresse à l'Académie de Savoie que je remercie vivement d'avoir accepté la proposition que je lui ai transmise le 16 octobre dernier à Chambéry.

A l'occasion de notre exposition historique et du lancement du « Comité pour les célébrations du 6ème centenaire du duché de Savoie » de l'Association Internationale Reine Hélène à l'Hôtel de Ville de Chambéry, puis à celui de Barberaz, j'ai pensé que l'année 2016 devait s'ouvrir avec un projet multiculturel associant le duché à Amédée VIII et j'ai tout de suite pensé à un événement différent des autres.

En effet, qui dans notre Maison a tant passé de temps à étudier cette période et ce personnage qui est devenu Comte, Duc, Pape et Cardinal ? Je dis

bien « Pape » car c'est une erreur de considérer Amédée VIII comme anti-Pape qui est bien mort en communion avec Rome et avec le premier rang protocolaire après le Pape régnant.

Qui donc, disais-je, a autant offert de son temps à ce grand personnage ? La réponse se trouve dans votre bibliothèque avec les deux volumes consacrés à Amédée VIII par ma grand-mère.

Ainsi j'ai proposé de lier cet hommage au souvenir et à l'œuvre littéraire de la Reine Marie-José, 15 ans après son rappel à Dieu, le 27 janvier dernier. J'ai suggéré un moment dédié à l'histoire, à la littérature et à la musique qu'elle aimait tant et ainsi participer à une relecture de passages des livres de la Reine sur Amédée VIII, entrecoupée de pauses musicales.

Mon vœu a été exaucé en ce salon de l'Académie de Savoie où a été élue membre d'honneur et a siégé tant de fois la Reine Marie-José, près de la Sainte-Chapelle construite pour conserver le Saint-Suaire qui y resté plus d'un siècle.

Je vous remercie pour votre accueil, pour votre sensibilité et pour vos activités qui ont été et restent irremplaçables.

Pour moi être avec vous aujourd'hui, comme le 16 octobre dernier, n'est pas simplement un honneur, c'est également un grand plaisir.

Serge de Yougoslavie

Séance solennelle de rentrée
Chambéry - Théâtre Charles Dullin, samedi 19 novembre 2016

Six siècles de littérature savoyarde

Présentation

L'ancien président de l'Académie de Savoie, le professeur Louis Terreaux, fut l'initiateur, le réalisateur et l'auteur principal de l' *Histoire de la littérature savoyarde*, première du genre, ouvrage de près de 1 000 pages paru en 2011 à La Fontaine de Siloé sous le sceau de l'Académie. Il nous a quittés en 2015. Le réviseur de l'ouvrage qui fut également l'un de ses collaborateurs prend le relais. Si les hommes passent, l'Académie de Savoie ne meurt pas, elle renaît sans cesse, telle la chaîne des générations, qui en fait une institution pérenne : « *Flores Fructusque perennes* », telle est la devise –latine- qui figure sur son blason.

Le bandeau qui entoure le livre soulève une question insolite : « Existe-t-il une littérature savoyarde ? » Ce n'est pas une question rhétorique qu'a eu à résoudre Louis Terreaux et, on le verra, non sans mal. Puisque le français a toujours été la langue parlée en Savoie, existe-t-il une littérature française savoyarde distincte de la littérature française, si l'on tient compte de la spécificité de cet espace alpin francophone qui a été successivement comté médiéval vers l'An Mil, puis duché de Savoie sous Amédée VIII, dont on a fêté le sixième centenaire en 2016, puis partie francophone des Etats de la Maison de Savoie dans le cadre du royaume de Piémont-Sardaigne avant d'entrer dans la nation française en 1860. On pouvait douter de cet irrédentisme.

Louis Terreaux m'a précisé qu'il pensait à cet ouvrage depuis 1978, il y plus de trente ans donc, avant qu'il voie le jour en 2010. Pourquoi de tels délais entre le projet et son aboutissement alors que tout semblait en place pour une publication rapide ? La question mérite d'être posée.

Il fallait d'abord tordre le cou à des stéréotypes bien en place dans les mentalités des Savoyards de l'après-guerre. Le premier d'entre eux n'est-il

pas que la Savoie étant française depuis 1860, sa littérature, comme ses institutions, sont donc confondues avec celles de la grande nation. Il n'y pas de littérature autre que française, ici ou là d'expression régionale, où quelques Savoyards se sont illustrés honorablement, ou malheureusement (je pense à la réputation sulfureuse de Joseph de Maistre auprès de l'intelligentsia parisienne). Quant aux siècles précédents de littérature savoyarde, qu'elle soit en latin, en français ou en francoprovençal, elle semblait relever de la petite histoire, celle d'un Etat qui a disparu de la grande histoire née après 1860. Préjugé bien ancré dans les mentalités puisque enseigné dans l'école de la république...

Et pourtant, il y a bel et bien une littérature savoyarde spécifique : les stéréotypes et autres préjugés sont ce qu'ils ont toujours été, à savoir des approximations ou des explications paresseuses. Cette littérature s'exprime en trois langues : le latin –cicéronien- tout au long du Moyen Age et jusqu'au XVIIe siècle (François de Sales écrivait aussi en latin le plus pur), le français qui émerge dès le milieu du XIVe siècle avec un âge d'or au XVIe siècle, le francoprovençal enfin, la langue méprisée –voire proscrite- par « les hussards noirs de la république », ces instituteurs des campagnes et vallées : il s'exprime d'abord dans l'oralité dans nos villages et hautes vallées dès le Moyen Age, puis dans une belle littérature illustrée au XIXe siècle par Amélie Gex et ses héritiers jusqu'à nos jours.

Il fallait donc que l'histoire de la littérature savoyarde soit le reflet fidèle de ces trois traditions, de ces trois cultures, savante, lettrée, populaire si elle ne voulait pas travestir l'histoire de la Savoie. C'est ce qui a servi de fil conducteur à Louis Terreaux.

Quel contenu ?

A partir de l'année 1995, le projet entre dans sa phase de réalisation. Sur les centaines d'écrivains qui ont laissé une trace et une œuvre, Louis Terreaux a retenu 90 auteurs qui ont eu, à divers titres, une influence littéraire significative jusqu'à nos jours. Les critères de sélection des auteurs ont été débattus au sein de l'Académie de Savoie : les auteurs devaient être nés en Savoie ou sur l'une des terres ayant appartenu à la Savoie, il pouvait le cas échéant, s'agir de Savoyards de culture ou d'influence. Ce qui excluait Lamartine, par exemple; ce qui excluait évidemment des auteurs ayant écrit sur la Savoie, comme les écrivains voyageurs.

Un cas litigieux : Jean-Jacques Rousseau, né à Genève comme on sait et parisien la majeure partie de sa vie. Mais la montagne alpine l'a formé, les Alpes de Savoie comme celles du Valais suisse ont modelé sa sensibilité, ont

façonné sa philosophie, ont influencé sa langue dont la prose musicale a été scandée, déclamée lors des courses en montagne qu'il affectionnait ou en parcourant les collines où il aimait herboriser. Donc, Jean-Jacques, même s'il a vécu la dizaine d'années en Savoie, les années décisives de formation entre 1728 et 1739, principalement à Chambéry auprès de son étrange « maman », est et reste, ontologiquement dirai-je, genevois.

Quant à Lamartine, malgré *Le Lac* et la célébration du plus grand lac intérieur français, malgré ses liens avec Vignet et les Maistre de Bissy, il reste bourguignon par toutes les fibres de son être. Non sans une hésitation : le lac du Bourget serait-il devenu un mythe littéraire sans *Le Lac* de Lamartine ? Allons plus loin : que serait devenu Lamartine sans l'expérience douloureuse née de l'absence de l'être aimé au sein d'une nature sublime, soudain privée de son âme ?

Cela étant dit, quand s'arrêter ? Le milieu du XXe siècle a été pris comme date limite de publication, pour ne retenir que des écrivains « modernes » consacrés par la postérité. Quant aux écrivains nés après 1925 – ils sont nombreux et brillants, l'annuaire des auteurs savoyards et ses 140 noms en témoigne-, l'Académie qui ne veut froisser personne laisse le temps décider, lors d'un éventuel supplément ou lors d'une édition révisée et complétée, vers le milieu du XXIe siècle par exemple !

Restait à réunir des collaborateurs qui se partagent les notices en fonction des spécialités et des périodes : 43 collaborateurs ont été sollicités, pour beaucoup issus de l'Académie de Savoie, ou de sociétés savantes de l'ancien duché. Avec toujours la même consigne : une notice historique et biographique brève pour laisser place aux plus larges extraits de l'œuvre.

La direction vigilante de Louis Terreaux, outre la production de nombreuses notices dont il est l'auteur, surtout pour le XVIe siècle et la littérature patoise, environ le tiers du volume est de sa plume aisément reconnaissable par son élégance et sa précision. Il a dû réviser, parfois réécrire des textes forcément disparates pour donner une certaine unité à l'ouvrage, dont je vais maintenant présenter le contenu. Je fais ici référence à d'assez nombreuses soirées passées en sa compagnie pour harmoniser au mieux les textes sans en trahir le sens.

Alors 600 ans de littérature, 1000 pages, 90 auteurs... un survol impossible à transposer au théâtre ! Je propose d'en retenir quinze, avec des textes de présentation succincts pour laisser la meilleure part aux textes qui seront lus par un récitant ; des illustrations viendront situer les personnes et

les lieux, ici ou là des musiques de l'époque viendront compléter ou prolonger l'harmonie des mots.

Quatre séquences vont s'enchaîner.

Pour la littérature médiévale, Christian Guilleré a choisi deux textes latins, traduits par ses soins en français contemporain. Des musiques de cour profanes et sacrées les accompagneront devant la puissante façade du Château des Ducs de Savoie, lieu du pouvoir et de naissance de la littérature savoyarde.

Entre la fin du XVe siècle et le XVIe siècle, vient l'âge d'or de la Savoie littéraire qui correspond à l'apogée politique des Etats des ducs de Savoie Amédée VIII, Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel Ier. Marie-Claire Bussat-Enevoldsen et Andrée Mansau présenteront quelques grandes pièces de Marc-Claude de Buttet, de saint François de Sales et de César Vichard de Saint-Réal. Trois auteurs majeurs, situés dans des lieux symboliques de l'ancienne capitale, Chambéry, d'un Etat allant des Alpes bernoises à la Méditerranée, du Piémont aux portes de Lyon. Les illustrations que vous verrez, la musique que vous entendrez, illustrent la Contre Réforme triomphante faisant de la Savoie le bastion de la catholicité face à Genève, le bastion de la Réforme.

Si le XVIIe siècle, face à l'exceptionnelle littérature du Grand Siècle français, est assez pauvre en Savoie, si les *Lumières* du XVIIIe siècle tardent à venir malgré la proximité de Genève et de ses éditeurs propagandistes de la nouvelle philosophie, avec le temps de la Révolution arrive celui des controverses politiques et idéologiques : conserver ? révolutionner et faire « table rase du passé » ? Prémices des temps modernes et des affrontements contemporains. Deux écrivains chambériens, à la destinée plus européenne que strictement savoyarde, Joseph et Xavier de Maistre vont dire leur nostalgie de la Savoie d'autrefois, celle de la société patriarcale que l'homme nouveau issu des *Lumières*, père de la Révolution française, va inexorablement éroder. De la nostalgie sociétale à l'artiste souffrant de la disparition de la femme aimée, nous entrons avec Jean-Pierre Veyrat dans l'introspection romantique, la sublimation de la femme et de la nature. Ce poète chambérien vient célébrer en de beaux vers la nostalgie de la Savoie d'autrefois, la foi de son enfance, retrouvée après les orages des passions amoureuses...ou politiques.

Les vues somptueuses du Nivolet magnifiées par le *crescendo* orchestral de la *Symphonie alpestre* de Richard Strauss, les bouleversantes « Nuits d'été » de Berlioz serviront de contrepoint visuel et musical.

De la première moitié du XXe siècle, Anne Buttin retiendra, évidemment, quelques belles pages d'Henri Bordeaux (« Savoie, capitale Bordeaux ! »), celle de la Déclaration de la première guerre mondiale reçue en Tarentaise, au-dessus de Pralognan-en-Vanoise. Puis « La Ferme du Maquis », entre Curienne et Challes, servira de cadre pour évoquer le grand Jean-Vincent Verdonnet qui nous a quittés récemment, chant funèbre sur fond de *Litanies à la Vierge Noire de Rocamadour* de Francis Poulenc.

Pierre Grasset, romancier patoisant talentueux, présentera deux pages d'Amélie Gex, dont l'une en francoprovençal, depuis la maison des hauts de Challes-les-eaux où elle a vécu ses dernières années.

Comme dans toute promenade, nous reviendrons au point de départ, à Chambéry, dans les plus vieux quartiers de la ville, pour y retrouver ce Savoyard de cœur enterré à Tresserve que fut Daniel-Rops.

Alors regardons, écoutons, laissons-nous imprégner par la magie des mots, des images et des sons.

Jean-Louis Darcel

« Six siècles de littérature savoyarde »

Flângriz littérrairz et musicalz

Scénario de Jean-Louis Darcel avec la collaboration de Jean Burgos, Marie-Claire Bussat-Enelvodsen, Anne Buttin, Pierre Grasset, Christian Guilleré, Andrée Mansau.

Scénographie de Jean-Olivier Viout.

Dans la salle, un comédien (Florentin Verhagen, élève de la classe d'art dramatique du conservatoire à rayonnement régional de Chambéry) interpelle une comédienne (Cécile Claeys, élève de la classe d'art dramatique du conservatoire à rayonnement régional de Chambéry) assise parmi les spectateurs. Amédée de Chambéry et Yolande d'Annecy se revoient pour la première fois, dix ans après avoir quitté le lycée où ils ont fait toutes leurs études secondaires. Ils se reconnaissent, hésitent, s'embrassent :

Amédée - *Yolande !*

Yolande - *Amédée !*

Ils gagnent rapidement l'avant-scène en se tenant par la main.

Amédée – *Quel bonheur, chère Yolande, de se retrouver devant notre bon vieux lycée, après 10 ans de silence. Que je te regarde : tu es toujours aussi belle, plus belle encore que dans mes souvenirs où tu es souvent présente ! (lyrique et un peu cabotin) Orphée retrouverait-il Eurydice, cette fois pour de bon ?*

Yolande – *Toujours aussi flatteur, cher Amédée, j'espère que Don Juan ne t'a pas tourné la tête ! Je te retrouve tel que je t'ai laissé devant le tableau d'affichage du bac où nos deux noms figuraient - en bonne place - sur la liste des reçus. Et puis, nous nous sommes quittés pour aller fêter notre départ pour la vraie vie avec nos amis respectifs. Et puis, plus rien... (sur un ton légèrement moqueur) Mais, quelle fin tu me réserves : Eurydice ! la pauvre, avec le serpent, et sa mort inexorable, et Orphée inconsolable...*

Non, retrouvons notre vieille amitié, sans une ride, notre passion partagée pour la littérature qui, elle, ne meurt pas : Homère, Virgile, Racine, Chateaubriand, Balzac, Hugo, Baudelaire, Apollinaire, Proust sont toujours vivants pour qui se donne la peine - et le plaisir - de lire, de relire.

Pour le cœur, Amédée, laissons-le où il est : je regardais ailleurs, toi aussi du reste, et c'était bien ainsi... Hier comme aujourd'hui les passions brûlent, puis s'enfouissent dans les profondeurs de la mémoire, l'amitié reste !

Amédée – *Oui, Yolande, l'amitié reste... Tu cites les auteurs que nous aimions, mais tu oublies notre bon La Fontaine dont nous savourions les fables douces et amères : souviens-toi, nous lisions aussi les Contes, en cachette ! pour en rire, mais aussi avec une curiosité troublante pour le domaine interdit : je lisais, tu baissais les yeux, mais tu écoutais... les facéties grivoises de Comment l'esprit vient aux filles ou de Sœur Jeanne !*

Yolande - *Mais cette littérature, qui est toujours notre passion, elle était française, ou anglaise, ou allemande, ou remontait à l'antiquité. La Savoie en était absente ! Totalement absente, comme si elle avait été avalée par la nation qui est devenue la nôtre depuis 1860 !*

Jamais n'étaient évoqués les auteurs savoyards. Sauf panne de mémoire, les médiévaux étaient ignorés : Othon de Grandson, Thomas de Saluces, Cabaret, des inconnus !

De Buttet ? cité avec La Pléiade où n'étaient lus que Ronsard et Du Bellay.

Saint François de Sales était certes invoqué à l'Aumônerie, mais jamais lu.

Joseph de Maistre était interdit de séjour à Vaugelas comme à St Ambroise : trop à rebours de la doxa des Lumières ou de la république laïque... !

Son frère Xavier était laissé aux demoiselles en mal d'occupation, malgré les incitations de Sainte-Beuve !

Jean-Pierre Veyrat et Amélie Gex n'étaient que des noms de rue.

Henry Bordeaux dont les grands romans comptaient, certes, mais pas ceux où la Savoie prête son cadre à l'intrigue.

Daniel-Rops confiné dans les bibliothèques des patronages ou du grand séminaire.

Quant à la poésie ? Absente ! Verdonnet, par exemple, un parfait inconnu à Chambéry, alors qu'il était lu à Paris.

Un désert culturel : j'en veux à nos maîtres d'avoir été complices de l'omerta sur notre identité savoyarde !

...Je vois que tu as un livret qui sort de ta poche : est-ce le programme de notre journée?

Amédée - *Oui, je t'invite à me suivre dans une flânerie littéraire, dans Chambéry et ses environs, en montant d'abord au château ducal, puisque pour notre littérature savoyarde tout commence au château, lieu du pouvoir qui fait vivre les artistes, musiciens, poètes, chroniqueurs...*

Lever du rideau – Séquence musicale sur scène, œuvre de Clément Janequin par l'ensemble instrumental Maeva Bouachrine

Yolande - *Cela fait longtemps que je ne me suis pas trouvée au pied du château : imposant ! Il est là depuis le XIIe siècle, constamment agrandi, embelli, reconstruit après les incendies. Imagine l'impression qu'il devait faire sur le cavalier qui arrivait, qui traversait la bourgade de quelques milliers d'habitants pour se trouver devant de tels murs : imposant. **Ecrasant** ? Expression du pouvoir redouté du prince qui impose la soumission à ses sujets ? Certes, mais aussi refuge offert à la population au moment du danger.*

Amédée - *Depuis 1295, il est la résidence principale des comtes, puis des ducs de Savoie, à partir d'Amédée VIII jusqu'en 1563 où la nouvelle capitale est Turin.*

C'est donc ici, dans ce lieu du pouvoir politique que naît la première littérature savoyarde : elle n'est ni épique, ni lyrique comme en France, mais essentiellement politique, historique avant l'heure, avec les premiers chroniqueurs du début du XVe siècle, comme cette Chronique de Savoie de Jean d'Orville dit Cabaret qui évoque les principaux moments de l'histoire de la Savoie entre le XIe et le XIVe siècle. Remontons à nos origines !

Ecoute ce passage qui concerne justement le château où nous sommes, au moment où Amédée VIII, devenu premier duc de Savoie, reçoit le 19 février 1416, voici 600 ans, l'empereur germanique Sigismond, son suzerain.

C'est le début de la grande aventure où le minuscule comté de Savoie va devenir peu à peu l'un des Etats majeurs de l'Europe médiévale, avec son rôle de « portier des Alpes », de partenaire incontournable des grandes puissances du temps.

Déclamation par Roland Gary, élève de la classe d'art dramatique du conservatoire à rayonnement régional de Chambéry.

« Dès l'entrée en Savoie, l'accueil fut solennel. En tête marchait le comte Amé portant l'épée de l'empereur, tandis que celui-ci chevauchait sous un dais de drap d'or soutenu par quatre chevaliers. A leur rencontre prélats et gens d'Eglise s'avançaient en procession, portant des reliques et chantant *Te Deum laudamus...*

Le lendemain de l'arrivée de l'empereur Charles à Chambéry, le comte Amé voulut lui faire hommage.

Sur la place du château était dressée une estrade sur laquelle se trouvait l'empereur, revêtu de son habit impérial. (...)

Après les six chevaliers venaient le comte, monté sur son coursier, et derrière lui tous les barons, bannerets, chevaliers et écuyers, chevauchant deux par deux et tenant chacun la bannière actuelle de Savoie.

Parvenus devant l'empereur, les six chevaliers et le comte de Savoie mirent pied à terre, tandis que tous les nobles du pays demeuraient à cheval tout autour de la place.

Le comte monta lentement les marches de l'estrade, s'agenouilla devant Charles de Bohême et lui rendit hommage ; l'empereur l'investit de tous ses titres et dignités, puis, comme il est d'usage, ses gens s'emparèrent des bannières et voulurent toutes les jeter à terre.

Mais le comte s'interposa et, s'adressant à son souverain, s'écria alors : « Sire, des autres bannières qu'il soit fait selon votre volonté, mais celle à la croix blanche n'a jamais été mise à terre et, s'il plaît à Dieu, elle ne le sera jamais ! »

L'empereur commanda alors qu'elle reste dressée, ainsi que celle de saint Maurice, puis descendit les degrés de l'estrade, prit le comte par la main et s'en alla dans la grande salle où le dîner avait été préparé ; il se lava les mains et s'assit sous un dais de drap d'or, ses barons autour de lui. Le comte de Savoie et ses chevaliers montèrent alors sur leurs destriers et servirent l'empereur à cheval. Les viandes, les entremets se succédèrent les uns aux autres et il y avait tant de plats diversement préparés que l'heure des vêpres était déjà passée avant que tous eussent été servis. Et, pour comble de raffinement, on avait disposé une fontaine qui dispensait à volonté vin blanc et vin vermeil. »

Séquence musicale : *Ave Maria* de Josquin des Prés par l'ensemble instrumental et vocal Maeva Bouachrine.

Yolande – *Dis-moi Amédée, pourquoi parle-t-on de « siècle d'or » à propos des trois auteurs majeurs : Marc-Claude de Buttet, François de Sales et Vichard de Saint-Réal ? le sais-tu ?*

Amédée – *Est-ce qu'il peut y avoir de grands écrivains dans un pays qui doute de lui-même, qui est en crise ? Apogée politique et apogée littéraire coïncident. A l'heure où le duché de Savoie connaît sa plus grande expansion entre Rhône et Pô, Alpes du Nord et Méditerranée, la littérature s'enrichit d'influences croisées et contribue au prestige du souverain.*

La France de la Pléiade fascine Marc-Claude de Buttet. Dans la France des grands spirituels se reconnaît un François de Sales. France et Espagne inspirent Saint-Réal. Car la Savoie est au carrefour des grandes

cultures de l'Occident catholique où se forgent l'âge et l'art classiques qui vont rayonner à travers l'Europe du Sud comme du Nord.

Yolande – Marc-Claude de Buttet illustre la fidélité à Pétrarque avec trois recueils intitulés *Amalthée* entre 1560 et 1575. Ronsard est son ami : c'est dire s'il regarde vers la France !

Né à Chambéry vers 1530, il fait ses études à Paris où Jean Daurat lui enseigne le grec. Sa connaissance de la Philosophie et des Mathématiques lui vaut le titre de docte. Celle des langues grecque, latine, italienne, française, en fait un des grands érudits de la Renaissance française. J'aime ce passage de l'ode XII de son Amalthée qui évoque l'arrivée de l'hiver à Chambéry :

Déclamation par Gérard Desnoyers

**Deja l'hiver, qui tout tremblant frissonne,
Des monts tous blancs droit nous darde çà bas
Une froideur tant aspre qu'elle étonne
Mes champs aimés, mes soulas, mes ébas.**

**Les doux ruisseaux clairs-courants aux campagnes,
Par l'Aquilon arrêtés et trancis,
Font et refont, aux froids pieds des montagnes,
Un roch scabreux de glaçons endurcis(...).**

**Mais à ce coup mon Chambéry m'appelle,
O Paradis de ma félicité,
Que m'est desja cette plume immortelle
Pour tracer vif ton honneur merité !**

Yolande - C'est toute cette œuvre qu'il faudrait citer avec ses allusions au milieu des poètes, grammairiens et érudits chambériens. Mais François de Sales nous appelle, me dis-tu...

Amédée - Oui, allons sans plus tarder à la cathédrale Saint-François de Sales, qui était à l'époque l'église du couvent des franciscains. François, évêque de Genève, y a prêché plusieurs fois et divers souvenirs y rappellent sa présence.

Il possédait, dit-on, une voix claire, suave, débonnaire, parfois autoritaire, rarement colérique. Il avait appris à se maîtriser. Son éloquence savante émaillée d'une faconde savoureuse le précédait en tout lieu. Son tempérament équilibré fait de lui un excellent diplomate, un conseiller avisé, un directeur spirituel recherché. En psychologue subtil, il sait écouter les cœurs, sonder les esprits, élever les âmes. Brillant prédicateur et conteur, il charme ses auditeurs, comme il enchante ses lecteurs, grâce à la vitalité et à la vivacité de sa plume colorée et inspirée. Epistolier prolix, certaines formules résonnent comme des maximes intemporelles, que l'on découvre dans ses lettres à Jeanne de Chantal, future fondatrice à ses côtés de la Visitation d'Annecy, en 1610.

Déclamation par Roland Gary, élève de la classe d'art dramatique du conservatoire à rayonnement régional de Chambéry.

« Le cœur parle au cœur, et la langue ne parle qu'aux oreilles ».

« Les cœurs ont un langage secret que nul n'entend qu'eux »

« Il n'est rien d'impossible à l'amour. Il suffit de bien aimer pour bien dire »

« Il faut tout faire par amour et rien par force »

« Les nuits nous sont des jours, quand Dieu est en notre cœur, et les jours sont des nuits quand il n'y est point ».

« Etre saint c'est fleurir là où Dieu vous a planté ».

Yolande – *François de Sales est né, le 21 août 1567, au cœur du massif des Glières, au sein d'une grande famille de Savoie. Il connaît un parcours universitaire exemplaire : études supérieures en Lettres, Humanités, Rhétorique, Philosophie, Théologie, à Paris ; doctorat en Droit canonique et civil à Padoue. Il est ordonné prêtre le 18 décembre 1593 en la cathédrale d'Annecy où il sera plus tard intronisé Prince-Evêque de Genève.*

Très vite, il est envoyé en mission par le duc Charles-Emmanuel de Savoie pour reconquérir le Chablais à la catholicité. Il réussit grâce à sa perspicacité, à sa prudence, à son sens de la communication fondée sur la distribution de tracts glissés la nuit sous les portes ou placardés sur les murs, ce qui le désignait déjà comme futur patron des journalistes.

Evêque, il s'engage à réformer son diocèse, fragilisé politiquement et militairement par sa délicate situation géographique jouxtant la Genève protestante indépendante, désormais enclavée dans les terres savoyardes.

Mais derrière l'infatigable pasteur, demeure l'homme avec ses incertitudes et ses doutes. Ecoute cette lettre qu'il adresse à Jeanne de Chantal à son retour d'une longue visite pastorale en Faucigny, fin octobre 1606.

Déclamation par Bernard Mongourdin

(...) « Quand j'ai voulu revoir mon âme à ce mien retour, elle m'a fait grande compassion, car je l'ai trouvée si maigre et défaite qu'elle ressemblait à la mort. Je crois bien, elle n'avait presque pas eu un moment pour respirer quatre ou cinq mois durant. (...) »

**Vous dirai-je pas une chose qui me fait frissonner les entrailles de crainte ?
Chose vraie.**

Devant que nous fussions au pays des glaces, environ huit jours, un pauvre berger courait çà et là sur les glaces pour secourir une vache qui s'était égarée, et, ne prenant pas garde à sa course, il tomba dans une crevasse et fente de glace de douze piques de profondeur. On ne savait [ce] qu'il était devenu, si son chapeau qui, à sa chute, lui tomba de la tête et s'arrêta sur le bord de la fente, n'eut marqué le lieu où il était péri. Ô Dieu ! un de ses voisins se fit dévaler avec une corde pour le chercher, et il le trouva non seulement mort, mais tout presque converti en glace ; et, en cet état, il l'embrasse, et crie qu'on le retire vivement, autrement qu'il mourra du gel. On le tira donc avec son mort entre ses bras, lequel, par après, il fit enterrer.

Quels aiguillons pour moi, ma chère Fille ! Ce pasteur qui court par des lieux si hasardeux pour une seule vache ; cette chute si horrible que l'ardeur de la poursuite lui cause, pendant qu'il regarde plutôt où est sa quête et où elle a mis ses pieds que non pas où il est lui-même et où il chemine ; cette charité du voisin qui s'abîme lui-même pour ôter son ami de l'abîme : ces glaces ne me devaient-elles pas ou geler de crainte ou brûler d'amour ? »

Amédée – Humaniste et mystique, façonné par l'esprit de la Renaissance, ce pasteur d'âmes devint passeur de temps. Adossé au XVIe siècle dont il a gardé

l’empreinte surannée, François de Sales vit le présent en sondant l’avenir. L’ignorance étant à ses yeux pire que la souffrance, il décréta « la science, huitième sacrement de la hiérarchie ».

En 1609, il publie la première édition de son Introduction à la vie dévote où il utilise les fleurs de la rhétorique avec maestria. Ainsi, les merveilleux bouquets de la fleuriste Glycera vont se métamorphoser en fleurs de dévotion, que chacun peut faire éclore dans sa vie quotidienne.

De l’art de composer un bouquet à celui de vivre sa religion, sa foi, tout en vaquant à ses affaires dans le monde, le message salésien aura une portée universelle.

Déclamation par Bernard Mongourdin

« Mon cher Lecteur, je te prie de lire cette Préface pour ta satisfaction et la mienne.

La bouquetière Glycera savait si proprement diversifier la disposition et le mélange des fleurs, qu’avec les mêmes fleurs elle faisait une grande variété de bouquets ; de sorte que le peintre Pausias demeura court, voulant contrefaire à l’envi cette diversité d’ouvrage, car il ne sut changer sa peinture en tant de façons comme Glycera faisait ses bouquets.

Je ne puis, certes, ni veux, ni dois écrire en cette Introduction que ce qui a déjà été publié par nos prédécesseurs sur ce sujet ; ce sont les mêmes fleurs que je te présente, mon Lecteur, mais le bouquet que j’en ai fait sera différent des leurs, à raison de la diversité de l’agencement dont il est façonné. (...) Mon intention est d’instruire ceux qui vivent dans les villes, dans les ménages, en la cour (...) »

Amédée - François de Sales décède le 28 décembre 1622 à Lyon. En sept mots, il exprime l’humilité de sa condition humaine: « Je suis tant homme que rien plus ».

Mais quittons la cathédrale et rendons nous dans la toute proche rue Croix d’Or. Ne trouves-tu pas que ses hôtels ont un petit air espagnol ? Un cadre approprié pour évoquer ensemble César Vichard de Saint-Réal.

Yolande - «Esprit plein de feu », né le 9 avril 1643 en Savoie, mort à Chambéry le 13 septembre 1692, Saint-Réal fut écrivain, diplomate,

pamphlétaire au service de la Savoie entre Chambéry, Turin, Paris et Londres. Sans effacer l'identité savoyarde, l'écrivain crée aussi des fictions auxquelles leur réception dans les littératures européennes donne une portée universelle, par sa dénonciation du fanatisme religieux et de l'Inquisition dans Don Carlos, par sa peinture des complots politiques et des guerres entre souverains italiens orchestrés par Venise et par l'Espagne dans La Conjuración des Espagnols contre la République de Venise en 1618.

Diplomate habile, poète ami de Racine, érudit comme son compatriote Vaugelas, Saint-Réal crée des nouvelles, genre qui unit histoire, morale, politique et psychologie. Il partage avec Mme de La Fayette, comme lui amie et espionne au service de la Régente Marie-Jeanne-Baptiste, une écriture du premier regard, des courtisans pris entre le Pouvoir et la vanité des passions humaines.

Don Carlos, nouvelle historique (1672) suit la mode des histoires espagnoles et mauresques venue notamment de Cervantès.

En 1674, La Conjuración des Espagnols contre la République de Venise en 1618 est publiée au moment où la Savoie hésite entre l'Espagne et la France. Le récit de Saint-Réal concerne le rôle de Venise dans la péninsule italienne. Il s'achève avec une vision de Venise agonisante qui sera sauvée par Jaffier au réveil d'un songe baigné dans le sang et les larmes.

Déclamation par Gérard Desnoyers

« ...Il n'entendait que des cris d'enfants qu'on foule aux pieds, des gémissements de vieillards qu'on égorge, des hurlements de femmes qu'on déshonore ; il ne voyait que palais tombants, temples en feu, lieux saints ensanglantés ; Venise la triste, la déplorable Venise se présentait partout devant ses yeux, non plus triomphante comme autrefois, de la Fortune ottomane et de la fierté espagnole, mais en cendres, ou dans les fers et plus noyée dans le sang de ses habitants, que dans les eaux qui l'environnent. Cette funeste imagination l'obsède jour et nuit, le sollicite, le presse et l'ébranle. En vain il fait effort pour la chasser ; plus obstinée que toutes les Furies des fables, elle l'occupe au milieu des repas, elle trouble son repos, elle s'introduit jusque dans ses songes ».

Amédée – « *Un roman, c'est un miroir qu'on promène au long d'un chemin* », *Stendhal ne s'est pas trompé en faisant de Saint-Réal « le maître du cheminement de l'histoire au roman sur la folie, l'amour et la mort.* »

Mais maintenant, chère Yolande, nous avons de la marche à faire. Tu as mis tes chaussures de montagne, comme convenu ? On laissera la voiture à Pragondran et nous gagnerons la Croix du Nivolet par la voie la plus directe, celle qui monte sec ! Tu es en forme Yolande ?

Yolande – *Fatiguée, moi ? Tu sembles oublier que je suis une montagnarde et que les sentiers de chèvres ne me font pas peur. Les Bauges nous réunissent, Annéciens et Chambériens, et je te suis reconnaissante d'avoir situé cinq de nos écrivains dans ce massif qui est commun aux deux Savoie... Mais, sans attendre, montons donc à la croix.*

Séquence musicale enregistrée : extrait de la symphonie alpestre de Richard Strauss, au sommet.

Yolande : *Quelle splendeur sonore ! la musique ne dit-elle pas, Amédée, ce que les mots ne peuvent pas dire ? (silence) Quelle splendeur visuelle : Chambéry et sa cluse à nos pieds... Tout randonneur parvenant à un sommet connaît l'éblouissement éprouvé par Strauss dans son Tyrol bavarois.*

*Quand je baisse les yeux : la ville que nous venons de quitter, Amédée ; quand je lève les yeux, la Croix. **La ville, la croix**, les deux mots qui vont traverser le XIXe siècle savoyard : se repentir, restaurer. La repentance est omniprésente dans le catholicisme doloriste du XIXe siècle. Le Chambérien Joseph de Maistre en est l'illustration.*

Amédée : *Joseph de Maistre a 40 ans quand il s'exile volontairement le jour même de l'entrée des armées françaises révolutionnaires venues « libérer » les Savoyards du joug « du tyran sarde », suivant la phraséologie du temps. Quand le Sénateur au Sénat de Savoie revient, quasi clandestinement à Chambéry en janvier et février 1793, il retrouve une Savoie en plein conflit entre religion et laïcité. Cette confrontation va inspirer la pensée de Joseph de Maistre pendant trente ans ; ce qu'il exprime déjà, en 1797, dans ses magistrales Considérations sur la France.*

Déclamation par Olivier Fernex de Mongex

Nous sommes tous attachés au trône de l'Être Suprême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir.

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la fois volontairement et nécessairement : ils font réellement ce qu'ils veulent, mais sans pouvoir déranger les plans généraux. Chacun de ces êtres occupe le centre d'une sphère d'activité dont le diamètre varie au gré de l'éternel géomètre, qui sait étendre, restreindre, arrêter ou diriger la volonté, sans altérer sa nature.

Dans les ouvrages de l'homme, tout est pauvre comme l'auteur ; les vues sont restreintes, les moyens roides, les ressorts inflexibles, les mouvements pénibles, et les résultats monotones. Dans les ouvrages divins, les richesses de l'infini se montrent à découvert jusque dans le moindre élément : sa puissance opère en se jouant : dans ses mains tout est souple, rien ne lui résiste ; pour elle tout est moyen, même l'obstacle : et les irrégularités produites par l'opération des agents libres, viennent se ranger dans l'ordre général (...)

La révolution française, et tout ce qui se passe en Europe dans ce moment est tout aussi merveilleux, dans son genre, que la fructification instantanée d'un arbre au mois de janvier : cependant les hommes, au lieu d'admirer, regardent ailleurs ou déraisonnent (...)

Mais dans les temps de révolutions, la chaîne qui lie l'homme se raccourcit brusquement, son action diminue, et ses moyens le trompent. Alors entraîné par une force inconnue, il se dépote contre elle, et au lieu de baiser la main qui le serre, il la méconnaît ou l'insulte.

Je n'y comprends rien, c'est le grand mot du jour. Ce mot est très sensé (...)

Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution française, c'est cette force entraînée qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche impunément...

On a remarqué, avec grande raison, que la révolution française mène les hommes plus que les hommes ne la mènent... On ne saurait trop le répéter, ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution ; c'est la révolution

qui emploie les hommes. On dit fort bien, quand on dit qu'elle va toute seule. Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain. Si elle emploie les instruments les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer.

Yolande – *Quel style ! quelle puissance ! quelle vision crépusculaire qui annonce les grandes diatribes politico-philosophiques et religieuses du romantisme ! Maître guillotine la Révolution coupable d'avoir coupé les têtes de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette... légalement, mais illégalement.*

Amédée – *Et celle des clochers de Savoie... décapités par Albitte, l'envoyé du Comité de salut public qui a « égalisé » 800 clochers entre les départements de l'Ain et du Mont-Blanc. La réflexion de Maître est neuve sur le rapport délicat autant que nécessaire entre tradition et rupture, passé et modernité.*

Le dilemme entre révolution et réforme est au cœur de nos Etats modernes. Maître l'a posé en des termes neufs. Il n'est pas indifférent que les Chinois s'intéressent aujourd'hui à notre Joseph savoyard et traduisent son œuvre en mandarin. Après la terrible révolution culturelle, ils ont à reconstituer la trame de leur histoire nationale, de leur nation blessée par la table rase des années Mao.

Yolande – *Cette Croix du Nivolet a-t-elle un sens pour Xavier, le jeune frère de Joseph de Maistre ? Lui qui passe pour agnostique, si ce n'est en rupture d'église ? Général de l'armée du tsar de Russie, n'a-t-il pas épousé une princesse russe orthodoxe très pieuse, Sophie Zagriaski ?*

Xavier, cadet de Joseph de 10 ans, s'ennuyait à Chambéry. Sa vocation, sa passion, c'était le dessin et la peinture. C'est ce qui l'a tiré de la misère en pleine Révolution, quand il s'est fait remarquer par le général Souvarov, commandant des troupes austro-russes en guerre contre les armées de la France révolutionnaire, qui l'intègre dans son état-major.

Amédée – *Mais, il a également une belle plume et son frère l'encourage à s'illustrer dans une forme inédite autant que paradoxale : le voyage immobile.*

Les circonstances en sont bien connues: Xavier est mis aux arrêts durant quarante-deux jours et est consigné dans sa chambre à la citadelle de Turin suite à un différend avec un autre officier, la veille du carnaval turinois : pour se désennuyer et transformer la punition en feu d'artifice

jubilatoire, il décrit son carnaval intérieur sous le titre provocant autant qu'énigmatique de Voyage autour de ma chambre.

Le voyage immobile, présenté par dérision comme un authentique voyage d'exploration, appelle la description minutieuse de l'environnement limité qu'est la chambre de l'officier consigné, avec son mobilier et son décor - le fauteuil, le lit, les tableaux et portraits féminins qui ornent les murs- ; mais simultanément, il permet une plongée dans l'intériorité et la mémoire de l'écrivain : l'âme et la bête - le corps -, les souvenirs amoureux, les souvenirs douloureux comme la mort d'un ami, les paysages aimés d'une nature belle et indifférente aux souffrances des hommes. Ecoute quelques pages de ce récit de voyage intérieur.

Déclamation par Olivier Fernex de Mongex

« La nature indifférente (...) au sort des individus, remet sa robe brillante du printemps, et se pare de toute sa beauté autour du cimetière où il repose. Les arbres se couvrent de feuilles et entrelacent leurs branches ; les oiseaux chantent sous le feuillage ; les mouches bourdonnent parmi les fleurs ; tout respire la joie et la vie dans le séjour de la mort ; et le soir, tandis que la lune brille dans le ciel, et que je médite près de ce triste lieu, j'entends le grillon poursuivre gaîment son chant infatigable, caché dans l'herbe qui couvre la tombe silencieuse de mon ami.

La destruction insensible des êtres et tous les malheurs de l'humanité sont comptés pour rien dans le grand tout. La mort d'un homme sensible qui expire au milieu de ses amis désolés, et celle d'un papillon que l'air froid du matin fait périr dans le calice d'une fleur, sont deux époques semblables dans le cours de la nature. L'homme n'est rien qu'un fantôme, une ombre, une vapeur qui se dissipe dans les airs.

Mais l'aube matinale commence à blanchir le ciel ; les noires idées qui m'agitaient s'évanouissent avec la nuit, et l'espérance renaît dans mon cœur...

Non, mon ami n'est point entré dans le néant : quelle que soit la barrière qui nous sépare, je le reverrai. – Ce n'est point sur un syllogisme que je fonde mon espérance. – Le vol d'un insecte qui traverse les airs suffit pour me persuader ; et souvent l'aspect de la campagne, le parfum

des airs, et je ne sais quel charme répandu autour de moi, élèvent tellement mes pensées qu'une preuve infaillible de l'immortalité entre avec violence dans mon âme et l'occupe toute entière. »

« Arrêtons-nous un instant devant cet autre tableau : c'est une jeune bergère qui garde toute seule son troupeau sur le sommet des Alpes : elle est assise sur un vieux tronc de sapin renversé et blanchi par les hivers : ses pieds sont recouverts par les larges feuilles d'une touffe de cacalia (alpina), dont la fleur lilas s'élève au-dessus de sa tête. La lavande, le thym, l'anémone, la centaurée ; des fleurs de toutes espèces qu'on cultive avec peine dans nos serres et nos jardins, et qui naissent sur les Alpes dans toute leur beauté primitive, forment le tapis brillant sur lequel errent ses brebis.

– Aimable bergère, dis-moi, où se trouve l'heureux coin de terre que tu habites ? De quelle bergerie éloignée es-tu partie ce matin au lever de l'aurore ? – Ne pourrais-je y aller vivre avec toi ? – Mais, hélas !, la douce tranquillité dont tu jouis, ne tardera pas à s'évanouir : le démon de la guerre, non content de désoler les cités, va bientôt porter le trouble et l'épouvante jusque dans ta retraite solitaire. Déjà les soldats s'avancent ; je les vois gravir de montagnes en montagnes, et s'approcher des nues. – Le bruit du canon se fait entendre dans le séjour élevé du tonnerre. Fuis, bergère, presse ton troupeau ; cache-toi dans les antres les plus reculés et les plus sauvages ; il n'est plus de repos sur cette triste terre. »

Séquence musicale enregistrée : *Nuits d'été* de Berlioz, *Absence*.

Yolande – *C'est encore la Croix qui pèse sur les épaules de Jean-Pierre Veyrat, le repent. Elevé dans le catholicisme, il entre en dissidence. Séduit par certaines valeurs de la Révolution, il adhère au carbonarisme, cette société secrète, et se signale par quelques éclats juvéniles militants qui lui valent l'exil, exil vécu douloureusement dans le Paris bohème des années 1830.*

Alors, on peut rêver et échauffer une hypothèse vraisemblable.

L'année 1810 a vu naître deux poètes, l'un à Paris, Musset, l'autre à Grésy-sur-Isère, Veyrat, deux cœurs meurtris, deux expériences intenses de la souffrance, deux destins croisés : il n'est pas impossible qu'ils se soient effectivement croisés, ou connus, à Paris dans les années 1835, étudiants en rupture de fac, adeptes délirants de la vie de bohème parisienne, l'un dandy

argenté, l'autre exilé politique toujours désargenté, mais ruinant sa famille comme le héros balzacien Lucien de Rubempré. Deux destins foudroyés, l'un dépressif et alcoolique, mort prématurément à 47 ans, l'autre, encore plus tôt, enlevé par la phtisie à 34 ans.

Mais deux destins symétriques : l'un –Musset- vit ses dix dernières années dans un marasme pathétique et une stérilité littéraire hormis quelques perles automnales ; l'autre, après un engagement provocateur dans le carbonarisme extrême qui lui valut l'exil, puis repent de ses erreurs de jeunesse, est gracié par le roi Charles-Albert qui l'autorise à revenir en Savoie. Il retrouve la foi de son enfance, écrit ses plus belles pages dans les dernières années de sa courte vie : La Coupe de l'exil paraît avec succès en 1840.

Car Veyrat est surtout poète. Ecoute cet extrait du poème où il évoque le souvenir d'un amour brisé, jadis, au bord d'un lac qui n'est pas celui de Lamartine, mais celui de Sainte-Hélène. Réminiscence amoureuse, réminiscence littéraire...

Déclamation par Gérard Desnoyers

Un soir, nous étions seuls près du lac solitaire ;
La brise nous portait les parfums de la terre ;
Les étoiles du ciel ruisselaient par les airs,
Sables d'or et de feu semés dans les déserts.
Le rossignol chantait cette nuit de délice ;
Le lotus oubliait de fermer son calice
Et les fleurs écoutaient (...) De sublimes accords passer parmi les vents.
La lune, en ce moment, comme un heureux présage,
S'éleva radieuse au sein du firmament,
Et son rayon sur l'eau descendit mollement.

-C'est pour toi, murmurai-je, enfant de ma tendresse
C'est pour toi que le ciel fit cette nuit d'ivresse,
Pour toi que la forêt exhale sur ces bords,
Orgue mystérieux, ses sublimes accords ;
Pour toi que le lotus a veillé sur sa tige,
Que la nuit a vêtu son plus divin prestige ;
C'est pour toi que les fleurs naissent dans le vallon,
Que le printemps revient et s'en va l'aquilon ;
Pour toi que l'oiseau chante et que le vent soupire,

Pour toi que tout s'émeut dans tout ce qui respire ;
O ma jeune espérance et mon premier beau jour !
C'est pour toi que je vis et que je meurs d'amour.

-Sais-tu, mon bien-aimé, sais-tu comment je t'aime ?
Après Dieu, ton amour est mon bonheur suprême.
Comme le moine ardent aime et remplit son vœu,
Comme les purs esprits, au sein brûlant de Dieu,
S'aiment en lui, ravis dans l'éternelle extase,
Et vivent à jamais du feu qui les embrase,
Ainsi je t'aime, ainsi je vis toute dans toi...

-Où donc es-tu passée, Etoile du matin ?
Depuis que la lumière à mon âme est ravie,
La nuit a recouvert les sentiers de ma vie ;
J'ai marché constamment dans des brouillards épais,
Et mes pas ont perdu le chemin de la paix !

Yolande (émue, les mains croisées sur la poitrine) - *Ob ! Amédée, cette étoile du matin, perdue, serait-elle un peu la nôtre ?* (Amédée ne répond pas et baisse les yeux...)

Séquence musicale enregistrée : Nuits d'été de Berlioz, Sur les lagunes.

Amédée : *Il nous faut maintenant redescendre dans la vallée, sur terre ! comme le font nos voisins montés avec nous par le passage des échelles. Redescendons par Saint-Jean-d'Arvey et reprenons la voiture pour gagner le village de Puygros.*

Yolande : *Mais que veux-tu me montrer dans ce village ? Une église, un presbytère, une mairie-école, une poignée de maisons... Et c'est tout ?*

Amédée : *Non regarde le monument aux morts de la Guerre de 14-18 : 40 noms gravés... La Savoie rurale a disparu avec eux, comme la France rurale du reste ! Terrible holocauste que Verdun...*

A cette Grande Guerre, celle que l'on croyait être la « der des der », un illustre écrivain savoyard a consacré de puissantes pages. C'est Henry

Bordeaux, le Savoyard de Thonon-les-Bains, membre de l'Académie française où circulait cette boutade « **la Savoie, c'est Bordeaux** ».

250 romans et nouvelles publiés ; œuvre romanesque immense, où la Savoie occupe une place importante, particulièrement le monde rural qu'il connaît bien et aime, dont il dépeint la dureté à la peine, la rapacité aussi, ainsi que l'esprit procédurier... Le Lac noir (1904) ou les Roquevillard (1906) en sont de bons exemples.

Amateur de chasse au chamois et de randonnées en montagne, il décrit magnifiquement les sommets, et les hautes vallées alpines, de Maurienne particulièrement qui deviennent le cadre de nombre de ses romans : avec lui commence la mode du roman de montagne. Pensons à ses descriptions de la bénédiction des troupeaux, les vendanges, la Fête-Dieu, les processions du 15 août dans les vallées de Savoie, la fête des fleurs à Aix-les-Bains, sans omettre ses tableaux incisifs des us et mentalités de la bourgeoisie de province.

Sa plume n'a pu demeurer inerte, devant le drame qu'annonce le tocsin du 1er août 1914 et auquel il va personnellement être mêlé.

Déclamation par Bernard Mongourdin

« Le premier août 1914, je redescendais du col de Chavière en Maurienne sur Pralognan de Tarentaise, afin de savoir les nouvelles qui, de la plaine, ne m'arrivaient plus. Un alpiniste, d'habitude, ne lit pas les journaux. Mais cette fois, j'avais consenti les plus grands sacrifices : dans l'inquiétude des événements, j'avais abrégé mon programme, renoncé à gravir la fine aiguille de Polset. Le ciel était si pur qu'on ne pouvait croire déceimment aux agitations d'en bas. Devant moi la vallée s'emplissait, comme une large coupe, de la lumière du soleil. L'air vibrait, et cette vibration donnait aux formes des monts comme une apparence de mouvement. Véritablement, elles semblaient s'étirer, se dilater sous l'action de la chaleur, s'offrir à celle-ci dans un besoin presque humain de bien-être, d'expansion.

Dans le fond, les eaux du Doron menaient leur grand bruit monotone sur quoi se détachaient, comme un chant sur l'orchestre, les bruits plus rapprochés de la campagne, les notes stridentes des cigales, le crissement d'une faux. Car un long vieux paysan fauchait ses foins. En août on fauche les foins dans la montagne quand les blés sont mûrs dans la plaine. Je vois

encore la silhouette arc-boutée et l'oscillation des hautes herbes avant de choir.

Une femme venait au torrent pour y laver un peu de linge. Ils étaient, à eux deux, les seuls habitants visibles de tout le village dont j'approchais. La cloche, la cloche unique et légère de Pralognan, se mit à sonner. Elle tintait si doucement qu'à peine dominait-elle le tumulte des eaux. Mais elle insistait. Je m'arrêtai pour l'écouter. Sa sonnerie n'était pas assez joyeuse pour annoncer un baptême ou un mariage, pas assez triste pour annoncer un mort. Je cherchai des yeux si quelque chalet brûlait. Et brusquement j'entendis son appel.

Il ne s'agissait plus d'événements privés. Le faucheur, lui aussi, avait suspendu son travail. Redressé, l'oreille tendue, la bouche ouverte, il aspirait la tragique musique. Qu'allait-il faire ? Rentrer chez lui, avertir ses enfants ? Il parut hésiter, puis il regarda la prairie qui restait à faucher, se pencha et reprit sa tâche. Pourquoi se dérangerait-il, puisqu'il n'était plus bon qu'à travailler ?

Au bord de l'eau, la femme s'était agenouillée pour laver. Je la vis se couvrir la figure des deux mains. Son corps se courba, et la tête appuya aux genoux. Elle était toute secouée, comme une feuille morte sous l'orage. Ainsi ployée et tremblante, elle paraissait une si petite chose. A cause du torrent, je n'entendis pas ses sanglots. Comme les larmes de cette femme dans la rivière, les pauvres douleurs individuelles, déjà, se perdaient dans l'immense angoisse collective. Et ce sont les deux images que j'ai emportées de ma descente des Alpes avant de rejoindre l'armée, les deux images humaines, parce que le rocher bleu de l'aiguille de Polset, émergeant des glaces et des neiges, lorsque je me retournai pour emporter dans les yeux mes chères montagnes, riait et chantait dans la lumière. »

Amédée – Nous venons de traverser Curienne, et nous allons redescendre vers la cluse, mais avant, je te réserve une autre surprise...

Yolande – Encore un monument aux morts ?

Amédée - Tu vas voir... Nous y sommes. Tu vois cette ruine ... C'est « la ferme du maquis ». On ne semble guère soucieux de la sauvegarder. C'est pourtant un lieu de mémoire. Regarde cette plaque. Ce lieu écarté a servi d'hôpital de campagne pendant les années noires de l'Occupation : des médecins montaient discrètement depuis Challes-les-Eaux pour y soigner les malades et blessés du maquis des Bauges.

Yolande – Ce pourrait être le cadre pour évoquer l'œuvre du poète résistant Jean-Vincent Verdonnet.

Né à Bossey en 1926, Jean-Vincent Verdonnet portait en lui deux mémoires. L'une, radieuse et féconde, enracinée dans sa terre haut-savoiarde, son « paradis d'agreste Epinal », l'autre, sombre et déchirée, marquée par son double engagement volontaire, dans un maquis des FFI pour la libération de la Haute-Savoie, puis dans l'armée De Lattre, où grièvement blessé au combat, il perdit la vue de l'œil gauche.

De cette éprouvante plongée dans les abîmes de l'âme humaine, il renaîtra porteur d'une mission de reconnaissance et de fidélité « à ses frères d'infortune » dans son recueil Noël avec les morts réconciliés, publié en 1952 ; il lui ouvrit les portes de l'Ecole de Rochefort, avant d'être salué par un Robert Sabatier ému, comme étant « l'un des poèmes les plus déchirants de ce siècle ».

Déclamation par Gérard Desnoyers

« Cette nuit sera-t-elle notre nuit / rois déchus que nous sommes / en marche vers quelle Siloé ?

Sur mes paupières cousues / d'amère fatigue / pèsent vos milliers de regards en vigie / où brûle une incommensurable angoisse / Ridant l'eau de l'écluse / sous l'insensible clarté / d'une lune d'hiver / vos souffles rejoignent le mien / inconnus de l'immense mêlée / jeunes morts de naguère / dont je partageais les peines et la grandeur

Et je sais vous appartenir / malgré la sentinelle de l'absence / depuis le dernier chant que vous a hurlé / sur un refrain de mortiers et de mitrailleuses / la folie de Caïn tapie / dans les veines des hommes

(...)

Des noms des noms des noms / Je sais la longue litanie / des noms qui furent / autant de fleurons à la délivrance / et redeviennent / des plaintes qu'étire le vent

(...)

Arnaud cette prière / c'est toi qui la commences / de tes deux bras avec lenteur levés / de tes deux bras sans mains / de tes deux poignets où fleurissent / les roses suprêmes du sang » (...).

Musique enregistrée : litanies à la Vierge Noire de Rocamadour de Francis Poulenc

Amédée – *Dans ce lieu de mémoire à l'abandon, ces vers poignants prennent à la gorge. Qu'ils ne soient pas complètement oubliés, ceux qui ont souffert ici dans leur chair...(silence de deux secondes)... mais poursuivons notre flânerie par un pèlerinage littéraire à la maison d'Amélie Gex, sur les hauteurs de Challes.*

Yolande - *Vois, Amédée, combien cette maison est belle dans sa sobriété : on y sent la présence - palpable- de l'ancienne Savoie. Préservée dans son caractère et son identité sauvegardée, l'ombre de la grande Amélie y plane toujours.*

« Mademoiselle », comme on appelle Amélie GEX à la Chapelle Blanche, a le visage fermé. Ses beaux yeux si doux semblent éteints, ses traits habituellement empreints de bonté sont tirés et durs. Aujourd'hui, en ce printemps 1875, « Mademoiselle » quitte sa propriété de Villard-Martin, en grande partie vendue pour une bouchée de pain. Celle de Villard-Léger a été vendue le mois dernier sans parvenir à combler toutes les dettes du docteur Gex et, sans fortune, presque sans le sou. « Mademoiselle », part définitivement avec son amie Annette, pour Chambéry.

Elle a tort de s'attrister, car à Chambéry elle va découvrir une autre vie et révéler aux yeux de tous, ses grands talents d'écrivain. Mais elle ne le sait pas encore.

Son cousin Charles Burdin, ami de l'imprimeur Ménard, lui propose d'écrire dans le journal du Père André.

Pour Amélie, c'est enfin la possibilité de gagner sa vie et puis, le Père André, journal républicain lui offre une tribune exceptionnelle pour défendre le petit peuple, instruire les paysans, soutenir la vie des femmes.

Comme les temps sont à la politique, son premier poème, en patois, s'intitule : L'opinion de Jean sur les élections, pour dire leur fait aux hommes politiques traqueurs, menteurs qui profitent des petits et des humbles. En voici quelques extraits :

Déclamation par Monique Baron en patois, avec refrain chanté par le groupe

patoisant des Marches et traduction simultanée en français sur l'écran.

Le pêinsé de Dian chu le-s-élechon

Les pensées de Jean sur les élections

Dêpoué voui zord d'ai rechu pe la pôsta

Depuis huit jours j'ai reçu par la poste

D' què fâr'on moué de lettre et de zornaux.

De quoi faire un tas de lettres et de journaux.

D'êin ai rechu mé que Monchu de Costa

J'en ai reçu plus que Monsieur de Costa,

Mê que le pape et tô so cardinaux.

Plus que le pape et tous ses cardinaux.

U-s-abit blanc, u portu de blouse

Aux habits blancs, aux porteurs de blouses

Tô çlo papié font tant de compliméint,

Tous ces papiers font tant de compliments,

Tant de-s-histuére et diont si belle chouse

Tant d'histoires, disent tant de belles choses

Que plus de ion (bis) le comprêind pas lamint.

Que plus d'un (bis) ne les comprend pas seulement.

Mâgré voutro discor et mâgré voutro prôno,

Malgré vos discours et malgré vos prônes,

Incroâ de Savoué,

Curés de Savoie,

Et vo, nôble-s-avoué,

Et vous, nobles aussi,

Le râi n'ira p'onco s'achêtâ su son trôno

Le roi n'ira pas encore s'asseoir sur son trône

Si lu faut ma voué, rien que ma voué !

S'il ne lui faut que ma voix, rien que ma voix.

Noutra Sasson n'âme pas le-s-affiche

Notre Françoise n'aime pas les affiches

De lo marquis que m'appélont : « Monchu ».

De ces marquis qui m'appellent : « Monsieur ».

- De çlo deniâ, quoui payera le miche ?

- De ces diners, qui payera les miches ?

Dian, sara tê ; te pou comptâ dechu.

Jean, ce sera toi, tu peux compter dessus.

Y a bin longtêimps qu'i ramelon sêin cessa

Il y a bien longtemps qu'ils rabachent sans cesse
 Qu'i no baront plu d'bouro que de pan ;
Qu'ils nous donneront plus de beurre que de pain ;
 Mais, va tié leû, comptêint chu leu promessa,
Mais, va chez eux, comptant sur leur promesse,
 Avant d'êintrâ (bis) t'faré sovêint : pan ! Pan !...
Avant d'entrer (bis) tu feras souvent : pan ! Pan !...

Malgré voutro discor et malgré voutro prôno,
Malgré vos discours et malgré vos prônes,
 Incroâ de Savoué,
Curés de Savoie,
 Et vo, nôble-s-avoué,
Et vous, nobles aussi,
 Le râi n'ira p'onco s'achêtâ su son trôno
Le roi n'ira pas encore s'asseoir sur son trône
 Si lu faut ma voué, rien que ma voué !
S'il ne lui faut que ma voix, rien que ma voix.

Yolande - *Elle écrit pour vivre, pour survivre, et dit ses convictions républicaines, laïques, anticléricales, même si elle croit en Dieu : elle défend les petits, dénonce les gros, veut instruire les paysans, soutient les maigres droits des femmes, leur enseigne les règles d'hygiène de vie, et d'économie domestique: une féministe avant l'heure.*

Mais comment écrire ? Elle souffre le diable ! Ses rhumatismes la torturent. Tenir sa plume est un supplice. Jamais elle ne pourra réussir. Pourtant, il faut vivre et Dieu sait si elle a envie de vivre. Ses poèmes, ses diatribes connaissent le succès. Un pèlerinage à Myans lui donne une occasion de protester contre la pompe ecclésiastique.

Il faut qu'elle crie sa révolte contre l'Église, hiérarchisée, insensible dans sa puissance, éloignée des préoccupations des pauvres. Elle écrit une élégie en prose : Notre-Dame de Septembre à Myans : « Ah ! s'écrie-t-elle, A Myans l'antique sanctuaire savoisien... Tout était fait pour étonner et frapper l'esprit de ces paysans ... Partout de l'encens, des lumières, de la musique, mais rien qui fut vrai, humain, évangélique... Eh ! Quoi prêtres, est-ce là ce que nous vous demandons ? Est-ce là ce qu'il faut à ces cœurs avides d'amour, à ces esprits confiants... ? » Elle leur consacre un long poème intitulé : A une âme sincère. Il est dédié à l'Académie de Savoie et Amélie adresse à son président un poème nostalgique de la Savoie rurale : Les Autrefois, dont voici quelques extraits :

Déclamation par Olivier Fernex de Mongex

« Les autrefois, raconte ma mère
Quand elle a bu du vin bourru
Il n'y avait pas tant de savoir-faire,
Les garçons n'étaient pas si drus...
Les filles ne savaient pas tant de choses...
On vivait à la bonne foi,
Les autrefois !

Les autrefois, chez nos maîtres,
Quand c'était une bonne saison,
Porteurs d'habits, porteurs de guêtres,
Dansaient pour les pressailles ;
Sans jalousie de ce bien-être,
Chacun partageait ses droits,
Les autrefois !...

Les autrefois, les jeunes filles
Portaient coiffe élargie,
Bas bien tirés sur les chevilles,
Mouchoir de laine tout frangés,
Elles n'auraient pas voulu ces mantilles
Que vous êtes fières d'avoir,
Les autrefois !...

Les autrefois, quand on faisait l'amour,
On ne se cachait de personne :
Filles et garçons, tout cela partait
Cueillir des noisettes ou des cerises ;
A la brune quand on revenait,
Chacun s'enfilait chez soi,
Les autrefois !...
Les autrefois !... A quoi sert de le dire !
On ne le fera pas revenir ! ».

Yolande : L'hiver 1882-83 est glacial. Amélie supporte de moins en moins le froid. Ses rhumatismes la torturent. Elle ne quitte guère son fauteuil, ne peut presque plus tenir sa plume et elle tousse de plus en plus. Elle tousse, elle tousse, et au soir du 17 juin 1883, Amélie meurt dans les bras de son amie, Mme Landriani.

A La Chapelle-Blanche, une stèle est érigée en sa mémoire et le petit chemin qui mène à son ancienne propriété est joliment baptisé Le Chemin du Poète.

Amédée – *Fatiguée ?*

Yolande – *Oui, mais heureuse.*

Amédée – *Le jour décline... Il nous faut revenir à Chambéry pour une dernière halte, dans la médiévale rue Basse-du-château, sur les traces de Daniel-Rops, le dernier auteur de notre promenade littéraire. Il n'est pas né en Savoie mais a débuté une carrière d'enseignant au lycée Vaugelas de Chambéry et c'est en Savoie qu'il a choisi sa résidence de fin de vie et qu'il repose, dans le petit cimetière de Tresserve.*

Parmi ses œuvres qui lui ouvrent la porte du cénacle de l'Académie Française figure une nouvelle écrite en 1947 et intitulée La Nuit du cœur Flambant. Elle se déroule tout entière à Chambéry, et, pour commencer, au restaurant Reverdy rebaptisé Verchy, dans cette rue Basse-du-Château, qui semble se complaire à garder ses secrets.

Déclamation par Gérard Desnoyers

« Il n'aurait pas fallu juger du restaurant Verchy sur l'apparence. La rue Basse-du-château, qui prend sur la Place Saint-Léger, n'est qu'une ruelle à figure de coupe-gorge. De durs pavés boiteux la hérissent : les maisons y sont de guingois ; deux d'entre elles se donnent la main, au deuxième étage, par-dessus la chaussée, avec un petit pont couvert d'un pittoresque vénitien. La nuit, une lampe électrique luit jaune à l'entrée de la rue, sur la place, trop faible pour dissiper les ombres qu'on croit volontiers diaboliques ; et tout le reste demeure sombre, sauf quand le boulanger ouvre son four et que, sur les murs d'en face, danse sa silhouette de fantôme. Au demeurant un des coins les plus calmes de la ville (...)

(La devanture du restaurant Verchy) ne paie point de mine et ressemble à celle de n'importe quel débit de vins de n'importe quelle banlieue. Les voyageurs et les touristes le dédaignent, s'ils n'ont point consulté le « Guide de la gourmandise en France », où il figure à juste titre, car on y mange encore, pour dix francs, une cuisine succulente qui a gardé les traditions de jadis. On entre dans la salle commune, voûtée et lambrissée de noyer sombre ; la porte du fond bat au courant d'air, et l'huis entrebaillé laisse apercevoir, sous la grande hotte de la cheminée, maintes casseroles de cuivre rouge, maints fait-tout de fonte luisante, au-dessus desquels Mme Verchy penche son attention et sa personne solennelle. »

Amédée : *Et voici qu'un inconnu fait un jour son apparition dans le restaurant de la mère Verchy et se lie d'amitié avec de jeunes habitués de la maison, au point qu'un soir il leur lance le défi de partir à la découverte des secrets de la vieille capitale savoyarde, d'autant plus mal connue qu'on croit la connaître.*

Déclamation par Gérard Desnoyers

« La nuit était légère, d'une fraîcheur doucement acide, comme sont les nuits de la fin mai... La lune, au premier quartier, luisait, faible, mais son reflet suffisait à teinter de bleu le sommet des vieilles maisons humides(...) Notre guide marchait d'un pas assuré, s'engageait sous des voûtes, glissait au long de corridors d'encre où une odeur acre nous prenait à la gorge. Nous suivions des murs, traversions des cours si étroites qu'en levant les yeux vers le ciel on croyait regarder au fond d'un puits et qu'il paraissait impossible que des êtres humains pussent prendre leur lumière dans ces abîmes d'ombre.

Nous descendions des marches, remontions sur de lentes pentes humides... et tout ce décor prodigieux (..) s'animait peu à peu d'une vie secrète. C'était une lucarne grillagée, derrière laquelle un rideau rouge était éclairé faiblement, c'était un escalier en spirale accroché au flanc d'une maison et qui, sous la lueur de la lune, semblait s'enfoncer en vis dans le ciel ; c'étaient des portes anciennes encadrées d'un arc en anse de panier, surmontées d'un fleuron de pierre....

Venez ! Dit encore l'inconnu. Nous nous trouvâmes dans une cour exigüe pavée de pierres rondes. Nous nous rassemblâmes autour de lui. Et soudain une lueur jaillit. Il avait roulé en torche un journal, y avait mis le feu et en projetait une clarté jaune autour de lui... Nous aperçûmes un petit cloître gothique, avec des arceaux étroits et de curieuses clefs de voûtes où grimaçaient des monstres.

Ici, nous jeta-il. Regardez !

De la muraille grise sortait une tête crispée et des yeux qui nous regardaient et, au-dessous de ce mascarón ridicule, la main de l'inconnu touchait, comme un symbole, un cœur de pierre d'où sortait une flamme ».

Amédée - *Un cœur et une flamme ! Un cœur flambant ! Quels symboles, ma chère Yolande... Nous ne nous sommes jamais oubliés, mais éloignés,*

seulement éloignés. Cette journée, avec ses émotions littéraires partagées, ne nous a-t-elle pas réunis ? Enfin ! Qu'en penses-tu ? Donnons-nous la main...

Yolande (les yeux baissés) *Oui, enfin ! Amédée, ce que tu me dis me bouleverse, voici la main qui nous rapproche...et nous unit! Ce matin, tu me regardais, disais-tu. Ce soir, garde moi, gardons nous désormais, Amédée !*

Mais, que nos cœurs restent légers, comme sont légers les grains de sable qui glissent dans le sablier du temps. Inexorablement. Me voici. Voici Eurydice aux côtés d'Orphée.

Amédée – *Orphée aux côtés d'Eurydice !... Pour toujours !*

Ils s'éloignent en se tenant par la main en se dirigeant vers l'écran sur lequel apparaît un cliché du « Petit Hôtel confidentiel » (rue Trésorerie à Chambéry).

Pendant que les lumières diminuent, dernières mesures de la *Symphonie alpestre : La Nuit. Descente lente du rideau de Vacca*

Jean-Louis Darcel

Le Moyen âge : les chroniques de Savoie

Avant Jean d'Orville dit Cabaret, les rares chroniques savoyardes ont été rédigées, à partir du XI^e siècle, par des institutions religieuses, comme celle de l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Cluse ou de l'abbaye de la Novalesse. C'est donc Jean d'Orville, probablement originaire de Picardie, qui est le premier chroniqueur laïque, au service du duc de Savoie, Amédée VIII. La Chronique de Savoie a été rédigée entre les années 1417 et 1419. Elle évoque de façon plus ou moins détaillée les principaux moments de l'histoire de la Savoie entre le XI^e et le XIV^e siècle, et est organisée en fonction des différents règnes. Elle est rédigée après l'érection du duché de Savoie (19 février 1416), et s'arrête au début du règne du comte-duc Amédée VIII. Ce dernier a voulu alors faire rédiger une œuvre littéraire pour célébrer cet événement important pour le Savoie. On compte 32 manuscrits de la Chronique de Savoie, ce qui atteste de son importance, et le fait que ce manuscrit, toujours copié, n'a jamais

été égalé. Ce type de document peut être considéré comme une forme de document de propagande pour la dynastie savoyarde.

L'extrait choisi porte sur le règne d'Amédée VI. Il est consacré à la réception, par le comte Amédée VI, de l'empereur Charles IV à Chambéry en 1365, qui l'honore du titre de « vicaire perpétuel de l'Empire ». Ce texte est d'autant plus intéressant qu'il comble un manque essentiel dans la Chronique, à savoir la description de l'événement politique clé du règne d'Amédée, la rencontre du roi des Romains Sigismond le 19 février 1416 à Chambéry, qui devait lui valoir le titre de duc de Savoie.

Christian Guilleré

« Comment le pape Grégoire XI et l'empereur, alors en guerre contre Milan, demandèrent au comte de Savoie d'être le chef de leurs armées.

En ce temps-là messire Galéas et messire Barnabé, seigneurs de Milan, s'étaient rebellés contre le pape Grégoire XI et l'empereur Charles de Bohème et faisaient la guerre en Piémont aux sujets de la reine Jeanne de Naples. Fort mécontents de la chose, tous trois se réunirent en Avignon et, à l'issue de ce conseil, il fut décidé de convoquer le comte de Savoie ; seul celui-ci en effet paraissait capable de ramener les Visconti à l'obéissance. Quand il connut les exactions qui avaient été commises, le comte accepta de bonne grâce de prêter son concours ; des conventions furent établies pour fixer le sort des villes, terres et châteaux qui auraient pu être repris aux Milanais : tout ce qui appartenait anciennement à l'Église et à Naples devra être remis au pape et à la reine Jeanne, tandis que le comte pourra garder pour lui toutes les terres d'Empire qu'il parviendrait à reconquérir.

Comment le comte reçut solennellement l'empereur Charles dans son pays

La conférence terminée, l'empereur prit congé du pape et demanda au comte de Savoie de l'escorter jusqu'en Allemagne. Celui-ci accepta avec joie cet honneur et tous deux, avec leurs suites, se mirent immédiatement en route.

Dès l'entrée en Savoie, l'accueil fut solennel. En tête marchait le comte Amé portant l'épée et l'empereur, tandis que celui-ci chevauchait sous un dais de drap d'or soutenu par quatre chevaliers. A leur rencontre prélats et gens d'Eglise s'avançaient en procession, portant des reliques et chantant Te Deum laudamus.

Comment le comte fit hommage à l'empereur au château de Chambéry

Le lendemain de l'arrivée de l'empereur Charles à Chambéry, le comte Amé voulut lui faire hommage.

Sur la place du château était dressé une estrade sur laquelle se trouvait l'empereur, revêtu de son habit impérial.

Devant lui s'avança un cortège de six chevaliers, chacun portant une bannière. La première était celle de saint Maurice, la deuxième (à un aigle de sable membré de gueules) était celle des anciennes armes de Savoie, la troisième (un écu parti d'argent et de gueules comportant un château) était celle du marquisat de Suse en Italie, la quatrième (d'argent à un lion rampant de sable) était celle du duché de Chablais, la cinquième (de sable à un lion rampant d'argent) était celle du duché d'Aoste et enfin la sixième (de gueules à croix d'argent) était la bannière actuelle de Savoie.

Après les six chevaliers venaient le comte, monté sur son coursier, et derrière lui tous les barons, bannerets, chevaliers et écuyers, chevauchant deux par deux et tenant chacun une bannière actuelle de Savoie.

Parvenus devant l'empereur, les six chevaliers et le comte de Savoie mirent pied à terre, tandis que tous les nobles du pays demeuraient à cheval tout autour de la place.

Le comte monta lentement les marches de l'estrade, s'agenouilla devant Charles et Bohème et lui rendit hommage ; l'empereur l'investit de tous ses titres et dignités, puis, comme il est d'usage, ses gens s'emparèrent des bannières et voulurent toutes les jeter à terre.

Mais le comte s'interposa et, s'adressant à son souverain, s'écria alors : « Sire, des autres bannières qu'il soit fait selon votre volonté, mais celle à la croix blanche n'a jamais été mise à terre et, s'il plaît à Dieu, elle ne le sera jamais ! »

L'empereur commanda alors qu'elle reste dressée, ainsi que celle de saint Maurice, puis descendit les degrés de l'estrade, prit le comte par la main et s'en alla dans la grande salle où le dîner avait été préparé ; il se lava les mains et s'assit sous un dais de drap d'or, ses barons autour de lui. Le comte de Savoie et ses chevaliers montèrent alors sur leurs destriers et servirent l'empereur à cheval. Les viandes, les entremets se succédèrent les uns aux autres et il y avait tant de plats diversement préparés que l'heure des vêpres était déjà passée avant que tous eussent été servis. Et, pour comble de

raffinement, on avait disposé une fontaine qui dispensait à volonté vin blanc et vin vermeil.

Comment le comte mena l'empereur à Saint-Maurice en Chablais

La réception terminée, l'empereur Charles demeura plusieurs jours à Chambéry, puis se mit en route pour l'Allemagne, toujours escorté par le comte Amé. Arrivé à Genève, il demanda à celui-ci : « Où se trouve l'abbaye de saint Maurice en Chablais ?

- Pourquoi le demandez-vous, Sire, s'informa le comte ?

- Parce que c'est là, répondit l'empereur, que repose mon ancêtre Sigismond avec deux de ses enfants ; il fut jadis roi de Bourgogne et toute sa vie combattit pour la foi chrétienne. J'irai volontiers m'incliner sur sa tombe et, s'il était possible d'en obtenir des reliques, je les ferai porter jusqu'à ma cité de Prague en Bohême.

- Sire, dit alors le comte, vous pouvez ordonner et commander en ce pays comme au royaume de Bohême ; s'il vous plaît de vous rendre à cette abbaye, je vous y mènerai très volontiers. »

Arrivé à Saint Maurice, l'empereur demanda à l'abbé et aux chanoines où se trouvaient les restes de l'ancien roi de Bourgogne.

« Seigneur, répondit l'abbé, nous connaissons bien l'église où il a été enterré, mais nous ignorons l'emplacement exact de sa sépulture. »

Mené dans une petite église située hors de l'abbaye, l'empereur sortit de ses bagages une ancienne chronique qui relatait la vie de saint Sigismond, sa mort et la manière avec laquelle il avait été enseveli. Pénétrant avec des torches dans la chapelle, il dit à l'abbé et aux chanoines : » Percez le mur à cet endroit. » L'ouverture faite, on vit que le tombeau se trouvait juste derrière la paroi et tous les religieux se mirent à genoux, louant Dieu d'avoir trouvé le corps saint. L'empereur fit mettre la tête à part, car il voulait l'emporter avec lui, et le reste fut mis dans une châsse pour être exposé sur le maître autel de l'église. Le lendemain l'empereur demanda à voir le corps de saint Maurice et voulut aussi en emporter des reliques. Mais le comte de Savoie s'opposa à ce que le corps du saint soit démembré et se contenta de lui donner sa hache.

La visite à Saint-Maurice terminée, l'empereur reprit sa route vers l'Allemagne, passant par Lausanne et Berne. Arrivé dans cette dernière ville, le comte prit congé de lui et retourna dans son pays pour aller faire la guerre aux Visconti, comme le lui avaient demandé le pape, l'empereur et la reine de Naples. »

Jean d'Orville, La chronique de Savoie, trad. de D. Chaubet, Montmélian, 1995, p. 232-236.

Une introduction à Saint François de Sales : une voix intemporelle

Saint François de Sales possédait, dit-on, une voix claire, suave, débonnaire, également ferme, parfois autoritaire voire sévère, rarement colérique, ce qu'il regrettait aussitôt. Il avait appris à se maîtriser. Son éloquence savante émaillée d'une faconde savoureuse le précédait en tout lieu. Son tempérament harmonieux influencé par la devise de l'écusson familial « Ni plus Ni moins », fit de lui un excellent diplomate, un conseiller avisé, et un directeur spirituel recherché. Il avait un regard clair, pénétrant, discrètement asymétrique; certains soulignaient son « œil de lynx », d'autres son regard de séducteur. En psychologue subtil, François de Sales savait écouter les cœurs, sonder les esprits, élever les âmes.

Brillant prédicateur et conteur, il enchantait ses auditeurs, à la cour, en ville, jusque dans les paroisses les plus reculées. Si son timbre s'est effacé, cette voix s'entend grâce à la vitalité et à la vivacité de sa plume colorée, inspirée, engagée. Epistolier proluxe, ses formules résonnent comme des maximes intemporelles; telles celles-là relevées au fil de son intense correspondance avec son amie et confidente, la baronne Jeanne de Chantal, future fondatrice à ses côtés de la Visitation en 1610, à Annecy. - « *Le cœur parle au cœur, et la langue ne parle qu'aux oreilles* » - « *Les cœurs ont un langage secret que nul n'entend qu'eux* » - « *Il n'est rien d'impossible à l'amour. Il suffit de bien aimer pour bien dire* » - « *Il faut tout faire par amour et rien par force* » - « *Dieu est Dieu du cœur humain* » - « *L'esprit de douceur est le vrai esprit de Dieu* » - « *Les nuits nous sont des jours, quand Dieu est en notre cœur, et les jours sont des nuits quand il n'y est point* ».

Né le 21 août 1567, aîné d'une famille nombreuse, François de Sales connut un parcours universitaire exemplaire : études supérieures en Lettres, Humanités, Rhétorique, Philosophie, Théologie, à Paris, doctorat en Droit canonique et civil à Padoue. Nommé prévôt du chapitre de Genève, il fut ordonné prêtre le 18 décembre 1593 en la cathédrale d'Annecy. Juriste de formation, « prêtre de terrain » par vocation, il n'en fallut pas plus pour que le duc Charles-Emmanuel de Savoie et Mgr de Granier l'envoient « reconquérir » un Chablais anciennement très catholique, brutalement soumis à la Réforme protestante par les Bernois en 1536. La mission était périlleuse, et la population effrayée. Le protestantisme en Chablais avait déclenché une violente crise religieuse, politique et financière, entre la Savoie, la France et Rome. S'il ne put convertir « sa chère Genève », le jeune prêtre réussira grâce à sa perspicacité et à sa prudence, se révélant au

passage fin stratège. Sa tactique de communication fondée sur la distribution de tracts glissés la nuit sous les portes ou placardés sur les murs, le désignait déjà futur patron des journalistes.

Coadjuteur de Mgr de Granier, il lui succéda à sa mort le 19 septembre 1602. Il fut intronisé Prince-Evêque de Genève dans sa « cathédrale d'emprunt » d'Annecy, le 19 décembre suivant. Respectueux des principes du Concile de Trente et de la Réforme catholique en marche, François de Sales s'engagea activement à réformer son diocèse, fragilisé politiquement et militairement par sa délicate situation géographique jouxtant une Rome protestante indépendante, désormais enclavée dans les terres savoyardes. Prêcher, confesser, instruire laïcs et enfants au catéchisme, rénover le clergé et les monastères, créer des écoles et des séminaires, convoquer un synode diocésain, marquèrent les étapes de son apostolat. Mais au passage que de doutes et d'incertitudes sur fond d'épuisement physique et moral. Écoutons-le se confier à la baronne Jeanne de Chantal vivant en Bourgogne, dans une longue lettre écrite à Annecy, à la fin octobre 1606, à son retour de Bonneville. Grâce au style expressif de sa plume, alternant entre le dit et l'écrit, l'on plonge dans son art de l'introspection et de la narration visuelle. Il a, à sa façon, anticipé le « faux direct » du reportage télévisuel.

(...) « Quand j'ai voulu revoir mon âme à ce mien retour, elle m'a fait grande compassion, car je l'ai trouvée si maigre et défaite qu'elle ressemblait à la mort. Je crois bien, elle n'avait presque pas eu un moment pour respirer quatre ou cinq mois durant. Je serai tout cet hiver auprès d'elle et m'essayerai de la bien traiter ; je ne prêcherai point sinon en des petites congrégations, assis dessus la chaire. Je serai auditeur d'un vertueux et fervent Capucin et ferai le catéchisme aux enfants et entendrai les confessions ; et ainsi ne ferai que des petits exercices qui n'étourdiront point mon cœur, mais le réveilleront seulement. J'ai bien désir de le rendre bon, afin qu'il serve à tant d'autres au service desquels il est voué, et particulièrement au vôtre. (...) Je sais bien que vous n'avez pas besoin d'autres connaissances pour être consolée que celle de Dieu, lequel vous trouverez indubitablement ici, où il attend les pécheurs à pénitence et les pénitents à sainteté, comme il fait aussi à tous les endroits du monde car je l'ai même rencontré tout plein de douceur et de suavité parmi nos plus hautes et âpres montagnes. (...) Vous dirai-je pas une chose qui me fait frissonner les entrailles de crainte ? Chose vraie. Devant que nous fussions au pays des glaces, environ huit jours, un pauvre berger courait çà et là sur les glaces pour recourir une vache qui s'était égarée, et, ne prenant pas garde à sa course, il tomba dans une crevasse et fente de glace de douze piques de profondeur. On ne savait [ce] qu'il était devenu, si son chapeau qui, à sa chute, lui tomba de la tête et s'arrêta sur le bord de la fente, n'eut marqué

le lieu où il était péri. Ô Dieu ! un de ses voisins se fit dévaler avec une corde pour le chercher, et il le trouva non seulement mort, mais tout presque converti en glace ; et, en cet état, il l'embrasse, et crie qu'on le retire vivement, autrement qu'il mourra du gel. On le tira donc avec son mort entre ses bras, lequel, par après, il fit enterrer. Quels aiguillons pour moi, ma chère Fille ! Ce pasteur qui court par des lieux si hasardeux pour une seule vache ; cette chute si horrible que l'ardeur de la poursuite lui cause, pendant qu'il regarde plutôt où est sa quête et où elle a mis ses pieds que non pas où il est lui-même et où il chemine ; cette charité du voisin qui s'abîme lui-même pour ôter son ami de l'abîme ; ces glaces ne me devaient-elles pas ou geler de crainte ou brûler d'amour ? »

Rénover l'Eglise, certes, mais dans le cadre d'une réforme de la vie en société. En digne humaniste mystique façonné par l'esprit de la Renaissance, ce pasteur d'âmes devint passeur de temps. Adossé au XVI^e siècle dont il avait gardé l'empreinte surannée, François de Sales vivait le présent en regardant l'avenir. Le Grand Siècle l'attendait. L'ignorance étant à ses yeux pire que la souffrance, il décréta « la science, huitième sacrement de la hiérarchie ». En 1607, il ouvrit à Annecy aux côtés du président Antoine Favre, son ami de haute culture, l'Académie florimontane. Placée sous l'emblème d'un oranger portant la devise « Fleurs et Fruits », parce que « les Muses fleurissent parmi les montagnes de Savoie », elle fut pendant les trois années de sa brève existence, une forme d'université populaire avant l'heure, ouverte à tous les savoirs de l'époque. En 1609, il publia la première édition du best-seller de son siècle, *l'Introduction à la vie dévote*, originellement destinée à consoler et guider une certaine Philothée, « amatrice et amoureuse de Dieu » selon ses termes. Dans la réalité, il s'agissait de Louise de Châtel, la jolie jeune épouse de son cousin, M. de Charmois, lequel au service du duc de Nemours, délaissait trop souvent son vaste domaine savoyard où la jeune femme intelligente s'ennuyait fermement. S'inspirant de Pline l'Ancien, François de Sales va filer l'une de ses métaphores fleuries dont il avait le secret. Les merveilleux bouquets de la fleuriste Glycera, qui désespéraient tant le peintre Pausias, vont se métamorphoser en fleurs de dévotion, que chacun peut faire éclore dans sa vie quotidienne. Ce qui ouvre l'âme humaine à la vie dévote est son désir intime « d'aspirer à l'amour de Dieu », un désir que Dieu Lui-même lui a adressé. De l'art de composer un bouquet à celui de vivre sa religion, sa foi, tout en vaquant à ses affaires dans le monde, le message salésien aura une portée universelle.

« Mon cher Lecteur, je te prie de lire cette Préface pour ta satisfaction et la mienne.

La bouquetière Glycera savait si proprement diversifier la disposition et le mélange des fleurs, qu'avec les mêmes fleurs elle faisait une grande variété de bouquets ; de sorte que le peintre Pausias demeura court, voulant contrefaire à l'envi cette diversité d'ouvrage, car il ne sut changer sa peinture en tant de façons comme Glycera faisait ses bouquets. Je ne puis, certes, ni veulx, ni dois écrire en cette Introduction que ce qui a déjà été publié par nos prédécesseurs sur ce sujet ; ce sont les mêmes fleurs que je te présente, mon Lecteur, mais le bouquet que j'en ai fait sera différent des leurs, à raison de la diversité de l'agencement dont il est façonné. Ceux qui ont traité de la dévotion ont presque tous regardé l'instruction des personnes fort retirées du commerce du monde, ou au moins ont enseigné une sorte de dévotion qui conduit à cette entière retraite. Mon intention est d'instruire ceux qui vivent dans les villes, dans les ménages, en la cour, et qui par leur condition, sont obligés de faire une vie commune quant à l'extérieur ; lesquels bien souvent, sous le prétexte d'une prétendue impossibilité, ne veulent seulement pas penser à l'entreprise de la vie dévote, leur étant avis que, comme aucun animal n'ose goûter de la graine de l'herbe nommée palma Christi, aussi nul homme ne doit prétendre à la palme de la piété chrétienne tandis qu'il vit parmi la presse des affaires temporelles. »

Deux autres ouvrages suivront quelques années avant la mort de leur auteur, le 28 décembre 1622, à Lyon. Le *Traité de l'amour de Dieu*, destiné aux âmes avancées dans la vie contemplative, à l'exemple des Visitandines, ses premières inspiratrices ; suivi des *Entretiens spirituels*, consacrés à l'union de l'âme à Dieu, que l'on soit religieux ou laïc. Elever son esprit jusqu'à la fine pointe de l'âme dans la joie et la bienveillance, demeure la source vive de l'esprit salésien.

François de Sales sera canonisé le 19 avril 1665, avant d'être élevé au rang de Docteur de l'Eglise deux siècles plus tard. Cependant la ferveur populaire avait été plus prompte que Rome à le sanctifier « Docteur de l'amour », ce qu'il eût aimé par-dessus tout. « Le cœur de mon peuple est presque tout mien maintenant. Il y a toujours quelque chose à dire, car je fais des fautes par ignorance et imbécillité » avouait-il encore à sa confidente de Bourgogne. Ce chantre des vertus modestes ne manquait jamais de revenir sur ses pas, sur sa part d'humain qui le troublait, sur son âme amoureuse qu'il portait entre ses mains au devant de lui-même. En sept mots, il signa à l'encre de ses larmes sa soumission absolue à la volonté de Dieu, mais au passage que sa douleur fut vive ! Il venait alors d'apprendre la mort brutale de sa petite sœur, Jeanne, l'unique fille de la Maison de Sales, entre les bras d'une Jeanne de Chantal effondrée. Pour la consoler et pour se consoler lui-même, il lui

écrivit une lettre empreinte de compassion et de tendresse, avec ces sept mots qui passeront à la postérité : « Je suis tant homme que rien plus ».

Marie-Claire Bussat-Enevoldsen

Deux traditions littéraires du mythe du « bon savoyard » Jean-Jacques Rousseau, Joseph et Xavier de Maistre.

Le XVIII^e siècle littéraire en Savoie est marqué par une crise d'identité peu propice à la création littéraire. Elle est sans doute liée à une histoire agitée, instable car liée au déploiement vers l'est et vers la Méditerranée du royaume de Piémont-Sicile (1715), puis Piémont-Sardaigne (1718) où les territoires francophones (duché de Savoie – duché d'Aoste – comté de Nice) deviennent minoritaires face aux territoires italophones. D'où un tiraillement entre culture française et fidélité dynastique, un repli crispé sur les franchises propres à la « nation savoisienne ».

L'auteur le plus révélateur de cette crise est le cardinal Gerdil (1718-1802) dont l'œuvre importante, entre philosophie, théologie et religion, utilise concurremment, avec une égale élégance, le latin, l'italien et le français. Son traité d'éducation est une réplique nuancée à celui de Rousseau, de ce Jean-Jacques qui eut une influence certaine sur les écrivains savoyards : affirmation du primat de la mémoire affective, du subjectif sur la réalité prosaïque. Grâce à lui, la prose se fait musique des mots, harmonie des périodes.

La Savoie enchantée de Jean-Jacques Rousseau.

Orphelin de mère à la naissance, à quinze ans, le jeune Jean-Jacques fugue, quitte Genève sans désir de retour et trouve refuge à Annecy, puis à Chambéry. Il vécut une dizaine d'années, entrecoupées d'errances pittoresques, auprès de la bonne Mme de Warens, une convertie vaudoise qui accueillait de jeunes, et moins jeunes émigrés suisses, les orientait vers l'abjuration du calvinisme et faisait, parfois, leur éducation sentimentale. Elle était pensionnée par le roi de Sardaigne pour remplir cette mission. Ces années représentent le temps du bonheur, de l'âge d'or pour Jean-Jacques.

Introduit dans la bonne société chambérienne, le jeune converti, découvre le monde raffiné, séduisant de l'aristocratie du duché de Savoie, dont les préjugés sociaux sont masqués par une politesse exquise.

Il se découvre un talent musical qui pense-t-il peut faire oublier sa naissance roturière: devenir maître de musique des jeunes filles de la bonne société chambérienne, tel est son rêve. Il n'a pas grand mal à se faire reconnaître comme un jeune homme talentueux, sensible, lettré, délicat auprès des demoiselles. Mais auprès des mères, c'est une autre affaire. Tout ce qu'elles attendent de lui, c'est qu'il reste à sa place, celle d'un jeune converti sans le sou protégé par une aristocrate, elle-même protégée par le souverain, admis au salon de musique ou au salon tout court, dont il foule avec ivresse les parquets cirés.

Mais il faut vivre. En 1732, il a vingt ans, sur recommandation, il devient dessinateur et calligraphe au cadastre de Savoie, vaste entreprise de modernisation fiscale demandée par le roi réformateur Charles-Emmanuel III.

Mais, c'est la musique qui l'attire, la musique qu'il étudie, analyse, pratique : il sera maître de musique et les jeunes élèves riches ne manquent pas.

Il vit sa passion et découvre le bonheur des petites sociétés électives où il n'y a plus de barrières sociales, pense-t-il naïvement, mais des êtres que la passion partagée rend égaux.

Il rêve d'amour auprès de ses jeunes élèves de l'aristocratie, parfois de la bourgeoisie : jeunes filles en fleur parées de toutes les grâces. Par l'entremise de la musique et de l'échange des regards, on peut déclamer, chanter l'amour comme un jeu innocent. Ces scènes embrasent le cœur de Jean-Jacques et le charme, le trouble éprouvé, le jeu qui n'a rien d'innocent irradient quelques pages célèbres du livre V des *Confessions*.

Car Jean- Jacques ne se sent attiré que par les demoiselles ; lui le déclassé, il méprise les cousettes, les filles de chambre, les petites marchandes qui lui rappellent trop le monde dont il est issu : en témoigne, l'idylle sous le cerisier avec Mlle Galley et son amie bernoise : une journée qui illumine une vie. Le bonheur des Charmettes à jamais perdu dans la bonne Savoie est décliné dans de nombreuses pages des *Confessions*. Mais Jean-Jacques, hébergé temporairement en Savoie, n'a pas à être « annexé » à la Savoie !

Joseph de Maistre un magistrat fénelonien

Le Chambérien Joseph de Maistre a 22 ans quand il entre au sénat de Savoie, « le Souverain Sénat de Savoie », à la fois conseil du souverain pour les affaires du duché et ultime instance rendant la justice au nom du roi. Il est le fils d'un président du sénat récemment anobli et titré. Son père a été associé au programme des réformes de l'Etat voulues par Charles-Emmanuel III : aucun passe-droit, il parcourt le *cursus honorum* obligé et est nommé sénateur en 1788, à la veille même de la Révolution française.

Lors du décès du roi de Sardaigne Charles-Emmanuel, son fils aîné lui succède en 1773 sous le nom de Victor-Amédée III. Il a 47 ans.

En 1775, il visite pendant trois mois son duché de Savoie, berceau de la dynastie, dans un grand déploiement de visites, de réceptions par les autorités du duché et par les édiles des villes et villages. Joseph de Maistre, jeune magistrat, accompagne le nouveau souverain dans plusieurs étapes du voyage officiel : il a la fibre loyaliste et le charme monarchique opère. Il couche sur le papier un compte rendu de la visite royale dans un *Eloge de Victor-Amédée III*. Il a 22 ans, c'est sa première œuvre. Son roi prend les couleurs du Télémaque de Fénelon. Le jeune magistrat se sent appelé à devenir Mentor, le conseiller du prince. Dans ce panégyrique du nouveau souverain quelque peu emphatique, il décrit longuement l'accueil des Savoisiens, surtout des ruraux informant le roi des difficultés, des aléas de leur vie rude de montagnards, lui présentant leurs doléances, notamment en matière fiscale. L'accueil des citadins de la capitale du duché fait l'objet d'une relation, avec une thématique très fénelonienne du « bon et fidèle Savoyard ».

La rupture révolutionnaire : la Révolution inévitable en France, l'était-elle en Savoie ? Joseph de Maistre ne le pense pas : il ne cessera de dénoncer une conquête par la force des armes et, ajoute-t-il, par la ruse. Dès lors, il médite sur le sens de l'immense événement, appelé à devenir une « révolution européenne » : le citoyen nouveau né de la révolution, par un double mouvement, sacralise la nation et désacralise la religion. La guerre des nations européennes se substitue à la guerre des religions : Maistre en a l'intuition. L'auteur en récoltera malentendus, incompréhension ou réprobation.

Chapitre premier des *Considérations sur la France*

Nous sommes tous attachés au trône de l'Être Suprême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir.

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la fois volontairement et nécessairement : ils font réellement ce qu'ils veulent, mais sans pouvoir déranger les plans généraux. Chacun de ces êtres occupe le centre d'une sphère d'activité dont le diamètre varie au gré de l'éternel géomètre, qui sait étendre, restreindre, arrêter ou diriger la volonté, sans altérer sa nature.

Dans les ouvrages de l'homme, tout est pauvre comme l'auteur ; les vues sont restreintes, les moyens roides, les ressorts inflexibles, les mouvements pénibles, et les résultats monotones. Dans les ouvrages divins, les richesses de l'infini se montrent à découvert jusque dans le moindre élément : sa puissance opère en se jouant : dans ses mains tout est souple, rien ne lui résiste ; pour elle tout est moyen, même l'obstacle : et les irrégularités produites par l'opération des agents libres, viennent se ranger dans l'ordre général.

Si l'on imagine une montre, dont tous les ressorts varieraient continuellement de force, de poids, de dimension, de forme et de position, et qui montrerait cependant l'heure invariablement, on se formera quelque idée de l'action des êtres libres relativement aux plans du créateur.

Dans le monde politique et moral, comme dans le monde physique, il y a un ordre commun, et il y a des exceptions à cet ordre. Communément nous voyons une suite d'effets produits par les mêmes causes ; mais à certaines époques, nous voyons des actions suspendues, des causes paralysées et des effets nouveaux.

Le miracle est un effet produit par une cause divine ou surhumaine, qui suspend ou contredit une cause ordinaire. Que dans le coeur de l'hiver un homme commande à un arbre, devant mille témoins, de se couvrir subitement de feuilles et de fruits, et que l'arbre obéisse, tout le monde criera au miracle et s'inclinera devant le thaumaturge. Mais la révolution française, et tout ce qui se passe en Europe dans ce moment est tout aussi merveilleux, dans son genre, que la fructification instantanée d'un arbre au mois de janvier : cependant les hommes, au lieu d'admirer, regardent ailleurs ou déraisonnent.

Dans l'ordre physique, où l'homme n'entre point comme cause, il veut bien admirer ce qu'il ne comprend pas ; mais dans la sphère de son activité, où il sent qu'il est cause libre, son orgueil le porte aisément à voir le désordre partout où son action est suspendue ou dérangée.

Certaines mesures qui sont au pouvoir de l'homme, produisent régulièrement certains effets dans le cours ordinaire des choses ; s'il manque son but, il sait pourquoi, ou croit le savoir ; il connaît les obstacles, il les apprécie, et rien ne l'étonne.

Mais dans les temps de révolutions, la chaîne qui lie l'homme se raccourcit brusquement, son action diminue, et ses moyens le trompent. Alors entraîné par une force inconnue, il se dépite contre elle, et au lieu de baiser la main qui le serre, il la méconnaît ou l'insulte.

Je n'y comprends rien, c'est le grand mot du jour. Ce mot est très sensé, s'il nous ramène à la cause première qui donne dans ce moment un si grand spectacle aux hommes : c'est une sottise, s'il n'exprime qu'un dépit ou un abattement stérile.

« Comment donc (s'écrie-t-on de tous côtés) ? les hommes les plus coupables de l'univers triomphent de l'univers ! Un régicide affreux a tout le succès que pouvaient en attendre ceux qui l'ont commis ! La monarchie est engourdie dans toute l'Europe ! ses ennemis trouvent des alliés jusque sur les trônes ! Tout réussit aux méchants ! les projets les plus gigantesques s'exécutent de leur part sans difficulté, tandis que le bon parti est malheureux et ridicule dans tout ce qu'il entreprend ! L'opinion poursuit la fidélité dans toute l'Europe ! Les premiers hommes d'État se trompent invariablement ! les plus grands généraux sont humiliés ! etc. »

Sans doute, car la première condition d'une révolution décrétée, c'est que tout ce qui pouvait la prévenir n'existe pas, et que rien ne réussisse à ceux qui veulent l'empêcher. Mais jamais l'ordre n'est plus visible, jamais la Providence n'est plus palpable, que lorsque l'action supérieure se substitue à celle de l'homme et agit toute seule. C'est ce que nous voyons dans ce moment.

Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution française, c'est cette force entraînante qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche impunément. La pureté des motifs a pu illustrer l'obstacle, mais c'est tout ; et cette force jalouse, marchant invariablement à son but, rejette également Charette, Dumouriez et Drouet.

On a remarqué, avec grande raison, que la révolution française mène les hommes plus que les hommes ne la mènent. Cette observation est de la plus grande justesse ; et quoiqu'on puisse l'appliquer plus ou moins à toutes les grandes révolutions, cependant elle n'a jamais été plus frappante qu'à cette époque.

Les scélérats mêmes qui paraissent conduire la révolution, n'y entrent que comme de simples instruments ; et dès qu'ils ont la prétention de la dominer, ils tombent ignoblement. Ceux qui ont établi la république, l'ont fait sans le vouloir et sans savoir ce qu'ils faisaient ; ils y ont été conduits par les événements : un projet antérieur n'aurait pas réussi.

Jamais Robespierre, Collot ou Barère, ne pensèrent à établir le gouvernement révolutionnaire et le régime de la terreur ; ils y furent conduits insensiblement par les circonstances, et jamais on ne reverra rien de pareil. Ces hommes excessivement médiocres exercèrent, sur une nation coupable, le plus affreux despotisme dont l'histoire fasse mention, et sûrement ils étaient les hommes du royaume les plus étonnés de leur puissance (...)

Enfin, plus on examine les personnages en apparence les plus actifs de la révolution, plus on trouve en eux quelque chose de passif et de mécanique. On ne saurait trop le répéter, ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution ; c'est la révolution qui emploie les hommes. On dit fort bien, quand on dit qu'elle va toute seule. Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain. Si elle emploie les instruments les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer.

Le voyage immobile de Xavier de Maistre

Xavier, jeune frère de Joseph, son cadet de 10 ans au sein d'une famille qui connaît une petite aisance est voué au service des armées du roi : il s'y ennue. Sa vocation, sa passion, c'est le dessin et la peinture. C'est ce qui le tirera de la misère en pleine Révolution, quand il se fera remarquer par le général Souvarov, commandant des troupes austro-russes en guerre contre les armées de la France révolutionnaire, qui l'intégrera dans son état-major. Mais, il a également une belle plume et son frère l'encourage à s'illustrer dans une forme inédite autant que paradoxale : le voyage immobile.

Les circonstances en sont bien connues et évoquées au chapitre III : Xavier est mis aux arrêts durant quarante-deux jours et est consigné dans sa chambre à la citadelle de Turin suite à un duel —une affaire d'honneur- avec un autre officier, la veille du carnaval turinois : pour se désennuyer et transformer la punition/pénitence en feu d'artifice jubilatoire, il décrit son carnaval intérieur : 42 jours, 42 chapitres, 188 pages de la première édition publiée au début d'avril 1795 à Lausanne par les soins de son frère Joseph sous le titre provocant autant qu'énigmatique de *Voyage autour de ma chambre*.

Le voyage immobile, présenté par dérision comme un authentique voyage d'exploration, appelle la description minutieuse de l'environnement limité qu'est la chambre de l'officier consigné, avec son mobilier et son décor —le fauteuil, le lit, les tableaux et portraits féminins qui ornent les murs- ; mais simultanément, il permet une plongée dans l'intériorité et la mémoire de l'écrivain— l'âme et la bête, les souvenirs amoureux, les souvenirs douloureux comme la mort d'un ami, les paysages aimés d'une nature belle et indifférente aux souffrances des hommes.

« La nature indifférente de même au sort des individus, remet sa robe brillante du printemps, et se pare de toute sa beauté autour du cimetière où il repose. Les arbres se couvrent de feuilles et entrelacent leurs branches ; les oiseaux chantent sous le feuillage ; les mouches bourdonnent parmi les fleurs ; tout respire la joie et la vie dans le séjour de la mort ; et le soir, tandis que la lune brille dans le ciel, et que je médite près de ce triste lieu, j'entends le grillon poursuivre gaîment son chant infatigable, caché dans l'herbe qui couvre la tombe silencieuse de mon ami. La destruction insensible des êtres et tous les malheurs de l'humanité sont comptés pour rien dans le grand tout. La mort d'un homme sensible qui expire au milieu de ses amis désolés, et celle d'un papillon que l'air froid du matin fait périr dans le calice d'une fleur, sont deux époques semblables dans le cours de la nature. L'homme n'est rien qu'un fantôme, une ombre, une vapeur qui se dissipe dans les airs.

Mais l'aube matinale commence à blanchir le ciel ; les noires idées qui m'agitaient s'évanouissent avec la nuit, et l'espérance renaît dans mon cœur. — Non, celui qui inonde ainsi l'orient de lumière ne l'a point fait briller à mes regards pour me plonger bientôt dans la nuit du néant. Celui qui étendit cet horizon incommensurable, celui qui éleva ces masses énormes, dont le soleil dore les sommets glacés, est aussi celui qui a ordonné à mon cœur de battre et à mon esprit de penser.

Non, mon ami n'est point entré dans le néant : quelle que soit la barrière qui nous sépare, je le reverrai. — Ce n'est point sur un syllogisme

que je fonde mon espérance. – Le vol d'un insecte qui traverse les airs suffit pour me persuader ; et souvent l'aspect de la campagne, le parfum des airs, et je ne sais quel charme répandu autour de moi, élèvent tellement mes pensées qu'une preuve infaillible de l'immortalité entre avec violence dans mon âme et l'occupe toute entière. »

Arrêtons-nous un instant devant cet autre tableau : c'est une jeune bergère qui garde toute seule son troupeau sur le sommet des Alpes : elle est assise sur un vieux tronc de sapin renversé et blanchi par les hivers : ses pieds sont recouverts par les larges feuilles d'une touffe de cacalia, dont la fleur lilas s'élève au-dessus de sa tête. La lavande, le thym, l'anémone, la centaurée ; des fleurs de toutes espèces qu'on cultive avec peine dans nos serres et nos jardins, et qui naissent sur les Alpes dans toute leur beauté primitive, forment le tapis brillant sur lequel errent ses brebis. – Aimable bergère, dis-moi, où se trouve l'heureux coin de terre que tu habites ? De quelle bergerie éloignée es-tu partie ce matin au lever de l'aurore ? – Ne pourrais-je y aller vivre avec toi ? – Mais, hélas !, la douce tranquillité dont tu jouis, ne tardera pas à s'évanouir : le démon de la guerre, non content de désoler les cités, va bientôt porter le trouble et l'épouvante jusque dans ta retraite solitaire. Déjà les soldats s'avancent ; je les vois gravir de montagnes en montagnes, et s'approcher des nues. – Le bruit du canon se fait entendre dans le séjour élevé du tonnerre. Fuis, bergère, presse ton troupeau ; cache-toi dans les antres les plus reculés et les plus sauvages ; il n'est plus de repos sur cette triste terre. »

En 1799, Xavier, officier d'une armée dont le souverain a abdiqué, assiste à la disparition de la patrie qu'il a aimée et refuse la république imposée par l'occupant français : il s'enferme dans un galetas qui domine le vieux Turin, fait un adieu nostalgique à son passé et dit son espoir d'un avenir meilleur qu'il croit entrevoir dans la splendeur de la voûte céleste et de l'étoile qui marque le Nord, direction vers laquelle il décide de partir, sans espoir de retour.

« Le temps était serein ; la voie lactée partageait le ciel comme un léger nuage, un doux rayon partait de chaque étoile pour venir jusqu'à moi, et lorsque j'en examinai une attentivement, ses compagnes semblaient scintiller plus vivement pour attirer mes regards.

C'est un charme toujours nouveau pour moi que celui de contempler le ciel étoilé, et je n'ai pas à me reprocher d'avoir fait un seul voyage, ni même une simple promenade nocturne, sans payer le tribut d'admiration que je dois aux merveilles du firmament. Quoique je sente toute l'impuissance de ma pensée dans ces hautes méditations, je trouve un plaisir inexprimable à m'en

occuper. J'aime à penser que ce n'est point le hasard qui conduit jusqu'à mes yeux cette émanation des mondes éloignés, et chaque étoile verse avec sa lumière un rayon d'espérance dans mon cœur. Eh quoi ! ces merveilles n'auraient-elles d'autre rapport avec moi que celui de briller à mes yeux ? Et ma pensée qui s'élève jusqu'à elles, mon cœur qui s'émeut à leur aspect, leur serait-il étranger ? Spectateur éphémère d'un spectacle éternel, l'homme lève un instant les yeux vers le ciel, et les referme pour toujours ; mais, pendant cet instant rapide qui lui est accordé, de tous les points du ciel et depuis les bornes de l'univers, un rayon consolateur part de chaque monde, et vient frapper ses regards, pour lui annoncer qu'il existe un rapport entre l'immensité et lui, et qu'il est associé à l'éternité. »

Le poète chambérien Jean-Pierre Veyrat (1810-1844)

Compromis dans le carbonarisme, puis repent, il apparaît comme un disciple savoyard de Lamartine, et du Jean-Jacques des Charmettes et de *La Nouvelle Héloïse*. Son œuvre la plus aboutie porte le titre : *La Coupe de l'exil* (1840). Dans une belle langue poétique néoclassique, il y chante notamment un lac dans *L'Etoile du matin*, un autre lac, probablement celui de Sainte-Hélène.

C'est encore la Croix qui pèse sur les épaules de Jean-Pierre Veyrat, le repent. Elevé dans le catholicisme, il entre en dissidence. Séduit par certaines valeurs de la Révolution, il adhère au carbonarisme, une société secrète, et se signale par quelques éclats juvéniles militants qui lui valent l'exil, exil vécu douloureusement dans le Paris bohème des années 1830. Alors, on peut rêver et échafauder une hypothèse vraisemblable. L'année 1810 a vu naître deux poètes, l'un à Paris, Musset, l'autre à Grésy-sur-Isère, Veyrat, deux cœurs meurtris, deux expériences intenses de la souffrance, deux destins croisés : il n'est pas impossible qu'ils se soient effectivement croisés, ou connus, à Paris dans les années 1835, étudiants en rupture de fac, adeptes délirants de la vie de bohème parisienne, l'un dandy argenté, l'autre exilé politique toujours désargenté, mais ruinant sa famille comme le balzacien Lucien de Rubempré. Deux destins foudroyés, l'un dépressif et alcoolique, mort prématurément à 47 ans, l'autre, encore plus tôt, enlevé par la phtisie à 34 ans. 17 Mais deux destins symétriques : l'un –Musset– vit ses dix dernières années dans un marasme pathétique et une stérilité littéraire hormis quelques perles automnales ; l'autre, après un engagement provocateur dans le carbonarisme extrême qui lui valut l'exil, puis repent de ses erreurs de jeunesse, est gracié par le roi Charles-Albert qui l'autorise à revenir en Savoie.

Il retrouve la foi de son enfance, écrit ses plus belles pages dans les dernières années de sa courte vie : La Coupe de l'exil paraît avec succès en 1840. Car Veyrat est surtout poète. Considérez cet extrait du poème où il évoque le souvenir d'un amour brisé, jadis, au bord d'un lac qui n'est pas celui de Lamartine, mais celui de Sainte-Hélène. Réminiscence amoureuse, réminiscence littéraire...

« Un soir, nous étions seuls près du lac solitaire ; La brise nous portait les parfums de la terre ; Les étoiles du ciel ruisselaient par les airs, Sables d'or et de feu semés dans les déserts. Le rossignol chantait cette nuit de délice ; Le lotus oubliait de fermer son calice Et les fleurs écoutaient (...) De sublimes accords passer parmi les vents. La lune, en ce moment, comme un heureux présage, S'éleva radieuse au sein du firmament, Et son rayon sur l'eau descendit mollement. -C'est pour toi, murmurai-je, enfant de ma tendresse C'est pour toi que le ciel fit cette nuit d'ivresse, Pour toi que la forêt exhale sur ces bords, Orgue mystérieux, ses sublimes accords ; Pour toi que le lotus a veillé sur sa tige, Que la nuit a vêtu son plus divin prestige ; C'est pour toi que les fleurs naissent dans le vallon, Que le printemps revient et s'en va l'aiglon ; Pour toi que l'oiseau chante et que le vent soupire, Pour toi que tout s'émeut dans tout ce qui respire ; O ma jeune espérance et mon premier beau jour ! C'est pour toi que je vis et que je meurs d'amour. -Sais-tu, mon bien-aimé, sais-tu comment je t'aime ? Après Dieu, ton amour est mon bonheur suprême. Comme le moine ardent aime et remplit son vœu, Comme les purs esprits, au sein brûlant de Dieu, S'aiment en lui, ravis dans l'éternelle extase, 18 Et vivent à jamais du feu qui les embrase, Ainsi je t'aime, ainsi je vis toute dans toi... -Où donc es-tu passée, Etoile du matin ? Depuis que la lumière à mon âme est ravie, La nuit a recouvert les sentiers de ma vie ; J'ai marché constamment dans des brouillards épais, Et mes pas ont perdu le chemin de la paix ! »

Jean-Louis Darcel

Amélie Gex : le départ pour Chambéry

« Mademoiselle », comme on appelle Amélie Gex à la Chapelle Blanche, a le visage fermé. Ses beaux yeux si doux semblent éteints, ses traits habituellement empreints de bonté sont tirés et durs. Aujourd'hui, en ce printemps 1875, « Mademoiselle » quitte sa propriété de Villard-Martin, en grande partie vendue pour une bouchée de pain. Celle de Villard-Léger a été vendue le mois dernier sans parvenir à combler toutes les dettes du docteur Gex et, sans fortune, presque sans le sou, « Mademoiselle », part définitivement avec son amie Annette, pour Chambéry, rue Trésorerie.

Elle a tort de s'attrister, car à Chambéry elle va découvrir une autre vie et révéler aux yeux de tous, ses grands talents d'écrivain. Mais elle ne le sait pas encore.

Rue Trésorerie, la maison est triste, insalubre, trop chère. Un déménagement pour un appartement rue de la gare s'impose. Mais sans argent, c'est toujours le trou noir, jusqu'au jour où son cousin Charles Burdin, ami de l'imprimeur Ménard, lui propose d'écrire dans le journal du *Père André*.

Pour Amélie, c'est enfin la possibilité de gagner sa vie et puis, le *Père André*, journal républicain, lui convient parfaitement, car elle aurait gardé sa foi en Dieu, mais a depuis longtemps envoyé par dessus l'épaule la foi en l'Eglise. Outrée par le comportement scandaleux du curé de la Chapelle Blanche, outrée par les abus du clergé toujours acoquiné avec le pouvoir qu'elle dénonce, elle ne pratique plus sa religion, défend le petit peuple, veut instruire les paysans, soutenir la vie des femmes et le journal lui offre une tribune exceptionnelle.

Mais, comment écrire ? Les encouragements de Mme Marcillac la stimulent, mais ne suffisent pas. Elle souffre le diable ! Ses rhumatismes la torturent. Tenir sa plume est un supplice. Jamais elle ne pourra réussir. Pourtant, il faut vivre et elle a grande envie de vivre ! A la Chapelle Blanche elle avait écrit quelques poèmes, « avec (son) coeur et un peu de lecture », mais aujourd'hui, il faut écrire pour le journal et en français, puisqu' « on est français jusqu'au cou ! ». Elle va faire ce qu'elle sait faire : des poèmes. Ils feront chanter le *Père André* et, espère-t-elle, chanter l'« émo » des Savoyards.

Comme les temps sont à la politique, son premier poème est : *L'opinion de Jean sur les élections*, pour dire leur fait aux hommes politiques truqueurs, menteurs qui profitent des petits et des humbles. En voici quelques extraits :

D'autres poèmes agrémenteront les pages du *Père André* : *La chanson des deux poulets* célèbre le triomphe de la République ; *La complainte du conscrit* pleure avec le soldat qui prend « pour cinq ans de gamelle » et attend impatiemment la paix. Tous deux, ainsi que les suivants, sont signés par *Dian de la Jeânne*, car la signature d'une femme ne ferait pas sérieux.

Tous les poèmes ont un grand succès. Amélie est heureuse. Elle chante et maintenant que la réussite se confirme, elle prévoit pour l'année 1878 une série de poèmes tout *Au long de l'an*. Ses douleurs sont toujours présentes, mais presque dominées par l'ardeur de la création littéraire et lorsque qu'en 1879 l'imprimeur Ménard lui propose la direction du journal le *Père André*, elle l'accepte avec grand plaisir.

Le pëinsé de Dian chu le-s-élechon

Les pensées de Jean sur les élections

Air : Allobroge vaillant

Dêpoué voui zord d'ai rechu pe la pôsta

Depuis huit jours j'ai reçu par la poste

D' què fâr'on moué de lettre et de zornaux.

De quoi faire un tas de lettres et de journaux.

D'êin ai rechu mé que Monchu de Costa

J'en ai reçu plus que Monsieur de Costa,

Mê que le pape et tô so cardinaux.

Plus que le pape et tous ses cardinaux.

U-s-abit blanc, u portu de blouse

Aux habits blancs, aux porteurs de blouses

Tô çlo papié font tant de compliméin t,

Tous ces papiers font tant de compliments,

Tant de-s-histuère et diont si belle chouse

Tant d'histoires, disent tant de belles choses

Que plus de ion (bis) le comprêind pas lamint.

Que plus d'un (bis) ne les comprend pas seulement.

Refrain

Refrain

Mâgré voutro discor et mâgré voutro prôno,

Malgré vos discours et malgré vos prônes,

Incroâ de Savoué,

Curés de Savoie,

Et vo, nôble-s-avoué,

Et vous, nobles aussi,

Le râi n'ira p'onco s'achètâ su son trôno
Le roi n'ira pas encore s'asseoir sur son trône
Si lu faut ma voué, rien que ma voué !
S'il ne lui faut que ma voix, rien que ma voix.

Noutra Sasson n'âme pas le-s-affiche
Notre Françoise n'aime pas les affiches
De lo marquis que m'appélont : « Monchu ».
De ces marquis qui m'appellent : « Monsieur ».
De çlo deniâ, quoui payera le miche ?
De ces dîners, qui payera les miches ?
Dian, sara tê ; te pou comptâ dechu.
Jean, ce sera toi, tu peux compter dessus.
Y a bin longtêimps qu'i ramelon sêin cessa
Il y a bien longtemps qu'ils rabâchent sans cesse
Qu'i no baront plu d'bouro que de pan ;
Qu'ils nous donneront plus de beurre que de pain ;
Mais, va tié leû, comptêint chu leu promessa,
Mais, va chez eux, comptant sur leur promesse,
Avant d'êintrâ (bis) t'faré sovêint : pan ! Pan !
Avant d'entrer (bis) tu feras souvent:pan ! Pan !...

Refrain

Refrain

Mâgré voutro discor...
Malgré vos discours...
-Vouâ, t'â râison, Sasson, la Républica
- Oui, tu as raison, Françoise, la République
N'a pas besuin, com' on râi, de valet,
N'a pas besoin, comme un roi, de valets,
Et chur, tié li, pe porta 'na supplica,
Et sûr, chez elle, pour porter une supplique,
Lo païsan êintreront preu solet.
Les paysans entreront assez seuls.
Léchon lo grou fâre leu reverance
Laissons les puissants faire révérence
Pe quinze jor, i no font bon sêinblant,
Pour quinze jours, ils nous font bons semblants,
I l'ont tot l'an pe se conflâ la panse.
Ils ont toute l'année pour se gonfler le ventre.
Faut trop de brin (bis) p'ingréché lo bou blanc !
Il faut trop de son (bis) pour engraisser les bœufs blancs !

Elle a la responsabilité de la direction et de la rédaction entière du journal. Amélie est aux anges. La charge de travail la distrait de ses douleurs. Elle va pouvoir s'adresser comme elle le souhaite à « ses paysans », les soutenir et surtout les instruire. Elle veut enseigner des méthodes de culture, promouvoir des rapports directs entre producteurs et consommateurs, dénoncer l'exploitation des paysans par des marchands sans scrupule, instruire les femmes de leurs droits, leur enseigner des règles d'hygiène, d'économie domestique, de tenue de maison. Il y a tant à faire et à dire !...

Le journal est rénové, publié dans un format différent, plus grand. Chaque numéro comporte : un bulletin politique, un article d'enseignement sur l'agriculture, des « conseils à la fermière », un « petit code législatif du paysan », des offres de demandes agricoles, une chanson ou une fable en patois inédite de *Dian de la Jeânne*.

Durant toute l'année 1879 le *Père André* s'adresse ainsi au monde paysan pour le plus grand plaisir de sa directrice. Mais un soir de février 1880, Amélie reçoit la visite de son cousin Charles Burdin, flanqué de l'imprimeur Ménard. Ils se sont réparti les rôles. L'air grave et avec hésitations, Charles s'adresse à elle :

- Tu sais Amélie, les temps ont changé, les élections approchent, il nous faut un vrai politique à la tête du journal...

Amélie a compris. Elle sait que son rôle à la tête du journal est terminé. Brusquement, un grand vide s'ouvre devant elle comme un précipice.

Ménard prend à son tour la parole.

- Nous aurons toujours besoin de toi, ma chère Amélie. Je vais créer un *Almanach du Père André*. Ce sera une petite brochure, pas chère, qui donnera « des renseignements utiles aux paysans et aux ouvriers » et dans laquelle *Dian de la Jeânne* pourra publier ses chansons. Et puis, dans l'*Indicateur savoisien*, pourront prendre place les contes que tu as écrits : les *Récits de ma rue et de mon village* et bien d'autres...

Amélie est émue. Tant de sollicitude la console de son échec avec le *Père André*. Aussitôt elle s'enflamme. Elle a tant à raconter. Si ses doigts qui la torturent le lui permettent, elle sait déjà ce qu'elle publiera dans l'*Indicateur* : des *Récits étranges. Des vies antérieures ou récits spirites*. Elle créera une nouvelle série : *Histoire de ma rue et de mon village*, avec des contes nouveaux : *Jean de la Noce, Histoire de Roupioupiou la Sardagne, Histoire d'un tambour et d'un cheval de bois...*

Mais ces contes ne paraîtront jamais. Un pèlerinage à Myans, change son programme. Révoltée par le spectacle qui est offert aux pèlerins, il faut qu'elle crie son indignation contre l'Église, hiérarchisée, insensible dans sa puissance, éloignée des préoccupations des pauvres. Elle écrit une élégie en prose : *Notre-Dame de Septembre à Myans* : « Ah ! s'écrie-t-elle, à Myans l'antique sanctuaire savoisien... Tout était fait pour étonner et frapper l'esprit de ces paysans ... Partout de l'encens, des lumières, de la musique, mais rien qui fut vrai, humain, évangélique... Eh ! quoi prêtres, est-ce là ce que nous vous demandons ? Est-ce là ce qu'il faut à ces cœurs avides d'amour, à ces esprits confiants... ? »

Mais si elle réproue les pratiques ecclésiastiques, elle croit en l'Évangile, aux paroles de charité et le *Credo de Dian de la Jeânne* affirme cet amour indéfectible pour les pauvres, sa confiance en un Dieu de miséricorde, tout en condamnant les « amateurs d'eleison » et les « croque-Jésus gloutons ». Aussi fait-elle paraître un long poème intitulé : *A une âme sincère*, qui affirme avec force et sensibilité sa confiance en Dieu et en la vie éternelle.

Son poème n'émeut guère ses proches plus éloignés qu'elle de la religion, mais touche si profondément la population des croyants, qu'Amélie Gex reçoit comme un paradoxe, une lettre enthousiaste de l'archevêque de Chambéry. *A une âme sincère* est couronné par l'Académie de Savoie et un premier prix de 400 francs est attribué à son auteur.

Auparavant et non sans humour, Amélie Gex avait adressé au docteur Guillard, « ancien président de l'Académie de Savoie » et nommé bibliothécaire de cette Académie, un poème intitulé : *Les Autrefois*, dont voici quelques extraits :

A MONCHU
LE DOCTEUR GUILLAND,
ancien président de l'Académie de Savoé.

Le-s-aùtrefâis, conte ma mâre,
Quand elle a bio de vin borrû,
N'y avâit pas tant de savâi fâre !
Lo garçons n'étoit pas si drus...
L'feille savont pas tant d'affâre...
On viviève à la bonne fâi,
Le-s-aùtrefâis !

A MONSIEUR
LE DOCTEUR GUILLAND,
ancien président de l'Académie de Savoie.

Les autrefois, raconte ma mère
Quand elle a bu du vin bourru,
Il n'y avait pas tant de savoir-faire,
Les garçons n'étaient pas si drus...
Les filles ne savaient pas tant de choses...
On vivait à la bonne foi,
Les autrefois !

Le-s-aùtrefâis, tié noutro maîtres,
Quand y étâit 'na bona saison ,
Portu d'habits, portu de guêtres,
Tô danchévont pe trolliéson :
Séin jalousie de chô bien-être,
Çacon partadiève so draïts
Le-s-aùtrefâis !

Le-s-aùtrefâis, le zuéne feille
Portâvon beguenn'élardia,
Çeaûsse bien treya chu le greille,
Motiu de lâna tot frandia.
L'aront pas voliu rle manteille
Que vo-s-êtes fières d'avai,
Le-s-aùtrefâis !...

Le-s-aùtrefâis, quand on blondâve,
On ne se catiève de nion :
Feille et garçons, tot cé modâve
Colli d'âlogne ou de guéfions ;
A l'éimbrouni quand on tornâve,
Çacon s'énfelâve tié sâi,
Le-s-aùtrefâis !...

Le-s-aùtrefâis !...quâi set d'y dire !
On le fara pâs reveni !...

Les autrefois, chez nos maîtres,
Quand c'était une bonne saison,
Porteurs d'habits, porteurs de guêtres,
Dansaient pour les pressailles ;
Sans jalousie de ce bien-être,
Chacun partageait ses droits,
Les autrefois !

Les autrefois, les jeunes filles
Portaient coiffe élargie,
Bas bien tirés sur les chevilles,
Mouchoir de laine tout frangé.
Elles n'auraient pas voulu ces mantilles
Que vous êtes fières d'avoir,
Les autrefois !...

Les autrefois, quand on faisait l'amour,
On ne se cachait de personne :
Filles et garçons, tout cela partait
Cueillir des noisettes ou des cerises ;
A la brune quand on revenait,
Chacun s'enfilait chez soi,
Les autrefois !...

Les autrefois !... A quoi sert de le dire !
On ne les fera pas revenir !...

L'hiver 1882-83 est glacial. Amélie supporte de moins en moins le froid. Ses rhumatismes la torturent. Elle ne quitte guère son fauteuil, ne peut presque plus tenir sa plume et elle tousse de plus en plus. Elle tousse, elle tousse, « n'y fait pas attention », mais au soir du 17 juin 1883, Amélie meurt dans les bras de son amie, Mme Landriani.

Son corps reposa pendant 15 ans dans le cimetière de Chambéry, puis sa tombe disparut lors de l'agrandissement du cimetière. Son nom fut donné à une allée du parc de Lémenc. A Challes-les-Eaux, une rue porte son nom en souvenir d'elle. A la Chapelle-Blanche, une stèle est érigée en sa mémoire et le petit chemin qui mène à son ancienne propriété est joliment baptisé *Le Chemin du Poète*.

Pierre Grasset

La Savoie, capitale Bordeaux !

Cette boutade qui circulait à l'Académie française illustre bien le rôle majeur tenu par Henry Bordeaux dans le monde littéraire français d'avant 1939. Né en 1870 à Thonon au sein d'une famille nombreuse qu'il décrit avec émotion dans son livre *La Maison*, il devient étudiant en droit à Paris, mais se lance déjà dans la littérature. A l'âge de dix-sept ans, n'avait-il pas envoyé à l'Académie de Savoie son poème *Rébecca*, sur les femmes de la Bible, poème couronné par notre Académie...

La mort de son père avocat ramène brutalement le jeune homme de vingt-six ans à Thonon, où il doit reprendre son cabinet le temps que son jeune frère puisse lui succéder. Ce départ de Paris vécu comme un crève-cœur, ainsi que les cinq ans passés dans le barreau de Thonon, nourriront son œuvre future. *Le Pays natal* (1900) évoque ainsi la responsabilité des élites locales et fait écho à ses propres expériences politiques, il a pour fond la ville d'Annecy et ses environs. *La Peur de vivre* (1902) met en scène le courage face aux difficultés d'une famille honorable de Cognin, ce livre rencontrera un succès énorme dans toutes les couches de la société. *Le Lac noir* (1904) livre toujours recherché actuellement, aborde la question de la sorcellerie dans les Abymes de Myans et décrit la vie agréable des magistrats et avocats de ce début de XXème siècle. *Les Roquevillard*, (1906), roman dont sera tiré un film avec Charles Vanel dans le rôle du *Pater familias*, voit une famille prise dans la tourmente du fait du déshonneur d'un fils. *La Croisée des chemins* (1909) aborde les choix qu'un jeune homme est amené à assumer et se déroule en Dauphiné. Notons qu'il a épousé entre temps une Chambérienne, Odile Gabet, et qu'il passera tous ses étés dans la propriété familiale du Maupas à Cognin. Amateur de chasse au chamois et de randonnées en montagne, il décrit très bien les sommets.

Nourri de l'historien Fustel de Coulange et de ses idées sur la famille, élément essentiel de la société, proche des idées de Barrès sur l'enracinement provincial, ami de Paul Bourget, l'écrivain fait partie de ce qu'on appelle alors les 3 B : Barrès, Bourget, Bordeaux.

Suivent *La Robe de laine*, *La Neige sur les pas*, aux tirages considérables comparables à ceux de Zola, autant de livres qui font qu'on parle de son entrée à l'Académie française dès 1914. La guerre survenant, il ne sera élu qu'en 1920. Dans l'intervalle, réquisitionné par l'état-major pour rédiger un historique du conflit destiné aux ambassades, il publie les *Derniers jours du fort de Vaux*, *La Chanson de Vaux-Doucaumont* et une biographie du pilote Guynemer qui rencontre la ferveur populaire. Il est alors proche du Maréchal Pétain.

Benjamin de l'Académie française, il se porte volontaire pour tous les voyages où l'Institut doit être représenté. Et de chaque voyage naît un livre ! D'où une fécondité littéraire (250 livres!) qui lui sera reprochée, les 250 ne pouvant constituer autant de chefs-d'oeuvre ! Signalons tout de même *Le Coeur et le Sang*, qui se passe à Bonneval, *Le Barrage*, écrit en 1927, et qui, 25 ans avant les faits, préfigure le barrage de Tignes ; *La Maison morte*, qui se passe à Bessans. Cette œuvre d'imagination eut une telle vraisemblance que les Bessanais indiquaient une maison du village en assurant qu'elle avait abrité la famille Couvert, héroïne du roman. Henry Bordeaux fait également des conférences sociales -sur la famille, toujours- qu'il regroupe dans plusieurs volumes. Il passera la deuxième guerre mondiale au Maupas, à Cognin. Il meurt en 1963, ayant écrit jusqu'au dernier jour, notamment ses mémoires, *Histoire d'une vie*, précieuses pour les historiens.

Il faut conserver de lui ses meilleurs romans, qui décrivent avec finesse la vie de la moyenne bourgeoisie de province, et celle de la paysannerie. Certaines pages sur la bénédiction des troupeaux, les vendanges, la Fête-Dieu, les processions du 15 août dans les vallées de Savoie, la fête des fleurs à Aix-les-Bains, conservent un véritable intérêt.

Anne Buttin

Daniel-Rops et l'exploration de l'âme

Fils d'officier, Henri Petiot naît à Epinal en 1901. Etudiant à Grenoble, il suit les cours de l'éminent Raoul Blanchard, puis, étudiant à Lyon, ceux de Henri Focillon. Agrégé d'histoire à l'âge de 21 ans, il est nommé au lycée de garçons de Chambéry. Dès son premier volume d'essai au titre symptomatique (*Notre inquiétude*, 1926) il choisit le nom de plume de Daniel-Rops, peut-être inspiré par le nom du graveur belge Félicien Rops, grand dessinateur qui défraya la chronique par certaines œuvres licencieuses.

Le centre ancien de Chambéry et ses sombres allées le marquent fortement. Il écrit pendant son séjour quatre nouvelles regroupées sous le titre révélateur lui aussi *Deux hommes en moi*, dont la *La Nuit du cœur flambant* est un hommage à la poésie de ces lieux. Tout jeune professeur, il passe ses étés dans une belle maison de Rothod, non loin de Belley. Les environs, qu'il connaît bien, lui servent de cadre pour trois romans majeurs. Le jeune Blaise de *l'Âme obscure* (1929) vit sa révolte d'adolescent qui perd la foi (détail autobiographique indéniable) dans son pensionnat de Belley. La jeune Laure de *Mort, où est ta victoire* (1934) au cœur ardent et orgueilleux, hante les environs de Virieu-le-Grand. Le mari jaloux du *Courtinaire* (1938), atteint d'une « maladie des sentiments », habite ce qui peut être le château d'Andert, sur la commune d'Andert-et-Condon. dans l'Ain.

Daniel-Rops peint des êtres tourmentés, dont le cœur n'est jamais en paix : « Vous prenez un plaisir atroce à n'être que négation. Vous travaillez à vous maintenir dans l'inquiétude » (*L'Âme obscure*). « L'homme est un animal qui secrète de la souffrance, pour lui-même et pour les autres (*Mort, où est ta victoire*).

Parallèlement, dès 1923, il fonde la revue *Tentatives* avec le peintre Georges Gimel, puis, revenant au catholicisme, participe à la rédaction de la revue *l'Ordre nouveau*, aux côtés de Gabriel Marcel, Denis de Rougemont, incarnant le renouveau intellectuel catholique de l'entre-deux guerres.

Mais les débuts de Daniel-Rops comme historien de l'Eglise viennent d'une triste coïncidence: lisant le 29 mai 1942 l'ordonnance prescrivant le port de l'étoile jaune, il reçoit le même jour une demande d'Octave Aubry pour la rédaction d'un livre d'histoire. De son indignation naîtra *Le Peuple de la Bible*, publié l'année suivante, immédiatement saisi par l'Occupant, et vite célèbre. Dans la foulée, il écrira *Jésus en son temps*, puis les dix volumes de *l'Histoire de l'Eglise du Christ* (7300 pages), qui vont connaître un vif succès et que seule la mort saura interrompre.

Ecrivain préoccupé d'accorder la tradition religieuse à l'évolution de l'esprit moderne, il aura su montrer le désarroi intellectuel de la bourgeoisie de l'entre-deux-guerres, la crise morale qui toucha les élites (*L'Épée de feu*, 1939).

Daniel-Rops décède à Tresserve le 27 juillet 1965, dans la demeure où, depuis 1948, il passait ses mois d'été. Sa tombe est dans le cimetière de ce village. L'écrivain se considérait « Savoyard par affinité et par adoption ». Sur son épée d'académicien figurait notamment...un cœur flambant.

La Nuit du cœur flambant (1947):

« Il n'aurait pas fallu juger du restaurant Verchy sur l'apparence. La rue Basse-du-château, qui prend sur la Place Saint-Léger, n'est qu'une ruelle à figure de coupe-gorge. De durs pavés boiteux la hérissent : les maisons y sont de guingois ; deux d'entre elles se donnent la main, au deuxième étage, par-dessus la chaussée, avec un petit pont couvert d'un pittoresque vénitien. La nuit, une lampe électrique luit jaune à l'entrée de la rue, sur la place, trop faible pour dissiper les ombres qu'on croit volontiers diaboliques ; et tout le reste demeure sombre, sauf quand le boulanger ouvre son four et que, sur les murs d'en face, dans sa silhouette de fantôme. Au demeurant un des coins les plus calmes de la ville. Et si des personnages se glissent au long des murs humides, affublés de costumes surprenants, coiffés de chapeaux plus étonnants encore, ce ne sont point les acteurs d'on ne sait quel sabbat, mais des membres de l'église antoiniste qui s'assemblent honnêtement pour réformer le monde.

Le restaurant Verchy est sis au numéro 12 de la ruelle : sa devanture ne paie point de mine et ressemble à celle de n'importe quel débit de vins de n'importe quelle banlieue. Les voyageurs et les touristes le dédaignent, s'ils n'ont point consulté le « Guide de la gourmandise en France », où il figure à juste titre, car on y mange encore, pour dix francs, une cuisine succulente qui a gardé les traditions de jadis. On entre dans la salle commune, voûtée et lambrissée de noyer sombre ; la porte du fond bat au courant d'air, et l'huis entrebaillé laisse apercevoir, sous la grande hotte de la cheminée, maintes casseroles de cuivre rouge, maints fait-tout de fonte luisante, au-dessus desquels Mme Verchy penche son attention et sa personne solennelle. »

Anne Buttin

Jean-Vincent Verdonnet, ou les deux mémoires d'un poète

Chaque mot que tu as laissé / dans le cœur battant d'une page / t'empêche de mourir vraiment

Né à Bossey le 19 avril 1926, Jean-Vincent Verdonnet portait en lui deux mémoires.

L'une, radieuse et féconde, enracinée dans sa terre haut-savoiarde, son « paradis d'agreste Epinal » où le merveilleux se tissait de scènes réelles entrelacées d'éclairs furtifs, surgis d'un monde de signes et de symboles, d'enchantement et d'indicible gravité. « Prends garde à la douceur des choses » lui murmurait Paul-Jean Toulet, son premier compagnon en poésie.

Au ventre du puits / poussant ses racines / l'arbre a bu, avec l'eau les étoiles

L'autre, sombre et déchirée, marquée par son double engagement volontaire, dans un maquis des FFI pour la Libération de la Haute-Savoie, puis dans l'armée De Lattre, où grièvement blessé au combat, il perdit la vue de l'œil gauche. De cette éprouvante plongée dans les abîmes de l'âme humaine, il renaîtra porteur d'une mission de reconnaissance et de fidélité « à ses frères d'infortune » dans son recueil *Noël avec les morts réconciliés*. Publié en 1952, il lui ouvrit les portes de l'École de Rochefort, avant d'être salué par un Robert Sabatier ému, comme étant « l'un des poèmes les plus déchirants de ce siècle ».

« Cette nuit sera-t-elle notre nuit / rois déchus que nous sommes / en marche vers quelle Siloé ?

Sur mes paupières cousues / d'amère fatigue / pèsent vos milliers de regards en vigie / où brûle une incommensurable angoisse / Ridant l'eau de l'écluse / sous l'insensible clarté / d'une lune d'hiver / vos souffles rejoignent le mien / inconnus de l'immense mêlée / jeunes morts de naguère / dont je partageais les peines et la grandeur

Et je sais vous appartenir / malgré la sentinelle de l'absence / depuis le dernier chant que vous a hurlé / sur un refrain de mortiers et de mitrailleuses / la folie de Caïn tapie / dans les veines des hommes

(...)

Des noms des noms des noms / Je sais la longue litanie / des noms qui furent / autant de fleurons à la délivrance / et redeviennent / des plaintes qu'étire le vent (...)

*Arnaud cette prière / c'est toi qui la commences / de tes deux bras avec lenteur
levés / de tes deux bras sans mains / de tes deux poignets où fleurissent / les
roses suprêmes du sang » (...) ».*

Installé à Vétraz-Monthoux, industriel le jour, poète la nuit, Jean-Vincent Verdonnet vivra sa vie durant entre ombre et lumière. Reconnu très vite comme l'un des plus grands poètes lyriques contemporains par ses pairs et amis artistes, mais aussi par les critiques littéraires et l'Université, cet infatigable « Pérégrin au bâton de sourcier » composa une œuvre d'une trentaine de recueils, dont la plupart furent réédités en quatre volumes par les Editions Rougerie, entre 1951 et 1998, sous le titre choisi par leur auteur *Où s'anime une trace*. Les prix les plus prestigieux vont scander ce voyage au cœur de l'âme du monde ; parmi eux, le prix de l'Académie française en 1974, le prix Guillaume Apollinaire en 1985, le Grand Prix de Poésie de la Société des Gens de Lettres pour l'ensemble de l'œuvre en 2002, une œuvre désormais présente dans les anthologies de poésie moderne. Un voyage ponctué de *Cairns* et de *Profilis furtifs*, éclairés d'une *Lanterne sourde* au cœur d'une *Pénombre mûre* dans *L'Attente du jour* ; des titres scandés par les battements des souvenirs et des saisons de l'homme, *A chaque pas prenant congé - A l'espère tu me rejoins* ; par le battement des paysages énigmatiques *L'écorce écrit son testament - La faille où la mémoire hiverne* jusqu'au *Furtif éclat de l'être*.

Une poésie « d'encre et de sang » *Pour tout viatique* que notre ami, membre titulaire de l'Académie de Savoie, nous a léguée à sa mort survenue le 16 septembre 2013, et qui demeure dans « le cœur battant des pages ».

*« A travers les fûts dépouillés / l'air érige sa cathédrale / Silence et lumière
s'accroissent / pour une invite à l'aventure / par la voie blanche des hauteurs
/ gagnant la cluse d'où s'élève / onction au jour le chant de l'être ».*

*« L'éveil du jour, à la montagne, / donne une finesse d'épure / qui rend
l'heure plus perméable / aux nuances de la lumière / où s'offre dans sa grâce
intacte / la candeur du premier matin ».*

*« La vie reste au-delà toujours / de ce brouillard bleu des paroles / C'est le
brin d'herbe qui palpite / pour ce qui n'a pas de visage / et l'orgue du monde
ne joue / que si le monde souffle en toi ».*

*« Ecrire une dernière fois / en laissant au creux de la page / la semence noire
des mots/pour une moisson de lumière ».*

Marie-Claire Bussat-Enevoldsen

DISCOURS DE RECEPTION

**Discours de réception de M. Jean-Pierre
Dubourgeat**

*Salle des délibérations du Conseil départemental de la Savoie
29 janvier 2016*

***L'Hôpital-sous-Conflans aux derniers temps des
Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem
(XVI^e – XVII^e siècles)***



Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre, Président du Conseil Départemental,
Mes Chers Confrères, Mesdames, Messieurs,

Je suis extrêmement fier et heureux d'être reçu comme membre titulaire de l'Académie de Savoie, et je voudrais exprimer auprès de la Compagnie, et de son Président, ma très grande reconnaissance et toute ma gratitude.

La première image de l'Académie que je garde inconsciemment c'est celle de l'Abbé Marius Hudry, secrétaire perpétuel de l'Académie de la Val d'Isère et Président des Amis du Vieux Conflans, à la fin des années 1970, cheminant dans les rues d'Albertville, avec béret et sacoche, en direction de la gare pour se rendre, en train, à Chambéry suivre ses séances.

C'est lui qui me fit élire dès le 15 octobre 1980 membre correspondant de l'Académie après une première participation à un congrès des sociétés savantes de Savoie, celui de Saint-Jean-de Maurienne, en 1980, sur *Soldats et armées en Savoie* et avant une seconde intervention, en mars 1981, à un colloque qu'il animait sur *Quinze siècles de présence bénédictine en Savoie et dans les Pays de l'Ain* sous la direction de Louis Trenard.

Aussi, je voudrais tout particulièrement saluer, peut-être pêle-mêle mais avec affection, pour l'éveil et l'envie à la recherche qu'ils ont suscité, toute cette lignée d'Abbés savants mais de terrain et de terroir, les Abbés Félix Bernard, François Gex, Marius Hudry, Roger Devos, Jean Prieur, sans oublier l'archiviste départemental de la Savoie, André Perret, longtemps secrétaire perpétuel de l'Académie ainsi que les professeurs Jean Nicolas et André Palluel Guillard. Et vous me permettrez d'y associer quelqu'un qui à mes yeux ne dépare aucunement dans ce tableau : le grand professeur Pierre Goubert qui, pourtant à la fin de sa carrière universitaire et de son immense œuvre historique, n'hésitait pas à réunir, dans un des petits cabinets de la Sorbonne, aux étages, quatre à cinq étudiants de licence d'histoire et à leur commenter lui-même de simples inventaires après décès du XVII^e siècle qui prenaient alors une dimension insoupçonnée et éblouissante.

C'est dans ce sillage et cette démarche de recherche locale mais inévitablement reliée étroitement à l'histoire globale que je voudrais vous inviter à vous pencher quelques instants sur ce parent pauvre de l'histoire d'Albertville : l'Hôpital-sous-Conflans.

C'est le roi Charles-Albert qui, par ses lettres-patentes du 19 décembre 1835, a réuni les deux villes de Conflans et l'Hôpital pour qu'elles forment ensemble, à partir du 1^{er} janvier 1936 « un nouveau corps de ville sous la dénomination d'Albertville ». Conflans, la ville haute, dominant de 80 mètres la confluence de l'Arly et de l'Isère, trôna tout l'Ancien Régime sur son gradin de confluence taillé en promontoire, fière des avantages de sa route, de ses marchés et de son enceinte. L'Hôpital, en bas, dans la plaine alluviale, tête du pont sur l'Arly et modeste bourg rural végéta, confronté aux incessantes divagations et corrosions d'un torrent fougueux et indompté. Mais à partir du milieu du XVIII^e siècle, à la faveur de la sécurité croissante, de l'établissement

d'une route carrossable dans la plaine de Conflans contournant la cité, de la maîtrise progressive des rivières jusqu'à l'endiguement général de 1829-41, de l'implantation des Salines royales en 1751 dans cette même plaine, de l'obtention d'un marché hebdomadaire et de trois foires annuelles en 1786, l'Hôpital, grâce aussi à une attitude politique marquée sous la Révolution, l'Empire et le « Buon governo », soutira peu à peu à sa rivale tous ses avantages jusqu'à la détrôner et finalement l'absorber.

Cette irrésistible "fortune" de l'Hôpital s'est accompagnée chez les habitants d'une non moins irrésistible volonté de changer, dès la restauration sarde, le nom de leur commune qu'ils supportaient de plus en plus mal. En 1814, est envoyé un placet au Roi Victor Emmanuel I^{er} pour solliciter l'honneur de s'appeler Saint-Victor. En 1824, lors de la visite du roi Charles-Félix pour la pose de la première pierre de l'endiguement de l'Isère est faite une demande de fusion de l'Hôpital, Conflans et Saint Sigismond sous la dénomination de Charles-ville. Il va sans dire que Conflans s'y opposa.

Ce rejet du nom de l'Hôpital, dû plus à la connotation "hospice" du mot, a certainement contribué au désintérêt voir à "l'oubli" de l'Hôpital dans l'historiographie qui s'est focalisée sur Conflans - il est vrai ville d'une toute autre dimension ; rapport de la population d'au moins 1 à 4 - puis sur Albertville. 1925, *Conflans une ville morte en Savoie* de Gabriel Pérouse, illustré par André Jacques ; 1932, *Conflans en Savoie* de Joseph Garin ; 1967, *Conflans en Savoie et son mandement du XII^e au XV^e siècle* de François Charles Uginet, thèse de l'Ecole des Chartes qui a valu à ce dernier le prix de la meilleure thèse de l'année, travail pionnier et de référence par l'étude minutieuse des comptes de châtellenie qui a renouvelé en bien des points l'histoire de Conflans au Moyen-Age ; sans oublier en 1921, *Albertville étude de géographie urbaine* de François Gex qui pour la première fois fait la part belle à l'Hôpital. Sinon, l'Hôpital ne fera l'objet que de trois études spécifiques et ponctuelles parues dans les « Cahiers du Vieux Conflans » à partir des années 1960, n° 55, 76 et 128 outre un dossier consistant sous forme de fiches pédagogiques publié par l'Abbé Marius Hudry en 1986 à l'occasion du 150^e anniversaire de la création d'Albertville. En 1999, un mémoire de maîtrise de l'Université de Lyon III sous la direction du professeur Bernard Demotz a été consacré par Cédric Lapostolle à *l'Hôpital-sous-Conflans au Moyen-Age*.

L'Hôpital sous Conflans doit son nom à un hôpital au sens de maison vouée à l'accueil, l'hébergement, le soutien aux pauvres et aux pèlerins créé par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à la fin du XII^e siècle. Le premier texte où il est cité est de 1219. Et comme le souligne l'historien Alain Demurger, le meilleur connaisseur des ordres religieux militaires, "pauvre"

au XIIe siècle et encore après signifie faible et s'oppose moins à riche qu'à puissant.

Au milieu du XI^e siècle un hôpital avait été fondé par des marchands amalfitains à Jérusalem pour accueillir et héberger des pèlerins. La prise de Jérusalem à l'issue de la première croisade en 1099 et la fondation des Etats latins d'Orient accrurent le nombre des pèlerins visitant les lieux marqués par la vie et la mort du Christ ; cela entraîna aussi des besoins croissants, notamment militaires, pour assurer l'existence de ces Etats. L'Hôpital, placé sous la protection du pape et transformé en ordre religieux (Bulle du pape Pascal II du 15 février 1113 qui fonda l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem) joignit bientôt à ses activités charitables des activités militaires, à la suite de la fondation en 1120 et de la reconnaissance par l'Eglise au Concile de Troyes en 1129 d'un ordre spécifiquement consacré à cette tâche, l'ordre du Temple. L'histoire de l'Hôpital commence avant le Temple et continue longtemps après, à Rhodes et à Malte, et se poursuit de nos jours. Mais pour l'ordre de l'Hôpital cette fonction militaire n'est qu'une partie de ses activités, un ajout même à une fonction charitable et hospitalière qui constitue le fondement de son identité. Cette identité est restée fondamentalement attachée à cette fonction hospitalière originelle et à un édifice emblématique, l'hôpital ou grand hôpital, qui de Jérusalem à Malte, en passant par Acre et Rhodes, a marqué la présence de l'ordre.

Pendant deux siècles, l'Hôpital a exercé ses missions dans le cadre des Etats latins d'Orient et il a joué avec l'ordre du Temple, un rôle majeur dans leur défense. La grande forteresse du Crac des Chevaliers, aujourd'hui située en Syrie et admirablement conservée atteste toujours de l'importance des moyens que l'ordre pouvait consacrer à cette tâche. Notre confère Anselme Dimier alors à Scourmont après avoir été longtemps à Tamié lui a consacré des études notamment dans son livre *Les moines bâtisseurs : architecture et vie monastique* paru en 1965.

Les Latins perdirent Jérusalem en 1187 ; Acre évacuée la même année mais reconquise en 1191, devint la capitale d'un royaume de Jérusalem sans Jérusalem. L'histoire de l'Hôpital ne s'est pas arrêtée à la chute d'Acre en 1291 et à la disparition des Etats latins de Syrie-Palestine. Les Latins se sont alors repliés sur le royaume de Chypre. Les ordres militaires du Temple et de l'Hôpital aussi. Mais alors que les templiers connurent le sort tragique que l'on sait (ce dont profita l'Hôpital qui récupéra leurs biens) les hospitaliers réussirent une véritable reconversion en s'établissant sur l'île grecque de Rhodes en 1309-1310 et durent s'adapter à un nouveau champ de bataille, la

mer, et à un contexte militaire différent, où les Turcs devinrent leurs principaux adversaires.

Contre toute attente, la perte de Rhodes en 1522 et le contexte méditerranéen du XVI^e siècle offrirent à l'ordre un second souffle. L'union politique et religieuse des rives chrétienne et musulmane, sous l'égide chacune d'un empire à vocation universelle (espagnol pour l'une, ottoman sur l'autre) réactiva brusquement en Méditerranée la frontière entre la chrétienté et l'Islam. Dans ce renouveau de guerre sainte, l'Ordre reprit toute sa place en prenant possession de Malte en 1530. Inféodé aux rois d'Espagne, repoussé contre son gré vers l'ouest du bassin maritime, où se cristallisait l'affrontement entre Espagnols et Barbaresques, il fut de tous les combats navals, de toutes les polices maritimes, de toutes les entreprises corsaires au service de la Monarchie Catholique comme en son nom propre, puisque la lutte contre l'Infidèle constituait le cinquième vœu des frères. Son investissement guerrier permanent en fit d'abord la cible des musulmans, qui l'attaquèrent frontalement par deux fois en 1551 et en 1565, avant d'en faire, par sa victoire en 1565, le rempart humain de la chrétienté, suzerain d'une île qui devint, par ses fortifications portuaires et sa capitale La Valette, l'incarnation de la frontière chrétienne.

L'ordre de l'Hôpital assura sa double mission hospitalière et militaire grâce au puissant réseau de maisons et de provinces qu'il constitua en Occident principalement en France, Italie et Espagne mais aussi Allemagne et Angleterre à partir des nombreuses donations qu'il avait reçues de la part des fidèles de toutes qualités mais initialement surtout des princes, évêques et des hauts vassaux.

Ces maisons se regroupèrent, plus ou moins rapidement, au niveau local, en commanderies composées d'une maison chef-lieu donnant son nom à la commanderie et de plusieurs maisons dépendantes appelées "membres". Au niveau régional les commanderies se groupèrent en prieurés. Et au début du XIV^e siècle, l'ordre éclata en sept nations ou "Langues", par ordre d'ancienneté : Provence, Auvergne, France, Italie, Espagne, Angleterre et Allemagne puis en huit en 1462 avec la division de la Langue d'Espagne en deux, celles de Castille et d'Aragon. Chaque Langue groupait plusieurs prieurés ainsi la Langue de France se partageait en trois prieurés : France, Limousin et Champagne, celle de Provence en deux : prieuré de Saint Gilles et de Toulouse et celle d'Auvergne n'en possédant qu'un seul du même nom. Avec l'héritage templier, les commanderies de l'ordre ont atteint le nombre de 700 environ.

Ainsi l'Hôpital-sous-Conflans était un "membre" de la Commanderie de Chambéry qui elle-même avec les deux autres commanderies savoyardes des Echelles et de Compesières (genevois) dépendaient du grand prieuré d'Auvergne qui constituait la Langue d'Auvergne. Cette langue couvrait 23 de nos départements actuels (de la Charente à la Savoie et de la Haute Saône à la Drôme) et une petite partie de la Suisse romande. Elle comptait 56 commanderies qui incluaient 717 "membres".

Ordre hiérarchisé et centralisé, l'Hôpital était dirigé par un maître ou grand-maître élu à vie par un couvent ou chapitre général qui l'assistait et le contrôlait. Le siège du gouvernement de l'ordre a toujours été hors d'Europe, en Terre Sainte d'abord jusqu'en 1291, puis à Chypre (1291-1309), Rhodes (1309-1522) et enfin à Malte à l'époque moderne (1530-1798).

Tout le fonctionnement de l'ordre reposait sur les relations suivies entre un front dépensier, la Terre Sainte et un arrière nourricier, l'Occident. Chaque commanderie était tenue de verser annuellement, en nature ou en liquidités, à l'ordre, une partie statutairement définie de ses revenus appelée « responsions » par l'intermédiaire de son Prieuré chargé de l'acheminement.

L'Ordre de l'Hôpital est resté près de cinq siècles à l'Hôpital-sous-Conflans puisqu'il a cédé le "membre" aux Bernardines de Conflans en 1671. On mesure ainsi l'empreinte d'une telle institution sur le village. Qui plus est les richesses archivistiques de l'ordre sont considérables ; le fonds de la Langue d'Auvergne aux Archives départementales du Rhône (48 H) est exceptionnel. Et depuis plus d'une trentaine d'années, l'approche des ordres religieux-militaires a été largement renouvelée dans toutes les dimensions : religieuse, économique, sociale, politique, archéologique, architecturale ainsi qu'en témoigne l'ouvrage collectif paru en 2009 chez Fayard *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Age* sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand avec préface d'Anthony Luttrell et introduction historiographique d'Alain Demurger.

Mon propos sera donc après un bref rappel de la fondation et du développement de l'Hôpital-sous-Conflans au Moyen-âge de présenter à très grands traits, l'état de la ville et du "membre" au XVI^e et XVII^e siècles pour surtout lister les pistes de recherches nouvelles concernant notamment les rapports entre ordre et société et la problématique de réseaux.

A la différence du Temple d'Avalon à Villard-Benoît devenu Pontcharra-sur-Bréda qui sera, après la disparition de l'ordre du Temple au début du XIV^e siècle, également un "membre" de la commanderie hospitalière de Chambéry et dont le titre de fondation est du 30 janvier 1132, le premier connu du Temple en Isère, la fondation par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de leur maison de l'Hôpital-sous-Conflans ne donna lieu à aucun acte aujourd'hui connu. Pourtant les similitudes historiques et géographiques sont grandes.

Selon le *Cartulaire du Temple* par le marquis d'Albon, charte 43, « le 30 janvier 1132 Guiges, comte dauphin, avec l'approbation de son père Guiges, comte d'Albon... donne à la milice du Temple de Salomon à Jérusalem et aux chevaliers défenseurs de la chrétienté ... le manse d'Otger, de Villard-Benoît, au territoire d'Avalon, la condamine de Villari Rainerio et la vigne de Villar Nery ». Il faut se rappeler que 15 jours plus tard, le 16 février 1132, le même Guiges IV, comte dauphin, était présent à la fondation de l'abbaye de Tamié sur l'initiative du Comte Amédée III de Savoie pour faire appel aux Cisterciens par l'intermédiaire de Pierre I^{er} archevêque de Tarentaise, ancien abbé de La Ferté, premier évêque que l'ordre de Cîteaux donna à l'église, qui intéressa à cette fondation outre les religieux de Bonnevaux aussi bien le comte de Genève que les seigneurs des environs au premier chef les Chevron, mais aussi les Clermont, Tournon, Conflans, Seytheney, d'Avalon et biens d'autres. N'oublions pas que, alors, les dauphins entretenaient de grandes relations avec les comtes de Genève et les seigneurs de Faucigny de même que les comtes de Savoie avaient des domaines en Grésivaudan jusqu'à Voiron et dans le Viennois.

Tamié est sur la grande route de commerce et de pèlerinages de Genève à Turin, et de Genève à Grenoble et Arles, de même que l'Hôpital-sous-Conflans au débouché du pont sur l'Arly sur celle de Milan à Vienne par le col du Petit Saint-Bernard et Avalon sur celle du Grésivaudan à Rome et la Terre Sainte par la Maurienne et le col du Mont Cenis.

L'Hôpital-sous-Conflans est mentionné pour la première fois le 31 mars 1219 dans une donation faite par Beatrice de Vienne, comtesse de Savoie, à la chartreuse de Vallon en Faucigny : *actum fuit apud Conflans, in domo hospitalis de Jerusalem* ; frère Ponce en est alors le précepteur. Comme l'indique l'abbé Bernard, il convient de lire *apud Conflans* par « au mandement de Conflans » d'autant que l'acte stipule qu'il fut fait "dans la maison de l'Hôpital de Jérusalem" donc sur l'autre rive de l'Arly. On ignore encore de qui dépendait le territoire sur lequel les Hospitaliers édifièrent leur hôpital ; pour François Charles Uginet ce ne fut pas sur les terres du Comte de Savoie. Mais

la donation initiale comportait également, comme à Avalon, un pré appelé de La Contamine et une vigne du vignoble de Pertuis ; « condamine ou contaminate » étant un terme de droit féodal désignant une réserve seigneuriale affranchie de charges.

Les donations au profit de l'hôpital ont dû être nombreuses et se poursuivre dans le temps puisqu'à l'occasion des preuves de noblesse de Jean Louis de Beaufort, en 1575, frère d'Antoine de Beaufort baron de Montaille et seigneur d'Héry, certains témoins interrogés rappellent le testament de noble Guillaume de Beaufort en date de « l'an mille deux cent septante indiction treizième, le vingtième des ides du mois d'avril » par lequel ce dernier donnait au commandeur de la commanderie de Savoie "plusieurs biens rentes et servis allodiaux à l'hôpital de Conflans desquels biens le sieur commandeur en jouit encore".

Il est fort probable que, tout au long du XIII^e siècle, la maison de l'Hôpital-sous-Conflans constituée de bâtiments d'habitation et d'exploitation avec chapelle édifiés sur l'étroit plateau du Chaudan bien à l'abri des divagations de l'Arly, en face du pont –lequel pont établi presque à la sortie de la gorge de l'Arly entre l'abrupt de Pallud et l'avancée du replat de Venthon, à la hauteur de l'actuel hôtel Million, ne fut jamais en pierre et était donc périodiquement emporté- resta une commanderie à part entière. Cela est d'autant plus plausible que lui était rattachés deux établissements de l'ordre en Haut Valais, l'hôpital de Salquenen, Salgesch en allemand, localité germanophone la plus occidentale du Valais située en rive droite du Rhône en amont de Sierre et l'hospice du Simplon situé en contrebas du sommet du col dépendant de la maison de Salquenen.

Ainsi voit-on, en 1235, d'après un document des archives de l'abbaye de St Maurice, frère Guillaume de Chaumont, commandeur de la maison hospitalière de Conflans, vendre la moitié d'une vigne appartenant à la maison du Simplon du consentement de Pierre de la Cluse, commandeur de l'hôpital de Salquenen et de Bernard, maître de l'hospice du Simplon qui plus est en présence d'Aymon de Germillie commandeur de l'hospice de Conflans. Quelles raisons expliquent ce rattachement très tôt ? même si le haut Val d'Arly amène dans le Faucigny qui par la haute vallée de l'Arve, fait pénétrer dans le Valais, antique chemin des Ceutrons.

Toujours est-il que lorsque l'Hôpital sous-Conflans deviendra simple membre de la commanderie de Chambéry, Salquenen et le Simplon deviendront à leur tour un membre de la commanderie de Chambéry et le resteront jusqu'à leur cession en 1655.

En 1287, la faible communauté d'habitants qui s'est aggloméré à la maison des Hospitaliers se sent bien impuissante à assurer sa survie et le contrat de garde qu'elle a avec le Comte de Savoie ne lui paraît pas suffisant. De son côté, le jeune comte Amédée V se sent encerclé de toutes parts. Certes, il contrôle soit directement soit par ses vassaux les châteaux d'Ugine, de Châteauvieux, de Tournon, de Montaille et de Miolans. Mais il est en guerre avec le comte du Genevois dont les limites sont toutes proches à Tamié, et Marlens, le dauphin Humbert du Viennois et la belle mère de celui-ci Béatrice de Faucigny maîtresse du Beaufortain et qui tient également le château de Flumet. A Conflans même la situation est complexe ; si le comte a un métral, membre de la branche cadette des Conflans, qui exerce juridiction sur la plus grande partie des habitants du bourg, les héritiers de la branche aînée, les Duingt, seigneur du castrum au-dessus de la ville, sont possessionnés dans le comté de Genève. Par ailleurs, l'Arly est un obstacle sérieux et celui qui tient le pont est maître de la plaine.

Dans ce contexte, Amédée V va accéder à la demande des habitants et par là même renforcer sa position sur le bourg de l'Hôpital en créant une "ville libre". Des textes du XIV-XI^e siècles parlent de Villefranche de l'Hôpital. Le 31 août 1287, cinq représentants des habitants de l'Hôpital se rendaient à Moutiers avec le bailli et le juge de Savoie pour y conclure un accord qui fut ratifié à la Saint-Martin d'hiver suivante, soit le 11 novembre de la même année par l'assemblée des habitants. François Charles Uginet, dans un fort article du *Vieux Conflans* de 1967, a situé, analysé et donné la traduction de cet accord que l'on peut considérer comme l'acte de fondation de l'Hôpital-sous-Conflans.

Le texte ne s'explique pas très clairement sur la portée exacte de l'expression "ville libre" et se contente de renvoyer au statut de la ville libre d'Ugine, malheureusement perdu mais qui est à dater de l'hiver 1255-1256. On sait que la ville libre est d'abord une aire délimitée que l'on nomme « franchises » : le fait de vivre à l'intérieur de ces franchises fait participer aux privilèges et obligations de la ville libre. Le texte s'étend surtout sur les obligations des habitants : toisé des maisons, leyde, droits de justice, revenus des deux moulins sur l'Arly, amendes, chevauchée ; le comte en contrepartie devant la garde de la ville qu'il fait assurer par un châtelain attitré : le châtelain de l'Hôpital. En 1319, lorsque le comte rachètera la métralie de Conflans, le châtelain de l'Hôpital disparaîtra et ne subsistera plus dès lors que le châtelain de Conflans. Jusqu'en 1330, les comptes de la châtellenie de Conflans traiteront à part les revenus de l'Hôpital mais ensuite ils seront confondus. A

priori, il ne semble pas subsister de comptes de la châtelainie de l'Hôpital pour la période 1287-1319.

On ne peut pas qualifier cet accord de franchises car rien n'a été octroyé, les deux parties traitent sur un pied d'égalité : la communauté des habitants promet « de permettre, consentir et concéder audit seigneur comte que, quand il lui plaira, il fasse et constitue une ville libre au lieu susdit ». Et plus particulièrement pour notre propos, force est de constater avec François Charles Uginet que "les hommes rassemblés autour de l'établissement des Hospitaliers n'entrent dans aucune hiérarchie féodale : ils n'invoquent le consentement de personne, même pas du précepteur de l'hôpital, le frère André, qui n'est que témoin de la transaction". Autre précision intéressante apportée par ce texte, la distinction, déjà opérée, et plusieurs fois répétée dans le texte entre d'une part "l'hôpital de Jérusalem près de Conflans" et d'autre part "la ville située à côté de l'hôpital de Jérusalem. Des personnes sont dites « de l'hôpital » ou « habitant dudit lieu » tandis que d'autres sont dites « habitants de la ville située à côté de l'hôpital de Jérusalem ». La ratification de l'accord, « le mardi de la fête de saint Martin d'hiver » intervint "à côté de l'hôpital susdit, dans la susdite ville, devant la maison de..... » Quelqu'un est même dit « de la maison dudit hôpital et habitant de ladite ville ». Cela sous-entend que "l'hôpital de Jérusalem" recouvre tout le plateau du Chaudan où les Hospitaliers ont installé leur maison avec dépendances, leur chapelle qui deviendra église paroissiale, le cimetière, et quelques maisons très proches et que "la ville située à côté de l'hôpital de Jérusalem" englobe les quelques maisons qui se sont agglutinées dans la pente et au pied du Chaudan.

Encore au XIX^e siècle, la mémoire populaire gardait vivante cette distinction. Le chanoine Lépine, curé archiprêtre d'Albertville, en 1883, dans une communication au congrès des Sociétés Savantes de Savoie, qui se tenait dans la ville, intitulée "*Albertville avant qu'elle eut ce nom*" rapportait « qu'une personne morte en 1876, à l'âge de 86 ans, m'a souvent répété que dans son jeune âge on appelait « Jérusalem » le plateau sur lequel existe encore l'ancienne église, ainsi que les maisons adjacentes et Villefranche la bourgade bâtie au pied du monticule ». En témoigne encore aujourd'hui le chemin dénommé "Montée de Jérusalem" qui a toujours relié la grande rue de l'Hôpital, de nos jours rue Joseph Mugnier, à l'aplomb de l'ancienne église, par un tracé abrupt au plateau de Jérusalem.

Le terme de ville utilisé dans l'accord de 1287 ne doit pas faire illusion. A cet égard, la conclusion de François Charles Uginet est sans appel : « c'est à cet accord que l'Hôpital dut sa survie, car ce n'est pas autrement que l'on peut désigner l'existence de ce hameau jusqu'à la fin du moyen âge ». Des

18 noms d'hommes énoncés en 1287 dont on peut penser qu'ils étaient tous habitants de l'Hôpital et chefs de feu, les comptes de subsides, après un pic à 27 feux en 1335 et un effondrement à 10 feux en 1404 viennent confirmer que le nombre de feux stables ne dépassa pas 17 jusqu'en 1449 soit une population inférieure à la centaine d'âmes.

Quant à la maison de l'Hôpital-sous-Conflans des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits de Rhodes en cette fin de moyen âge, elle est un des neuf "membres" de la commanderie de Chambéry. La structuration définitive de la commanderie a dû se réaliser progressivement dans le premier tiers du XIV^e siècle après la dévolution des maisons templières. L'abbé Félix Bernard, dans ses analyses des comptes de la châtellenie de Montmélian, rappelle que le châtelain de Montmélian, bailli de Savoie, fait dans l'été 1308, 34 livres de dépenses pour séquestrer "les maisons du Temple de Chambéry, de Saint-Michel-de-Maurienne et de Chamousset, pour arrêter et garder pendant quinze semaines et plus quelques templiers desdites maisons".

Ces indications sont très précieuses pour tenter de démêler les origines templières ou hospitalières des maisons; Mais "l'ossature templière" de la commanderie à Chambéry était encore plus marquée. Sur les dix maisons de la commanderie de Chambéry, au moins six sont d'origine templière : Chambéry (origine mixte : les deux ordres étant présents), Saint Michel de Maurienne (1181), le Thouvet non pas en Isère mais à Sainte-Hélène-du-Lac où il subsiste le portail roman monumental de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, certes muré et amputé, mais avec arc trilobé dans un tympan en plein cintre que notre confrère Edmond Brocard a étudié dans son livre "*Savoie, Haute-Savoie romanes*, Accoyeu dans le Bugey à proximité de Belley (1142), La croix d'Aigubelle, Allevard Pontcharra (Temple d'Avalon). Les quatre autres sont d'origine hospitalière : L'Hôpital-sous-Conflans, Le Mésage dans l'Isère, vallée de la Romanche comme de Notre-Dame-de-Mésage où il subsiste la magnifique chapelle Saint-Firmin, un des plus exceptionnels monuments du Dauphiné de la seconde moitié du XII^e siècle, Salquenen et le Simplon dans le Haut-Valais et Saint-Jean de Romeran dans le Val d'Aoste.

Au début du XVI^e siècle, l'Etat de Savoie s'étire du lac de Neuchatel à Nice et des portes de Lyon à Verceil, à l'entrée du duché de Milan. A cheval sur les Alpes, il présente un intérêt stratégique évident qui fait de son duc le « portier des Alpes », position qui va placer cet état féodal et disparate au cœur des guerres d'Italie et au centre de la rivalité entre François I^{er} et Charles Quint. Charles III, duc de Savoie depuis 1504, est l'oncle du premier par sa sœur Louise de Savoie et le beau frère du second par sa femme Béatrice de Portugal. En 1519, Charles I^{er} d'Espagne est élu Empereur du Saint Empire

romain germanique sous le nom de Charles V dit Charles Quint. En 1520, Selim I^{er}, sultan ottoman, meurt laissant le trône à son fils, Soliman dit le Magnifique qui immédiatement reprit le combat contre Rhodes. Le siège dura de juillet 1521 à la fin de l'année. Les hospitaliers finirent par capituler.

Cinquante navires, chargés des survivants et de quelques milliers de Rhodiens transportant avec eux leurs avoirs, leurs armes et les reliques de l'ordre, quittèrent Rhodes avec les honneurs. S'ensuivirent sept ans d'errance en Méditerranée, l'ordre étant réduit à sa flotte qui faisait escale là où l'on voulait bien l'accueillir : Messine, Civitavecchia, Villefranche et Nice chez le duc de Savoie. L'Ordre y resta de novembre 1527 à son départ pour Malte à l'été 1529. Ce qui valut à Chambéry, le 19 octobre 1528, la présence du grand maître de l'ordre, Philippe de Villiers l'Isle-Adam et d'une suite de trente Hospitaliers lors de la cérémonie de baptême d'Emmanuel-Philibert.

A la fin de son long règne, Soliman le Magnifique rendit aux hospitaliers –sans doute bien malgré lui- un fier service en venant, quarante trois ans après les avoir chassés de Rhodes, les assiéger à Malte. Les hospitaliers tinrent bon et c'est leur résistance qui obligea les Ottomans à lâcher prise le 12 septembre 1565. Le prestige de l'ordre fut rétabli d'un coup. Dans la foulée, les quelques galères de l'ordre prirent part à la Sainte Ligue qui détruisit en grande partie la flotte turque à Lépante en 1571.

Ces événements eurent un fort retentissement en Europe et l'on peut constater dans les comptes du grand prieuré d'Auvergne les traces de mobilisation de nombreux nobles savoisiens dont un fort noyau de la vallée de Miolans et des environs de Conflans, l'Hôpital que l'on retrouvera à la tête de la commanderie de Chambéry au tournant du siècle (1580-1620). Ainsi, les comptes de 1577-1578, 1578-1579 et 1579-1581 font apparaître au chapitre "Passages" les noms d'Emmanuel de Lucinge, Amed de Viry, François de Veigié dit de Lespigny, Prosper Millet, Claude Amed de Menthon, Pont de Beaumont dit Carra, Antoine de Riddes, Claude de Loches, Bérard de Loches, François de la Forest, Jehan de Riddes, Claude de Verbos...

C'est tout l'intérêt, dans le considérable fonds de l'ordre de Malte des Archives départementales du Rhône, d'élargir le champ des investigations au delà des « Visites prieurales », ces inspections plus ou moins régulières des commanderies de 1614 à la fin du XVIII^e siècle qui restent fondamentales et dont notre confrère Joannès Chetail a été un grand utilisateur, principalement pour les pays de Savoie et de l'Ain au XVIII^e siècle, pour investir outre les « preuves de noblesse » et les « actes capitulaires » la « comptabilité : comptes et pièces justificatives » qui en est une très forte et riche section.

Le droit de passage marque la demande d'admission dans l'ordre pour être reçu chevalier. A l'origine il correspondait au prix de la traversée vers la Terre Sainte. Le prix de cette taxe était élevé (150 écus à cette période) et non récupérable quelle que fut l'issue de la demande.

A l'origine, est frère de l'ordre de l'Hôpital celui qui a fait profession dans l'ordre en prononçant les vœux religieux et s'est engagé au service de Dieu pour la vie. De ce groupe d'abord indistinct émergeront les trois catégories bien connues de frère prêtre, frère chevalier et frère sergent. A partir du XIV^e siècle, l'ordre est entré dans un processus d'aristocratisation qui n'existait pas à ses origines rappelle Alain Demurger.

Au XVI^e siècle, pour devenir chevalier de Malte il fallait faire ses preuves de noblesse (116 ans, voire huit quartiers de noblesse). Ainsi Balthazard de Lescheraine se présenta le 1^{er} juin 1607 devant le chapitre provincial de Lyon à cette fin. Les preuves sont d'abord littérales c'est-à-dire tirées de titres écrits, puis testimoniales c'est-à-dire recueillies par des commissaires désignés. Par commission du 2 juin 1575, Laurent de Veigié de l'Epigny, originaire de Montaille, commandeur de la commanderie de Chambéry depuis le début des années 1570, est désigné pour « enquêtes et preuves » concernant Jean Louis de Beaufort. Laurent de Veigié restera commandeur de la commanderie de Chambéry pendant plus de vingt ans jusqu'à sa mort en 1595, car les comptes 1596-97 signalent les revenus prélevés par l'ordre lors du décès d'un commandeur appelés le mortuaire et le vacant.

Par « le mortuaire » l'ordre prélevait le revenu de la commanderie depuis le décès jusqu'au premier jour de mai suivant. « Le vacant » permettait à l'ordre de conserver le revenu de la commanderie pendant l'année suivante. Je ne résiste pas, au moment où le musée Unterlinden de Colmar vient de rouvrir ses portes après trois ans de travaux, au plaisir de vous rappeler que Laurent de Veigié était le petit neveu de Jean d'Orlier, prieur du couvent des Antonins d'Issenheim, commanditaire du fameux retable peint par Mathias Grünewald et immortalisé dans la statuette au pied de St Antoine.

Une fois ses preuves approuvées, le novice était admis dans l'Ordre mais il n'en était pas pour autant membre à part entière, il lui faudra « prendre l'habit ». Il va donc être mis à l'épreuve. Il devra tout d'abord passer une année entière à Malte. Année pendant laquelle il aura le gîte, le couvert et la solde, en contrepartie il sera astreint au service en garnison et à l'hôpital.

Après cette année probatoire, le novice se devait "de faire ses caravanes". Celles-ci étaient des campagnes maritimes contre les Ottomans et les Barbaresques en principe d'une durée de six mois ; elles étaient la plupart du temps au nombre de 3 ou 4, soit un an et demi à deux ans. Il ne pouvait s'y dérober, s'il voulait obtenir de l'avancement plus tard. Balthazard de Lescheraines, toujours lui, n'hésitera pas en 1623 à saisir le Pape Urbain VIII pour que ce dernier adresse un bref au grand maître de l'Ordre pour qu'il ne soit pas entravé dans sa carrière bien « qu'il n'ait pas fait ou achevé les caravanes comme il est ordonné » (Bref du 23 décembre 1623).

Après avoir effectué ses caravanes, le novice prononçait ses vœux. Cet acte faisait de lui un chevalier profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ainsi, Balthazard de Lescheraines fit profession à La Valette le 6 novembre 1608 entre les mains du grand maître frère Aloyse de Wignacourt. Année où le chevalier de Grâce (par bulle du grand maître) Michelangelo Merisi dit Caravage venait de réaliser son chef d'œuvre "*La décapitation de Saint Jean Baptiste*".

Ces digressions qui peuvent paraître nous emmener loin de l'Hôpital-sous-Conflans veulent souligner toute cette problématique de réseau permanent entre le front méditerranéen (Malte) et l'arrière nourricier (les commanderies) ; l'Ordre de L'Hôpital ne se concevant pas l'un sans l'autre. Antoine de Riddes des seigneurs de Cornillon et de Marthod, frère de l'Abbé de Tamié, commandeur de la commanderie de Chambéry pendant près de 15 ans est mort à Malte le 8 octobre 1619. L'expression la plus caractérisée de cette mobilité incessante des hommes et des biens réside dans la hauteur des « responsions » que chaque commanderie est tenue de verser à l'Ordre, à Malte, fixée depuis 1543 au tiers de ses revenus.

Ainsi au milieu du XVII^e siècle, l'Hôpital-sous-Conflans est un bourg qui a bénéficié de l'élan démographique du XVI^e siècle -86 feux soit plus de 300 habitants en 1561- et s'est étendu au pied du Chaudan en face du pont. Un cadastre a été confectionné en 1644. Le « membre » consistant en l'église paroissiale dont le curé est religieux de l'Ordre, pré, terre, vigne, cens, rentes avec sanctuaires annexes de Bonnessine à Queige, nous est très précisément connu par la visite d'octobre 1641 des commissaires de l'Ordre dont la relation a été rapportée par Gabriel Pérouse dès 1915 dans ses *Inventaires des archives anciennes des anciennes communes de Conflans et de l'Hôpital*. Mais par-delà la simple étude descriptive, il est apparu plus prometteur de mettre en avant les approches dynamiques récentes en termes de réseaux, mobilité, transferts, liens avec la société, méthode prosopographique.

Ce n'est pas le moindre paradoxe de l'Hôpital-sous-Conflans d'avoir voulu fuir son nom alors que, par l'origine qu'il traduit d'appartenance à l'Ordre, il est source d'un très grand potentiel de connaissances sur son histoire. Je ne peux donc qu'engager les Albertvillois et plus généralement les chercheurs à investir pleinement les immenses richesses archivistiques de l'Ordre.

Jean-Pierre Dubourgeat

Réception de M. Jean-Pierre Dubourgeat

Réponse de M. Jean-Olivier Viout

Président de l'Académie

Cher confrère,

L'article 13 du règlement de notre Académie dispose que l'élection d'un nouveau membre titulaire doit donner lieu, dans les deux années du scrutin, à un discours de réception de l'élu auquel il est fait réponse par son parrain. Cette prescription que l'Académie de Savoie partage avec l'Académie française et les autres Académies de province, n'est pas tradition surannée à la justification incertaine. Elle remplit deux finalités : permettre au nouvel élu de faire démonstration de son art de la plume et de la parole et offrir à ses nouveaux confrères et aux amis de l'Académie l'occasion de connaître ses titres et mérites.

Depuis près de deux cents ans, l'Académie de Savoie n'a jamais dérogé à cet usage en tenant séance solennelle de réception de chacun de ses nouveaux membres, séance académique solennelle qu'elle a ouverte à ses invités extérieurs, à partir du milieu du XIX^e siècle. C'est cette tradition porteuse de sens que nous pérennisons ce jour avec le discours de réception que vous venez de prononcer devant nous et auquel vous m'avez demandé de faire réponse.

Permettez- moi, tout d'abord, de m'acquitter de ma première obligation académique : celle de vous présenter ; obligation, oh combien superfétatoire!, tant votre personnalité est inscrite depuis plusieurs décennies dans le paysage culturel savoyard.

Cher Jean-Pierre Dubourgeat, vous êtes d'abord un enfant de la Combe de Savoie, ce majestueux corridor, passage obligé vers Maurienne et Tarentaise, où semblent encore monter la garde la butte de l'ancienne citadelle de Montmélian et l'imposant château de Miolans.

Vous êtes un enfant de ce village de Montailleur au pied de sa motte castrale dont une tour de guet rappelle aujourd'hui encore le souvenir. Votre grand père y a exercé le dur labeur de la terre jusqu'à sa mort accidentelle lors d'un retour de fenaison. Votre père Pierre qui n'est alors qu'un jeune adolescent, aurait pu n'envisager son avenir que dans la poursuite de l'exploitation agricole. C'est une autre vocation qui l'habite. Celle de devenir Compagnon du tour de France, dans une de ses disciplines les plus nobles, la charpenterie-toiture.

Le voici donc effectuant son tour de France pour acquérir le savoir faire qui distingue le vrai compagnon : Lyon, Paris, la France toute entière d'est en ouest. Son périple conduit ses pas à Angers, où il fréquente l'école supérieure de couverture, non loin des célèbres ardoisières de Trélazé. Il fera la connaissance d'une tourangeaine avec laquelle il convolera en justes noces.

Le tour de France achevé, c'est le retour à Montailleur. Mais bientôt l'occupation étrangère toque à la porte, en cette fin d'automne 1942. Votre père encore très jeune sait qu'à quelques encablures de la ferme familiale, la Tour de Paccoret abrite des réunions de résistants. Possesseur d'une moto, il se met à leur disposition pour assurer des liaisons diverses, voir même à l'occasion pour transporter le Commandant Planche, chef militaire des FFI savoyards. Vous n'êtes pas peu fier et vous avez raison, de rappeler que, sur la photo très connue du défilé de la Libération à Albertville, c'est votre père que l'on découvre, au premier rang des motards FFI qui paradedent.

Cette ville d'Albertville va bientôt devenir votre port d'attache, le futur lieu de tous vos engagements - et Dieu sait s'ils seront nombreux - car votre père a décidé d'implanter son entreprise de charpentes au chef-lieu de la sous-préfecture de Tarentaise.

Vous voici donc entamant votre cursus scolaire à l'école Saint François, chez les bons frères des Ecoles Chrétiennes où vous demeurez jusqu'au Brevet Élémentaire. Vos parents qui nourrissent pour vous l'ambition qu'appellent votre intelligence et votre curiosité intellectuelle, vous envoient alors en internat, à la réputée Institution Saint Joseph de Thonon-les-Bains d'où vous allez allègrement sortir, baccalauréat en poche.

Quel avenir ? Vos regards se tournent alors vers l'Ecole Nationale d'Administration, porte d'entrée royale des carrières dans la haute administration mais dont l'accès est alors trusté, *quasi* exclusivement, par les diplômés de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris qu'il vous faut donc rejoindre. Vous allez ainsi devoir partir à la découverte de la capitale que vous ne connaissez pas, avec, pour vos parents, l'angoissante préoccupation de la recherche d'un logement.

Votre ami François Charles Uginet, Albertvillois qui allait connaître une grande notoriété à Rome, et qui vient d'achever brillamment ses études à l'Ecole Nationale des Chartes vous dirige vers une institution *quasi* mythique : « *La réunion des étudiants du 104 de la rue Vaugirard* » comme on l'appelle, où les maristes proposent gîte et couvert à une centaine d'étudiants catholiques, notamment de province. Sorte de phalanstère de haut niveau intellectuel, cet établissement est devenu un lieu signalé de l'intelligentzia estudiantine de la capitale, enluminé par le passage de divers pensionnaires ayant connu la notoriété: François Mauriac, François Mitterrand, Edouard Balladur, pour n'en citer que quelques-uns.

Vous fréquentez, dans le même temps, La Conférence Olivaint, autre cénacle d'étudiants, le plus ancien de France qui, depuis 1874, se veut cercle de pensées et d'échanges de connaissances sur la vie publique, se départissant de toute connotation politique. Parmi vos plus proches condisciples, vous comptez Francis Heisbourg qui s'illustrera au sein de la représentation permanente de la France à l'ONU et à la tête de la Fondation pour la recherche stratégique, ou encore le médiatique Jérôme Jaffré, vice-président de l'institut de sondages SOFRES et éditorialiste au quotidien Le Monde. Autant de fréquentations à fort taux de fertilité intellectuelle.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politique de Paris en 1973, vous n'en restez pas là et décidez de vous engager dans des études de droit à la Faculté de Paris II -Assas. Licencié en droit, dès 1975, on peut imaginer que vous allez maintenant mettre fin à votre cursus universitaire. Il n'en est rien car c'est vers une licence ès Lettres que vous allez maintenant vous tourner. La raison tient en un mot : l'appétence pour l'histoire et la recherche archivistique qui vous

habite depuis de nombreuses années. On ne s'étonnera donc pas de votre rapide obtention de la licence ès lettres, en la prestigieuse université de Paris I - la Sorbonne.

Il vous faut maintenant accomplir votre service militaire. Quelques mois à Coëtquidan et vous voici aspirant au 15 / 2 de Colmar, ce régiment d'infanterie d'élite qui s'était illustré, aux côtés des chasseurs alpins savoyards, au cours de l'hiver 1915, sur les pentes infernales de l'Hartmannwillerskopf, nos chasseurs y recevant l'appellation de « diables bleus » et les fantassins du 15/2, celle de « diables rouges ».

Libéré de vos obligations militaires, vous unissez votre destin à celui d'une jeune fille originaire de Sainte-Hélène-sur-Isère, Marie-Christine Arnaud, qui, heureux hasard de cette union conjugale, va entraîner votre retour à Montaille. Sa famille y possède, en effet, l'ancienne maison forte des Barons Duverger, construction de caractère respirant l'histoire et les traditions de ce terroir de vos racines, où vous déciderez de vous établir.

Mais c'est Albertville qui demeure le centre unique de vos activités. Activités professionnelles qui vous voient rejoindre le réputé cabinet du conseiller juridique et fiscal Michel Sublet dont vous deviendrez l'associé en 1984. La réforme des professions judiciaires vous confèrera le titre d'avocat, en 1991.

Mais vous n'êtes pas homme à cantonner votre vie à une réussite professionnelle. Vous pourriez consacrer vos loisirs aux joies de la vie familiale au milieu de vos quatre enfants, mais le virus pour l'histoire et la valorisation du patrimoine, inoculé en vous dès votre jeunesse, s'est activé depuis votre rencontre avec celui qui demeurera le chantre et le passeur de mémoire de la Tarentaise. Je veux parler de notre confrère l'abbé Marius Hudry, membre titulaire de notre Académie de 1965 jusqu'à sa mort, dont vous avez avec une belle délicatesse évoqué la mémoire en prologomènes à votre discours.

Emblématique président de la société des Amis du Vieux Conflans, il s'identifiait à cette attachante cité médiévale, en ayant repris le flambeau de sa sauvegarde et mise en valeur qui avaient été engagées, à partir de 1925, par le député de Tarentaise Antoine Borrel et le sous-préfet d'Albertville d'alors, ayant nom de Jean Moulin.

Entre autres qualités, l'abbé Hudry possédait celle, trop rare, de se préoccuper des voies et moyens d'assurer le relais de l'action conduite, par la promotion de la génération montante.

Sachant que l'avenir réside dans la jeunesse, l'abbé Hudry avec ses talents de pédagogue et de meneurs d'hommes, aiguisés par ses années d'enseignement au collège de Saint-Paul-sur-Isère et dans les rangs de la Résistance, savait détecter les valeurs sûres. Et c'est ainsi qu'au début des années 1970, il vous incite à rejoindre les rangs des Amis du Vieux Conflans. Vous trouvez là un terrain idéal pour donner libre cours à votre passion pour l'histoire locale et l'animation culturelle dans ses formes les plus diverses. Dès 1979, vous entrez au bureau des Amis du Vieux Conflans, en qualité de secrétaire. Vous êtes, en effet, devenu le bras droit de « l'abbé » comme l'appellent affectueusement ses amis de basse Tarentaise ou de sa vallée natale des Belleville.

Aux côtés de Marius Hudry, avec la détermination fouguese qui participait de son charisme, vous allez être de tous ses combats, tel celui de la modernisation du musée de Conflans, ou encore celui de la sauvegarde du Château Rouge.

Aussi à la mort de « l'abbé », en 1994, nul autre ne peut assurer mieux que vous la poursuite de la croisade patrimoniale qu'il avait vaillamment menée un demi-siècle durant. La présidence de la Société des Amis du Vieux Conflans vous est donc dévolue que vous continuez à assurer de nos jours avec bonheur, cumulant celle-ci avec la responsabilité de la trésorerie de l'union des sociétés savantes de Savoie.

Mais votre investissement dans la valorisation du vieux Conflans n'est qu'une déclinaison de l'action qui est la vôtre au sein de la cité. Sans autre ambition que celle de servir, vous aviez décidé dans les années quatre-vingt, de faire apport de votre talent et de vos connaissances, à la vie municipale d'Albertville. Aux élections de 1983, le maire sortant Henri Dujol vous intègre dans l'équipe qui se présente aux suffrages des électeurs. Vous voilà conseiller municipal délégué à l'administration générale. Vous êtes ainsi en situation lorsque, le 16 octobre 1986, Albertville est désigné pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 1992.

Henri Dujol saisit l'opportunité pour donner un nouveau visage au cœur de ville, à la faveur d'une opération de rénovation et restructuration immobilière d'ampleur. Pour concevoir et mettre en œuvre un aussi ambitieux projet, il s'entoure de quelques individualités capables de relever le défi que constitue le délai contraint tenant à la date des Jeux Olympiques. Vous en êtes, pour le plus grand profit de la culture des habitants tant d'Albertville que de la Basse Tarentaise. Vous allez, en effet, être au cœur de la réalisation d'un

grand pôle culturel – Le Dôme, tel sera son nom- qui rassemblera, en une unité de lieu, théâtre, salles de conférences, cinémas et médiathèque, au centre du nouvel espace urbain à aménager.

Penser culture au cœur d'une réflexion urbanistique, c'est une démarche où se décèle votre patte. Votre modestie dut-elle en souffrir, sans un *aficionado* de la culture au sein de l'équipe municipale d'alors, une telle vision n'aurait pu recevoir pareille promotion.

On ne s'étonnera donc pas qu'à la faveur des élections municipales de 1989, vous soyez promu adjoint au maire en charge de la culture. Dans cette fonction, vous allez avoir la haute main sur la réalisation de ce projet culturel d'envergure.

Ne commettant pas l'erreur de trop d'élus « cultureux » - néologisme à la mode - estimant posséder la science infuse en dédaignant l'apport d'un socle associatif local, vous allez fonder une association que vous dénommez : « *Association pour le développement d'Albertville par la culture* ». Développer une ville par la culture ; faire le pari que le rayonnement d'une ville passe par celui de la culture ; ne pas réduire l'évolution d'une agglomération à son essor économique, même si celui-ci est également indispensable ; faire de la culture un moteur et non un accessoire. Quelle intelligente vision d'avenir que l'on souhaiterait voir plus souvent partagée!

Vous allez animer cette association pour le développement d'Albertville par la culture jusqu'en 2003, avant d'être porté à sa présidence d'honneur. De même, vous céderez à la sollicitation des Albertvillois pour accomplir un troisième mandat municipal, sous la municipalité d'Albert Gibello, de 1995 à 2001, toujours en charge du portefeuille de la culture. Vous assurerez la pérennisation de la vie culturelle qui se déploie dans « le Dôme », ainsi qu'ont pu le mesurer plusieurs membres de notre Académie ayant figuré parmi les orateurs des célèbres « *Conférences du jeudi* » initiées sous votre houlette.

On pourrait imaginer que, ce faisant, vous remplissez pleinement vos jours et vos nuits. IL n'en est rien, car à la vie publique et associative vous ajoutez l'autre « hobby » qui ne vous a jamais quitté. Je veux parler de la recherche historique, la vraie, celle que ne se borne pas à reproduire et compiler les écrits de chercheurs passés, mais celle qui vous voit vous immerger au sein des archives, à la quête de la pièce inédite. Qui d'entre nous ne vous a pas rencontré un jour, au détour de la salle de lecture de nos archives départementales qui constitue souvent le lieu de destination de vos vacances.

Vos multiples monographies et communications lors des congrès des sociétés savantes de Savoie et autres colloques historiques sont là pour en témoigner :

« *Les fortifications de Montailleir* », en 1980.

« *Un prieuré bénédictin de la Haute Combe de Savoie, en 1668 : le prieuré - cure de Saint Maurice de Montailleir* », en 1981.

« *Les alpages de la Haute Combe de Savoie* », en 1982.

« *Une voie commerciale entre Savoie et France : l'Isère. Aperçus sur sa navigation* », en 1984.

« *Une rivière et des hommes : Aperçus sur les gens de l'Isère aux XVIII^e et XIX^e siècles* », en 1987.

La même année : « *Entre médecine et République, un notable d'Albertville et de la Haute Combe de Savoie : le docteur Jules Armand (1851-1938)* ».

« *Haute Vallée du Chéran, Haute Combe de Savoie, un voisinage privilégié* » en 2004.

La même année, « *L'acheminement des mâts de Savoie pour la marine de France à Toulon, aux XVII^e et XVIII^e siècles* ».

« *Entre Piémont, Savoie et France, dynamisme entrepreneurial et réussite sociale des futainiers de Chieri à Chambéry et Lyon, dans la seconde moitié du XVI^e siècle* », en 2010.

« *François Louis Brachet (1825 - 1895), libraire « espagnol » à Paris et chanfre du patois d'Albertville et de l'identité savoyarde* », en 2012.

Cette énumération n'est qu'indicative et non exhaustive, tant s'en faut. C'est dire combien est réel en vous, ce virus pour la recherche historique que j'évoquais précédemment et dont vous venez de nous faire une brillante démonstration.

Vous avez, en effet, choisi pour votre discours de réception, un sujet d'histoire locale qui répare l'injuste méconnaissance du passé de l'Hôpital-sous-Conflans dont sa réunion avec la cité médiévale qui constitue sa ville haute, donna naissance, le 19 décembre 1835, à cette commune confluente de l'Arly et de l'Isère prenant le patronyme d'Albertville. Car le riche passé de Conflans, illustré notamment par la présence du Sénat de Savoie qui en fit son siège en 1814 et 1815, a occulté celui de la cité blottie à ses pieds dont on ne connaissait que cursivement les origines de sa dénomination d'Hôpital.

A travers votre investigation historique, riche de maintes références à des pièces d'archives rarement exploitées, vous nous avez tout d'abord invités à nous pencher sur le berceau de cet embryon de cité dont vous fixez à l'année

1219 la date de sa première mention dans un écrit, avant de faire rappel de l'accord de Moutiers du 31 août 1287 par lequel ont été, non point octroyées par le Comte de Savoie Amédée V, mais négociées les franchises fixant les droits et devoirs de ses habitants.

En échange de l'engagement du comte d'assurer la sécurité des 18 habitants de la nouvelle cité, notamment par l'institution d'un châtelain en charge de leur défense, sont énumérées diverses redevances mis à la charge de ceux-ci. A l'instar des obligations imposées aux habitants de Chambéry, dont les franchises ont été octroyées 55 ans auparavant, on y trouve *le toisé*, ancêtre de notre taxe foncière, *le leyde*, impôt sur les marchandises, denrées et bestiaux vendus sur les foires et marchés, ou encore *la chevauchée*, participation essentiellement fiscale au financement des expéditions militaires engagées par le suzerain. Vous avez rappelé que l'accord de Moutiers y ajoute le revenu de moulins exploités sur la rivière de l'Arly.

Mais l'essentiel de votre propos a visé à nous sensibiliser sur le rôle majeur joué par l'Ordre de l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem dont vous avez pédagogiquement retracé la genèse. Vous nous avez rappelé que « le membre » de l'Hôpital sous Conflans, dépendait de la Commanderie de Chambéry dont l'histoire demeure encore à écrire, à partir notamment des contributions de notre confrère Joannes Chetail publiées dans les années 1970, fruit de son exploration des archives de l'Ordre de Malte conservées aux archives départementales du Rhône dans lesquelles vous vous êtes également immergé.

On connaît, grâce à lui, la localisation de cette commanderie de Chambéry dont « le membre » de l'Hôpital sous Conflans était, en quelque sorte une des neuf antennes avancées. Elle se situait avec sa chapelle, au 14 de notre rue Saint Antoine, démolie lors du bombardement de 1944 et étendait ses possessions jusque dans le Bugey, sur le territoire des actuelles communes de Brens et Virignin.

Vous projetant dans les XVI^e et XVII^e siècles, vous nous avez fait revivre cette capitulation des chevaliers chassés de Rhodes par Soliman le Magnifique qui présidait alors aux destinées du sultanat ottoman.

Vous nous avez fait revivre leurs années d'errance, à bord de leurs cinquante navires, dans les grands ports de la Méditerranée parmi lesquels celui de Villefranche, alors possession du duc de Savoie, avant leur établissement à Malte qu'ils érigèrent en forteresse inexpugnable.

Avec vous, nous avons traversé ces siècles de rayonnement de l'Ordre dans toute l'Europe, l'heure où sa commanderie de Chambéry comptait maints représentants de grandes familles savoyardes, des Lucinges aux Viry en passant par les Menthon, les Loches et d'autres.

Car l'admission dans ce prestigieux Ordre de chevalerie, « le passage », comme vous l'avez rappelé, exigeait la production d'un certain nombre - disons plutôt un nombre certain - de quartiers de noblesse. S'y adjoignait le versement d'une redevance dont le montant, nous avez-vous dit, devait pour le moins, correspondre au coût d'une traversée de la *Mare Nostrum* vers la Terre Sainte.

C'est dire combien, à travers l'histoire de cette succursale des Chevaliers du Temple, implantée sur les bords de l'Arly, en ce XIII^e siècle moyenâgeux, vous avez opportunément jeté le projecteur sur la destinée assez inouïe de cet Ordre dont les actions humanitaires et caritatives sont relayées de nos jours par les diverses organisations non gouvernementales mobilisées, sur les cinq continents, dans la lutte contre la faim, les épidémies et le secours aux victimes des guerres militaires et civiles.

Cher Jean-Pierre Dubourgeat, notre Académie de Savoie, opportunément éclairée par l'abbé Marius Hudry, n'a pas tardé à reconnaître la qualité de vos contributions historiques et de votre engagement tant au service du rayonnement culturel de la Savoie que de la valorisation de son patrimoine matériel et immatériel. Dès 1980, elle vous a admis en son sein, en qualité de membre correspondant (vous n'aviez que 29 ans !), avant que vous n'en deveniez membre associé, en 2008.

Elle est infiniment heureuse de vous voir, ce jour, prendre possession d'un de ses fauteuils de membre titulaire. A travers votre personne, c'est la Tarentaise qui renforce sa présence en son sein, aux cotés de notre consœur Madame Lucienne Guillerme, présidente de l'Académie de la Val d'Isère, dont vous êtes un membre distingué.

Nul doute que vous vous attacherez à nous faire bénéficier des fruits de vos glanes d'histoire pour le plus grand profit de notre mémoire collective. Soyez donc le bienvenu parmi nous, en ces murs où va se célébrer en cette année 2016, le 600^e anniversaire du duché de Savoie, terre des racines et de la culture que nous partageons tous ensemble.

Jean-Olivier Viout

Discours de réception de M. Jean-Baptiste Bern

Salle des délibérations du Conseil départemental de la Savoie
20 mai 2016

L'invasion de Chambéry par les Voraces en 1848 et les justifications des principaux acteurs



Monsieur le Président,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames, Messieurs et chers amis,

Aurais-je pu imaginer en prenant ma retraite après 40 ans de carrière dans l'industrie, que je serai un jour membre titulaire de notre Académie ? Je suis extrêmement fier et honoré que l'on ait pensé à moi pour rejoindre ce cercle où tant de Savoyards illustres ont siégé. Je vous remercie très chaleureusement, Monsieur le Président et mes chers confrères, de la confiance que vous voulez bien m'accorder.

Je tiens également à remercier notre confrère Daniel Chaubet qui m'a introduit à l'Académie à mon arrivée en Savoie et encouragé à y faire ma première communication.

Mais mon propos aujourd'hui est de relater le célèbre épisode des Voraces. Le hasard faisant bien les choses, j'ai découvert récemment un dossier intitulé « Voraces » en triant des papiers de famille. Ce dossier est celui du sénateur François Milliet, comte de Saint Alban, dont ma famille est alliée à la sienne.

Famille Milliet de Saint Alban

Quelques mots, tout d'abord, sur les Milliet de Saint Alban qui n'ont aucune parenté avec les Milliet de Challes, d'Arvillard et de Faverges.

Un Antoine Milliet, de la noblesse de Franche-Comté, arrive en Savoie au milieu du XVII^e siècle pour servir Victor Amé I^{er}. Il obtient des Patentes de noblesse sarde en 1659. Son petit-fils, le général Joseph Milliet, est précepteur militaire du prince Charles-Emmanuel de Savoie Carignan, le père du Roi Charles-Albert. Il est créé comte de Saint-Alban en 1778, du nom du domaine qu'il a racheté. Le fils de Joseph, François, quitte Turin avec sa mère au décès de son père et s'installe à Chambéry et Saint-Alban-Laysse. En 1839, il est sénateur au Sénat de Savoie et entre au Conseil général de la ville de Chambéry. Etroitement mêlé à l'épisode des « Voraces », il rédige avec Léon Ménabréa, substitut de l'Avocat général à la Cour d'appel, la brochure « *Précis historique des faits qui ont précédé, accompagné et suivi l'Invasion de la ville de Chambéry dans la journée du 3 avril 1848* », brochure qui a été publiée par ordre du Conseil de la ville. Son dossier contient les manuscrits des deux rédacteurs, l'un complétant parfois l'autre, avec les pièces justificatives, soit copies, soit originales, et quelques pièces inédites.

Je vais évoquer tout d'abord les événements en m'appuyant sur deux autres sources : le Fonds Léon Ménabréa des Archives départementales qui comprend une relation des faits par ce dernier et de nombreux témoignages ; et le journal de Jean Baptiste Vernaz, avocat au Sénat de Savoie. N'aimant ni l'absolutisme, ni la République, Vernaz décrit les événements d'une plume alerte. Il porte un regard incisif sur les acteurs qu'il connaît tous et qu'il rencontre dans les artères et les cafés de la ville. Je présenterai ensuite les justifications des parties en cause avant de conclure.

Situation en France et à Chambéry en mars 1848

Quelle est la situation en mars 1848 ? A Paris, la seconde République a été proclamée le 24 février après l'abdication de Louis Philippe. Comme toujours en pareil cas, le désordre est partout et se propage dans toute la France et notamment à Lyon.

A Chambéry, le parti républicain se réunit au café Pache. Le meneur est un certain Lacoste. Il est secondé par les Parent père et fils (Nicolas), Duclos, Félix Genin négociant, Pallatin procureur, Dupasquier le marchand (à ne pas confondre avec le sénateur et futur Gouverneur de la Savoie), Blard, Gotteland, Crépine et Auguste Vernaz, avocats, etc. Ils sont peu nombreux mais très actifs et s'appuient sur des ouvriers qu'ils mobilisent à leur convenance. Lacoste a ses entrées chez le Gouverneur Olivieri qui est un homme charmant, mais indécis et influençable.

Début mars, on note les premiers troubles à Chambéry. Je cite Vernaz : *« Sur la place Saint Léger les ouvriers (...) ont fait une espèce d'émeute en chantant et criant d'une manière désordonnée. (...) On a fait sortir un escadron de cavalerie (...) Les soldats et les carabiniers ont été insultés et même poussés avec une audace incompréhensible (...) Malgré cela les troupes ne se sont portées à aucun acte hostile. »*. Vernaz conclut : *« Lacoste est toujours le Dictateur de Chambéry. Il a encore été appelé ce matin auprès du Gouverneur, qui lui a fait diverses promesses au moyen de quoi il a répondu de la tranquillité publique. On n'ose pas l'accuser parce qu'on le craint. »*.

Un autre évènement va troubler Chambéry, c'est le saccage de l'appartement de Claude-Melchior Raymond, le gérant du journal conservateur le *Courrier des Alpes*. Le 25 mars, Raymond relate la démarche de Savoyards de Paris qui ont été reçus par le Gouvernement provisoire français. Un certain docteur Buet proclame son admiration pour la Révolution. Lamartine répond que *« le Gouvernement provisoire croit recevoir l'hommage d'une partie même de la nation française... »*. Dans son commentaire, Raymond se moque de ces Messieurs qui ont quitté nos montagnes depuis si longtemps que nous ne les reconnaissons plus ! Il conclut : *« Si vous vous trouvez bien là bas avec la République, ... laissez nous donc tranquille chez nous où rien ne vous force à revenir »*. Mais le jour même de la parution du journal Raymond subit un charivari relaté par Vernaz : *« je désapprouve grandement ce qui s'est passé envers lui, car on a cassé les vitres, les volets, les fenêtres, et on a jeté plus de deux tombereaux de pierres dans sa maison. Ce ne sont pas, il paraît, les moteurs du charivari qui se sont portés à ces excès. Ce sont d'autres individus qui ont profité de cette circonstance »*.

pour exhaler leur haine personnelle. On accuse Parent fils d'avoir recruté pour cela dans Maché tout l'après-midi. ». A la suite du saccage de son appartement, Raymond est mis en sécurité à la campagne par des amis.

Mais que se passe-t-il à Lyon ? Une lettre du 30 mars d'un ami lyonnais à un avocat chambérien nous décrit l'anarchie qui règne dans la ville : *« Notre ville est dans la plus grande agitation ... Ce qu'il y a de plus triste en ce moment c'est l'insubordination d'une partie de la garnison qui s'est révoltée, les salles de police ont été brisées, des chefs ont été maltraités, ... à chaque pas l'on rencontre des bandes ... les uns sont armés de sabres, d'autres de baïonnettes, et au besoin de bûches de bois... beaucoup de maisons sont en faillite ... Il est parti ce matin environ 2000 Savoisiens qui rentrent chez vous pour faire de la propagande républicaine. Environ 20 000 hommes les ont accompagnés jusqu'aux portes, une bonne partie de la garde nationale, musique en tête suivait la marche. Cette démonstration ... avait pour but de pallier le mauvais effet qu'avait produit ces jours derniers la demande de renvoyer les étrangers. »*.

Pendant ce temps, la Savoie se vide de ses troupes suite à la guerre entamée par le royaume de Sardaigne contre l'Autriche. On rappelle également les carabiniers et même la majeure partie des douaniers. Il ne reste pour la défendre que la Garde nationale qui a été créée par le *Statut*. Mais ses officiers ne sont nommés que du 27 au 31 mars, elle a un armement déficient et ne sait pas s'en servir, n'ayant participé à aucun exercice. Le 29 et le 30 mars le bruit se répand à Chambéry qu'une bande de plusieurs milliers d'ouvriers renvoyés de Lyon se dirige vers la ville. L'agitation y est extrême.

Le vendredi 31 mars, une manifestation spontanée de soutien à la monarchie se déroule devant le château. Vernaz y était : *« On criait, on chantait à gorge déployée. J'étais moi-même un peu fou. On avait tellement été ballotté par les autorités qu'il y avait une jouissance à leur montrer que l'on avait plus de cœur qu'elle (...) il [le Gouverneur] parut et dans un moment d'enthousiasme il jura de mourir, s'il le fallait, au milieu de nous (...) Je suis allé au café Pache, où j'ai trouvé nos républicains déblatérant contre la démonstration qui venait de se faire, en disant que (...) c'était mettre la ville en danger, que l'on ne faisait qu'irriter sans but les gens qui arrivaient »*.

Le lendemain matin 1^o avril, le Gouverneur passe en revue la garde en présence du Conseil de ville. Les officiers disent que la garde est prête à défendre les biens et les personnes, mais que pour le reste, ils ne savent pas, ne connaissant pas leurs hommes. L'après-midi, le Gouverneur délègue son

autorité au Conseil et fait ses adieux à la ville. Il part en compagnie de l'Intendant-général et de la haute administration piémontaise.

Les 1^o et 2 avril, on voit arriver à Chambéry des populations de plusieurs communes avoisinantes prêtes à en découdre pour défendre la ville. Tout le pays est en émoi, le tocsin sonne jusqu'en Maurienne.

Deux tendances s'affrontent alors à Chambéry : la résistance ou la soumission. La résistance est incarnée notamment par Léon Ménabréa, le docteur Mollard, l'avocat Guillard, Chapperon ... Ménabréa propose de : « *battre le rappel ; réunir la garde, les pompiers et les chasseurs ; sonner le tocsin dans les campagnes environnantes ; faire appel aux hommes de bonne volonté ; se porter en masse jusqu'à une petite distance du Bourget où les ennemis étaient stationnés et là les forcer, (...) au besoin par les voies extrêmes, de renoncer à leur projet* ». A la demande de Ménabréa, Jules de Montbel, Président de la Cour d'appel, va défendre ce point de vue devant le Conseil de ville. Mais ce dernier ne l'écoute pas.

Une deuxième députation dirigée par François Milliet avait été envoyée le 2 avril au devant des Voraces. Elle évalue leur nombre à 1 800. Burnet, le chef de la colonne, dit qu'il a des correspondants dans la cité, qu'il exécute les ordres d'un Comité de Lyon, que leur but est de proclamer la République à Chambéry et de faire de même ensuite en Piémont pour combattre les Autrichiens et libérer les peuples. Il prétend aussi qu'une autre colonne de 7 000 Voraces les suit. A son retour, la députation rend compte de sa mission. Léon Ménabréa écrit : « *Enfin arriva M. le comte Milliet qui fit une peinture si effroyable des Voraces qu'il fut décidé qu'on ne se battrait pas.* »

L'Intendant-général et le Commandant de place qui étaient revenus et qui ont assisté au rapport de Milliet, repartent sur la route d'Aiguebelle et trouvent le Gouverneur à La Chavanne. Il a rassemblé 300 hommes. Mais au lieu de revenir à Chambéry, tout le monde prend la route d'Albertville.

Arrivée des Voraces

L'arrivée des Voraces du 3 avril au matin est décrite par Vernaz : « *les ouvriers débouchent par Maché. L'avant-garde est composée par la compagnie dite des Voraces de Lyon, conduite par Burne (...) Elle était assez bien armée, mais composée de gens ayant mauvaise tournure. Elle avait un drapeau portant compagnie des frères Voraces. Ensuite vient le corps de l'armée conduit par les pères et fils Guillaume. Il se compose d'un ramassis de gens de la dernière classe, et de toutes espèces, la moitié éreintée, déguenillée, au nombre de 1000 à 1200 (...) les chefs (...) se rendent à l'hôtel de ville. Le*

père Guillaume à cheval au milieu de la place se met à crier, Vive la République, son cri reste seul. Il en paraît déconcerté. Mais Peyssard monte et arbore le drapeau tricolore français en annonçant la République et toujours même silence de la part des habitants. Palatin est le seul qui se réunit de suite aux arrivants. Dupasquier le marchand et Soupiot tâchent en vain de faire des prosélytes (...) Mais on a vu de suite que cette farce ne pouvait pas durer, et les chefs ont dû comprendre qu'ils s'étaient fourvoyés. Cependant ils ont payé assez d'audace.

Tout le monde était indigné de voir comment on avait été trompé sur le genre et le nombre des prétendus républicains, (...) mais on pouvait prévoir qu'à la moindre rixe, ils seraient chargés. ».

Peyssard se présente au Conseil et déclare prendre possession de l'Hôtel de ville au nom de la République. Il va haranguer la petite foule qui est sur la place. Aux cris de *Vive la République !* la foule répond *Vive le Roi ! Vive la Savoie !* pendant que le drapeau de la Savoie continue de flotter sur la Fontaine de Lans. Peyssard, qui a été rejoint par de nombreux hommes armés, fait ensuite évacuer le Conseil de ville et se proclame *Maire provisoire*. Il constitue un *Comité provisoire* pour administrer la ville. On y retrouve nombre de républicains chambériens comme Pallatin, Dupasquier (le marchand), Gotteland, Genin, Parent père et fils, Crépine, Mollin, Duclos, Pricaz, Carret ... dont certain paraissent sur le balcon de l'Hôtel de ville avec Peyssard. Vernaz commente : « *Tous ces noms étaient vraiment ridicules, sauf quelques-uns que l'on avait parsemés comme de la muscade.* ». Parmi la muscade, se trouve Francisque du Bourget. Sous son influence, le Comité provisoire refuse de prendre part à la gestion politique et siège dans une autre salle que les chefs Voraces.

La journée du lundi 3 se termine alors qu'une grande partie de la population de Chambéry et des communes avoisinantes se mobilise. Maché verrouille son quartier pour empêcher les Voraces d'y pénétrer. Des Chambériens et des gardes nationaux se regroupent dans les allées de la place Saint-Léger prêts à en découdre. Mais la nuit est là et on décide sagement d'attendre le lendemain.

Le dénouement

Le mardi 4 avril à 6 h du matin, une altercation a lieu entre le capitaine des Voraces qui commande le poste de l'Hôtel de Ville et un groupe de Chambériens mené par le docteur Charles-Louis Mollard et Louis Exertier, négociant. Certains vont sonner le tocsin à la métropole, d'autres font battre le tambour. On va chercher des armes chez soi. Puis avec le docteur Mollard

en tête, on commence l'attaque des postes détenus par les Voraces. Les habitants de Maché s'en mêlent. Les postes tombent les uns après les autres. Peyssard est pris à l'Hôtel de ville. Les fusillades les plus actives ont lieu à la caserne et au Faubourg Montmélian. On arrête tous les chefs et leurs troupes qui sont enfermés dans le manège, l'église de Maché, les écuries de la caserne de cavalerie, le collège et la grenette et gardés par des gardes nationaux. Le tocsin s'étant répété dans les communes avoisinantes, les paysans arrêtent les fuyards et en tuent quelques-uns.

Le Conseil de ville reprend le pouvoir. Dans la soirée, le Gouverneur rentre en ville avec le 15^e régiment qui était venu à marches forcées. Plusieurs bataillons bivouaquent sous les Portiques.

Vernaz commente le rôle des autorités : *« cette république n'a duré que 21 heures. ... Un comité républicain (...) a su habilement par le moyen de Lacoste s'emparer du nouveau Gouverneur M. Olivieri qui paraît un militaire ; mais non un homme de tête. Lacoste s'est également emparé du nouvel Intendant, dont il sera toujours difficile de définir le rôle qu'il a joué dans cette affaire(...) »*.

L'« *incertitude était encore augmentée par les paroles et la conduite du Gouverneur. Sa proclamation en partant était un acte clair et précis qu'il nous abandonnait.* »

Vernaz rencontre aussi les prisonniers : *« En général ils paraissaient avoir été trompés, ils le disaient ouvertement(...) Ils s'attendaient à être reçus à bras ouverts. (...) Delaye, lieutenant de la garde, est venu lire aux prisonniers une proclamation du prince de Carignan, lieutenant général du royaume (...) Les prisonniers ont crié en foule « Vive le Roi », ensuite « Vive la garde nationale ». C'était à étouffer de rire. »*

Le seul haut fonctionnaire resté à Chambéry est le marquis de Faverges, conseiller d'intendance et savoyard. Il a interdit aussi bien à l'Intendant général qu'aux Voraces de s'emparer du trésor. A la fin des événements, il rend compte des faits au prince de Carignan dans un pli où il demande le remplacement du Gouverneur et de l'Intendant général. Le Gouverneur ayant intercepté ce pli, met aux arrêts le marquis de Faverges dès son retour à Chambéry, mesure qu'il révoque le lendemain sur le conseil de personnes avisées !

Bilan

Morts et blessés

Le bilan humain de l'opération a donné lieu à des chiffres contradictoires. Dans la plaquette éditée par le Mouvement Républicain à Lyon, il est indiqué « *La colonne comptait 1 200 hommes à son entrée à Chambéry, 950 ont été déposés dans les prisons, 35 environ sont parvenus à s'échapper, qui rendra compte du reste !* ». Ce qui laisse supposer qu'il y a eu 215 morts ou disparus parmi les Voraces, chiffre hautement fantaisiste comme on le verra plus loin.

Dans son journal du 4 avril, Jean Baptiste Vernaz évalue de 30 à 40 le nombre de morts du côté républicain sans citer ses sources.

Dans son ouvrage de 1896, Joseph Tardy parle d'une quinzaine de Voraces tués et de deux chambériens dont le célèbre milicien Alisan.

Dans son *Histoire de la Savoie* parue en 1900, André Perrin, qui avait 12 ans en 1848, parle de deux morts en ville, d'une dizaine de blessés et de quelques fugitifs tués dans les environs.

Louis Dimier parle de « *quelques uns tués par les paysans* ».

Plus près de nous, en 1976, Henri Ménabréa cite « *un Vorace tué à Chambéry, quelques-uns tués dans les villages alentour.* ». Robert Avezou cite le comte de Maugny qui parle du « *grand nombre de victimes* ».

La brochure du Conseil de ville présente le seul bilan appuyé sur des documents incontestables. En effet, Mgr Billiet le 21 avril et le syndic de Quincy le lendemain, écrivent aux curés de Bassens, Saint-Alban, La Ravoire, Barberaz et Bissy pour leur demander le nombre de morts recensés dans leur paroisse. Les curés répondent : deux morts à Saint-Alban, tous deux français ; à Bassens, un blessé grave du faubourg Montmélian et un mort ; à La Ravoire, un étranger mort, primitivement blessé à Barberaz et sépulturé aussitôt ; à Barberaz, rien sauf le blessé mort ensuite à La Ravoire ; à Bissy, on signale une femme noyée dans la Leysse, probablement étrangère aux ouvriers de Lyon. Le curé rajoute que « *les fuyards en grand nombre qui traversaient la paroisse se rendaient à discrétion sans faire aucune menace.* ».

Le Conseil de ville produit aussi un « *Extrait du grand registre des mouvements des Malades* » de l'Hôtel Dieu de Chambéry. Ce document

couvre la période du 3 au 10 avril. Il récapitule : 3 cadavres apportés ; 2 morts à l'hôpital ; 20 blessés sortis ; 4 blessés restants ; 2 fiévreux. Le bilan total est donc de 8 morts pour les assaillants si l'on compte la femme noyée. Des curés ont-ils caché à Mgr Billiet le nombre de morts dans leurs paroisses ? De nombreux morts ont-ils échappés à la connaissance des curés ? C'est peu vraisemblable. On doit, à mon avis, retenir le bilan du Conseil de ville qui s'appuie sur des documents dont les originaux sont dans le dossier de François Milliet et dont l'authenticité ne saurait être mise en doute.

On évalue ainsi pour les Voraces moins d'une dizaine de tués et une vingtaine de blessés, la plupart sans gravité.

Mais que deviennent nos républicains de Chambéry ?

Jean Baptiste Vernaz dresse non sans humour un « *Etat des républicains* » :

« Duclos s'est caché pendant quelque temps et a reparu.

Genin est parti.

Dupasquier se cache.

Pallatin paraît mais il est bien pâle.

Gotteland procureur de même.

Parent fils est parti dès vendredi passé sans qu'on l'ait revu.

Lacoste a été arrêté hier soir à Montmélian et traduit de suite aux grandes prisons où il est au secret. On dit qu'à Montmélian il a été livré et même menacé.

Blard a fait le malade. On ne le voit pas. »

Le 9 avril, Charles-Albert nomme un Savoyard Gouverneur de la Savoie, le Major-général comte Clément de Maugny. Le Gouverneur est rappelé et l'Intendant général sera destitué.

Justifications des parties impliquées dans les évènements

Après les évènements, le Conseil de ville émet la brochure justificative dont les auteurs sont François Milliet et Léon Ménabrèa qui ont collaboré pour la circonstance. On n'y retrouve pas les critiques que Léon Ménabrèa fait du comportement du Conseil de ville dans sa propre relation des évènements. Il fallait ménager les parties dans cette brochure qui a certainement eu l'aval du nouveau Gouverneur, le comte de Maugny.

Position du Conseil de ville

Le Conseil s'interroge tout d'abord sur les rumeurs qui se développaient à Chambéry avant les événements. Il cite plusieurs faits troublants : dans des opuscules et journaux piémontais soumis à la censure, la limite de l'Italie est les Alpes ; la police ne fait rien pour faire cesser les troubles et « *même pour arrêter les dévastations les plus graves de la propriété de ce citoyen honorable* » (il s'agit de Raymond) ; au moment où la cohorte se met en marche à Lyon, le gouvernement retire toutes ses troupes de Savoie ; le commissaire du gouvernement de Lyon, Arago, annonce l'envoi de troupes à la frontière ; plusieurs Savoisiens qui se présentent au consul sarde à Lyon pour faire viser leurs passeports se voient répondre « *le consulat sarde n'a plus à s'ingérer dans les affaires de la Savoie* » ; enfin des journaux de Lyon annoncent que la Savoie est cédée à la France contre une armée qui irait soutenir les Sardes contre les Autrichiens.

Le Conseil argumente ensuite sur son incapacité à organiser la résistance, les chefs de la garde nommés fin mars ne connaissant pas encore leurs subordonnés.

Après la défaite des envahisseurs, le Conseil rappelle qu'il a fait transporter les blessés à l'hôpital, qu'il a ravitaillé les prisonniers et leur a donné des sommes suffisantes pour qu'ils puissent rentrer chez eux. Il cite l'action de la Cour d'appel qui a relâché 837 individus du 7 au 13 avril, dont 205 français, ce qui démontre bien que l'expédition était encadrée par des étrangers.

Enfin, il conclut : « *Si la Savoie est restée sans forces disponibles contre l'agression qui la menaçait, à qui la faute ? Si le Conseil a vu s'implanter dans le public l'idée d'un abandon du pays par notre gouvernement (...) est-ce le Conseil de ville qui a fourni matière à de semblables inductions ? Comment taxerait-on de pusillanimité la prudence du Conseil ne disposant que de quelques centaines de citoyens de ville imparfaitement armés, quand un général connu pour sa bravoure et son expérience (il s'agit du Gouverneur) (...) aurait hésité le 2 avril à affronter les chances du combat, à la tête de troupes régulières qu'auraient aidé de nombreux volontaires ?* ».

On note aussi, que loin de blâmer le Comité provisoire convoqué par Peyssard, le Conseil loue sa conduite. Il ne dit mot des républicains de Chambéry compromis dans l'affaire, estimant sans doute qu'il est préférable de ne pas raviver les tensions.

Dans son manuscrit, François Milliet charge les autorités et loue le comportement de l'administration municipale : « *M. le Gouverneur, M. l'Intendant général baron Sappa, M. le commandant de place chevalier Fontana, M. le commissaire des guerres, M. le directeur des douanes chevalier Danieri ont quitté (...) malgré les plus vives instances de l'administration [de la ville] les postes que S. M. Charles Albert notre auguste souverain avait confiés à leur loyauté et à leur courage ; privé de tout gouvernement, la population aurait été livrée à l'anarchie sans l'attitude calme et énergique de l'administration municipale.* ». Ce passage est rayé et n'a pas été repris dans la brochure ; pour le nouveau Gouverneur et pour Turin, il n'est pas question de mettre les autorités ouvertement en accusation.

La parution de la brochure du Conseil a évidemment poussé les autres parties à se justifier. Il s'agit du Gouverneur Olivieri, de l'Intendant Sappa et des républicains.

Le Gouverneur et l'Intendant

Dans le dossier de François Milliet, un petit manuscrit écrit de sa main est intitulé « *Mémoire justificatif attribué à M. le chevalier A. Olivieri Gouverneur de la Savoie en mars et avril 1848* ». A ma connaissance, il n'a jamais été publié.

Une brochure dont l'auteur est l'Intendant général lui-même paraît aussi à Turin. Il présente sa défense. Il écrit également le 7 mai un courrier à l'intention de Léon Ménabréa.

Dans son argumentation, le Gouverneur charge le Conseil de ville et justifie son départ par l'absence de moyens de défense à sa disposition.

Du Conseil, il dit : « *le Conseil municipal n'avait pas pour lui la popularité (...) Dès lors (...) il n'aurait pu prendre avec succès l'initiative d'aucune mesure* ». Il l'accuse ensuite d'avoir caressé l'idée d'établir un Gouvernement provisoire : « *[le] 30 mars (...) M. de Quincy accompagné d'un membre du Conseil, se présenta au Gouverneur (...) ces deux personnages prévinrent le Gouverneur que le cas pourrait se présenter où pour éviter la proclamation de la République française à Chambéry par des bandes d'ouvriers, il serait prudent d'établir dans la ville un Gouvernement provisoire sauf à revenir après (...) à la Monarchie constitutionnelle. Cette proposition (...) indigna le Gouverneur qui répondit au syndic « Si j'avais encore des troupes à ma disposition, c'est à l'Esseillon que vous recevriez ma*

réponse, mais MM (...) un semblable projet ne peut être conseillé que par les ennemis du Roi. ». Nous devons à la vérité de déclarer ici que M. de Quincy n'a jamais paru faible dans ses sentiments de fidélité et de dévouement au trône. Aussi ne prétendons-nous diriger aucune accusation contre lui. ».

Il justifie ensuite son départ par le fait qu'il n'avait aucune troupe à sa disposition et qu'il valait mieux qu'il reste maître de ses actions pour organiser la résistance. Il admet toutefois que sa proclamation « *rédigée à la hâte (...) et inspirée seulement par le vif regret qu'il éprouvait en quittant les habitants de Chambéry (...) a pu faire comme on l'a prétendu depuis une fâcheuse impression sur le public* ».

La brochure en italien de l'Intendant Sappa m'a été aimablement traduite par notre confrère Paul Dupraz que je remercie. Elle note tout d'abord que la manière dont les événements ont été relatés a blessé l'honneur des fonctionnaires mis en cause. Elle se félicite de ce que le Gouvernement ait renoncé à organiser une enquête sur les événements et prétend rétablir la vérité des faits.

L'Intendant prend ensuite sa propre défense en niant les propos ambigus qu'on lui a prêtés sur l'avenir de la Savoie dans le Royaume et en affirmant qu'il n'était pas averti de la menace qui planait sur l'avocat Raymond.

Comme le Gouverneur, il accuse le Conseil de ville d'avoir caressé l'idée de proclamer la République en Savoie avant l'arrivée des envahisseurs pour éviter une réunion à la France.

Il confirme ensuite que le Gouverneur situé à Aiguebelle préféra attendre des troupes suffisantes pour revenir à Chambéry malgré la sollicitation qui lui avait été faite par le baron de Villette et le comte Raoul Costa de Beauregard.

Enfin, tout en justifiant la conduite du Gouverneur, l'Intendant général rappelle que son rôle n'était que subalterne : « *Dans cette circonstance le devoir de l'Intendant général était de s'associer activement et sincèrement, comme il le fit, au comportement du Gouverneur, de coopérer avec lui, en somme de se conformer à la situation que la Loi et les instructions ministérielles ... lui ont réservé, sans en revendiquer une autre, comme certains le prétendraient.* ».

Les républicains

La brochure des républicains éditée à Lyon s'intitule « *Appréciation des principes qui ont dirigé et des faits qui ont accompagné le Mouvement Républicain des volontaires savoyards aux mois de mars et d'avril 1848* ». Elle est l'œuvre de Reveyron, un des chefs envahisseurs. Elle prétend aussi corriger celle du Conseil de ville.

Elle commence par un plaidoyer en faveur du rattachement de la Savoie à la France. Quoi de plus naturel pour les ouvriers savoyards privés de travail à Lyon que de « *se former en légion, rentrer en Savoie, y provoquer, au nom de la liberté, au nom des intérêts généraux du pays, sa réunion territoriale à la France, son centre naturel* » ? Suit un long plaidoyer sur les raisons qui doivent détacher la Savoie du Piémont. Puis la brochure rejette toute responsabilité des autorités lyonnaises sur le départ de la colonne savoyarde, ce qui est contraire à la réalité des faits.

Relatant la première députation du Conseil de ville auprès de la colonne des Voraces, un des membres de la députation aurait déclaré en aparté « *Marchez, ne craignez rien, ils ont peur* ». Le nom n'est pas cité ; mais on peut supposer qu'il s'agit de Blard, républicain engagé, qui aurait joué un double jeu.

La brochure rend compte également de l'entrevue entre la deuxième députation du Conseil de ville et les Voraces. Le comte Milliet de Saint Alban se transforme curieusement en comte de Wars et elle prétend que « *au moment de se séparer, les membres de la députation et les chefs de l'expédition fraternisèrent en s'embrassant* ». Ce qui est peu vraisemblable.

Les événements de la journée du 4 avril sont relatés avec une vigueur et une emphase qui se démarquent des autres récits : « *dès le matin (...) des agents provocateurs, pour la plupart des valets en livrée, se répandirent dans les rues pour exciter le peuple (...) le tocsin sonne. La métropole donne le signal à toutes les églises : concert étrange, s'il n'était le signal d'une vaste conspiration (...) au sortir de la ville, ils [les Voraces], ne tardèrent pas à tomber entre les mains des paysans (...) conduits par des prêtres qui les encourageaient en criant « Tuez, point de quartier aux brigands ; ceux qui en tueront gagneront des indulgences. » ... Il est impossible (...) de rendre la férocité, la lâcheté, la rapacité du paysan. Lorsqu'ils rencontrent des fuyards, (...) ils leur crient (...) qu'il ne leur sera fait aucun mal, et quand ils les ont en leur pouvoir ils les massacrent sans pitié et s'emparent aussitôt de leurs dépouilles (...) Enfin, on sait qu'au moment où le tocsin a sonné, la porte de l'Evêché a livré passage à des bandes de paysans qui avaient passé la nuit au*

milieu du vin et qui, à la voix d'un prêtre, allaient racheter leurs pêchés dans le sang de leurs frères. ».

La brochure finit en s'en prenant à la Providence que le Conseil de ville a remerciée, à la noblesse et à la religion catholique dans son ensemble : *« La Providence ! toujours la Providence ! oui la Providence du mensonge et de la calomnie, de l'astuce et de la séduction : la Providence du prêtre qui glorifie les pauvres d'esprit pour se jouer de l'ignorance et de la naïveté : la Providence du noble qui glorifie l'esclavage pour faire son profit de la bassesse et de la dégradation (...) Triomphez donc, nobles et prêtres, tout l'honneur de la victoire est à vous... Gloire à Dieu dans ces cloches qui sonnent indifféremment la mort de ceux dont elles ont chanté l'entrée à la vie. Gloire à Dieu dans le meurtre, gloire à Dieu dans le sang, le sang qu'un Dieu n'a pu racheter dans tout son sang. Gloire à Dieu enfin dans la tombe où l'on a cru ensevelir une idée immortelle avec des cadavres. ».*

Comme on le voit, la prose républicaine ne fait pas dans la nuance. Retenons le commentaire de Tardy qui écrit dans son histoire de Savoie : *« Les Voraces furent poursuivis terriblement par les paysans, se souvenant avec plus d'horreur encore que les citoyens des excès de la Révolution ; ils en tuèrent quelques uns, trois à Saint-Alban, un à La Ravoire, deux au Bocage et un à Bassens ; mais les journaux rouges de Lyon essayèrent de venger la débandade de leurs amis en inventant un Saint Barthélémy savoyarde. ».*

Conclusion : place de la Savoie dans le royaume de Piémont Sardaigne

Mais il est temps de conclure. Que retenir de ces événements ?

La Savoie a fait l'objet d'une intense désinformation de la part des républicains avec la complicité de certains milieux piémontais. Jean Baptiste Vernaz le dit fort bien : *« Il faut (...) savoir que les meneurs avaient résolu d'agir par intimidation. À cet effet ils ont fait circuler les bruits les plus absurdes sur la force et le courage des ouvriers arrivant ... de Lyon. D'un autre côté l'hésitation du gouvernement et le langage des journaux piémontais faisait réellement soupçonner que la Savoie était cédée à la France par un traité secret, et que l'expédition des ouvriers n'était qu'une mesure concertée par les gouvernements pour amener la population à demander elle-même la réunion à la France. ».*

Ensuite, les républicains lyonnais et chambériens se sont trompés réciproquement [toujours Vernaz] : *« Le comité [républicain] de Chambéry a trompé les Lyonnais sur l'esprit de notre ville et des habitants de la Savoie,*

qui en l'état ne veulent pas être réunis à la France, à un pays qui se convulsionne sans qu'on puisse prévoir le terme de la crise. Les agents lyonnais ont de leur côté trompé le comité de Chambéry sur l'état et la force de l'expédition qu'ils amenaient. En sorte qu'arrivés à Chambéry, ils se sont respectivement abandonnés, et on a vu de nos républicains aller même au feu le mardi. »

De son côté, comme en 1792 lors de l'invasion française par l'armée révolutionnaire, le gouvernement piémontais abandonne la Savoie en retirant toutes ses troupes. Cette pratique semble si naturelle que le Gouverneur ne s'en offusque pas. Pire, quand le danger est là, il se retire avec son administration et donne ses pouvoirs au Conseil de ville dont le rôle n'est pas d'organiser la résistance. Pendant ce temps, la Brigade de Savoie se bat contre les Autrichiens pour une unité italienne qui ne concerne en rien la Savoie, comme le dira plus tard et si bien son commandant, le général Charles de Menthon d'Aviernoz.

Venons-en au Conseil de ville. Désorienté par la propagande républicaine et démoralisé par le départ des troupes, il fait preuve d'une indécision et d'une mollesse extrême. Il est avéré qu'il a caressé cette idée folle de proclamer une république à Chambéry afin de mettre les envahisseurs devant le fait accompli. Dans sa proclamation du 31 mars, il écrit en effet : *« Si jamais les évènements devaient amener notre séparation des Etats dont nous faisons aujourd'hui partie, il n'appartiendrait qu'aux Savoisiens réunis de prononcer sur leur sort (...) L'avenir des peuples ne peut plus dépendre que d'eux-mêmes. »*. Enfin, renonçant à utiliser la garde nationale, le Conseil abandonne toute résistance malgré la pression de nombreux citoyens. Il est vrai que les forces supposées des envahisseurs pouvaient faire craindre qu'ils ne mettent la ville à feu et à sang.

Quant aux citoyens, honneur à eux ! Derrière quelques meneurs comme Mollard, Guillard, Exertier, le négociant Thiollier, Amédée Greyfié de Bellecombe, Léon Ménabréa, on a vu se rassembler des ouvriers du faubourg Montmélian, de Maché, comme le jardinier Joseph Veillet qui fut le premier à s'avancer devant le poste du château, des bourgeois, des nobles comme Tancrede du Noyer de Lescheraine qui secourut un Vorace blessé après avoir reçu une balle dans le bras droit, des gardes nationaux comme le lieutenant Louis Dupasquier qui reprit l'Hôtel de ville, Alisan qui fut tué au Faubourg Montmélian, et enfin les paysans des communes limitrophes, tout ceci dans un élan de résistance patriotique rarement vu en Savoie.

Bien entendu, après les évènements, un torrent de louanges et de félicitations se déverse de Turin sur Chambéry. Le Roi nomme un Gouverneur savoyard, le comte de Maugny. Mais il n'est question ni d'enquête, ni de porter des accusations contre des autorités qui ont pourtant failli à leur devoir. Puis tout redevient comme avant ; les hauts postes de l'administration reviennent aux Piémontais ; les commandants de place chargés du maintien de l'ordre et leurs officiers se comportent de façon souvent odieuse vis-à-vis de la bourgeoisie et des classes populaires ; la Savoie estime être écrasée d'impôts et payer pour une unité italienne qui ne la concerne pas. Si l'on y ajoute quelques années plus tard la politique antireligieuse de Cavour, il est tout naturel que les savoyards aient choisi le rattachement à la France à une majorité écrasante quand cette dernière s'est présentée à elle de façon plus attirante qu'en 1848.

Jean Baptiste Bern

Réception de M. Jean-Baptiste Bern

Réponse de M. Jean-Louis Darcel

Bibliothécaire de l'Académie

Monsieur,

Dans le premier tome des *Mémoires de la Société Académique de Savoie*, dénomination de notre académie lors de sa fondation en 1820, Georges-Marie-Raymond, l'un des quatre membres fondateurs de l'institution - l'un de vos ancêtres -, qui en fut le premier secrétaire perpétuel de 1820 à 1839, précise que la finalité de nos travaux est le progrès des connaissances dans les différents domaines des savoirs au service de l'intérêt général, et celui particulier des habitants du duché de Savoie, « vers tout ce qui se rapporte à l'utilité locale et immédiate du pays » (p. 13). D'où la place occupée d'emblée par l'agriculture « mise au

premier rang », l'amélioration des techniques en vue de meilleurs rendements, dans le prolongement de l'éphémère « Société d'agriculture » fondée dans le dernier tiers du XVIII^e siècle par le marquis Alexis Costa de Beauregard.

A côté de l'Histoire qui occupe la plus large place, suit l'agriculture, bien avant l'industrie qui vous a occupé tout au long de votre vie professionnelle, qui, elle, deviendra un sujet d'étude régulier dans le dernier tiers du XIX^e siècle.

Depuis les origines de l'Académie, chaque nouveau membre titulaire a eu à cœur dans son discours de viser cet objectif dans le contenu de la leçon inaugurale qu'il donne devant ses nouveaux confrères sur le sujet qu'il a choisi de traiter. Or, le paradoxe, car il y a ici paradoxe, c'est que les *Mémoires* de l'Académie ne commencent à publier le discours de réception et sa réponse qu'après 1860, et par intermittence, soit une quarantaine d'années après la fondation de l'institution par le roi Charles-Félix. En effet, pour la période allant de 1820 à 1860, seuls 22 discours font l'objet d'une publication intégrale, et ce sous la rubrique « éloquence ». Et, jusqu'à une date récente, les discours de réception et la réponse ne faisaient pas l'objet systématiquement d'une publication ; ainsi, pour s'en tenir à des célébrités, les discours d'Henry Bordeaux (1910), de Daniel-Rops (1951), de Louis Armand (1971) n'existent dans nos archives qu'à l'état de manuscrit, avec ou sans réponse.

Nombre de discours se sont perdus... C'était laisser entendre que le discours de réception n'était qu'un exercice académique de pure forme, relevant d'un aimable exercice d'éloquence « fleurie » dépourvu d'exigence scientifique réservée, elle, aux communications.

Depuis quelques décennies, cette pratique fâcheuse - où la détresse des finances peut expliquer de telles lacunes - a été corrigée par une publication, en bonne place, dans les *Mémoires*. Car, chaque nouveau membre y met le meilleur de son savoir dans la question qu'il traite, le meilleur de lui-même en tout cas, sur la forme comme sur le fond, avec de l'inédit s'il en a la possibilité. La publication est un aiguillon pour viser l'excellence.

C'est votre cas, Monsieur, dans le discours que vous venez de prononcer devant la nombreuse et brillante assistance réunie dans le salon du Comte Rouge, siège du Conseil départemental de la Savoie qui nous accueille en ce jour, et en présence de vos enfants, Raphaëlle et Olivier, de votre petite fille Clémence qui sont à vos côtés et que j'ai plaisir à saluer au nom de l'Académie.

En prenant pour sujet « l'expédition des Voraces », euphémisme employé par les historiens de la période, peut-être pour éviter le mot propre « d'invasion insurrectionnelle » d'un pays étranger en temps de paix, vous retracez un épisode tragique, trouble, encore mal élucidé, qui a laissé des traces profondes dans la population chambérienne, plus encore peut-être dans l'Avant-Pays comme dans l'ensemble de la Cluse de Chambéry. Vous apportez du neuf, en présentant des témoignages en partie inédits de contemporains de l'événement, trouvés dans vos papiers de famille, particulièrement ceux du sénateur François Milliet, comte de Saint-Alban, auquel vous êtes apparenté. Je suis convaincu du fait que ce que vous apportez ici, que nous lirons demain sur notre site en ligne et, en 2017, dans la prochaine édition de nos *Mémoires*, donnera de la matière aux futurs historiens pour réévaluer peut-être, pour étayer en tout cas les analyses de cet épisode dans l'Europe troublée du milieu du XIXe siècle. Ils vous en seront reconnaissants et vous aurez œuvré utilement pour notre connaissance de ces quelques journées insurrectionnelles chambériennes, dans une Savoie de la Restauration sarde jusqu'alors préservée de troubles graves.

Il est avéré qu'au milieu du XIXe siècle, environ 100 000 Savoyards émigraient majoritairement en France, y vivaient paisiblement et faisaient vivre leur famille restée au pays : ces chiffres donnés par Destigny ont été repris par Paul Guichonnet : « Lyon venant après Paris comme deuxième pôle de l'exode » (SSHA n°29, p. 13), où « les arts du luxe les attirent ». Ils pratiquaient une sorte de police pour punir ou éliminer en interne les fauteurs de troubles préjudiciables à bonne renommée de la communauté. Je le redis : le *quasi* silence sur cette affaire est assez troublant... Il n'est pas banal, en effet, de voir débouler dans un pays en paix avec son grand voisin, une colonne de 1 500 hommes, ouvriers savoyards venus de Lyon pour la plupart, mis au chômage du fait de la crise économique qui frappait alors la France, avec une volonté insurrectionnelle manifeste sous la houlette d'agitateurs notoires, vraisemblablement manipulés, téléguidés sans doute, bénéficiant de complicités externes et internes pour occuper la capitale du duché, pour suspendre le fonctionnement normal des institutions pendant quelques jours, du 3 au 5 avril 1848. Le choc émotionnel fut profond et encore aujourd'hui mal évalué, comme si les historiens de la période se réfugiaient dans l'euphémisme, voire dans le déni, pour éviter d'explorer cette « grande peur du péril rouge » qui semble bien avoir été vécue par de larges couches de la population de Chambéry, et en profondeur par la Savoie catholique et rurale. Mais, il ne m'appartient pas d'aller au-delà de ma connaissance des correspondances de l'époque, du moins celles dont j'ai eu connaissance.

Avant de vous présenter personnellement à vos confrères et à l'assistance, je voudrais rappeler un fait qui m'impressionne, moi particulièrement qui ne suis qu'une « pièce rapportée » intégrée à la Savoie par mes centres d'intérêt et divers engagements, c'est qu'en vous recevant au nom de l'Académie ce sont les éphémérides de la Savoie, comme de notre Académie qu'il m'est donné de décliner. Non seulement la famille dont vous êtes issu est attestée en Savoie au moins depuis le XVIII^e siècle, mais celles auxquelles vous êtes apparenté ont joué un rôle marquant dans l'ancien duché comme dans l'histoire de l'Académie de Savoie, à commencer par l'un de ses fondateurs : Georges-Marie Raymond, premier Secrétaire Perpétuel, dont vous descendez en ligne directe.

Vous avez des liens avec les familles Arminjon, Burnier, l'historien du Sénat de Savoie, Dénarié, Perrin, le docteur Caffè jusqu'au docteur Pierre Truchet, le président de l'Académie qui m'a reçu en 1994. Outre l'alliance avec le comte de Saint-Alban déjà évoquée, je relève celle avec le général Gabet qui joua un rôle signalé lors de la Restauration sarde. Je terminerai ce chapitre en évoquant la résidence que vous occupez qui fut celle de Charles Dupasquier, gouverneur-régent de la province de Savoie lors de l'annexion en 1860. Votre épouse, Claire, en était la descendante : je dois, hélas, évoquer son nom au passé. Comme on sait, le gouverneur Dupasquier fut l'organisateur du plébiscite aux côtés du sénateur Laity. Vous êtes le détenteur de ses papiers, dont vous nous avez présenté quelques pièces originales lors de communications remarquables en 2010- 2011.

Sans jouer sur les mots, avant d'être reçu parmi nous, vous étiez déjà des nôtres. C'est dire si votre admission allait de soi.

Mais vous êtes ici, Monsieur, avant tout grâce à vos mérites. Vous êtes un ingénieur et docteur-ès-sciences: vous êtes à votre place dans une Académie où les sciences sont premières nommées. Grâce aux loisirs de votre retraite vous allez vous pencher, prochainement m'avez-vous dit, sur une page de l'histoire de la Savoie contemporaine en scientifique, en adoptant les approches, les méthodes, les problématiques qui sont celles de la rationalité appliquée à l'histoire. C'est prometteur, mais j'anticipe sur un projet que vous mûrissez qui s'impose à vous comme un devoir moral, et dont j'aurai à reparler.

Il est temps maintenant d'aborder la partie la plus délicate de la « Réponse ». Faire le *curriculum vitae* du récipiendaire impose de la délicatesse, et à l'égard de l'intéressé qui a passé l'âge d'être cité en exemple et à l'égard de l'assistance qui s'en passe volontiers : l'intrusion dans l'intimité, la complaisance, le narcissisme par personne interposée sont

détestables, encore plus à l'heure où il est de bon ton médiatique de ne rien cacher...

Je remarque, par ailleurs, que les réponses aux discours au cours du XIXe siècle sont très allusives sur ce plan. Il faut toutefois rappeler que les académiciens nos devanciers étaient majoritairement chambériens et membres de familles qui se connaissaient toutes, et souvent se fréquentaient. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où les apports extérieurs à l'ancienne capitale du duché sont majoritaires.

Je donnerai les informations qui permettent à vos confrères de mieux connaître votre parcours de vie, de repérer les expériences croisées ou partagées, d'évaluer les centres d'intérêt qui pourront enrichir les tâches et travaux que nous aurons à mener ensemble, cher Jean-Baptiste Bern. Car, entrer à l'Académie n'est pas une sinécure : vous le savez, sans jouer sur les mots, le jour où vous avez dit « oui » !

Vous êtes né le 31 mai 1944 à Chambéry et vous avez fait toutes vos études secondaires au collège Saint-François jusqu'au baccalauréat de mathématiques. Filière scientifique certes, mais avec un goût marqué pour l'histoire et la belle littérature classique, grâce à un ecclésiastique, professeur de français, qui savait éveiller ses élèves au beau et à cette mémoire du temps long qu'est l'histoire. Si vous avez une carrière d'historien rentrée, vous allez pouvoir la réaliser à nos côtés, dans cette seconde chance de la vie qu'est la retraite. Vous avez comme projet d'écrire un livre consacré aux Dupasquier en partant de vos archives et de larges inédits. Il sera beaucoup question de Charles Dupasquier, le Gouverneur Régent déjà évoqué, mais également de personnages moins recommandables, comme cet Antoine Dupasquier, un arrière-petit cousin, notaire royal avant 1792, l'un des « terroristes » de 1793, l'un des obligés d'Antoine Albitte, l'envoyé en mission du Comité de salut public, responsable, comme on sait, de l'arasement de près de 800 clochers dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc (dont celui de Saint-Jean de Maurienne, le plus haut de Savoie, en 1794), du dégradant « serment d'Albitte » imposé aux prêtres constitutionnels, de persécutions visant les royalistes et les prêtres réfractaires etc. Il fut l'un des tortionnaires des prisons de Chambéry sous la Terreur et acheteur de biens nationaux à bon compte, repenté sous l'Empire, rentré en grâce sous la Restauration sarde : recyclage assez cynique qui est de tout temps comme de tout pays... La raison d'état impose souvent l'amnésie...ou le pardon des offenses. Cette saga familiale nous promet bien des réflexions douces-amères.

Le Bac en poche, vous avez suivi la voie scientifique, loin de Paris, de ses prestiges...et de ses mirages. Après trois années de classe

préparatoire aux Grandes Ecoles au lycée Montaigne de Bordeaux, vous intégrez l'Institut National Polytechnique de Grenoble en 1965 d'où vous sortez en 1971 avec le double titre d'ingénieur et de docteur-ingénieur dans une discipline pionnière, l'informatique industrielle qui associe la recherche appliquée et l'ingénierie. Profil idéal pour faire une brillante carrière dans les techniques de pointe au sein de groupes d'excellence de l'industrie française.

Marié en 1970, vous effectuez votre service militaire à Grenoble, dans l'état-major du bataillon de chasseurs alpins. Deux enfants naîtront de votre union et vous avez aujourd'hui deux petits enfants avec une grande maison pour les accueillir en été.

De 1973 à 2009 vous avez été amené à travailler dans bien des secteurs industriels, de la pétrochimie à la chimie fine en passant par le nucléaire, toujours dans de grands groupes où vous vous êtes élevé jusqu'aux hautes responsabilités de direction et de présidence. Interpénétration des savoirs et des techniques où les industries de Défense nationale interagissent avec la pharmacie et la production de nouveaux vaccins qui vous ont emmené jusqu'en Chine pour enrayer l'encéphalite japonaise ! C'est dire si les missions et séjours prolongés à l'étranger ont occupé une place importante dans votre vie active, où vous avez été l'ambassadeur des techniques de pointe et du savoir-faire français.

Avec la retraite, vous avez retrouvé et vos racines et l'histoire de vos racines. Vous avez accepté des charges, parfois ingrates, qui ne vous paraissent point indignes de vos fonctions passées : ce choix est à saluer, pour être assez rare. Mais le précepte évangélique du service d'autrui doit se traduire pour vous dans la vie de tous les jours : votre engagement mérite le respect. Vous êtes vice-président de la « Société des Amis du Vieux Chambéry », dont j'ai plaisir à saluer la présidente, Mme Michèle Chappuis : vous avez pris en main la comptabilité, la numérisation et les publications. Vous êtes archiviste-adjoint de l'archevêché de Chambéry, et correspondant du « Dauphiné-Libéré » pour votre commune de Jacob. Vous avez participé à la numérisation des livres rares de notre Académie. Enfin, rejoignant plusieurs de vos ancêtres qui furent membres des ordres dynastiques de la Maison de Savoie, vous avez été élevé au grade de chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare. J'ai été votre parrain dans ces deux circonstances : je vous remercie d'un choix qui m'honore. Soyez, cher Jean-Baptiste Bern, le bienvenu parmi nous.

Jean-Louis Darcel

Discours de réception de M. Jean Baud

Salon d'honneur de l'hôtel de ville de Chambéry
23 septembre 2016

L'Enseignement professionnel en Savoie. Histoire et perspective



Monsieur le Président,
Monsieur le Maire,
Chers consœurs, chers confrères,
Mesdames, Messieurs et chers amis.

Je suis très honoré d'être appelé à rejoindre cette honorable assemblée qu'est l'Académie de Savoie où nombre de Savoyards illustres ont siégé. Je vous remercie chaleureusement Monsieur le Président et chers confrères de la confiance que vous voulez bien m'accorder.

J'ai en ce moment une pensée particulièrement reconnaissante pour notre confrère le professeur Rebecq, malheureusement disparu, qui m'a introduit en 2009 au sein de l'Académie où j'ai pu siéger jusqu'à ce jour en qualité de membre associé et pour mon parrain Daniel Chaubet retenu par la maladie avec lequel j'ai pu développer ces derniers mois une relation aussi agréable qu'instructive.

Le système de formation professionnelle que nous connaissons aujourd'hui représente 50% d'une classe d'âge. Il comprend l'Enseignement technique assuré par le réseau des lycées techniques et des lycées professionnels pour 40% et l'Apprentissage assuré par celui des CFA (Centres de Formation d'Apprentis) pour 10 %. S'il aura fallu, comme on va le voir, un peu plus de deux siècles émaillés de nombreuses difficultés pour en arriver là, il n'en restera pas là pour autant, son lien étroit avec le monde de la production et de la technologie le condamne en effet à une constante évolution.

Après l'énumération des principales étapes ou faits marquants qui ont jalonné sa difficile élaboration et tout en portant une attention particulière au fait savoyard, je m'attacherai à souligner les difficultés qui ont émaillé et finalement considérablement freiné son évolution. Il me reviendra alors, à partir de ma connaissance de l'apprentissage du travail en entreprise mais aussi du professorat et de la direction des enseignements technologiques et professionnels du lycée Monge de Chambéry, de terminer mon propos par quelques considérations que cette double culture m'a permis d'acquérir (je pourrais même parler de triple culture compte tenu de la fonction élective que j'ai eu le plaisir d'assurer, dans ces murs, en qualité d'adjoint au maire chargé du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Au moyen âge et sous l'ancien régime en France comme en Savoie l'apprentissage était assuré par les corporations. Il consistait pour l'essentiel à permettre l'acquisition de gestes, de tours de mains. Les besoins des maîtres compagnons des différents corps de métiers se limitant alors à des productions bien connues, relativement stabilisées et surtout mises en œuvre ou consommées dans le proche environnement du lieu de production .

C'est au XVI siècle que nos voisins les Italiens, les Lombards, les Toscans, les Vénitiens mais aussi les Allemands furent les premiers à créer des écoles pour l'apprentissage de la comptabilité et des langues où étaient admis des élèves venant de France.

A partir du XVIII siècle la création des premières manufactures génère en France un besoin de main d'œuvre tant civil que militaire. Les premières écoles d'enseignement professionnel sont alors fondées :

- par les communes : Rouen (1746), Reims (1751), Marseille (1753), Lille (1755), Lyon (1756), Amiens (1758) ;

- par des Ordres religieux : l'Ecole de Commerce des Frères des Ecoles chrétiennes à Marseille (1728) ;

- par l'Etat : l'Ecole des Ponts et Chaussées pour assurer la création du réseau des routes royales (1747), l'Ecole des Mines de Paris (1783), l'Ecole d'hydrographie (1791), l'Ecole d'artillerie et de Génie(1794), l'Ecole Centrale des Travaux Publics (future Ecole Polytechnique) suite à la fermeture des écoles d'ingénieurs au début de la Révolution « pour esprit aristocratique » (1794), le Conservatoire des Arts et Métiers sur le modèle d'expériences antérieures comme le cabinet de machines de Vaucanson « *chargé d'assurer (selon les initiateurs) la conservation de tout ce qui a trait aux arts et métiers et à la propagande en faveur des arts mécaniques* » (1794).

- De 1815 à 1879 les initiatives locales publiques (communes, départements) ou privées (sociétés savantes ou industrielles, associations de secours mutuels, chefs d'entreprises, ordres religieux) se font plus nombreuses. L'Etat se contente de fixer le cadre réglementaire et législatif, de distribuer des subventions et de gérer ses grands établissements.

Dès 1819, des cours publics et gratuits pour ouvriers sont ouverts au conservatoire des Arts et Métiers,

réorganisé pour devenir une haute école d'application des connaissances scientifiques au commerce et à l'industrie. Trois cours y sont créés dont celui du baron Dupin. Les négociants Brotard et Legret créent l'Ecole de Commerce de Paris sur le modèle de l'école Polytechnique. Adressée à la bourgeoisie, compte tenu de son coût d'études élevé, elle évoluera en Ecole Pratique Supérieure de Commerce et d'Industrie en 1905.

L'école des mines de Saint Etienne en 1816 est créée suite à la création en 1802 par l'Empire de deux écoles pratiques des mines à Geslautern (Sarre) et à Pesey (département du Mont Blanc).

En effet à Pesey, (à présent Peisey-Nancroix), fait étonnant, dans une Savoie réveillée pour un temps, que cette initiative qui va constituer la toute première formation professionnelle et pas des moindres. Initiative bien française cependant !

Arrêtons-nous un instant avec ce témoignage extrait du bulletin de l'association des anciens élèves de l'Ecole des mines de Paris qui relate qu'en 1932 le comte de Saint-Pierre, de la Société des Acéries d'Ugine, administrateur délégué de la Société des Mines de la Plagne, propriétaire du bâtiment ayant servi de logement aux directeurs, professeurs et élèves de l'Ecole des mines du Mont-Blanc de 1802 à 1814, accueille à Peisey une délégation d'anciens élèves de l'Ecole des mines de Paris.

Voici quelques extraits de la Conférence qu'il leur a faite : « *Les richesses minérales de la Savoie, occupée depuis 1792, ayant attiré l'attention des « Conseils de la République », l'Ecole Pratique des Mines de Peisey fut créée par un arrêté consulaire en date du 23 pluviôse an X (12 février 1802).*

Un acte du 19 brumaire an II (1794) avait déclaré ces mines propriété nationale en suite de l'émigration de ses propriétaires, c'est-à-dire des membres de la Société Savoyarde, présidée par le Marquis de Cordon, Baron de la Tour.

Si l'importance du gisement, dont nous dirons quelques mots plus loin, justifiait la création de cette Ecole Pratique, la situation de la mine présentait d'énormes inconvénients. La rigueur du climat et l'abondance des chutes de neige pendant un hiver d'au moins cinq mois, résultant de son altitude élevée (1.573 mètres au-dessus du niveau de la mer), la difficulté des communications assurées par un simple chemin muletier depuis la vallée de l'Isère, ne permirent pas d'établir sur place le siège de l'enseignement technique qui fut fixé à Moûtiers, dans les bâtiments nationalisés de l'ancien séminaire. ... « L'école était organisée sur le papier. Quand on voulut la faire fonctionner réellement on s'aperçut de l'impossibilité absolue d'installer matériellement élèves et professeurs sur les pentes neigeuses de Peisey, inhabitables une partie de l'année, et loin de tout chemin carrossable, sans bâtiment pour recevoir le personnel.

Il fallait l'étrange légèreté avec laquelle paraît avoir été rendu l'arrêté consulaire de février 1802 pour qu'on ne se fût pas rendu compte tout de suite d'une pareille situation. On y remédia en affectant à l'école, par arrêté consulaire du 27 nivôse an XI, les bâtiments du séminaire de Moutiers, transformés à cette époque en manutention militaire.

On y établit un vaste laboratoire, une bibliothèque et un cabinet de minéralogie. Les élèves n'allaient à Peisey que pour se former à la pratique en mettant eux-mêmes la main à l'œuvre. En outre, pendant la belle saison, ils faisaient, avec leurs professeurs, des excursions dans les montagnes (Grillet. Dictionnaire historique et statistique. Article Peisey. Volume III, page 175).

En 1814, le retour de la Tarentaise à la couronne de Sardaigne, amène la disparition de l'Ecole de Peisey.

Nous lisons dans le remarquable ouvrage de M. Chesneau que, pendant les Cent Jours, M. Beaunier, directeur de l'Ecole de Geislautern, demandait instamment au Conseil des Mines qu'on lui envoie « la collection

de minéralogie, les instruments de physique et le mobilier de l'Ecole du Mont-Blanc. Les événements n'ayant pas permis de lui donner satisfaction, l'Ecole des Mines Sarde, dont le règlement fut promulgué par lettres patentes de Charles-Félix, en date du 18 octobre 1822, bénéficia de toutes ces collections, instruments, matériel, etc.

Cette Ecole, établie dans les locaux occupés pendant onze années par l'Ecole Française (et qui sont actuellement l'Hôpital de Moûtiers, dans la rue de l'Ecole des Mines), fut ouverte solennellement le premier janvier 1825.

Lors de la cessation de cette école, toutes ses collections furent transportées à Turin, place San-Carlo, au dépôt du ministère de l'Intérieur, puis à l'Institut Technique, pour former des séries propres à l'enseignement. »

Suite à l'expérience du baron Dupin à Paris et des cours industriels de la société des arts et lettres et sciences de Metz, mais aussi sentant les prémices d'une crise de l'apprentissage qui sera à son paroxysme en 1830, le Ministre de l'Intérieur dont dépendait alors l'éducation provoqua l'ouverture de cours pour ouvriers dans tous les départements (la Savoie n'étant pas alors concernée on en verra plus loin les conséquences). Quelques réalisations, Nancy (1826), La Rochelle (1828). Circulaire peu suivie.

Quelques autres faits marquants viendront ponctuer cette période : la création de l'école des Arts et Manufacture en 1828 par le juriste Alphonse Lavallée, le chimiste Jean-Baptiste Dumas et le géomètre Théodore Olivier pour constituer une alternative à l'école polytechnique et former des ingénieurs pour l'industrie privée. Elle sera nationalisée en 1857.

En 1833, la loi Guizot sur l'enseignement primaire. Ce texte prévoyait aussi l'ouverture dans les chefs-lieux de départements et les villes de plus de 6 000 habitants d'une Ecole Primaire Supérieure pour les enfants se destinant au commerce et à l'industrie.

Quoique ces écoles ne délivrent pas de véritable enseignement professionnel, leur création obligea les communes à prendre position sur cet enseignement en développant notamment une culture différente de celle des humanités classiques.

En 1841, avec le développement des manufactures textiles, les patrons mulhousiens prirent l'initiative de proposer une loi qui sera votée le 22 mars de cette même année et qui prévoyait l'interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans et la fréquentation obligatoire d'une école primaire

pour les enfants âgés de moins de 12 ans. Son application sera difficile, une nouvelle loi la remplacera en 1873.

Et enfin en 1848 première initiative savoyarde, l'ouverture de l'Ecole Royale d'Horlogerie de Cluses. Arrêtons-nous y un peu.

L'initiative de la municipalité de Cluses, après le terrible incendie du 13 au 14 juillet 1844, en faveur de la création d'une Ecole d'horlogerie est sans conteste à la fois la plus importante et la plus précoce de celles prises en Savoie dans ce domaine. Sous son impulsion est fondée l'Ecole Royale d'Horlogerie de Cluses par décret royal du 31 mars 1848 signé par Charles Albert, roi de Piémont Sardaigne.

Le but recherché de l'Ecole est de perfectionner le travail des horlogers, de leur apprendre la fabrication complète de la montre et de retrouver une indépendance face à Genève. Firmin Guy syndic de la ville désirait un établissement « *qui se place d'emblée à la tête du progrès en matière d'horlogerie* », il sollicite Achille Hubert Benoit, alors directeur de la manufacture d'horlogerie de Versailles. Celui-ci est nommé directeur de l'école le 28 octobre 1848. La qualité de l'enseignement prodigué aux élèves procure à l'Ecole dès les premières années une notoriété internationale. Elle sera la pépinière d'excellents horlogers et plus tard de remarquables décolleteurs. L'Ecole changera de nomination à plusieurs reprises. Devenue impériale en 1863 puis nationale en 1871, elle devient Lycée Technique d'Etat en 1960. Aujourd'hui, c'est le lycée Charles Poncet dont la section horlogerie a fermé en 1989.

Selon Henri Baud, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Thonon, membre de notre Académie, on dénombrait déjà à Cluses en 1789, 1100 à 1200 ouvriers occupés à faire, je le cite, « *tant des mouvements simples qu'à répétition* ». Il y avait aussi des « *finisseurs, repasseurs, doreurs, graveurs, plusieurs faiseurs de ressorts, outils et autres* ». Aussi le contexte économique et plus précisément industriel était dans cette partie de la Savoie bien différent de ce qu'il était à Chambéry.

On ne faisait pas dans la dentelle, ici à proximité de la Suisse ! Depuis longtemps, sous l'influence de ce pays, laborieux autant qu'industriel et sous la puissante impulsion de Benoit qui fit de l'Ecole un élément déterminant dans la « fièvre horlogère » qui gagna bientôt tout le Faucigny. C'est l'époque de l'ouvrier ou de l'artisan-paysan que Perrin décrit avec pittoresque : « *les horlogers venaient offrir les produits de leur fabrication sur le marché de Cluses, en même temps que leurs légumes et les vendaient à la*

criée. On voyait sur la place, dans le même panier, des œufs ou des poires à coté de mouvements d'horlogerie attendant des acquéreurs et supputant, d'un lundi à l'autre, les fluctuations des cours ».

La grève tragique de 1904 (trois morts) relatée dans un long épisode du roman d'Aragon, « les cloches de Bâle » qui rassembla 400 horlogers et gendarmes auxquels viendront s'adjoindre les dragons est un évènement qui aura en ce début de siècle un énorme retentissement, non seulement dans la région mais dans toute la France (« l'Humanité » ouvre une souscription, Aristide Briand viendra plaider la cause des ouvriers inculpés qui seront tous acquittés). Cet évènement nous montre la différence du contexte économique d'alors entre ces deux parties de la Savoie, différence que laissent encore subsister de nos jours quelques spécificités marquantes de la haute Savoie. La vallée de l'Arve n'était-elle pas dans un temps pas si éloigné (années 1980) la plus grande concentration mondiale de machines-outils ? Et que dire de la spécialité de la foire de La Roche sur Foron qui reste dans le domaine de la machine-outil l'une des plus importantes expositions d'Europe.

La seconde moitié du XVIII^e siècle, sous la pression des évènements, la défaite de 1870 imputée en partie au manque de préparation de la France mais aussi le passage de la vapeur à l'électricité, sera prolifique.

Citons quelques réalisations marquantes : en 1850, M. Pigier crée son Ecole. Elle sera suivie, à l'initiative de son fils, en 1910, de 4 filières en province, pour connaître une grande expansion en 1919.

La Loi de 1851 sur le contrat d'apprentissage : chargée de remédier à la crise de l'apprentissage, elle devait rendre le contrat d'apprentissage obligatoire mais il pouvait être simplement oral, d'où une application insuffisante.

Après la défaite de 1871, la permanence de « la crise de l'apprentissage » alimente enfin un débat passionné au sujet d'une loi organique sur l'enseignement technique qui ne sera votée qu'en 1919 ! Un premier réseau d'écoles techniques est alors créé et cela de 1880 à 1918 dont les écoles nouvelles de l'apprentissage ainsi qu'un nouveau type d'écoles, les ENP et les Ecoles Professionnelles de la ville de Paris. (ENP de Vierzon et de Voiron en 1881 qui seront transformées en lycées techniques d'état en 1960 comme 28 autres). Suivra l'année suivante la création des Ecoles Pratiques de Commerce et d'Industrie (EPCI), par évolution des Ecoles Primaires Supérieures du Commerce et de l'Industrie (loi Guizot), chargées de former selon les initiateurs, « des employés des commerces et des ouvriers aptes à être immédiatement utilisables ». De 12 en 1892 elles seront 122 en

1941. En 1902 sera créée l'Association Française de Défense de l'Enseignement Technique (AFDET).

Ce n'est qu'en 1909 qu'une création savoyarde voit le jour. Il s'agit des cours Abrioud à Chambéry. Enfin pourrait-on dire la Savoie, belle endormie, se réveille !

On a vu à propos de la création de l'école royale d'horlogerie combien le nord de la Savoie était en avance sur le sud et ce dès la fin du XVIII siècle. Tout au long du siècle suivant cet écart se creuse à tel point que le département de la Savoie, française de fraîche date, présente encore un tableau peu reluisant. Qu'on en juge : *« L'introduction de fabriques dans un pays de fainéants tel que la Savoie, n'y peut être établie que par des gens d'esprit, de grande intelligence, laborieux et de grand crédit »* note le Lyonnais Morel en 1701 cité par notre éminent confrère le professeur Palluel-Guillard dans l'histoire des communes de Savoie.

Cette stigmatisation de la Savoie nous donne quelques idées de l'état de son « profil économique » à l'heure où la France allait s'éveiller aux lumières !

A la fin du XVIII siècle Chambéry se dote bien de quelques entreprises, de dentelles, de draperies, de moulinage de la soie, de tanneries (toujours selon Palluel) mais on est loin des chiffres de Lyon, Grenoble, Genève.

Quant à la Révolution il valait mieux ne rien en attendre, du moins dans ce domaine car comme il le dit encore : *« La révolution ne facilita point l'industrie et le commerce de Chambéry. La guerre arrête les échanges. Lyon détruit et dévasté d'un côté, Turin en pleine crise de l'autre, la route de la soie était bien compromise. Les nobles avaient fui ou avaient bien d'autres choses à faire ; quant aux bourgeois ils se lancèrent plutôt à corps perdu dans la spéculation sur les biens nationaux (ce qui correspondait à leur atavisme foncier traditionnel) dans les fournitures alimentaires aux troupes de passage, à moins qu'ils fussent tentés par les nouvelles administrations qui comblaient leur formation juridique et paperassière. Une nouvelle fois les élites locales refusaient l'orientation capitaliste pour satisfaire leurs penchants, ancestraux.*

Il faudra attendre le siècle suivant du Premier Empire à 1860 pour voir Chambéry prendre une direction nette et presque décisive vers l'industrie ».

Si quelques entreprises du textile ou de la peausserie subsistent, voire même se développent nous voyons apparaître de nouvelles productions (papier peint, savon, bougies, chapeaux de paille, ganterie, fonderie de cuivre, carrières, ciment, bière, vermouth...)

Ajoutons que si en 1787, 9 % de la population active étaient formés de travailleurs industriels, le pourcentage s'élevait à 12% en 1830 et à 18 % en 1858 soit 1300 personnes sans compter les artisans et les patrons.

C'est donc dans ce contexte qu'en octobre 1909 un charpentier, Louis Abrioud, ouvre un cours d'apprentissage professionnel dans les sous-sols de l'école Waldeck Rousseau.

Laissons parler André Gervason ancien proviseur du lycée Louis Armand, auteur d'une conférence consacrée à Louis Abrioud : « *Le premier nom de l'école a été école de charpente et d'escaliers ; il y a suivant les jours entre 6 et 8 élèves ; ces cours sont des cours du soir pour apprentis qui travaillent le jour ; il donne 80 cours la première année ; c'est un succès ; en 1910 on déménage dans les locaux de l'ancien séminaire (galeries Lafayette), trois ans après on est dans les locaux de l'ancien hôpital de la rue Saint François (maison des associations actuelle, mais en plus petit), en 1914 les cours sont interrompus par la guerre...* »

Alors que les cours connaissent un évident succès, Louis Abrioud décède en 1919. Une plaquette, conservée aux archives départementales, imprimée le 11 juin 1921 sous la signature de M. Martinet le nouveau directeur des cours lui rend un bel hommage.

En voici quelques extraits : « *De tous les problèmes d'ordre social et démocratique dont la solution a été le plus utilement recherchée dans ces dernières années, on peut certainement placer celui de l'organisation rationnelle de l'enseignement technique. Cet enseignement qui a fait l'objet de toute la sollicitude des Pouvoirs Publics vient d'être tout récemment adapté aux exigences et aux nécessités de l'heure présente pour tout ce qui se rapporte à la préparation aux Carrières industrielles ... notre plaquette consistera ici à exposer ce qui, depuis longtemps déjà, a été fait dans notre ville pour développer le goût de l'apprentissage professionnel alors que, de partout on constatait l'étendue du malaise créé par une crise aiguë de cet apprentissage dans toutes les branches de l'industrie.*

En effet, alors que partout sévissait à l'état aigu une crise qui privait nos petites industries d'ouvriers ayant une connaissance pratique de leur profession et qu'il était à craindre que les belles facultés d'assimilation facile

de l'ouvrier français à tout genre de travaux dans des conditions de goût et d'aptitude qui faisaient l'admiration de l'Etranger ne viennent à disparaître peu à peu. Un homme animé de sentiments profondément démocratiques et désirant que la classe ouvrière laborieuse put se ressaisir pour, comme au temps du compagnonnage, former de véritables ouvriers ayant conscience de leur profession et la pratiquant en toute connaissance, un homme, disons-nous, a arboré dans notre ville de Chambéry le drapeau de la rénovation de l'enseignement vraiment pratique adapté aux connaissances théoriques que pouvait posséder à ce moment le petit novice d'une profession encore mal définie pour lui parce que ne la connaissant pas.

Idée géniale, pleine d'un noble désintéressement, d'un de nos compatriotes Monsieur Louis Abrioud, ancien entrepreneur et maître charpentier à Chambéry, de sa propre initiative et malgré qu'il ne trouva peut-être pas toujours toutes les bonnes volontés qui auraient dû l'appuyer dans cette circonstance fonda et créa tout d'abord l'Ecole Pratique de Charpente et d'Escalier qui devait plus tard constituer l'école actuelle ».

Entre temps, les cours ont rencontré de nombreuses difficultés. La guerre ayant mobilisé les professeurs, ils ont dû tant bien que mal adopter un régime de survie. La disparition de leur cheville ouvrière aggrave la situation mais le pire est à venir ! En effet la municipalité Veyrat tout acquise à ces cours qui sont devenus une véritable institution et qu'ils n'ont cessé d'encourager se voit quasiment sommée par le préfet, lui-même instamment sollicité par les représentants du ministère de l'ET nouvellement créé à la faveur de la loi organique sur l'ET récemment votée (1919), de créer à Chambéry une EPCI (*Ecole Pratique Industrielle et Commerciale dont l'institution on l'a vu remonte à 1892*). Des écoles de ce type se créent un peu partout en France sous la pression de demandes émanant d'une industrie en pleine croissance.

La municipalité d'Ernest Veyrat avait décidé le 8 novembre 1912 de créer l'EPCI de Chambéry et pour cela d'élever le long de la Leysse selon les plans de l'architecte Bertin un bâtiment de deux niveaux s'articulant en équerre avec l'ancien hôpital de Saint François désaffecté. La guerre allait en retarder la réalisation et ce n'est qu'en 1922 que l'Ecole Pratique du Commerce et de l'Industrie pourra ouvrir fusionnant avec l'Ecole primaire Supérieure et accueillant dans ses ateliers les Cours Abrioud.

Une proximité qui finalement n'a sans doute pas du faciliter les relations ! L'EPCI sous la direction d'un jeune et zélé directeur, M. Vesoul, connaît un rapide succès qui n'est pas sans provoquer chez les nombreux

partisans des cours certains reproches. M. Vesoul est accusé d'hégémonie et la municipalité toujours très attachée aux cours qui sont devenus quasiment municipaux est obligée d'arbitrer un conflit qui ne cesse de s'envenimer. Le 18 février 1927, les ateliers de l'école pratique (nouvelle appellation des cours) brûlent, soulevant une grande effervescence dans la ville avec mobilisation par voie d'affiches et police et journalistes sur les dents !

Mais peu à peu tout rentre dans l'ordre et l'EPCI qui a pris le nom d'École Professionnelle en 1925 (très vite nommée la PROF par les élèves) accueille près de 300 élèves dont une cinquantaine d'internes, répartis en cinq sections : une préparatoire, une générale, une commerciale, une industrielle et une section préparant aux concours d'entrée aux écoles d'Arts et Métiers, des ponts et chaussées ainsi qu'à l'Institut d'Electrotechnique de Grenoble. En 1942, elle prendra le nom de Collège Moderne et Technique ; en 1960 celui de Lycée Technique Nationalisé et sera transférée en 1962 sous la municipalité Dumas avenue du Colombier sur des terrains achetés par la ville à la famille de Boigne pour devenir l'actuel Lycée Monge.

Revenons à la chronologie : en 1919, paraît une loi qui fera date, la Loi Astier. Son article premier stipule que : L'enseignement technique, industriel et commercial a pour objet, sous préjudice d'un complément d'enseignement général, l'étude théorique et pratique, des sciences et des arts ou métiers en vue de l'industrie et du commerce.

Cet enseignement tel que défini sera rattaché en 1920 au Ministère de l'Enseignement Public qui deviendra par la suite le Ministère de l'éducation. Jusqu'en 1931, on assiste alors au développement des écoles de type ENP, EPCI, Ecole des métiers et cours professionnels, pour répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée.

Les premiers cours professionnels obligatoires, clause majeure de la Loi Astier, sont créés dans toute la France (effort essentiellement consenti par les Pouvoirs Publics). Dès 1923, 85 départements et 315 communes ont créé de tels cours. 45% sont municipaux, 20% sont le fait de groupements patronaux, 20% d'associations, 10% de syndicats, 5% d'Industriels. Chambéry en 1922 suit le mouvement, on l'a vu, en ouvrant l'École Pratique du Commerce et de l'Industrie.

C'est alors, de 1925 à 1960, toujours sous la pression des guerres (14/18 et 39/45) et de l'industrie, un enchaînement continu d'initiatives qui aboutiront au système actuel. Citons notamment la création de la Taxe d'Apprentissage, celle des Chambres de Métiers (en Allemagne dès 1898...), des Brevets professionnels et de la Loi sur le contrat d'apprentissage.

En 1937 avec la Loi Jean Zay, c'est la première tentative d'imposer une « Ecole unique » pour tous qui conduit à un enseignement secondaire unifié avec 3 filières dont une technique, non sanctionnée par un Bac, à la différence des filières classiques et modernes. Dans cette même année, la loi Walter-Paclin confie l'organisation de l'apprentissage aux chambres des métiers, on assiste alors à la création d'ateliers-écoles au sein des entreprises pour lutter contre le chômage.

A la Libération, l'enseignement technique est réorganisé : on envisage la séparation progressive entre un enseignement professionnel et un enseignement technologique.

C'est de 1938 à 1958 que furent mis en place l'orientation professionnelle, la Promotion du Travail, les centres d'apprentissage, les ENNA (Ecole Normale Nationale pour l'Apprentissage) destinées à la formation, non pas des maîtres d'apprentissage mais des professeurs de l'Enseignement Technique, le Bac Mathématiques et Technique, les ENSI où la voie universitaire rejoint celle des grandes écoles.

La Quatrième République est considérée comme l'âge d'or de l'Enseignement Technique.

De 1959 à 1979 toute une série d'initiatives sont prises pour conduire à l'intégration de la formation technique dans un système éducatif cohérent.

Entre 1963 et 1966, Christian Foucher complète le système éducatif par une réforme d'envergure. L'enseignement technique long est sanctionné par un Bac de technicien.

Les BTS sont créés en 1962, les IUT en 1966. Ces diplômes offrent une prolongation d'études aux élèves du cycle secondaire technique comme le feront par la suite les classes préparatoires aux Grandes Ecoles.

Une relance de la voie de l'apprentissage est esquissée et des solutions en faveur des élèves en difficulté sont mises en place au moment où la réforme Haby achève la construction du système éducatif et valorise un enseignement « technologique » définitivement intégré dans le second cycle.

Je me suis borné à ne citer que quelques éléments mais, en fait, la liste des événements qui ont jalonné la laborieuse élaboration de la formation professionnelle en France et, bien sûr, en Savoie (même si ce n'est pour la

Savoie qu'à partir de 1860 que les choses ont vraiment commencé) est fort longue et ce en dépit du rôle indéniable d'entraînement qu'a été celui du monde de l'économie et plus particulièrement celui de l'industrie. Aussi peut-on dire qu'à l'inverse de ses illustres prédécesseurs, les enseignements primaires et secondaires, l'enseignement professionnel n'est pas né d'un grand principe fondateur et unitaire exprimé dans un solide cadre législatif. Il est au contraire l'aboutissement d'un amalgame progressif d'établissements au départ très hétérogènes qui ne se sont que très tardivement unifiés, au moment, on l'a vu, de la réforme scolaire de 1960.

Pour reprendre la formule de Vincent Troger dans son « Histoire de l'Enseignement Technique », sans Napoléon ni Jules Ferry, l'enseignement technique est en quelque sorte né de père inconnu.

En fait, une question a profondément marqué la longue histoire de la formation professionnelle, c'est celle de l'importance qu'il fallait donner à la formation générale. Entre le souci d'efficacité économique et le désir de faire œuvre d'instruction le cœur de l'Etat a longuement balancé, comme si l'alliance des deux projets était décidément inconciliable.

De fait il faut reconnaître que le problème n'était pas facile et si il est en partie résolu aujourd'hui du fait de l'importance sans cesse croissante que prend la technologie dans notre société la question de la hiérarchie entre savoir technique et culture générale continue à alimenter moult discussions pour ne pas dire querelles ! Prendre parti pour l'une ou l'autre revenait inévitablement à cautionner ou non le sentiment d'une supériorité morale et intellectuelle de la culture générale sur les savoirs professionnels !

Ce qui faisait dire à H. Luc, en 1937, présentant sans doute cette importance croissante de la technologie : « *Si tous les enfants intelligents font des études qui n'ont point un caractère pratique, il n'y aura pour une vie pratique que ceux dont on aura dit qu'ils étaient inaptes à faire des études prolongées* ».

Partant de là, je vais esquisser quelques réflexions souhaitant qu'elles permettent d'entrevoir certaines perspectives d'évolution du système actuel de formation professionnelle.

De prime abord il apparaît évident que la France n'a pas su exploiter le gisement de créativité que constitue sa jeunesse. A trop donner d'importance aux considérations théoriques sur la finalité de la formation et à trop vouloir l'institutionnaliser, centralisme oblige, elle est passée à côté des multiples opportunités qu'aurait permis une administration au plus près du

terrain et donc mieux à même de répondre aux exigences sans cesse renouvelées de la société.

Une plus grande autonomie conférée aux divers établissements permettrait de fertiliser ce gisement.

Cela est d'autant plus urgent, compte tenu du « mondialisme » exacerbé que nous connaissons, de libérer les initiatives. Déjà se prennent de toutes parts, y compris en France, des initiatives, souvent d'origine anglo-saxonnes, telles les MOOC (Massive Online Open Course : cours en ligne ouverts et massifs) les fablab, (Fabrication Laboratory : mise à disposition de toutes sortes d'outils pour la conception et la réalisation d'objets). Initiatives qui sont autant de manifestations d'une créativité prometteuse que d'une mise en cause des habitudes et des institutions.

Il est alors facile d'imaginer ce qu'une large part d'autonomie donnée aux établissements pourrait apporter à l'optimisation de tout le système formatif français. Des « Start-up » dans l'école, des élèves créateurs de produits, d'entreprises, des entrepreneurs dans les conseils d'administration, des établissements libérés sous l'impulsion de maîtres plus libres et de professionnels coopératifs, tous fers de lance du développement local !

La question, « Enseignement Technique ou Apprentissage » se poserait elle encore ?

En un mot, pour l'ancien apprenti que je suis, qui a tiré le plus grand bénéfice de son apprentissage et qui en garde un excellent souvenir, je dirais que cette belle faculté de l'Apprentissage qu'est la proximité de l'élève ou de l'étudiant avec la « réalité économique » peut et doit se communiquer à l'ensemble du système de formation professionnelle sous condition de l'évolution de celui-ci. Alors, par un jeu incessant rapprochant enseignement technique et apprentissage il sera possible de permettre l'expression optimale d'un système de formation professionnelle enfin à la hauteur des enjeux internationaux.

Anticipant sur cette nécessaire évolution, le Lycée Monge, par les initiatives nombreuses qu'il a prises, a montré combien la formation professionnelle pouvait participer à ce développement culturel si nécessaire et prendre une part importante à l'essor économique local.

Qu'on en juge : il s'est particulièrement investi dans la relation Ecole/Entreprise et cela a conduit à des réalisations spectaculaires, par exemple la construction de plusieurs passerelles, dont celle bien connue de Chanaz sur le canal de Saviere, des créations industrielles avec prise de

brevets, par exemple le procédé de couverture de la patinoire de Chambéry, la pratique régulière de séminaires mettant en relation représentants d'entreprises et étudiants, la réalisation d'expositions réunissant les stands de nombreuses entreprises (plus de 100) mais aussi la création en 1984 des deux premières Formations Complémentaires d'Initiative Locale à Bac + 3 dont l'une, la formation PROTO (particulièrement originale) est devenue depuis 1991 l'Institut de Développement des Produits Industriels (IDPI) de l'Université de Savoie Mont Blanc.

Et enfin, résultat en quelque sorte de cette dynamique dont la presse tant locale que nationale, notamment « le Monde », se sont largement fait l'écho, l'inscription dans la loi sur l'innovation et la recherche de 1999 de plusieurs articles donnant aux professeurs des lycées techniques et des IUT la possibilité d'entreprendre, au sein de leur établissement, des actions de recherche appliquée. Cela suite à l'invitation faite au chef des travaux de participer à la préparation de cette loi par le directeur du Ministère de la Recherche et de la Technologie.

Deux mots sur cette formation PROTO, initiative de Monge et véritable concentré d'innovations.

Nous sommes en 1984. La Savoie entame une réflexion suivie sur son développement économique. Cela sous l'impulsion d'un Conseil Général bien décidé à s'engager dans cette voie et d'une Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) qui ne veut pas être en reste. Cela aussi à la faveur d'une opportunité foncière très intéressante, l'abandon d'une centaine d'hectares principalement sur la commune du Bourget du Lac par le ministère des Armées (ancienne base d'aviation du Bourget du Lac).

Le Lycée Monge est déjà bien impliqué par ses nombreuses relations avec les entreprises. (Le chef des travaux est membre conseiller de la CCI. Il est aussi membre fondateur et administrateur du CRITT (Comité Régional pour l'innovation et le Transfert de Technologie) qui vient d'être créé. Très au fait de l'état majoritairement « sous-traitant » des entreprises qu'il côtoie, il décide de créer une formation « Prototype » dans le but d'aider ces entreprises à évoluer vers un statut mieux à même de les aider à se développer et donc à créer des emplois. Celui d'une entreprise « majeure » car douée de la capacité de vendre sa propre production. Il utilise alors une possibilité, fort rarement utilisée à l'époque, œuvre de concepteurs avisés, celle qu'offrent les Formations Complémentaires d'Initiative Locale (FCIL) qui, comme l'intitulé l'indique, donnent aux établissements de l'Enseignement Technique la possibilité, sous certaines conditions, d'adapter leur palette de formations aux besoins locaux.

Cette formation est très novatrice :

- son objectif premier n'est pas la formation des étudiants mais un service aux entreprises ;
- elle sera installée non pas au sein d'un site scolaire mais au milieu d'entreprises sur la technopole de la Savoie ;
- elle devra en grande partie s'autofinancer ;
- c'est une formation sans professeurs car sans cours mais non pas sans enseignement.

Son mode de fonctionnement interpelle, paradoxalement, c'est à souligner, d'avantage les entrepreneurs que l'administration qui fait preuve à cette occasion d'une certaine audace.

Dès juin 1986, une affiche est adressée à tous les Lycées techniques et IUT de France. Elle aboutira à la réception de 400 dossiers de candidatures. Or l'effectif est limité à 18 étudiants. La sélection se fait sur dossier scolaire mais aussi, à part égale avec une lettre dite de motivation que les candidats ont été invités à rédiger, destinée à montrer leur aptitude à la créativité (peut être la première en France). Cette première campagne de recrutement (comme le seront toutes les suivantes) est un grand succès.

Les travaux débiteront en octobre, les étudiants sont regroupés par binômes. Chaque binôme est affecté à une entreprise qui devient son tuteur pour ce qui du projet d'étude et de réalisation, pour lequel elle s'engage sur la durée de l'année. La constitution des binômes tient compte de la spécialisation de chaque étudiant et de la nature du projet. Ils présenteront en fin d'année, devant un jury mais aussi devant l'ensemble de la formation (sauf cas majeur de confidentialité) le produit, le modèle, ou le projet fruit de leur travail en symbiose totale avec le donneur d'ordre, l'Entreprise. Une note leur sera attribuée, déterminante dans la certification rectorale sanctionnant leur année d'étude au sein de la Formation Proto. Cette certification sera remplacée quelques dix années plus tard par un diplôme d'Etat de troisième cycle : la licence professionnelle.

Voici donc présentée, très succinctement, une des « expériences » conduite à Monge dès 1984. Confirmation de son grand intérêt, elle est aujourd'hui intégrée à l'Université de Savoie sous l'appellation IDPI (Institut de Développement des Projets Industriels dont j'ai eu le plaisir d'être nommé en 1997 président d'honneur), intégration qui lui confère la pérennité quelle

mérite et surtout la reconnaissance officielle dont le diplôme n'est pas le moindre signe !

Notons que cette formation a mobilisé la DATAR laquelle, après une mission d'étude étalée sur plusieurs années, l'a proposée en divers endroits du territoire dont le site prestigieux des Chantiers Navals de l'Atlantique où j'ai eu l'honneur de la présenter devant un auditoire de 300 personnes en présence du recteur de l'Académie de Nantes, du directeur des Chantiers, de nombreux chefs d'entreprises et d'enseignants.

En créant dès 1984 l'une des premières formations à bac + 3 en France (sans doute la première), le lycée Monge a fait œuvre de précurseur. En 2015, les universités françaises proposaient 2460 licences professionnelles dont une grande partie ont adopté le principe fondateur de PROTO : la formation par l'action.

Voilà bien, en perspective me semble-t-il, de par la généralisation de cette méthode, une des voies que pourrait prendre, dans un proche avenir, la formation professionnelle en France.

Avons-nous véritablement innové ? Soyons modestes, voici plus de 2000 ans, un historien, Plutarque, écrivait déjà « *Il faut inventer en même temps que l'on apprend* »

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Jean Baud

Réception de M. Jean Baud

Réponse de M. Daniel Chaubet

Membre titulaire

(Lue par M. Jean-Louis Darcel, bibliothécaire de l'Académie)

Une fois encore je prête volontiers ma voix en lieu et place de notre confrère empêché par la maladie. Il a préparé la Réponse qui va suivre, à laquelle j'ajouterai quelques mots que m'inspire notre proximité.

Monsieur,

L'Académie de Savoie est très heureuse aujourd'hui de recevoir Jean Baud comme membre titulaire. Je vous adresse, mon cher confrère, toutes nos félicitations.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour une participation active ; vous ne serez pas un "membre virtuel" que l'on voit rarement. Je crois d'ailleurs que vous avez déjà l'intention d'adresser prochainement à l'Académie une ou plusieurs propositions de communications.

Vous y avez parcouru un cursus honorum rapide au sein de l'Académie de Savoie en entrant directement au rang d'associé en 2009.

Vous m'avez demandé d'être votre parrain pour cette élection. J'ai accepté avec plaisir cet honneur, car c'est un honneur de recevoir un confrère nouvellement élu et j'espère aujourd'hui m'en montrer digne.

Vous êtes un scientifique, comme plusieurs de nos confrères à l'Académie, mais il y a plusieurs façons de l'être : ce qui nous restera toujours en commun, c'est la rigueur que donne une formation scientifique de base.

Mais revenons à Chambéry où vous êtes né le 8 mars 1936 sur la colline de Bellevue. Vous décrivez parfaitement la vie dans ce quartier dans

vosre ouvrage publié en 2008, *Bellevue sur Chambéry*, ce qui montre que vous avez aussi des talents de conteur.

Vos origines sont mi-sardes (deux grands parents Almagheri originaires de Soldano, village de Ligurie qui vit naître l'astronome Domenico Cassini), mi- haut-savoies (Baud). Le tout faisant, au sens large, le bon Savoies que vous êtes. Vous êtes marié à une Challésienne et père de deux enfants, Eric et Frank.

Dans votre prime jeunesse, atteint d'ostéomyélite, échappant de très peu à une amputation, vous fûtes guéri grâce aux antibiotiques nouvellement découverts, mais il faut dire que votre parcours scolaire fut au début plus que contrarié. Pour essayer de rattraper le temps perdu, vos parents vous ont inscrit au collège Sainte Anne de La-Motte-Servolex, ce qui représentait pour eux un lourd sacrifice.

En 1951, vous entrez au Centre d'apprentissage de la Société Savoies de Constructions Electrique, une filiale du Groupe de la Compagnie Générale d'Electricité. Cette usine produisait essentiellement des transformateurs de grande puissance.

Il y a d'ailleurs là déjà quelque chose qui nous rapproche, car c'est cette même année, après l'obtention de mon diplôme d'ingénieur et sortant de mon service militaire, que j'y entrai moi-même.

Dans cette entreprise, vous poursuivez votre formation. Vous passez (au bout de deux ans seulement) le CAP d'ajusteur, puis vous entrez (1954) au Bureau d'Etudes comme dessinateur. Parmi vos maîtres, on citera Henry Planche, bien connu à l'Académie de Savoies et François Vianey, ingénieur Sup'Elec.

En 1958, vous quittez « la Savoies » pour travailler à la Société du Verre Textile (Groupe Saint Gobain) en qualité de technicien au Centre de Recherche. La même année (1958) vous vous inscrivez aux cours de la Promotion Supérieure de Travail, dispensés à la Faculté des Sciences de Grenoble.

En 1970, vous êtes reçu au C.A.P.E.T. (homologue du C.A.P.E.S. de l'enseignement général) avec mention TB et en 1975 vous réussissez le concours de Chef de Travaux de degré Supérieur, ce qui vous a permis d'accéder au statut d'agrégé.

Ce parcours vous a valu d'être admis à l'INSA Lyon, actuellement l'une des meilleures écoles d'ingénieurs françaises. Ce fut le début d'une carrière de professeur, carrière où vous vous êtes ainsi engagé après vos 6 années de PST et vos 3 années à l'INSA-Lyon. Dès votre sortie de l'INSA, vous êtes entré au lycée Monge pour enseigner en classe de techniciens supérieurs et vous gardez un excellent souvenir du poste que vous avez occupé.

Ces années d'enseignement avaient apporté de grandes satisfactions, mais, au bout de cinq ans, répondant favorablement à une demande de votre tutelle hiérarchique, vous prenez la direction des enseignements techniques du lycée Monge.

Une des questions essentielles (et vous n'avez pas tardé à le souligner) était de savoir si l'enseignement technique dans ses diverses composantes devait évoluer vers un enseignement "utilitaire" ou non; donner une primauté trop grande au pratique risquait de confiner les élèves issus des milieux modestes en ne leur laissant aucune chance de gravir les échelons de la promotion sociale.

Fort heureusement, on verra progressivement se dessiner le besoin d'une main d'œuvre réellement formée et les nombreuses entreprises avec lesquelles vous avez collaboré et qui se sont intéressées au développement de l'enseignement en Savoie l'illustreront sans conteste.

Parmi les innovations les plus abouties, il y a la remarquable "Formation Proto", dont vous avez été l'initiateur. Je vais m'y étendre un peu longuement, car, parmi les réformes, c'est certainement l'une des plus pertinentes.

L'idée, une de vos réalisations les plus marquantes, aura été de recruter une vingtaine d'étudiants très motivés implantés à Savoie-Technolac, qui aura pour mission d'aider au développement dans tous les domaines ces start-up de manière à ce qu'elles ne restent pas au stade de simples ateliers d'exécution.

Les étudiants, regroupés par binômes, sont affectés à une entreprise, qui se trouve ainsi munie d'un tuteur pour ce qui est un projet d'étude suivi de sa réalisation. C'était un projet innovateur qui vous doit beaucoup.

Chez les élèves, la diversité des talents, des motivations, des possibilités est une réalité que chacun connaît. L'opposition entre l'inné et l'acquis est absurde. Les deux jouent, bien évidemment.

La solution réside, pour les familles, dans la meilleure éducation ; il réside aussi, pour les Pouvoirs publics, dans l'existence d'un système d'enseignement suffisamment souple et diversifié permettant de répondre à la diversité des élèves eux-mêmes au point que chacun pourra atteindre son niveau d'excellence. Seul doit compter le mérite, "la valeur travail". Pour cela, point de préjugés, les parents ne doivent pas avoir honte si on demande à un élève de s'orienter vers le technique. Il pourra s'y épanouir et réussir beaucoup mieux que si on le laisse dans l'enseignement général, passer son bac (qu'il obtiendra évidemment) et échouer à l'université où il se perdra.

Je viens de parler de souplesse. Car le passage par l'apprentissage et la formation en alternance en général peut donner de très bons résultats : vous en êtes un exemple, mon cher Jean Baud, et une des forces de l'industrie allemande réside dans son nombre d'apprentis très supérieur au nôtre.

Dans les décennies qui ont suivi la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, on a vu ainsi fleurir de nombreuses réformes ou tentatives de réformes de l'enseignement, auxquels ministres et conseillers pédagogiques tenaient à associer leur nom. Heureusement, l'enseignement technologique a été relativement peu touché par ces tentatives ; une machine, cela fonctionne ou cela ne fonctionne pas et, dans ce dernier cas, il faut refaire totalement le schéma.

Bien entendu, on ne doit pas enseigner comme aux temps de Jules Ferry; le monde et les élèves ont bien changé. Promouvoir le travail en groupe, commencer à créer des équipes à l'imitation de ce qui se passe dans les usines et les laboratoires, faire réfléchir l'élève sur son travail est une bonne chose. Le temps du savant Cosinus travaillant tout seul dans son coin est périmé. Mais réfléchir sur quoi ? On ne peut réfléchir sur quelque chose que si on a commencé à acquérir ce quelque chose, c'est à dire un savoir dispensé par le maître. C'est pourquoi il serait très dangereux de trop diminuer le temps consacré aux disciplines. La transmission du savoir, des connaissances doit rester au premier plan. C'est un savoir millénaire accumulé au cours des siècles et qui seul a permis de progresser. Comme disait Bernard Dechartres, un philosophe du XIIe siècle : "Nous ne sommes grands et voyons loin que par ce que nous sommes juchés sur les épaules de ceux qui nous ont précédés".

Pour en revenir à votre parcours, vous avez le goût du service public et le désir de mettre votre action au service de tous. Cela vous conduira à figurer dans l'équipe de Louis Besson où vous exercerez les fonctions

d'adjoint au maire, chargé de l'économie, de l'emploi, de la vie commerciale, de la formation professionnelle.

Un mot également enfin sur votre intérêt pour la nature et en particulier pour la montagne que vous avez longuement parcourue, en randonnée et à ski. Vous avez au plus au point le souci de sa "préservation", terme que j'emploie à dessein, au lieu "d'écologie", qui a été trop dévoyé. Vous êtes, en effet, en matière d'énergie, partisan d'un "mix" comportant une part importante de nucléaire, à côté de diverses autres sources, comme l'hydraulique, le solaire, l'éolien, l'hydro-marin, la biomasse, la géothermie, etc. Les besoins en énergie ne pourront que croître au cours des décennies à venir et il faut utiliser toutes les sources possibles ; l'idéologie n'y a pas sa place.

Bien sûr, il y a le problème des déchets du nucléaire. Des recherches sont actuellement entreprises à leur sujet et on peut espérer qu'à moyen terme on parviendra à transformer des déchets à vie longue en déchets à vie courte et le problème sera alors résolu; la décroissance de la radioactivité suit des lois bien connues actuellement.

De vos actions, tant au sein de l'association « Vivre à Chambéry » que vous avez créée, qu'au sein de la « Société de Protection de la Nature des Sites et Monuments Anciens de la Savoie », que vous avez présidée, nous retiendrons et pour ne citer qu'elles, la sauvegarde de la caserne Curial et du bâtiment des halles de Chambéry.

Mais comment ne pas évoquer aussi le profond attachement que vous portez au paysage savoyard, celui propre à nos montagnes mais aussi à celui de nos vallées, comme la Cluse de Chambéry ou l'Avant Pays Savoyard au sein de la Fédération des Associations de Protection du Lac d'Aiguebelette.

Si l'intérêt que vous portez à la nature y est pour quelque chose, aussi faut-il rappeler que vous avez dirigé, pour les deux Savoie et l'Isère, le Centre Régional d'Education Permanente en Architecture, Urbanisme et Construction (CREPAUC) dont le président était notre confrère l'architecte Denis Pradelle.

Avec ce grand professionnel dont le nom restera toujours attaché à l'architecture de la montagne, on a formé de nombreux techniciens du bâtiment et plus généralement de la construction. Cela nous vaut une nouvelle initiative, « Savoie plus Belle » que vous venez de prendre en main avec une

petite équipe, qui ne comprend pas moins de trois membres de notre Académie.

Terminons en disant que vous êtes officier des Palmes Académiques, chevalier de l'Ordre National du Mérite et que vous avez reçu en 1964, le prix de la Fondation de la Vocation.

Daniel Chaubet

Au terme de cette réponse lue en lieu et place de Daniel Chaubet, je dois ajouter quelques précisions qui tiennent au fait que le discours de réception de notre nouveau confrère a évolué sensiblement depuis que M. Chaubet en a eu connaissance, notamment dans sa partie finale de prospective et de retour sur expérience.

Jean Baud, cela a été dit, témoigne de ce que permet la promotion sociale et son parcours doit nous rendre optimistes sur les potentialités de notre pays. Passer de l'apprentissage à la formation d'ingénieur doit servir de modèle de réussite pour nos jeunes. Son expérience l'autorise à porter un regard critique et à livrer une expertise lucide sur l'appareil de formation à la française, sur son élitisme qui fonctionne trop souvent en circuit fermé, coupé des réalités du terrain. Ses innovations pour faire sauter les verrous en témoignent. L'un des freins à l'adéquation entre formation et entreprise réside aussi, on le sait, dans les blocages et la résistance au changement du corps enseignant : les formateurs des lycées techniques seraient-ils une heureuse exception sur ce plan? Je me contente de soulever la question.

Nous vous souhaitons de bonnes et fructueuses actions à l'Académie ad multos annos, suivant la formule consacrée.

Jean-Louis Darcel

COMMUNICATIONS

Séance académique du 17 février 2016

Communication de M. Jean LUQUET, *membre titulaire*

La route du Val d'Arly, un défi de l'homme à la montagne

La route de gorges du Val d'Arly, route départementale 1212, ancienne RN 212, a été fermée six mois en 2015 suite aux intempéries du 1^{er} mai qui emportent 400 m de voie. Rouverte le 30 octobre après de considérables travaux, elle est fermée à nouveau depuis le 22 janvier 2016. La route est qualifiée désormais régulièrement de « route la plus chère de France », sans que l'on sache du reste sur quel calcul repose cette affirmation.

La question de cette route du Val d'Arly n'est pas nouvelle : dans son rapport du 3 octobre 1922, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Levêque écrit : « Il est infiniment regrettable que les ingénieurs sardes aient choisi la solution du fond de vallée au lieu de la solution bien préférable des crêtes du côté ensoleillé. Sur ces crêtes court un chemin de grande circulation qui présente malheureusement des rampes et courbes inacceptables pour une voie de grande circulation ; mais il eût été aisé dès le principe d'établir une route acceptable et stable en dehors de la vallée elle-même. Il n'est pas dit que, lorsque les conditions économiques seront redevenues plus normales qu'à présent, il ne deviendra pas plus économique et plus indiqué de redresser purement et simplement la voie vicinale des crêtes qui sert heureusement de route de secours. » (AD073/S 1163)

Les projets de la période sarde



Avant 1828, aucune trace, ni dans les archives d'Ancien Régime ni dans celles du Premier Empire d'un projet de route suivant la vallée de l'Arly. Il est seulement fait mention d'un chemin muletier entre Ugine et Flumet, avec diverses liaisons jusqu'à l'Arly dont les parcelles forestières sont inexploitées. Jusqu'au 19^e siècle, la préférence va aux routes en hauteur, à l'abri des errements des cours d'eau : ainsi cette lettre (AD073/C138, sans date, fin 18^e siècle) de l'intendant général de Savoie qui donne un avis défavorable à « un projet de route

de l'Hôpital sous Conflans à Ugine, d'Ugine à Faverges, et de là à Annecy en suivant le cours de l'Arly, sous prétexte qu'on pourrait à la rigueur traverser de l'Hôpital à Faverges par le col de Tamié ».

L'origine du projet : les habitants et la municipalité d'Ugine, 1828

En 1828, sur des « initiatives individuelles », expression qui, dans le respect du Souverain, désigne les syndics et les notables grands électeurs au suffrage censitaire, les communes d'Ugine et les communes voisines font étudier un tracé de route entre Ugine et Sallanches par le Val d'Arly (tracé non spécifié). Suivent des demandes répétées à l'intendant général pour que les ingénieurs se penchent sur le projet, ce qui n'advient pas avant 1835.

Le projet des ingénieurs sardes : le choix de la route des crêtes est effectué pour des raisons de coût mais aussi pour des raisons stratégiques.

Rapport du capitaine de génie Louis de Salins, 12 avril 1835 (AD073/1 FS 2293). « Par cette vallée, un corps d'armée qui aurait su nous dérober une journée de marche arriverait avant nous à l'Hôpital » empêchant le regroupement des troupes en retraite depuis Chambéry considéré comme indéfendable. Le capitaine Louis de Salins préconise donc d'aménager cinq points de coupure de la route au moyen d'éboulements et coupures de ponts.

En 1852, les travaux ne sont cependant pas encore commencés et le conseil divisionnaire multiplie les pétitions entre 1849 et 1854. Il va même jusqu'à voter un crédit de 430 000 livres financés par emprunt et une « surimposition générale » de 10 centimes.

Malgré cet engagement important, les travaux progressent très lentement avant 1860. En Juillet 1860, sur ce tracé, 800 m de route manquent encore.



Le projet sarde de 1835 : amélioration de la route supérieure

La construction de la route : 1863-1890

Dès 1863, un nouveau projet est mis en œuvre. Le choix est radicalement différent de celui des ingénieurs sardes. Sans s'étendre sur les raisons de cette décision, les ingénieurs des Ponts et Chaussées tracent une route qui suit le cours de l'Arly. Ce n'est qu'au détour du rapport de l'Ingénieur en chef qu'est exposé le constat que la route des crêtes présente « des pentes trop fortes pour les voitures » et qu'elle n'est pas achevée. Elle est décrite comme « un chemin muletier de 1,50 m de large »...

Les trois phases de la construction

Trois sections sont définies dès 1863 :

- de Fontaines d'Ugine au Moulin Ravier, 4 820 m qui seront achevés en 1868 ;
- du Moulin Ravier au pont de Flon, qui sera réalisée de 1867 à 1880, dont le pont de Flon refait en 1875 ;
- du pont de Flon aux limites du département, aménagée entre 1887 et 1890, pour un achèvement effectif le 24 novembre 1890.

Chacun de ces sections est un enjeu et une aventure en soi.

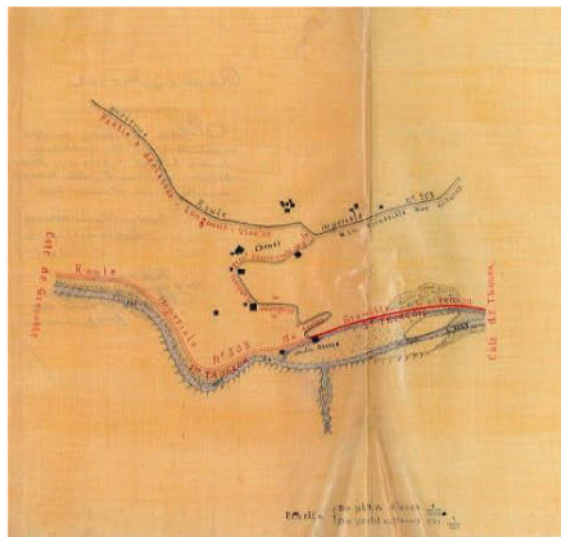
La première section

En 1860, la route 202 est classée parmi les routes impériales (décret impérial du 18 août 1860) ordonnant le classement des routes de Savoie. Toutefois elle n'est pas ouverte à la circulation étant inachevée. Lors de la visite impériale consécutive à l'Annexion, le tracé est exclu du parcours.

Les expropriations sont réalisées en 1866. L'entreprise Minet et Christillin, adjudicataire à l'origine, a sous-estimé les coûts et fait faillite dès 1866. Après nouvelle adjudication, les travaux sont achevés en 1868 pour un montant de 358 714 francs. Ils permettent à la commune d'Ugine de mettre en adjudication les bois et forêts précédemment inaccessibles, ce qui était peut-être un des objectifs de la demande initiale de la commune.

La seconde section

Avec cette section, les ennuis commencent, alliant risques naturels et difficultés financières du pays. Les travaux sont très longs, interrompus dès 1870-71 par la guerre, puis un effondrement du parcours déjà réalisé, le 1^{er} novembre 1870 : une spectaculaire passerelle en bois est établie pour les piétons. En 1873, nouvel effondrement de la route entre Mollières et le Moulin Ravier.



Sous le Second Empire (ici en 1866) : choix de longer le torrent en raison de la pente trop forte pour les voitures

Le 8 août 1875, un vœu identique, rédigé par le Préfet bien entendu, de la plupart des communes de l'arrondissement d'Albertville demande au Conseil général d'aider au montage financier envisagé avec l'Etat. L'intérêt de cette route est :

« de faciliter

1°) l'écoulement des vins, des maïs, des farines etc. vers le haut Faucigny, principal débouché des productions de la plaine de l'Isère.

2°) la circulation des touristes et des voyageurs dans nos pittoresques vallées au retour de leurs courses au Mont Blanc et à Chamonix. »

Lors de sa séance du 25 août 1875, le Conseil général sur rapport du Préfet adopte un plan de financement de 930 000 francs dont une avance de 580 000 francs à l'Etat pour permettre l'achèvement de la route en 1880 et son ouverture au trafic dès 1878. Rappelons qu'il s'agit de francs or. Dans le département de la Seine, selon l'INSEE, le salaire moyen d'un cocher en 1890 est de 5,75 francs par jour pour 16 heures de travail, une livre de pain, base de l'alimentation, vaut 15 centimes.

Par délibération du 18 août 1875, le Conseil général de la Haute-Savoie également sollicité « regrette que l'état de ses finances ne lui permette pas de concourir à cette échéance ».

Cette section est tout de même achevée en 1880, avec notamment un nouveau pont à Flumet pour remplacer le pont en pierres de la période sarde.

La troisième section

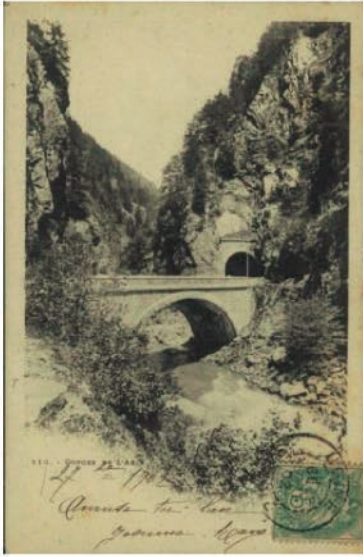
En 1886, un nouvel éboulement de 3 000 m³ emporte la route sur 50 m au lieu-dit les Mollières. Par décision ministérielle du 17 novembre 1887, l'achèvement de la route est décidé ainsi que le confortement des remblais de protection. En 1889, nouvel éboulement le 26 août, au km 16,90. Les travaux sont poursuivis en régie et s'achèvent le 24 novembre 1890. Dès cette année 1890, dans les jours suivants, un éboulement emporte à nouveau la route sur 17,25 mètres.

Dès ce moment, s'engage une course sans fin entre la montagne et les ouvrages de protection, au détriment de ces derniers.

L'année 1909 verra la mise en place d'un véritable système de protection de la route avec d'importants travaux, principalement la construction de digues et de remblais. De 1909 à 1924, trois seuils sont construits dans le lit de l'Arly pour protéger les digues et radiers. En 1922, la maison des cantonniers au lieu-dit les Métraux est équipée d'un poste téléphonique d'alerte en cas d'accident (AD073/10S 13).

Le 4 février 1922, le Conseil général délibère à nouveau sur l'intérêt et le coût de cette route.

Rapport de l'ingénieur Foulladosa à M. Levêque, ingénieur en chef, 9 août 1922 : « par les caractéristiques géologiques et physiques de la vallée de l'Arly, la traversée des gorges par la route nationale 202 a toujours présenté et présentera toujours des risques d'éboulement... schistes argileux en décomposition à stratification brouillée, la roche imbibée d'eau est partout délitée... ». Le même ingénieur regrette qu'on n'ait pas suivi les choix de la période sarde pour faire passer la route sur les crêtes. Nous avons vu en introduction l'interprétation de l'Ingénieur en chef sur l'origine de ce choix.



Lors de la séance du 20 mai 1925, le conseiller général du canton d'Ugine, M. Pringollet, préconise la remise en viabilité du chemin d'intérêt commun 109, l'ancienne route des crêtes : Concernant la route du Val d'Arly, « on s'y aventure avec crainte car à côté des dangers qui viennent de la montagne et dont les roches tendent de plus en plus à descendre, la chaussée elle-même tend à quitter son assise et à rejoindre la rivière... »

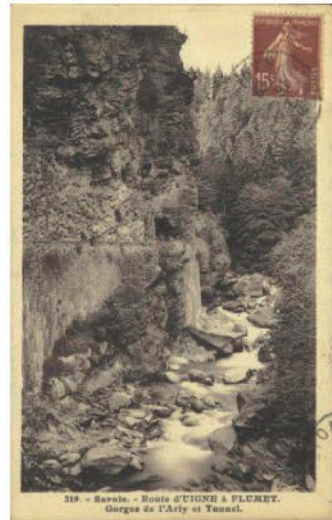
En 1930, goudronnage de la route.

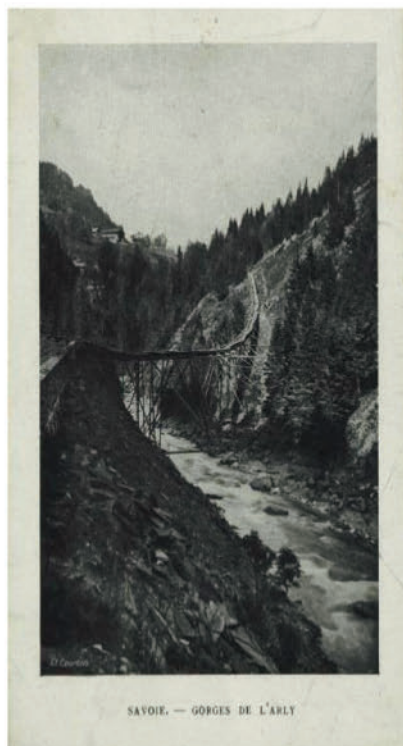
Le 10 avril 1936, vœu de la Chambre de commerce de Chambéry qui constate que sur les trois itinéraires possibles, le chemin communal 109 est trop étroit, les rampes vers Flon exposées et raides, l'itinéraire en construction par le col des Saisies est un itinéraire touristique impensable pour un trafic lourd. La Chambre de commerce conclut que la route du Val d'Arly est surtout victime d'un défaut d'entretien, chiffré à 80 000 francs par an.

La route et ses enjeux

De 1892 à 1916, on compte en moyenne trois coupures de la route par an, certaines de plusieurs mois. La technique de réparation est rodée : les cantonniers sur place, par équipe de 15 à 20, déblaient et empierrent le tracé, la circulation est déviée ou interrompue le temps nécessaire, parfois plusieurs mois voire d'une année sur l'autre. Le coût de ces réparations varie entre 5 000 et 10 000 francs par an, avec de fortes variations les années d'éboulements plus importants.

A partir des années 1890, la route, devenue la route des Alpes, voit le trafic touristique s'imposer à côté du trafic commercial. Ces nouveaux usages de la route ne





SAVOIE. — GORGES DE L'ARLY

vont pas sans créer quelques difficultés avec un public moins habitué aux aléas des travaux :

Le 20 juin 1932, le sénateur Antoine Borrel se plaint auprès du Préfet d'une interruption de trafic de 15 jours à compter du 16 juillet. Le 20 juillet, plusieurs habitants se plaignent que la route aurait été fermée 15 minutes avant l'heure annoncée.

Le 2 septembre, M. Renault de la Templierie domicilié hôtel des Edelweiss à Combloux se plaint qu'un cantonnier aurait jeté volontairement une pelletée de cailloux sur sa voiture. Plainte relayée par le secrétaire général de l'Automobile Club de France. Le surveillant des travaux aurait été « incorrect vis-à-vis de notre sociétaire ». L'Ingénieur divisionnaire défend ses ouvriers et plaide l'incident mineur et involontaire.

Conclusion

La route du Val d'Arly est bien un défi de l'homme à la montagne, défi que les administrations publiques ont longtemps refusé ou différé et préféré contourner. Quand la route est réalisée, entre 1863 et 1890, elle est d'abord une route de montagne, dont l'empierrement et l'entretien sont relativement coûteux mais acceptés. Il est particulièrement révélateur à cet égard que les rapports des ingénieurs ne mentionnent aucun accident quand le *Courrier des Alpes* fait état de fréquentes tragédies. L'usage est limité au trafic économique local qui certes préfère le trajet court entre la vallée de l'Isère et le Faucigny, mais qui, bien au fait des aléas des transports en pays de montagne, accepte bon gré mal gré les drames et les longues coupures infligés par les éléments.

Après 1890, avec le tourisme et l'ouverture au trafic national de la « route des Alpes », avec l'intensification du trafic aussi, le risque devient inacceptable. S'enclenche dès lors la course entre les ouvrages de protection et les éboulements.

Cette brève étude documentaire ne prétend pas offrir des arguments pour savoir ce que doit faire le département de la Savoie sur cette route au début du 21^e siècle. L'historien n'est ni ingénieur ni responsable des finances locales. Les arguments qui guident les choix sont contingents à leur époque, pourtant chaque période inscrit sa propre lecture, quitte, nous l'avons vu, à réécrire l'histoire. Par ailleurs, les décisions d'investissements par elles-mêmes engagent l'avenir durablement, créant une inertie systémique qui peut se payer cher. Mais la lecture de l'histoire montre aussi, c'est sa principale et peut-être seule leçon, que les choses les plus durables finissent elles aussi par changer.

Jean Luquet

Les sources d'archives utilisées

- Les archives de l'Intendance générale de Savoie :
- 1 FS 2292-2293, route provinciale d'Ugine en Faucigny.
1 FS 3503-3508 : lettres de l'intendant concernant la construction et l'entretien des ponts, routes, digues, cours d'eau, bâtiments.
- Les archives de l'intendance de Haute-Savoie :
4 FS 339-374 Travaux publics, routes, ponts et digues : projets et correspondances en ordre chronologique.
- Les archives de la Préfecture : S 1163 à S 1165
- Les archives des services des Ponts et chaussées : 10S 1 à 13.
- Le fonds des cartes postales
- Le fonds des archives du service de Restauration des terrains de montagne
- Le fonds Henrard (photographies aériennes)

Séance du 16 mars 2016

**« Une page d'histoire judiciaire régionale :
l'affaire Vacher, l'assassin des campagnes
(1897 -1898) »**

Communication de M. Jacques Dallest,
Procureur Général près la cour d'appel de Chambéry

Mettant à profit nos trois années de fonction en qualité de procureur de la république à Bourg en Bresse, nous nous sommes attachés à approfondir notre connaissance de l'affaire Vacher, un tueur en série du XIXe siècle dont l'histoire nous avait toujours passionné.

En effet, n'était-ce pas dans la préfecture de l'Ain que celui qu'on nommait l'Ogre du sud-est ou l'Éventreur de bergers avait été jugé, condamné et guillotiné en place publique le 31 décembre 1898, dans ce XIXe siècle finissant ?

Cette figure inquiétante par l'horreur de ses crimes était pour le magistrat que nous étions un sujet d'intérêt évident sur le plan historique mais aussi un motif de questionnement inépuisable sur notre fonctionnement judiciaire passé.

Ce personnage haut en couleur, magnifiquement interprété par Michel Galabru dans le film de Bertrand Tavernier, *Le juge et l'assassin*, nous l'avions en tête lorsque nous occupions le banc de l'accusation dans cette même salle d'Assises où il avait fait résonner ses apostrophes scandaleuses plus d'un siècle auparavant.

À la place de notre banal accusé du moment, nous voyions le vagabond criminel, le routard du meurtre, le trimardeur sanglant qui avait épouvanté les campagnes du grand sud-est en parsemant sa route folle de cadavres de jeunes bergers abominablement mutilés.

Quel sujet d'analyse criminologique que ce Joseph Vacher, assassin compulsif qui figure aujourd'hui en bonne place parmi les plus grands tueurs en série de l'histoire !

Faute de représentation iconographique suffisante, Gilles de Rais voit sa place de premier grand criminel sériel français occultée par celle de Vacher, beaucoup plus proche de nous, abondamment décrit dans de nombreux ouvrages et même mis en scène dans un film à succès.

Et pourtant, si elle est un sujet d'étude classique des criminologues, l'affaire Vacher est mal connue du grand public. Parmi la quinzaine d'auteurs qui ont écrit sur lui, seuls figurent deux magistrats :

- Emile Fourquet, le juge d'instruction en charge de cette terrible affaire qui, en 1931, raconte son dossier en parlant de lui à la troisième personne et en se montrant quelque peu amer par le manque de reconnaissance dont il s'estimait victime ;

- Pierre Bouchardon qui termina sa carrière à la Cour de cassation, auteur de nombreux livres sur les vieux procès criminels et qui en 1939 écrit un intéressant « *Vacher, l'éventreur* ».

Ces regards sont anciens et forcément datés.

Faisant volontiers le pari de l'anachronisme judiciaire, nous porterons le nôtre, celui d'un acteur de la justice qui a instruit, requis, jugé et condamné pendant de nombreuses années et qui se croit autoriser à donner un avis critique sur cette sombre et passionnante affaire Vacher.

Nous avons pu étudier de près le dossier judiciaire de l'affaire qui nous a été confié par le directeur des archives départementales de l'Ain. Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous avons compulsé les pièces microfilmées mi-manuscrites d'un dossier exceptionnel à tous égards

Nous évoquerons dans un premier temps la chronologie de l'affaire, sa dimension criminelle et les traits marquants de ces acteurs.

Dans un deuxième temps, nous nous risquerons à un examen comparatif en situant cette affaire ancienne par rapport à notre pratique professionnelle d'aujourd'hui. Nous tenterons d'en distinguer les aspects les plus archaïques et ceux qui empruntent en revanche davantage à la modernité.

L'AFFAIRE VACHER, UNE ODYSSEE CRIMINELLE HORS DU COMMUN

Avant d'aborder l'itinéraire criminel et judiciaire de Vacher, il importe d'évoquer à grands traits sa jeunesse et son parcours de vie. Son état

mental nous retiendra quelques instants. Nous dirons également quelques mots de la personnalité de son juge d'instruction, Emile Fourquet que Philippe Noiret sut incarner avec son talent habituel.

Joseph Vacher, un marginal exalté

Joseph Vacher naît le 16 novembre 1869 à Beaufort dans l'Isère. Ses parents sont « de très honorables cultivateurs » selon le juge Fourquet (1). Il est le quinzième des seize enfants que son père avait eu de deux mariages. Son frère jumeau meurt étouffé à un mois, dans son berceau, sous le poids d'une grosse miche de pain qui avait été posée sur lui par un de ses petits frères. Joseph qui était couché à ses côtés, survit à ce drame.

Un autre épisode le marque beaucoup : vers cinq ans, il fut mordu ou léché au visage par un chien soupçonné d'avoir la rage. On lui administre contre son gré des remèdes empiriques en l'isolant. Plus tard, Vacher attribua à cet événement la cause de sa rage, de son comportement de bête enragée contrainte de tuer. «*On m'a empoisonné le sang, c'est ma première irresponsabilité, la raison de tout* » dira-t-il au juge (2).

On le rend à la vie normale et il fréquente l'école du village où il se montre d'après Fourquet, « *plutôt studieux et assez intelligent* » mais aussi « *méchant et surnois* » (3). On le dépeint comme martyrisant les animaux et brutalisant ses frères et sœurs et ses camarades d'école.

Après l'école primaire, sachant lire, écrire et compter, il passe son adolescence comme ouvrier agricole chez plusieurs fermiers de la région. Il semble qu'il ne fit pas preuve de beaucoup d'assiduité ni d'entrain au travail.

La vocation religieuse s'empare de lui à l'âge de 16 ans sans doute sous l'influence de sa mère très croyante voire mystique. Il entre comme postulant chez les Frères maristes de Saint-Genis-Laval. Il y reste deux ans et il y parfait son instruction, allant, semble-t-il, jusqu'à faire la classe aux enfants. Il est exclu à 18 ans pour indiscipline et immoralité se voyant reprocher de se livrer à des actes d'homosexualité sur ses condisciples. Il reste profondément marqué par ce passage chez les religieux.

Il retourne à Beaufort et s'adonne aux travaux des champs. Il tente d'abuser un jeune valet de ferme âgé de 12 ans. Il part pour Grenoble chez une de ses sœurs prostituée surnommée « *kilomètre* » à cause de ses talents de « *marathonienne des trottoirs* » (4) selon un auteur. Après un mois comme serveur dans une brasserie, il contracte une maladie vénérienne et est

hospitalisé à plusieurs reprises à Grenoble et à Lyon. Il subit l'ablation partielle d'un testicule, opération castratrice qui le traumatisa profondément et qui peut être en rapport avec les mutilations sexuelles qu'il pratiqua plus tard sur ses jeunes victimes.

À partir de cette période, 1888, il est soupçonné de plusieurs meurtres par égorgement dans la région sans qu'il ait été mis formellement en cause. Sa carrière criminelle ne commence officiellement en effet qu'en 1894.

Il se rend chez son frère à Genève où il tient des propos inquiétants sur son envie de tuer. Il occupe ensuite divers petits emplois d'homme à tout faire à Aix-les-Bains puis à Lyon. Son mauvais caractère et ses accès de violence lui font perdre rapidement son travail. Il tente même d'étrangler un de ses collègues de travail.

Il erre de nouveau dans la région en allant de ferme en ferme et de village en village. Il effraie par son allure inquiétante et ses propos anarchistes.

La pensée anarchiste est en vogue en cette fin de siècle. En disciples pragmatiques de Bakounine, les activistes Emile Henry, Vaillant, Caserio et Ravachol occupent pendant plusieurs années la une des quotidiens par leurs actions criminelles. Dans ses pérégrinations, Vacher est baigné de cette atmosphère et s'imprègne de cette idéologie nihiliste tout en restant un grand solitaire. Il se surnomme lui-même « *l'anarchiste de Dieu* ».

À la fin de l'année 1890, il est incorporé par tirage au sort dans un régiment d'infanterie à Besançon. D'autres meurtres sont recensés à cette période notamment celui d'une fillette de 9 ans égorgée et éventrée à Varacieux dans l'Isère. Cette fois encore, Vacher est fortement soupçonné de cet homicide qu'il ne reconnaîtra pas.

Intégrant volontiers les servitudes militaires, il est nommé sergent au bout de trois ans. Solitaire, taciturne, susceptible, il n'inspire aucune sympathie à ses camarades. Physiquement très fort, il fait peur. Ses accès de violence le font redouter des autres qu'il voit comme prompts à lui nuire. Il manie volontiers le rasoir et alterne des phases de surexcitation et des moments de dépression. Pour protester contre une promotion refusée, il tente de se trancher la gorge.

Jugé asocial, il est réputé ne pas aimer la compagnie des femmes. Il s'amourache cependant de Louise Barant, une jeune domestique dont il fait la connaissance. Cette dernière refusant le mariage, il en conçoit une amertume tenace qui se transforme rapidement en haine.

Le 25 juin 1893, à Baume-Les-Dames, il lui tire dessus à trois reprises, la blessant grièvement au visage et à la tête. Il retourne son revolver contre lui et fait feu à deux reprises. Une des balles entrée par une oreille s'arrête sur le rocher, provoquant des lésions des muscles du visage. Il en gardera une paralysie du côté droit, l'œil fixe et injecté de sang et une purulence de l'oreille. Son rictus caractéristique et son aspect effrayant permettront de l'identifier sur plusieurs des crimes qu'il allait commettre par la suite.

À l'issue de son séjour à l'hôpital, il est interné à l'asile de Dole. Une information pour tentative d'assassinat est ouverte contre lui. Il s'évade de l'asile mais est repris par les gendarmes. Sur le trajet qui le conduit à l'asile, il saute du train et n'est repris que le lendemain.

Le 16 septembre 1893, le juge d'instruction rend une ordonnance de non-lieu. Le rapport du docteur Guillemain, médecin psychiatre, conclut à une aliénation mentale caractérisée par des délires de persécution.

En décembre 1893, Vacher est transféré à l'asile de Saint-Robert dans l'Isère. Il en est très heureux, son séjour à l'asile de Dole restant pour lui un très mauvais souvenir. Devant le juge Fourquet, il affirmera qu'à la sortie de l'asile de Dole, il aurait voulu voir couler le sang partout (5).

Il n'y reste que trois mois. Il donne toute satisfaction en se comportant normalement et en faisant preuve de docilité et de déférence. Le docteur Dufour adresse un rapport à la préfecture de l'Isère dont la conclusion est la suivante : *«Vacher est calme, inoffensif, docile et paraît ne plus donner de signe de folie. Il a conscience de son état antérieur et demande sa sortie qui peut être ordonnée»*.

Le 1er avril 1894, Vacher franchit les portes de l'asile et reprend sa route. *« Ici, commence la grande série rouge »* avertit le juge Fourquet dans son ouvrage (6).

Il chemine pendant trois ans dans toute la campagne française, inlassable marcheur. Il traverse la Drôme, l'Isère, le Rhône, l'Allier, le Puy de Dôme, la Nièvre, la Saône et Loire, l'Ardèche, le Var, etc. Il vit de l'aumône des paysans, se transforme en berger ou en colporteur et se fait embaucher occasionnellement pour les travaux des champs. Rapides et infatigables, ses pas le conduisent en Bretagne, en Provence, dans les Pyrénées et jusqu'à la frontière belge. Sale et mal vêtu, il porte toujours un chapeau et un grand sac. Sa vareuse militaire qu'il porte sous ses autres vêtements lui sert de sauf-conduit auprès des gendarmes.

Le 19 mai 1894, il commet son premier meurtre. « *La longue traque sanglante du fantassin de la mort commençait* » (7)

L'itinéraire criminel : un vagabondage semé de cadavers

Onze assassinats le plus souvent accompagnés de viols ante ou post-mortem et d'actes de mutilation sont imputés à Joseph Vacher qui les reconnaît tous. Une quarantaine d'autres sont évoqués durant l'instruction mais n'ont pu lui être formellement reprochés.

Cette série criminelle se déroule entre mai 1894 et juin 1897 dans dix départements différents allant du Var, le plus au sud, à la Côte d'Or, le plus septentrional. Les crimes sont commis dans des villages au préjudice de jeunes bergers et de jeunes bergères. Une femme d'un certain âge, tuée chez elle, fait exception. Les victimes sont des deux sexes : sept femmes et quatre garçons. En majorité, elles sont adolescentes. Quelques objets sont dérobés mais le mobile des meurtres reste clairement sexuel.

La façon d'opérer est toujours identique : les victimes sont surprises alors qu'elles se trouvent isolées dans un champ. Elles sont violemment agressées puis étranglées, égorgées, éventrées, mutilées sexuellement et violées. Les corps sont dissimulés derrière des buissons.

Si certaines des victimes féminines de Vacher n'ont pas été violées, les quatre garçons assassinés ont tous subi des pénétrations anales. La plus grande fréquence annuelle est de cinq meurtres (1895) et les crimes sont souvent commis entre mai et octobre, période d'intense activité agricole.

Le nombre de victimes de Vacher fait toujours débat. Onze crimes ont été avoués sur la période comprise entre 1894 et 1897, alors qu'il avait entre 25 et 28 ans. Il est vraisemblable que d'autres homicides ont été perpétrés de sa main. Le juge Fourquet a examiné un total de quatre-vingt-six procédures. Selon certains auteurs qui présentent Vacher comme le recordman français du crime en série moderne (8) plus de cinquante meurtres et autant de tentatives d'assassinats lui seraient imputables (9). L'un d'eux fera remonter le premier crime à 1884 alors que Vacher n'avait que 15 ans (10).

Le paradoxe, on le verra, est que Joseph Vacher n'a été formellement jugé et condamné que pour un seul meurtre.

Le parcours judiciaire : la mort au bout d'une instruction controversée

Le 31 août 1895, le jeune Victor Portalier, âgé de 14 ans, était retrouvé mort, éventré et émasculé dans un champ de Bénonces dans l'Ain. Un vagabond ayant été aperçu à proximité des lieux du crime, un bulletin de

recherches était émis par le juge d'instruction du tribunal de Belley saisi du dossier. Il décrivait précisément le signalement de l'homme recherché portant notamment « une cicatrice ou rougeur sur l'œil droit » (11). Après moins de trois mois d'instruction, le juge Davaine rendit une ordonnance de non-lieu, non sans avoir inculpé et écroué pendant plusieurs jours un homme soupçonné d'être l'assassin et finalement innocenté.

Le juge Davaine fut promis à une grande carrière puisque, après avoir été nommé premier président à la cour d'appel de Rouen, il termina comme conseiller à la Cour de cassation.

En février 1897, le juge Emile Fourquet, juge à Ambert dans le Puy de Dôme, le remplaça à Belley. Cette affectation dans une petite ville rurale et paisible devait changer sa vie. Le département de l'Ain avait déjà été affecté par des meurtres inquiétants mais leurs auteurs devenus célèbres comme le notaire assassin Peytel ou le tueur de bonnes Dumollard avaient sévi plusieurs dizaines d'années auparavant (12).

Quatre mois après sa nomination, le juge Fourquet s'intéressa à un crime sordide qui venait d'être perpétré à Courzieu près de Lyon. Un jeune berger de 13 ans, Pierre Laurent était découvert égorgé, éviscéré et émasculé de façon caractéristique derrière la haie d'un champ. Il ne manqua pas de voir des points communs entre cette affaire et celle de Bénonces clôturée deux ans auparavant mais restée dans la mémoire judiciaire locale. Il convainquit le procureur de rouvrir le dossier Portalier.

Ce n'est pas le juge Fourquet mais le procureur de Dijon, Fonfrede qui eut le premier l'idée audacieuse de comparer plusieurs crimes similaires à partir du meurtre commis à Étaules le 18 mai 1895 dont il était saisi. Ce magistrat prit l'initiative d'adresser une circulaire aux parquets du sud-est de la France en leur demandant de rechercher dans leurs archives les affaires qui ressemblaient à la sienne. Très vite, le procureur de Dijon adressa un dossier relatant les détails de sept crimes paraissant être l'œuvre du même individu.

Persuadé que l'affaire de Bénonces s'inscrivait dans la même série, Fourquet reprit la méthode de son collègue de Côte d'Or. Il approfondit le travail d'analyse et de synthèse initié par ce dernier.

Neuf affaires lui parurent présenter d'évidentes similitudes : des bergers et des bergères étaient retrouvés assassinés de façon épouvantable dans les prés. La description des meurtres établissait de façon évidente qu'ils étaient commis par le même individu. Les victimes étaient les suivantes :

- Eugénie Delhomme, 21 ans, étranglée, égorgée, violée et mutilée le 19 mai 1894 à Beurepaire en Isère ;
- Louise Marcel, 13 ans, étranglée, égorgée, mutilée et éventrée le 20 novembre 1894 à Vidauban dans le Var ;
- Augustine Mortureux , 17 ans, étranglée et égorgée le 12 mai 1895 à Etaules en Côte d'Or ;
- La veuve Morand, 58 ans, étranglée, égorgée et violée le 24 août Saint-Ours en Savoie ;
- Aline Alaize, 16 ans, égorgée, éventrée et mutilée le 31 août 1895 à Truinas dans la Drôme ;
- Pierre Massot-Pellet, 16 ans, égorgé, éventré, violé et mutilé le 29 septembre 1895 à Saint Etienne de Boulogne en Ardèche ;
- Marie Moussier, 19 ans, égorgée et mutilée le 10 septembre 1896 à Busset dans l'Allier ;
- Rosine Rodier, 14 ans, égorgée, éventrée et mutilée le 1er octobre 1896 à Varennes Saint Honorat en Haute-Loire ;
- Claudius Beau pied, 14 ans, égorgé, éventré, mutilé et violé le Tassin près de Lyon en mai 1897 ; son cadavre fut jeté dans un puits par Vacher.

Fourquet eut l'intuition que tous ces meurtres portaient la même signature. Il demanda à ses collègues de lui communiquer les dossiers. Il les examina minutieusement et s'attacha à comparer les données communes de ces affaires en établissant deux tableaux synoptiques.

Sur l'un des tableaux, étaient inscrits tous les détails des signalements d'individus aperçus dans le voisinage des lieux du crime. Sur l'autre, étaient mentionnés les blessures des victimes, leur description, le mode opératoire du meurtrier, l'instrument probable du crime, la position du cadavre et l'état des vêtements.

D'un trait de crayon bleu, Fourquet souligna les détails semblables de façon à en dégager un profil type de l'assassin. La manière d'agir du meurtrier, qui usait d'une extrême violence dans un but manifestement sexuel et selon un rite toujours identique — étranglant d'abord, égorgeant ensuite et éventrant enfin — lui parut singulière. Le profil et l'âge des victimes, jeunes bergers isolés dans les prés, lui semblèrent également significatifs.

Ces observations furent enrichies par les témoignages recueillis qui décrivaient la même physionomie, celle d'un vagabond à l'air inquiétant remarqué près des lieux des meurtres.

Ces concordances fondèrent sa conviction. Ces crimes sauvages étaient l'œuvre du même agresseur pris d'une pulsion meurtrière effroyable.

Il fit imprimer deux cent cinquante commissions rogatoires contenant le même signalement détaillé du suspect à rechercher : « [...] *tout le blanc de l'œil est sanguinolent et le bord de la paupière inférieure de cet œil est dépourvu de cils et légèrement rongé. Le regard de cet individu impressionne désagréablement [...]* » Ces commissions rogatoires furent adressées à tous ses collègues juges d'instruction le 10 juillet 1897.

Le 4 août, à Champis en Ardèche, Vacher se jeta sur une fermière et tenta d'abuser d'elle. Averti par ses cris, son mari accourut et avec l'aide d'autres paysans venus à la rescousse, maîtrisa non sans difficulté l'agresseur. Après une brève instruction à Tournon, celui-ci fut jugé le 7 septembre, pour outrage public à la pudeur et condamné à trois mois d'emprisonnement.

Le physique très particulier de Vacher correspondant au signalement diffusé par le juge Fourquet, le juge d'instruction de Tournon en avisa son collègue de Belley. Deux jours après le procès, Vacher fut transféré dans cette ville. Durant le trajet, il tenta de sauter du train. Les gendarmes eurent le plus grand mal à le retenir. Vacher les insulta en proférant des propos anarchistes.

Le 10 septembre 1897, le juge Fourquet le fit conduire à son cabinet. Il l'inculpa du meurtre de Victor Portalier commis plus de deux ans auparavant. Vacher se dit innocent de ce crime. Les témoins auxquels il fut confronté le reconnurent pourtant formellement comme étant l'homme aperçu sur les lieux du meurtre le jour des faits.

Pour amener Vacher à avouer ses forfaits, le juge Fourquet lui parla du livre qu'il écrivait sur les vagabonds. Il interrogeait ainsi sur leurs mœurs tous les chemineaux qu'il rencontrait dans son cabinet. Pour preuve de sa bonne foi, il lui montra le dossier déjà rassemblé par ses soins ce qui leva la méfiance de Vacher. C'est ainsi que ce dernier lui raconta ses grandes pérégrinations, sans se douter qu'il désignait les régions dans lesquelles avaient été commis les crimes intéressant le juge.

Le 8 octobre, confiant en son juge qui savait l'écouter, Vacher adressa une lettre au parquet dans laquelle il avoua être l'auteur de tous les crimes qui lui étaient reprochés. Il expliqua que ses actes étaient à mettre sur le compte des moments de rage qui l'envahissaient. La morsure qu'il avait subie étant jeune lui avait « *vicié le sang* ».

Le juge s'employa à conforter ces aveux fragiles. Il craignait qu'on l'accuse d'avoir incité l'inculpé à s'accuser de méfaits auxquels il était

étranger pour en tirer une gloire malsaine. Il procéda donc à de très nombreux interrogatoires.

Désireux de regrouper tous les dossiers criminels imputables à Vacher, le juge Fourquet ne put obtenir un dessaisissement à son profit des dix meurtres dont il l'accusait, en sus de l'affaire dont il avait formellement la charge. Le retentissement médiatique de l'affaire incita les parquets à adresser au juge Fourquet leurs dossiers d'assassinats impunis. Celui-ci dut dépouiller quatre-vingt-dix-huit dossiers au cours des dix-huit mois que dura l'instruction de l'affaire.

Dans plusieurs des affaires imputées finalement à Vacher, des hommes avaient été injustement mis en cause, incarcérés et rejetés par la communauté où ils évoluaient. Les habitants des villages meurtris refusèrent même d'admettre que celui qui avait été accusé sur la scène publique d'un terrible forfait était en réalité totalement innocent.

Lié juridiquement par les termes de sa saisine, le juge Fourquet n'hésita pas à s'en affranchir en questionnant Vacher sur l'ensemble de son itinéraire meurtrier. Peu loquace sur le déroulement des crimes, silencieux sur les agissements sexuels, Vacher fut en revanche disert sur les raisons de sa conduite meurtrière et de son déchaînement de violence :« *Une sorte de rage me poussait à marcher droit devant moi et à commettre des meurtres. Je ne cherchais pas mes victimes. C'était le hasard des rencontres qui décidait de leur sort. Ces pauvres gens ne sont du reste pas à plaindre. À eux tous, ils n'ont pas souffert plus de dix minutes. D'une main, je les étreignais à la gorge et je les tuais de l'autre avec l'instrument que je vous indiquerai plus tard* ».

Il expliqua qu'il se servait de couteaux aiguisés et qu'il avait utilisé une fois un rasoir. Il refusa cependant de dire qui il avait mutilé avec cet objet.

Le juge ne put lui faire préciser toutes les circonstances de ses crimes. Ce dernier voulut en effet que le « Petit Journal » publie ses lettres dans lesquelles il expliquait les raisons de ses gestes. Devant le refus du juge, il se mura dans un silence persistant et, jusqu'à la fin de l'instruction, se refusa à collaborer au travail du juge et à dévoiler d'autres précisions sur son parcours criminel.

Reconnu responsable de ses actes par les experts psychiatres, Vacher fut rapidement renvoyé devant la cour d'assises, l'ordonnance du juge étant daté du 3 juin 1898. Cette ordonnance ainsi que l'expertise psychiatrique ordonnée antérieurement fut annulée par la Chambre d'accusation de la Cour

d'appel de Lyon, quelques jours plus tard, sur réquisitions du parquet général. Le juge Fourquet n'avait, en effet, pas jugé utile d'aviser Vacher des nouvelles dispositions de la loi du 8 décembre 1897 avant de désigner les experts chargés de l'examiner. (13) Ce texte introduisait pour la première fois l'avocat dans la phase de l'instruction et obligeait le juge à interroger l'inculpé en présence de son conseil, sauf renonciation expresse de sa part.

Contraint de reprendre son instruction, le juge commit de nouveau les mêmes experts et réinterrogea Vacher qui, non content de refuser d'être assisté par un avocat, persista dans son mutisme. Le juge demanda également à un expert lyonnais d'examiner l'oreille blessée de l'inculpé. Un corps métallique fut détecté au fond du conduit auditif droit, à l'origine d'une surdité complète dans cette région et d'une paralysie de la face. Un examen complémentaire aux rayons X fut ordonné qui mit en évidence la présence d'une balle de plomb dans le rocher droit.

Se jugeant suffisamment instruit, le juge mit un terme définitif à son information le 12 août 1898, soit moins d'un an après avoir inculpé Vacher. La Cour de cassation rejeta le pourvoi que Vacher avait formé contre l'arrêt de mise en accusation.

Il comparut devant la Cour d'assises de Bourg-en-Bresse le 26 octobre 1898, accusé du meurtre avec préméditation de Victor Portalier. La veille, un certain Antoine Mazoyer avait écopé de la peine de mort pour avoir tué de façon effroyable une jeune servante qui l'avait surpris en train de dévaliser la ferme de ses anciens maîtres. Il fut pourtant gracié par la suite ce qui suscita l'incompréhension de Vacher.

Le procès dura trois jours et attira une foule énorme. Les hôtels de la ville étaient complets. La sinistre réputation de celui qu'on désignait comme l'éventreur de bergers avait amené un nombre considérable de curieux. Une compagnie du 23^e de ligne renforcée de gendarmes avait été requise pour assurer le service d'ordre. Les chroniqueurs judiciaires étaient très nombreux. Plus de cinquante journaux parisiens et de province étaient représentés ainsi que des journaux étrangers. Pourtant au même moment, le procès en révision de l'affaire Dreyfus était jugé à Paris.

Le conseiller Adhémar de Coston présidait l'audience, le procureur Ducher soutenait l'accusation et maître Charbonnier, avocat réputé du barreau de Grenoble, assurait la défense de Vacher.

À peine entré dans le box des accusés, Vacher impressionna l'assistance médusée. Il cria "*Gloire à Jésus* » et s'assit à sa place.

Voici comment Pierre Bouchardon décrivit l'accusé : « *son aspect seul terrifie. Un monstre. Blême ; des sourcils prodigieux, à croire qu'il n'en a qu'un seul lui barrant tout le front. La barbe noire taillée en pointe et comme mangée par les sillons des joues, un œil à demi-mort, l'autre farouche ; un côté de la figure paralysée, l'autre tout secoué de frémissements ; des doigts longs et minces battant, sur la barre de fer qui le sépare de son avocat, une marche endiablée ; les jambes trépignantes ; on le devine prêt à bondir. Mais ses neuf gardiens sont prêts à livrer bataille.* »

La journée s'annonçait rude pour le magistrat qui allait avoir à maîtriser un tel forcené durant un long interrogatoire » (14). Dans une salle bondée et surchauffée, le président obtint que l'accusé confirme ses aveux. Toujours aussi théâtral et fantasque, alternant excitation et abattement, Vacher admit publiquement être l'auteur de onze assassinats bien qu'accusé que du seul meurtre du jeune Victor Portalier. Le président de Coston lui fit même admettre qu'il avait arraché à coups de dents le sexe de sa victime. Vacher lui expliqua qu'étant enragé, il avait mordu comme un chien.

L'avocat de l'accusé tenta de ramener les questions du président sur la seule accusation dont son client était l'objet, les autres crimes devant échapper à l'appréciation du jury. Le président rejeta cette demande en ces termes : « *Permettez, maître, je ne sors pas de la procédure. J'ai le droit et le devoir de ne rien cacher à MM. les jurés de l'épouvantable odyssée de votre client* » (15).

Le procès se déroula de façon chaotique, haché par les interventions véhémentes de Vacher, ses cris et ses apostrophes. 49 témoins et experts furent entendus. Le président dut rappeler à l'ordre plusieurs fois l'accusé, menaçant de l'expulser. Déchaîné, poussant des rugissements, Vacher insulta le président, le traitant même de monstre. « *Les injures d'un misérable tel que vous s'arrêtent au pied de cette tribune* » lui répondit ce dernier prêt à mettre fin à ses débordements verbaux (16).

À l'issue des débats, le procureur Ducher prononça son réquisitoire : « *Je viens réclamer le châtement suprême contre le plus grand criminel dont les annales judiciaires aient gardé le souvenir, contre celui dont chacun des forfaits dépasse en horreur tout ce que l'imagination peut inventer* » (17).

Sans surprise, aidé par le comportement délirant de son client, Me Charbonnier soutint la thèse de l'irresponsabilité mentale. Sa plaidoirie dura trois heures. Vacher était à ses yeux un grand malade et non un grand criminel.

Les douze jurés, tous propriétaires terriens, entrèrent en délibération. Ils n'eurent à répondre qu'à deux questions. Quinze minutes plus tard, ils déclarèrent l'accusé coupable. Le procureur reprit la parole pour ses réquisitions sur la peine. Le président prononça l'arrêt qui frappait de mort l'accusé. Vacher se contenta de lancer un « *Au revoir* » sonore avant d'être rapidement conduit hors de la salle d'audience.

Le pourvoi en cassation formé contre l'arrêt de condamnation fut rejeté. Son avocat déposa une demande de grâce auprès du président Félix Faure. Celle-ci fut rejetée.

N'oublions pas que l'époque était socialement et politiquement agitée. Des textes de politique criminelle sécuritaire étaient adoptés comme la loi de 1885 qui met en place la relégation des multirécidivistes.

Gardons aussi à l'esprit que le nom de Jack l'Eventreur résonne encore dans les esprits, ce dernier ayant sévi dans les années 1888-1889. Vacher fut d'ailleurs appelé par la presse « le Jack l'éventreur du sud-est ».

Les trimardeurs étaient au surplus très mal perçus par la population qui voyaient en eux des asociaux malfaisants. Le vagabond était considéré comme « une machine violente » (18) sujet à une contagion criminelle maligne selon l'expression de l'époque : 7 % des homicides commis en France en 1895 leur étaient imputés (19).

De plus, la Troisième République encore fragile n'avait que méfiance pour ces individus, très nombreux (entre 100 000 et 400 000) (20) et incontrôlables. Leur mobilité était en soi synonyme d'instabilité et d'indiscipline et donc de danger pour le pouvoir.

Le rapporteur d'une proposition de loi pour assurer la sécurité des campagnes écrivait en 1898 : « *le vagabondage, associé presque toujours à la mendicité, est un fléau pour les campagnes. Il constitue un péril social contre lequel nos lois sont en fait impuissantes* » (21).

Alexandre Bérard, député de l'Ain et contemporain de Vacher, met en garde contre le vagabondage présenté comme un fléau social contre lequel il convient de mener une lutte acharnée : « *le véritable vagabond, celui qui constitue un réel danger pour la sécurité publique, celui contre lequel nos populations rurales demandent aux pouvoirs administratif et judiciaire de particulièrement sévir, c'est le chemineau, c'est le trimardeur, coureur des grandes routes [...], à l'affût de tous les mauvais coups, de toutes les*

mauvaises actions, en rébellion contre la société, prêt à tous les crimes, vraie bête fauve égarée en pays civilisé » (22).

Le 31 décembre 1898, jour de son exécution, Joseph Vacher refusa de marcher jusqu'au fourgon qui devait le conduire jusqu'à la place du Champ de Mars. Le bourreau Anatole Deibler et ses aides l'attachèrent et le transportèrent jusqu'à l'échafaud. Une foule immense était rassemblée, des menaces et des imprécations s'adressèrent au condamné. Vacher voulut faire un discours mais le bourreau ne lui en laissa pas le temps. Il fut étendu sur la planche à bascule et eut la tête tranchée par le couperet manié d'une main experte.

À la demande de la famille, une autopsie du cadavre fut pratiquée et le cerveau analysé. Aucune lésion ne fut observée par les médecins très curieux d'en savoir plus sur le fonctionnement cérébral de ce tueur hors du commun.

La personnalité de l'assassin : simulateur ou vrai fou ?

Aujourd'hui encore, la question de la responsabilité pénale de Joseph Vacher reste discutée. Fou ou simulateur, cette interrogation a nourri l'instruction du juge Fourquet. Le médecin de la prison de Belley qui examina le premier Vacher quelques jours après son incarcération établit un certificat médical qui conclura à une responsabilité très notablement diminuée.

Rappelons qu'il avait bénéficié d'un non-lieu après l'agression de Louise Barant, le médecin concluant à un délire de persécution. Cette indication, l'attitude grotesque et les propos délirants de Vacher assurant qu'on lui avait empoisonné le sang firent hésiter le juge. L'inculpé jouait-il la comédie ou était-il atteint de vrais troubles cérébraux ?

Vacher écrivit beaucoup aussi bien avant son arrestation qu'au cours de sa détention. Il adressa de longues lettres au juge d'instruction ainsi qu'à de nombreux autres destinataires. Signant « l'envoyé de Dieu » et ouvrant ses missives par les mots « Dieu-droits-devoirs », il manifesta tout d'abord de la confiance dans l'action du juge Fourquet et se montra désireux de l'aider dans son instruction.

Il changea brutalement d'attitude et s'opposa farouchement au juge et à l'institution judiciaire dans son ensemble. Lors de son procès en Assises, il entra dans le prétoire porteur d'un long discours. Ses écrits et son graphisme

très reconnaissable furent analysés par les experts psychiatres qui y virent la manifestation d'une simulation de la folie.

Le juge commit des médecins aliénistes en décembre 1897. Parmi le trio d'experts requis figurait le docteur Alexandre Lacassagne, professeur de médecine légale à Lyon faisant autorité dans sa discipline. Ce professionnel reconnu était devenu le maître à penser de la médecine légale en France. Il est le fondateur des Archives d'anthropologie criminelle qu'il dirigea pendant 29 ans. Il se distingua des thèses de l'École italienne qui derrière Cesare Lombroso affirme que l'« homme criminel » peut être identifié grâce à des anomalies anatomiques. Alexandre Lacassagne et l'école lyonnaise vont insister sur le rôle prépondérant de l'environnement social dans la survenue de la délinquance criminelle.

Ayant obtenu que Vacher soit transféré à Lyon, les experts purent pendant plusieurs mois l'examiner complètement. En mai 1898, ils rendirent leur rapport qui conclut à la responsabilité pénale du criminel.

Les termes de leurs conclusions sont exempts d'ambiguïté : *« C'est un immoral violent qui a été temporairement atteint de délire mélancolique avec idées de persécution et de suicide [...]. Ses crimes sont d'un anti social, sadique sanguinaire, qui se croyait assuré de l'impunité grâce au non-lieu dont il avait bénéficié et à sa situation de fou libéré. Actuellement, Vacher n'est pas un aliéné, il simule la folie. Vacher est donc un criminel ; il doit être considéré comme responsable, cette responsabilité étant à peine atténuée par les troubles psychiques antérieurs »*.

Le juge en resta là. Vacher n'était qu'un simulateur et devait être jugé.

Lors de l'audience d'assises, l'avocat de Vacher tenta d'obtenir un renvoi du procès pour un nouvel examen mental de son client. Il proposa les noms de trois nouveaux experts psychiatres renommés mais sa demande fut rejetée.

Après sa condamnation à mort, une campagne s'organisa pour sauver la vie de l'accusé. Son avocat édita une brochure renfermant des témoignages en sa faveur ainsi que les avis de plusieurs médecins. Le docteur Toulouse, médecin-chef de l'asile de Villejuif adressa une lettre à Me Charbonnier au soutien de sa demande de grâce pour état de démence. D'autres médecins s'élevèrent contre le rapport du trio d'experts mené par le professeur Lacassagne.

Au lendemain du procès, les hauts magistrats ayant eu à connaître de l'affaire adressèrent au garde des Sceaux des rapports justifiant la condamnation de Vacher. Partageant le sentiment que l'accusé simulait la folie, ils mirent l'accent dans un style alarmiste sur la nécessité impérieuse de protéger la société d'un tel individu et de faire un exemple. Le président de Coston en appela à l'émotion publique suscitée par les crimes de Vacher : « *Les cris qu'il a poussés fréquemment, véritables cris de bête fauve et réellement effrayants, n'étaient évidemment qu'un effet de ses abominables instincts et de sa profonde perversité. Sa responsabilité affirmée énergiquement par les trois éminents experts, établie par l'instruction, rendue éclatante par les débats, a été proclamée avec raison par le verdict du jury. La terreur répandue dans les campagnes par la série monstrueuse de ses crimes, l'horreur soulevée par ses égorgements, dont l'atrocité dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir, ces corps sanglants, mutilés, éventrés, aux ouvertures hideuses ou souillées, sur lesquels il assouvissait sa lubrique férocité, réclament l'expiation suprême. L'opinion publique se soulèverait certainement d'indignation s'il en était autrement* » (23).

Le procureur général Moras convint qu'une atténuation de responsabilité pouvait être retenue en faveur du condamné. Mais écrivit-il « *il a cédé en pleine conscience à des penchants et à des vices, dont la monstruosité ne saurait lui servir d'excuse. C'est avec raison que la conscience publique réclame l'exécution. La sécurité publique menacée exige d'ailleurs impérieusement de faire un exemple* » (24).

Le procureur Duchet émit les mêmes appréciations sur la dangerosité de Vacher, ce dernier, selon lui n'ayant pas agi sous l'empire d'une pulsion irrésistible mais en pleine conscience. Le condamné n'était digne d'aucune indulgence et la nécessité d'un exemple s'imposait.

Pourtant, la commission des grâces de la Chancellerie refusa d'entériner ces opinions péremptoires. Elle émit l'avis qu'il y avait lieu de commuer la peine de mort en travaux forcés à perpétuité au motif que la personnalité du condamné, le nombre, la nature des crimes commis et leurs circonstances pouvaient faire douter qu'il jouisse de la plénitude de ses facultés mentales.

Après la mort de Vacher, la question resta posée très longtemps : avait-on guillotiné un fou ? Elle divisa les experts et tous ceux qui se penchèrent sur cette sanglante affaire.

Les adeptes d'une criminologie utilitaire, très en vogue au début du XXe siècle, penchaient pour la nécessaire élimination des criminels

meurtriers. S'ils ne contestaient pas que Vacher était un anormal, ils posaient en principe de base que tous les criminels étaient des anormaux. La sûreté de la société exigeait que ce type d'individus soit guillotiné. Suspectés de manipulation, les assassins de son espèce ne méritaient que la peine de mort. Parlant de ces anormaux trop conscients, un magistrat ne disait-il pas qu'« *ils sont atteints d'une maladie qui se guérit en place de Grève* » (25).

En introduction de son livre sur cette affaire exceptionnelle qu'il eut à instruire, le juge Fourquet résumait de façon pragmatique l'équation qui était posée à la société : « *Supposons Vacher déclaré irresponsable, comme l'ont prétendu certains aliénistes, on l'enfermait dans un asile ; mais on sort d'un asile ; il en a donné la preuve. Or, sorti de l'asile, Vacher continuait son œuvre de mort. Et qui eût alors encouru la responsabilité des nouveaux crimes, sinon les experts qui l'auraient déclaré dément. Il est vrai que pour eux, il ne s'agit que de responsabilité morale* » (26).

Dans son ouvrage savamment intitulé « Aspects anthropologiques et sociopathiques de dix assassins guillotins au XIXe siècle dans la région lyonnaise » et publié en 1963, le docteur Pierre Bouvery évoque au sujet de Vacher une psychose au long cours, évoluant sur un fond schizoïde, avec des phases de rémission après des bouffées délirantes de type paranoïde. Le docteur Michel Benezech pense lui aussi que Joseph Vacher était un criminel psychotique irresponsable pénalement. L'affaire Vacher ouvrait un débat de fond toujours actuel comme on le verra plus bas.

Le profil du juge : l'ambition d'un home

Emile Fourquet est âgé de 35 ans lorsqu'il prend ses fonctions au TGI de Belley. Il était auparavant juge au tribunal d'Ambert dans le Puy-de-Dôme après avoir été avocat. Il est particulièrement heureux de se voir confier une fonction passionnante, celle de « la chasse à l'homme » (27).

Le quotidien d'un juge d'instruction d'une petite ville rurale était peu exaltant : vols de bétail, larcins domestiques, incendie de grandes et quelquefois un beau crime de sang. Fourquet perçut vite l'intérêt exceptionnel que présentait le cas Vacher. Ce routard du crime sortait de l'ordinaire. Il se devait de traiter le dossier de façon exemplaire.

Mais l'intérêt intellectuel et professionnel de cette affaire sensationnelle n'était pas tout pour le juge. Il y vit le moyen de satisfaire son ambition personnelle et d'obtenir la reconnaissance de ses pairs. C'est ce qu'il eut le courage ou la naïveté de reconnaître trente-cinq ans plus tard dans son

ouvrage sur l'affaire Vacher. S'adressant à l'inculpé qu'il incitait à avouer d'autres crimes, il lui tint ce discours cynique : « *Votre affaire fait en ce moment dans toute la presse un bruit d'enfer qui s'est répandu même jusqu'en Amérique. C'est la grosse affaire criminelle du siècle, de sorte que, sans vous en douter, vous m'avez rendu un très grand service car vous pensez bien qu'après cela le gouvernement n'oserait pas me refuser un avancement ou une récompense sans mécontenter l'opinion publique* » (28). Sa tâche fut lourde en effet : « *La tâche devenait écrasante car il lui fallait recevoir sans relâche quantité de reporters, vaquer aux audiences du tribunal et continuer à suivre les autres affaires du cabinet d'instruction. Or, par une véritable fatalité, il n'en avait pas moins de quinze en cours [...]* » (29).

Malgré le gros travail qu'il effectua, Fourquet n'obtint pas les avantages qu'il escomptait. Son acharnement à obtenir la condamnation de celui qui apparaissait à beaucoup comme un fou criminel lui fut beaucoup reproché. La suite de sa carrière fut banale, voire médiocre. Deux ans après l'exécution de Vacher, il est nommé juge à Chalon-sur-Saône, puis juge d'instruction à Arbois dans le Jura avant de diriger le parquet de cette ville. En 1912, il est installé dans les fonctions de procureur de la république à Saint-Jean-de-Maurienne en Savoie, mais dépité et amer, il démissionne aussitôt à l'âge de 50 ans.

Emile Fourquet concevra une profonde amertume du manque de reconnaissance que la Chancellerie avait manifesté à son endroit. Ce sentiment d'ingratitude, il l'expose sans fard dans l'épilogue de son livre : « *L'affaire Vacher a été à la fois le plus grand tourment et la source des plus vives satisfactions que j'ai éprouvées au cours de mon existence ; des plus grand tourments en ce que mon esprit n'a été occupé, pendant dix-huit mois, que de scènes de carnage et de supplices d'innocents ; que pendant cette période où j'eus à dépouiller plus de quatre-vingt dossiers d'assassinats, mes nuits déjà écourtées par un travail excessif, ont été encore agitées par les cauchemars et la fièvre et qu'à ce jeu, ma santé fut un instant sérieusement ébranlée ; des plus vives satisfactions, à la pensée que j'avais été assez heureux pour réhabiliter un certain nombre d'innocents accablés par des accusations iniques, des incarcérations injustifiées et que les aveux de Vacher ont délivrés des souffrances morales et arrachés au déshonneur. Enfin, en interrompant définitivement la sanglante odyssée du monstre, je l'ai sans doute empêché de faire de nouvelles victimes.* »

« *L'opinion publique et la presse avaient réclamé, en faveur du magistrat qui instruisit l'affaire Vacher, pour prix du service qu'il avait rendu à la société, la croix de la Légion d'Honneur et l'avancement au choix.* »

« *On ne lui accorda ni l'une ni l'autre* » (30).

Fourquet fit l'éloge de son œuvre qu'il jugeait de salubrité publique pour mieux dénoncer l'indifférence du ministère de la justice à son égard. On lui reprocha tout à la fois son désir forcené de ramener à lui tous les dossiers criminels visant Vacher, sa conviction inébranlable à voir en lui un simulateur et non un malade mental et sans doute au premier chef, la manière de conduire son information sur la place publique oublieux quelque peu de son devoir de réserve. Ce fut l'histoire d'une ambition déçue.

L'AFFAIRE VACHER, ARCHAÏSMES ET MODERNITÉ

Dans son avant-propos qui nous paraît d'une actualité brûlante, Emile Fourquet rappelle toute la noblesse et les risques du métier de juge d'instruction : « *[Cet ouvrage] montrera comment les plus honnêtes gens peuvent voir leur vie brisée, leur honneur perdu par le manque de perspicacité, d'intuition, de psychologie, de pondération d'esprit et aussi d'expérience, de juges d'instruction auxquels le gouvernement, avec une légèreté inconcevable, confie, sans examen préalable, sans préparation, au petit bonheur, si l'on peut dire, l'exercice des plus redoutables fonctions qu'un citoyen puisse remplir, puis qu'elles comportent pour lui le droit de disposer de la réputation, de la liberté, et parfois, même de la vie de ses semblables (31)* ».

Son instruction de l'affaire Vacher, critiquable rétrospectivement sur certains points, a eu cependant le mérite d'être avant-gardiste et de poser des problématiques criminologiques essentielles.

Les archaïsmes

Sur cinq points, l'instruction de l'affaire Vacher nous semble refléter parfaitement son époque. La démarche du juge Fourquet est bien évidemment inscrite dans son temps. Elle donne à voir aujourd'hui ses limites au regard des progrès réalisés dans le traitement pénal.

Une mise en examen en discordance avec le traitement juridique du dossier

Vacher n'a été inculqué formellement que du meurtre du seul Victor Portulier, faits pour lesquels le juge Fourquet était territorialement compétent. Or, durant toute l'instruction, il est entendu sur l'ensemble des crimes qui lui sont imputés et qu'il va reconnaître spontanément. Aucune inculpation ou mise en examen supplétive ne lui est notifiée. Les actes postérieurs à l'information, arrêts de la chambre d'accusation et de la cour d'assises, ne

relèvent en aucune façon cette anomalie de fond. Mis en cause juridiquement pour un crime unique, Vacher est de fait jugé et condamné pour onze agressions criminelles ! Une telle manière de faire conduirait inévitablement aujourd'hui à la nullité de l'ensemble de la procédure d'instruction. Ce point de droit pourtant essentiel n'a suscité à l'époque aucun commentaire critique. Il est vrai qu'aucun avocat ne pouvait assister Vacher durant la phase de l'information. Ce dernier, tout à ses éruptions scripturales, était loin de se préoccuper de cet aspect formel de son dossier.

L'absence remarquable des victimes

Victor Portalier est la victime du crime de Bénonces, objet direct de l'instruction du juge Fourquet. Dix autres victimes ont été assassinées par Vacher dans des conditions effroyables.

Et pourtant, aucun membre des familles des victimes n'est partie prenante au procès pénal. Aucune pièce du dossier d'instruction n'intéresse directement les victimes. Ces dernières sont les grandes absentes de l'affaire Vacher. La seule image d'elles résulte du rapport froidement clinique du docteur Lacassagne qui détaille les conséquences médico-légales des attaques violentes qu'elles ont subies.

Le droit n'était pas en faveur des victimes. Il faudra attendre l'arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de cassation dit Laurent-Atthalin rendu le 8 décembre 1906 pour que la partie civile se voie reconnaître le droit de mettre en mouvement l'action publique.

Ce n'est que par la loi du 22 mars 1921 que les victimes constituées en partie civile bénéficieront des mêmes droits que ceux accordés au prévenu en 1897. Par l'intermédiaire de leur avocat, elles auront un droit d'accès à l'instruction et pourront prendre connaissance du dossier.

Tenus à l'écart de la procédure, les parents des victimes de Vacher, gens modestes, n'étaient ni juridiquement ni économiquement ni intellectuellement à même de faire valoir leurs droits et encore moins leur souffrance. La justice inquiétait. La justice de toute façon ne s'intéressait pas à elles.

Les actes sexuels occultés

Un voile pudique est jeté dans le dossier sur les actes sexuels violents commis par Vacher. Si le professeur Lacassagne, en bon médecin légiste, ne

répugne pas à décrire par le menu les terribles blessures corporelles et sexuelles relevées sur les victimes, le juge Fourquet en revanche ne s'attarde pas sur les viols *ante* et *post-mortem* perpétrés par l'inculpé. Il faut dire que les autopsies pratiquées sur les corps des victimes étaient souvent incomplètes. L'examen de la sphère anale sur les victimes de sexe féminin était ainsi étonnamment délaissé.

Une gêne commune embarrasse les deux hommes à l'évocation du déroulement des crimes. Sur question du juge concernant les blessures faites sur Victor Portalier, Vacher répond ainsi : « *Je lui ai coupé la gorge et je crois aussi lui avoir arraché les parties avec les dents. J'aurais préféré abandonner certains détails en ce qui concerne certaines (entre guillemets) « vilaines choses » que j'ai faites car je crains que l'exemple de ma maladie ne devienne nuisible à la moralité de la jeunesse* ».

Aucune question plus précise ne sera posée par le juge ni dans cette affaire ni dans les autres crimes reprochés à Vacher. Lacassagne dira pourtant de façon assurée que Vacher avait utilisé un instrument tranchant pour émasculer le jeune Portalier et qu'il s'était en outre livré à un « coït anal post-mortem » autrement appelé par ses soins « attentat pédérastique » dans son rapport d'expertise.

L'expression d'« aberration du sens génésique » résume aux yeux des médecins de l'époque les déviances sexuelles morbides de ce criminel d'exception. Joseph Vacher s'accusera lui-même de « folie érotique » à l'évocation de ses crimes sexuels. Le juge n'abordera que de façon très elliptique les viols employant souvent le terme « souiller » plutôt que le verbe « violer ».

Cet aspect fondamental de l'affaire n'avait cependant que peu d'importance sur un plan juridique puisque la qualification de viol n'était pas retenue contre Vacher.

Une hypothèse mérite enfin d'être évoquée : Vacher met ses accès de violence sexuelle sur le compte de la rage que lui aurait inoculée le chien d'un garde-champêtre quand il était enfant. Cette explication a toujours paru fantaisiste au juge d'instruction.

Christine Lamothe, expert psychiatre à Lyon, émet une autre hypothèse. Vacher enfant n'aurait-il pas été violé par le garde-champêtre (32) ? Cet événement aurait très profondément traumatisé Vacher et pourrait être l'élément déclencheur de sa folie criminelle.

Les interrogatoires trop superficiels

Le juge Fourquet a entendu Vacher à quarante-sept reprises en septembre 1897 et juin 1898. Il a donc mis du soin à son instruction et a manifestement cherché à percer à jour le fonctionnement de cet inculpé exceptionnel. Son approche reste cependant relativement superficielle.

Les trente premiers interrogatoires relatent véritablement une conversation puisque les suivants ne seront plus que des monologues du juge, Vacher gardant le silence après le refus de publier dans le journal une lettre en défense. Les procès-verbaux d'audition sont minces, quelques pages de questions et de réponses manuscrites. Les questions sont brèves, souvent orientées et les réponses sont également réduites et peu précises.

À aucun moment le juge ne pousse Vacher dans ses retranchements. Il prend acte des réponses, ne le relance en cas d'imprécision et ne le met pas en face des contradictions de son dossier. Il n'utilise pas véritablement les éléments tirés des soixante-deux pages de l'expertise Lacassagne pour approfondir les faits, ses mobiles et sa personnalité. Il est vrai que cette pièce essentielle n'est communiquée au juge qu'en mai 1898, soit en fin d'instruction.

Sa méthode d'interrogatoire reste peu ordonnée et les axes de son questionnement manquent de lisibilité. Il omet de lier les questions les unes aux autres et ne procède pas à un enchaînement cohérent de ses interrogations. Sur la forme, les réponses de Vacher sont grammaticalement justes et les mots utilisés témoignent d'une certaine éducation. On ne sait pas toutefois si le greffier notait directement les réponses de l'inculpé ou si les paroles de celui-ci étaient retranscrites en un français plus châtié par le magistrat.

Le ton et le style moralisateur

Nous sommes surpris aujourd'hui par les mots utilisés par les magistrats et les experts dans les pièces du dossier. Le style employé peut paraître surprenant car il renvoie à une conception morale des faits dont il est traité. La subjectivité de l'appréciation l'emporte sur l'objectivité de la raison. Les acteurs judiciaires ne peuvent s'abstraire de l'effroi qu'ils ressentent devant les actes du criminel. Ils le disent et l'écrivent.

Ainsi, à propos du meurtre du jeune Massot-Pellet, le juge évoque « *la honteuse passion* » que Vacher était désireux d'assouvir sur cette jeune victime. Plus loin, il dénonce la « *sanglante besogne* » de l'inculpé, son

« esprit de méchanceté » et lui reproche de s'être « attaqué traîtreusement » à ses victimes : « Vous l'avez mutilée abominablement » reproche-t-il à Vacher auteur, selon ses mots, de « plaies affreuses » sur une jeune bergère.

Lacassagne n'est pas en reste. Il ne voit en Vacher qu'un dangereux psychopathe justiciable de la Cour d'assises. Bien que formé à la rationalité scientifique, il ne peut cependant s'affranchir d'un discours moralisateur et stigmatise volontiers son sujet d'examen qu'il qualifie de « monstre sadique ». « Constamment en rut, il assouvit rapidement sa lascivité bestiale », dit-il de la manière d'agir de l'inculpé. Lui aussi parle de « sinistre besogne ».

Les juges de la chambre des mises en accusation évoquent eux aussi « la monstruosité » des crimes « qui dépassent en horreur tout ce que l'imagination humaine peut concevoir ».

Le ton ne choquait pas les contemporains du juge et du professeur Lacassagne. Les qualificatifs péjoratifs et les partis-pris négatifs participaient d'un sain jugement des hommes et des choses. La force de la morale dominante affectait le style des écrits. Et le respect de la présomption d'innocence n'était que très accessoire.

La modernité

Sous trois aspects, l'affaire Vacher interroge notre modernité. Elle pose les jalons d'avancées intéressantes et est évocatrice d'une problématique lancinante.

L'apparition du profilage criminel comme méthode d'investigation nouvelle

En cette fin de XIXe siècle, en matière criminelle, les enquêteurs ne procédaient à des rapprochements que si les faits avaient lieu dans le même département et à la même période. Aucun travail d'analyse criminelle n'était véritablement effectué. Aucun moyen technique n'était mis à disposition des magistrats pour les aider dans leur recherche de la vérité. La sagacité du juge était sa seule ressource intellectuelle.

L'affaire Vacher introduit pour la première fois une méthode d'investigation originale : l'élaboration du signalement d'un suspect à partir d'éléments d'enquête objectifs, sa diffusion sur le territoire national et son exploitation procédurale. Initiatives de magistrats pugnaces et imaginatifs, le

profilage ou *profiling* faisait son apparition avant sa conceptualisation à la fin du XXe siècle aux États-Unis tout d'abord avant sa mise en place en France.

Le département d'analyse criminelle du FBI a ainsi distingué deux types de tueurs en série : les criminels organisés et les criminels désorganisés selon leur degré de préparation et d'organisation de leurs meurtres. La spontanéité de ses crimes pulsionnels range Vacher dans la catégorie des tueurs désorganisés (33).

Lacassagne voit plutôt en lui un dangereux psychopathe, dont les actes meurtriers portent au contraire la signature d'un assassin structuré et réfléchi. Les éléments de démonstration qu'il en donne dans son rapport d'expertise lui permettent d'ailleurs de conclure à sa parfaite responsabilité pénale.

Bien qu'empirique, la méthode de Fourquet porta ses fruits. Elle lui permit d'établir un profil précis de l'agresseur et ainsi de faire avancer significativement l'enquête. Elle préfigure surtout le procédé rationalisé et modélisé qui sera mis en place un siècle plus tard.

De nos jours, l'analyse criminelle emprunte systématiquement le support numérique et s'ouvre ainsi des horizons considérables. Le recueil de données multiples issues des scènes de crime et leur mise en réseau facilite le rapprochement criminel et favorise l'élucidation des faits. Le logiciel SALVAC implanté en France en 2002 est géré par la Direction centrale de la police judiciaire. Cet outil d'analyse criminelle et comportementale recense toutes les affaires de crimes de violence enregistrés sur le territoire. Il a vocation à aider les enquêteurs notamment dans le cadre de crimes sériels pouvant être espacés dans le temps et commis dans des lieux éloignés les uns des autres.

Imagine-t-on un tel outil à la disposition du juge Fourquet, bien isolé et démuné dans sa démarche d'enquêteur ? La récurrence de sa manière d'opérer serait apparue manifeste aux services d'enquête.

Imagine-t-on aussi le secours formidable qu'il aurait tiré de la technique d'analyse génétique apparue dans les années 1980 et généralisée en France au début des années 2000 ? Il n'est pas douteux que dans ses corps à corps sanglants, Vacher n'a pas manqué de laisser son ADN biologique sur le corps et les vêtements de ses victimes pantelantes.

La consécration des droits de la défense pendant l'information judiciaire

La loi du 8 décembre 1897 dont le juge Fourquet a fait les frais par une annulation d'une partie de sa procédure, a marqué une étape remarquable dans la lente progression des droits de la défense en matière de procédure pénale.

Il a fallu attendre un siècle, par la loi du 4 janvier 1993, pour que l'avocat puisse intervenir durant la phase policière et seulement à la vingtième heure de la garde à vue. La loi du 15 juin 2000 a renforcé cette garantie individuelle en autorisant l'intervention de l'avocat dès le placement en garde à vue.

La loi du 8 décembre 1897 dite Constans a joué un rôle important dans le développement de pratiques d'enquête officieuse impliquant éventuellement qu'une personne soit retenue. En autorisant l'avocat à assister son client lors des interrogatoires par le juge d'instruction, la loi a eu pour effet le développement d'une phase d'enquête préalable à l'instruction, permettant notamment d'interroger une personne en dehors de la présence de son avocat.

Un décret du 20 mai 1903 prévoyait un délai de vingt-quatre heures pour qu'une personne arrêtée soit conduite devant le procureur de la République. Ce n'est qu'en 1958 que le législateur, lors de l'élaboration du code de procédure pénale, a officialisé et encadré cette pratique.

Cette loi a suscité de fortes polémiques dans le monde judiciaire. Certains la jugeaient comme une marque de défiance intolérable vis-à-vis des juges d'instruction. D'autres au contraire y voyait un contrepoids aux abus de certains juges manquant de loyauté. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ces débats de ceux qui ont précédé la loi du 4 janvier 1993 introduisant l'avocat en garde à vue. Un certain nombre de commentateurs et de syndicats de policiers y ont vu la fin des enquêtes, l'impossibilité de recueillir des aveux et un facteur de complexité de la procédure.

Ces craintes sont fréquentes dans le domaine de la procédure pénale qui est très propice aux procès d'intention et aux grandes querelles idéologiques. Un pragmatisme de bon aloi est certainement préférable aux discussions inépuisables dans une matière dont l'élaboration est réservée, en toute hypothèse, au seul Parlement.

La lancinante question de la responsabilité pénale des tueurs en série

Francis Heaulme, Guy Georges, Patrice Alègre, Emile Louis, Pierre Bodein, Michel Fourniret, Mamadou Traore, nombreux sont les tueurs en série français condamnés ces dernières années. S'étant longtemps cru épargnée par ce phénomène, la France a découvert que les grands prédateurs sexuels ne sévissaient pas qu'aux États-Unis.

À cet égard, en grand criminel sexuel qu'il était, Joseph Vacher fait presque figure de précurseur. Il est même à ce jour celui qui a été accusé du plus grand nombre d'assassinats à finalité sexuelle. En tête des *serials killers* français par le nombre de leurs victimes, Landru, Petiot et Thierry Paulin n'étaient pas animés d'une pulsion sexuelle sanguinaire mais par le plus prosaïque appât du gain.

Constatons que tous les grands meurtriers sexuels précités ont été déclarés coupables et ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité. Malgré l'horreur de leurs actes, l'anormalité de leur comportement et le passé psychiatrique lourd de certains d'entre eux (34), tous ont été reconnus pénalement et mentalement responsables.

La folie de l'acte n'engendre plus nécessairement la folie du criminel (35). Ainsi la prison prend-elle une fonction asilaire. Le nombre de grands criminels malades mentaux en cellule a fortement augmenté ces trente dernières années. Malade mentale ou non, la personne doit répondre de ses actes, expliquent les psychiatres qui mettent en avant le respect de la dignité humaine pour justifier leur position.

Pierre Tournier, criminologue et chercheur au CNRS, voit là les conséquences d'un mouvement psychiatrique né au début des années 1970, « consistant à éviter la contrainte et l'internement, dont la conséquence fut de réduire considérablement les moyens des psychiatres pour retenir des gens dangereux. Du coup, ces médecins se sont déchargés sur le système pénal ».

Odile Dormoy, médecin-chef du service médico-psychiatrique de la prison de la Santé résume ainsi le débat : « *On judiciarise tout, y compris la psychiatrie. Et on psychiatrie la criminalité* ».

Force est de constater que la société de plus en plus exigeante quant à sa protection ne supporte pas l'impunité pénale des grands criminels. Elle admettra difficilement que sous couvert de démence ou d'abolition du discernement, un unique crime de sang ne donne pas lieu à condamnation

pénale. Elle rejettera en revanche farouchement toute déclaration d'irresponsabilité pénale en faveur d'un homme accusé d'une abominable série criminelle.

Organisées, mobilisées et revendicatives, les victimes des criminels sériels s'érigent en défenseurs de l'intérêt général. La défense sociale dicte leur ligne de conduite. La rétribution du coupable fonde leur action. L'idée même d'un internement psychiatrique, fût-il à vie, en lieu et place d'une condamnation à la peine d'emprisonnement perpétuel, les révolte au plus profond d'elles-mêmes. Cette solution s'analyse pour elles en une insupportable mesure de faveur, une échappatoire injuste et surtout une intolérable privation du droit sacré au débat judiciaire. Au final, l'irresponsabilité pénale pour raisons d'état mental défaillant est à leurs yeux synonyme de deuil impossible et de reconstruction interdite.

Cette quête victimaire est de l'ordre de l'impossible. Denis Salas n'a-t-il pas justement fait observer que « *le tragique n'est pas dans l'absurdité du mal commis mais dans l'injustice du mal subi* » (36). Le procès nécessaire comme facteur d'apaisement social, quelle que soit la personnalité de l'auteur, n'est-ce pas là l'exigence fondamentale, telle qu'elle a été posée par les acteurs judiciaires du procès Vacher.

CONCLUSION

L'affaire Vacher nous paraît bien lointaine aujourd'hui. Ce grand criminel, vagabond solitaire hantant chemins et campagnes, semble appartenir à des temps révolus. Et pourtant, Vacher nous renvoie aux tourments éternels de l'être humain et à ses pulsions les plus archaïques. Nos *serial killers* modernes ne sont que ses dignes héritiers. Sa rage meurtrière ne fut pas reconnue comme l'expression d'une démence éclatante. Sa longue route s'arrêta au pied de l'échafaud. Le loup-garou avait enfin cessé son œuvre effrayante.

Dans *L'homme révolté*, Albert Camus met en garde sur la liberté illimitée du désir qui signifie la négation de l'autre et la suppression de la pitié. Joseph Vacher fut ce révolté forcé du désir.

Citons pour conclure la psychanalyste Marie Bonaparte qui verra en lui le miroir de nos envies inavouables : « *Lorsque paraît sur la scène un des rares grands personnages, tel Vacher, qui tue pour le simple plaisir, l'âme entière de la foule est soulevée non pas par l'horreur seule, mais par un étrange intérêt, qui est la réponse de notre profond sadisme au leur. On dirait que nous tous, malheureusement civilisés, aux instincts entravés, sommes en*

quelque façon reconnaissants à ces grands criminels désintéressés de nous offrir de temps en temps le spectacle de nos plus primitifs et coupables désirs enfin réalisés » (37).

Jacques Dallest

Notes et références :

- (1) E. Fourquet, *Vacher*, Gallimard, 1931, p. 56.
- (2) J.-P. Deloux, *Vacher l'éventreur*, E/Dite Histoire, 2000, p. 82.
- (3) E. Fourquet, *op.cit.*, p. 57.
- (4) J.-P. Deloux *op.cit.*, p. 87.
- (5) E. Fourquet *op.cit.*, p. 93.
- (6) E. Fourquet *op.cit.*, p. 96.
- (7) J.-P. Deloux *op.cit.* p. 107.
- (8) J.-P. Deloux *op.cit.* p. 174.
- (9) R. Cuisinier, *L'assassin des bergères, Lyonnais et Forez*, 2001.
- (10) R. Cuisinier, *op.cit.*, p. 83.
- (11) P. Bouchardon, *Vacher l'éventreur*, Albin Michel, 1939, p. 26.
- (12) En 1839 pour Peytel et entre 1855 et 1861 pour Dumollard (V. P. Bouchardon, *op.cit.*, p. 38 à 42).
- (13) Le 8 décembre 1899, la Cour de cassation donna raison au juge Fourquet en considérant que l'ordonnance mis ne revêtait pas un caractère juridictionnel et échappait donc à l'obligation d'être communiquée à l'avocat de l'inculpé.
- (14) P. Bouchardon, *op.cit.*, p. 173 et 174.
- (15) P. Bouchardon, *op.cit.*, p. 193.
- (16) P. Bouchardon, *op.cit.*, p. 201.
- (17) P. Bouchardon, *op.cit.*, p. 212.
- (18) Rivière à Landru, *La violence apprivoisée au XIXe siècle* cité par O. Chevrier, *Crime ou folie, l'affaire Vacher*, L'Harmattan, 2006.
- (19) J.-P. Vettard in G. Corneloup, *Joseph Vacher, un tueur en série de la belle époque*, Éditions des Traboules, 2007.
- (20) R. Cuisinier, *op.cit.*, p. 16.
- (21) A. Bérard, *Le vagabondage en France* in A. Lacassagne, *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, Masson, 1899, p. 163.
- (22) *Ibid.*, p. 156.
- (23) P. Bouchardon, *op.cit.*, 225.
- (24) P. Bouchardon, *op.cit.*, 226.
- (25) P. Bouchardon, *op.cit.*, 250.
- (26) E. Fourquet, *op.cit.*, p. II.
- (27) E. Fourquet, *op.cit.*, p. 2.
- (28) E. Fourquet, *op.cit.*, p. 39.
- (29) E. Fourquet, *op.cit.*, p. 47.

- (30) E. Fourquet, *op.cit.*, p. 357.
- (31) E. Fourquet, *op.cit.*, p. I.
- (32) G. Corneloup, *op.cit.*, p. 184.
- (33) J.-P. Deloux, *Vacher l'éventreur*, E-dite, 2000.
- (34) P. Bodein a été déclaré psychotique schizophrénique évoluant sur fond de débilité mentale.
- (35) O. Chevrier, *op. cit.*, p. 75.
- (36) D. Salas, *L'éthique politique à l'épreuve du droit pénal*, cette Revue 2000. 163.
- (37) Citée par R. Tavernier et H. Garet, *Le juge et l'assassin*, Presses de la Cité, 1976.

Séance du 18 mai 2016

***Savoie et Poitou au XI^o siècle :
le mariage entre Pierre "de Savoie"
et Agnès de Poitiers***

Communication de M. Michel Bussière

Le mariage d'Agnès de Poitiers avec Pierre Ier, dit de Savoie, réalisait la première grande union entre l'extrême Ouest et l'extrême Est de l'actuelle France métropolitaine. Avec la dynastie carolingienne, le comte de Poitiers était devenu l'un des grands vassaux du roi des Francs, tandis qu'entre le lac Léman et le lac d'Aix-les-Bains, la mort du dernier roi de Bourgogne et d'Arles, Rodolphe III, suscitait l'émergence d'une nouvelle dynastie appelée à régner jusqu'en 1946. Dans une première partie, il sera avant tout question des comté de Poitou et duché d'Aquitaine, avec en premier lieu quelques rappels historiques sur cette institution et ensuite la présentation de l'épouse. La deuxième partie évoquera d'abord la titulature de l'époux puis la descendance des conjoints.

Première partie : L'Ouest, le Poitou et l'Aquitaine

A - Présentation des comté de Poitou et duché d'Aquitaine

Le comté de Poitiers est une très vieille institution qui remonte aux Mérovingiens, se développa sous les Carolingiens et dont les titulaires successifs constitueront une véritable dynastie.

La particularité du Grand Ouest tient à ce que le premier roi carolingien Charles, futur empereur Charlemagne, avait souhaité maintenir l'ancien Royaume d'Aquitaine constitué par les Wisigoths. En 778, au terme de son expédition en Espagne contre les Sarrasins, il avait désigné comme roi son premier fils Charles, né à Chasseneuil-du-Poitou, où la reine avait attendu le retour de son royal époux. Le roi de France avait aussi partagé ce royaume de l'Ouest entre neuf comtes, également investis de l'autorité militaire, avec la charge spéciale d'assurer la protection des frontières.

Cette vaste région au sud-ouest de ce qui deviendra l'Empire carolingien, puis plus modestement le Royaume des Francs, constituait ainsi

un royaume, nominal du moins, car le roi était toujours un fils de l'empereur ou du roi des Francs.

Le premier comte de Poitou désigné s'appelait Abbon et lui succédèrent, Bernard en 815 et Emenon en 828. Ce dernier avait soutenu Pépin, roi d'Aquitaine, puis reconnu Pépin II comme son successeur, alors que les Grands de la province, réunis en 839 à Chalon-sur-Saône, avaient désigné comme nouveau roi d'Aquitaine le fils de l'impératrice Judith de Bavière[1], qui régnera plus tard sous le nom de Charles le Chauve, Empereur d'Occident. L'empereur Louis le Débonnaire s'empressa de révoquer les comtes qui lui étaient hostiles et nomma à la tête du comté de Poitou Renoul (en latin *Ramnulfus*), fils de Gérard, comte d'Auvergne. À partir de ce moment, la charge comtale devint héréditaire et la dynastie connue sous le nom de Ramnulfide.

La charge de duc d'Aquitaine était confiée aux comtes d'Auvergne dont le dernier titulaire, Acfred, mourut en 927. Son plus proche parent, le comte de Poitiers Eble dit Manzer[2], lui succéda à la tête du duché. Ainsi, peu à peu le royaume nominal d'Aquitaine laissa la place au duché d'Aquitaine ou de Guyenne[3], dont le comté de Poitou était la principale composante géographique. Les comtes Ramnulfides de Poitiers cumuleront alors les deux fonctions de comte de Poitiers et duc d'Aquitaine [4].

Le royaume carolingien disparut à la mort de Louis le Fainéant ; les maires du palais avaient déjà accaparé le pouvoir au détriment du roi, et le duc de France Hugues le Grand, véritable tuteur des derniers rois carolingiens, s'était fait attribuer, nominalement du moins, le comté de Poitou par le roi Louis d'Outremer, opportunément rapatrié d'Angleterre. Cependant, le comte héréditaire sut garder la mainmise sur sa circonscription et lorsque le nouveau duc de France, Hugues Capet, fut élu roi de France après le décès de Louis le Fainéant, il prit pour épouse Adélaïde de Poitiers, propre sœur du comte Ramnulfide Guillaume dit Tête-d'étaupe[5]. Le comte de Poitiers deviendra alors et restera l'un des tous premiers vassaux du roi capétien jusqu'à ce que le dernier titulaire, Aliénor d'Aquitaine, épouse le fils du roi de France Louis VII et devienne elle-même, quelques jours après, reine de France [6].

À la mort de son père Eble Manzer en 935, Guillaume, dit Tête-d'étaupe, devint Guillaume Ier comte de Poitiers, mais nominalement troisième duc d'Aquitaine. La nouvelle règle dynastique voulut que presque tous les comtes de Poitiers fussent prénommés Guillaume, même si le prénom de baptême était différent, et sauf de rares exceptions, l'on utilisera la double numérotation pour désigner les Guillaume, selon qu'ils seront considérés comme comtes de Poitou ou ducs d'Aquitaine. Il y aura un décalage de deux unités selon la titulature ; ainsi Guillaume Tête-d'étaupe eut pour successeurs

son fils Guillaume II de Poitiers et Guillaume IV d'Aquitaine (dit Fier-à-Bras) puis, en 993, son petit-fils Guillaume III & V dont l'immense prestige lui vaudra le surnom de Guillaume-le-Grand. Neuf comtes de Poitiers l'avaient précédé dont cinq Ramnulfides[7].

La dynastie poitevine connut son apogée sous le règne de Guillaume le Grand (993-1030) dont la stature dépassa les frontières du royaume capétien. Le comte de Poitiers et duc d'Aquitaine entretenait des liens privilégiés avec les Etats périphériques, comme l'Espagne et l'Italie, mais aussi l'Angleterre et le Saint Empire Romain germanique. Il effectuait presque chaque année un pèlerinage à Rome au temps du carême et il jouissait d'un grand prestige auprès de la noblesse et de la papauté. Lorsqu'il n'allait pas à Rome, il faisait le pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, ce qui lui valut l'amitié du roi Alphonse V de Léon.

Sa renommée était telle qu'à la mort de l'empereur Henri II[8] les grands seigneurs d'Italie envisagèrent de s'émanciper de l'Empire en se choisissant un roi. Le roi de France ayant décliné l'offre pour lui et son fils, la haute noblesse romaine proposa cette charge au comte Guillaume le Grand, dont la troisième épouse, Agnès de Bourgogne, était la petite fille d'Adalbert, « *le dernier roi de race nationale qu'eût possédé l'Italie* »[9]. Après un délai de réflexion, Guillaume se rendit en Italie et en refusa la couronne pour lui-même et ses fils. Il eut alors un contact particulier avec Mainfroi, Marquis de Suse, ainsi qu'avec l'évêque de Verceil, Léon[10].

Un an après l'abdication au profit de son fils aîné Guillaume dit le Gros ou le Gras (ou plus élégamment, en latin, *Pinguis*), il mourut le 31 janvier 1030, laissant trois autres fils issus de ses deuxième et troisième mariages. Sa veuve, la comtesse douairière Agnès de Bourgogne, fille du prestigieux comte de Bourgogne et de Mâcon, Otto-Guillaume, se remaria en 1032 avec Geoffroy-Martel, bientôt comte d'Angers, et continua la politique relationnelle de son premier mari. Elle organisa le mariage de sa fille Agnès avec l'empereur d'Allemagne Henri III dit Le Noir, veuf de sa première épouse Marguerite, fille du roi Canut d'Angleterre et de Danemark. La rencontre eut lieu à Besançon et le mariage fut célébré à Ingelheim-sur-le-Rhin en 1043.

Voici pour le contexte poitevin. Au XI^e siècle, le comté de Poitou et le duché d'Aquitaine sont tenus par une famille solide, bien établie, connue et reconnue y compris sur le plan international.

C'est peu après la mort de Guillaume le Grand, qu'à l'Est, une nouvelle dynastie apparut lors du décès en 1032 du dernier roi de Bourgogne et d'Arles,

Rodolphe III. Le fondateur en est le comte Humbert et selon la formule traditionnelle[11], "*l'histoire savoyarde a retenu*" comme premiers comtes humbertiens, ses deux fils Amédée dit la Queue et Oddon, ainsi que ses deux petit-fils, Pierre et Amédée II, lesquels avaient encore un frère, Oddon évêque d'Asti et deux sœurs, Berthe et Adélaïde. Cette présentation traditionnelle n'est pas suivie par tous les historiens, mais ils ont tous admis que Pierre avait épousé Agnès, fille de Guillaume, comte de Poitiers. La difficulté consiste à établir l'identité exacte de cette Agnès de Poitiers. Samuel Guichenon, qui a eu le grand mérite d'établir également la généalogie des épouses des comtes, a toutefois commis une confusion avec l'épouse de l'empereur Henri III, issue du mariage de Guillaume le Grand avec sa troisième épouse Agnès de Bourgogne-Macon, qui sera dénommée Agnès de Poitiers I pour la commodité de l'exposé. Il convient alors de déterminer l'identité et l'ascendance d'Agnès de Poitiers II, épouse de Pierre "de Savoie".

B - La mariée : Agnès de Poitiers

L'histoire autonome du comté de Poitou et du duché d'Aquitaine s'est arrêtée avec le rattachement au royaume de France et après les chroniqueurs religieux du Moyen Âge [12], peu d'historiens se sont intéressés aux comtes de Poitiers. Il y en eut principalement deux, Jean Besly dont l'ouvrage « *Histoire des Comtes de Poitou et Ducs de Guyenne* » fut édité par son fils en 1647 et Alfred Richard qui a publié son « *Histoire des Comtes de Poitou* » en 1903.

Pour comprendre le problème de l'origine d'Agnès, épouse de Pierre, il faut consulter le tableau généalogique résultant des travaux de ces deux historiens régionaux : cf. le tableau 1 *Descendance de Guillaume le Grand selon J. Besly et A. Richard*.

À sa mort, Guillaume le Grand laissait quatre fils :

- Guillaume *Pinguis*, né de sa première union avec Aumode de Gévaudan, qui devint Guillaume IV-VI ;
- Eudes[13], né de son deuxième mariage avec Brisque (Brisce ou Sancie) de Gascogne ; un autre fils, Thibault, étant mort en bas âge [14] ;
- Pierre, dit Aigret (*Acer* en latin) et Guy [15] issus du troisième mariage avec Agnès de Bourgogne-Macon. Lorsque leur mère se remaria avec Geoffroy-Martel, Guy adjointra à son prénom, par affection, celui de son beau-père pour s'appeler Guy-Geoffroy.

À l'exception d'Eudes, tous les fils de Guillaume le Grand régneront sous le prénom de Guillaume, Pierre Aigret deviendra Guillaume V-VII et Guy-Geoffroy, Guillaume VI-VIII.

Jean Besly ne s'y est pas retrouvé et, en se référant à Philibert de Pingon, a pu imaginer que Pierre Ier avait dû épouser une deuxième fille de Guillaume le Grand, également prénommée Agnès. Alfred Richard a soutenu que Guillaume le Grand avait eu deux filles, Agnès et Ala, mais leur a attribué le même mari !

En outre l'histoire, pour ne pas dire la légende, suggère encore qu'Agnès II, devenue Inès avant son mariage avec Pierre Ier, fut l'épouse de Ramiro, premier roi d'Aragon, ce qui laisse d'ailleurs les historiens espagnols très dubitatifs[16].

Il fallut attendre la deuxième moitié du XXe siècle pour que le professeur d'histoire hongrois Szabolcs de Vajay[17] propose de la descendance de Guillaume le Grand une composition permettant de restituer les parents propres à chacune des Agnès de Poitiers, étant précisé que lorsqu'un historien poitevin écrivait qu'un comte était décédé sans postérité, il fallait comprendre sans héritier masculin : cf. le tableau 2 *Descendance de Guillaume le Grand selon Szabolcs de Vajay*.

Ce professeur attribue à Pierre Ier, comte d'Aoste, Agnès II, fille de Pierre Aigret- Guillaume V-VII et à Ramiro Ier d'Aragon, la fille de Guillaume Pinguis, Agnès III [18].

De son deuxième mariage avec Mathilde de la Marche, Guy-Geoffroy ou Guillaume VI-VIII eut également une fille, Agnès IV, qui épousa en premières noces Alphonse VI de Léon et après sa répudiation, Hélié du Maine. De son troisième mariage avec Hildegarde de Bourgogne, il eut une deuxième fille, encore prénommée Agnès, cinquième du nom, qui sera la première épouse du roi Pierre Ier d'Aragon, dont il sera reparlé ultérieurement.

Selon les indications du professeur Szabolcs de Vajay, la mariée peut maintenant être identifiée et il convient de s'intéresser à son époux. Mais auparavant il faut souligner que la première union picto-savoyarde fut celle de Berthe, la sœur de Pierre Ier, qui avait été promise à Henri, fils de l'empereur Henri III, à l'occasion du concile de Florence réuni en juin 1055 par le pape Victor II. Berthe, fille d'Oddon et d'Adélaïde de Susa, était âgée de trois ou quatre ans et Henri d'environ cinq ans. Devenu adulte, le nouvel empereur Henri IV tenta de s'en dégager mais sur l'insistance du cardinal Pierre Damien,

légat du pape Alexandre II, le mariage fut confirmé en 1066-1067 (13 juillet 1066 ?) à Tribur[19]. L'époux étant le fils d'Agnès de Poitiers I, il s'agissait bien d'un mariage picto-savoyard, mais en ligne maternelle. Il sera de nouveau question de cette union dans la deuxième partie.

Seconde partie : L'Est et la dynastie humbertienne

A - Le marié : Pierre Ier d'Aoste, marquis en Italie

Oddon[20], marquis en Italie après son prestigieux mariage avec Adélaïde de Susa, fille aînée du puissant marquis Olderico-Manfredi, décéda autour de l'année 1060. Les historiens ont retenu comme successeurs, d'abord son premier fils, Pierre, qualifié de quatrième comte, puis son deuxième fils, Amédée, deuxième du nom et cinquième comte.

Pierre, né vers l'année 1048 selon Victor de Saint Genis, se serait marié en 1064 selon l'historien anglais Charles-William Prevoté-Orton, puis aurait connu une fin violente le 9 août 1078 d'après l'historien hongrois précité [21].

Dans sa thèse soutenue en 1999 à l'Université de Nice sous le titre : *Les fondements idéologiques du pouvoir des premiers comtes de Savoie (de la fin du Xe au début du XIIIe siècle)*, le professeur Laurent Ripart indique avoir établi la généalogie humbertienne à partir des travaux de Georges de Manteyer, complétés par ceux de Charles-William Previté-Orton. L'auteur reste extrêmement prudent quant aux titres et appellations et soutient que dans un premier temps, le titre de comte correspondait plutôt à une fonction résultant du démembrement du Royaume de Bourgogne, au décès de Rodolphe III, mais ne recouvrait pas forcément une circonscription territoriale. Il évite l'appellation "*comte de Savoie*" pour le XIe siècle en indiquant seulement le titre des personnages, sans affectation géographique.

Sa thèse consiste principalement à retenir qu'Oddon, par son mariage avec Adélaïde de Susa, avait réuni les deux versants des Alpes dont le fameux col du Mont-Cenis, mais qu'à son décès, ses possessions furent réparties entre ses deux fils aînés, Pierre et Amédée, le troisième fils étant pourvu de l'évêché d'Asti.

Pierre fut titré marquis comme son grand-père maternel (et même son père Oddon) et reçut l'héritage italien ; Amédée devint comte et conserva l'héritage humbertien de l'autre côté des montagnes. En réalité les enfants, même après leur majorité, restèrent sous la tutelle de fait de leur mère, la grande Comtesse [22], qui devint la véritable maîtresse des lieux de part et

d'autre du massif Alpin. Les deux fils décédèrent avant leur mère, qui deviendra également la tutrice de son petit-fils Humbert II. Selon cette thèse, Pierre n'est pas devenu le quatrième comte de Savoie, mais marquis en Italie à la mort de son père en 1060 alors qu'il devait avoir 18 ans.

La généalogie de Hautecombe - dont une nouvelle version, insérée dans un manuscrit de statuts niçois de la fin du XVe siècle, a été révélée par M. Laurent Ripart dans sa thèse précitée - ne mentionne ni Pierre ni même son père Oddon. Un seul Amédée, surnommé *Cauda*, est cité avant le comte Thomas [23]. Jehan d'Orieville dit Cabaret (XIVe siècle) ne mentionne pas davantage Pierre dans sa *Chronique de Savoie*.

Si l'on reprend la succession des auteurs savoyards traditionnels et renommés du XIXe siècle, il en ressort que :

- le marquis Costa de Beauregard (1816) indique qu'Amédée II succéda à son père, - dans sa liste des comtes de Savoie, Claude Genoux (1852), ne mentionne pas Pierre, - l'abbé Boissat (1856) a retenu que Pierre, marquis d'Italie, n'eut que deux filles, qu'Amédée occupa le trône et succéda à son père Oddon, devenant le quatrième comte.

- Victor de Saint Genis (1868) soutient que Pierre est considéré comme ayant eu, avec Adelao (surnom italien d'Amédée), "*pendant quelques années, la co-possession des fiefs savoyens de leur père*".

- A. Perrin (1900) énonce également qu' Oddon mourut en 1060, laissant cinq enfants : « *Pierre I et Amédée II qui lui succédèrent restant sous la tutelle de leur mère et à leur majorité partageant avec elle le poids et les honneurs du pouvoir (...) Amédée II eut la Savoie et une moitié des possessions d'Italie ; Pierre, l'autre partie de l'Italie* ».

Il est certain que ces omissions ne signifient nullement que Pierre n'a pas existé, mais qu'il n'a pas régné comme comte sur ce qui deviendra la Savoie ; c'est donc un problème de titre.

Les deux grands historiens de la Savoie confirment sans aucun doute l'existence de Pierre, ainsi que sa titulature :

- Philibert de Pingon lui attribue le numéro 104 comme descendant du roi saxon Siguerdum et le désigne comme marquis, fils d'Adélaïde, elle-même fille de Manfred, mais lui donne comme père Humbert, le premier comte. Son frère Amédée est également mentionné, d'abord comme comte, puis comme marquis. Il est aussi indiqué que Pierre a épousé Agnès, fille de Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, et il ajoute que Pierre a eu une fille dénommée également Agnès.

- Samuel Guichenon a produit une généalogie savoyarde très bien documentée dans laquelle figure Pierre, fils aîné d'Oddon et d'Adélaïde de Susa. Pierre est également qualifié de marquis et son frère Amédée de comte. Il donne même des preuves de l'existence du marquis qui est cité, ainsi que son frère Amédée, dans des titres concernant les abbayes de Novalesa et de Saint-Laurent-d'Oulx ainsi que dans la charte de fondation de l'abbaye Notre-Dame de Pignerol. Il s'agissait de libéralités consenties par leur mère, assistée de ses deux fils.

Un titre de l'abbaye Saint Bénigne de Fruttuaria mentionne un plaid tenu par Pierre "*sous une tente hors le village de Cambian, qui est la forme en laquelle les rois et les princes rendaient autrefois la justice, et où il se dit fils du marquis Oddon et de la comtesse Adélaïde*"[24]. Enfin, dans un acte de 1078, par laquelle elle donne la moitié du château de Pignerol à l'abbaye du même nom, sa veuve, Agnès de Poitiers, se désigne bien comme "*fille de Guillaume comte de Poitou et veuve du marquis Pierre*".

Tous les titres cités par Samuel Guichenon concernent des libéralités immobilières consenties en Italie. En outre, les numismates présentent la monnaie attribuée à Pierre Ier et frappée à Susa, dénommée "*denaro Segusino*" avec la marque PETRVS MR à l'avant et au revers SEVSIE VR [25]. Son père Oddon avait émis la première monnaie humbertienne dans l'atelier d'Aiguebelle où se situait sa résidence à l'ouest des Alpes avec les inscriptions : S IOHANNES et Aqvabella.

Un autre événement confirme encore le partage de l'héritage paternel et des fiefs maternels entre les deux frères. L'empereur Henri IV, leur beau-frère, voulant obtenir le pardon du pape Grégoire VII dans ce qu'il est convenu d'appeler "*la querelle des investitures*", voulut se rendre auprès du Saint-Père à Canossa. Le franchissement des Alpes par les cols du Grand ou du Petit-Saint-Bernard étant contrôlé par des ducs rebelles, il sollicita de son beau-frère et de sa belle-mère l'autorisation de passer par le col du Mont-Cenis qui débouchait sur la vallée de Susse. Au moment de Noël 1076, il arriva sur les terres humbertiennes en provenance de Besançon et, accompagné d'Amédée II et de la comtesse Adélaïde, outre l'abbé de Cluny et d'autres grands personnages, il se rendit auprès du pape en janvier 1077. Aucun historien ne mentionne la présence de Pierre, alors qu'il était toujours en vie à cette époque. Il ne fut donc pas concerné par la traversée impériale, ce qui laisse entendre qu'il n'exerçait aucun pouvoir à l'ouest du col du Mont-Cenis.

Le mariage de Pierre Ier et d'Agnès II, fille de Guillaume comte de Poitiers, étant admis par tous les historiens, mais encore attesté par au moins

un titre dont l'authenticité n'est pas contestée par la paléographie contemporaine, il convient d'examiner en dernier lieu leur descendance.

B - La descendance

Trois versions ont été émises par les historiens.

1 - Se référant à l'historien anglais Ch.W. Previté-Orton, le professeur Laurent Ripart ne retient dans sa thèse qu'une seule fille, prénommée Agnès comme sa mère et sa grand-tante impératrice, qui épousa Frédéric de Montbéliard dont elle eut trois fils, prénommés Pierre, Brunon et Siegfried : cf. le tableau 3 *Descendance du marquis Pierre selon M. le Pr Laurent Ripart*.

2 - Le professeur Szabolcs de Vajay, spécialiste des Royaumes outre Pyrénées, retient bien deux filles dont Agnès épouse de Frédéric de Montbéliard, mais il prénomme la seconde Berthe et lui attribue comme mari, le roi Pierre Ier d'Aragon, veuf d'un premier mariage : cf. le tableau 4 *Descendance du marquis Pierre selon Szabolcs de Vajay*.

Sa démonstration part de l'histoire du royaume d'Aragon, en exposant la problématique du remariage du roi Pierre Ier au regard de cinq conditions :

- la seconde reine devait avoir des liens tant avec l'impératrice Berthe et qu'avec la maison ducale d'Aquitaine ;
- elle devait appartenir à une lignée fidèle à la papauté ;
- un élément extérieur devait étayer l'hypothèse ;
- l'ensemble devait être chronologiquement concordant.

Or, une fille de Pierre Ier "de Savoie" et d'Agnès II de Poitiers était d'abord la petite fille du duc d'Aquitaine et la nièce de l'impératrice Berthe. Son oncle et sa grand-mère avaient favorisé le rapprochement de l'Empereur Henry IV avec le pape Grégoire VII, traduisant une volonté certaine de rester en bons termes avec Rome.

Si aucune des huit chartes citant la reine Berthe ne mentionne son origine géographique et familiale, un acte mentionne dans son entourage propre, un personnage prénommé Brunon (en latin *Bruno*) et qualifié de *magister*, impliquant une fonction ecclésiastique. Agnès, fille aînée de Pierre et d'Agnès de Poitiers, avait eu de Frédéric de Montbéliard un fils justement prénommé Brunon, alors neveu de la reine Berthe d'Aragon dont il pouvait

parfaitement être très proche [26]. La démonstration dans son ensemble est cohérente.

3 - Néanmoins on ne peut pas oublier la généalogie descendante donnée par Samuel Guichenon et reprise par le comte Luigi Cibrario, qui retient de ce mariage deux filles également, mais prénommées Agnès et Alix (ou Alice). L'aînée est toujours désignée comme épouse de Frédéric de Montbéliard tandis qu'Alice est présentée comme s'étant mariée avec Bonifacio del Vasto, marquis de Montferrato et de Savona, qui aurait, de par son mariage, revendiqué également l'héritage italien de son beau-père. Selon Ch. W. Prevoté-Orton, la seconde fille prénommée Alice serait une «*invention de généalogistes*», pour asseoir les droits de Bonifacio del Vasto sur l'héritage italien de Pierre Ier dont il aurait épousé la seconde fille. Il ajoute que par sa mère, Berthe, soeur d'Adélaïde de Susa, le marquis de Savona avait des droits propres dans cette succession [27]. Cependant, Samuel Guichenon, qui a pour habitude de donner des éléments probants, cite à l'appui de cette allégation, une inscription lapidaire retrouvée dans l'église de l'abbaye de Ferrania dei Santi Apostoli Pietro e Paolo, aujourd'hui située près de Cairo-Montenotte (province de Savona)[28], dont le fondateur fut Bonifacio del Vasto lui-même. L'historien anglais précité confirme d'ailleurs la sépulture d'Agnès de Poitiers sur les terres du marquis Bonifacio [29]. Il est troublant de relever que Samuel Guichenon a mentionné également ce prénom Berthe à propos de la première fille de Pierre Ier, en ajoutant que «*François de Rosières l'a mal appelée Berte* » [30] : cf. le tableau 5 *Descendance du marquis Pierre selon Samuel Guichenon*.

Le *Dizionario geografico storico - statistico - commerciale degli stati di SM il Re di Sardegna* de Goffredo Casalis, rappelle que cette pierre a été mentionnée aussi par Francesco Sansovino et Jean Mabillon [31] ainsi que par Gasparo Sclavo [32] qui en a reconstitué le texte suivant :

HAC RECUBANT FOSSA MATRIS VENERABILIS OSSA
CUIUS ERAT PATULUM VITA BONI SPECULUM
HAEC PICTAVORUM COMITUM STIRPS NOBILIORUM
PULCRA FUIT SPECIE NURUS ADALASIAE
DEFUNCTOQUE VIRO MULTO POST ORDINE MIRO
MUNDUM DESERUIT HICQUE SEPULTA FUIT .

D'aucuns [33] ont voulu rattacher cette pierre à la légende d'Alésia et Aleramo, mais dans ce cas on verrait très mal le rapport avec le comte de Poitiers.

La question est toujours d'actualité, les *Wiki-encyclopédistes* se sont beaucoup intéressés à cette question avec des solutions diverses selon les entrées. L'Espagnol donne trois filles à Pierre et Agnès de Poitiers, Agnès, Alice et Berthe, mais sans confirmer la filiation de cette dernière. L'Anglais, le Portugais et l'Italien ne retiennent qu'Agnès et Alice. Le Français indique que le couple semble avoir eu deux filles. En revanche les avis sont partagés en ce qui concerne la ou les unions matrimoniales de Bonifacio del Vasto, Marquis de Savona. La version française affirme le mariage avec Alix de Savoie suivie d'une descendance masculine. L'encyclopédie italienne n'a retenu que le mariage avec Agnès de Vermandois tandis que l'encyclopédiste anglais explique qu'une fille de Pierre 1er n'aurait pas pu épouser Bonifacio del Vasto qui était le cousin germain de son père, ce que le droit canonique prohibait expressément : cf. le tableau 6 *Descendance d'Olderico-Manfredi et Berta d'Este*.

Pourtant, il était tentant d'imaginer qu'au soir de sa vie, la comtesse Agnès de Poitiers aurait rejoint sa fille Alice et qu'elle aurait de ce fait été inhumée dans l'abbaye dont son gendre était le bienfaiteur [34]. Selon Ch.W. Previt -Orton, la veuve de Pierre 1er serait devenue nonne en l'abbaye de Fruttuaria. N'aurait-elle pas alors terminé ses jours dans cette abbaye de Ferrania, fondée par son oncle à la mode de Bourgogne ?

L'histoire commune du Poitou et de la Savoie semble s'être arrêtée à la fin du XIème siècle. Cependant, elle aurait pu connaître un autre épisode lorsque le comte Humbert III, craignant pour sa postérité mâle, conclut en 1173 un traité prévoyant le mariage de sa fille Agnès avec Jean, fils cadet du roi d'Angleterre Henri II. Jean sans Terre, dernier fils vivant issu du mariage d'Henry II avec Aliénor d'Aquitaine, tenait de sa mère les droits sur le comté de Poitiers et le duché d'Aquitaine. Mais la troisième épouse du comte de Savoie lui donna le fils tant espéré, qui succédera à son père sous le nom de Thomas.

Michel Bussière

NOTES

1 - Judith de Bavière, seconde épouse de l'empereur Louis le Pieux (ou le Débonnaire) voulait absolument assurer un titre royal à son premier fils, Charles, quatrième fils de son mari.

2 - Manzer ou mamzér désigne probablement dans la *Bible* un fils issu d'une union illégitime : cf. *Deutéronome XXIII*, 2 (TOB).

3 - Et parfois des Aquitains.

4 - Traditionnellement, le comte assurait l'administration au sens large sur une circonscription territoriale déterminée, autour d'une ville chef-lieu. Le duc avait une compétence, avant tout militaire, sur un ensemble de comtés mais avec des contours géographiques souvent imprécis.

Le marquis exerçait les fonctions de comte, avec en outre des attributions militaires, généralement sur une zone frontalière appelée marche, comme dans l'Italie du Nord, les Marches d'Ivrea ou de Susa.

5 - En latin *caput stupe* ou encore *caput de stupis*.

6 - Après l'échec de la 2^{ème} croisade, elle se sépara du roi de France pour épouser Henry II Plantagenêt et devenir reine d'Angleterre. Ses deux derniers fils, pourtant élevés en Aquitaine, deviendront également rois d'Angleterre ; leur réputation traversera les siècles, notamment au XX^e siècle grâce à l'essor du cinématographe : Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre, indissociables de Robin des Bois !

7 - On retrouvera cette double numérotation pour les empereurs d'Allemagne, également rois d'Italie, avec des numérotations germanique et italienne différentes ; Henry III, empereur d'Allemagne, était désigné comme Henry II par les Italiens.

8 - De la maison de Saxe.

9 - Alfred Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, Chapitre X.

10 - Plusieurs lettres envoyées en Italie par Guillaume le Grand ont été conservées (Alfred Richard, idem, Chapitre X).

11 - André Palluel-Guillard.

12 - Ademarus Engolismensis (Adhémar de Chabannes) : *Historiarum, Rerum Gallicarum Francicarum Scriptures et Chronicon Santi Maxentii Pictavinis*, Chroniques des Eglises d'Anjou.

13 - dénommé encore Oddon ou Othon.

14 - Jean de Jaurgain, dans son ouvrage *La Vasconie, étude historique et critique sur les origines du royaume de Navarre, du duché de Gascogne...* soutient qu'Eudes avait une sœur, Adalaïs qui avait épousé vers 1011 Géraud I^{er}, comte d'Armagnac et dont le fils Bernard Tupamaler avait revendiqué le duché de Gascogne où la loi salique ne s'appliquait pas. Pour conserver le duché de Gascogne auquel il prétendait comme héritier de son frère consanguin décédé sans postérité, Guy-Geoffroy avait dû le racheter à son neveu moyennant la somme de 15.000 sols (première partie p. 246).

15 - Selon le chroniqueur Adhémar de Chabannes, Pierre et Guy étaient jumeaux.

16 - Grande Encyclopédie Aragonaise : "*Sólo aparece documentada en 1054, con el título de «uxor» lo que sugiere que no fue «reina» con todos*

los derechos" (trad : elle figure seulement dans un document de l'année 1054, avec le titre d'épouse ce qui suggère qu'elle ne fut pas reine avec tous les droits).

17 - Szabolcs de Vajay : "*Contribution à l'histoire de l'attitude des royaumes pyrénéens dans la querelle des investitures : de l'origine de Berthe, reine d'Aragon et de Navarre*" dans *Estudios genealogicos, heraldicos y nobiliarios en honor de Vicente de Cadenas y Vicent con motivo del XXV aniversario de la Revista Hidalguia*, tomo II (Madrid Hidalguia 1978).

18- La Foundation for Medieval Genealogy (<http://fmg.ac/projects/Medlands/search.htm>) émet des réserves sur cette filiation, au motif que le prénom Agnès ne serait apparu dans la famille qu'à partir du troisième mariage de Guillaume le Grand avec Agnès de Bourgogne. Cependant il y avait eu au VIème siècle une abbesse de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, canonisée sous le nom de Sainte Agnès.

19 - L'union fut confirmée deux ans après le mariage de Pierre Ier et d'Agnès de Poitiers, mais le principe en avait été acquis neuf ans auparavant.

20 - dénommé encore Othon ou Eudes.

21 - S. de Vajay se réfère à la chronique de Willelmi : *monachi Clunensis Vita S. Benedicti II. Abbatis Clunensis, in Monumenta Historiae Patriae, Scriptores*, t. III col. 291.

22 - Adélaïde de Suse ne pouvait prétendre à elle seule aux marquisats de son père car seuls les hommes pouvaient exercer une fonction militaire. Il lui fallait donc un mari pour être marquise. Après son troisième veuvage, elle resta la Grande Comtesse, même si l'empereur Henri IV lui aurait confirmé, après le voyage à Canossa, la titulature du marquisat d'Ivrea qui aurait pu lui venir de sa mère (laquelle avait épousé en première nocces Arduino, marquis d'Ivrea). En réalité, la tutelle de fait sur ses deux fils, puis son petit-fils, lui permit d'exercer la fonction marquise pratiquement jusqu'à son décès en 1091.

23 - Thomas Ier, fils d'Amédée III.

24 - Le comte Luigi Cibrario cite également le plaid "*appresso alla villa di Cambiano non lunge da Chieri*".

25 - **PETRVS MaRchio** e **SEcVSIE VRbis** (Rivista italiana di numismatica 1890, Vincenzo Promis, *Moneta inedita di Pietro I di Savoia*).

26 - Au moment de son décès, Brunon exerçait la fonction de grand doyen de la cathédrale de Strasbourg.

27 - Ch. W. Previté-Orton p. 255 note 6 : «*It seems to have been owing to a desire to explain Bonifaces's claim that later historians gave him a wife Alice, daughter of Peter I, who is unknown in the sources.*»

p. 255: "*Finally, there was the Aleramid Marquess Boniface I "del Vasto", eldest surviving son of Countess Bertha, Adelaides's sister.*"

28 - Samuel Guichenon a bien cité l'église Saint-Pierre de Ferrania à Cairo, mais a inexactement situé cette abbaye dans la région des Langhe, alors que les cartes géographiques indiquent la région de Savona, dont justement Bonifacio était le marquis !

29 - Ch. W. Previté-Orton p. 257 note 3 : "*She was buried at Ferrania (in Bonifaces's lands)*".

30 - *Stemmatum Lotharingiae ac Barri ducum*, authore Franciscos de Rosières, Parisiis 1580 (gallica-bnf.fr).

31 - Jean Mabillon, (1632-1707), moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

32 - Gasparo Scavo : *La lapida di Ferrania* (1790).

33 - Dont notamment Francesco Sansovino (Roma 1521 - Venezia 1586).

34 - Ainsi que le fera six siècles plus tard la Marquise de Sévigné qui, retirée auprès de sa fille, fut inhumée dans la chapelle du château de Grignan (propriété actuelle du Département de la Drôme).

BIBLIOGRAPHIE (livres consultés)

1 - Poitou

Jean Besly, *Histoire des comtes de Poictou et ducs de Guyenne*.

Alfred Richard, *Histoire des comtes de Poitou*.

Régine Pernoud, *Aliénor d'Aquitaine*.

Jean de Jaurgain, *La Vasconie, étude historique et critique*.

Szabolcs de Vajay *Contribution a l'Histoire de l'Attitude des Royaumes Pireneens dans la Querelle des Investitures: de l'Origine de Berthe, Reine d'Aragon et de Navarre* in Estudios Genealogicos, Heraldicos y Nobiliarios en Honor de Vicente Cadenas y Vicent. 2:375-402, 1978.

2 - Savoie

Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie par titres, fondations de monastères, manuscrits, anciens monuments, histoires et autres preuves authentiques*.

Abbé Boissat, *Histoire de la Maison de Savoie depuis son origine jusqu'à nos jours*.

Claude Genoux, *Histoire de Savoie depuis la domination romaine jusqu'à nos jours*.

Marquis Costa de Beauregard, *Mémoires historiques sur la royale maison de Savoie et sur les pays soumis à sa domination depuis le commencement des origines jusqu'à l'année 1796 inclusivement*, tome I.

Victor-Bénigne Flour de Saint-Genis, *Histoire de Savoie d'après les documents originaux*.

Léon Ménabréa, *De la marche des études historiques en Savoie et en Piémont, depuis le XIVe jusqu'à nos jours et des développements dont ces études sont encore susceptibles*.

Reine Marie José, *La maison de Savoie*, T. 1 : *Les origines, le Comte vert, le Comte rouge*.

Laurent Ripart, *Les fondements idéologiques du pouvoir des premiers comtes de Savoie (de la fin du Xe au début du XIIIe siècle)*, thèse Nice 1999, directeur Henri Bresc.

3 - ouvrages en langues étrangères

Philiberto Pingonio (Emmanuel-Philibert de Pingon), *Inclitorum saxoniae, sabaudiaeque principum arbo gentilitia*.

Goffredo Casalis, *Dizionario geografico-storico-statistico-comerciale degli stati di SM il Re di Sardegna*.

Luigi Cibrario, *Storia della monarchia di Savoia* volume 1.

Charles William Previt -Orton *The early history of the house of Savoy (1000-1233)*

4 - Sites Internet

Andr  Palluel-Guillard, *La Maison de Savoie*

www.savoiearchives.fr/archives73/dossiers_sabaudia/maisondesavoie/

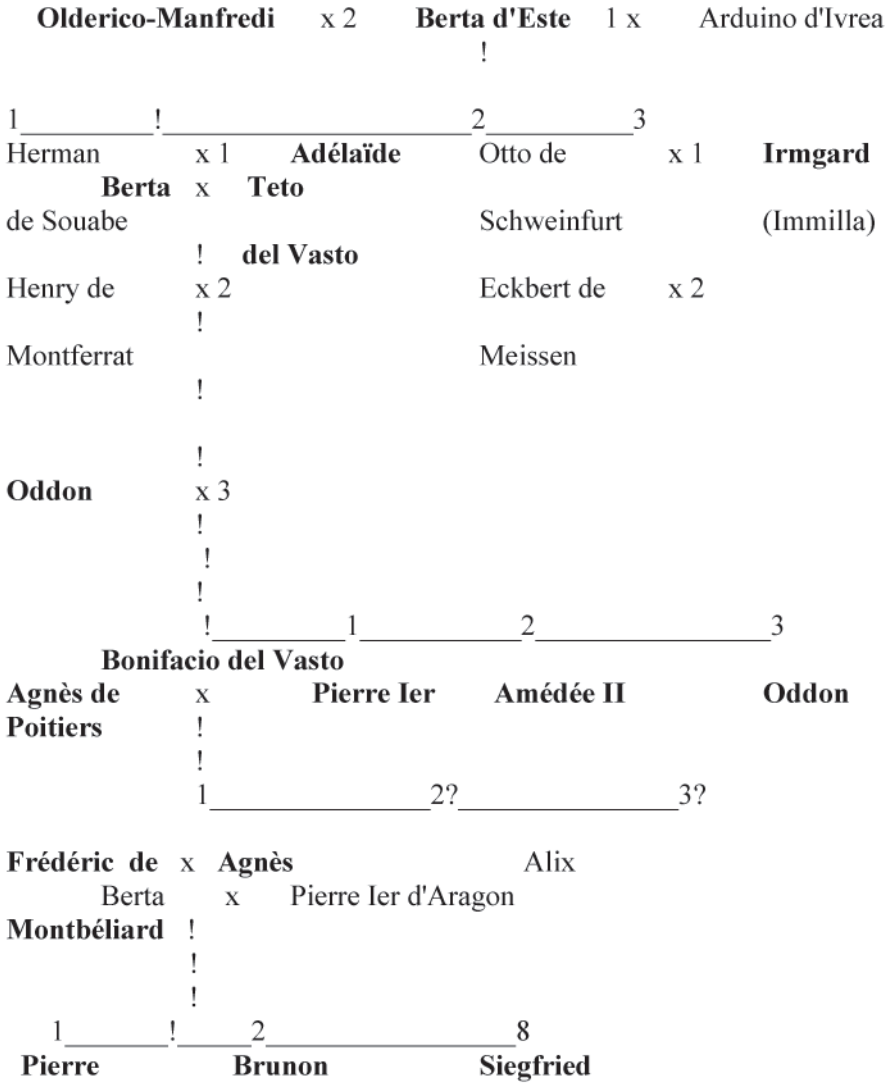
Miroslav Marek: <http://genealogy.euweb.cz>

Foundation for Medieval

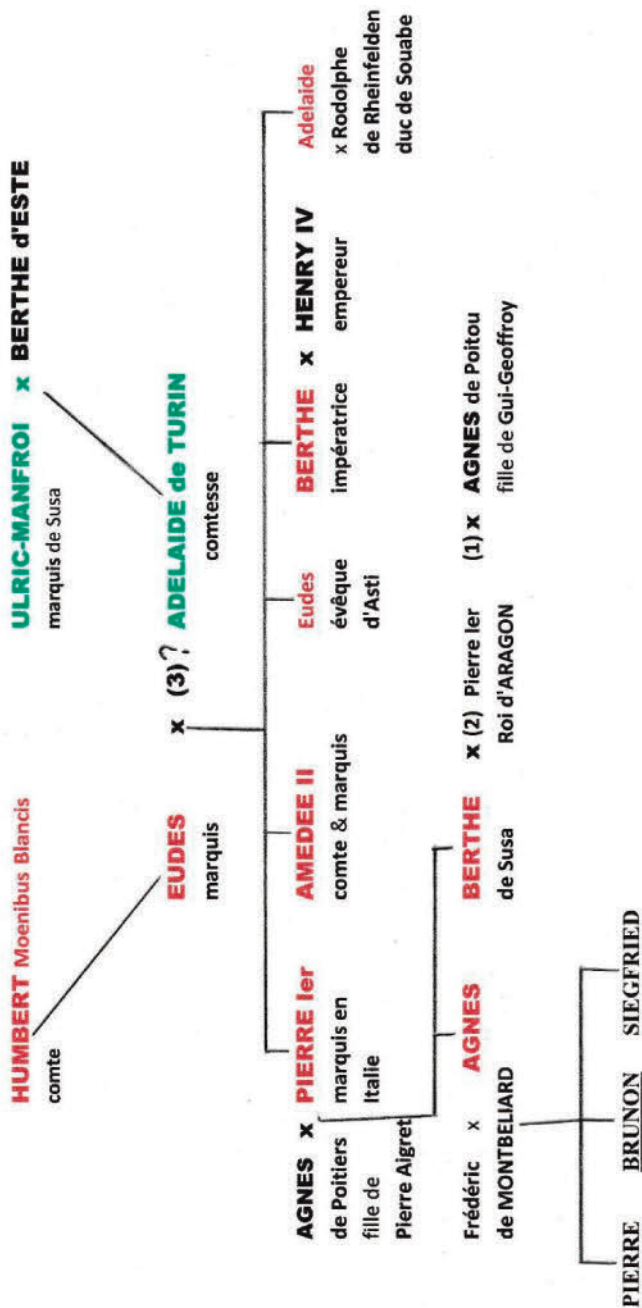
Genealogy <http://fmg.ac/projects/Medlands/search.htm>

Gran Enciclopedia Aragonesa www.enciclopedia-aragonesa.com

DESCENDANCE d'OLDERICO-MANFREDI et BERTA D'ESTE

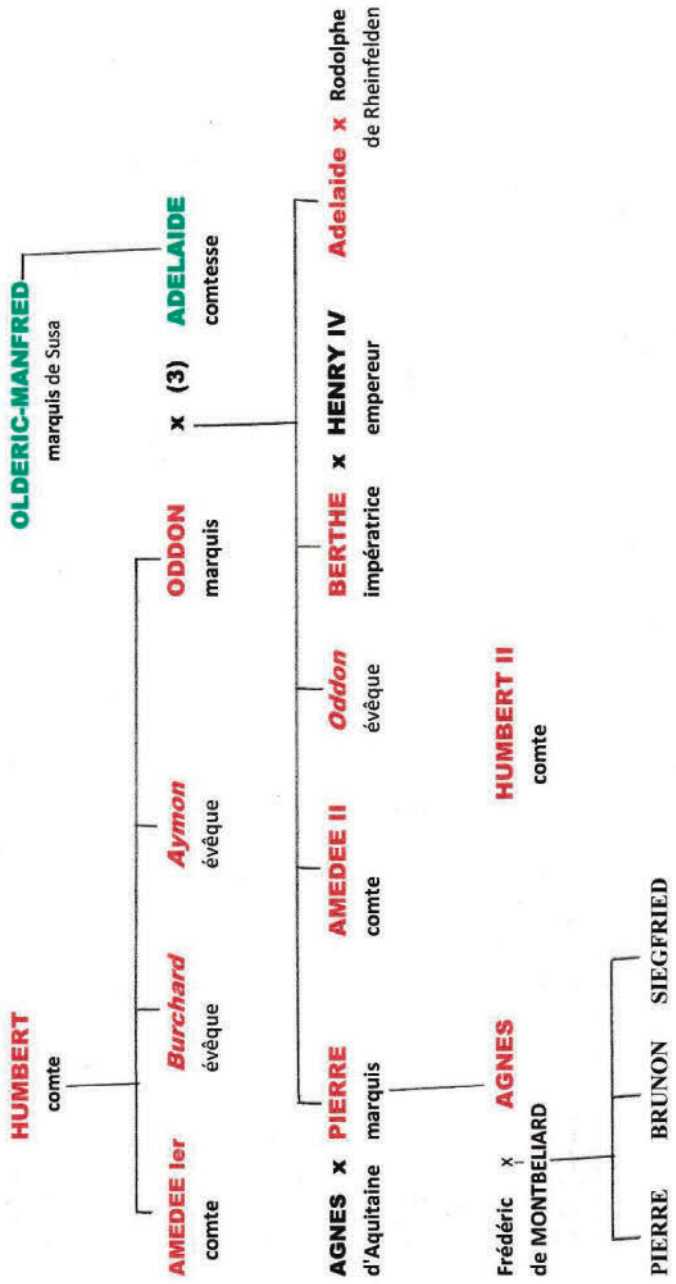


DESCENDANCE du marquis PIERRE selon Szabolcs de Vajay (1978)



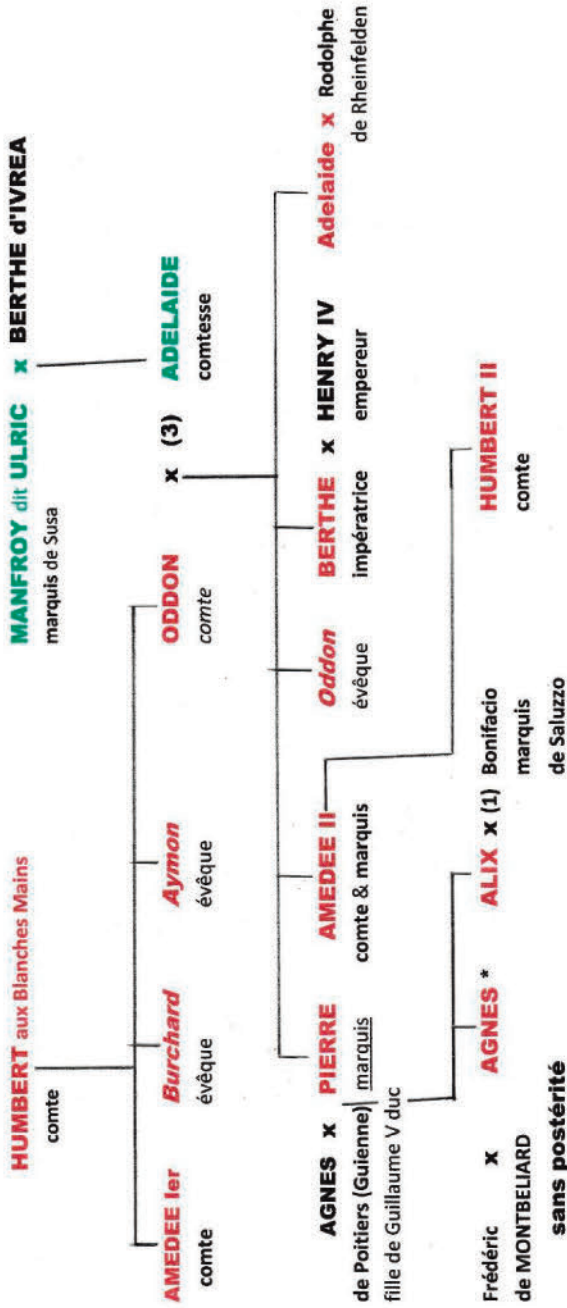
GenealSavoieVajay

DESCENDANCE du marquis PIERRE selon M. le Pr Laurent Ripart (1999)



GenSavoie|ripart1

DESCENDANCE du marquis PIERRE selon Samuel GUICHENON



* François de Rosières l'a mal appelée Berthe

GenalSavoieGuich

Séance du 15 juin 2016

Communication de Me Jean-Charles Détharré,
trésorier de l'Académie

Les ecclésiastiques savoyards dans la Grande Guerre

Contrairement à ce que nous pourrions croire, la Loi de « Séparation » du 9 Décembre 1905 maintint quelques privilèges en faveur du Clergé. Ainsi, en cas de mobilisation, seuls les hommes ayant 30 ans, ou moins, étaient envoyés au front, tandis que ceux entre 30 et 40 ans étaient affectés comme brancardiers, ambulanciers ou infirmiers à proximité des « lignes », les 40/45 ans devant aider aux soins des blessés dans les hôpitaux.

A la déclaration de guerre (3 Août), pour le seul diocèse de Chambéry, 166 membres du clergé furent appelés. Curés, vicaires, novices, séminaristes (les plus nombreux) enseignants et professeurs, moines et missionnaires, « ils se clouent sur la Croix et sur la terre de France » selon l'expression de Maurice BARRES.

Dès 1914, une dizaine d'hommes tomba aux fronts de l'Est (Alsace, Lorraine et Vosges). Un novice de la Compagnie de Jésus, Jean-Louis Guigue (de Grésy-sur-Aix) fut le premier tué (19 Août en Alsace).

Parmi les autres victimes, on notera :

- sept séminaristes ;
- deux frères Hudry (de Saint-Martin de Belleville), un sous-diacre et un séminariste ;
- deux religieux dont Edouard Paravy (missionnaire du Sacré Cœur d'Issoudun) qui ne sera pas le seul de sa famille à mourir au camp d'honneur.

Les blessés furent nombreux, ainsi des soldats courageux qui reprirent ensuite du service, tels :

Louis Bollardet de Sainte Reine, (blessé à nouveau en 1915 après reprise et reparti une troisième fois ;
autre séminariste, Jean Salomon de Valmeinier, Marius Descostes (vicaire à Yenne puis curé de Bissy) ;

Philibert Garnier parti « la fleur au fusil » ; sans oublier Jean Martin, professeur au collège de La Villette, gravement blessé dans les Vosges, fait prisonnier par les Allemands et condamné à mort, gracié par l'entremise du curé de Neuveville, soigné en Bavière et en Suisse, ni Joseph Gandet, dit le « ressuscité ».

Le 25 Août 1914, Joseph Gandet fut blessé près de Baccarat. Atteint à poitrine et au bas-ventre, il demanda à ses camarades poursuivis par l'ennemi de l'abandonner. Ils le laissèrent après une dernière poignée de mains, persuadés qu'il ne survivrait pas à ses maux.

A Saint-Jeoire-Prieuré, on apprit ainsi la mort de Joseph. Le Maire avertit la mère éprouvée par un veuvage et la perte de son fils unique. On célébra un Office funèbre avec discours du Supérieur du séminaire où le jeune homme venait d'achever ses études.

Or, Joseph n'était pas mort : les allemands le découvrirent et le transportèrent à Baccarat, puis à Neuveville, enfin à Stuttgart où il fut hospitalisé. Quelque peu rétabli, il fut fait prisonnier et traîné sur les fronts du Nord/Pas de Calais. Libéré le 15 Novembre 1918, il put regagner Saint-Jeoire. Ordonné prêtre en 1921, il deviendra directeur du collège de La Villette, puis curé de Saint-Béron.

Parfois appelées les années « Sisyphe » parce que les combats paraissaient infinis, 1915 et 1916 ont été marquées par les « enfers » de Verdun mais aussi, précédemment ou concomitamment, par ceux de Champagne, des Ardennes et de la Somme.

Bombardements et explosions eurent des conséquences mortelles. Le clergé savoyard ne fut pas épargné et les morts :

- 9 séminaristes dont les frères Turchet, originaires de Presle ;
- 2 professeurs de Saint-François et 2 clercs tonsurés ;
- 2 vicaires, ceux d'Aix-Les-Bains et de Moûtiers ;
- 2 curés (La Chapelle-Saint-Martin et Saint-Béron) ; outre l'archiprêtre de Lanslebourg Jean-Baptiste BELLET, mortellement atteint alors qu'il pansait et soignait un blessé.

A propos des ces trois prêtres, tous brancardiers-infirmiers, il convient de relever – et pour cause – qu'ils n'étaient aucunement des « planqués » à l'abri du danger.

A relever aussi l'épuisement qui eut raison de 2 membres de notre clergé savoyard.

Affectés plus ou moins gravement, les blessés furent nombreux.

Déjà atteint en 1914, Louis Bollardet, de Sainte-Reine, reprit du service en Janvier 1915, reçut une balle en plein poumons mais, de nouveau guéri, partit une troisième fois au front.

Le séminariste Alexandre Gavend, originaire de Belmont-Tramonet, ne s'attarda pas davantage en soins hospitaliers et redevint vite opérationnel.

Séverin Morard, curé de Notre-Dame-des-Millières, faillit mourir alors qu'il transportait un blessé sous un violent bombardement.

D'autres bombardements n'empêchèrent pas les vicaires de Fourneaux et de Saint-Martin-la-Porte, pas plus que Frédéric Duc (professeur au séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne), de poursuivre leur assistance à des blessés et à des opérations chirurgicales. Quant à l'intépide Philibert Garnier, il reçut successivement trois citations pour avoir très courageusement porté des secours et sauvé des vies.

Dès la première année du conflit, des calomniateurs quasi-professionnels, des anticléricaux et êtres malfaisants dénigrèrent l'attitude du clergé français et de toute la population catholique ; ils les accusèrent d'être pro-allemands.

Alors évêque de Digne, Mgr Castellan, futur archevêque de Chambéry, dut intervenir vigoureusement pour contrer la rumeur selon laquelle « *les curés ont voulu la guerre ; ils espèrent qu'elle les délivrera de la République ; les congrégations ont fait déclarer la guerre pour rentrer en France* ».

En Savoie, il fut relayé par le Préfet de l'époque, M. Genébrier.

Toutefois, malgré les actes d'héroïsme précédemment soulignés, une partie importante de la population critiqua les privilèges maintenus par la loi de 1905 et approuvés par le Ministre de la Guerre, réclamèrent l'égalité entre tous les citoyens ... surtout quand ils n'ont pas de famille à nourrir. Cette égalité fut accordée par le Parlement selon un amendement dit de Sixte Quenin du 31 Janvier 1917.

Certains historiens qualifièrent 1917 d'année « terrible ». Il est vrai que nul ne voyait la fin des combats, que les pertes françaises furent considérables, qu'il y eut l'échec du « Chemin des Dames », des manifestations d'indiscipline (mutineries, désertions) très sévèrement

réprimées et un manque d'harmonie au sein du Commandement (attitudes de Joffre, Nivelles et Pétain).

Dans le même temps, curieusement et heureusement, le clergé des diocèses de Savoie fut moins endeuillé que précédemment. Trois séminaristes et un surveillant au collège de La Villette furent tués, ce dernier au front d'orient, de Monastir. A nouveau des brancardiers et infirmiers furent blessés en portant des soins ou autres secours sous le feu de bombardements. Parmi eux, le curé de Massingy, Paul Mollard, demanda à ses compagnons de s'occuper en priorité des autres blessés : il ne fut pas le seul à faire preuve d'une telle abnégation.

Par ailleurs, le paludisme affecta gravement deux professeurs du collège de Rumilly et quatre prêtres de paroisses (le vicaire de Notre-Dame à Chambéry, les curés d'Aillon-le-Jeune, de Bellecombe-en-Bauges et de Doucy) qui combattirent à Salonique, à Monastir et en Serbie, sans oublier Auguste Paravy, professeur au collège Saint-François.

Pour être complet, on citera des nombreux actes de bravoure dont le cas du séminariste Léon Giffard (de Novalaise) qui, téléphoniste, n'hésita pas à aller réparer des lignes sous de violents bombardements.

Natif de Saint-Cassin, comme son frère Edouard, Adrien Paravy était religieux du Sacré Cœur d'Issoudun. A la demande de son ordre, pour parution dans les Annales de la congrégation, il décrit le martyre qui fut le sien après avoir été blessé dans la Marne en Juillet 1918 (il avait déjà été atteint, mais plus superficiellement l'année précédente).

24 heures durant, il demeura seul, criant sans aucun succès, souffrant physiquement de sa blessure à la poitrine et de la soif, moralement aussi dans l'incapacité progressive de prier et de penser à sa mère déjà éprouvée en 1914 par la mort d'Edouard. Réussissant à se faire remarquer en agitant un mouchoir au bout de son fusil, il attira l'attention de deux sous-officiers qui partirent chercher un brancard, mais ne revinrent pas, les combats de proximité ayant repris.

Suivit un troisième jour de calvaire, avec en plus le jeu des mouches et des vers sur ses plaies.

Au quatrième jour, il put se traîner vers un trou d'eau et entendre des pas, ceux d'un abbé-brancardier : il était sauvé. Hospitalisé et considéré comme perdu, Adrien surviva, quoique très fragile. Il devint prêtre en 1923 et, au sein des œuvres du Sacré Cœur d'Issoudun, s'occupera de la formation

intellectuelle des enfants. Mais rattrapé par la maladie en Janvier 1930, il mourut 6 mois plus tard. Il avait 34 ans.

Les Américains avaient décidé d'entrer en guerre dès Janvier 1917, mais n'arrivèrent que 18 mois plus tard... alors que la victoire de l'Empereur Guillaume paraissait proche.

Les morts furent encore nombreux dont :

- le curé de Bourdeau, Jean-Pierre Buet, après d'atroces souffrances ;
- Louis Bocqueraz, Directeur des œuvres diocésaines et du journal « La Croix de Savoie » ;
- un professeur du collège de La Villette, Joseph Maurin, et 5 séminaristes.

Ces personnes ne furent pas les seules dont le courage fut relevé par citations officielles ou autres mentions : d'autres combattants – blessés ou heureux rescapés – furent également remarqués par leur dévouement en plein péril. Ainsi :

- 1 Théophile Paravy, aumônier du lycée de Chambéry, engagé volontaire ;
- 2 du curé de Saint-Jean-de-Couz (Raymond Humbert) et du supérieur du collège Sainte-Marie à Rumilly, tous deux vaillants brancardiers-infirmiers.

Tels Adrien Paravy, le séminariste Joseph Gavillet de Villaroux et Joseph Sevessand, vicaire à Moûtiers, furent tellement affaiblis par leurs maux contractés à la guerre (pneumonie pour l'un, blessures pour l'autre) qu'ils n'y survécurent pas longtemps.

Pour être complet, nous ne saurions oublier les religieux qui, servant dans différents ordres, ont porté secours à la France , volontairement rentrés de l'étranger pour certains : Augustins de l'Assomption, Capucins, Dominicains, Frères de Don Bosco, des Ecoles Chrétiennes, de la Sainte Famille, de Saint Jean de Dieu, Jésuites, Marianistes, Missionnaires du Sacré cœur d'Issoudun, de Saint François de Sales, de la Salette, des Missions étrangères, Oblats de Marie Immaculée, Petits Frères de Marie, Rédemptoristes.

Mobilisés officiellement ou non, de nombreux religieux rentrèrent de l'étranger et quittèrent l'Angleterre, le Brésil, l'Egypte, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Turquie où leurs différents ordres les avaient dépêchés.

Le Capucin Marie-Joseph Berthollier revint des Seychelles où il était missionnaire.

Certains restèrent à proximité de là où ils œuvraient et combattirent ainsi aux Dardanelles ou en Serbie, y contractant parfois des fièvres paludéennes, voire le typhus. A côté des malades, les blessés furent nombreux et les morts ont été de 25 au moins.

Mauriennais de Saint-Michel, le jeune rédemptoriste André-Louis David servit aux Dardanelles, puis en Serbie, à Verdun enfin et en Champagne où il fut mortellement atteint le 20 Juillet 1918.

Hospitalières de Lyon, Sœurs de la Charité de La Roche-sur-Foron, Sœurs du Rosaire du Pont de Beauvoisin ou Sœurs de Saint Joseph, plus de 70 religieuses se sont distinguées durant la guerre pour leur dévouement et leur assistance aux malades et blessés hospitalisés en Savoie et ailleurs. Trois d'entre elles sont décédées : l'une âgée, après s'être investie un peu trop et deux autres, par contagion.

Fille de la Charité, la chambérienne Marie Raymond contracta la typhoïde en soignant des malades et blessés à Monastir et Salonique.

De leur côté, 16 sœurs de Saint Joseph œuvrèrent à l'hôpital de Petrograd et dans les ambulances du front russe au mépris du choléra et du typhus ainsi que de la violence des bolchéviques.

Quant à Gabrielle Bincaz, en 1915, elle fut emprisonnée 6 mois par les Allemands, après avoir été arrêtée alors qu'elle soignait des militaires dans la SOMME.

Quel bilan ? 354 mobilisés, 43 morts pour la France, 44 blessés sérieux, voire graves.

Les familles Gonthier, Hudry, Paravy, Tiollier et Turchet ont été particulièrement endeuillées.

Tous, même les séminaristes, se sont conduits en « prêtres » (*Propos de Mgr de Bazelaire de Rupierre, archevêque de Chambéry, aux funérailles de Mgr Philibert Garnier*).

Jean-Charles Détharré

Séance du 15 juin 2016

Communication de M. Claude Fachinger,
membre associé

L'histoire de la lithographie et ses illustrations en Savoie

La lithographie, comme d'autres techniques, sont liées à l'évolution de l'imprimerie et ont permis d'illustrer de nombreux ouvrages mais également d'imprimer cartes, partitions de musique, portraits etc.

Examinons d'abord quelques techniques utilisées pour reproduire un dessin ou une œuvre avant l'arrivée de la lithographie.

La taille-douce désigne l'ensemble des procédés de gravure en creux sur une plaque de métal, généralement du cuivre. Elle s'oppose à la taille d'épargne. Dans la première, l'encre se dépose dans les creux, tandis que dans la seconde, l'encre est appliquée en surface.

L'eau-forte est une gravure en creux indirecte : la matrice est creusée chimiquement. Le graveur dessine sur une plaque de cuivre vernie à l'aide d'une pointe métallique qui met le métal à nu mais ne l'atteint pas. La plaque est plongée dans l'acide (d'où le nom eau-forte) le métal non protégé est mordu

La gravure sur bois

Sur un bloc de noyer, de poirier ou de buis, l'artiste trace à la plume la composition que doit traduire le graveur. Celui-ci alors évide, à l'aide d'un **burin**, les parties blanches de l'image, en épargnant les traits du dessin, lesquels ainsi laissés en relief seront susceptibles de recevoir l'encre et d'être imprimés.

Deux types de gravures sur bois existent :

- ***Le bois de bout***

Bois scié en rondelles transversalement au fil. De la sorte est obtenu le cœur du bois taillable comme le métal, dans tous les sens, sans se désagréger sous l'action du burin.

- **et le bois de fil**

Bois débité en planches dans le sens du fil des fibres et travaillé avec un burin.

Le burin.

Le burin est le nom de la technique et de l'outil employé par le graveur : lame d'acier de section carrée, coupée en biseau. Le buriniste pousse la lame dans le métal, ou dans le bois, dégageant des copeaux, il creuse des tailles nettes, sans rebord, d'une finesse et d'une profondeur variables. Le travail au burin est long et minutieux, il demande une certaine technicité, l'artiste doit mesurer son geste : la pression exercée sur l'outil, son inclinaison. Une erreur est difficilement réparable.

La pointe sèche est le nom d'une technique et de l'outil qui permet sa réalisation.

La pointe sèche est un outil pointu généralement en tungstène dont l'extrémité sert à graver des traits dans le métal. Contrairement au burin qui dégage des copeaux, la pointe sèche, maniée comme un crayon, déchire le métal. Le creux est bordé de barbes, sorte de bourrelets déchiquetés. Ces barbes caractérisent la pointe sèche : elles prennent l'encre autant que les creux et donnent au trait un aspect velouté.

La manière-noire est un procédé de gravure en taille-douce. C'est le premier procédé d'impression qui permet d'obtenir des niveaux de gris sans recourir aux hachures ou aux pointillés.

Le premier travail consiste à grainer la plaque uniformément de petits trous, à l'aide d'un outil appelé « berceau ». Puis, en grattant les grains avec un grattoir et en polissant les pointes rugueuses de la surface avec un brunissoir, le graveur éclaircit progressivement les zones du dessin qui retiendront plus ou moins d'encre et donneront les blancs et les tonalités de gris.

La gravure en lavis est un procédé de gravure à l'eau-forte, à l'origine de l'aquatinte. Elle joue sur la corrosion partielle de la plaque de métal par un acide. Inventée au XVIII^e siècle, elle vise à imiter les dessins en lavis afin de les reproduire de la manière la plus fidèle possible.

Alors que la gravure au burin dessine un réseau de lignes qui s'adapte au rendu du dessin, la gravure au lavis donne un grainage de la surface, qui convient particulièrement aux effets picturaux. On peut ainsi obtenir toutes les valeurs de clairs obscurs comparables à celles d'un

lavis ou d'une aquarelle.

Le graveur définit précisément les zones de lumière et d'ombre de son dessin. Puis il recouvre les parties claires d'une couche de résine en poudre. La plaque est ensuite chauffée afin de fixer la résine au métal puis plongée dans un bain d'acide qui va ronger l'espace entre les grains et laisser une trame qui donnera les teintes.

L'aquatinte

Le graveur saupoudre la plaque de grains de résine, de manière plus ou moins dense. La plaque est ensuite chauffée, la résine adhère, puis les grains durcissent et forment autant de petits points résistants. Le métal est creusé à l'acide autour de ces grains. Il faut renouveler plusieurs fois l'opération et superposer les taches. Ce procédé est généralement associé à l'eau-forte, un vernis protégeant les parties non grainées. L'aquatinte permet d'obtenir des masses aux valeurs nuancées, à la manière d'un lavis. Les traits sont apportés par une autre technique.

La découverte de la lithographie par Aloïs Senefelder



La lithographie a été découverte il y a 220 ans et n'a pas la reconnaissance qu'elle mérite. La légende voudrait qu'Aloïs Senefelder découvre tout à fait par hasard le procédé de la lithographie. Ayant déposé un journal sur une pierre alors qu'il pêchait, il retrouva la pierre « imprimée » : ce serait ainsi que la lithographie fut découverte. Mais ce procédé révolutionnaire qui consiste à imprimer des images sans les graver, fut trouvé après plusieurs années de recherches plus ou moins empiriques.

Aloys Senefelder est né à Prague, en Bohême, le 6 novembre 1771. Peu après sa naissance, son père, acteur de talent, fut attaché au théâtre de la cour de Munich et s'installe dans cette ville où le jeune Aloys passe son enfance.

Brillant élève au collège de Munich, son père le pousse à faire des études de droit. Il obtient une bourse qui lui permet d'étudier la jurisprudence à Ingolstadt. C'est un très bon élève, mais quelque part au fond du cœur il désire devenir écrivain. Il se lance dans la composition de musique d'accompagnement et se met à écrire des pièces de théâtre, sa première comédie s'intitule : *Les connaisseurs de femmes*.

La mort de son père en 1791 l'oblige à abandonner ses études afin de subvenir aux besoins de sa famille. Il a vingt ans et fait l'acteur pendant deux ans dans une troupe qui parcourt l'Europe, pour venir en aide à sa mère sans ressources et à ses huit frères et sœurs.

De retour à Munich, il publie trois drames : *Mathilde d'Altenstein*, *Les Frères d'Amérique* et *Les Goths en Orient*.

Il n'a pas les qualités d'acteur de son père et ses débuts au théâtre n'ont pas la réussite espérée et l'insuccès de ses publications ne lui permettent pas de nourrir sa famille. Il n'a que vingt-trois ans et se dit qu'il écrirait et imprimerait lui-même ses œuvres.

Les pièces qu'il faisait imprimer lui fournissaient si souvent l'occasion d'observer le travail des ouvriers de l'imprimerie qu'il finit par acquérir une connaissance parfaite de tous les procédés de cet art.

La modicité de sa fortune et la difficulté d'obtenir la permission qui lui était nécessaire lui laissent très peu l'espoir qu'un jour ses souhaits seraient accomplis. Il conçut alors l'idée de chercher une manière d'imprimer moins coûteuse.

Pendant de longs mois, il s'exerce à écrire à rebours sur une planche de cuivre polie enduite de vernis. Pour faciliter et simplifier les corrections, il imagine de prendre des quantités égales de cire et de savon avec un peu de noir de fumée, de mêler le tout ensemble, et de faire dissoudre ce mélange dans de l'eau de pluie. Cette composition répondit parfaitement à son attente. Telle est la naissance de cette encre chimique, si importante pour la Lithographie.

Après avoir terminé une page, corrigé les défauts, et gravé la planche à l'eau-forte, il en fit tirer chez son ami le graveur quelques épreuves, qui lui firent concevoir l'espérance de mieux faire en continuant de s'exercer avec application.

Il voulut ensuite se servir de la même planche de cuivre pour un second essai, mais il mit plusieurs heures à effacer les traces que l'eau-forte y avait laissées, et ce n'est qu'avec peine qu'il put parvenir à lui donner le poli convenable.

Il avait entendu dire qu'on pouvait graver à l'eau-forte aussi bien sur des pierres que sur le cuivre ou le fer ; il essaya sur le champ si elles seraient plus aisées à préparer et à polir que le métal. Comme ces deux opérations furent faites très promptement et que d'ailleurs cette espèce de pierre était beaucoup moins coûteuse que les plaques de cuivre, il se décida à faire usage, pour ses premiers essais en écriture et en gravure à l'eau-forte, d'une espèce de pierre qu'on nomme à Munich, pierre de *Solenhofen*, et dont on se sert pour carreler les appartements.

Il avoue que la première fois qu'il employa ces sortes de pierres, il ne compta guère en tirer parti par la suite pour l'impression ; il n'avait d'autre dessein que celui d'écrire et de graver à l'eau-forte, croyant qu'elles étaient trop fragiles pour supporter l'action d'une forte presse.

En continuant ses essais, il vit bientôt qu'il était plus facile d'écrire sur la pierre que sur le cuivre, et qu'on y formait beaucoup mieux et plus aisément les caractères. Cela le fit réfléchir aux moyens qu'il devait employer pour parvenir à imprimer à l'aide d'une pierre gravée à l'eau-forte.

Cependant, ses essais sur la méthode lithographique, qu'il appelle creuse, furent entièrement interrompus par des découvertes qu'il dut au hasard. Jusqu'alors, il n'avait rien trouvé de neuf ni fait usage, pour la préparation de ses pierres, d'autre chose que de la théorie des graveurs en taille douce ; mais la découverte qu'il allait faire devint la base d'une méthode d'impression toute nouvelle, à laquelle toutes les méthodes suivantes doivent leur naissance.



Gravure à l'eau forte sur pierre

Il y avait déjà des siècles qu'on gravait à l'eau-forte sur pierre, et ce ne fut que lorsqu'il eut fait la découverte dont je vais parler plus en détail que, passant de la méthode creuse à la méthode en relief et en se servant de son encre nouvelle, il put se considérer comme inventeur d'un art nouveau, il décida d'abandonner tous les autres essais pour ne s'occuper que de celui-ci. Dans son ouvrage, *L'Art de la lithographie* publié en 1819, il révèle sa découverte :



« Je vais décrire maintenant cette découverte, qui consiste à travailler en relief, à imprimer à la manière de la taille de bois, et qu'elle peut être regardée comme le commencement de ma carrière lithographique. Je venais de dégrossir une planche de pierre pour y passer ensuite le mastic et continuer mes essais d'écriture à rebours, lorsque ma mère vint me dire de lui écrire le mémoire du linge qu'elle allait faire laver. La blanchisseuse attendait

impatiemment, tandis que nous cherchions inutilement un morceau de papier blanc. Le hasard voulut que ma provision se trouvât épuisée par mes épreuves, et mon encre ordinaire desséchée. Comme il n'y avait alors personne à la maison qui pût aller quérir ce qui nous était nécessaire, je pris mon parti et j'écrivis le mémoire sur la pierre que je venais de débrutir, en me servant à cet effet de mon encre composée de cire, de savon et de noir de fumée, dans l'intention de le copier lorsqu'on m'aurait apporté du papier. Quand je voulus essayer ce que je venais d'écrire, il me vint tout d'un coup l'idée de voir ce que deviendraient les lettres que j'avais tracées avec mon encre à la cire, en enduisant la planche d'eau-forte, et aussi d'essayer si je ne pourrais pas les noircir comme l'on noircit les caractères de l'imprimerie ou de la taille de bois, pour ensuite les imprimer. Les essais que j'avais déjà faits pour graver à l'eau-forte, m'avaient fait connaître l'action de ce mordant relativement à la profondeur et à l'épaisseur des traits, ce qui me fit présumer que je ne pourrais pas donner beaucoup de relief à ces lettres. Cependant, comme j'avais écrit assez gros pour que l'eau-forte ne rongeât pas à l'instant les caractères, je me mis vite à l'essai. Je mêlai une partie d'eau-forte avec dix parties d'eau, et je versai ce mélange sur la planche écrite ; il y resta cinq minutes à la hauteur de deux pouces. J'avais eu la précaution d'entourer la planche de cire, comme le font les graveurs en taille-douce, afin qu'il ne se répandît point. J'examinai alors l'effet opéré par l'eau-forte, et je trouvai que les lettres avaient acquis un relief à peu près d'un quart de ligne, de manière qu'elles avaient l'épaisseur d'une carte. Quelques traits qui, sans doute, avaient été écrits trop fins, ou qui n'avaient pas pris assez d'encre, étaient endommagés en plusieurs endroits. Les autres n'avaient perdu qu'une partie imperceptible, et presque nulle, de leur largeur, en comparaison de leur relief, ce qui me donna l'espérance fondée, qu'une écriture bien tracée, et surtout en caractères moulés comme ceux de l'imprimerie, dans lesquels il n'y a que peu de traits délicats, pourrait avoir encore plus de relief.

Je m'occupai ensuite des moyens d'encreur ma planche. Je pris pour cela une balle remplie de crin et recouverte de cuir très-fin ; je la frottai fortement avec une couleur faite de vernis d'huile de lin bien épais et de noir de fumée ; je passai cette balle sur les caractères écrits. Ils prirent fort bien la couleur ; mais tous les intervalles de plus d'une demi-ligne en avaient pris aussi : je compris à l'instant que la trop grande flexibilité de la balle en était la cause. Je lavai la planche avec de l'eau de savon, je tendis d'avantage le cuir de la balle. J'y mis moins de couleur, et les saletés qui étaient restées disparurent jusques dans les intervalles qui avaient plus de deux lignes ; je vis clairement alors que, pour atteindre mon but, il me fallait un tampon d'une matière plus solide pour mettre la couleur. J'en fis l'essai à l'instant avec un petit morceau de glace cassée. L'épreuve réussit assez bien, ainsi qu'avec des planches élastiques de métal, mais enfin, au

moyen d'une petite plaque de bois, qui avait servi de couvercle à une boîte que je recouvris de drap très fin de l'épaisseur d'un pouce, j'eus un tampon si parfait pour encre mes traits qu'il ne me resta plus rien à désirer. ».

Tous les essais qu'il fit ensuite pour les écritures sur la pierre lui réussirent beaucoup mieux que ceux qu'il avait faits précédemment en creux. Il encreait avec bien plus de facilité, et, pour l'impression, il ne lui fallait pas le quart de la force qu'exigeait la méthode creuse ; ensuite, les pierres n'étaient pas aussi exposées au danger d'éclater, et, ce qui était le plus important pour lui, cette manière d'imprimer était une découverte toute nouvelle, que personne n'avait encore faite avant lui. Il pouvait donc espérer qu'elle lui ferait obtenir un brevet d'invention du gouvernement, peut-être même des secours. Il lui vint en même temps l'idée que sa découverte pourrait aussi être employée avec succès à l'impression des notes de musique. La première impression fut celle de douze chansons, œuvre de Gleissner, tirées à 120 exemplaires. Il en fit voir quelques épreuves au musicien de la cour, M. Gleissner, compositeur et directeur de la musique à la cour, qui lui dit sur-le-champ qu'il était prêt à former avec lui un établissement d'imprimerie musicale ; il accepta ses offres avec empressement, et ils établirent une Lithographie en 1796.

Ils imprimèrent avec un succès inégal différentes pièces, tant pour leur compte, que pour celui de M. Falger, éditeur de musique à Munich. Ce travail lui fit imaginer plusieurs sortes de presses, parmi lesquelles on distingue surtout la presse à branches ; il commença, peu de temps après, à employer aussi sa méthode d'impression, à faire des adresses et des cartes de visites.

Senefelder perfectionne inlassablement le procédé, qui sert essentiellement à imprimer des partitions de musique : impossibles à imprimer en typographie traditionnelle, les partitions sont habituellement gravées en taille douce. La technique de Senefelder est beaucoup plus économique.

Il avait remarqué que lorsqu'il écrivait sur du papier avec un crayon de plombagine, s'il mouillait ensuite le papier et l'appliquait sur une pierre polie en lui faisant subir l'action de la presse, l'écriture était distinctement reportée sur la pierre.





Dessin sur papier et transporté
sur pierre

C'est l'invention de la technique de l'autographie, avec laquelle on dessine et écrit directement à l'endroit sur un papier spécial, qui permet de reporter les tracés sur une pierre lithographique pour procéder à l'impression.

Monsieur Steiner, directeur de l'instruction publique en Bavière, fut le troisième client et le troisième protecteur de Senefelder, qui plus tard écrivait : *« M. Steiner, par les encouragements qu'il m'a donnés et par les excellentes idées qu'il m'a inspirées, a contribué puissamment à augmenter le désir que j'avais de réussir, en m'excitant à porter la lithographie au degré de perfection où elle se trouve*

aujourd'hui ».

Ce nouveau protecteur lui confia de nombreux travaux et lui fit connaître un riche imprimeur-éditeur de musique d'Offenbach, M. André, qui devait l'amener à fonder des établissements dans les principales capitales d'Europe.

EN 1803, Senefelder installe une lithographie à Vienne et produit entre autres des œuvres polychromes.

En 1807, Senefelder et Gleissner s'associent au baron d'Arétin, qui se trouvait alors à Munich, et, pendant près de trois ans, de nombreuses productions en tous genres sont diffusées.

A la fin de 1809, les trois associés se séparent, et, un an après Senefelder, complètement ruiné, est nommé par le roi de Bavière directeur de l'atelier lithographique qu'on avait adjoint au service du cadastre. Cette situation était un prétexte à la pension qui lui fut desservie par le gouvernement bavarois jusqu'à sa mort.

L'invention de la zincographie est attribuée à Aloys Senefelder, qui aurait remplacé la pierre calcaire bavaroise à grain très fin par, entre autres, une plaque de zinc dans les années 1813-1818.

En 1818, la situation financière de Senefelder s'étant améliorée, il partit pour Paris avec sa famille et son neveu Knecht et fonda un nouvel atelier,

rue Servandoni. L'année suivante, son neveu et associé Edouard Knecht ouvre à Paris, le 19 juin 1819, l'imprimerie Senefelder et Cie. dont il devient gestionnaire puis propriétaire. Elle prend alors le nom d'imprimerie Knecht-Senefelder et Senefelder publia en 1819 *L'Art de la lithographie*.

En 1824, il rentre à Munich.

Frappé de cécité, il décède le 26 février 1834

Son neveu, Edouard Knecht, le définissait ainsi : *« Senefelder n'était pas l'homme qu'il fallait pour diriger un établissement. Le travail de l'atelier, les études et les recherches poussées jusqu'à un certain point, étaient de son ressort ; mais le développement et la perfection de l'art, et surtout la direction des ouvriers, étaient au-dessus de ses forces. Tout était désordre dans un atelier sous sa direction : il ne savait ni gouverner ni compter, et personne n'était si naïvement étonné que cet homme si distingué sous d'autres rapports, lorsqu'on lui démontrait, à la fin du mois, qu'il avait plus dépensé qu'il n'avait eu de gain »*.

Les inventeurs ont rarement les qualités et les moyens pour le développement industriel de leur découverte et très souvent ils « galèrent » toute leur vie pour mourir dans l'indifférence ou la pauvreté.

Comme vous l'avez compris, ce nouveau procédé d'impression qu'est la lithographie, repose sur le principe du rejet d'une matière grasse par une surface humide : l'artiste dessine au crayon ou peint à l'encre lithographique sur une pierre calcaire d'un grain fin et régulier, ou sur un papier lithographique (papier autographique ou papier report). Ce crayon et cette encre ont la particularité d'être gras.

Le lithographe passe sur la pierre une solution composée de gomme arabique et d'acide nitrique. Cette opération fixe le dessin et ouvre les pores de la pierre aux endroits vierges les rendant ainsi plus avides d'eau. Après séchage, la pierre, poreuse, est nettoyée à l'essence de térébenthine, elle est ensuite mouillée à l'eau claire. On encre au rouleau, avec une encre d'imprimerie également grasse : les parties grasses (le dessin) acceptent l'encre, les parties humides la refusent. Le tirage se fait avec une presse lithographique. La feuille est placée sur la pierre, posée sur le chariot. Ils sont entraînés sous une barre de bois garnie de cuir qui presse fortement la feuille de manière égale. L'encreage d'impression doit être renouvelé avant chaque tirage et avant que la pierre ne sèche.

Alois Senefelder n'a pas seulement inventé cet art nouveau, il l'a mis en pratique et a donné à ses successeurs le soin de le perfectionner.

Les débuts de la lithographie en France

Le frère du musicien, Frédéric André, va ouvrir un atelier de lithographie à Paris dès 1802. Les premiers essais d'implantation de la lithographie en France ne connaissent pas un grand succès et tournent court très rapidement.



La lithographie est introduite en France en grande partie grâce à Louis-François Lejeune. Lorsque Senefelder était encore occupé à l'organisation du nouvel établissement artistique, le général français Lejeune, aide-de-camp du Maréchal Berthier, parut tout à fait à l'improviste, chez les frères de Senefelder, afin de visiter leur atelier. Le général Lejeune écrit dans ses *Mémoires*, au sujet de cette visite :

« C'était après la bataille d'Austerlitz, lorsque je passais à Munich avec la nouvelle de notre grande victoire et que je rendais visite au Roi Maximilien-Joseph. Celui-ci me montrait sa galerie de tableaux, et comme il remarquait mon goût pour les travaux artistiques, il me dit " Je ne veux pas vous laisser partir sans vous offrir l'occasion d'apprendre à connaître une nouvelle invention véritablement merveilleuse pour les dessinateurs " ; d'après quoi il chargea son aide-de-camp, M. de Poggi, de me conduire chez les frères Senefelder. Ceux-ci me montrèrent leurs ateliers et me firent connaître les débuts de la nouvelle invention ; elle me parut si extraordinaire que je ne pouvais pas m'empêcher de témoigner mon incrédulité. Lorsqu'ils apprirent alors de M. de Poggi que moi-même je m'entendais dans l'art du dessin, ils me pressèrent de prendre quelques crayons et de tracer une esquisse sur une des pierres placées devant moi. Quoique tout fût préparé en vue de mon départ immédiat pour Paris, je me rendis volontiers à leur prière, je fis dételier mes chevaux et je procédai à l'exécution d'un dessin ; une fois que j'eus terminé, j'allai dîner. Une heure après, un ouvrier vint chez moi en toute hâte, m'apportant, à mon très grand étonnement, une centaine d'épreuves du dessin que j'avais fait sur pierre. C'était mon Cosaque à cheval. Arrivé à Paris, je présentai cet ouvrage à



l'Empereur Napoléon, et je fis valoir devant ses yeux, de la façon la plus chaleureuse, les grands avantages que l'introduction en France d'un art si admirable pouvait entraîner. »

Les années 1815-1816 marquent les véritables débuts de la lithographie en France, grâce à l'esprit d'entreprise de deux personnages très différents : Godefroy Engelmann et Charles de Lasteyrie.

Le premier, Godefroi Engelmann, né à Mulhouse le 17 août 1788, a été élève dans l'atelier du peintre Regnault, à Paris. En 1813, un de ses amis, M. Edouard Koechlin, lui communique, au retour d'un voyage en Allemagne, quelques épreuves lithographiques et le traité publié en 1810 par la maison Cottan de Tübingen. Pendant l'hiver 1813-1814, Engelmann se procure des pierres, construit des outils et étudie le nouveau procédé. En juin 1814, il part pour Munich pour avoir connaissance des procédés des lithographes Strixner et Pilotti. Dès son retour, il installe une lithographie.

En juin 1815, il fait parvenir à la Société d'encouragements une remarquable série d'épreuves.

A Mulhouse, l'élément artiste manquait à Engelmann, il décide de fonder en juin 1816 une lithographie à Paris. En moins de deux ans, Engelmann groupe autour de lui Regnault, Carl Vernet, Girodet, Géricault, Isabey, Bellanger, Michalon, Bonington, Devéria, Villeneuve, et Robert de Sèvres et, grâce à cette pléiade d'artistes de valeur, la lithographie débute en France sous les auspices de l'art.

En 1818, il s'associe à son beau-frère et en 1820, ils fondent une lithographie à Londres et à Barcelone.

En 1830, Engelmann retourne à Mulhouse. Trois ans plus tard, il s'associe avec son fils Jean et fonde une nouvelle maison à Paris en 1837.

La lithographie doit à Godefroi Engelmann de nombreux perfectionnements et notamment la chromolithographie et les reports. Senefelder ayant difficilement obtenu des impressions polychromes.

En 1839, un savant et humoriste vulgarisateur écrivait : « Si l'imprimerie et la gravure venaient à disparaître, la lithographie pourrait les remplacer toutes deux ».



Escalier Aix en Savoie

Les lithographes savoyards



L'Al. g. Bacler d'Albe.

Les premières lithographies représentant la Savoie sont dues au général Louis-Albert-Guislain Bacler d'Albe.

A 24 ans, Bacler d'Albe devient un peintre à succès dans la région du Mont-Blanc entre 1785 et 1793.

Jeune dessinateur, Bacler d'Albe dessine de nombreux paysages de la région du Mont-Blanc à l'époque où un public préromantique commence à s'intéresser à la beauté et au pittoresque des montagnes.

Un spécialiste estime que *Entre 1785 et 1800, l'artiste qui se vendait le plus, en Savoie et en Suisse, était Bacler d'Albe, sans cesse en excursion dans le pays pour prendre de nouvelles vues, sans cesse visité par les voyageurs illustres.*"



Bacler d'Albe fut l'un des plus anciens compagnons de Napoléon I^{er}. Après la chute définitive de l'Empire en 1815, ruiné et privé de tout emploi public, Bacler d'Albe réalise des centaines de gravures à partir des dessins ramenés des campagnes menées à travers l'Europe de 1793 à 1814.

Il est l'un de ceux qui lancent la mode de la lithographie. Son biographe écrit : *"À cette époque, la lithographie, sous l'influence de deux imprimeurs, Engelmann en 1815 et de Lasteyrie en 1816, commençait à acquérir une grande vogue parmi le public. Bacler d'Albe en fut l'animateur : il créa à Sèvres un groupement artistique pour la propagande de ce nouveau procédé de reproduction artistique, les peintres de Sèvres."*

En 1818, Louis Bacler d'Albe fournit les premières gravures de Savoie pour faire connaître le nouveau département. « *Les souvenirs pittoresques de Suisse, Italie et France* » illustré de 100 planches dessinées par Louis Bacler

d'Albe et lithographiées par Engelmann est l'un des premiers ouvrages lithographiés de la Savoie.



Le second lithographe qui fit connaître la Savoie fut **le comte de Lasteyrie du Saillant**.

En 1804, après la liquidation de l'établissement créé par Frédéric André, et afin de sauver de l'oubli les premiers résultats obtenus, le comte de Lasteyrie du Saillant racheta un lot de pierres lithographiques de l'imprimerie de Frédéric André, qui avait développé le procédé de lithographie d'Aloys Senefelder.

Il écrivit en Allemagne pour avoir des informations sur ce nouveau procédé et partit, en 1812, pour Munich, où il se fit engager comme ouvrier dans l'un des meilleurs ateliers d'Allemagne. Il passa, alors, un accord avec Senefelder, mais la guerre empêcha les ouvriers de venir en France. Lasteyrie rapporta cependant à Paris des pierres et une presse.

En 1814, il fit un second voyage en Bavière ; à son retour en France, il entra en relation avec le duc de Cazes, ministre et secrétaire d'Etat au département de la police, et obtint de monter des presses spéciales à l'usage de cette administration. Le lundi 15 avril 1816, le matériel et les pierres arrivèrent d'Allemagne et Lasteyrie ouvrit une imprimerie au 54, rue du Four Saint Germain. Le lundi de Pâques devait rester le jour de fête des lithographes en mémoire de cette inauguration.

C'est à lui également que la lithographie doit l'invention du rouleau lithographique en cuir à couture invisible : jusqu'en 1816, on utilisait, pour l'encrage, des balles de crin garnies d'étoffe.

Dès janvier 1817, le comte de Lasteyrie déposait au ministère de l'Intérieur les premiers ouvrages sortis de ses presses.



En 1819, le comte *Charles-Philibert de Lasteyrie* publie « *Vues de différentes habitations de J.J.Rousseau* » dont quelques lithographies des Charmettes.



Les vues des maisons de J.-J. Rousseau ne sont pas des chefs-d'œuvre, loin s'en faut, mais elles ont du pittoresque et sont bien dans le style de cette période.

La Savoie a beaucoup profité de cette invention et intéressons-nous maintenant aux artistes et lithographes qui ont magnifié notre région.

Au nombre des apprentis que Senefelder forma à Paris, Joseph-Rose Lemercier. Né à Paris le 6 juillet 1803, il entre à l'atelier de la rue Servandoni à seize ans et, en 1827, il achète un brevet d'imprimeur lithographe et commence avec une presse. Peu après, il transfère son atelier rue du Four, et enfin rue de Seine, où il créait les lithographies les plus réputées d'Europe. Lemercier est mort le 20 janvier 1887, à l'âge de 84 ans, il était le doyen des lithographes français.

Il publie notamment les œuvres d'Eugène Cicéri (1813-1890). Eugène Cicéri est le dernier fils et l'élève du peintre et scénographe Pierre-Luc-Charles Cicéri, et le petit-fils du peintre Jean-Baptiste Isabey.

Peintre, dessinateur, lithographe, fécond dessinateur de paysages, Eugène Cicéri sacrifie à la mode des « artistes voyageurs » et publie des recueils de lithographies d'après ses dessins, qui témoignent d'un souci de réalisme plus marqué que ses prédécesseurs romantiques, en ayant recours au nouveau procédé qu'est la photographie comme documentation.

Il voyage dans les Alpes et exécute quelques dessins qui sont publiés dans « *excursions pittoresques sur le chemin de fer Victor Emmanuel* ». Voici quelques vues contenues dans cet ouvrage



Chambéry



Vue prise de Montmélian



Château de Miolans

La première moitié du XIXe siècle en Savoie est une période particulière, entre occupations françaises et indépendance. Le développement du tourisme a profité à la production de livres.

La lithographie permet également d'illustrer les livres destinés aux enfants et, en 1833-1834, on peut signaler la parution de *l'Album savoyard...* ou recueil de lithographies, chansons et d'histoires savoyardes dédié aux enfants associés de la Petite Œuvre des Savoyards de Bordeaux : Les Nouvelles savoyardes et l'Histoire... d'une marmotte en vie.

A la suite d'Engelmann, de Lasteyrie et de Joseph-Rose Lemerrier, les imprimeries lithographiques se multiplient et cela d'autant plus facilement qu'elles demandent un investissement moindre que l'imprimerie typographique, aussi bien en hommes qu'en matériel. En 1847, on compte 362 imprimeurs lithographes, employant 1 966 ouvriers, dont 197 femmes et 328 apprentis. A partir de 1849, un *numerus clausus* est imposé à la demande des imprimeurs-lithographes craignant une trop forte concurrence. En 1860, on compte néanmoins 500 patrons lithographes.

Les débuts de la lithographie en Angleterre

La lithographie s'est exportée en Angleterre très rapidement, même si cette technique a ensuite été peu utilisée ou comprise en Angleterre.

Charles Joseph Hullmandel a contribué à l'introduction de la lithographie en Angleterre. Né à Londres en 1789 d'un père allemand et d'une mère française, il a beaucoup voyagé et a réalisé de nombreux dessins et peintures des lieux

qu'il a visités. En 1817, il rencontre l'inventeur du procédé lithographique Senefelder à Munich. En 1818, il établit une presse lithographique à son domicile, d'où il a produit des impressions jusqu'à sa mort, le 15 novembre 1850.

En 1821, il publie au Somers Town « *Vingt-quatre vues d'Italie* » dessinée et lithographiée par lui-même. Afin d'apprendre les procédés employés par Engelmann, Hullmandel conclut un arrangement avec lui.

La rencontre avec James Pattison Cockburn fut très fructueuse. Cet officier et aquarelliste fut élevé dans une famille de militaires. Le 19 mars 1793, il entra comme cadet à la Royal Military Academy de Woolwich où il reçut une formation en dessin. La rigueur de la perspective, la finesse et la précision du dessin sont les caractéristiques qui marqueront durablement son style.

Cockburn multiplia ses séjours sur le continent européen pour le compte du graveur et éditeur anglais William Bernard Cooke. Cockburn avait une « extraordinaire habileté à prendre de charmantes vues en quelques minutes ». Déjà s'affirmait le dessinateur infatigable.

De 1816 à 1822, que ce soit en Italie, en Suisse ou dans les Alpes, les sépias se multiplient au fil des étapes : les vastes panoramas et les défilés montagneux y côtoient les vues de rues et de places.

Il publie deux ouvrages : *Vues pour illustrer la route du Mont Cenis, tirée de la nature* (1822), 50 planches et *Vues pour illustrer la route du Simplon, tirée de la nature* (1822), 50 planches.

Voici quelques planches tirées de l'ouvrage.



Chambéry



Près de Chambéry



Montmélian



Aiguebelle



Saint-Jean de Maurienne



Vue près de Saint-Michel

Deux artistes français ont contribué à faire connaître Chambéry et la Savoie au travers de la lithographie.

Le premier, Victor Désiré Cassien, est né à Grenoble le 25 octobre 1808, rue des Vieux-Jésuites.

Destiné aux ordres par ses parents, il choisit la peinture. Il commence sa carrière en collaborant à *l'Album du Dauphiné* et à *l'Album du Vivarais*

Ses principales œuvres dont il a assuré les textes et illustrations sont :

- *Album du Dauphiné*, Grenoble, 1835-1839 : une partie des 192 planches lithographiques est réalisée en collaboration avec Alexandre Debelle.



- *Iconographie de la fontaine monumentale érigée par la ville de Chambéry à la mémoire du général de Boigne* Sculptée par Sappey de Grenoble, 1838 : 11 planches lithographiques.



Il illustre également une demi-douzaine d'ouvrages notamment sur l'Isère, la Drome et les Hautes-Alpes et également « *La Grande Chartreuse ou Tableau historique et descriptif de ce Monastère* » par Albert du Boys, en 1845, 8 planches.

- Le second, Isidore Laurent Dero, né le 13 avril 1797 à Paris, est un artiste peintre, aquarelliste et lithographe français.

Dero fut l'élève de l'architecte Félix et du peintre Louis-François Cassas.

Il est l'auteur d'une œuvre considérable. On lui doit des paysages français et des



L'arc de Campanus

animaux, dessinés, pour la plupart, à la sépia.

Une partie de ses travaux figurait dans les galeries de la duchesse de Berry et du duc d'Orléans. Il obtient une médaille de 3^e classe au salon de 1836 comme lithographe.



Il crée en 1860 avec les frères Becquet la série la *France en Miniature*, collection des sites les plus renommés et des monuments les plus remarquables.

Montmélian

Voici les lithographes représentant Chambéry.



La fontaine des éléphants



La Sainte Chapelle



Le palais de justice



Les Charmettes



Le château



La cathédrale

Lithographe infatigable, il a reproduit divers sujets pour le *Musée de l'Amateur*, et publié d'innombrables vues.

Les imprimeurs- lithographes savoyards



En 1832, **Philippe Courtois et Jules Aubert** établirent à Chambéry une lithographie qui ne subsista que quelques années, (1832 / 1845), ceux-ci ayant fait de mauvaises affaires ont dû quitter le pays.

L'Hôpital

Dans les années 1832-1838, Philippe Courtois édite, par souscriptions *Vues de Savoie*, seules huit livraisons sont réalisées.

En 1839, Philippe Courtois tente de faire publier la suite à Turin, intitulée « *La Savoie pittoresque* », mais les provinces du Faucigny et du Chablais ne seront jamais publiées.



*Site extérieur de la mine
de Pesey*

En 1842, il publie « *Galerie Savoisienne, journal Pittoresque, Scientifique, Littéraire et Industriel de la Savoie et de l'Étranger* », composé au départ de 12 numéros contenant 36 lithographies, plans ou dessins, et 288 colonnes de texte traitant de sujets aussi variés que les sciences, l'archéologie, la littérature, la géologie, les hommes, les événements ayant marqué la Savoie, etc. seule 24 lithographies seront publiées.

Là encore les provinces du Faucigny et du Chablais ne sortiront pas.



Le Calvaire de Chambéry



Ruines du château du Bourget

Joseph Dessaix crée à Chambéry un atelier lithographique vers 1840.

La même année, il fonde à Chambéry, un journal pour la jeunesse, et, en 1848, participe à un certain nombre de revues : « La Commune », « Le Patriote savoisien », « Le Chat », avec des lithographies de Mermoz.

Le Chat, journal du dimanche (1848-1849) et *Le Chat des Alpes* (1850-1853) sont des journaux satiriques hebdomadaires paraissant à Chambéry. Le chat est le premier journal des Etats sardes à présenter une lithographie à chaque numéro.

Ces vues parlent d'elles-mêmes.



Joseph Dessaix commence une carrière politique en tant que républicain, fédéraliste et ardent défenseur de l'unité italienne. Il est emprisonné durant deux ans, sans jugement, pour avoir écrit une satire contre le roi Charles-Albert. À sa sortie, il tue en duel un adversaire politique et doit s'exiler.

De retour en Savoie, il est emprisonné, mais une vaste campagne de pétitions pousse le roi Victor-Emmanuel à le gracier. Dorénavant calmé, il va se consacrer à des travaux littéraires, et en particulier à son encyclopédie consacrée au Duché de Savoie « *La Savoie historique pittoresque* » en deux volumes.

La première livraison de « *La Savoie historique pittoresque* » paraît fin 1853. Quarante livraisons sont prévues au rythme d'une par mois. En 1854, « *la Savoie historique et pittoresque* » fait appel à des artistes distingués tels Paul Cabaud et Gabriel Loppé. La vigueur du dessin constitue l'une des grandes originalités de « *la Savoie historique et pittoresque* ».



Aiguebelle

L'ouvrage accuse deux livraisons de retard, et dix seulement paraissent. En 1855, sept livraisons sont publiées. Fin 1856, la première partie de l'ouvrage, soit 23 livraisons, est achevée (Tome I). L'ouvrage est consacré uniquement à la géographie historique de la Savoie.

Commencé en 1857, le Tome II, comptera seulement neuf livraisons. La 32^e livraison au début de 1860 sera la dernière publiée. 70 à 80 des 130 dessins prévus illustrent les 32 livraisons.

En 1980, les Editions Slatkine rééditent l'ouvrage inachevé de « *La Savoie historique pittoresque, statistique et biographique* » de Joseph Dessaix. Cette édition compte cent planches.



Papeterie de Leysse

Lors de l'interruption, de nombreuses planches restaient en cours d'exécution. C'est vraisemblablement Joseph Perrin qui les fit publier vers 1870 dans « *Album contenant les principales vues de Savoie* » tirées de l'illustration de la Savoie historique et pittoresque de Joseph Dessaix.

Mais Dessaix ne se contenta pas d'utiliser la technique lithographique, il l'améliora.

Dans les *Annales de la Chambre Royale d'agriculture et de commerce de Savoie de 1844*, on peut lire :

« M. Dessaix, directeur de la lithographie des Arts et du Commerce à Chambéry, qui a créé dans cette ville un bel établissement, auquel il consacre tous ses soins et ses talents, vient d'inventer un art nouveau en lithographie, qui consiste dans l'impression chimique sur zinc.

Les premiers travaux de M. Dessaix ont été l'hommage de la reconnaissance : il a traité un grand et beau sujet national ; il a imprimé en chromozincographie, en forme de cartes destinées à l'instruction de la jeunesse, la galerie généalogique et historique des Princes de la Maison de Savoie.

M. Dessaix vient encore d'obtenir un résultat qui perfectionne grandement l'impression sur zinc : la principale difficulté de ce procédé consistait à effacer le travail fait sur une plaque, pour lui en substituer un autre. Cette

opération s'effectuait par un polissage un ponçage et un grainage excessivement longs et difficiles. Au moyen d'une simple composition chimique, M. Dessaix enlève le relief de l'écriture ou du dessin, et le corps gras qui s'y trouve; il fait disparaître l'oxyde de zinc formé par l'acidulation première, et la plaque revient dans son état normal. Cette opération ne demande que deux minutes. »

En 1855, Joseph Dessaix fonde à Chambéry, la Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie, dont il devient le premier président. Dès lors, les mémoires de 1858 à 1894 sont illustrés de lithographies. L'Académie de Savoie a illustré de lithographies ses *Mémoires* de 1854 à 1903.

Les lithographes chambériens les plus prolifiques sont **Joseph et André Perrin**.



Vue du château de Bourdeau

Joseph Perrin, né le 22 décembre 1807 à Saint-Etienne-de-Crossey (Isère), fonde à Chambéry une librairie et un atelier de reliure vers l'année 1833. Etabli d'abord place Métropole, il a transféré ensuite ses magasins sous les portiques de la rue de Boigne au n°6.

En 1845, M. Joseph Perrin, rachète la lithographie Courtois et Aubert et lui donna une direction fructueuse.

Il débuta, dès l'origine, par la publication des cartes de la Savoie et de Chambéry à diverses échelles.





Ci-contre une pierre lithographique de Perrin représentant le monument Favre et la colonne de Boigne .

Joseph Perrin est lithographe breveté du gouvernement sarde depuis 1845. Sa librairie est la principale de la ville. En 1860, il régularise donc sa situation vis-à-vis de la France, en fournissant une attestation de capacité, signée de la main de Louis Hachette dont il est le correspondant à Chambéry.

En 1865, il obtint une médaille de bronze à l'Exposition d'Annecy et décède en 1871

André Perrin, né le 18 décembre 1836 à Chambéry, le remplace. Il reprend les brevets de libraire et de lithographe de son père. En 1871, cela fait douze ans qu'il travaille avec lui. Il continue, avec non moins de succès, les publications de son père.



Le château de Miolans

Mais Perrin a réalisé bien d'autres lithographies comme cette vue du Calvaire de Lémenc.





Un autre lithographe chambérien, :**Joseph COHENDET**. Né le 20 novembre 1818 à Montgellafrey (Savoie), il s'installe à Chambéry en 1852, et régularise sa situation le 4 octobre 1860. Il a illustré notamment l'ouvrage de Chapperon « *Chambéry à la fin du XIV^{ème} siècle* »

Jean-Baptiste Foudraz, imprimeur lithographe, né le 23 décembre 1803 à Bessans, s'installe en 1854 à Chambéry, au 10 de la rue croix d'or. Son fils, Foudraz Désiré, Marie, né le 2 septembre 1838, travaille avec son père, à partir du 22 mars 1869. Après la mort de son père son deuxième fils, Auguste reprend l'imprimerie de Chambéry avant de déménager à Marseille.



Les Charmettes

En 1856, M. François Rabut note qu'il y avait 3 imprimeries lithographiques à Chambéry. C'étaient celles de MM. Perrin, Mermoz, Cohendet,. Le département de la Savoie avait 6 imprimeries lithographiques.



Champod est un lithographe installé place de l'Hôtel de ville entre 1857 et 1872 et a illustré de nombreux ouvrages sur la Savoie.

La fontaine de Lans

Les années 1860, seront marquées par deux publications importantes :

- Le premier ouvrage est « *L'Armorial et le nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* » d'Amédée de Foras.



Amédée de Foras né le 5 août 1830 à Gênes et mort au château de Thuysset à Thonon le 31 décembre 1899, est un noble savoyard, comte de Foras, et héraldiste.

Au lendemain de l'Annexion de la Savoie à la France, en 1860, ses activités de recherches historiques l'amènent à intégrer diverses sociétés savantes. Il devient ainsi membre de l'Académie de Savoie en 1877.

Il travaille notamment sur l'élaboration d'un armorial des familles nobles du duché de Savoie. Ce sont ainsi 5 volumes qui seront édités à partir de 1863, sous le titre « *L'Armorial et le nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* ». Un supplément, soit un sixième volume sera édité en 1938.



L'Armorial et le nobiliaire de l'ancien duché de Savoie est imprimé par Joseph ALLIER, imprimeur à Grenoble, dans une famille où l'on est imprimeur du Roi de père en fils, depuis 1781.



La Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie possède une collection de pierre lithographiques dont certaines ont servi à l'impression de l'Armorial de Foras et j'aimerais remercier très chaleureusement la présidente madame Anne Weigel et le trésorier monsieur Jean-Charles Martel de m'avoir accueilli et m'avoir laissé photographier ces pierres pour vous les présenter.

Ce sont vraiment des chromolithographies. En héraldique, les couleurs sont imposées et sont normalement rendues par des teintes saturées. Il y a six couleurs principales; *or* pour jaune, *argent* pour blanc, *gueules* pour rouge, *azur* pour bleu, *sable* pour noir, et enfin *sinople* pour vert, le moins fréquent.



- Le deuxième ouvrage est le « Nice et Savoie ».



Publié en 1864, ce luxueux album, composé de gravures coloriées représentant différents lieux considérés comme représentatifs ou remarquables des deux provinces qui venaient d'être rattachées.

Chambéry

92 planches, 28 dessins d'après nature par Félix Benoist, et lithographiées en couleurs par Eugène Cicéri et Sabatier, le texte est de Joseph Dessaix, précédé d'une introduction écrite par De Jussieu, officier d'Académie, archiviste départemental, inspecteur des monuments historiques de la Savoie, membre de l'Académie impériale de Savoie.

Cet album, invitation au tourisme, est souvent utilisé aujourd'hui comme référence visuelle pour une époque où peu de photographies représentent encore paysages et monuments.



Montmélian



La Rochette

De très nombreux lithographes ont représenté Chambéry ou la Savoie : Ayres, Bade, Filsnoel, Jacottet, Jeannot, Gonin, Kick ,etc...

Les artistes et la lithographie

En France, beaucoup d'artistes s'essayaient à la pierre, et certains en font leur profession, comme Charlet, qui jouit d'une grande popularité. Il ouvre un atelier de lithographie dans les années 1820. L'œuvre lithographique de cet artiste infatigable se compose de près de 1 100 feuilles. Avec Auguste Raffet, Nicolas-Toussaint Charlet est l'un des principaux créateurs de la légende napoléonienne dans le domaine de l'illustration. Les ouvrages historiques illustrés se multiplient. L'illustration est un art populaire dans lequel l'image est accessible à tous et qui doit être immédiatement compréhensible. Charlet crée une iconographie percutante qui va largement contribuer à ancrer la légende napoléonienne dans l'imaginaire collectif.

Goya explore audacieusement les possibilités de cette technique dans les *Taureaux de Bordeaux* (1825),

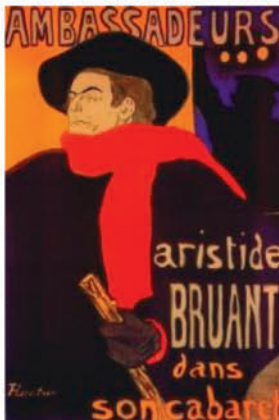




La génération de 1830, Delacroix en tête, est tout acquise à la lithographie, dont la floraison est stupéfiante.

Meilleur marché que la peinture, la lithographie sert également à la reproduction d'œuvres peintes, aussi bien qu'à la création d'œuvres originales. Parmi les artistes qui ont pratiqué, au 19^{ème} siècle, la lithographie on peut citer, sans être exhaustif, Bacler d'Albe, Henri Bellery-Desfontaines, Karl Bodmer, Eugène Isabey, Pierre-Auguste Lamy, Aimé de Lemund, Charles-André Malardot, etc...

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, la publicité a eu recours à la lithographie pour l'impression d'affiches. Des artistes comme :



Henri de Toulouse Lautrec

Malgré une vie courte et marquée par la maladie, l'œuvre du peintre est très vaste. Il créa 325 lithographies

Jules Chéret a lui aussi laissé une production abondante.

Au cours du XX^e siècle, la lithographie participa à la création d'œuvres originales.

Parmi les artistes qui ont pratiqué, au 19^{ème} siècle, la lithographie on peut citer, sans être exhaustif : Mirô, Picasso, Georges Braque, Marc Chagall, Henri Matisse, Andy Warhol, Bernard Buffet, Salvator Dali, Fernand Léger, etc...

La dernière lithographie de Chambéry a été réalisée, en 1980, pour le compte de la librairie Jean-Jacques Rousseau, C'est une reproduction de la lithographie du château de Chambéry de la *Savoie Pittoresque*.



Elle est l'œuvre de Camille Masson (1917-2008) lithographe Malzévillois très connu pour ses reproductions de gravures anciennes sur Nancy, Saint Nicolas de Port, Metz, etc.

La contribution de la lithographie au développement économique

Pour conclure, revenons un peu en arrière sur un personnage qui a contribué à développer la lithographie.



En 1817, Niépce obtient des images gravées, telles qu'il les avait imaginées après ses premiers échecs de fixage.

En 1824, il place des pierres lithographiques recouvertes de bitume, au fond d'une chambre obscure et obtient pour la première fois au monde, l'image fixée d'un paysage. Il faut un temps de pose extrêmement long de plusieurs jours en plein soleil.

Dès les débuts de cette technique, il réalise des gravures sur des pierres lithographiques. Le résultat est étonnant.

À partir de 1825, Niépce décide de s'adresser à l'un des meilleurs graveurs parisiens, François Augustin Lemaître, qui améliorera les tirages sur papier, confirmant les possibilités de ce mode de reproduction. On assiste alors à l'invention de ce qu'on appellera plus tard la photogravure. Après la pierre lithographique, il utilisera le cuivre en 1825, puis à partir de 1826, l'étain pur. Il arrive à un premier résultat en utilisant une couche photosensible à base de bitume de Judée. Mais il ne parvient pas encore, à cette époque, à fixer les images sur le support : elles s'effacent très rapidement de la plaque.

Après la mort de Niépce, les essais sur pierre tombent dans l'oubli. Mais en 1855, Louis-Alphonse Poitevin, Belloc et Jacott améliorent le procédé de Niépce et permet de transporter une photographie sur pierre.

C'est en effet la solution d'un immense problème, que de transformer une image photographique obtenue sur pierre en une lithographie pouvant servir au tirage d'un nombre infini d'épreuves au moyen d'une presse lithographique ordinaire.



*Photolithographie
par Belloc et Jacott*



Niépce de Saint Victor inventa la même année le transport d'une photographie sur acier.

La photogravure de Niépce constitue un tournant majeur dans l'histoire des images et de notre société. Les conséquences de cette invention se répercutent aujourd'hui, bien évidemment au travers de l'information, de la communication, mais également dans notre vie quotidienne. En effet, si le procédé de photogravure s'est perfectionné depuis le temps de Niépce, c'est le même principe qui est maintenant appliqué en microlithographie pour réaliser les microcircuits électroniques,

ces puces qui contrôlent les appareils électroniques qui nous entourent, depuis l'électroménager jusqu'aux ordinateurs, en passant par nos voitures, les appareils médicaux, les téléphones portables, etc.

Sur la galette de silicium, support des microcircuits électroniques, on dépose une fine couche d'un composé analogue au bitume de Judée qu'on nomme

photo-résist. On projette ensuite au moyen de rayons ultraviolets, de rayons X ou de faisceaux d'électrons, l'image microscopique du circuit que l'on veut réaliser. Comme dans le procédé de Niepce, les rayonnements rendent la résine insoluble.

On dissout ensuite les parties non insolées et la résine restante sert de masque soit pour déposer une couche métallique sur le silicium, soit pour attaquer le support au moyen d'un agent corrosif. Enfin, des composés qui se transforment à la lumière comme le bitume de Judée sont appelés photopolymères et sont la base des CD et DVD qui permettent le stockage de données informatiques de toutes sortes dont les images, les films ou la musique.

Senelfeder en inventant la lithographie est en quelque sorte le père de toutes ces techniques. L'évolution vers la photographie chimique a permis de créer l'univers numérique et notre monde technologique ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans ses découvertes.

La lithographie n'est certes pas un art majeur, mais une découverte capitale qui conditionne notre quotidien.

J'aimerais remercier monsieur Pierre Buttin pour la mise à disposition de sa bibliothèque et pour avoir partagé ses immenses connaissances sur la lithographie, ainsi que madame Chantal Fernex de Mongex pour le travail qu'elle a réalisé sur le développement de la lithographie en Savoie.

Claude Fachinger

Principales sources :

- G. P *Essai historique sur la lithographie* Paris 1819
ALOYS SENEFELDER *L'art de la lithographie* Paris 1819
G. ENGELMANN *Manuel du dessinateur lithographe* Paris 1824
G. ENGELMANN *Traité théorique et pratique de lithographie* Mulhouse
1839
Ch.LORILLEUX *Traité de lithographie* Paris 1889
P.BARET *Traité de lithographie* Mulhouse 1840
Eug. CICERI *Excursions pittoresques sur le chemin de fer Victor Emmanuel*
1857
Annales de la Chambre Royale d'Agriculture et de Commerce de Savoie
Chambéry 1836
Mémoires de l'academie de Savoie troisième série Tome II 1875
Archives Départementales de la Savoie
Médiathèque de Chambéry
Académie de Savoie
Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie

Séance du 21 septembre 2016

Communication du Dr André Veyrat,
membre correspondant

Regards sur la médecine d'hier et d'aujourd'hui

Je vais évoquer à grands traits, dans le temps qui m'est imparti, quelques aspects de la médecine d'hier et d'aujourd'hui mais en excluant toutes les médecines dites parallèles ou alternatives. Ces dernières sont nombreuses (plus de cent répertoriées sur internet par exemple : homéopathie, naturopathie, étiopathie, acupuncture, médecine chinoise, réflexothérapie, phytothérapie, aromathérapie, magnétothérapie, oligothérapie, iridologie, auriculothérapie, médecine ayurvédique, radiesthésie etc.) et connaissent un succès certain sinon croissant qui mérite une tentative d'explication : la médecine traditionnelle ne satisfait pas tout le monde d'une part, bien sûr, en raison de ses échecs, d'autre part parce que dans le vaste secteur de la médecine psychosomatique les réponses qu'elle apporte ne sont pas forcément les meilleures ; je veux parler de ces nombreux patients qui consultent pour des troubles divers (insomnie, angoisse, palpitations, troubles digestifs, hypertension...) qui ne sont que la traduction d'un conflit ou d'un stress dans la vie professionnelle ou personnelle. Enfin, bon nombre de pathologies bénignes guérissent spontanément : dès lors tout traitement, qu'il soit classique ou alternatif, est voué au succès par son effet placebo.

Il n'y a toutefois pas de fossé absolu entre ces divers types de médecine. Deux exemples actuels : le retour en grâce de l'hypnose largement utilisée en particulier en anesthésiologie ou encore le recours aux « coupeurs de feu » dans les services de cancérologie après radiothérapie.

Revenons donc à la médecine telle qu'elle est enseignée dans nos facultés et nos hôpitaux. Sans remonter à Hippocrate ni même au Moyen Age, il faut citer brièvement le 17^{ème} siècle : les saignées et les lavements, grands traitements de l'époque, ont probablement au moins autant tué que guéri et Molière s'est chargé de caricaturer quelques « *Diaphoriques* » d'alors. Il ne faut cependant pas oublier que dès le 16^{ème} siècle de grands chirurgiens militaires comme Ambroise Paré ont fait progresser la chirurgie.

Si les deux siècles suivants et le début du 20^{ème} ont vu croître l'espérance de vie et disparaître certaines grandes épidémies meurtrières (peste, choléra), c'est grâce à la prise de conscience du rôle de l'hygiène (hygiène corporelle, alimentaire, traitement des ordures, meilleure qualité de l'eau, création des égouts, etc.), puis grâce aux vaccinations (vaccin contre la variole, la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos, BCG contre la tuberculose : ces maladies redoutables sont rares aujourd'hui et en tout cas ne donne plus lieu à épidémie), plus tard encore grâce à la création de maternités, à l'apparition de la chaîne du froid ; l'efficacité des traitements médicaux était cependant encore limitée. Rappelons l'épidémie de grippe espagnole de 1918-1919 qui a tué des dizaines de millions de gens dans le monde et des centaines de milliers en France.

Les médecins français ont largement contribué à ces progrès ; à défaut de thérapeutiques constamment efficaces, ils se sont avérés de remarquables cliniciens : ils ont décrit, classé toutes les formes cliniques de maladies, mis au point nombre de techniques chirurgicales ; on ne peut les citer tous, mais des noms comme Laennec, Trousseau, Claude Bernard ou bien Larrey, Percy, Corvisart, Desgenettes, ces derniers chirurgiens ou médecins des guerres napoléoniennes, ou encore Charcot et ses leçons magistrales à la Salpêtrière sont connus de tous. Pasteur n'était pas médecin mais doit figurer au Panthéon de la médecine.

A cette époque, la médecine s'exerçait à « mains nues »

Le vingtième siècle a vu apparaître, dans sa première moitié, nombre de progrès ou découvertes puis à partir de 1960 environ un véritable déferlement tant technique que thérapeutique venant bouleverser la pratique médicale.

La *radiologie conventionnelle* est apparue au début du 20^{ème} siècle et a connu aussitôt un succès immense. La *biologie clinique* ou médecine de laboratoire est venue aider les cliniciens un peu plus tard (encore était-elle loin de son niveau d'excellence actuel avec ses secteurs de biochimie, d'immunohématologie, de bactériologie, de virologie, de génétique etc...). D'autres moyens d'investigations sont apparus (*endoscopies digestives, cathétérisme cardiaque, tomographies pulmonaires, développement de l'anatomie pathologique*). Jusqu'à la 2^{ème} guerre mondiale, les médicaments efficaces et prêts à l'emploi étaient rares. Le médecin prescrivait des préparations magistrales, soigneusement élaborées par le pharmacien. La *pénicilline*, découverte en 1928 par Fleming, n'est arrivée à usage médical courant que pendant la 2^{ème} guerre mondiale ; dans la décennie

suivante, 45-55, les progrès se sont accélérés : apparition d'autres antibiotiques (par exemple *la streptomycine* qui a permis de traiter enfin efficacement la tuberculose) apparition des *anticoagulants*, de *la cortisone*, de thérapeutiques hormonales .

Mais on peut dire que l'enseignement médical, que nous sommes quelques-uns ici à avoir reçu dans la décennie 50-60, ressemblait beaucoup à celui des générations précédentes avec de remarquables ouvrages d'anatomie, de physiologie, de pathologie et un enseignement clinique quotidien au lit du malade.

A partir de 1960 environ, c'est l'emballement. Pour illustrer ce foisonnement, je ferai référence à la **pathologie cardio-vasculaire** car c'est un exemple assez démonstratif :

- Apparition de l'*échographie* cardiaque, du *Doppler* vasculaire, de la *tomodensitométrie* ou *scanner* (fait appel aux rayons X) de l'*IRM* (résonance magnétique nucléaire ou un champ magnétique créé par un aimant puissant ; fait vibrer les noyaux tissulaires; pas de geste invasif, pas d'irradiation), de la *scintigraphie-myocardique*.

- Apparition en thérapeutique des *diurétiques*, des *bêtabloquants*, des *anti-arythmiques*, des *thrombolytiques*, de l'*inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine* (hypotenseur) des *statines*,

- Apparition de la *Rythmologie invasive* avec l'implantation de *Pace Makers*, la réalisation d'études électro-physiologiques puis l'ablation d'arythmies par voie endocavitaire, l'implantation de *défibrillateurs* (prévention de mort subite).

- *Révolution de la chirurgie cardiaque* ; pontages coronariens, réparation complète de beaucoup de malformations congénitales, remplacements valvulaires, greffes cardiaques, chirurgie vidéo-assistée et mini-invasive et depuis peu chirurgie télécommandée par ordinateur,.

Développement exponentiel de la cardiologie interventionnelle avec l'angioplastie des artères coronaires et la mise en place de « stents » (*idem* pour les artères cérébrales depuis peu).

Développement de *l'épidémiologie* : réalisation et étude critique des grands essais cliniques randomisés grâce à l'informatique, permettant l'évaluation des bénéfices réels et des coûts.

J'aurais pu évoquer la même effervescence dans d'autres disciplines, en particulier en **cancérologie** avec le développement de la microscopie électronique, de la virologie, de l'immunologie, de la génétique, des chimiothérapies personnalisées (ciblées) et peut être bientôt de la thérapie génique mais aussi des campagnes de prévention et du dépistage précoce; en **néphrologie** avec l'apparition de la dialyse (rein artificiel) puis de la greffe ;en **anesthésiologie**, en **réanimation** en particulier néo-natale, en médecine d'urgence (SAMU), en **chirurgie ambulatoire**, en **neurochirurgie**, en **orthopédie**, etc.

Inutile de dire que tous ces progrès technologiques et thérapeutiques dont bénéficient les médecins et les malades sont dus aux mérites conjugués et associés des chercheurs, des ingénieurs, de l'avènement de l'informatique présente partout, tout cela bien en amont de l'application clinique.

A ce sujet il faut mentionner l'essor des NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, informatique, sciences cognitives).

Ce bouleversement médical depuis 60 ans est sans doute responsable de l'augmentation de l'espérance de vie en France et dans les pays industrialisés. C'est ainsi que la mortalité par infarctus du myocarde en France a baissé de moitié en 20 ans. La mortalité de certains cancers (sein, prostate, utérus) est en forte baisse.

Mais l'accélération du rythme des innovations, leur attrait et surtout leur médiatisation prématurée ne risquent-ils pas d'inciter à les utiliser de manière trop hâtive, empêchant ainsi leur évaluation en temps utile ? Le médecin n'est-il pas tenté d'y avoir recours au détriment de l'écoute du patient et de l'examen clinique avec le risque en outre de découvrir des lésions asymptomatiques bénignes et pourtant parfois anxiogènes une fois connues ? .Les progrès fantastiques en immunologie et en génétique ne risquent-t-ils pas de conduire à des manipulations sur les cellules souches ou les embryons ?

Cela conduit à réfléchir dans un premier temps à deux problèmes : le coût de la médecine en 2016 et le secret médical.

A - Economie de la santé.

De Kervadsoué titulaire d'une chaire d'Economie de la Santé à Paris, dans une étude de 2013, énonce un certain nombre de faits que je cite :- Il rappelle que santé et médecine ne sont pas synonymes ; de nombreux autres facteurs que la médecine contribuent à la santé.

Il estime avec d'autres que l'impact de la médecine sur la santé était quasiment nul en 1945, de 10% en 1970 et de 30% en 2013. Il cite les dépenses de santé par rapport au PIB dans différents pays : 17% aux USA, 8% au Japon, et pourtant le Japon a l'espérance de vie la plus élevée (5 ans de plus). Cela l'amène à conclure que dépenser plus ou trop ne signifie pas meilleure santé pour autant.

Le système de protection sociale français est perpétuellement déficitaire, autrement dit les recettes sont toujours inférieures aux dépenses. Ces dépenses représentent chez nous environ deux points supplémentaires de PIB par rapport à d'autres pays européens comparables. D'autres systèmes fonctionnent avec moins d'argent. Il y a en France 2800 établissements hospitaliers, 2080 en Allemagne pour une population supérieure, 640 au Royaume-Uni. Nous comptons 3,3 médecins pour 1000 habitants en France contre 2,2 au Japon ou en Allemagne. On ne manque donc pas réellement de médecins en France mais ils sont mal répartis ou utilisés.

Enfin, on prescrit beaucoup en France. Si l'on prescrivait comme les Norvégiens ou les Luxembourgeois on économiserait 270 euros par an et par habitant, soit 15milliards. A noter en outre que ces prescriptions nombreuses ou abusives sont génératrices d'interactions et d'accidents iatrogènes.

En 2014, la consommation médicale totale a été de **195 milliards** soit 2950 euros par personne :

191 milliards pour les biens et soins médicaux (3,5 M seulement pour la médecine préventive) ces 191 M se répartissent **en 48 M pour les biens médicaux** (médicaments, optique, prothèses etc.) *143M pour les soins : soins hospitaliers : 89 M, soins de ville : 50M* (parmi ces derniers il y a 4 M pour les analyses biologiques, 4,5 M pour les transports sanitaires , 10 M pour les dentistes, 0,4 M pour les cures thermales). Ce sont donc les soins hospitaliers qui représentent près de la moitié des dépenses avec 89 M ; entre 2006 et 2014 les dépenses sont passées de 8,3 à 8,9 du PIB.

Peut-on et comment réduire ces dépenses ? On peut envisager des économies à la marge comme sur le remboursement des transports médicalisés

(4,5 M) ou des cures thermales (0,4 M seulement), mais d'une manière générale les Français sont très attachés à leur système de soins et à leur protection sociale et il est très difficile de faire admettre que stabiliser ou réduire les dépenses ne met pas nécessairement en danger la santé des Français (exemple : toute fermeture d'un petit hôpital local devenu obsolète déclenche de bruyantes et durables manifestations !)

L'abondance excessive de médicaments est entretenue par la puissante industrie pharmaceutique mondiale. Celle-ci doit être contrôlée en limitant le remboursement de certains médicaments apparus après des essais ou études discutables ou dont le SMR (service médical rendu) est insuffisant. L'AMM (autorisation de mise sur le marché) peut être carrément refusée. C'est là l'apport précieux des grandes études épidémiologiques. Le coût prohibitif de médicaments nouveaux en particulier anti cancéreux doit être jugulé.

Une idée persistante est que le vieillissement de la population fait exploser les dépenses de santé. Cela est vrai en particulier pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes ; en réalité cette augmentation des dépenses touche toutes les tranches d'âge en raison des changements de pratiques et de techniques de soins. Ces changements de pratique ont un effet très bénéfique sur le confort de vie et sur la longévité des patients. Il n'est donc pas pensable de les remettre en cause, même s'ils entraînent des dépenses accrues. Des exemples types en sont l'intervention chirurgicale généralisée aujourd'hui pour cataracte ou l'implantation de prothèses de hanches.

Dans d'autres cas ces nouvelles pratiques entraînent de réelles économies : je pense au traitement de l'ulcère d'estomac ; autrefois il s'agissait d'une maladie chronique qui ne guérissait pas et qui pouvait se terminer par un cancer de l'estomac, surtout en cas de gastrectomie partielle. Aujourd'hui et depuis la découverte d'un médicament actif (inhibiteur de la pompe à protons) et la découverte d'un microbe souvent responsable (*Helicobacter pylori*) l'affaire est réglée en quelques semaines. Mais au total ce meilleur confort de vie et cette longévité accrue donnés au patient par ces pratiques nouvelles vont permettre, au fil des années gagnées, l'apparition d'une nouvelle morbidité et de nouvelles pathologies. Il y a donc peu d'espoir de réduire les dépenses grâce aux progrès médicaux, sinon, peut-être, par le raccourcissement des durées d'hospitalisation (chirurgie ambulatoire) et par un meilleur contrôle du coût des traitements.

B - Le Secret Médical

Le secret médical existait déjà au temps d'Hippocrate ! Le Code Pénal avec la loi 2002-2003 du 4 mars 2002 dit dans son article L 1110-4 « toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé ou tout autre organisme participant à la prévention ou aux soins a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant. Excepté dans les cas de dérogation prévus par la loi ce secret couvre l'ensemble des informations, concernant la personne, venues à la connaissance du professionnel de santé et de tout membre du personnel de ces établissements. Il s'impose à tous.

En cas de diagnostic ou de pronostic grave le secret ne s'oppose pas à ce que la famille, les proches ou la personne de confiance définie à l'article L111-6 reçoivent les informations nécessaires destinées à leur permettre d'apporter un soutien direct au patient sauf opposition de sa part.

Le secret médical ne fait pas obstacle à ce que les informations concernant une personne décédée soient délivrées à ses ayants droit dans la mesure où elles leur sont nécessaires pour permettre de connaître les causes de la mort, de défendre la mémoire du défunt ou de faire valoir leurs droits mais là encore sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès »

Même entre médecins le secret ne se partage pas sauf s'il participe à la prise en charge des soins (à moins que le patient dûment averti ne s'y oppose).

Le Code de la Sécurité Sociale dans son article L162-2 dit à peu près la même chose : cette obligation de secret est générale et absolue et il n'appartient à personne de l'en affranchir pas même le juge.

Enfin l'article 4 du Code de Déontologie (octobre 2015) du Conseil de l'Ordre confirme que « le secret professionnel s'impose à tout médecin dans les conditions établies par la loi. Le secret couvre tout ce qui est venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris. »

L'article 35 rappelle que le secret n'est pas opposable au patient ; au contraire le médecin lui doit toute l'information nécessaire sur son état, les

actes, les soins. Si le médecin retient une information traumatisante c'est pour le protéger et pas au nom du secret

Mais il y a de nombreuses dérogations légales :

- Obligations *Légales* : le médecin est obligé de déclarer les naissances ,les décès les maladies contagieuses (liste réglementaire) ; le nom du patient et les symptômes sur un certificat d'admission en hôpital psychiatrique ; d'établir un certificat détaillé pour les accidents du travail et les maladies professionnelles ; de fournir aux administrations concernées des renseignements concernant les dossiers de pension civile ou militaire, d'invalidité, de retraite ; de transmettre à l'expert les documents sur les victimes d'un dommage (accident médical, amiante, VIH) ; de donner au médecin hospitalier responsable de l'information médicale les données nominatives du patient.

- Dérogations *autorisées* : le médecin est autorisé à transmettre au procureur, avec l'accord de la victime adulte, les informations qu'il détient, permettant de présumer de violences physiques, psychiques ou sexuelles, celles nécessaires à l'exercice de leur mission aux médecins conseils du service de contrôle médical, aux médecins inspecteurs de l'IGAS, de la santé, de l'ARS, de la radioprotection. A informer les autorités du caractère dangereux d'un patient. A transmettre les données nominatives qu'il détient dans le cadre d'un traitement automatisé des données.

- Dans le cadre de la justice le médecin est tenu de se soumettre à une réquisition mais doit refuser de témoigner sur des faits qu'il a connus s'il s'agit d'un de ses patients comme il peut refuser de transmettre des documents concernant ce patient sauf en cas de saisie ou de perquisition à son cabinet par un juge d'instruction ou un officier de police judiciaire, en présence d'un représentant du Conseil de l'ordre des médecins. De même, lorsqu'il est entendu comme témoin, le médecin doit prêter serment mais peut refuser de témoigner en invoquant le secret professionnel.

Au total comme les dossiers, en particulier hospitaliers, sont maintenant informatisés, comme le patient depuis 2002 a un libre accès à son dossier et malgré toutes les précautions et sécurités obligatoires, le respect absolu du secret médical est bien difficile.

Je voudrais dans une dernière partie envisager trois secteurs médicaux d'actualité, parfois controversés :

- les transplantations ;
- la procréation médicalement assistée ;
- la fin de vie.

1 Les greffes d'organes et de tissus

La greffe d'organe est une technique efficace et souvent la seule qui reste en face d'une maladie dont le pronostic est fatal à court terme. La première tentative de greffe de rein a été réalisée par Hamburger à Paris en 1952 à partir d'un donneur vivant (le greffé est décédé après 21 jours). En 1959, l'Américain David Hume réalise avec succès une greffe de rein à partir d'un donneur décédé. En 1967, le Pr Barnard réalise la première greffe de cœur au Cap, puis le Pr Cabrol la première greffe européenne à Paris. Un an après ces tentatives isolées, 102 greffes de cœur ont déjà été réalisées (fin de la décennie 60-70).

Que s'est-il passé entre l'échec de Hamburger en 1952 et le succès relatif de Hume en 59 ? L'apparition des premiers *immuno-suppresseurs*, partiellement efficaces et très mal tolérés mais permettant déjà de lutter contre le rejet. C'est en effet le problème majeur de toute greffe : l'introduction, dans l'organisme d'un patient, d'un organe étranger déclenche la formation d'anticorps (comme lors de l'invasion par un virus ennemi) et une réaction de rejet, d'élimination de ce corps étranger. Pour éviter ce rejet il faut que le donneur et le receveur soient compatibles non seulement au niveau des groupes sanguins mais aussi au niveau du *système HLA* (Human leucocyt antigen). C'est une découverte majeure du Pr Jean Dausset qui lui valut le Prix Nobel en 1980.

Ces compatibilités sont, bien sûr, étudiées avant la greffe mais ne sont jamais totales. D'où la nécessité de laisser ces patients à un traitement immunosuppresseur à vie. Depuis la découverte de la *cyclosporine* en 1970 et son utilisation à partir de 1982, ces traitements sont devenus plus efficaces et mieux tolérés ce qui ne veut pas dire parfaitement tolérés. De plus ils rendent l'organisme plus vulnérable aux infections de toute sorte et aux cancers. Néanmoins la survie des patients et la diminution des rejets depuis 1982 a fait exploser le nombre de greffes (650 en France en 1982, plus de 2400 quelques

années plus tard, tous organes confondus) . On a cité la greffe de rein, la plus fréquente de toutes, la greffe de cœur ,il faut parler aussi de la greffe de foie, de pancréas, de poumon, beaucoup plus rarement d'intestin et exceptionnellement et à titre expérimental de visage ou de mains. Les *greffes de tissus* concernent la cornée, la peau, l'os, les artères, les veines, les tendons, les valves cardiaques.

La greffe cellulaire (ou thérapie cellulaire) concerne la greffe de moelle osseuse (leucémies) la greffe de cellules pancréatiques sécrétrices d'insuline et depuis peu la greffe de cellules souches embryonnaires pour réparer un organe lésé (infarctus du myocarde par exemple)

Quelle est la première et principale limite à la greffe d'organes ? Evidemment le nombre de donneurs .Qui sont ces donneurs ? Il est très vite apparu indispensable d'encadrer et de contrôler ces dons ou prélèvements d'organes par des lois.

La loi Caillavet de 1976 introduit la notion de consentement présumé. En 1994 est créé *l'Etablissement français des greffes* et promulguée la première *Loi de Bioéthique*. Cette loi a pour objectif de garantir le respect du corps humain dans le cadre des pratiques médicales et d'encadrer le don d'organes. Elle est complétée par une deuxième *loi de Bioéthique en 2004* qui interdit le clonage, les recherches sur l'embryon et qui crée *l'Agence de Biomédecine*. Une troisième *loi de Bioéthique en 2011* précise les modalités du don d'organe et de l'assistance à la procréation.

Depuis la deuxième loi de Bioéthique de 2004, l'Etablissement Français des Greffes a été remplacé par *l'Agence de Biomédecine*. Cette agence publique de l'Etat exerce ses missions dans le domaine du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus, de cellules et dans le domaine de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaine.

Aujourd'hui donc tous les Français sont des donneurs présumés sauf s'ils se sont inscrits sur le Registre National des Refus ou s'ils ont manifesté ce refus auprès de leur famille qui le signalera lors de l'entretien avec l'équipe médicale qui propose le prélèvement.

L'Agence de Biomédecine gère donc la liste nationale des patients en attente de greffe, gère le Registre national des Refus, coordonne les prélèvements ,la répartition et l'attribution des organes en France et à l'international, s'assure que le greffon prélevé est attribué à un patient dans le

respect des critères médicaux et des principes de justice ,enfin évalue l'activité médicale.

A ce jour la loi autorise 4 types de donneurs :

- les patients décédés par mort encéphalique ou cérébrale (traumatisme crânien ou hémorragie cérébrale). La destruction du cerveau est affirmée par 2 électroencéphalogrammes à 3 heures d'intervalle ; mais le patient conserve une respiration et des battements cardiaques grâce à l'assistance respiratoire et à la réanimation. L'arrêt de cette réanimation relève d'une procédure collégiale. Cela ne représente toutefois que 1% des patients qui décèdent à l'hôpital .Ce type de prélèvement sur patient atteint de mort cérébrale a permis 2595 greffes de rein en 2013 sur un total de 3074.

- les patients décédés par arrêt circulatoire. Cela survient dans l'immense majorité des cas au domicile ou sur la voie publique. Le prélèvement d'organes sur ce type de patient est donc rare mais autorisé par la loi Léonetti de 2005.En 2013 toujours, cela a permis 78 greffes de rein et 2 greffes de foie.

- les patients décédés après arrêt circulatoire suite à l'arrêt du traitement ou de la réanimation pour d'autres affections. Un protocole strict rédigé par l'Agence de Biomédecine autorise certains centres pilotes à ces prélèvements.

- les donneurs vivants (don gratuit et anonyme). La loi de Bioéthique de 2011 a élargi le cercle des donneurs vivants (parents, enfants, grands- parents, oncles, cousins, conjoint, voire ami intime). Cela concerne avant tout le rein et le foie avec de très bons résultats. Cette catégorie est en augmentation (514 greffes de rein en 2014 sur 3250) *Ou en est-on aujourd'hui ?* De 2005 à 2014 inclus soit 10ans :47690 patients ont été greffés, toutes greffes confondues, avec une mortalité de 26% sur 10 ans. 4238 greffes en 2005 pour 11940 patients qui étaient en attente ; 5357 greffes en 2014 pour 20311 patients en attente (ce qui veut dire en gros 1 greffon pour 4 candidats).

Grâce à un meilleur appariement selon l'âge les délais d'attente augmentent peu (16 mois en moyenne, jusqu'à 28 mois pour les cas difficiles) Les décès sur liste d'attente sont supérieurs à 2%. Le délai d'attente est bien sûr beaucoup plus court avec les donneurs vivants. Au total aujourd'hui et sur une période de cinq ans, on note une progression constante des greffes de rein (3232 en 2014) une progression de 66% des greffes de foie (1280 en 2014) de 34% des greffes de poumon (327 en 2014). Par contre une diminution des greffes de cœur grâce aux thérapeutiques alternatives permettant une survie

prolongée (428 greffes en2014) A noter 79 greffes de pancréas et 13 greffes cœur-poumons en 2014).

Il faut signaler enfin une association présente dans chaque département ,l'ADOT, qui fait beaucoup pour informer et convaincre les jeunes en particulier d'être le cas échéant donneur et d'être porteur d'une carte de donneur d'organes (utile mais sans valeur légale) .

2 - La Procréation médicalement assistée

Concernes les couples stériles : en allant du plus simple au plus controversé :

- la stimulation ovarienne par médicaments ;

- l'insémination artificielle de la femme par des spermatozoïdes venant soit du partenaire soit d'une banque de sperme. Cette technique simple lorsqu'elle est possible a un taux de réussite notable (20 à 30% après plusieurs essais si nécessaire).

- la fécondation in vitro : ainsi appelée parce qu'en 1978, en Angleterre, a eu lieu la première fécondation artificielle dans un tube en verre. On parle aussi de bébé éprouvette (Amandine a été le premier bébé éprouvette en France en 1982).

La technique consiste à féconder un ou plusieurs ovules prélevés sur les ovaires de la mère (ou venant d'une mère donneuse) par des spermatozoïdes (du partenaire ou d'une banque de sperme) hors de l'utérus. Ces embryons ainsi créés sont surveillés, examinés, et un à trois d'entre eux sont réimplantés dans l'utérus de la mère en général entre 2 et 5 jours après (risque de grossesses multiples). Les autres embryons, s'il en reste, peuvent être conservés par congélation et pourront être utilisés pour une autre tentative. 15 à 25% des FIV sont couronnées de succès (1 chance sur 4). Actuellement plus de 1% des naissances résulte d'une FIV. Toute cette activité de FIV est contrôlée et réglementée par l'Agence de biomédecine car elle ne manque pas de poser beaucoup de problèmes éthiques : tentation d'eugénisme, devenir des embryons congelés notamment en cas de décès du père, risque d'anomalie génétique, réduction embryonnaire en cas de grossesses multiples et donc problème éthique de l'avortement, débat sur la notion de paternité ou maternité, possibilité de trafic d'embryons ou de cellules souches prélevées sur ces embryons.

Ajoutons- y les objections religieuses formulées par l'Eglise catholique au sujet de l'embryon : s'agit-il déjà d'une vie humaine que l'on n'a pas le droit de manipuler ?

La loi de bioéthique (2013, 2014 puis 2015) encadre le dépistage génétique prénatal soit sur le fœtus in utero soit sur l'embryon chez les couples à haut risque de maladie génétique grave. Les futurs parents doivent être informés et donner leur accord préalable. Aucune recherche sur l'embryon humain ou sur les cellules souches sans autorisation. Seuls les embryons conçus in vitro et qui ne font plus l'objet d'un projet parental peuvent être soumis à la recherche après consentement du couple ou du membre survivant du couple.

- la gestation pour autrui ou Maternité pour le compte d'autrui : nous sommes là dans le cas d'une mère porteuse pendant 9 mois de l'enfant d'un couple qui a fourni les embryons ; cette mère n'apporte donc aucun patrimoine génétique. Les parents intentionnels peuvent être les père et mère génétiques de l'enfant, mais il peut y avoir eu recours aussi à un don de sperme ou d'ovocytes ou les deux. Cette pratique, autorisée dans certains pays, est interdite en France depuis un arrêt de la Cour de Cassation en 1991. Cela donne lieu à ce qu'on appelle le tourisme procréatif et pose un problème juridique quand il s'agit de transcrire les actes de naissance délivrés à l'étranger (un arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'homme en 2014 confirmé par la Cour de Cassation en juillet 2015 semble permettre aux enfants nés à l'étranger de parents intentionnels français d'obtenir la nationalité française).

Ce recours aux mères porteuses est utilisé par des femmes qui, malgré une fonction ovarienne normale, ne peuvent mener une grossesse à terme (anomalie utérine, prise de Distilbène par leur propre mère) mais aussi et surtout aujourd'hui par des couples d'hommes ou de femmes dans le cadre d'un projet homoparental. Bien sûr ceci engendre des contestations de tous ordres : religieuses, politiques et éthiques (statut de la mère porteuse, droit du deuxième parent dans un couple homosexuel, parent social sans autorité légale sur l'enfant; développement psychique de l'enfant etc.)

3 - La fin de vie

La loi Léonetti du 27 avril 2005 relative aux malades en fin de vie apparaissait assez claire dans ses articles de 1 à 9. Elle avait pour objet d'empêcher l'acharnement thérapeutique et d'éviter les pratiques d'euthanasie.

- Article 2 : l'obstination déraisonnable du corps médical et la prolongation artificielle de la vie du patient sont proscrites, y compris lorsque ce dernier est hors d'état d'exprimer sa volonté. Le médecin peut prendre le risque d'abrèger la vie du patient en lui administrant une dose de soins palliatifs qu'il juge nécessaire à son confort, à condition d'en informer le patient ou la personne de confiance :

- la décision de cesser un traitement doit être collégiale et ne peut être prise qu'après consultation de la personne de confiance et des directives anticipées du patient. En suspendant un traitement n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie, le médecin sauvegarde la dignité du mourant et assure la qualité de sa vie.

- la volonté du patient de limiter ou de cesser un traitement doit être respectée, le patient doit être informé des conséquences de sa décision. L'avis de la personne de confiance doit être consulté.

- les directives anticipées du patient doivent figurer sur un document écrit, daté et signé avec nom, lieu et date de naissance. S'il ne peut écrire, sa volonté libre et éclairée peut être dite devant deux témoins. Ces directives, inscrites dans le dossier médical, sont modifiables et sont valides trois ans.

La nouvelle proposition de loi Léonetti-Claes 2015 fait apparaître trois nouveautés pour créer de nouveaux droits en faveur du patient sans toutefois légiférer sur l'euthanasie :

- *les directives anticipées valables trois ans sont maintenant illimitées mais restent révisables ou révocables par le patient ; elles seront rédigées sur papier officiel et seront signalées sur la carte Vitale. Elles s'imposent au médecin sauf en cas d'urgence vitale, le temps d'évaluer la situation.*

- *la personne de confiance* sera désignée par écrit par le patient en fin de vie et son témoignage prévaudra sur tout autre témoignage. Cette désignation est irrévocable (à défaut le médecin se tournera vers la famille ou les proches).

La loi affirme enfin et surtout *un droit à une sédation profonde et continue jusqu'au décès*. Concrètement ce droit nouveau permet de proposer à un patient incurable, dont le pronostic vital est engagé ou simplement parce qu'il le demande, un traitement provoquant une altération de la conscience jusqu'au décès, d'autant qu'il s'accompagne obligatoirement d'un arrêt de l'hydratation et de la nutrition parentérale. L'utilisation de la sédation profonde peut aussi être décidée de manière collégiale si le patient n'est plus capable d'exprimer sa volonté.

Cette loi, après discussion d'un millier d'amendements ayant trait à l'euthanasie a été adoptée le 17/3/2015 par 436 voix contre 34.

Pour certains cette loi prolonge la première loi Léonetti sans en dénaturer l'aspect ; première loi qui d'ailleurs était mal connue et mal appliquée (faute d'unités de soins intensifs et de médecins formés). Pour d'autres, elle laisse entrevoir l'abrègement de la vie, autrement dit l'euthanasie, comme une alternative. Pour d'autres enfin, cette loi est trop frileuse après le rejet d'un amendement visant à autoriser une assistance médicalisée à mourir. Les procès récents, très médiatisés, Lambert ou Bonnemaison, ont relancés ce débat sur l'euthanasie qui n'est légale que dans trois pays (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). La Suisse a légalisé le « suicide assisté »...

Cette seconde loi est donc loin de résoudre le problème de la fin de vie si tant est qu'il puisse être résolu un jour. Car on est là aux confins de la philosophie, de la morale, du spirituel. La mort soulève la question du sens de notre propre existence et de nos certitudes. Que vaut une directive anticipée, émise quand on va bien ? Quand commence la fin de vie ? Le législateur butte sur ces problèmes.

CONCLUSION

Le médecin doit aujourd'hui connaître et utiliser à bon escient une quantité de techniques et de traitements sans jamais perdre de vue pour autant l'examen clinique et le contact humain avec son patient. Le rapport médecin-malade a changé : ce dernier demande et a droit, à juste titre, à toutes les

informations et doit donner son consentement éclairé avant un traitement certes efficace mais parfois lourd de conséquences.

Les progrès médicaux sont tels depuis trois quart de siècle que l'on peut espérer à moyen terme une guérison ou, du moins, une stabilisation de la plupart des cancers et des maladies cardiovasculaires, première et deuxième causes de mortalité en France (85% des cancers du sein guérissent en 2016 mais il y a encore 360000 cancers par an en France et 150000 décès !) Il faut aussi garder à l'esprit que tous les grands risques en particulier infectieux ou viraux ne sont pas derrière nous (pour preuve les récentes épidémies : SIDA, Chikungunya en Mer des Caraïbes en 2014, Ebola en Afrique de l'ouest en 2014, Zika au Brésil en 2016, sans parler de la Dengue et surtout du Paludisme qui continue ses ravages). Néanmoins l'espérance de vie augmente : 40 ans il y a un siècle, 80 ans aujourd'hui, 100 ans peut-être pour une fille sur deux naissant aujourd'hui.

La recherche médicale, nécessairement encadrée aujourd'hui par des juristes, des Comités d'éthique, des économistes et par le pouvoir politique (Agence de Biomédecine) permettra peut-être un jour d'empêcher ou de guérir le vieillissement ou le dysfonctionnement du cerveau, de corriger un déficit génétique, de développer des « gènes-médicaments » en modifiant le génome humain. Cela est envisageable grâce à l'essor prodigieux des NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, informatique, sciences cognitives) tout en restant dans le cadre de la médecine thérapeutique classique. D'où cette prévision, utopique aujourd'hui, d'une durée de vie de 150 ans dans un ou deux siècles.

Cette explosion des NBIC a même donné naissance à un courant, le TRANSHUMANISME qui a aujourd'hui ses adeptes, ses savants, ses universités (Kurzweil aux USA). Le Transhumanisme entend passer de la médecine thérapeutique classique au modèle de l'augmentation du potentiel humain : grâce à la thérapie génique, grâce à la puissance des ordinateurs on pourrait pratiquer une sélection génique (l'eugénisme n'est pas loin !) et développer l'intelligence artificielle. Mieux même, le contenu de notre cerveau pourrait être transféré dans un ordinateur et nous faire ainsi accéder à l'immortalité (concept *up-loading* : en finir avec la finitude humaine !). Mais comme l'a dit W.Allen « L'éternité c'est long, surtout vers la fin ».

Dr. André Veyrat

Définitions:

nanotechnologies : études et procédés de fabrication de structures à l'échelle du nanomètre (distance entre 2 atomes) .

informatique : domaine d'activité scientifique concernant le traitement automatique de l'information par l'exécution de programmes par des machines.

sciences cognitives : disciplines dédiées à l'explication et, le cas échéant, à la simulation de la pensée humaine. Repose sur l'étude et la modélisation de phénomènes tels que la perception, le langage, l'intelligence, la mémoire, le raisonnement, les émotions voire la conscience.

!

Séance du 19 octobre 2016

Communication de M. Pierre Geneletti,
membre titulaire

Un ecclésiastique savoyard peu commun
Jena-Baptiste CLÉMENT,
curé de VALMEINIER
(1755-1810)

Jean-Baptiste Clément est né le 4 janvier 1755 à Saint-Michel-de-Maurienne. Il est le fils de Jean-Michel Clément, notaire et châtelain de Saint-Michel-de-Maurienne. La famille Clément est une des familles les plus anciennes et les plus notables de la commune. Jean-Michel Clément décède en 1763 à l'âge de trente-sept ans, alors que Jean-Baptiste n'est âgé que de huit ans. Sa mère, originaire d'Aiguebelle, se nomme Louise Brunier. Elle est la fille de Joseph-François Brunier et de Marie Chafard, famille de notaires qui verra un de ses enfants, Léon Brunier, devenir député de la Savoie au Parlement sarde.

Jean-Baptiste fait ses études primaires à l'école du Bourg de Saint-Michel, fondée en 1753 par les confrères du Saint Esprit. Le mardi, le maître d'école, qu'il soit prêtre ou séculier devait enseigner le plain-chant le matin et le catéchisme l'après-midi. Il va ensuite au collège Lambert de Saint-Jean-de-Maurienne qui vivait ses dernières années, où l'on enseignait les lettres et la philosophie, mais aussi le catéchisme. C'est au séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne fondé en 1735 par Mgr de Masin, qu'il poursuit ses études théologiques sous la direction du Rd Thomas Cunnibert, Dr de l'université de Turin. Les deux autres professeurs sont Jean-Michel Rey qui enseigne la théologie et Georges Charvin, jeune professeur qui avait commencé sa carrière comme curé de Valmeinier.

Jean-Baptiste reçoit la tonsure le 29 novembre 1776 et il est ordonné prêtre le 10 janvier 1779 par le cardinal Charles-Joseph Filippa de Martiniana, évêque de Maurienne.

Jean-Baptiste Clément est nommé le 10 janvier 1780, vicaire économe de Valmeinier en remplacement du révérend Claude Gellin, décédé ; il en devient le curé au mois d'avril. Il est âgé de vingt-cinq ans. Ce sera sa première et unique affectation de sa carrière de prêtre. Enfant unique, il prend avec lui sa mère qui est veuve. Le 2 mars 1780, il administre son premier sacrement du baptême, il signe son premier acte de décès le 7 mars et bénit son premier mariage le 16 mai de la même année.

Le 8 février 1793, les commissaires envoyés par la convention nationale publient un décret obligeant les prêtres employés au culte à prêter, dans les huit jours, le serment : « Je jure d'être fidèle à la nation et à la république, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ». Ceux qui refusent sont tenus de sortir du département sous huit jours, sous peine de déportation en Guyane. En Maurienne, l'abbé Molin, vicaire capitulaire, défend aux prêtres de prêter le serment sous peine de suspension.

Un certain nombre d'ecclésiastiques refusent de prêter ce serment et se rendent en Piémont avec un passeport fourni par les municipalités.

« Nous Maires et officiers municipaux de la commune de XXX en Maurienne, ensuite du refus qu'a fait le citoyen YYY, prêtre et curé de cette paroisse de prêter le serment civique suivant et en conformité de la proclamation du 8^{ème} du dit mois de février, et aurait requis la municipalité de ce lieu de lui expédier un passeport suivant ladite proclamation.

Nous Maires et officiers municipaux soussignés prions tous ceux qui sont à prier de laisser librement passer le dit citoyen ..., curé de cette commune qui se propose de passer en Piémont, qui est de la taille de ... pieds et quelques pouces, ayant la face ..., yeux, cheveux et sourcils de couleur ... Nous certifions en outre que ledit curé s'est acquitté de toutes ses fonctions curiales jusqu'à ce jour avec exactitude et ponctualité et au grand contentement de tous. Telle étant la vérité nous lui avons expédié le présent passeport pour lui servir et valoir ainsi que de raison et pour le temps et terme de quinze jours à compter de ce jour, ladite proclamation ayant été publiée le ... dudit mois de février. »

Devant les demandes des fidèles et par crainte de l'opinion publique, certains Conseils municipaux conservent aux curés leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés à forme de la loi. Une certaine tolérance voit le jour. Le 27 février, le citoyen Marcoz écrit au maire de Saint-Jean-de-Maurienne : « Les prêtres, curés et vicaires qui n'ont pas voulu prêter le serment civique ne doivent pas quitter leur troupeau jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. Il ne

leur sera rien fait pendant ce temps, à ce que m'a assuré le citoyen Simond, commissaire de la Convention nationale. »

Jean-Baptiste Marcoz, mathématicien et astronome, né à Jarrier, sera envoyé par ses concitoyens remercier les représentants de la République du décret d'Annexion. Il sera élu en 1792 à la Convention nationale où il siégeait du côté de la Montagne. Il sera ensuite élu au Conseil des cinq-cents.

Philibert Simond né en 1755 à Rumilly siégeait aussi à la Montagne. Son comportement semble lui avoir occasionné des ennuis puisqu'il a été l'objet de calomnies qui l'ont fait exclure de la Société de Chambéry. Il sera réhabilité par Robespierre qui exigera sa réinscription au tableau des membres de Chambéry, et expliquera que Philibert Simond lui a écrit une lettre justifiant sa conduite, lettre qui doit être insérée dans les journaux patriotiques.

Jean-Baptiste Clément refuse de devenir prêtre "jureur ou assermenté ou intrus" selon les formules de l'époque. Il bénéficie de la clémence de sa municipalité et reste en place. Lorsque le 26 mars, le Conseil général du département prend un arrêté organisant une persécution violente contre le clergé, il se voit obligé d'émigrer en Piémont. Il figure dans la liste des personnes immigrées du département du Mont-Blanc, en compagnie de l'évêque de Maurienne, du curé du Thyl, Isidore Julliard et de Noraz Claude, procureur à Epierre et Roges Dominique, le vicaire général. Il revient bientôt clandestinement et organise la résistance contre l'invasisseur français.

Dans l'ouvrage, *la Maurienne par les Instituteurs*, il est écrit : « Candide Troccaz, le syndic de la commune organise "pour le malheur du pays" avec Jean-Baptiste Clément et un certain "*intrus de Saint-Martin-la-Porte*" du nom de Mareschal de Luciane une milice communale de cent-vingt hommes du pays et autant des communes environnantes pour résister aux soldats français au côté des troupes sardes. »

Le 1^{er} octobre 1793, les troupes françaises, basées à Valloire et commandées par l'adjudant général Prisye, attaquent avec neuf cents hommes, sur sept colonnes, les troupes piémontaises qui occupent les montagnes de Valmeinier. Deux canons, des tentes, des mulets, des provisions sont saisis. Cinquante soldats piémontais sont tués, autant sont blessés. Les survivants s'échappent en direction du Piémont par le col des Marches. Les troupes françaises pillent le village et mettent le feu à toutes les maisons, épargnant les moulins. Les soldats de la République fusillent des habitants ; d'autres sont arrêtés et déportés à Romans. Certains, terrorisés, s'enfuient avec les soldats piémontais. Jean-Baptiste Clément réussit à s'échapper.

Un témoin a raconté cette fuite : « Jean-Baptiste Clément se trouvait dans une maison que le feu avait déjà saisie. Il revêtit aussitôt des vêtements de femme, prit un enfant de huit mois dans ses bras et se sauva du côté du Piémont. Il fut cependant reconnu par deux soldats français au Pré-du-Four. L'un voulait le tuer, l'autre "étant encore humain", jugea à propos de le laisser vivre. Il lui dit : Qu'est-ce que nos mères diraient si elles le savaient ! Il reçut en récompense "une bonne étrenne", douze francs environ, de la part du curé qui s'éloigna en le remerciant. »

Jean-Baptiste se rend à Verceil (Vercelli), dans le Piémont oriental, où il rejoint son ancien évêque, Mgr de Martiniana, celui qui a procédé à son ordination. Pendant les persécutions révolutionnaires, Mgr de Martiniana accueille avec une bonté paternelle les prêtres de la Maurienne venus lui demander asile. Il loge dans son palais les quatre plus anciens, plaçant les autres dans divers établissements religieux ou chez de riches seigneurs de sa ville épiscopale et des environs. Afin de ne point les perdre de vue, il leur demande de venir deux fois par semaine prendre un repas à l'évêché et de lui rendre compte de la manière dont ils se trouvent auprès des hôtes bienveillants à qui il les a confiés. On eut dit un père tendre qui était heureux de retrouver ses enfants, écrit le chanoine Ambroise Angley dans son *Histoire du diocèse de Maurienne*.

Pendant son séjour à Verceil, Jean-Baptiste Clément écrit une première brochure intitulée : *Réfutation des principes que le sieur Joseph Fontaine a établis pour justifier le serment civique, par le curé de Valmeinier, diocèse de Maurienne*. Cette brochure de cinquante-huit pages a été éditée en 1793, à Verceil chez Joseph Panialis, Imprimeur-Libraire.

Joseph Fontaine, né à Boège en Haute-Savoie, a été professeur de philosophie au collège d'Annecy. Chanoine à la collégiale d'Annecy, il est aussi membre correspondant de l'Académie des Sciences de Turin. Il est connu pour avoir, pendant ses études à Chambéry, soutenu sous la présidence du père Pierre-François Varot, prieur des dominicains de Chambéry et originaire de Termignon en Maurienne, des thèses sur la théologie et sur l'histoire sacrée. Un enchaînement de circonstances qui tiennent à la Révolution l'a conduit à vivre en Allemagne pendant trente ans. Il avait accepté de prêter le serment civique. Il a publié quatre ouvrages dont un intitulé : *Exposition succincte sur le serment civique*, en 1793.

L'abbé Clément publie, la même année, une deuxième brochure de trente-quatre pages, toujours chez le même éditeur, intitulée : *Discours sur les contradictions absurdes de la liberté et de l'égalité dans le sens des*

Législateurs français par un curé du diocèse de Maurienne. Ces ouvrages sont malheureusement introuvables.

Jean-Baptiste Clément fait apparemment des allers retours entre le village et le Piémont. Plusieurs documents attestent de sa présence.

Pour Noël 1793, Jean-Baptiste Clément aurait passé la nuit à Albiez-le-Vieux. La tradition raconte : « On est à la veillée chez les Opinel au Mollard ; dehors, il y a un mètre de neige et le vent souffle en rafales. Tout à coup, la mère Opinel qui vient de sortir sur le pas de la porte s'écrie qu'on entend des appels de la montagne. Courageusement les hommes partent et reviennent une heure après, portant un homme évanoui, à demi gelé, habillé d'une grande blouse bleu maquignon. Tandis qu'on le frictionne, tombe de sa poche un livre en latin, un bréviaire. L'homme revient à la vie : c'est Jean-Baptiste Clément, le curé de Valmeinier, qui voulait se rendre aux Arves et qui s'est égaré. C'est ainsi que la messe de minuit a pu être célébrée discrètement, dans la chapelle du Mollard, en utilisant des objets du culte qui avaient été cachés dans les inventaires ».

Le 24 janvier 1794, il baptise un enfant dans une maison particulière à Saint-Martin-d'Arc.

Vers la mi-juin, déguisé en paysan, il arrive par les montagnes. Son arrivée fut accueillie avec joie, malgré l'imprudence que certains lui reprochaient (la milice qu'il avait constituée pour défendre le village contre les Français), laquelle il répara de son mieux par ses bienfaits jusqu'en 1810, époque de sa mort. Déguisé en costume civil, il put par ce moyen assurer le service religieux le plus essentiel (J.B. Aymard).

Les Valmineux, qui avaient été internés à Romans lors de l'incendie du village, sont conduits le 1^{er} mars 1794, au col du Montgenèvre où ils sont échangés contre des prisonniers français. De là, ils sont dirigés sur Turin, où ils trouvent leur curé Jean-Baptiste Clément qui est très heureux de les revoir. Il leur offre quelques tranches de polenta et ils versent tous ensemble d'abondantes larmes sur le sort des Valmineux. Au bout de quelques jours, le marquis de Cordon leur fait accorder une indemnité de route de quatorze francs pour rentrer chez eux. Le retour des habitants se fait sans trop de tracasseries administratives, car l'administration révolutionnaire ayant observé que « les habitants de la commune de Valmeinier qui ont passé en Piémont au commencement de l'année dernière et se sont depuis rendus dans la République ne paraissent pas devoir être compris dans la classe des émigrés parce que l'émigration proprement dite ne peut partir que de la libre volonté

de celui qui quitte sa patrie pour aller habiter les États des ennemis. Mais étant notoire que les habitants ont été les uns enlevés de leurs maisons par les troupes de la République, le second dudit jour d'octobre et conduits à Romans comme prisonniers de guerre, les autres fusillés devant leur maison et que ce même jour cette même commune de Valmeinier a été livrée aux flammes, il est sensible que la majeure partie des habitants a été forcée par la crainte de périr par le feu, la faim ou autrement à aller chercher un asile pour y passer l'hiver, lequel ils ont choisi dans les communes frontières du Piémont. [...] En conséquence, il y a lieu à présumer que ce n'est pas de gré, mais plutôt de force qu'ils sont allés en Piémont d'où ils n'ont pu revenir plus tôt n'ayant obtenu leur passeport que dès la prise du Mont-Cenis. »

L'abbé Clément baptise un autre enfant le 5 octobre. En 1795, il délivre le 10 février un certificat de mariage : « Nous soussigné, curé de Valmeinier dans le diocèse de Maurienne, muni des pouvoirs et facultés requis et obtenus de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Maurienne pour faire fonction de curé dans toute l'étendue du diocèse, à cause de l'absence forcée des légitimes pasteurs dans la présente persécution, avons eu égard à l'absence du révérend curé de Saint-Michel, donné la bénédiction nuptiale aux requérants Jean-Baptiste, fils de Christophe Bernard et d'Antoinette Collombet, de la paroisse de Saint-Michel, et à Marie-Elisabeth, fille de Jean Richard de la paroisse du Thyl, après avoir au préalable reçu l'assertion de deux témoins connus et requis, qui ont déclaré n'y avoir entre les susdits époux aucun empêchement de parenté, ni d'affinité ou autre empêchement quelconque ; les ayant, eu égard aux circonstances, dispensés des proclamations d'usage. Les susdits époux, avant de s'unir par les liens sacrés du mariage, se sont approchés des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. En foi de quoi nous avons signé le présent certificat que nous avons délivré aux susdits époux, pour leur servir au besoin. À Valmeinier, ce 10 février 1795. J.-B. Clément, curé ». Quatre jours après, il bénit un mariage à Orelle.

De nombreux actes de baptêmes sont signés de sa main dans les communes de Saint-Martin-d'Arc, Valloire, Saint-Michel-de-Maurienne ou Orelle. Il doit également établir un certain nombre d'actes de catholicité "dans l'urgence", car écrit-t-il : « On n'a pas pu inscrire les noms des parrains et marraines, parce que le curé soussigné étant, dans ce temps-là, persécuté la nuit et le jour, et obligé souvent de baptiser un grand nombre d'enfants à la fois et de partir aussitôt pour se rendre dans une autre paroisse, il n'a pu se procurer les noms des parrains et des marraines. »

La tradition orale rapporte que Jean-Baptiste Clément disait la messe pour les paroissiens de Valloire et Valmeinier, au lieu-dit Lancier, en-dessous

de Lavizard d'en-bas, sur la route de Valloire. Mais aussi vers l'Eau, à l'Essart et au Sapey, toujours dans des lieux écartés. Une fois à la mi-août, il disait la messe vers l'Eau, il fut presque surpris. Il eut juste le temps de s'esquiver *incognito*, mais un certain nombre de fidèles est poursuivi jusqu'au bas des Lanciers (J.B. Aymard).

Le 25 juin 1794, Jean-Baptiste écrit au roi Victor-Amédée III (1726-1796) une lettre dans laquelle il critique violemment l'attitude des soldats et officiers piémontais lors de l'attaque du Mont-Cenis le 14 mai 1794. Il ne précise malheureusement pas dans quelles conditions il se trouve informé des faits rapportés. Le texte de trois pages commence par :

« EXCELLENCE,

Je craindrois de devenir incommodé et ennuyeux à Votre Excellence, si je n'étois pas vivement convaincu de l'empressement avec lequel elle daigne toujours recevoir tout ce qui peut intéresser le Trône et l'État pour le salut desquels elle se consacre journellement. J'oserai donc prendre la liberté de lui faire part de quelques notices particulières et notamment des dernières affaires qui ont eu lieu à l'abandon fait du Mont-cenis le 14 may, et qui paroissent être de la première importance comme étant une suite non interrompue de la trame ourdie par la société ennemie de l'État. »

Rappels sur les attaques du Montcenis dont parle le curé Clément dans sa lettre

Dans la soirée du 5 avril 1794, les troupes françaises commandées par le général Gouvion Saint-Cyr et le général Sarret tentent de s'emparer du Mont-Cenis. Les troupes piémontaises sont réparties sur trois positions : la droite est postée sur la hauteur de la Tomba et au village des Arsellins. Le centre est au Plan de la Tombe, à la Ramasse et aux Rivets. La gauche à Mollard-Rochet, Mollard-Crocet et sur la petite Turra. Cette position est garnie de redoutes et de batteries bordées par une ligne de palissades. L'ensemble est armé de seize pièces et dix-neuf fusils de rempart. Les troupes s'élèvent de mille à mille cinq cents hommes, avec des réserves à la Poste, à l'Hospice et à Grand-Croix.

Les troupes françaises sont réparties en deux divisions : la division de droite, forte de deux mille cent quatre-vingts hommes, part de Bramans et de l'église de Saint-Pierre d'Extravache à neuf heures du matin. Elle tente d'atteindre la batterie des Archettes. Attendues par les défenseurs, les troupes françaises doivent rebrousser chemin et cherchent alors à contourner l'obstacle en escaladant la crête opposée, qui s'étend du Mont-Froid au

hameau du Jeu. Les troupes piémontaises alertées montent depuis les granges Mestrallet occuper le sommet de la montagne ou Belvédère, ce qui permet d'arrêter l'avant-garde française. Le général Sarret qui la commande réunit trente volontaires et tente de s'emparer de la crête. Il est abattu à quarante pas ainsi que plusieurs autres grenadiers. La colonne se replie. Ce spectacle a fait impression sur la division et il y a eu un moment de terreur. (Rapport du général de brigade Gouvion.) La crête porte maintenant le nom du général.

La division de gauche part de Lanslebourg, marche sur trois colonnes : celle de droite forte de quatre cents hommes part à trois heures du matin. En arrivant au chalet du Mont-Froid, elle est arrêtée par les tirs des hommes du poste de la petite Turra. La colonne du centre, deux cents hommes, commandée par le général Gouvion est déployée devant la Ramasse et les ouvrages du Villaret. La colonne de gauche, composée de neuf cents hommes sous les ordres du commandant Mayer et conduite par le capitaine des guides Ratel, se dirige vers le col de la Tombe en passant par Lanslevillard. À dix heures du matin, elle descend sur les hauteurs de la Poste et de l'Hospice, refoulant deux compagnies de Chablais et de Maurienne qui y sont cantonnées. Mais suite à la défection d'un détachement de trois cents hommes, elle est obligée de se replier vers le Lac. Les trois colonnes sont alors arrêtées. À une heure de l'après-midi, l'adjudant général Camin ordonne la retraite. Dans la soirée du 6 avril (17 germinal an II) toutes les troupes ont regagné leurs cantonnements.

Cette première tentative pour prendre le Mont-Cenis s'étant soldé par un échec, le général en chef Dumas se rend en Maurienne en passant par le sentier du Galibier. Il retrouve Albitte, et tous deux prennent la direction de Lanslebourg. En route, le général ordonne de renforcer les détachements de Valloire, Valmeinier, du Charmaix, de Saint-Pierre d'Extravache et fait occuper le poste d'Entre-deux-Eaux.

Les Piémontais augmentent les forces qu'ils ont sur le Mont-Cenis, renforcent une palissade de huit à dix pieds de hauteur qui va depuis le Rochais sur le Plan de la Tomba jusqu'à la Turra. Ils rebâtissent les maisons de Mollard-Rochet qui avaient été démolies, construisent un baracon en pierre (nom de baraques édifiées par les négriers sur les côtes d'Afrique), sur le mont des Saloirs, capable d'accueillir mille hommes et deux autres en planches à la Mait et à la Turra, ainsi que des maisons à la Ramasse. Trois batteries de canons sont installées aux Rivets, au Gros-Mollard et à Mollard-Rochet. Mais début mai, les Français ayant occupé la vallée de Bardonnèche jusqu'à Exilles, les piémontais enlèvent des troupes du Mont-Cenis pour les utiliser à la

défense de Suse. Le baron Chino, commandant de la place, part avec six compagnies de grenadiers et des régiments de milice.

Le 14 mai, le général Bagdelaune lance une nouvelle attaque sur le Mont-Cenis avec cinq mille cinq cents hommes. Il reste moins de deux mille soldats piémontais en face. Vers une heure du matin, au centre, trois cents hommes se déploient en tirailleurs au sommet du chemin de la Ramasse, en lisière de forêt pour fixer les troupes en face. Pendant ce temps, à droite, le capitaine Herbin avec mille cinq cents hommes, répartis en deux colonnes, monte à la faveur de la nuit et du brouillard la combe de la Madeleine. Une, côté gauche, surprend la batterie du Roc et la redoute des Rivets, qu'ils retournent immédiatement contre le Villaret qui riposte mais ajuste mal ses tirs. Le poste de Mollard-Rochet est encerclé puis enlevé. L'autre, à droite, monte vers le Pas de la Beccia par la gorge de la Madeleine. Le capitaine Herbin se dirige ensuite vers le col du Mont-Cenis, en longeant les pentes orientales de la petite Turra. À gauche, le général Bagdelaune avec trois mille cinq cents soldats, attaque les Arsellins. Le commandant de ce poste, le capitaine Magni, craignant d'être tourné, se replie vers le col où il pense trouver les renforts qu'il a demandé. Mais les deux compagnies de pionniers qui gardaient la petite Turra, sont parties en direction du Mont-Cenis pour ne pas être prises à revers par les troupes du capitaine Herbin.

De l'autre côté le détachement posté à la Tomba s'est enfui à l'arrivée des éclaireurs du bataillon des grenadiers de Paris. Profitant du brouillard, le capitaine Magni passe aux Tavernettes avant l'arrivée des troupes françaises et parvient à rejoindre à la Grand-Croix la réserve aux ordres du marquis de Saint-Georges. Ils se replient jusqu'à Novalèse poursuivis par les troupes républicaines. La colonne d'extrême droite arrive au pas de la Beccia, prend à revers les défenseurs du Mont-Froid qui réussissent à s'échapper par le vallon de Savine et le col Clappier.

La bataille est terminée. Cinq cents soldats piémontais sont prisonniers. Des canons, des munitions et des magasins ont été récupérés. Les troupes françaises, se sentant incapables d'aller plus loin, construisent de solides retranchements sur le plateau de la Grand-Croix où elles passent l'hiver.

Analyse du contenu de la lettre qui concerne cette bataille

Le curé Clément est au courant de toutes les opérations militaires, un mois après la bataille, alors que le Mont-Cenis est toujours occupé par les

troupes françaises. Il n'indique pas ses sources. Sa lettre est un véritable réquisitoire contre les officiers piémontais et contre leurs supérieurs.

Le révérend accuse d'incompétence les officiers piémontais. En effet, alors que les soldats français ont fait entendre après le premier échec qu'ils réattaqueraient bientôt, le commandant en chef du Mont-Cenis, le baron Chino, fait croire à ses soldats qu'ayant été repoussés vivement, les Français ne reviendront pas de sitôt à l'attaque. Cette accusation est curieuse vis-à-vis d'un officier qui a fait preuve d'une très grande bravoure lors de la première attaque sur le Mont-Cenis. Mais il est vrai qu'il ne fut pas le seul à commettre cette erreur, puisque le duc de Montferrat, chargé de la défense du Petit-Saint-Bernard, fort de l'assaut infructueux sur le Mont-Cenis, croit aussi que les Français n'oseront pas attaquer le passage au moment où la neige était encore plus abondante qu'au Mont-Cenis. Il en profite pour s'attarder à Turin.

Il justifie par le courage des soldats mauriennais le renvoi à Suse des compagnies de grenadiers, de l'élite de la troupe et de la compagnie des Milices savoyardes basées sur le Mont-Cenis. Mais le courage des soldats de Maurienne qui se disputent à l'envie le plaisir d'aller battre l'ennemi est si grand, si universel qu'au lieu de dix hommes, il s'en présente aussitôt trente volontaires par compagnies.

L'état-major piémontais fait preuve de suffisance. Pour preuve, le curé Clément écrit : « le commandant en chef qui présidoit étoit déjà descendu dans la nuit après avoir fait abandonner sans coup férir et avant l'arrivée de l'ennemi, les postes des Rivets et des Ancelins qui dominent les hauteurs ». Moins de deux mille hommes restent sur le col et surtout les canons et les munitions sont descendus vers la basse vallée de Suse. Pire encore, le commandant de la place, le capitaine Magni invite ses hommes à assister à la redoute de la Ramasse à une représentation théâtrale, un opéra-comique en deux actes, livret d'Alexandre de Ferrière : *Les souliers mordorés ou la cordonnère allemande*. Ce spectacle avait été joué en 1776 au théâtre de la rue Favart à Paris, la comédie italienne, avait été remise en musique au théâtre de la rue Feydeau, le 18 mai 1793. La représentation se termine à vingt-deux heures trente et les colonnes françaises donnent l'assaut vers minuit.

Il tourne en dérision les officiers piémontais pour montrer leur manque de courage : « Mr le chevalier Debutet, lieutenant-colonel d'artillerie affecte d'être dans la dernière désolation, il jette son chapeau par terre en prenant toutes les formes d'un joueur de rôle et voilà où se termine sa bravoure. »

Il critique la présence d'officiers étrangers, autrichiens et suisses, dans les rangs de l'armée piémontaise. Le général autrichien Strassoldo, commandait une armée en formation à San Dalmasso : « Si jamais on a dû avoir l'esprit de méfiance et observer avec la plus scrupuleuse attention la marche et le but de ceux surtout qui ont le plus d'influence dans la direction des armées, c'est dans le moment présent qui est le plus critique ». Cette opinion se retrouve dans les textes d'Alexandre Dumas sur *la Maison de Savoie*, lorsqu'il écrit : « Mais la France a des généraux et nous n'avons que des soldats ! La France combat pour un principe qui la régénère et nous nous combattons avec des étrangers qui finiront par nous asservir. Lors de l'attaque du Mont-Valaisan, la redoute était gardée par le capitaine Bégoz du régiment suisse Rocquemondet et l'on dit que cet officier fit honteux marché et qu'il livra le passage pour trois cent mille francs. Il refusa des renforts et fut fait prisonnier l'un des premiers ».

Il montre de même leur manque de conscience : « Il parait qu'il n'y a guère lieu à compter sur ce chef d'artillerie qui dans tous les cas où il s'agit de se défendre contre les attaques de l'ennemi a toujours la précaution de se faire décliner la juste direction du canon et d'empêcher que les boulets n'approchent point de trop près les soldats ennemis, car il s'est toujours donné garde d'en atteindre un avec son artillerie. »

Lors de l'attaque du Mont-Valaisan, la redoute était gardée par le capitaine Bégoz, du régiment suisse Rocquemondet et l'on dit que cet officier fit honteux marché et qu'il livra le passage pour trois cents mille francs. Il refusa des renforts et fut fait prisonnier l'un des premiers.

Il accuse les chefs piémontais de collusion avec l'ennemi. Le plan de défense semblant fait pour faciliter l'invasion française, il pense qu'il y aurait à Turin des dirigeants pro-français : « En même temps qu'on travailloit à faciliter à l'ennemi le passage de tous les Monts, tandis que plusieurs chefs dans nos armées lui facilitoient la voye pour franchir les montagnes, des ennemis de l'État, puissants protecteurs des Français se préparèrent à les recevoir en triomphe dans l'intérieur et à leur livrer Turin avec toutes ses forteresses. »

L'armée possède normalement des fonds pour envoyer des espions : « Monsieur le marquis de Cordon reçoit du bureau de la solde vingt mille livres pour les services secrets, mais on sait très certainement qu'il ne s'est servi d'aucun épié réelle. »

Pour l'attaque du Mont-Cenis, Carnot, ministre français de la Guerre, met à la disposition du général Gouvion-Saint-Cyr, cinquante mille francs

pour les dépenses secrètes. Le capitaine aide-major Linz, officier à l'Armée des Alpes, propose qu'on accorde cent francs de rente à chaque déserteur. Le 18 janvier, Léon Lomasse, ancien valet de chambre de M. de Cordon, commandant en chef des troupes piémontaises, passe le Mont-Cenis, déserte et raconte tout ce qu'il sait aux officiers français.

Les officiers piémontais préfèrent garder cet argent dans leurs coffres plutôt que de s'en servir : Ils aiment à vivre dans l'ignorance et l'aveuglement. Alors que les Français sont passés maîtres dans l'art d'utiliser les espions.

Le 1^{er} avril 1794, un Haut-Savoyard nommé Gaspard Pélissier, originaire de Samoëns, décrit par lettre, avec précision, l'emplacement des troupes piémontaises, le nombre d'hommes, les fortifications et l'emplacement de l'artillerie. Il termine sa lettre en annonçant que la prochaine attaque piémontaise aurait pour cadre Valloire, Valmeinier et le mont Thabor.

La dernière partie de la lettre concerne la vie du soldat. Jean-Baptiste Clément explique que le casernement au Mont-Cenis présente plusieurs sortes d'avantages. Il permet de se garantir de la maladie et de jouir de la santé : « L'air du Mont-Cenis étoit pur, alors qu'à Suse, les troupes sont livrées à l'air le plus contagieux que ce puisse être, et elles sont exposées à y périr si elles sont obligées d'y faire un long séjour, car l'air de Suse est un réceptacle de toutes les vapeurs malignes qui s'y portent de l'Orient et du Midy et qui par l'opposition des hautes montagnes du couchant et du nord qui couvrent cette vallée, y croupissent par conséquent parce qu'elles ne sont point dispersées par les vents contraires. Ensuite, le stationnement au Mont-Cenis permettrait que les soldats soient souvent en exercice pour la marche, qui est l'état le plus salutaire pour garantir les soldats de la maladie, car celui d'une continuelle station est sans contredit plus funeste à sa santé. Enfin, troisième avantage, il permet de nourrir la bravoure des soldats par les occasions qu'ils avoient d'exercer leur zèle en humiliant souvent l'ennemi par de vigoureuses résistances et en remportant de temps en temps sur lui les plus heureux avantages. » Il ajoute : « les patrouilles qu'elles avoient à faire quelques pénibles qu'elles parussent leur plaisoient et leur servoit de délassement ; les différents chocs qui s'y rencontroient, animoient et soutenoient leur courage. »

La lettre se termine par : « En vertu de ce que l'humanité, la religion et la fidélité pour Mon Très Pieux et Auguste Souverain ont de plus sacré je crois devoir participer Votre Excellence des faibles réflexions que j'ai faites et de tout ce qui m'est parvenu jusqu'ici à connoissance relativement à ce qui peut intéresser le Trône et l'État, ayant l'honneur d'être avec le plus profond respect

De Votre Excellence, Turin, ce 25 juin 1794

Le très humble, Très Obéissant et Très Soumis Serviteur

J.B. Clément, curé de Valmeinier. »

Le 13 juin 1800, veille de la bataille de Marengo, le premier consul Bonaparte, qui rêvait déjà de réconcilier la France révolutionnaire avec l'Église catholique, fait au clergé de Milan des déclarations montrant qu'il serait favorable à la liberté du culte. Le lendemain de la victoire, il assiste en grande pompe au *Te Deum* chanté dans la cathédrale lombarde.

Le 18 juin 1800, Jean-Baptiste Clément écrit au sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, le citoyen Bellemin, avec qui il semblait avoir de bonnes relations : « Je prêcherai, je recommanderai, comme je l'ai toujours fait jusqu'ici, la bonne union et la paix parmi mes concitoyens, la bonne foi, la droiture dans le commerce, la concorde dans les familles, l'esprit de subordination et d'obéissance aux autorités qui commandent et le bannissement de tout esprit de haine, telle a été jusqu'ici ma morale et telle elle sera jusqu'à mon dernier soupir. »

Cette lettre est considérée comme un acte d'adhésion à la déclaration exigée par les consuls du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799). Cet arrêté, issu de la Constitution de l'an VIII, détermine la formule du serment à prêter par les fonctionnaires publics. Tous les fonctionnaires publics, ministres des Cultes, instituteurs et autres personnes qui étaient par les lois antérieures à la Constitution assujettis à un serment ou déclaration quelconque, y satisferont par la déclaration suivante : "Je promets fidélité à la Constitution."

Le 25 juin, Bonaparte, après avoir signé un armistice avec les Autrichiens, fait halte à Verceil où il rencontre Mgr de Martiniana, à qui il confie le dessein qu'il a formé de rétablir le culte catholique en France. Le lendemain, le prélat envoie une lettre confidentielle au pape pour lui faire part de cette très importante nouvelle.

Le 29 juin 1800, Bonaparte passe à Saint-Jean-de-Maurienne. Il demande la libération de deux prêtres enfermés dans les prisons de Saint-Jean, à la condition qu'ils fassent une déclaration de promesse de fidélité au gouvernement et aux autorités constituées.

Les maires de l'arrondissement de Maurienne, encouragés par cette première mesure, écrivent au sous-préfet une lettre collective dans laquelle ils se portent garants du loyalisme civique de leurs curés.

En réponse, le maire de Valmeinier reçoit une autorisation à transmettre au curé Clément d'exercer publiquement le culte catholique alors que celui-ci est encore prohibé.

Le 26 juin 1800, le gouvernement français refuse la proposition de soumission faite par le clergé. La promesse de fidélité doit être sans conditions. Le préfet du Mont-Blanc, compare les ecclésiastiques à des insoumis et à des fanatiques ; estimant que leur refus de donner leur déclaration de fidélité à la Constitution tenait bien plus à une aversion du régime républicain qu'à un attachement à des principes religieux.

Jean-Baptiste Clément décide de répondre à ces attaques : il rédige alors un : *Discours sur la déclaration de soumission au gouvernement français et sur la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII*. Ce texte est un manuscrit de quarante-deux pages, qui constitue une réponse à un autre écrit du chanoine Joseph Ravoire intitulé : *Précis d'une dispute sur la juridiction ou l'autorité spirituelle entre un professeur et un curé constitutionnel*.

Dans ce texte, il explique que :

-L'Église et l'État sont deux choses séparées, les pouvoirs ecclésiastiques et séculiers ou temporels sont indépendants.

A moins qu'on veuille nous faire un crime de croire le gouvernement ecclésiastique indépendant du gouvernement séculier ou temporel.

Le clergé est prêt à se soumettre au gouvernement temporel pour tout ce qui est purement temporel.

-La religion tient du Christ et de la tradition apostolique le devoir de prêcher en public et d'être pratiquée en public. On a chassé la religion, il faut lui permettre de restaurer ses autels à côté de ceux de la Patrie sans qu'on mette dessus Adonis ou l'idole de la prétendue raison.

-Un gouvernement est par essence bon : Le démocratique flatte davantage l'amour-propre du peuple et a dû exister le premier. N'importe comment, il doit exclure l'injustice et ce qui est contre le droit naturel, travailler pour le bonheur du peuple jusqu'au bonheur qui doit durer toujours. En lui-même, *in abstracto*, sans tenir compte des lois qu'il porte, le gouvernement est bon.

-Le problème c'est qu'il y a le "gouvernement" et le "gouvernement gouvernant" c'est-à-dire les autorités qui font des lois. Dans le cas présent, les autorités font de la déclaration de soumission au gouvernement une "déclaration d'acceptation" de toutes les lois, même celles qui sont injustes ou

contraires au droit naturel et à la religion. Cela, les ecclésiastiques ne peuvent l'accepter.

-La Constitution organise le gouvernement tel que les Français se le sont donné. Donc normalement les ecclésiastiques devraient l'accepter. Mais, dans la constitution de l'an VIII, il existe des lois inacceptables comme celle du 7 vendémiaire, an IV, qui est contraire à la religion catholique, apostolique et romaine. L'accepter, serait engager les autres à l'accepter aussi. En conséquence, les ecclésiastiques n'entendent pas refuser les lois civiles, sauf cette dernière.

-Enfin, il est dangereux de signer des formules multiples et diverses qui ne se recouvrent pas parfaitement, car on finit par ne plus savoir ce qu'on a signé et à quelles fins sont arrangées ces formules.

Le 15 frimaire an X (6 décembre 1801), le Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, M. Bellemin écrit au préfet de la Savoie pour lui dire : « Le citoyen Clément, curé de la commune de Valmeinier, m'a écrit au sujet de la paix, une lettre que je crois devoir vous transmettre. Vous verrez sans doute avec plaisir les sentiments que ce prêtre exprime pour le gouvernement et les premières autorités. Vous jugerez, citoyen préfet, s'il ne conviendrait pas de la consigner dans votre journal décadaire. Ce curé n'a jamais quitté sa commune ; il l'a toujours aidée de ses conseils et de ses lumières ; il lui a prodigué tous les secours qui étaient en son pouvoir, principalement après l'incendie du village par les troupes françaises ; en un mot, on lui doit la soumission aux lois qui a été remarquée dans cette commune, le calme et la tranquillité qui y ont constamment régné et une résignation louable de la part des habitants aux événements malheureux dont ils ont été les victimes ».

La mère de Jean-Baptiste décède le 3 mai 1808, à l'âge de soixante-quatorze ans. Ils vivaient ensemble depuis vingt-huit ans. Jean-Baptiste offre à cette occasion, une cloche de trois cents kilos pour l'église.

Le révérend Jean-Baptiste Clément décédera le 5 août 1809, à huit heures du soir à Valmeinier. Il était âgé de cinquante-cinq ans. Il était malade depuis quelques mois. L'acte de décès signé par révérend A. Mestrallet, curé de Valloire et révérend J.B. Manuel, curé de Saint-André, porte que révérend Clément est mort dans la paix du Seigneur, plein de mérites, *plenus meritis*. Il est enterré deux jours plus tard dans l'église de Valmeinier.

CONCLUSION

Les différents textes écrits par révérend Jean-Baptiste Clément montrent qu'il possédait une érudition certaine, une facilité à écrire, une capacité à réfléchir peu commune chez un simple curé de campagne, ainsi qu'une personnalité qui l'amène à contester l'ordre établi ou à s'adresser directement aux autorités supérieures. Mais n'oublions pas ses origines. Il était fils de notaire. Que ce soit avec son roi ou avec les autorités révolutionnaires françaises, il revendique ce qu'il croit être juste, en tant que citoyen, ou en tant que prêtre. Pour chacune de ses revendications, il sait utiliser des raisons solides, et faire la part entre les droits et les devoirs, le tout dans un but de respect de la personne.

Avec son éducation, on aurait pu penser que ce prêtre aurait pu faire une autre carrière que celle de curé d'une petite paroisse de Maurienne.

Pierre Geneletti

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SAVOIE** : *Lettres du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne du 6 décembre 1801*. Série L.
- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES de HAUTE-SAVOIE** : 2J27.
- ARCHIVES D'ÉTAT de TURIN** : *Lettere particolari*.
- ANGLEY Ambroise** (chanoine) : *Histoire du diocèse de Maurienne*. 1846, Imp. Jean-Baptiste Héritier, Saint-Jean-de-Maurienne.
- AYMARD Jean-Baptiste** : *Récits historiques de Valmeinier à la Révolution française de 1792. Augmenté de quelques vieux souvenirs*. Manuscrit. S.D.,
- BULLETIN PAROISSIEN de VALMEINIER** : *numéro de 1936*.
- DUMAS Alexandre** : *La Royale Maison de Savoie*. 1852-56, Turin.
- GALLIOZ Louis** : *Vivre la Révolution française depuis l'armée sarde*. Jean-Baptiste Gallioz (1769-1829)
- GERMOUTY A** : *La Maurienne : Notices historiques et géographiques par les instituteurs de la circonscription de Saint-Jean-de-Maurienne. Précédées d'une vue d'ensemble par A. Germouty, inspecteur primaire*. 1904. Imp. Vulliermet. Saint-Jean-de-Maurienne. 2^{ème} volume, P.226-242.
- GROS Adolphe** (chanoine) : *Figures sacerdotales du temps de la Révolution. Révérend Jean-Baptiste Clément*. In l'ÉCHO de SAINT-ANDRE : 2^{ème} série. N°9, 1934. P 230-233.et N° 10, 1934, P 265-271.

-GROS Adolphe (chanoine) : *Histoire du diocèse de Maurienne*, tome II. *Du XIV^e siècle à la Révolution*. 1948, Imp. Réunies, Chambéry.

-GROS Louis (chanoine) : *Le clergé de Maurienne pendant la Révolution. (1792-1802)* 1965. P 150-153.

-KREBS et MORIS : *Campagne dans les Alpes pendant la Révolution*. 1895.

-L'ÉCHO de SAINT-ANDRE. *Journal*. N°9 et 10, 2^{ème} série, 1934.

-MOLIN François : *Souvenirs de la persécution soufferte par le clergé du diocèse de Maurienne pendant la période révolutionnaire de 1792 à 1802*. 1868. Typographie A. Pouchet et Comp. Chambéry.

-MULET Germaine, MAGNIN Jean-Claude, MULET Joseph, PRIEUR Jean, TROCCAZ Louis : *Valmeinier d'hier à aujourd'hui*. Imp. Salomon, Éditions Derrier, Saint-Jean-de-Maurienne. 2005. P 58-63.

-SAINT-SÉVERIN marquis Tredicini de : *Un régiment provincial de Savoie en 1789*. 1881. Henry Trembley, libraire-éditeur à Genève.

LE TEXTE DE LA LETTRE adressée au roi Victor-Amédée III

« EXCELLENCE

Je craindrois de devenir incommodé et ennuyeux à Votre Excellence, si je n'étois pas vivement convaincu de l'empressement avec lequel elle daigne toujours recevoir tout ce qui peut intéresser le Trône et l'État pour le salut desquels elle se consacre journellement. J'oserai donc prendre la liberté de lui faire part de quelques nottices particulières et notamment des dernières affaires qui ont eu lieu à l'abandon fait du Mont-cenis le 14 may, et qui paroissent être de la première importance comme étant une suite non interrompue de la trame ourdie par la société ennemie de l'État.

Les français ayant le 12 may donné l'attaque sur le Montcenis furent repoussés par nos troupes de la manière la plus vigoureuse. Mais sans perdre courage, ils disoient à nos soldats qu'ils ne tarderont pas de les revoir. Mr le Commandant en chef du Mont-Cenis qui tenoit la place de Mr le baron Kin Major Général résidant à Suze fait entendre aux soldats que les français venant d'être repoussés vivement, ils ne reviendroient pas sitôt à l'attaque ; pour toute précaution il demande que dix hommes seulement par compagnie du Régiment de Maurienne qui se trouvoit en partie à la Brunette se portent au Montcenis. Mais le courage des soldats de Maurienne qui se disputent à l'envie le plaisir d'aller battre l'ennemi est si grand, si universel qu'au lieu de dix hommes, il s'en présente aussitôt trente volontaires par compagnie et on les fait monter. Mr le Commandant en Chef du Montcenis voyant excéder le nombre qu'il avoit requis, juge à propos de diminuer ses forces en renvoyant à Suze la compagnie de Grenadiers, l'élite de la troupe et la compagnie de Milices Savoyardes composée en grande partie de très bons

chasseurs (moyen salutaire pour ôter de grands obstacles à l'ennemi que l'on veut favoriser dans ses desseins).

Les français ayant détaché mille cinq cents hommes environ du Mont Saint-Bernard, ramassé leurs détachements de la Tarentaise et les ayant unis aux troupes qu'ils avoient dans la haute Maurienne forment aussitôt un corps d'armée d'environ six mille (et non quinze mille comme on a eu l'audace de l'annoncer; car l'on doit savoir que les français sont en coutume de faire toujours publier le triple et au-delà de leur nombre, que c'est par conséquent de la plus grande témérité pour nos officiers de vouloir s'y fonder). Les français ayant réunis leurs forces se divisent en trois colonnes; la première se porte vers la Ramasse; la deuxième gravit les hauteurs au-dessus de la poste et de l'hôpital, et la troisième plus forte que les autres se porte sur les hauteurs qui dominent sur la Grand Croix. Aussitôt que la première colonne ennemie se présente à la Ramasse, on y tire le canon d'alarme vers l'heure de minuit, on lui riposte ensuite de l'hôpital; les canonniers de la Grand Croix, avertis par le canon de l'hôpital tirent ensuite le coup d'alarme vers une heure après minuit, mais le canon de la Ferrière qui fait face à la Brunette garde le silence; le canon de Grand Croix quoique éloigné est cependant très bien entendu des soldats du fort. Le gouverneur d'iceluy en est averti aussitôt par les sentinelles mais il ne veut point croire ou du moins il affecte de leur persuader que ce n'est point un signal d'alarme, que ce n'est qu'un faux bruit, il demeure tranquille et dans l'inaction jusqu'à huit heures du matin; alors il fait promptement tirer le canon d'alarme, mais à cette heure-là l'ennemi avoit déjà gagné les hauteurs du Mont-Cenis. Le Commandant en chef qui présidoit étoit déjà descendu dans la nuit après avoir fait abandonner sans coup férir et avant l'arrivée de l'ennemi, les postes des Rivets et des Arcelins qui dominent les hauteurs en se contentant de laisser entre les mains de quelques subalternes des billets de retraite pour les envoyer seulement sur les huit heures du matin à ceux qui commandoient les autres détachements bien éloignés, placés du côté du Petit Mont-Cenis; on tire le canon d'alarme à la Brunette à huit heures du matin; mais l'ennemi a déjà fait cinq cents et plus de prisonniers y compris quelques morts et blessés, pris toute notre artillerie, munitions de guerre et bagages parmi lesquels on compte plus de quatre cents couvertes de Catalogne; trois cents de nos soldats abandonnés à la fureur de l'ennemi, poursuivis à grands coups de spingardes, sont forcés de gravir à travers les neiges les hauteurs les plus élevées des montagnes de Jaillon pendant une marche de près de vingt-quatre heures pour n'être pas faites prisonniers; tout se trouvoit déjà dans le plus grand désordre lorsqu'on tire à huit heures du matin le canon d'alarme à la Brunette. Le commandant de ce fort fait semblant de rassembler en diligence ses forces pour aller au secours de nos troupes déroutées et repousser l'ennemi au moment qu'il se trouve plénipotentiaire dans toutes les hauteurs du Mont-Cenis et qui font face

à la Brunette. Mr le chevalier Debutet Lieutenant-Colonel d'artillerie affecté d'être dans la dernière désolation, il jette son chapeau par terre en prenant toutes les formes d'un joueur de rôle, et voilà où se termine sa bravoure ; il paroît qu'il n'y auroit guère lieu à compter sur ce chef d'artillerie qui dans tous les cas où il s'agit de se défendre contre les attaques de l'ennemi a toujours la précaution de se faire décliner la juste direction du canon et d'empêcher que les boulets n'approchent point de trop près les soldats ennemis, car il s'est toujours donné de garde d'en atteindre un avec son artillerie lorsqu'il y présidoit.

En même temps qu'on travailloit à faciliter à l'ennemi le passage de tous les Monts, on formoit déjà le projet de faire retirer nos troupes dans les forts, de faire fermer la Brunette, Exilles, Dessons lorsque les français en seroient proches : ces précautions étoient des plus avantageuses pour l'ennemi qui pouvoit pénétrer dans la Plaine sans trouver aucune résistance. C'étoit le vrai moyen de lui préparer un libre passage pour se rendre plus promptement dans la capitale et dévaster tous les environs. Tandis que plusieurs chefs dans nos armées attiroient l'ennemi sur les frontières, lui facilitoient la voye pour franchir les montagnes, s'avancer vers les forts et pénétrer dans la Plaine, des ennemis de l'État, puissants protecteurs des français, se préparoient à les recevoir en triomphe dans l'intérieur et à leur livrer Turin avec toutes ses forteresses.

Si jamais on a dû avoir l'esprit de méfiance et observer avec la plus scrupuleuse attention la marche et le but de ceux surtout qui ont le plus d'influence dans la direction des armées, c'est dans le moment présent qui est le plus critique , il est de la plus grande importance de ne pas laisser approcher l'ennemi des forteresses sous le prétexte même de le battre en plaine, parce que les circonstances dans ce moment cy exigent qu'on use de réserve dans la confiance qu'on donne à ceux qui commandent nos troupes. Ce prétexte qu'on allègueroit de laisser venir l'ennemi dans la plaine pour le battre plus facilement même en masse, ne peut valoir que dans les endroits où il n'y a ni magasins, ni provisions ni forteresses, ni villes fortifiées à exposer, c'est-à-dire dans des plaines libres où l'ennemi ne peut trouver à s'enrichir ni à se fortifier dans le cas qu'il vienne à avoir quelque avantage sur nos troupes par trahison. Les précautions dans un temps surtout où beaucoup d'officiers, plusieurs chefs dans les armées sont infectés du système français, ne sauroient être trop grandes ni trop multipliées. Il est temps de sauver la capitale et le Piémont pendant que l'ennemi est encore un peu éloigné, mais s'il se trouve une fois aux portes des forts, il y a alors le plus grand risque d'être joué et de voir arriver un Mal irréparable ; car les ennemis de l'intérieur dont le plus grand nombre est encore inconnu surtout dans la

classe des officiers, n'oublieront rien pour favoriser nos ennemis et les conduire à leur but, si on ne leur ôte pas toutes les occasions dont ils pourroient profiter pour l'exécution de leurs abominables desseins.

L'on voit dans nos armées voisines de l'ennemi, nos chefs émettre toujours le moyen le plus essentiel de première nécessité pour les garantir de ses pièges et de ses surprises, celui d'envoyer plusieurs fois la semaine des Epiés fidèles vers l'ennemi pour s'assurer de ses variations et de ses forces car les français étant ennemis de la monotonie varient sans cesse dans leurs positions ; nos chefs ne daignent jamais s'en servir ; ils aiment à vivre dans l'ignorance et en aveugle ; ils se contentent de laisser dans leurs valises les émoluments accordés pour les services secrets, qui n'existent guère aujourd'huy que dans la dénomination. L'ennemi n'a souvent l'avantage sur nous, que parce qu'il ne fait jamais aucune expédition que d'après le rapport de ses épiés qu'il a toujours soin de bien payer ; et en effet l'épié est à une armée ce que l'œil est au corps humain, si celui cy manque tout le corps est ténébreux, de même si l'épié fidèle n'accompagne pas toujours l'armée, quelque forte et puissante qu'elle puisse être, elle est toujours exposée à être surprise et déroutée.

Je dois encore prévenir Votre Excellence qu'il est bien à craindre que les chefs du bureau des affaires Etrangères, du bureau de la Guerre et du bureau de la Solde n'influent puissamment comme cause première et de concert avec plusieurs autres chefs subalternes dans les malheurs de nos armées, dans toutes les déroutes de nos troupes, dans les pertes immenses que l'État a souffertes et souffre, ainsi que dans l'abandon de tous les postes importants à garder avec peu de force et plus de sécurité, et très difficiles à reprendre après les avoir perdus comme Saint Bernard, Montcenis etc. On voit une telle réciprocité d'intelligence entre eux depuis le commencement de la guerre jusqu'à ce jour pour répandre le mécontentement parmi le peuple, pour déconcerter nos soldats et nos milices, pour autoriser ou cacher les défections grièves de plusieurs chefs d'armées, qu'ils ne paroissent avoir d'autre bût que de seconder en tout les vues de l'ennemi, de miner le trône et plonger l'État dans la dernière désolation. Il est d'autant plus à craindre qu'ils ne veuillent favoriser l'ennemi, qu'ils n'ont cessé jusqu'ici de voiler aux yeux de Notre Auguste Souverain l'injustice criante des procédés noirs de plusieurs chefs et agens dans les armées, d'épuiser inutilement ses trésors en versant dans les mains des généraux des sommes immenses, qui sont ensuite employées non pour l'avantage de l'État, mais pour le rapprocher de tout ce qui peut tendre à sa ruine. Ils se plaisent ensuite à fermer les yeux sur cette criminelle inconduite malgré les dues informations qu'ils en reçoivent.

Mr le marquis de Cordon reçoit du bureau de la Solde vingt mille livres pour les services secrets dans la dernière campagne en Savoye, et on sait très

certainement qu'il ne s'est jamais servi d'aucune épié réelle, que si par hasard quelqu'un se présentoit et se portoit de bonne volonté pour aller faire une découverte vers l'ennemi, c'étoit beaucoup de recevoir quarante sols ou un écu de trois livres pour le plus haut prix. Quant aux commissions secrètes, je connois plusieurs personnes de probité reconnue qui en ont fait de la première importance, qui ont avancé de leur propre argent sans en avoir été remboursé quoiqu'ils en ayent faits la demande et par conséquent sans recevoir de sa part la plus petite gratitude. Mr le notaire Costamagne résident à Turin et Mr Larive, Mr de Costes de Saint Jean résident à Suze émigrés de Savoye sont informés des faits et peuvent en rendre au besoin un fidèle témoignage. Des sommes considérables sont donc demeurées ensevelies dans des valises au grand préjudice du trône et de l'État. Cette conduite passée fait beaucoup craindre pour la conduite présente et à venir. Le pauvre soldat, le soldat seul est abandonné et exposé à souffrir la faim parce qu'on ne cherche que les moyens de ralentir son zèle et de lui inspirer du découragement.

Je crois devoir encore informer Votre Excellence que l'abandon des postes du Montcenis a été des plus funestes à nos troupes, elles recevoient deux avantages précieux en résidant en été sur ces hauteurs. Le premier de se garantir de la maladie et de jouir de la santé ; le deuxième d'y nourrir leur bravoure par les occasions qu'ils avoient d'exercer leur zèle pour le service de Notre Auguste Souverain, en humiliant souvent l'ennemi par de vigoureuses résistances et en remportant de temps en temps sur lui les plus heureux avantages quoique au grand dépit de quelques-uns de leurs chefs. L'air du Montcenis étoit pur, nos troupes n'y souffroient point de la maladie ; les patrouilles qu'elles avoient à faire quelques pénibles qu'elles parussent, leur plaisoient et leur servoient de délassement ; les différents chocs qui s'y rencontroient, animoient et soutenoient leur courage ; aujourd'hui cantonnées à Suze, livrées à l'air le plus contagieux que ce puisse être, elles sont en proye à la maladie et exposées à y périr si elles sont obligées d'y faire un long séjour (car l'air de Suze est un réceptacle de toutes les vapeurs malignes qui s'y portent de l'Orient et du Midy, et qui par l'opposition des hautes montagnes du couchant et du nord qui couvrent cette vallée, y croupissent par conséquent parce qu'elles ne sont point dispersées par les vents contraires. C'est là le cruel inconvénient qui se rencontre dans cette vallée et spécialement dans la ville de Suze depuis près d'une année et plus que les vents du nord ont moins soufflé. C'est là la cause efficace des maladies contagieuses qui y règnent qui ont enlevé une prodigieuse quantité d'habitants et à nos troupes un grand nombre de soldats et de milices. Telles sont les réflexions et les observations que j'ai faites à cet égard) il paroît par conséquent de la première importance de faire cantonner nos troupes surtout dans cette saison dans les postes des montagnes, (mais pas cependant sous les

pieds presque de l'ennemi comme on paroît vouloir le faire de ce côté) ou dans des endroits sains, non infectés de la contagion, et qu'elles puissent être souvent en exercice pour la marche, qui est l'état le plus salutaire pour garantir les soldats de la maladie, car celui d'une continuelle station est sans contredit plus funeste à sa santé, en donnant toujours plus facilement prise aux maladies.

En vertu de ce que l'humanité, la religion et la fidélité pour Mon Très Pieux et Auguste Souverain ont de plus sacré je crois devoir participer Votre Excellence des faibles réflexions que j'ai faites et de tout ce qui m'est parvenu jusqu'ici à connoissance relativement à ce qui peut intéresser le Trône et l'État, ayant l'honneur d'être avec le plus profond respect De Votre Excellence

Turin, ce 25 juin 1794

Le très humble, Très Obéissant et Très Soumis Serviteur

J.B. Clement, curé de Valmeinier. »

Séance du 21 décembre 2016

Communication de M. Jean-Noël Parpillon dit Fiollet

membre associé

D'un traité à l'autre (1860-1947) : la question de la frontière franco-italienne dans les combats de 1945

Je vous propose un sujet d'histoire contemporaine ayant trait à la Deuxième Guerre mondiale, sur un aspect qui concerne certains anciens territoires du royaume de Piémont-Sardaigne, et nos actuels départements français de Haute-Savoie, Savoie, Hautes-Alpes, Alpes -de-Haute-Provence et Alpes-Maritimes, c'est-à-dire les départements qui font frontière entre la France et l'Italie.

Le titre que j'ai retenu pour cette communication *D'un traité à l'autre (1860-1947) : la question de la frontière franco-italienne dans les combats de 1945*¹ énonce les questions que je vais aborder. D'abord celle de la guerre exprimée par les combats de 1945, ensuite celle de la Paix, suggérée par la notion de Traité, enfin la question de la frontière, élément central de la guerre et de la paix qui s'ensuit. Il faudrait rajouter, en nous référant à la typologie de Raymond Aron, le principe de légitimité qui, dit-il, « crée l'occasion ou la cause du conflit¹ ».

Bien sûr, la cause principale du conflit, la cause essentielle même des combats de 1945 sur la frontière franco-italienne, réside dans la volonté des alliés de l'Ouest et de l'Est réunis, d'en finir avec les régimes qui ont provoqué le désastre de la deuxième guerre mondiale, commencée formellement en 1939, d'en finir avec le nazisme et le fascisme, et de mettre un terme à la guerre en Europe dans un premier temps, et recouvrer la paix.

Il s'agit là d'une guerre idéologique, évidemment guerre juste dans ce cas, au sens de la volonté des alliés de mettre un terme à une autre idéologie, celle qui prône la constitution d'un empire par la conquête territoriale, celle qui dénie aux peuples de vivre dans la paix ou à des individus de vivre tout simplement, guerre juste qui a pour objet d'annihiler la prétention à la supériorité raciale, de stopper le crime de masse comme méthode de gouvernement, le pillage et la spoliation comme méthode économique. Mais,

dans le cas spécifiquement français sur les Alpes en 1945 se rajoute une autre cause, plus circonscrite, celle de la frontière entre la France et l'Italie, et donc la question de la légitimité quant à la revendication de territoires.

Il s'agit là de compléter la notion de guerre idéologique par celle de guerre nationale, à propos de laquelle peut se poser la question de la légalité. Dans le sujet qui nous intéresse ici ce sera précisément le cas, et nous verrons comment cette question de la légalité sera tranchée, au-delà des négociations entre Etats, par l'autodétermination.

C'est tout cela que je vais m'attacher à vous présenter maintenant, après m'être réjoui que nos relations avec l'Italie soient aujourd'hui excellentes, qu'il s'agisse, à titre d'exemples, des jumelages entre nos communes, du congrès de l'U.S.S.S.¹ confiant la Présidence de notre dernier Congrès à Saint-Jean-de-Maurienne au Docteur Carassi, des Chambériens qui vont régulièrement au marché de Turin, des associations qui développent de nombreuses activités sous l'impulsion notamment de notre collègue François Forray. Il n'en a pas toujours été ainsi. Les combats de 1945 l'illustrent parfaitement, même si dans la mémoire que nous conservons de la période 1939-1945 ces combats ont en général plutôt été oubliés, car dès la Libération acquise pour l'essentiel en 1944, beaucoup de nos compatriotes se sont relativement désintéressés de la suite de la guerre comme le soulignent de nombreux auteurs.

Le sujet de cette communication porte donc sur la frontière franco-italienne et les enjeux autour de cette question au moment de la fin de la seconde guerre mondiale, notamment dans le cadre des combats du printemps 1945.

Présentation de l'exposé

La question de la frontière franco-italienne en 1945 se pose, d'une part, en référence à la manière dont elle a été fixée en 1860, aux problèmes que cela a posés dans les décennies qui ont suivi et, d'autre part, en référence au projet français de rectification à la faveur de la victoire militaire.

Je vais organiser mon intervention en suivant un ordre chronologique.

Il faut partir d'assez loin, c'est-à-dire de 1860, car c'est dès le traité de Turin que l'on peut identifier certaines des causes de ces combats de 1945. Nous regarderons ensuite très sommairement comment évoluent les problèmes posés par la réunion de 1860. D'abord très brièvement de 1860 au

début du 20^e siècle, puis de 1922 à 1939 pour prendre en compte l'évolution du traitement des problèmes avec l'arrivée de Mussolini au pouvoir en Italie. Nous verrons ensuite le déclenchement de la guerre de 1940 et l'Armistice qui s'ensuit. Enfin, après la Libération en 1944, pourquoi la question de la frontière reste encore au premier plan pour la France, même après la victoire du 8 mai 1945. Enfin, la conclusion du problème avec le traité de Paix de Paris en 1947.

1/ La frontière modifiée, contestée, militarisée (1860 à 1922)

Je ferai l'impasse d'un long développement sur la période qui précède 1860 sinon pour rappeler deux points de repère. Tout d'abord, que la frontière que j'appelle par anachronisme franco-italienne, résulte des traités de 1815 et de 1816 dans le cadre du retour de la Savoie et de Nice aux Etats sardes suite à la chute de Napoléon et à la fin de l'Empire. Ensuite, que la question de la frontière franco-italienne avant 1860 est liée à la question italienne, c'est-à-dire à la question de l'unité italienne, notamment depuis 1854.

Comment la frontière a-t-elle été établie en 1860 ?

La carte consultable dans l'ouvrage de Paul Guichonnet¹ montre que la frontière avec la France avant 1860 se cale pour l'essentiel : au nord sur la limite actuelle des départements savoyards et haut-savoyards avec celle des départements de l'Ain et de l'Isère ; dans le sud, entre l'arrondissement de Nice et le département français du Var ; à l'est avec le Piémont.

Avec le traité, elle se déplace vers l'est sur la limite intérieure au Royaume de Piémont-Sardaigne entre le Piémont (Province de Turin au Nord) et l'ancien duché de Savoie d'une part, et l'arrondissement de Nice (partie de l'ancien comté de Nice) d'autre part.

Le traité de 1860

Dès 1858, Napoléon III réclame à Victor Emmanuel, en contrepartie du soutien de la France contre les Autrichiens, la rétrocession à la France par le Piémont-Sardaigne des territoires de la Savoie, tels qu'ils avaient été annexés à la France en 1796. Cette perspective est prise au sérieux par Victor-Emmanuel. En 1859, j'ai relevé deux faits, en apparence anodins, mais qui ne me paraissent pas être étrangers aux conditions de définition ultérieure de la frontière entre la France et l'Italie et semblent au contraire anticiper sur les négociations à venir. En février, Victor-Emmanuel acquiert à titre personnel des domaines de chasse sur les territoires de Belvédère, actuel canton français

de Roquebillière et de Valdeblore, actuel canton de Saint-Sauveur, dans la vallée de la Vésubie, les deux étant à l'époque dans l'arrondissement de Nice. Par ailleurs, le 23 octobre 1859, le Comté de Nice est réorganisé en 3 arrondissements (*circondario*) : Nice, Oneglia, et San Remo. En réponse à Napoléon III, les choses sont rondement menées. Je n'insiste pas sur tout ce qui prépare la signature du traité à Turin le 24 mars 1860¹, puis sa ratification et son approbation par les chambres françaises et turinoises.

Ce que dit le traité du 24 mars 1860, dans son *Article 1^{er}*. Victor-Emmanuel *consent à la réunion* à la France de Nice et de la Savoie, et *renonce* à ses pouvoirs en faveur de l'empereur des Français. La précision qui suit est d'importance pour la question qui nous préoccupe aujourd'hui : le rattachement se fera *sans contrainte de la volonté des populations*. D'où les deux plébiscites qui s'en suivront en Savoie et dans l'arrondissement de Nice. Concernant la frontière, dans son *Article 3*, le traité dispose qu' : « *une commission mixte déterminera dans un esprit d'équité les frontières des deux Etats en tenant compte de la configuration des montagnes et de la nécessité de la défense* ». Après de nombreux allers¹ et retours et un important travail de géomètre sur le terrain, la convention de délimitation entre l'Empire français et le Royaume de Piémont-Sardaigne est signée un an plus tard, le 7 mars 1861 à Turin¹. Dans son préambule, il est affirmé que cette convention fixe les limites « *de manière précise, détaillée et définitive et dans l'esprit le plus conforme aux intérêts des sujets des deux souverains* ». Nous savons déjà ce qu'il en sera du caractère définitif (pensons à l'agression de 1940), quant à l'intérêt des sujets, une partie d'entre eux s'inscrira en faux contre cette affirmation de longues décennies durant.

En Savoie, la nouvelle frontière est établie en référence à un principe simple : suivre la limite d'avant 1860, avec cependant des exceptions : au *Petit-Saint-Bernard*, la limite est ainsi tracée qu'elle laisse le petit lac au Piémont ; au *col du Grand-Mont-Cenis*, la frontière suit la ligne de partage des eaux. L'auberge de la ramasse reste côté français ; au col du Petit-Mont-Cenis, la frontière suit la ligne de partage des eaux.

En ce qui concerne l'arrondissement de Nice, la délimitation fait l'objet d'une trentaine de tronçons qui relie selon les cas des cimes à des torrents, ou des chemins à des pointes montagneuses. Un *Article trois* de la convention, conforme à la rédaction du traité, précise que ces nouvelles limites ne portent atteinte ni au droit de propriété ni aux diverses servitudes, qu'ils concernent des particuliers, des communes ou des établissements publics et confirme la possibilité d'importer d'un pays à l'autre les denrées provenant de terres restées de l'autre côté de la frontière sans aucune taxation ni droit de

douane. Cela peut concerner du bois, du beurre, du lait, du fromage ou de la laine, des oranges, fleurs, ou olives ainsi que les engrais. Il est précisé que l'administration française sera compétente en matière de coupe de bois pour les parcelles restées en Italie. Une commission d'agriculteurs est prévue pour régler les problèmes susceptibles d'apparaître. Pour le pacage, les troupeaux peuvent être envoyés de l'autre côté de la frontière si des propriétés y sont conservées.

Ce dispositif qui semble avantageux ne durera cependant pas longtemps. Comme le montre une carte¹, les Piémontais conservent donc des territoires sur le versant français, en Tinée, en Vésubie et surtout en Roya avec les communes de Tende et de la Brigue. S'agit-il ce faisant de respecter les terres de chasse de Victor-Emmanuel ? Peut-être ! Mais sans doute s'agit-il plutôt d'une précaution stratégique. Ainsi le Piémont continue à maîtriser le col de Tende des deux côtés. S'agit-il d'un manque de perspicacité de la part de Napoléon III ou d'une faveur accordée à son homologue pour favoriser le bon achèvement de la négociation et s'assurer de l'essentiel, c'est-à-dire la réunion souhaitée de Nice et de la Savoie à la France ? La perspective d'une attitude agressive du Royaume de Piémont-Sardaigne n'est, il est vrai, pas à l'ordre du jour, les relations entre les deux souverains sont bonnes.

La contestation des nouvelles limites

De 1860 à 1939, que se passe-t-il sur cette nouvelle frontière, en matière de modifications, d'incidents et d'enjeux ? Dès 1860, les heurts sont nombreux. Contrairement à ce que laissait supposer la procédure de plébiscite soumis à l'entière population de l'arrondissement de Nice, une partie de celui-ci n'est finalement pas concernée par le rattachement, dont Tende et La Brigue lesquelles refusent de subir un autre sort que le reste de l'arrondissement de Nice. Ces communes veulent suivre la destinée française car tout leur territoire est situé sur le versant français et pendant plus de six mois de l'année il ne leur est pas possible d'avoir des rapports avec le Piémont à cause des neiges. Pourquoi cette discrimination ? C'est que le plébiscite d'avril 1860 est suivi trois jours plus tard par une déclaration de Victor-Emmanuel qui veut conserver ses chasses royales. Il propose alors un nouveau tracé de frontière qui maintient dans la Sardaigne cinq communes de la Roya-Bevera : Sospel, Breil, Saorge, La Brigue et Tende.

Création de comités pour l'annexion et agitation.

Alors que le département des Alpes-Maritimes est créé par la réunion de l'arrondissement sarde de Nice et de celui, français, de Grasse, précédemment dans le département du Var, des comités pour l'annexion se créent et l'agitation est très vive. La commission mixte militaire est en train de préparer « *la démarcation des frontières* ». Elle prendra en compte les vœux du roi avec pour conséquence le redoublement des tensions. Dès 1860, le dossier est rouvert. Le Conseil Général des Alpes-Maritimes délibère au début de l'année pour demander le retour des communes de Tende, La Brigue, Isola, Valdeblore (chasses royales) à la France, et finalement la *Convention de délimitation* est signée puis ratifiée, en mars 1861. Au total six communes voient leur territoire amputé, et le royaume de Piémont-Sardaigne reste maître de la ligne de crête. Nul doute que là réside un vrai problème pour l'avenir.

Les relations franco italiennes

Elles se durcissent après 1860 à la faveur de plusieurs événements : la prise de Rome par les Italiens, la création des *Alpini*, l'adhésion en 1882 de l'Italie à la Triple Alliance contre la France¹ avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Quelques exemples.

La chasse. Cette activité reste une source de conflits et d'incidents à la frontière au sujet du droit de chasse de la famille royale d'Italie, sur les territoires entre Valdieri et Valdeblore à propos de quoi le Conseil Général des Alpes-Maritimes renouvelle ses vœux. Un grave incident a lieu en 1897 entre gardes des Chasses royales et des chasseurs français. Il y a mort d'homme. La presse jette évidemment de l'huile sur le feu¹.

La situation internationale. L'Italie et la Prusse s'allient contre l'Autriche en 1866, alors que Napoléon III déclare la guerre à la Prusse en 1870. En France, la République est proclamée le 4 septembre 1870 après le désastre de Sedan. Le 20 septembre, le général Raffaele Cadorna prend Rome au profit de l'Italie.

Des améliorations ponctuelles cependant. Le 9 novembre 1878, est signée la *Déclaration de Rome* qui atténue les dispositions relatives aux territoires répartis en France et en Italie, permettant aux communes françaises de retrouver leur pouvoir de police côté italien. Mais, jusqu'à la guerre de 1914, les sujets de friction se multiplient liés à la question coloniale, avec les vues italiennes sur la Tunisie, mais aussi une certaine italophobie en France

en partie due à l'adhésion de l'Italie à la Triple Alliance avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ainsi que la militarisation des frontières par l'édification de fortifications.

La pause en 1914-1918. Avec l'entrée en guerre de l'Italie contre l'Allemagne au côté des alliés le 24 mai 1915, les choses se calment un peu, à peine cependant, puisque dès 1915 l'Italie revendique à nouveau des droits sur les vallées de la Bevera et la Roya, et avec la fin de la guerre les revendications reprennent de plus belle. En 1919, un «*Mémoire*» des maires français au ministre des affaires étrangères souligne les incohérences des dispositions du traité de 1860. Enfin, les choses ne font que s'aggraver avec l'arrivée au pouvoir de Mussolini et de son régime fasciste.

Fortifications

Une évocation rapide s'impose concernant le programme de fortifications qu'à partir de 1872 la France engage, confié au général Séré de Rivières¹. Aux abords et dans les Alpes sont construits des forts autour des places fortes de Lyon, Grenoble, Briançon. Ils sont construits sur des points stratégiques pour contrôler les vallées, car la nécessité s'impose de mettre les frontières en sécurité du fait de la dégradation des relations entre la France et l'Italie. En 1878, c'est au tour du programme de fortifications pour la protection de Nice, avec un cordon de forts comme celui de la Drette, celui de la Revère ou encore le fort de la Tête de chien. Les positions plus proches de la frontière ont pour objectif d'empêcher l'avancée vers Nice via la vallée de la Roya. C'est le cas du fort du Barbonnet qui verrouille le bassin de Sospel et le col de Braus, ou le pic Charvet qui surveille la vallée du Var, ou la Chiusa de St Jean-de-la-Rivière qui barre les gorges de la Vésubie. Enfin des points d'appui en altitude sont construits au plus près de la frontière. Dans le même temps, il est décidé de faire de l'Authion¹ un camp retranché pour surveiller la route de la Roya à Nice, et celle de la Vésubie à Nice. Le fait d'occuper l'Authion garantit la protection de Nice, d'où ces travaux de fortification et l'amélioration des routes stratégiques. Le réseau de communication dense permet le déploiement sur les crêtes et la prise en batterie de la route de Tende. L'Authion devient dès lors un champ de manœuvre permanent. Entre les deux guerres de nouvelles casernes y seront installées.

2/ la frontière ambitionnée, agressée (1922 à 1940)

Le fascisme en Italie, nouvelle ère de tension

L'arrivée de Mussolini au pouvoir en Italie se traduit par une accentuation de la tension entre la France et l'Italie. Un renforcement de l'italianisation des communes de Tende et de La Brigue est engagé ; il en sera de même dans le Val d'Aoste. Une certaine forme d'insécurité se manifeste chez les riverains de la frontière, comme au moment de l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie en 1935 avec l'émergence de tracasseries fiscales pour les Français ayant des terres en Italie. L'Italie renforce à ce moment-là son système de défense et entreprend des démonstrations de force par l'organisation de manœuvres à la frontière. Enfin, l'Italie ne cache plus ses revendications vis-à-vis de la France. Dans cette période de tension intense, même les monuments aux morts sont appelés en renfort dans le débat frontalier, comme à Fontan, où le maire, face à la pression qu'il ressent de la part de sa voisine¹ informe en 1929 le préfet qu'il veut pour sa commune « placée en avant-garde un monument qui en impose à nos voisins et qui leur dise que Fontan est profondément attaché à la France et que de toutes leurs forces les habitants en cas d'attaque aideront l'armée française à refouler l'ennemi ». Le monument aux morts est inauguré le 15 novembre 1930. En réponse le slogan fasciste fuse : « les frontières ne se discutent pas elles se défendent ». Dans ce contexte, il faut envisager, du point de vue des militaires français, la militarisation de la frontière ce qui aura pour effet selon l'analyse de Jean-Louis Panicacci¹, de « transformer (notamment) le paysage azuréen ».

La France est désignée comme l'ennemi

Comme l'exprime Maurice Bedel dans son ouvrage *Fascisme An VIII*¹, « ici, on mange du Français ». Par cette expression, il désigne une certaine presse italienne : L'*Impero*, le *Tevere*, le *Brillante* qui chaque nuit, préparant l'édition du lendemain servent « la France en hors d'œuvre... parfois notre pays est offert comme plat de résistance, rarement comme dessert ou entremets, mais toujours il y a du Français à manger ». Bedel observe pendant ce séjour italien les démonstrations de rue qui ont lieu contre certains procès faits en France à des Italiens réputés fascistes, occasion pour les manifestants de « bafouer » le drapeau français et de se rassembler contre les résidents de la Villa Médicis. L'explication de ce désamour réside dans le fascisme : assez largement soutenu en Italie, il est reproché à la France de ne pas considérer à sa juste valeur le régime de Mussolini, ni la puissance morale et matérielle de l'Italie nouvelle. Il est dénoncé, qu'en France, la réaction au fascisme se développe, avec des verdicts de tribunaux perçus comme tendancieux dans les cas d'assassinat politique d'Italien à Italien sur le territoire français. Ces éléments sont amplifiés et répandus par la presse

comme autant d'actes témoignant du mépris français pour l'Italie. L'exigence du régime est précise : expulsion des antifascistes réfugiés en France vers l'Italie, interdiction de la propagande antifasciste en France, le tout accompagné de la condamnation du régime parlementaire français. A partir de 1922 avec l'arrivée de Mussolini et du régime fasciste en Italie, une nouvelle ère de tension s'ouvre donc, provoquée par le discours annexionniste de Mussolini.

Le ton monte

Au moment de l'invasion de l'Ethiopie par l'Italie en 1935¹, le pouvoir fasciste exproprie des propriétaires français surtout sur la commune d'Isola, ainsi que des territoires appartenant à la commune, en les destinant à des fins militaires (ce qui représente tout de même en superficie la moitié de la commune). La France réplique en expulsant des Italiens de Tunisie, et en reconduisant à la frontière des fascistes installés en France. Mussolini organise une tournée dans le pays, prononçant des discours enflammés contre la France comme à Gênes, à Turin, à Cueno ...

L'Italie renforce son système de défense...

Concomitamment à l'adhésion de l'Italie au pacte *antikomintern* (déjà signé en 1936 par l'Allemagne et le Japon), le commandement italien transforme et accroît son système de défense à la frontière française. En 1937, il fait équiper la frontière, il exproprie par voie d'urgence pour construire des casemates reliées par des voies militaires.

... Et fait démonstration de force par des manœuvres à la frontière.

Louis Sibué alors député de la Savoie, écrit en 1937 dans *La Dépêche dauphinoise* : « les propriétaires français, même non évincés, sont inquiétés chaque année et troublés dans leurs travaux par les tirs d'artillerie italienne qui se font intentionnellement au début de la fenaison et causent de graves dommages aux prairies qui sont foulées ou labourés par les trous d'obus ». Dans ce contexte, la France estime donc de son côté nécessaire de renforcer sa sécurité sur les frontières, dont celle des Alpes.

Le dispositif Maginot¹

La France met alors en œuvre le programme Maginot qui se veut être une réplique à Mussolini et à ses discours annexionnistes. Dans ce cadre-là,

la France procède en particulier à la modernisation de l'Authion avec les forts de La Baisse St-Veran, l'avant-poste du col de Raus, avec de petits ouvrages d'infanterie comme La Béole, La Déa, l'Agnon ou un fort mixte, prêt en 1938 à Plan Caval. Certains forts seront encore inachevés en 1939. Les travaux commencent le 4 septembre 1928 sur « *un piton dominant La Tinée et le Valdeblore*¹ ». Les véritables travaux commencent en 1930. L'édification des gros ouvrages est terminée en 1935.

Fin des années 30 : des relations de plus en plus tendues

Le 14 mai 1938, Mussolini prononce son discours de Gênes, par lequel il procède à l'exaltation de la collaboration des deux révolutions, nazie et fasciste. Alors que des discussions ont lieu entre Ciano¹ et Blondel¹, Mussolini souligne que la France et l'Italie sont chacune d'un côté de la barricade dans la question de la Guerre d'Espagne. Ces mauvaises relations entre la France et l'Italie après ce discours se traduisent par la rupture des relations entre Ciano et Blondel. Après la conférence de Munich en septembre 1938, considérée comme une capitulation pure et simple de Londres et de Paris face à la volonté allemande, la France procède le 4 octobre à la nomination d'un nouvel ambassadeur à Rome en la personne d'André François-Poncet, jusqu'alors ambassadeur à Berlin¹. Cette reprise des relations diplomatiques est interprétée comme une reconnaissance de l'Empire italien.

1939 : le Pacte d'acier, vers la Guerre...

En 1939, l'Italie signe le Pacte d'acier avec l'Allemagne que Ciano qualifie de « *véritable dynamite* ». La France renonce alors au compromis à l'amiable avec l'Italie. Elle porte l'affaire des frontières devant la Cour permanente de justice internationale. Ciano, en décembre 1939 encore, considère que faire la guerre aux côtés de l'Allemagne serait un crime et une stupidité¹. Pour autant, il ne voit pas dans le même texte pourquoi il faudrait faire la guerre à l'Allemagne. Par contre, le point de vue de Mussolini est radicalement différent : « *jamais la guerre contre l'Allemagne mais quand l'Italie sera prête, aux côtés de l'Allemagne*¹ » dit-il. Chez les généraux italiens, Badoglio¹ lui aussi est contre la guerre alors que Graziani¹ est pour.¹

... et l'impréparation de l'Italie.

Cependant, l'impréparation militaire de l'Italie est patente et inquiète Ciano comme la plupart des militaires mais pas du tout Mussolini. Celui-ci considère que ni la France ni l'Angleterre ne feront jamais la guerre à l'Italie.¹ D'ailleurs, il continue de vendre des moteurs d'avion à la France, au grand dam d'Hitler qui presse Mussolini d'arrêter de livrer de l'armement aux alliés. Mais, pour l'Italie, la diminution des devises se fait cruciale, avec l'impossibilité que cela génère de se procurer les matières premières nécessaires. Les témoignages de Ciano sont nombreux qui vont tous dans le même sens. En janvier 1940, Badoglio¹ exprime son scepticisme sur la capacité de l'Italie à compléter sa capacité défensive. Il pense que ni en 1941, ni en 1942 il sera possible pour l'Italie de passer à l'offensive. La raison en est que les matières premières, dont le charbon allemand, commencent à manquer du fait de l'embargo anglais et de la maîtrise par la Grande Bretagne de la Méditerranée. Par contre Graziani, lui, pousse à s'engager aux côtés des Allemands. En fait, la situation de l'armée italienne est catastrophique. Seules 10 divisions sont prêtes, une onzième est en préparation. Les autres divisions manquent de tout ou presque, certaines n'ont à leur disposition que 8% de la dotation qui serait normale en artillerie. Bien que se rendant compte avec réticence de ces faits objectifs, Mussolini ne change pas de cap pour autant. Tout juste un nouvel ulcère à l'estomac le tracasse-t-il.

La France et l'Italie en 1939-1940

En janvier 1940, François-Poncet rencontre, comme régulièrement, Ciano. La France a compris que Mussolini veut la guerre. Il le dit à Ciano : « *il est regrettable que la France commence à voir dans la personne du Duce l'unique obstacle à une entente entre les deux pays* ». François-Poncet est convaincu, et s'en ouvre à Ciano, que Mussolini est aveuglé par sa haine des démocraties et « *qu'il finira par provoquer une crise fatale*¹ ». Il se plaint des attaques incessantes et de l'attitude de la presse italienne en particulier *Popolo d'Italia*.

En mars 1940, Ribbentrop¹ demande à l'Italie de masser des troupes sur la frontière française pour amener une concentration sur les Alpes côté français, et donc dégarnir les défenses françaises à l'est sur la frontière franco-allemande. En avril, au conseil des ministres, Mussolini tient des propos bellicistes et laisse envisager un engagement prochain. Il rêve d'un empire méditerranéen et d'un accès aux Océans. Au 13 mai, la philosophie de Mussolini est arrêtée : « *Nous Italiens, nous sommes assez déshonorés.*

Chaque retard est inconcevable. Avant la fin du mois je déclare la guerre. J'attaquerai la France et l'Angleterre sur mer et dans les airs ».

Le coup de poignard

Le 10 juin 1940, l'Italie déclare la guerre à la France. C'est Ciano qui le notifie à François- Poncet, lequel lui déclare « *c'est un coup de poignard à un homme déjà à terre. Je vous remercie cependant d'avoir utilisé un gant de velours¹* ». Alors que la France est rapidement écrasée par les Allemands, l'offensive italienne a lieu sur le Mont-Cenis et sur Menton. Mais elle ne débouche sur rien, car l'armistice est demandé rapidement par Pétain¹ avant que Mussolini n'ait pu conquérir quoi que ce soit et il en est très mécontent. Une rencontre d'Hitler et de Mussolini a lieu aussitôt le 18 juin à Munich. Mussolini veut exiger l'occupation¹ de tout le territoire français et la reddition de la flotte, mais il est bien contraint de céder à l'avis allemand qui est de faire à la France des conditions d'armistice modérées, surtout pour la flotte afin d'éviter le risque qu'elle ne rejoigne l'Angleterre, outre la menace d'intervention américaine qu'Hitler n'est pas prêt à affronter. Le dictateur italien doit donc se contenter du rôle secondaire qu'Hitler veut bien lui concéder.

L'armistice : la désillusion italienne, les nouvelles frontières

La signature de l'armistice avec l'Italie a lieu les 23 et 24 juin 1940 à Villa-Incisa, dans les environs de Rome. La délégation d'armistice française est la même qui a été humiliée à Rethondes au moment de la signature de l'armistice avec l'Allemagne. Un petit succès pour la France cependant, outre l'abandon forcé par l'Italie de ses revendications territoriales, elle ne livrera pas les Italiens réfugiés en France comme demandé.

3/ La frontière, fondement des combats de 1945

En 1944, la question de la frontière entre la France et l'Italie reprend de l'importance avec l'évolution positive de la guerre pour les Alliés, négative pour l'Axe, suite au débarquement¹ anglo-américain de 1942 en Afrique du Nord (Maroc et Algérie), et, la même année la défaite de Stalingrad, dont celle de la seule Division de l'Armée fasciste engagée en U.R.S.S. Depuis ont eu lieu les Débarquements de juin 1944 en Normandie, et du 15 août en Provence, suivis de la libération progressive du territoire français, dont celle, symbolique, de Paris et en août 1944 d'une grande partie de notre région. Tous

ces événements ont eu lieu sur fond de divergence entre de Gaulle et les alliés anglo-américains. De Gaulle est cependant enfin reconnu par Roosevelt impressionné par sa popularité constatée lors de la Libération de Paris et la reconnaissance *de facto* par les Français du chef de la France Libre et du Gouvernement Provisoire de la République Française. Le G.P.R.F. est reconnu par les Alliés pendant, que, après les débarquements et la campagne française, la guerre se poursuit en direction du Rhin avec une forte présence française, celle de la Première armée française commandée par le Général de Lattre, à laquelle appartient la 1^{ère} D.F.L.¹

La France, de Gaulle et l'Italie

A l'approche, dans ce récit, du prochain dénouement de la guerre, quelles sont les positions quant aux relations entre la France et l'Italie, en particulier sur ce qui doit se passer en matière territoriale, donc de frontière ? Au début de la guerre, il a fallu attendre septembre 1940 pour voir apparaître de Gaulle dans les préoccupations diplomatiques italiennes, à l'occasion de la tentative malheureuse de rallier Dakar à la France Libre. Ciano analyse à ce moment-là assez bien la situation en pensant que plus la défaite anglaise s'éloigne et devient hypothétique, plus la solidarité entre la France Libre et l'Empire colonial français se révélera avec évidence¹. Depuis, l'Italie a bien sûr appris à connaître de Gaulle, et le point de vue de de Gaulle sur la question italienne est arrêté depuis longtemps. Tout de suite après l'*Appel* du 18 juin, il exprime des points de vue, tant en terme de jugement sur l'Italie, qu'en terme de perspectives pour le temps de la paix à venir. Le 26 juin 1940, à Londres, dans son discours « *Réponse au Maréchal Pétain*¹ », il ne cache pas son mépris pour l'Armée italienne dans une formule qui se veut désobligeante. Après avoir fait part à Pétain de sa désapprobation sur l'armistice, de sa colère et de sa honte quant à la situation faite à la France, il dit : « (...) *Monsieur le Maréchal, [...] vous conviez la France livrée, la France pillée, la France asservie, à reprendre son labeur, à se refaire, à se relever. Mais dans quelle atmosphère, par quels moyens, au nom de quoi, voulez-vous qu'elle se relève sous la botte allemande et l'escarpin italien ?*¹ ».

Plus tard, dans son discours « *Ce que veut la France libre* », prononcé lors d'une réunion organisée par « Les Français Libres » à Londres le 15 novembre 1941, il dresse la feuille de route militaire de la France dans la Guerre¹. « *L'article premier de notre politique consiste à faire la guerre*¹ » déclare-t-il. Et il affirme ensuite que cette position sera tenue dans l'union étroite avec les alliés, au premier chef les Anglais (les Américains ne sont pas encore entrés en guerre à cette date). Mais, l'action de la France Libre sera l'effort de la France, et « *rien ne saurait nous faire oublier que la grandeur*

*[de la France] est la question sine qua non de la Paix du monde » et c'est là qu'apparaît la question territoriale : « Il n'y aurait pas de justice si justice n'était pas rendue à la France ! C'est pourquoi nous combattons pour que cette guerre de trente ans, déchaînée en 1914 par l'agression Allemande, soit terminée et **sanctionnée**¹ de telle manière que la France en sorte intacte dans tout ce qui lui appartient, **créditée**¹ de tout ce qu'elle a perdu et **garantie dans sa sécurité**¹ ». Là est explicitement pointée la question des frontières.*

La situation militaire fin 1944, début 1945

Après les batailles des Vosges et d'Alsace, il faut libérer Strasbourg pour que le serment de Leclerc prêté à Koufra soit tenu et parce qu'il s'agit d'un passage obligé pour entrer en Allemagne et lui porter l'estocade. Cette situation est le produit commun des Alliés : la VII^o armée américaine, la Première Armée française constituée pour le Débarquement de Provence et la Campagne de France et les F.F.I.¹ constitués en bataillons notamment en Provence, Dauphiné et Savoie et « amalgamés » à l'armée. Son commandement a été confié au général de Lattre. Ces forces alliées sont placées sous l'autorité du général américain Patch. Dans le même temps, après la déterminante contribution du C.E.F.¹ en Italie sous l'autorité du général Juin en 1943-1944, l'effort allié se poursuit en Italie centrale avec le XV^o Groupe d'Armées du général américain Clark, sous l'autorité du général anglais Alexander, commandant le théâtre d'opération méditerranéen.

En France, après le débarquement de Provence, Briançon et Modane ont été dégagés par des tabors et la 2^o D.I.M (Division d'Infanterie Marocaine). Les Allemands sont refoulés progressivement sur les cols-frontières des Alpes. En octobre 1944, l'ennemi n'a cependant pu être chassé et tient encore de belles positions sur le versant français des Alpes. Cela dure ainsi pendant tout l'hiver 1944-1945 avec l'intervention de la 4^o D.M.M (Division marocaine de Montagne) relayée par la 27^o D.I.A. (Division d'Infanterie Alpine). Les armées nazies et fascistes restées fidèles à Mussolini et à sa République Sociale (de Salo) tiennent les pentes sud-est du Mont-Blanc, dominant la Tarentaise autour de Bourg-Saint-Maurice, possèdent la Redoute Ruinée.

A l'approche du printemps 1945, parvenue au moment d'entrer en Allemagne, la 1^{ère} D.F.L. subit une énorme déception. Elle n'ira pas plus loin. De Gaulle qui sait compter sur elle a d'autres projets : la frontière italienne. Le 9 avril 1945, le général de Gaulle donne ainsi le signal du départ à la Campagne dans les Alpes : « *Qu'un vent de victoire souffle sur les Alpes* ».

Le Détachement d'Armée des Alpes, D.D.Alp.¹

Janvier 1945. En janvier 1945, le Front des Alpes est divisé en deux grands secteurs : *le secteur des Alpes* qui s'étend du Mont-Blanc au Pic des Trois Evêchés (voisin du Galibier et des Aiguilles d'Arve)¹. Il est tenu par des bataillons de F.F.I. du Dauphiné et de Savoie regroupés dans la 27^o D.I.A., appuyés par le 69^o Régiment d'Artillerie de Montagne commandé par le colonel Valette d'Osia, puis par le général Molle. Il est placé sous l'autorité du général commandant la Première Armée Française de Lattre. *Le secteur sud* s'étend du Pic des Trois Evêchés à la mer sous les ordres du général américain Tobin avec la 44^o A.A.A. (Brigade d'Artillerie Antiaérienne américaine) et cinq bataillons F.F.I. dans le groupement Alpin Sud qui va donner le 3^o et le 141^o R.I.A.

Mars 1945. La conduite de la campagne est confiée au Détachement d'Armée des Alpes créé de toutes pièces le 1^{er} mars 1945, et placé sous l'autorité du général Doyen¹. Ces combats du D.A.Alp¹ ont lieu : dans le massif du Mont-Blanc, en Savoie (Tarentaise et Maurienne), au Mont Genève et dans l'Authion (Alpes Maritimes). La campagne va durer trois mois, mars, avril, mai 1945, jusqu'à la victoire finale qui se concrétise par la capitulation nazie des 7 et 8 mai 1945. Toutes les troupes se trouvant sur le front des Alpes, y compris les troupes américaines sont alors placées sous ses ordres. L'état-major est installé à Grenoble. Il ne dispose pas de services faute de moyens, pas de réserves, fautes d'effectifs, une seule compagnie du génie, une seule compagnie du train (50 camions). Sur l'ensemble du front du Mont-Blanc à la Méditerranée, le chemin de fer offre peu de recours : il s'arrête à Moûtiers, à Saint-Julien Montricher, à Embrun, du fait des destructions.

Les missions du D.D.Alp sont de trois ordres : tenir les positions occupées, empêcher les incursions ennemies dans les vallées, préparer les opérations de rejet des Allemands et Italiens fascistes au-delà de la chaîne des Alpes. Fin mars, à plus de 2000 mètres d'altitude, l'assaut est donné aux ouvrages du Petit-Saint-Bernard et du Mont-Cenis au Nord, et au sud le 10 avril le massif de l'Authion est attaqué pour sept jours de combat.

Les combats de l'Authion

Depuis le Débarquement de Provence, en août 1944 sur la côte, il s'est naturellement passé des choses sur le front des Alpes. La levée insurrectionnelle en Ubaye déclenchée à partir du 5 juin 1944 après que le message de radio Londres ait été transmis « *Il faut se méfier du toréador* », la

défense du Vercors, et en Savoie, d'août 1944 à mars 1945, les combats de la Libération et les exactions nazies pendant le repli sur les cols. Il en a été de même dans les Alpes-Maritimes. Mais les sommets, dont ceux de l'Authion, sont toujours tenus par l'ennemi¹. L'enjeu pour la France est de reprendre ces sommets, d'entrer en Italie, à la fois pour conforter la position de la France comme acteur de la victoire finale, et pour s'assurer de la maîtrise des futures frontières entre la France et l'Italie. La priorité étant tournée vers l'Allemagne, il n'y a pas encore en ce début d'année 1945 de véritable commandement sur le front des Alpes. Cela devient une nécessité, non seulement parce que des problèmes de discipline sont à déplorer¹, mais surtout parce qu'avec le retour des beaux jours qui approche, des risques de pénétration allemande depuis les sommets sont bien réels. Enfin, il y a la nécessité de mettre le front des Alpes en ordre de marche pour l'offensive générale qui ne saurait tarder à arriver. Tout cela conforte l'analyse personnelle du Général de Gaulle quant au devenir de la frontière italo-française, et la volonté bien affirmée qu'il a de la maîtriser. Dès la fin 1944, il négocie donc avec le Haut commandement interallié, sans grand écho cependant. Au contraire, les Anglais et les Américains expriment des avis divergents, le maréchal Alexander déclarant par exemple à Eisenhower : « *la présence permanente des troupes françaises en Italie est (...) inutile et hautement indésirable* ».

Ces combats de l'Authion¹ qui vont se dérouler ont lieu dans des paysages grandioses et superbes. A l'issue des combats, le D.A.Alp aura au total franchi les Alpes sur tout le front depuis la Suisse jusqu'à la Méditerranée. Après des combats très durs sur le sol français, la pénétration française en Italie sera profonde malgré la saison, des conditions atmosphériques mauvaises, des routes coupées et des champs de mine. Le déclenchement de l'attaque est décalé d'une journée à cause du mauvais temps. Le 10 avril 1945, le général Garbay et la 1^{ère} D.F.L. passent à l'assaut.

4/ La frontière en débat, modifiée, acceptée

A partir de cette offensive, les Alliés ne rencontrent pour ainsi dire plus aucune résistance. La conclusion heureuse de cette épopée aura lieu, le 2 mai 1945, à Caserte avec la capitulation allemande signée par le général Vietinghop qui avait succédé à Kesselring envoyé sur le front atlantique. Et, bien sûr, quelques jours plus tard, conséquence des victoires soviétiques à l'Est, alliées à l'Ouest dont la Première Armée de Lattre (Rhin et Danube), la capitulation sans condition des 7 et 8 mai, reçue le 7 à Reims par notre compatriote du Bourget-du-Lac le général Sevez, signataire au nom de la

France, puis le lendemain sa ratification par le général de Lattre dans une ville de Berlin anéantie.

L'entrée des français en Italie

Après la victoire sur l'Authion, la progression en Italie est rapide, malgré le manque d'aviation et un ravitaillement au compte-goutte. L'entrée des Français en Italie se déroule dans un contexte diplomatique difficile, d'où l'impératif d'obtenir de la part des troupes françaises un comportement exemplaire. Le général Doyen dans son instruction personnelle et secrète N° 3 du 26 avril 1945 est très précis quant à l'attitude à avoir vis-à-vis des Italiens le moment venu : « *Il doit être bien entendu que les corps de troupe entrant en Italie doivent s'y présenter en amis venus pour délivrer les Italiens de l'occupation allemande* ». Il faut épargner les localités de la destruction, il faut fraterniser avec les maquis italiens, il faut cependant briser toute résistance par la force, car ce qui compte c'est de progresser.

La progression en Italie

Comme toujours, les Allemands en se repliant ont provoqué d'énormes dégâts aux infrastructures ce qui rend la progression en territoire italien long : il faut réparer avec un Génie très peu nombreux et mal équipé, en particulier la route de Mont-Cenis, celle du Mont-Genèvre ou du col de Larche. Trois semaines au moins sont estimées nécessaires. La route du col de Tende, elle, suppose un délai de remise en route de plusieurs mois.

La 1^{ère} D.F.L. s'installe à Avigliano, Saluces et la région de Coni. La 27^o D.I.A. a pour mission de dégager le Mont-Cenis et le Mont-Genèvre. La 1^{ère} D.F.L. va serrer sur la Haute Tinée, descendre sur l'Italie et déboucher sur la vallée de la Stura par le col de la Lombarde. Ce plan de Doyen est approuvé mais aucune aide ni matérielle ni en hommes supplémentaires n'est accordé par le général Devers. Heureusement, l'ennemi recule de plus belle. Le 25 avril, les patrouilles du D.A.Alp atteignent Vintimille, San Michele, Fontan, Saorge et dépassent la Roya. Le 26, le col de Larche est atteint. La 1^{ère} D.F.L. achève la Libération du département des Alpes-Maritimes, atteint la commune de Tende et le col, remonte vers Borgo San Dalmazzo (à côté de Cueno), fait la jonction avec les unités qui descendent du col de Larche à Vinadio. Doyen peut alors envisager la marche sur Turin.

C'est là que les choses se gâtent dans la relation entre la France et ses alliés. Le 17 mars, le général Devers¹ avait déjà prévenu les Français : « *la frontière italienne ne doit pas être franchie* ». Curieusement, un mois plus tard, le 27 avril, un télégramme du VI^e Groupe d'Armées U.S. pousse les Français à l'offensive. Doyen projette pour le 30 avril d'enfoncer le front replié en Italie à Vinadio, pas très loin de la vallée de la Stura en direction de Coni. Cela suppose des renforts en artillerie, en génie, en aviation, en troupes de transmissions et du train et des allocations en munitions et en essence.

Le repli allemand

Après la prise de l'Authion, le 13 avril, le général Lieb, commandant l'état-major de la 34^e division allemande, décide d'effectuer un repli sur la ligne de défense des fortifications italiennes et de tenir fermement la région de Saorge-Fontan. Le 14 avril, Hitler intime l'ordre de défendre « *chaque pouce de terrain* » sur le front d'Italie : pour les troupes allemandes présentes dans les Alpes-Maritimes aucune retraite n'est envisagée. Entre le 13 et le 17 avril, le massif est fortement tenu par les troupes françaises, mais l'action de la D.F.L. va se limiter à la réduction des fortins allemands sur la ligne de crête de l'Authion au Mont Mangiabo, afin de maintenir une ligne défensive continue. En effet, contre l'avis d'une partie de l'état-major de la D.F.L., la poursuite des troupes allemandes en déroute n'a pas lieu, le général Garbay appliquant les ordres non écrits du général Doyen de suspendre l'offensive pour satisfaire aux injonctions américaines. L'ennemi engagé dans la basse plaine du Pô tente de s'opposer à la progression des Alliés venant de Rome mais ne peut plus compter sur ses troupes du front des Alpes, défaites par le D.A.Alp.

L'occupation de l'Italie

C'est dans ce cadre-là qu'en Tarentaise le 7^e et le 15^e B.C.A. prennent l'initiative de descendre dans le Val d'Aoste¹. Mais l'ordre américain de stopper l'avancée tombe le lendemain, le 28 avril, par un télégramme du VI^e G.A.U.S.¹ qui ordonne de façon impérative d'arrêter les troupes françaises et de préparer le repli en France, suite à la signature de l'armistice conclu entre le maréchal Badoglio et les Alliés, sans que la France n'y ait été associée. Cet armistice prévoit en effet que seuls les Anglais et les Américains sont habilités à occuper l'Italie. Le moins que l'on puisse dire c'est que les choses vont alors aller dégénéralant dans les relations entre le G.P.R.F.¹ et les Alliés, la France voulant la capitulation des armées battues, et non pas un simple armistice.

Contraint et forcé, le général Doyen stoppe l'avance du D.A.Alp. mais ne regagne pas pour autant la France.

Au col du Petit-Saint-Bernard les Chasseurs Alpains continuent à se battre jusqu'au 29 avril date à laquelle la Redoute ruinée est réoccupée par les Français libérant définitivement le territoire français de l'Est de l'occupation étrangère. A cette occasion, dans un communiqué du 30 avril, Doyen proclame : « *Dans les Alpes, les dernières parcelles du sol français encore tenues par l'ennemi aux abords du col du Petit Saint Bernard, c'est-à-dire la Redoute ruinée et le Roc de Belleface ont été occupées hier par nos troupes* ». Le général Juin, ancien chef du C.E.F., maintenant chef d'état-major général du G.P.R.F. adresse ses félicitations au D.D.Alp au nom du Haut Commandement allié en Italie. Pendant ce temps-là, les relations de de Gaulle avec les Américains restent très mauvaises à propos du rôle de la France en Italie et la question des territoires revendiqués par la France.

Les revendications territoriales françaises

Le 2 mai 1945, intervient la capitulation des forces de l'Axe en Italie du Nord (troupes allemandes du général SS Wolf et troupes fascistes). La guerre étant maintenant terminée, la question territoriale se pose très concrètement. Elle va tenir le devant de la scène jusqu'au traité de paix. Quelles sont les visées de de Gaulle sur l'Italie, que veut la France en matière de frontière ?

Diplomatie franco-italienne

Malgré la capitulation italienne et la chute de Mussolini en 1943, en ce début 1945 les relations diplomatiques n'ont toujours pas repris officiellement entre le Gouvernement provisoire de la France et l'Italie. Une représentation officieuse se trouve à l'ambassade de France à Rome, celle, comme « observateur » de Maurice Couve de Murville, le futur ministre des Affaires étrangères puis Premier ministre de la V^o République. La France émet pour ce faire une condition préalable : l'Italie doit reconnaître comme caduc le statut de 1896 de ses ressortissants en Tunisie comme cela sera précisé plus loin. Un certain rapprochement cependant s'opère par interviews réciproques dans la presse, et le ministre de Gaspari¹ se déclare fin janvier « *très sensible (...) aux déclarations de Bidault¹* ». Il faut attendre le 1^{er} mars 1945 pour que

le gouvernement français décide de rétablir des « *relations directes* ». C'est Couve de Murville qui est nommé au rang d'ambassadeur.

Cette décision est prise suite à la satisfaction donnée par les Italiens à la faveur d'un échange de correspondance entre de Gaspari et Couve de Murville le 28 février. L'Italie reconnaît que les trois conventions de 1896 sont caduques. Et la France se dit prête à négocier une nouvelle convention fixant les conditions de séjour et de travail des Italiens en France. Avant comme après le 8 mai 1945, une activité diplomatique intense se développe : la Conférence de Londres réunit les Ministres des Affaires étrangères des 5 grands (France, Grande-Bretagne, USA, URSS, Chine) et se conclut par un échec ; les 5 et 6 juin, la Conférence des chefs alliés à Berlin réunissant Eisenhower, Montgomery, Joukov, de Lattre au cours de laquelle les alliés prennent l'autorité suprême sur l'Allemagne. Il en résulte que le 10 juin 1945 les Français sont contraints de céder la place aux Anglo-Américains pour l'occupation de l'Italie du Nord-ouest. Le repli des Français a alors lieu sur la frontière d'avant-guerre.

Est néanmoins signé l'Accord de Caserte¹ entre le général Carpentier pour la France et le général Sir William Morgan pour les Anglo-Américains. Cet accord, concession aux préoccupations françaises, porte sur la présence des troupes alliées, disposant que tant que des troupes seraient disponibles aucune unité de l'armée italienne ne serait placée à moins de 24 km (15miles) de la frontière franco-italienne. Il s'agissait par-là de laisser le temps aux Alliés de se mettre d'accord sur le devenir de certains territoires, revendiqués par la France, et de ne pas hypothéquer les décisions à venir en laissant s'installer de manière prématurée les Italiens sur les territoires concernés. D'ici la conclusion du traité de paix, qui n'interviendra finalement qu'en 1947, se dérouleront près de deux années de tension entre la France et ses alliés. La chronique en serait trop longue ici : les archives diplomatiques de la France conservent à La Courneuve une abondance de documents qui contribuent à reconstituer le point de vue de la France quant à ses revendications sur l'Italie. Ces archives en compilent tous les aspects : notes, télégrammes, courriers, mémorandums, campagnes de presse italienne et belge notamment, rencontres entre Français et Italiens, conférences de presse.

De leur côté, les diplomates français n'ont de cesse de réclamer au G.P.R.F. une clarification sur les rectifications de frontière souhaitée par la France dans les Alpes¹, nombreuses lettres de Couve de Murville tant qu'il est en fonction puis, lettres de René Massigli, ambassadeur de France à Rome¹. Les archives de La Courneuve témoignent de l'impatience des diplomates français à disposer d'une ligne de conduite pour être au clair avec les Anglo-

Américains qui continuent à développer leur propre logique pas toujours en accord entre eux d'ailleurs. Par exemple, dans un télégramme très secret reçu au G.P.R.F. émanant de Massigli¹ de l'ambassade de France à Londres, on apprend que Truman¹ a plaidé pour la révision immédiate de l'armistice avec l'Italie, n'entraînant pas l'assentiment de Churchill, et pour l'entrée de l'Italie dans les Nations Unies.

Retenons les principaux termes du débat après le 8 mai 1945. Les différents aspects de ces désaccords s'expliquent pour partie par le fait que dans l'opinion américaine l'Italie jouit d'une grande sympathie, non étrangère à l'importance, dans la population des Etats-Unis, de citoyens d'origine italienne, et qu'en outre les mêmes ont une réelle influence sur les milieux politiques des U.S.A. Par ailleurs, la méfiance de Roosevelt tout au long de la guerre vis-à-vis de de Gaulle a fait quelques dégâts dans le débat entre les deux alliés. Enfin sur le fond, les Américains sont réticents à inscrire dans les dispositions globales à conclure des mesures territoriales trop ponctuelles, et privilégient pour les questions locales pendantes des règlements par accords bilatéraux.

Dès le mois de juin 1945, les Américains et les Anglais affirment leur volonté de ne pas tarder à signer la paix avec le souci de contrer l'«*expansion du communisme*». Pendant plusieurs mois, il est question de s'orienter vers une convention provisoire de paix faisant l'impasse sur la question des colonies italiennes et la Vénétie Julienne qui resteraient à régler plus tard. Dans la même période, l'Italie, avec désormais un gouvernement démocratique, revendique sa place dans la mise en œuvre des accords consécutifs à la capitulation nazie¹. Elle s'appuie pour étayer cette revendication sur l'aide apportée à la guerre contre l'Allemagne depuis 1943. Les Etats-Unis se rendent à la conférence de Potsdam avec l'idée de proposer une révision de l'armistice de 1943, plus favorable à l'Italie.

La frontière franco italienne

Le retrait des troupes françaises sur la frontière de 1940 permet de reconsidérer la question de la rectification des frontières à apporter dans le cadre du futur traité. Le seul document à ce moment-là traitant de la rectification est une lettre du 16 mai 1945 émanant du général Sevez membre de l'état-major général de la Défense Nationale dirigé par le général Juin. Couve de Murville plaide pour que la France ne revendique que l'indispensable, de manière à éviter d'avoir à céder *in fine* à l'Italie en terme de concession si la demande française était jugée «*trop gourmande*» par ses

alliés, et pour s'assurer du soutien anglo-américain dans la négociation¹. Il estime que les apports de territoires devenant potentiellement français sont faibles en terme militaire, économique ou politique. Il recommande de ne pas demander l'annexion des populations allogènes.

L'évolution de de Gaulle vis-à-vis de l'Italie

Les relations entre la France et l'Italie sont, nous l'avons vu, hypothéquées par « le coup de poignard dans le dos » de 1940. Cette formule de l'ambassadeur français à Rome, André François-Poncet en 1940, le Général de Gaulle l'a faite sienne. Il engage dès 1944 une démarche pour renouer des relations avec les nouveaux dirigeants. Dans son *Histoire de la Libération de la France*, Robert Aron décrit bien l'activité diplomatique de de Gaulle en Italie¹, en juin et juillet 1944. Après son voyage d'inspection militaire en Italie et en Sardaigne en mai 1944, l'entrée des Français à Rome le 5 juin 1944, de Gaulle est en Italie dès le 27 juin. Le 30 juin, il est reçu par le Pape Pie XII. Il s'agit d'obtenir la reconnaissance par le Saint-Siège du statut de chef du gouvernement provisoire de la République Française, et donc la qualité d'interlocuteur comme le sont les Anglais ou les Américains. Il s'agit aussi de donner des assurances quant au comportement des troupes françaises en Italie, à propos desquelles quelques faits divers sont à déplorer et nourrissent des campagnes de presse anti-françaises.

Ce n'est qu'après la capitulation nazie du 8 mai 1945 que, le 17 mai, la France procède à une première communication concernant la rectification souhaitée de la frontière des Alpes. Très peu de choses, estime *Le Monde*.¹ Le 10 septembre, de Gaulle donne une interview au *Times*. Il souligne la communauté d'intérêt des Anglais et des Français mais déplore dans la période récente le manque de concertation dans l'action commune, notamment des divergences en ce qui concerne la Syrie et l'Allemagne¹. Par ailleurs, la France est laissée hors les décisions concernant l'Allemagne¹. Elle exprime des revendications quant à l'internationalisation de la Rhénanie et de la Ruhr. Le 14 juin 1945, la France retire ses troupes du Val d'Aoste dans le cadre d'un mouvement des troupes alliées en Italie. Bidault annonce devant la commission des affaires étrangères que la France n'a aucune prétention sur le Val d'Aoste.

Les signes d'apaisement se poursuivent avec la déclaration du nouveau ministre des Affaires étrangères italien Saragat qui déclare en juin que « *l'Italie a subi comme une injure faite à elle-même celle qui a été infligée à la France* ». La France enfin s'appuie sur l'action des séparatistes en particulier dans le sud, et leur leader Aimable Gastaud à Tende et La Brigue.

A la fin de la guerre, la France émet une condition préalable à la négociation avec l'Italie. Comme déjà évoqué, elle doit reconnaître comme caduc le statut de ses ressortissants en Tunisie, datant de 1896, et dénoncé en juin 1940 par la France suite précisément au coup de poignard. Un certain rapprochement cependant s'opère par interviews réciproques dans la presse et le ministre de Gaspari se déclare fin janvier «*très sensible*» aux déclarations de Bidault. Les «*relations directes*» entre les deux pays sont rétablies comme évoqué plus haut. Cette décision est prise suite à la satisfaction donnée par les Italiens à la faveur d'un échange de correspondance entre de Gaspari et Couve de Murville le 28 février. L'Italie reconnaît que les trois conventions de 1896 sont caduques. Et la France se dit prête à négocier une nouvelle convention fixant les conditions de séjour et de travail des italiens en France.

En 1945, le 16 juillet Saragat¹ et de Gaulle se rencontrent à Paris. Une nouvelle ère faite de débat et de compréhension mutuelle s'ouvre alors.

Normalisation des relations avec Italie¹

Après le contact de de Gaulle avec Saragat, cette normalisation doit beaucoup aux diplomates qui sont en Italie, au contact des Alliés et des Italiens. En particulier à Maurice Couve de Murville. Il obtiendra un peu plus tard au Quai d'Orsay la Direction des affaires politiques. Depuis l'Italie, il joue un rôle important en lien avec le ministère des Affaires étrangères pour arrondir les angles. Il plaide ainsi pour ne pas humilier plus l'Italie en demandant que ne soient pas réitérées la condamnation de l'entrée en guerre en 1940, ni la nullité de l'armistice qui s'en est suivi, ni la condamnation des revendications fascistes. Dans les questions en suspens subsiste celle de la Tunisie avec la caducité des conventions de 1896 et la négociation d'une nouvelle convention d'établissement de ressortissants italiens en Tunisie fondée sur des règles de droit commun.

En septembre 1945, de nouveaux entretiens au sommet ont lieu entre de Gaulle et René Meyer¹ d'une part, de Gaspari et Saragat pour l'Italie d'autre part. Plusieurs points d'accord sont établis mais naturellement subsistent des problèmes qui «*ont extrait du Ministre italien des affaires étrangères (...) quelques gémissements*». Les demandes françaises de rectification des frontières sont modestes, mais de Gaulle reste ferme sur la nécessité de régler la question de Tende considérée comme française. Depuis le 14 juin, date à laquelle la France a évacué le Val d'Aoste au profit des Américains, la question du rattachement de cette province à la France ne se pose plus. Dès le 21 juin, Georges Bidault l'avait d'ailleurs déclaré devant la

Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée constitutive « aucune prétention sur cette contrée » et « aucune propagande d'annexion quelconque n'a lieu ».

Les déclarations de bonnes intentions favorisent le dialogue. Dès la Libération de la Corse, le G.P.R.F. avait déclaré que « rien ne peut séparer l'Italie libérée et démocratique de la France », et, du côté italien, Saragat avait proclamé « à la base de la politique étrangère de la démocratie italienne il y a la volonté d'aboutir à une entente réelle avec la démocratie française. Il y a au-delà des Alpes un peuple qui a subi comme une injure faite à lui-même, celle infligée à la France »¹. Mais, pour de Gaulle la France ne peut oublier l'agression du fascisme italien. Il doit rester sur le sol des traces de la défaite militaire du fascisme. L'entretien débouche en outre sur un accord quant à une commission mixte franco-italienne relative à l'immigration italienne en France.

La tension franco-américaine

Dans *Le Salut (1944-1946)* de Gaulle relate la manière dont il a vécu les difficultés qu'il a, à peine « éteint le son du canon », avec les Alliés. Il en parle avec une certaine amertume : « entre coalisés s'effacent les égards et les ménagements que l'on s'accordait, tant bien que mal quand on faisait face à l'ennemi. C'était, hier, le temps des combats. Voici l'heure des règlements »¹. Lui, a une certaine idée de la relation de la France avec l'Italie, une vue bien précise de ce qui doit advenir du point de vue de la frontière entre les deux pays. Ce n'est pas du tout la conception des Américains notamment, ni non plus d'ailleurs sur la question du Levant. Il est conscient de l'état de faiblesse de la France et de la difficulté qu'il va avoir à imposer ses points de vue.

En ce qui concerne l'Italie, nous avons vu le général Alexander imposer son autorité à la 1^{ère} D.F.L. en l'empêchant d'aller plus avant vers Turin. Sur les Alpes, la volonté de de Gaulle était de fixer sur la crête du massif la limite du territoire français, ce qui revenait à s'approprier les enclaves italiennes dont nous avons parlé. La volonté est aussi de s'approprier les cantons « naguère savoyards » écrit de Gaulle. Il s'agit de Tende et de La Brigue. La question n'est pas réglée dans son esprit pour Vintimille, tout dépendra de la volonté des habitants. Pour le Val d'Aoste, nous aurions toutes les raisons ethniques et linguistiques de l'absorber aussi. Il y a déjà renoncé, explique-t-il, à cause de l'interruption des communications entre le Val d'Aoste et la France du fait des neiges pendant huit mois de l'année. Mais il veut que Rome reconnaisse l'autonomie du Val d'Aoste. Dans l'interview qu'il donne à *Libé-soir* du 30 août 1945 le nouveau Président du Conseil

Ferruccio-Parri considère que l'Italie a pris les devants en accordant à la région la plus large autonomie linguistique, culturelle et administrative. De Gaulle rappelle que le 2 mai, lorsque les Italiens capitulent, c'est la France qui occupe à ce moment-là le Val d'Aoste, et les cantons de la Roya. Tende, La Brigue et Vintimille sont rattachés au département des Alpes-Maritimes. Il assume qu'à Aoste la France ait laissé agir les comités de Libération locaux. Il regrette qu'en mai les Américains aient exigé de voir les troupes françaises se retirer en deçà de la frontière de 1939, les Français étant remplacés par des troupes alliées. Rien ne permettait aux Américains, pense-t-il, d'exiger ce retrait sinon leur propre volonté de ne rien voir se faire en matière territoriale en dehors des mesures actées par un futur traité de paix. Lorsque Alexander, avec des troupes italiennes sous ses ordres, se dirige vers Vintimille, Tende et La Brigue, pour de Gaulle il s'agit d'une insupportable tentative de restaurer Rome sur ces territoires. Il tempère Doyen qui menace d'une extrême conséquence, c'est-à-dire la guerre entre la France et les alliés. Intervient la rupture avec Churchill qui déclare de Gaulle ennemi des alliés. Les alliés l'emportent *in fine* sous la menace de Truman d'interrompre la fourniture d'équipement et de munitions aux Français. Finalement, la crise se résout par l'accord de Caserte évoqué plus haut, disposant le fait que les Italiens resteraient à distance des territoires que les Français continueraient à occuper avec l'appui de troupes alliées. Voilà pour la grande crise italienne entre la France et les alliés, dès le mois de mai 1945.

Le référendum et le rattachement à la France

Les rumeurs sur la démarche annexionniste de la France ont fait long feu, la France a largement révisité ses prétentions, s'appuyant toujours néanmoins sur la force du séparatisme qui milite à travers de nombreuses associations et comités pour le rattachement à la France.

Les beaux combats victorieux sur les Alpes permettent à de Gaulle de valoriser ce sacrifice, et lui donnent des arguments. Celui de pouvoir « *parler au nom de la France* », et de disposer d'un vrai soutien aux revendications territoriales françaises, à propos, comme il l'écrit dans *Le Salut des territoires « artificiellement détachés de la France en 1860 »*.

Le traité de paix de 1947

La préparation du Traité de Paix donne lieu à de nombreux débats, voire à des controverses entre « *associés* » comme la formule d'alors qualifie

les Alliés. La question de fond réside dans le fait de savoir s'il faut traiter l'Italie comme ennemi ou comme cobelligérant. Pour les Anglais il faut une position qualifiée de dure par les diplomates du Foreign Office eux-mêmes. Dans un mémorandum¹ produit en septembre 1945, les Anglais acceptent d'admettre l'Italie à l'O.N.U., mais celle-ci doit satisfaire à une condition préalable, celle d'accepter à l'avance tous les arrangements qui seront conclus entre pays associés et qui lui seront donc imposés, donc l'ensemble notamment des évolutions territoriales et de frontière. De toute façon, c'est très clair pour les Anglais, l'Italie perdra tous les territoires qu'elle a acquis depuis 1940. Le ministre français George Bidault¹ juge ce mémorandum assez rigoureux, mais les Américains donnent une tonalité plus dure en apparence sur la question de la représentation italienne à l'O.N.U. Le point de vue des U.S.A. est qu'il ne faut pas régler cette question dans le corps du traité mais dans une mesure spéciale négociée ultérieurement. En fait, la position américaine est beaucoup plus conciliante¹ vis-à-vis de l'Italie que celle des Anglais. Ainsi, il ne faut pas imposer les termes du Traité de Paix aux Italiens, mais au contraire leur permettre de discuter point par point les clauses envisagées.

En ce qui concerne la question qui tient particulièrement à cœur à la France, il ne faut pas pour les Américains régler dans le traité les questions de frontières, mais dans une démarche de discussion bilatérale entre la France et l'Italie. On le comprend, cette mesure, si elle était retenue, affaiblirait considérablement la portée des revendications françaises, voire même pourrait les compromettre. Les Italiens, eux, sont dans l'expectative, dans l'attente de connaître les conditions de paix, une attente pleine d'«*anxiété*¹» selon l'expression de Ferrucio-Parri, l'éphémère «*résistant Président du Conseil*¹». Il souhaite dans la même interview qu'il n'y ait pas «*d'amputation grave*» du territoire italien. Et en ce qui concerne la France, il témoigne de son ambition de rétablir l'amitié entre les deux voisins, amitié qui est le fondement de la paix en Europe. Il proclame : «*...Nous savons que nous avons des torts, non pas en tant que peuple italien, mais en tant qu'Etat italien. Cette amitié avec la France nous entendons la gagner en fournissant notamment la preuve de notre bonne foi et de notre volonté*». Enfin, en ce qui concerne les frontières, pas de verrouillage. Elles pourraient faire l'objet de négociations diplomatiques à propos desquelles il affirme sa bonne volonté et se dit prêt à assurer à la France les bases les plus sûres pour sa sécurité.

Dans une note confidentielle préparatoire à la Conférence de Londres qui se profile pour le 1^{er} septembre 1945, la Direction Europe du Quai d'Orsay traite des «*Questions italiennes*¹». Un regret est d'emblée énoncé, celui que les Américains et les Anglais tendent à normaliser la situation internationale

de l'Italie et à l'admettre à l'O.N.U.. La note s'attache à faire le point sur les questions pendantes entre la France et sa voisine cisalpine. La note reconnaît que l'Italie n'a jamais été une menace pour la France, en dehors de la période, qui s'est achevée en mai 1945, d'association avec les nazis dans le cadre de l'Axe. Il faut cependant que le futur traité impose des limitations à sa puissance militaire, maritime et aérienne, par le traité précisément et pas par la seule négociation bilatérale entre la France et l'Italie. Car la France, si elle n'est pas soutenue par un acte impliquant tous les alliés, risquerait, du fait même qu'elle doit reconstituer ses propres forces, d'être menacée. La question franco-italienne sur la Tunisie est considérée comme réglée. Il faut être attentif à ce que l'Italie ne prenne pas sur la scène internationale un poids trop grand, ce qui peut être possible du fait des sympathies dont elle jouit de la part des Anglo-Saxons. Il faut donc que la conférence de Londres traite sur le plan interallié la frontière franco-italienne et la garantie internationale du statut d'autonomie du Val d'Aoste. Sur ce plan il faut noter l'évolution de la position française quant à ses revendications territoriales malgré l'engagement des Valdôtains dans la Résistance contre les néo-fascistes et les nazis, malgré la création du Comité Populaire de Libération¹ à côté du Comité de Libération d'Aoste, émanation du Comité de Libération de l'Italie du Nord.

Une pétition pour demander un plébiscite pour le rattachement à la France recueille en quelques jours 20 000 voix sur 30 000 électeurs. Le *statu quo* a été exigé de manière relativement brutale par les Alliés à leur arrivée dans le Val d'Aoste, à la demande du gouvernement Bonomi. D'ailleurs, les Français du 13^e B.C.A. en ont fait l'expérience. La plupart des membres du Comité de Libération populaire du Val d'Aoste ont alors émigré vers la France, et l'Italie, pour calmer le jeu, a proposé un statut d'autonomie. La France n'a finalement pas soutenu les demandes de plébiscite de la population valdotaine, malgré l'évidente démonstration par l'histoire du caractère français¹ de la population, ce qui est encore aujourd'hui reproché à de Gaulle, j'en ai récemment eu le témoignage de la part de l'Union Valdotaine de Paris. Il faut reconnaître à la décharge du Général qu'il risquait de ne rien obtenir du tout et qu'il a privilégié les Alpes-Maritimes contre le Val d'Aoste. Je rajoute ce point qui nous intéresse ici au premier chef, à traiter sur le plan franco-italien la question de la « restitution des archives de la Savoie et du Comté de Nice » inclus dans un article particulier du traité.

Concernant le Mont-Cenis, la convention de 1861 avait fait apparaître quelques aberrations comme le fait que le territoire de plusieurs communes se trouve côté italien : les 2/3 pour Lanslebourg, dans une moindre mesure pour Solière et pour Bramans. Une convention bilatérale de 1878 avait arrêté des

dispositions permettant aux particuliers et aux communes de voir préservée leur propriété. Mais ce fut un compromis avec le fascisme, à coup d'augmentation des impôts fonciers, des emprunts ou des expropriations forcées ou encore la militarisation du plateau. Autre argument pour la modification frontalière : à noter aussi la présence de l'Hospice dépendant de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne et enfin des raisons économiques avec la production d'électricité par les eaux du lac, et la régularisation du cours de l'Arc qui pourrait en découler. Pour mémoire, les dispositions relatives au Petit-Saint-Bernard¹.

Mais l'essentiel des revendications territoriales françaises porte sur les Alpes Maritimes, comme les combats d'avril-mai nous ont conduits à le penser. La logique du traité de 1860 faisait coïncider la frontière avec la limite Est du comté de Nice. D'ailleurs, tous les habitants du comté ont pu voter au plébiscite. Mais au moment de la convention de 1861, Victor-Emmanuel II, comme nous l'avons vu, revendique la conservation de ses terres de chasse. Un large bande, région réputée giboyeuse est abandonnée au Roi de Piémont, malgré l'opposition des habitants. A ces raisons historiques, il faut en rajouter d'autres, d'ordre administratif. Il ne s'agit pas de faire passer en France une population étrangère puisque les habitants des cantons de Tende et La Brigue « *sont de sang et de sentiment français*¹ » et ont largement manifesté leur désir de devenir français en l'exprimant en particulier au général Doyen pendant la période des combats du D.A.Alp. Et puis, il y a des raisons économiques : l'alimentation en électricité qui doit être complétée dans la région industrielle marseillaise. De même la région possède des champs de neige qui seront utiles au développement touristique des Alpes-Maritimes. En outre, sur le plan de la défense, la convention de 1861 a fait perdre à la France la sûreté sur la limite de l'ancien comté. C'est l'Italie qui possède depuis le rattachement tous les sommets et toutes les vallées d'accès, y compris le col de Tende qui est le passage principal des Alpes du Sud. D'ailleurs l'Italie y a construit des fortifications et des routes stratégiques pour déboucher sur la Haute-Provence et Marseille, même si cela n'a pas été très probant en 1940 ! Enfin des raisons sanitaires : le besoin pour Nice de compléter son alimentation en eau par le cours de la Vésubie. La Vésubie a son origine dans des cours d'eau italiens. Il faut donc sécuriser l'alimentation en eau des communes françaises. Sur le plan de la défense stratégique, la réflexion française fait apparaître quelques nuances, l'armée ayant tendance à vouloir déborder sur le versant italien. Par exemple, volonté de l'état-major d'englober Vintimille ce qui est finalement abandonné au motif d'éviter l'incorporation de 20000 Italiens. Je n'aborde pas la question des frontières coloniales, mais retenons qu'il s'agit naturellement d'un chapitre important des revendications françaises et d'ailleurs alliées, du futur traité de paix.

Signature du traité de Paix

Le traité de paix est enfin signé, à Paris au Quai d'Orsay. La France obtient partiellement satisfaction sur ses revendications et donne des garanties à l'Italie. Il aura fallu une guerre, un coup de poignard dans le dos, la Résistance, la déportation, les massacres pour que soit réglée une question de frontière. Ce nouveau traité fait suite à celui de Versailles dans lequel la guerre qui vient de s'achever a pour partie puisé ses sources, en confirmant dans la durée l'Allemagne comme ennemi. Les Alliés de l'Italie de 1915 à 1918 lui refusent l'accès aux colonies, la France et l'Angleterre conservant pour elles le butin à partager des colonies allemandes et des dominions arabes de la Turquie en Syrie, au Liban, en Palestine, en Iraq, en Transjordanie... Pourtant pendant la première guerre mondiale, l'Italie était du bon côté. Elle n'en est pas récompensée. Mussolini pourra facilement en jouer.

De même, la position de la France dans les Alpes-Maritimes en 1945 découle là aussi d'un traité insatisfaisant, celui de 1860. Par ailleurs, l'armée italienne était à l'évidence mal préparée en 1940. En Afrique du Nord encore, en 1942, elle perdra ses meilleures divisions, elle aura des prisonniers par centaines de milliers. Dans le même temps, elle perdait sa VIII^e division Stalingrad. « *Honteuse défaite* » des Italiens de 1943 écrira John Keegan.

Mémoire des combats de 1945

Nous avons beaucoup commémoré ces dernières années, en 2014 et en 2015, pour le soixante dixième anniversaire des débarquements, de la Libération, des combats pour l'entrée en Allemagne, de l'ouverture des camps, de la capitulation nazie, puis japonaise. En 2016 encore, quelques commémorations du procès de Nuremberg ont eu lieu. C'est naturellement nécessaire. Cela s'inscrit dans le devoir et surtout le travail de mémoire qu'il faut accomplir.

En ce qui concerne la bataille de l'Authion et le rôle qu'y a joué la D.F.L., cohabitent une mémoire associative, une mémoire institutionnelle et une mémoire monumentale.

La *mémoire associative* est assurée en particulier par la Fondation de la France Libre et plus particulièrement par l'A.D.F.L.¹ mais aussi par le Souvenir Français.

La *mémoire institutionnelle* est particulièrement vivace dans les Alpes-Maritimes, à l'initiative du département et des communes, mais aussi du musée Azuréen de la Résistance ou de l'Association Amont en Vésubie et des habitants de Tende et de la Brigade qui commémorent régulièrement les combats de l'Authion, et rendent hommage aux combattants de la 1^{ère} D.F.L. ainsi qu'aux grands acteurs du séparatisme qui là a triomphé. Cela donne régulièrement lieu à de beaux rassemblements, reconstitutions et cérémonies.

La *mémoire monumentale* est impressionnante tant les stèles, plaques et monuments sont présents partout. En particulier, au sommet de l'Authion, ce monument initialement érigé à la mémoire des soldats de l'Armée d'Italie tombés pour la Patrie dans les combats de juin-juillet 1793, élevé par le XI^o groupe alpin en octobre 1901 et depuis complété par un hommage à la 1^{ère} D.F.L.

Conclusion

Je retiens de cette intervention trois mots : la guerre, la frontière et la paix, trois notions autour desquelles j'articulerai ma conclusion.

La guerre. André Palluel écrit à propos des frontières dans sa Préface à l'ouvrage de nos amis de Pontcharra : « *Que de combats inutiles, rien n'est aussi futile que les limites que l'homme s'acharne à vouloir mettre autour de tous ses espaces* ». Une question, qui rejoint ce jugement, se pose en tous cas à propos des combats de 1945 pour la frontière franco-italienne. Je la formulerai de manière triviale : le jeu en valait-il la chandelle ? Permettez-moi de tenter une réponse personnelle. *En termes d'utilité, d'abord.* Du seul point de vue militaire, il est peu probable que ces combats puissent être considérés comme déterminants dans le projet allié d'anéantir le nazisme. Lorsque les combats commencent sur les Alpes en avril 1945, les soviétiques ont déjà libéré Vienne et engagent en avril l'offensive sur Berlin, les Anglo-Américains et la Première Armée française à l'Ouest ont déjà traversé le Rhin entre le 8 et le 29 mars, la contre-offensive allemande de janvier des Ardennes s'est terminée en défaite. En Italie du Nord, les Américains arrivent sur Milan et sur Venise. Qu'apporte vraiment la bataille de l'Authion à la force militaire alliée qui est sur le point de l'emporter ? Sans doute a-t-elle provoqué le reflux des occupants nazis et fascistes des cols et sommets des Alpes. Dans tous les cas, ils auraient capitulé comme l'ont fait au plus tard le 8 mai ceux qui tenaient encore des poches sur la côte française ouest, à La Rochelle ou à Lorient.

Rien n'est négligeable cependant comme le plaide le général Doyen quand il fait le constat le 30 avril que « *Dans les Alpes, les dernières parcelles du sol français encore tenues par l'ennemi aux abords du col du Petit Saint Bernard, c'est-à-dire la Redoute ruinée et le Roc de Belleface ont été occupées hier par nos troupes* ». Nous sommes à ce moment-là à neuf jours de la capitulation reçue par Laurent Sevez et par de Lattre. Même si les cols n'avaient pas été pris, rien n'aurait changé, la victoire était inéluctable. *En termes de légitimité ensuite*. Depuis le premier jour de Gaulle avait calé sa philosophie. Relisons les premières lignes de *L'Appel*¹ : « *Toute ma vie je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. [La France est] vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. (...) le côté positif de mon esprit me convainc que la France n'est réellement elle-même qu'au premier rang ; que, seules, de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même ; que notre pays, tel qu'il est, parmi les autres tels qu'ils sont, doit, sous peine de danger mortel, viser haut et se tenir droit. Bref, à mon sens, la France ne peut-être la France sans la grandeur* ».

Je pense que tout est là dans ces quelques mots : le refus de la défaite et de l'armistice en 1940, la Résistance, et la réunion comme l'union des Français dans la Résistance, le bras de fer avec les Alliés quand ils n'admettent pas que la France joue son rôle, qu'ils ne la veulent pas à la table des grandes négociations, la punition du coup de poignard dans le dos italien, la volonté de protéger pour l'avenir l'intégrité du territoire en ne laissant pas se perpétuer des frontières trop fragiles, et donc l'impératif d'avoir une armée française réunifiée, refondée, d'y amalgamer la Résistance et les Maquis, pour prendre toute sa place dans la Libération du territoire, dès les campagnes de Tunisie, du C.E.F en Italie, du débarquement de Provence, de la campagne de France avec la libération de Lyon, des Vosges, de l'Alsace et le symbole de Strasbourg, dans le même temps que Paris s'était « ... libéré par lui-même, libéré par son peuple... » lors de la semaine « héroïque », et le glaive porté jusqu'au cœur du système hitlérien, enfin la reprise, seule, avec les partisans italiens des frontières des Alpes, pour peser sur le retour au territoire français de ce qui a été confisqué en 1940 au moment de l'armistice avec l'Italie et ce qui n'aurait jamais dû rester dans l'escarcelle de la péninsule au moment du Traité de 1860, et pour finir, pour participer avec les Alliés à l'occupation de l'Italie, le temps nécessaire à préparer un Traité de Paix, car le temps de la paix viendra bien sûr. A titre personnel, je ne peux pas me résoudre à ne pas être d'accord avec cette vision, même si je ne peux oublier que dans le bilan effroyable de la deuxième guerre mondiale, celui spécifique à la bataille des Alpes en 1945 est trop lourd, alors qu'il aurait pu en effet être évité, en particulier celui de la Première Division Français Libre.

Doyen avait dit à ses troupes savoir compter sur leur « *allant endiablé et l'esprit de sacrifice de tous* » il n'a pas pu être déçu de ce point de vue du bilan pour la 1^{ère} D.F.L. qui déplorait au soir du 17 mai 1945, pour seulement 8 jours de combat, 185 tués et 666 blessés.

La 1^{ère} DFL fut citée à l'ordre de l'Armée au J.O. du 4 octobre 1945, le 11^o B.C.A. de même.

De Gaulle écrit dans la citation de la D.F.L. : « *Magnifique division au passé chargé de gloire, engagée dans les Alpes-Maritimes immédiatement après la libération de l'Alsace, a continué à se battre en montagne avec la fougue et l'énergie qui lui sont coutumières* ».

La frontière. Faut-il désespérer de la frontière ? Lamartine déjà parlait de mur mitoyen à propos de la frontière. Dans la même préface, André Palluel s'interrogeait. « *Notre époque, qui a été inaugurée par la destruction du rideau de fer et la chute du mur de Berlin, n'aime pas les frontières; d'ailleurs existent-elles encore au moment de la disparition des contrôles douaniers à l'intérieur de la communauté européenne ?* » La question était évidemment pertinente. Mais nous savons aujourd'hui que l'orientation impulsée par le traité de Schengen, lequel prévoyait je le rappelle : la suppression des contrôles aux frontières intérieures ; la coordination des contrôles aux frontières extérieures ; et un système d'information informatisé de mise en commun des informations nationales relatives aux personnes et aux objets, que cette orientation du Traité Schengen, donc, est susceptible d'être très largement remise en cause. La frontière redevient une ligne non plus signalée par de jolies bornes qui agrémentent encore nos promenades en montagne, mais soulignée de fils de fer de barbelés, voire de nouveaux murs comme aux Etats-Unis ou en Israël. La frontière est bien une séparation, moins entre des territoires qu'entre les hommes. Le cycle traité, frontière, guerre, paix, aurait-il encore de belles heures devant lui ?

La Paix. Pour illustrer la paix sur le point de se concrétiser par le traité de 1947, représentons-nous une image, une image qui exprime la sérénité, le calme après tous ces combats. Cette image est le portrait d'un fusilier marin du 1^{er} R.F.M de la D.F.L. A travers lui, je souhaite terminer cette intervention en rendant hommage à tous les combattants de cette guerre terrible, dans l'Authion bien sûr, mais partout en Europe et dans le monde. Je veux rendre hommage à tous ceux de la D.F.L. et des autres unités : ceux partis dès 1940 pour la grande épopée de la D.F.L., rejoints par des frères d'arme tout au long de la guerre, au fil du ralliement des armées des colonies françaises au général de Gaulle, rejoints par les évadés de France par l'Espagne : militaires de l'armée d'armistice ou réfractaires au STO, par la fusion en 1942 de l'armée

d'Afrique et des Français Libres, rejoints en Afrique du Nord par des soldats de l'armée d'armistice ayant pris le risque de la désertion pour rejoindre de Gaulle, notamment au lendemain du débarquement anglo-américain de novembre 1942, rejoints par ceux de l'amalgame avec le Maquis après le débarquement de Provence, rejoints par les jeunes engagés volontaires enfin jusqu'à la fin des combats. Je veux rendre hommage aussi aux civils, victimes de la guerre, victimes des déplacements, de la déportation, de la déshumanisation et de l'extermination.
 Pour eux, je vous remercie de votre attention.



Notices

Notice Maginot : André Maginot (1877-1932), d'abord Président de la Commission de l'Armée (depuis 1928), puis Ministre de la Guerre fait voter la loi budgétaire pour financer la construction du système défensif à l'est de la France. La ligne Maginot est née.

Notice Général Paul-André Doyen : Paul-André Doyen est né en 1881 et décédé en 1974. C'est un ancien combattant de 14-18, blessé (gueule cassée). En 1936 il accède au grade de Général de brigade, en 1939 de division. En 1940, il commande d'abord la 27^e division alpine, puis en 1939-1940 le 18^e corps d'armée, enfin la 14^e région militaire de Lyon dans les derniers jours de juin 1940.

Sous Vichy, il reste d'abord dans l'armée d'armistice. Il est nommé général de corps d'armée.

Il succède ensuite au Général Huntziger à la tête de la délégation française auprès de la commission d'armistice de Wiesbaden le 12 septembre 1940. Là, il rédige un rapport courageux le 5 février 1941. Ce rapport arrivé à Londres par l'intermédiaire de la Résistance Lyonnaise via Genève, Maurice Schumann le commente à Radio Londres. Le texte sera publié dès 1942 dans les éditions de la France Libre « *Problèmes français* » (2^e série, N^o 7).

Fidèle à Pétain, en désaccord avec Darlan, il désapprouve la signature des protocoles de Paris de mai 1941. Il est alors révoqué par Darlan le 7 août 1941, puis arrêté par les Allemands et interné au centre d'Evau-les-Bains dans la Creuse, d'où il s'évade en juin 1944 pour rejoindre les maquis de Haute-Savoie. De Gaulle recourt à lui, le nomme inspecteur général des troupes alpines en février mars 1945, puis commandant du Détachement d'armée des Alpes le 21 mars 1945. Il est ensuite nommé gouverneur militaire de Lyon et commandant du 4^e corps d'armée de septembre 1945 à mars 1946. Il préside à Lyon « *avec quelque solennité* » l'audience inaugurale au Fort Saint-Paul de la cour martiale, avant la création en novembre 1945 de la cour de justice. Il disait : « *Je n'ai pas besoin d'être gaulliste, je suis français et antiboche* ». On lui doit un ouvrage essentiel sur le D.AAlp.

Notice D.A.Alp : Le secteur des Alpes est créé dès le 27 septembre 1944. Il devient Détachement d'Armée des Alpes le 1^{er} mars 1945, juste avant les combats évoqués plus haut. Après la capitulation nazie il deviendra le 16 juillet 1945 le 4^e corps d'armée.

Ce secteur des Alpes est d'abord commandé de septembre à novembre 1944 par le Savoyard, le général Sevez, puis par le général Bondis, ensuite par le général Molle. Enfin pour la période qui nous intéresse par le général Doyen du 1^{er} mars 1945 au 15 novembre 1945. 1944 : jusqu'au 1^{er} mars 1944 le D.A.Alp est rattaché à la Première Armée Française du Général de Lattre et est alors composé de la 2^e Division d'Infanterie marocaine (jusqu'en

septembre 1944) et de la 4^o division marocaine de montagne jusqu'au 26 novembre 1944, enfin de la 27^o Division alpine. Du 1^{er} mars 1944 au 26 novembre 1944 il est rattaché au VI^o groupe d'armées US.

1945, sa composition : à côté du commandement, sont placées des grandes unités. De manière provisoire la 44^o brigade anti-aérienne de l'Armée Américaine (B.A.A.A.), du Général Tobin. (*Cette unité sera remplacée par la 1^{ère} D.F.L.*). La 27^o Division d'Infanterie Alpine, du Général Molle. Elle comprend notamment le 7^o B.C.A. le 13^o B.C.A. ...et des unités non endivisionnées, dont le Bataillon de Haute-Savoie du commandant Monnet ou le Bataillon Mont-Blanc du commandant Clair ; le 22 mars 1945 la 1^{ère} D.F.L., Division Française Libre¹, du général de brigade des Troupes coloniales Garbay, successeur du mythique général Brosset mort en Alsace le 20 novembre 1944 ; enfin, une série d'une vingtaine d'unités d'infanterie et d'artillerie non endivisionnées. Citons le Bataillon de Haute-Savoie, du chef de bataillon Zoldelhyi, alias Michel, le bataillon de la Haute-Savoie du commandant Monnet, les S.ES (sections d'éclaireurs à ski) comme les quatre S.ES. Mont Revard ; par ailleurs, des éléments d'Armée : génie, train, transmissions, pionniers ; des éléments de services : matériel, intendance, santé, essence, bureau payeur, boîte postale, prévôté (police), d'aviation du groupe 1/35 (base du D.D.Alp d'Eybens (Isère).

Notice, éléments sur l'Authion

L'Authion est un massif du Haut-pays niçois. Il appartient au parc du Mercantour. Il culmine à 2000 m d'altitude. C'est aussi aujourd'hui un site de sports d'hiver avec la station de ski de Camp d'Argent. Le massif est considéré comme étant une véritable citadelle comme en témoigne l'histoire et tout simplement les ruines de forts et de baraquements militaires. Les sources archéologiques sont nombreuses, des monuments aux boucles de ceintures, boutons d'uniforme, balles en plomb, boulets et baïonnettes. Jusqu'à un char de la 1^{ère} D.F.L.

C'est que ce massif a vu de nombreux combats s'y dérouler. Il représente la clé de la défense du département des Alpes-Maritimes, (partie de l'ancien Comté, et de l'arrondissement de Nice). Cette forteresse naturelle domine les vallées de la Vésubie, de la Bévera et de la Roya à l'est. Un camp retranché y a été aménagé après 1860. Il permet de contrôler le col de Raus par lequel communiquent la vallée de la Roya et celle de la Vésubie. Cette qualité militaire du site est ancienne et a laissé des traces déjà dans l'histoire de la Savoie. Déjà en juin 1792, les Français conduits par Bonaparte, qui viennent d'occuper le littoral du Comté de Nice, ont eu à s'y confronter. Le marquis Costa de Beauregard empêche les Français d'avancer. C'est une défaite pour les révolutionnaires qui détourneront la difficulté en avril 1794 par Gênes. Avec le temps, l'Authion est fortifié : il s'agit d'empêcher l'accès au col de Tende donc de se prémunir de l'invasion du Piémont.

Notice sur le dispositif nazi et fasciste dans l'Authion en 1945

Le LXXV^o corps d'armée italo-allemand du général Schlemmer, commandant le 75^o Korps d'Artillerie dont le PC est à Santena (commune où est inhumé Cavour), a été formé début 1944 et placé sous le Commandement de l'Armée de Ligurie. Il est responsable de la défense de la frontière franco-italienne. Il dépend d'abord du maréchal Kesselring (1885-1960), puis du général Boelmann. Il est constitué de deux divisions allemandes, unités d'élite: la 5^o division de montagne qui s'étend de la Suisse à la Stura di Demonte depuis septembre 44, est installée à cheval sur le Montgenèvre, devant le Saint-Bernard, devant le plateau Mont-Cenis, et sur l'avancée de Bardonnèche. Ensuite, la 34^o division qui s'étend du front du col de Tende à la mer. C'est elle qui tient les positions de l'Authion avec des avancées jusqu'au col de Larche. A ces deux divisions allemandes sont adjointes deux divisions italiennes, la Divisions Monte-Rosa et la Division Littorio. Plus au nord, elles tiennent les positions sommitales jusqu'au col de Larche avec des éléments de la division Folgore et le 2^o Bataillon du 107^o RI allemand. Divisions Monte-Rosa et Littorio. Tout le dispositif est protégé par des champs de mines.

Indications bibliographiques et sources

Henri Azeau.- *Combats sur les Alpes avec les Chasseurs Alpains 7^o, 13^o, 27^o* B.C.A.

ADFL.- *La lutte pour les Alpes, Les deux Savoie*, Presses de la Cité, 1968.

Amont.- *L'Authion une montagne d'histoire(s)*, *Les Carnets de l'Authion*, N^o 2, 2010.

Ciano.- *Journal politique. 1939-1943*. T.1 et 2.- Paris, La Presse française et étrangère, 1946.

Collectif.-*1939-1945, la guerre dans les Alpes maritimes*, Les Editions du Cabri (Breil sur Roya), sd.

Laurent Demouzon.- *La Libération de la Maurienne*, août 1944-avril 1945, 2014.

Général Doyen.- *La campagne du Détachement d'Armée des Alpes*, Arthaud, 1948.

Général de Gaulle.- *Mémoires de Guerre*, Plon.

Capitaine C. Michollet.- *Combats sur les Alpes avec les Chasseurs Alpains 7^o, 13^o, 27^o* B.C.A.

Services d'archives

- A.D.H.S. Traité de 1860.

- Archives diplomatiques (site de La Courneuve).

Je me suis référé au traité de 1860 et aux documents ultérieurs qui le complètent, au traité de 1947, ainsi qu'aux autres documents diplomatiques concernant les relations entre la France et l'Italie entre 1860 et 1947, le tout disponible aux Archives diplomatiques de la France désormais superbement installées à La Courneuve.

- *Série 193 QO.*

Ces sources précédemment au Quai d'Orsay ont malheureusement subi des destructions importantes le 16 mai 1940 d'abord, puis par prélèvement des nazis entre 1940 et 1944 (les archives de Moscou), enfin par l'incendie partiel à la Libération de Paris. La reconstitution a été difficile mais effectuée par une commission présidée par Pierre Renouvin. Cette commission a pu reconstituer 5 volumes publiés à partir de 1963 : 1932-1935, 1936-1939

Première série/ Documents diplomatiques français (1932-1939). Du 9/7/1932 au 17/3/1933/ T 1/ T 2

Deuxième série/ T 1 du 1/1/1931 à Mars 1936/ T 2 du 1/4/1936 au 18/07/1936/ T 3 du 16/07/1936 au 20/11/1936.

Recension des ouvrages reçus et signalés par les bibliothécaires de l'Académie en 2016

Recension de février 2016

Christian Guilleré et Antony Pinto, *La vigne et le vin dans les Pays de Savoie*, Editions 3D Vision 73200 Grignon.

De nombreux livres qui traitent des vignobles et des vins de Savoie ont été publiés par le passé, mais celui écrit par le professeur C. Guilleré et Anthony Pinto fera date et sera LA référence dans ce domaine.

En effet, la dimension historique du livre, traitée magistralement, fournit de nombreux éclaircissements sur l'évolution des vignobles et sur les cépages spécifiques de nos vins, tant en Savoie qu'en Haute Savoie. L'exploitation minutieuse des comptes de châtelainie et des archives de Savoie ou bien encore des communes viticoles contribue à étayer l'histoire des principaux vignobles. Nous retrouvons là, le savoir-faire et la pertinence du Professeur Guilleré, auxquels se rajoute la connaissance approfondie des pratiques viticoles, du vin et des cépages de notre région. Cette exploitation des comptes de châtelainie permet de juger de toute l'importance du rôle seigneurial et ecclésiastique dans le développement de la vigne depuis le moyen âge, période pendant laquelle la surface viticole était beaucoup plus développée que de nos jours. La vigne s'était développée dès la fin du IV^{ème} siècle par la christianisation des campagnes. La plupart des coteaux en étaient recouverts alors qu'aujourd'hui, les cornouillers ou autres espèces ligneuses qui précèdent la forêt les ont envahies. Quelques coteaux de la Combe de Savoie étaient exploités par les moines et les habitants de la Haute-Savoie qui séjournaient temporairement dans leur « sartos ». La plupart de ces pentes, bien exposées, étaient réservées à la viticulture vivrière, à la polyculture, tant en Combe de Savoie qu'en Maurienne ou Tarentaise. Par la suite, les vignes ont subi l'évolution de la société savoyarde, de son agriculture et des conséquences des apports des vins du midi de la France, dès les années 1960. Seules, les zones viticoles de qualité ont subsisté et ont permis le maintien d'une viticulture rentable d'un point de vue économique. De nos jours, d'anciens vignobles renaissent à Conflans, à Cevins, à Aime et en Maurienne, grâce à la passion et au savoir-faire des vignerons et des viticulteurs qui,

soucieux de préserver l'environnement, savent tirer parti d'anciens cépages et de pratiques traditionnelles. Ces parcelles fournissent des vins typés qui trouvent leur place sur les tables renommées. Nous avons là de magnifiques exemples de la préservation des paysages de nos coteaux savoyards.

Au fil des pages, la découverte des vignobles apporte de nombreuses connaissances qui se complètent à chaque relecture. On lit d'une traite les 180 pages de l'ouvrage. Chaque chapitre grâce à l'inventaire des différentes régions et à la listes des principaux acteurs viticoles, depuis les pionniers jusqu'aux grands domaines actuels, permet d'enrichir le panorama de notre viticulture.

La description de la « viticulture dans la tourmente » des années 1850 au début du siècle suivant est particulièrement analysée ; les auteurs décrivent avec précision toutes les conséquences du développement des maladies et ennemies de la vigne tels que l'oïdium, le mildiou et surtout le phylloxéra. On découvre dans ce chapitre, la lutte opiniâtre de quelques viticulteurs qui, ainsi, ont sauvé leurs cultures et su implanter des techniques efficaces qui perdurent de nos jours. La question de l'évolution de ces techniques et le développement de nouvelles approches comme la biodynamie et l'agriculture biologique se pose actuellement en viticulture comme pour d'autres productions végétales. La richesse des illustrations, originales et pertinentes, contribue à enrichir les acquis et expliciter la variété des vignobles savoyards.

Notre viticulture savoyarde, témoin d'un riche passé agricole, par sa variété de situations et par l'adaptation des cépages, est le reflet des bouleversements de notre environnement et cet ouvrage la met en valeur. A ce titre, il doit figurer en très bonne place dans les bibliothèques savoyardes.

La collaboration entre Christian Guilleré et Antony Pinto n'est pas fortuite : elle nous renvoie à une pratique universitaire qui associe un ancien directeur de thèse et son doctorant : souhaitons qu'elle n'en reste pas là et que d'autres ouvrages de pareille qualité naissent de leur collaboration.

Gérard Blake

« *Un trésor chambérien en péril* », tel est le sous-titre de la dernière livraison de la « Société des Amis du Vieux Chambéry » (tome 21, 2016, 79 p.) consacré à *La crypte de Lémenc*. Elle est signée par notre consœur Monique Dacquin qui, à partir d'études les plus récentes, renouvelle la connaissance de cette vénérable et toujours énigmatique crypte. Vénérable,

énigmatique certes, mais le terme qui revient le plus souvent est qu'elle est un trésor « menacé », très menacé par des décennies qui font alterner des restaurations malheureuses et de longues périodes d'inertie d'organismes en charge de la conservation du patrimoine. Ils sont à juste titre dénoncés par la présidente et le vice-président de la société.

Le site de Lémenc appartient au plus ancien passé de Chambéry ; il en constitue la première trace dans les archives dès le IX^e siècle, le long de la voie gallo-romaine : il s'agit, dans la crypte, de l'énigmatique rotonde carolingienne : baptistère ? Ciborium ou baldaquin à colonnes de pierre élevé au-dessus de l'autel carolingien ? Martyrium ? L'hypothèse la plus vraisemblable retenue est un ciborium peint à l'origine. Le lecteur lira avec profit la clarification apportée par l'auteur. Le monument a fait l'objet de plusieurs restaurations. Du fait de l'humidité ambiante, les colonnes et assises se dégradent.

Le monument immédiatement en péril est l'imposant groupe statuaire composé de sept personnages en pierre de Seyssel autour du Christ au tombeau transféré de l'église des Antonins avant sa démolition en 1863. Le monument, gravement vandalisé à la Révolution, abîmé lors de déménagements et déplacements successifs est menacé par les infiltrations d'eau non jugulées à ce jour. Les têtes, dégradées, fragilisées, ont été déposées il y a un an et mises en sûreté dans l'attente d'une restauration complète et d'une installation dans un lieu adapté.

Cet appel angoissé aux pouvoirs publics et aux responsables de la conservation du patrimoine sera-t-il entendu ? Comme pour le sauvetage du rideau de scène du théâtre Charles Dullin de Chambéry, dont l'Académie de Savoie a pris l'initiative, il y a urgence.

Jean-Louis Darcel

Recension de mars 2016

Studi Piemontesi , décembre 2015, vol. XLIV, fasc.2.

Dans ce très riche ouvrage de 656 pages, nous attirerons l'attention sur trois articles.

Frégné Jean-Luc, *Massimo d'Azeglio : un galantuomo face à la question d'Orient.*

L'auteur étudie ce thème de la question d'Orient à travers la correspondance de l'homme d'Etat italien entre 1852 et 1856, époque où d'Azeglio n'exerce plus de responsabilités ministérielles, ce qui donne à ses écrits une grande liberté. Nous voilà au cœur de cette fameuse *décennie préunitaire*.

Rappelons que les ambitions du tsar Nicolas Ier qui envahit en 1854 les provinces chrétiennes de Roumanie appartenant à l'empire turc déclenchèrent la guerre entre la Russie et la Turquie qui reçut le soutien en 1855 d'une intervention franco-britannique pour refouler les ambitions russes sur la Mer Noire, les Détroits, les plaines du Danube. La guerre en Crimée très violente s'éternisait et le petit Piémont envoya à son tour un contingent pour soutenir l'alliance franco-anglo-turque qui s'empara non sans peine de Sébastopol. La Prusse et l'Autriche ayant imposé une médiation dans le conflit, Napoléon III fut tout heureux de réunir les belligérants au Congrès de Paris durant l'hiver 1856. Cavour participa au Congrès de Paris au même titre que les grandes puissances mais il n'obtint rien et il put tout juste poser aux diplomates la *Question italienne*, car l'Autriche veillait à ses intérêts en Italie.

Après les défaites militaires lors la première guerre d'indépendance contre l'Autriche à Custoza puis à Novara en 1849 conduisant à l'abdication de Charles-Albert, pour les hommes du Risorgimento, intervenir en Crimée, c'était affirmer que le Piémont avait réformé son armée et qu'il pouvait à nouveau intervenir dans les questions européennes. Pour d'Azeglio, s'engager aux cotés de la France et de l'Angleterre, c'était choisir le camp de 'la liberté et de la justice' et s'opposer au camp de 'l'oppression et de l'injustice'. Il justifie ainsi ses réformes libérales rejetant, à la fois, les illusions des révolutionnaires socialistes et les systèmes autocratiques de Russie, d'Autriche et de Prusse.. « Un petit pays comme le nôtre, s'il veut avoir une place honorable dans la famille des nations, doit payer d'énergie et de courage, et faire plus que ne comporte sa force réelle ; parce qu'enfin, depuis huit siècles, notre dynastie n'a grandi que par la guerre, et que si, pendant qu'on se bat pour la liberté du monde nous restions là à regarder, les os de nos pères sortiraient de terre pour nous assommer. » D'Azeglio ne put intervenir comme il l'aurait souhaité au Congrès de Paris et ses dernières lettres sont empreintes de désillusion.

Curli Babara, *Il Piemonte e il canale di Suez, 1855-1856*.

C'est encore au Congrès de Paris que les diplomates ont réfléchi à une espèce de globalisation, de gouvernance internationale, non pas en terme d'antagonisme mais plutôt de complémentarité, en profitant des innovations

technologiques pour créer des réseaux transnationaux de communication à base de voies ferrées, de routes, de ponts, de canaux, de câbles sous-marins. Cette *diplomatie des grandes infrastructures* s'est penchée sur la question du canal de Suez.

Lorsque le vice roi d'Égypte et Ferdinand de Lesseps lancent le projet de relier la Méditerranée et la Mer rouge par un canal, ils ont besoin dans un premier temps de trouver des appuis auprès des États européens, de mobiliser le système bancaire et de préciser les conditions technologiques de l'ouvrage. Curieusement, l'Angleterre se montre plus que réservée : elle craint de voir la Méditerranée se transformer en un lac français qui déboucherait sur l'accès aux Indes ; elle ne veut pas d'une Égypte qui à terme se couperait de l'Empire Ottoman et, surtout, elle est sur le point de construire une ligne ferroviaire entre Alexandrie et Le Caire. Par un canal en eaux douces doté d'écluses, on pourrait aussi atteindre les côtes de la Mer Rouge. Les États italiens voient évidemment tout l'intérêt de cet aménagement transcontinental qui remettrait les ports italiens au centre de la Méditerranée.

Dès 1855, les collaborateurs de Lesseps avaient déjà produit un rapport technique sur le percement de l'isthme de Suez, mais le vice roi Saïd voulait l'avis des ingénieurs hydrauliciens de toute l'Europe. Il institua une *Commission internationale d'experts* présidée par un Hollandais, Conrad, mais dont le membre le plus influent était le ministre des travaux publics du Royaume de Sardaigne, Paleocapa. C'était le fils d'un réfugié grec de Bergame qui avait réalisé pour les Vénitiens des canaux dans la lagune, débouchant sur le môle artificiel de Malamocco. Il s'était impliqué aussi dans la liaison ferroviaire Milan-Venise. Très vite, dès 1849, il se mit au service du Risorgimento et du Piémont. D'Azeglio en fit son ministre des travaux publics, une fonction qu'il assumera sous les divers gouvernements de Sardaigne puis d'Italie, mais atteint de cécité, il occupera à la fin de sa vie un poste de sénateur et de président des Chemins de fer de la Haute Italie. Il fut le grand artisan de la rénovation du port de Gènes, de la liaison ferroviaire Gènes-Turin et bien entendu du tunnel du Fréjus.

Dès le Congrès de Paris, les travaux de la commission recommandent la taille de l'isthme de Suez, précédée de l'édification d'un port en eaux profondes à Péluse, au détriment de la solution anglaise. D'ailleurs, Cavour qui avait besoin du soutien des capitaux britanniques se montrera très discret sur l'aménagement de Suez. Ne doit-il pas déjà relever le défi financier et technologique du percement du Fréjus ?

Il faut agir sur les diplomates, sur les banquiers et sur l'opinion publique pour susciter un courant de sympathie envers le canal. C'est pourquoi

en 1856 est édité à Turin le *Bollettino dell'Istmo di Suez* qui informe le grand public de l'avancée des travaux, de la position des différents Etats, des conférences et qui incite à la souscription des actions de la *Compagnie universelle du Canal maritime de Suez*. Les travaux commencés en 1858 s'achevèrent en 1869 reliant enfin de manière pratique l'Occident et l'Orient. Le Royaume de Sardaigne puis le Royaume d'Italie ont pris une large part dans cette grande œuvre même si, parfois, ils en avaient surévalué les retombées politiques et économiques.

Moncassoli Tibone Maria Luisa, *A Voragno di Ceres, nelle Valli di Lanzo, la prima immagine di un Ostensione della Sindone*.

Le petit village de Voragno dans le Val de Lanzo a le privilège de figurer sur le mur d'une maison une des plus anciennes peintures représentant l'ostension du Saint Suaire qui pourrait être attribuée à un peintre de l'école de Vercelli. Cette fresque est datée de la première moitié du XVI^e siècle et plus précisément des années 1540. On y voit deux évêques qui déploient le linceul. Au centre se dresse un cardinal coiffé d'un chapeau rouge. Il s'agit vraisemblablement de Ludovic de Gorrevod, évêque de Maurienne, qui en 1535, après l'incendie de la Sainte-Chapelle, fut chargé d'authentifier le linceul. Parmi les autres personnages, on distingue des porteurs de lanternes et de cierges ainsi que deux donateurs, sans doute des membres de la famille seigneuriale des Castagneri qui possédaient des mines à Voragno. On trouve des écussons portant en caractères gothiques la devise FERT et le nœud de Savoie. Sur un écusson apparaît l'emblème de la duchesse Béatrice, fille du roi du Portugal, qui avait épousé en 1521, le duc Charles II. Elle fut la mère d'Emmanuel-Philibert et elle mourut en 1538. Béatrice lors de son mariage avait reçu en dot le Val de Lanzo : 'Domina Lancei'.

Charles II, exilé à Vercelli en 1536 à la suite de l'invasion de ses Etats par les troupes françaises, fit venir le Suaire, propriété privée de la Maison de Savoie, dans la cathédrale de son refuge piémontais. Le Suaire pour gagner Vercelli a suivi un parcours étrange : au lieu de franchir les cols les plus fréquentés du Mont-Cenis ou du Petit-Saint-Bernard, la relique remonte au fin fond de la Maurienne, franchit le difficile col d'Arnais pour redescendre le Val de Lanzo, territoire plus sûr, avant de gagner Vercelli.

Le Suaire a quitté presque clandestinement Chambéry pour emprunter ce parcours discret car, semble-t-il, on craignait un coup de mains des troupes d'occupation et des Genevois qui disaient pire que pendre de cette relique.

C'est sous le règne d'Emmanuel-Philibert en 1561 que la Sainte-Chapelle retrouva sa relique. Elle y demeura jusqu'en 1578, date à laquelle Emmanuel-Philibert qui avait transféré sa capitale à Turin dès 1563, l'emprunta pour permettre à Charles Borromée, le vieil archevêque de Milan, de prier devant la Sainte Image sans avoir besoin de traverser les Alpes. Les Chambériens savent fort bien que le voyage aller ne fut pas suivi d'un voyage de retour !

François Forray

Je signale une heureuse initiative qui me vaut le plaisir –une fois n'est pas coutume- de présenter ici une bande dessinée consacrée à l'histoire de la Savoie. Notre confrère *Michel Amoudry* en a conçu le texte et Christian Maucler en a réalisé les dessins pour cette ***Histoire de la province de Savoie : des origines à la révolution – volume 1***, Edition du Signe, 48 pages. L'objectif évident est de toucher un jeune public, de le distraire, de lui faire parcourir la « province de Savoie » en évoquant les grands personnages, les principaux sites qui ont illustré son histoire.

Autre ouvrage illustré consacré à ***la Haute-Savoie pittoresque*** avec la reproduction de cartes postales d'Ernest et Auguste Pittier. Hélène Maurin, directrice des archives du département, et Julien Coppier ont réuni une équipe pour valoriser ces fonds iconographiques sur la Savoie du début du XXe siècle, à la fois touristique et ethnographique.

Je signale pour finir un recueil de chansons savoyardes patoises intitulé « Triolèt » réuni par une équipe animée par Odile Lalliard. Les textes sont collationnés, présentés et illustrés par 26 interprétations enregistrées sur le CD joint.

Jean-Louis Darcel

Recension de juin 2016

Je signale d'abord la récente parution du livre que M. Louis Besson a consacré à ***la liaison mixte ferroviaire Lyon-Turin*** (L'Harmattan, mai 2016)

L'ouvrage présente sur plus de 300 pages les positions de l'auteur, acteur majeur, comme on sait, de ce projet auquel il a consacré une

quinzaine d'années au cours de ses différents mandats. Il place son engagement sous la triple référence à la protection de l'environnement alpin, à l'économie et au développement des échanges est-ouest privilégiant le rail entre Europe du Sud et Europe du Nord. Le livre vise à l'exhaustivité en rappelant ses positions sur le sujet, positions qu'il a développées ici même, au cours d'une communication très remarquée en 2015.

L'ouvrage s'achève sur le récent protocole additionnel signé à Venise le 8 mars dernier entre la France et l'Italie et, dans un Epilogue (pp. 309-314), sur les réponses aux critiques qui lui ont été faites de part et d'autre de l'échiquier politique (pp. 309-314).

Plaidoyer pro domo, certes, mais aussi remarquable et foisonnante documentation sur ce sujet complexe pour les historiens à venir.

Je présente chaque année le volume annuel de la *revue «Le Bugey»*, toujours intéressant pour la connaissance de l'Avant-Pays.

L'histoire de la chartreuse de Pierre -Châtel est abordée à deux reprises. François DALLEMAGNE, président de la Société Le Bugey, y publie la seconde partie de l'histoire de la chartreuse, de la Révolution à nos jours (pp. 101-134). Transformée en prison politique et lieu de relégation, puis en fort de défense avancée de Lyon, elle devient lieu de casernement jusqu'en 1921.

A l'abandon, livrée au pillage et dans un triste état de délabrement, elle est rachetée par une héritière fortunée qui consacra sa fortune et sa vie à sa restauration. Ses descendants sont toujours les propriétaires-conservateurs de la chartreuse-forteresse. Sur le même sujet, Emmanuel COUX nous ramène aux origines de la chartreuse princière, lieu de spiritualité certes, mais aussi de prestige pour le nouveau duc de Savoie qui affiche après 1416 sa puissance au croisement de voies de circulation majeures (pp. 51-70).

Je signale pour finir l'intéressant article que Bernard KAMINSKI consacre aux aménagements du lac d'Aiguebelette à l'époque gallo-romaine suite à la dernière campagne de fouilles (pp. 7-49): son hypothèse sur la symbolique du lieu donnera vraisemblablement lieu à des controverses.

Jean-Louis Darcel

Recension de septembre 2016

Je voudrais signaler deux ouvrages reçus ces derniers jours qui présentent un intérêt particulier, lié non pas à leur contenu, mais aux circonstances et à la personnalité des donateurs.

Le premier m'a été remis à Macon des mains de l'ancien président de l'Académie de Macon qui nous a reçus le 9 septembre dernier, l'éminent archéologue M. Jean Combier. Ce numéro des *Etudes préhistoriques* de décembre 1972 contient la première relation de la découverte alors toute récente des **peintures rupestres** de l'âge du bronze trouvées **au-dessus de Saint-Jean-d'Arvey**, pp. 12-19. Elles ont donné lieu depuis à une abondante littérature.

M'a été remis hier, pour notre bibliothèque de la part de l'auteur, l'ouvrage de la muséographe russe Ekaterina Sosnina, (en russe), dont le sous-titre de couverture est en français : *Les Français au Caucase, Les voyages pittoresques, historiques et scientifiques XIII – XIXe s., 2015, 335 p.* Le chapitre concernant Xavier de Maistre engagé en 1809-1810 dans la guerre au Caucase contre les rebelles Tchétchènes mériterait d'être traduit (pp. 126 - 139) : je lance un appel aux confrères russophones.

Jean-Louis Darcel

Bulletin N° XVI de l'Académie Saint-Anselme d'Aoste

Roberto Louvin, *Notes sur le statut juridique du français et du francoprovençal en Vallée d'Aoste.*

Roberto Louvin, dans le Bulletin XVI de l'Académie Saint-Anselme d'Aoste, livre une excellente synthèse sur le statut juridique du français et du francoprovençal.

L'Etat italien ne reconnaît officiellement que deux langues étrangères : l'allemand dans la Province autonome de Bolzano et le français en Vallée d'Aoste depuis 1945.

Dès le XVI^e siècle, le français est une langue privilégiée couramment utilisée dans les Etats de Savoie et le Royaume de Sardaigne. Il faut pourtant

attendre 1848 et le *Statut* de Charles-Albert pour le voir adopté dans le premier texte constitutionnel. Par la suite, l'apparition du Royaume d'Italie très unitaire n'a guère favorisé l'usage du français, on passa même à une franche hostilité durant la période fasciste. Aujourd'hui, le français est une langue officielle : il peut être employé au même titre que l'italien pour la rédaction des actes publics. Mais il y a quand même des restrictions. La principale concerne le domaine juridique : les actes de l'autorité judiciaire sont rédigés uniquement en italien tant pour la procédure pénale que civile. Signalons aussi dans le domaine administratif, la réserve d'accès à la fonction publique des fonctionnaires francophones. On a introduit le principe du bilinguisme administratif mais il n'est pas simple de vérifier le niveau des compétences des candidats. Dans les faits, on assiste à une italianisation globale de la fonction publique.

La place du français à l'école est davantage respectée puisque la loi constitutionnelle prévoit une égalité entre les heures d'enseignement en français et en italien, mais dans les faits le français est plus une deuxième langue qu'une langue d'enseignement. La Région valdôtaine impose au niveau du baccalauréat une quatrième épreuve obligatoire en français et théoriquement les candidats peuvent passer les épreuves d'examen dans l'une ou l'autre des deux langues.

Pour encourager le bilinguisme des fonctionnaires, l'Etat s'est décidé à accorder une prime à ses agents travaillant dans la Vallée, puis il fut suivi par la Région elle-même qui a partir de 1988 attribue à son personnel une prime spéciale de bilinguisme. Signalons enfin que le régime de protection ne s'étend pas au régime du commerce, on ne trouve donc pas des notices d'emballage bilingues.

C'est aussi à partir des années 1990 que se met en place une politique de soutien du francoprovençal mais ce n'est pas une matière enseignée dans les écoles. Le renforcement du francoprovençal se manifeste dans la toponymie à la suite d'une loi régionale de 2011. Roberto Louvin conclut : « *Le patois était pourtant un enfant naturel de l'histoire du peuple valdôtain, au même titre que sa sœur plus titrée.* »

François Forray

Recension d'octobre 2016

Les personnes qui n'ont pas pu visiter l'exposition du Musée-Château d'Annecy, du 3 juin au 18 septembre 2016, ont la possibilité d'en avoir un riche aperçu avec le catalogue de l'exposition qui vient de paraître sur *Les vies des châteaux – De la forteresse au monument – Les châteaux sur le territoire de l'ancien duché de Savoie, du XVe siècle à nos jours*, Silvana Editoriale, Milan, 2016, 307 p.

Exposition exceptionnelle tant par la qualité ou la rareté des œuvres présentées, par la diversité de leur provenance, par leur richesse que par la qualité des intervenants scientifiques et des réalisateurs de la manifestation.

Aux côtés des archivistes de la Haute-Savoie et de la directrice des musées d'Annecy, je signale l'importance des contributions d'universitaires de renom, de notre confrère, le professeur Christian Guilleré. Il est le signataire avec Guido Castelnuovo, notamment, des introductions générales.

L'ouvrage est divisé en trois parties : « les châteaux, marqueurs politiques, organisation administrative d'un territoire » (pp. 20-99) ; « les châteaux, marqueurs culturels. La vie de cour (pp. 100-215) ; « les châteaux, marqueurs patrimoniaux. Des monuments à valoriser » (pp. 206-276). Une bibliographie exhaustive d'une quinzaine de pages complète d'ouvrage ainsi que la localisation des 140 œuvres présentées. L'iconographie, très soignée, est un exemple du genre.

Le moyen âge est décidément à l'honneur ces temps-ci. En témoigne la brochure qui vient de paraître, à l'initiative encore des Archives départementales de la Haute Savoie et de l'université Savoie Mont Blanc : *Hommes et femmes du moyen âge en Chablais, Faucigny et Genevois*, avec un florilège de documents médiévaux, 62 p.

Là encore les contributions synthétiques de notre confrère, Christian Guilleré, sont à signaler. La plaquette à visée pédagogique est organisée autour de trois parties : « Gouverner et administrer » ; « vivre au moyen âge » ; « encadrer les croyants ». Je souligne également la qualité de l'iconographie, particulièrement les gros plans sur les sceaux les plus

remarquables du duché de Savoie, alors en pleine expansion politique et géographique.

Jean-Louis Darcel

Recension de décembre 2016

Notre confrère Maurice Clément vient de publier une intéressante monographie, la première, consacrée à son village *La Chavanne* (publiée sous l'égide de l'association des amis de Montmélian et de ses environs, 2016, 303 p.) Le sous-titre : *la vie d'un village à l'ombre de la citadelle de Montmélian et à travers l'histoire de la Savoie* en précise l'ambition et les limites.

Il fait suite à son remarquable livre consacré à l'endiguement de l'Isère et de l'Arc : j'en ai rendu compte ici même lors de sa publication, et, plus anciennement, à son livre consacré à *Montmélian 1900-1960*.

La méthode est éprouvée : l'exploitation des sources publiques et privées, de la mappe sarde associée à une iconographie qui permet de faire revivre les figures locales du passé avec des notices consacrées aux principales familles, sans oublier les évolutions de l'architecture rurale, parfois heureuses, parfois déplorables. Ajoutons les sources orales, forcément partielles mais précieuses, que l'auteur a pu réunir.

Outre le service qu'il rend à l'histoire du canton de la Combe de Savoie, il contribue au développement du lien social entre Chavannots de souche et d'adoption, auxquels s'ajoutent les nombreux expatriés qui peuvent ainsi renouer avec leurs origines. Cela contribue à maintenir une culture de terroir qui vit et revit grâce au sentiment fort d'appartenance à une communauté bien vivante. Je note une fois encore, pour le regretter, l'absence des index si utiles pour les lecteurs locaux comme pour ceux étrangers au village.

La toute récente brochure consacrée à *la Savoie occupée, partagée, restaurée 1814 - 1815* et publiée par la SSHA sous la direction de mon collègue Sylvain Milbach (167 p.), renouvelle le sujet avec une approche relativement dépassionnée sur un épisode où l'idéologie des

goureux modernes de la sociologie historique l'emporte souvent sur l'analyse factuelle –celui des restaurations des dynasties historiques dans l'Europe bouleversée par la Révolution française, puis par les guerres napoléoniennes.

A la suite du premier traité de Paris de mai 1814, le partage de la Savoie entre les royaumes restaurés de Louis XVIII et de Victor-Emmanuel 1^{er} mécontentait tout le monde, les Savoyards acquis au maintien dans la nation française comme les partisans du retour dans les Etats de la Maison de Savoie, en gros entre les villes acquises largement aux uns et les paroisses rurales acquises massivement aux autres. Après l'épisode des Cent-Jours, l'acte final du Congrès de Vienne (9 juin 1815) réintégrait, comme on sait, la totalité du duché dans le royaume de Sardaigne, et ce jusqu'en 1860.

Les sources mises en annexe (manuscrites, imprimées, bibliographiques pp. 153-165) montrent le regain d'intérêt pour le rôle fondateur du Congrès de Vienne dans le découpage d'une Europe stabilisée, porteuse des conditions d'une paix durable après les guerres de la Révolution et de l'Empire. Depuis la thèse d'Etat de notre confrère André Palluel-Guillard (publiée en 1991), les travaux de Jacques-Alain de Sédouy, de Thierry Lentz, de Georges-Henri Soutou notamment ont permis de faire ressortir la complexité des enjeux de la nouvelle Europe née des restaurations, la convergence des Alliés sur la nécessité d'assurer une paix durable, sur leurs contradictions également : faire respecter le droit des gens ; restaurer les monarchies en visant la pacification des esprits pour une réconciliation progressive des populations ; enfin la soif de revanche des vainqueurs de Napoléon... La présente brochure applique à la Savoie ces enjeux complexes.

Je signale l'intérêt novateur de l'article d'Anne-Sophie Nardelli sur *la « question de Savoie » et le « nouvel ordre européen »* (pp. 11-40) qui a notamment le mérite d'explorer les missives diplomatiques de Joseph de Maistre largement inédites et injustement ignorées. Autre nouveauté : la publication commentée des différentes cartes de la Savoie dressées entre 1814 et 1815 pour éclairer les diplomates de Paris, de Londres, de Vienne, de Berlin ou de Saint-Pétersbourg, due à Emilie Dreyfus et à Christophe Gauchon (pp. 43-81).

Pour ne pas être trop long, je signale la contribution fort stimulante de Sylvain Milbach sur les élites de Savoie en transition (pp. 83-111) et celle de Romain Maréchal : *1814-1815 : La Savoie déchirée. Les Savoyards et l'effondrement français* (pp. 113-151). L'article de Sylvain Milbach s'achève sur l'analyse assez fine du « plébiscite occulte » organisé par la noblesse et le

clergé en 1815 dans les 244 paroisses savoyardes : il fut signé par l'écrasante majorité des chefs de famille du département du Mont-Blanc réclamant le retour du duché dans les Etats de la Maison de Savoie. Ce coup de force subversif de « l'élite conservatrice », probablement initié par le marquis d'Oncieu, fut soutenu par la noblesse et le clergé, mais il fut surtout l'expression de la majorité silencieuse du monde rural savoyard disant son attachement à la catholicité et à la Maison de Savoie, avec le souvenir toujours prégnant des « Monts en feu » de 1793 (Paul Guichonnet).

En 1814-1815, pris dans l'écheveau des tensions qui les dépassent, locales, nationales, internationales entre puissances cherchant à se reconstruire après les traumatismes de la Révolution et de l'Empire, les Savoyards s'échappent par la diagonale : le refuge dans la petite patrie, au sein d'un Etat qui saura en respecter et sauvegarder sa singularité. Alors, réflexe identitaire de type organiciste ? Ou sagesse d'un peuple qui trouve une voie singulière –conservatrice- face aux tensions, aux déchirements du nouveau monde issu de 1789 ?

La Savoie traverse en 1814 et 1815 deux années de troubles majeurs avec deux campagnes militaires d'envergure, deux occupations étrangères, trois à sept régimes différents selon les territoires à l'Est ou à l'Ouest du département où « la population subit les événements avec une forme de résignation » (p.151), sans révolte, sans le drame majeur que l'on aurait pu redouter, grâce à l'interposition des « notables qui jouent un rôle modérateur » entre occupants et occupés.

Pour finir, j'ai retenu un livre majeur, consacré à la savante publication d'un « Mystère médiéval » tardif, celui consacré à l' *Histoyre de la vie de Saint Martin* , composé et représenté à Saint-Martin-la-Porte en 1565 en mêlant patois et français par un auteur resté anonyme, publication de l'université de Savoie Mont Blanc, 2016, 387 p. L'établissement du texte, la traduction en vis-à-vis du texte original, l'introduction, les notes et le glossaire sont dus au professeur Jean-Pierre Perrot, spécialiste reconnu de ce genre littéraire représenté tardivement en Maurienne : plus de 25 « Mystères » joués entre 1542 et 1630. Le manuscrit en est déposé aux archives du diocèse à Saint-Jean-de-Maurienne.

Cette œuvre de près de 4000 vers libres représentée sur deux journées, avec 73 personnages, s'inspire librement de la *Vie de saint Martin* rédigée en 397 par Sulpice Sévère et par la célèbre

Légende dorée de Jacques de Voragine. Ce spectacle populaire impliquant la population était à la fois un divertissement et un moyen visant à la formation théologique du peuple, à l'édification du spectateur-acteur, en affirmant le dogme catholique et en présentant « l'Occident chrétien comme héritier de l'Empire romain » (p. 29). Il faut saluer l'élégante et rigoureuse traduction de Jean-Pierre Perrot qui a signé également une adaptation moderne qui a fait l'objet de six représentations à Saint-Martin-la-Porte en juillet 2015.

Je signale enfin les dernières livraisons reçues de « *La Revue Savoisienne* », publiée par l'Académie florimontane, 2015, dont le contenu est intéressant (272 p.) ; le *numéro 97 de la revue de « l'Association des amis de Montmélián et de ses Environs »* (76 p.) ; enfin, dû à Ghislain Garlatti, le livret consacré aux « *Trésors du Bourg des Marches* » (65 p.).

Jean-Louis Darcel

Informations pratiques

Adresse : Château des Ducs de Savoie / Escalier G
CS 31802 - 73018 Chambéry Cedex

Permanence / Bibliothèque : le lundi de 14h30 - 16h30

Téléphone : 04 79 84 17 53

Contact : academiesavoie@orange.fr

Site internet : www.academiesavoie.org



Impression Couleurs Montagne
73490 LA RAVOIRE
Dépôt légal 2^e trimestre 2017

IMPRIME EN FRANCE